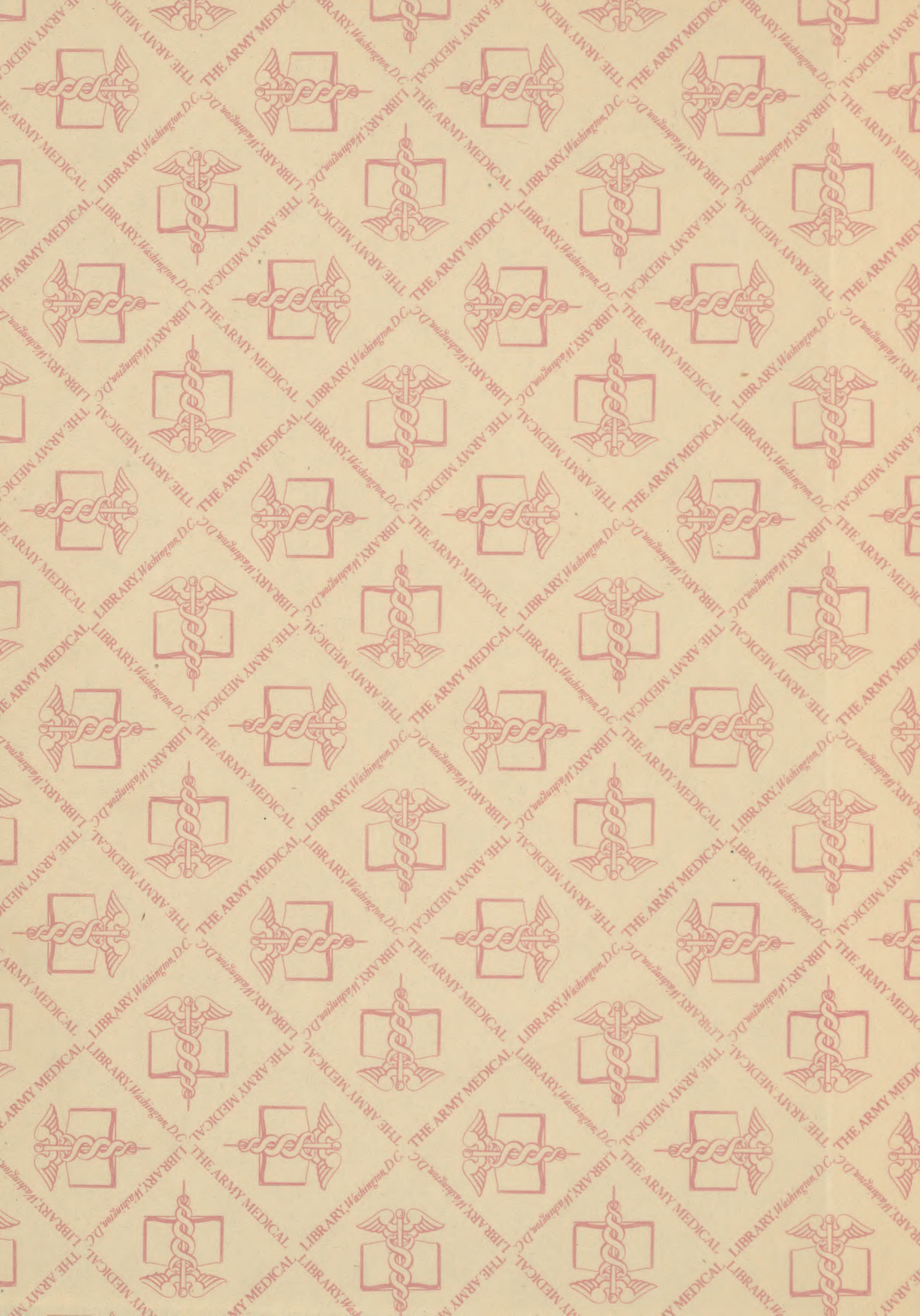
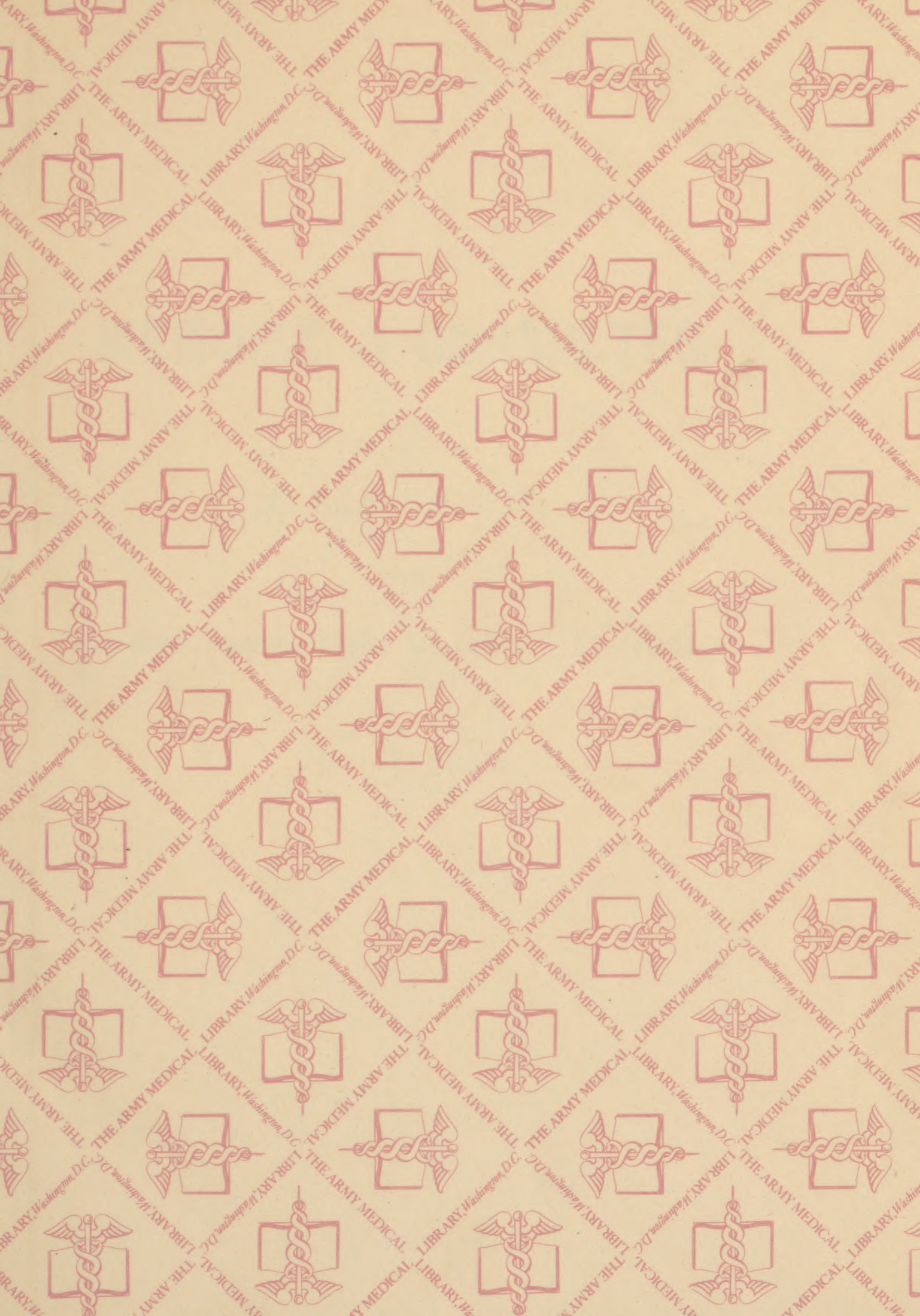

THE ARMY MEDICAL LIBRARY, Washington, D.C.


THE ARMY MEDICAL LIBRARY, Washington, D.C.

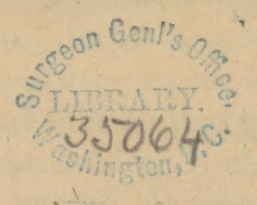
MÉMOIRE A CONSULTER

POUR

M. JULES GUÉRIN,

CONTRE

MM. MALGAIGNE, VIDAL (DE CASSIS) ET HENROZ.



AVERTISSEMENT.

Ce mémoire est divisé en quatre parties :

La *première* consiste en un *court exposé des faits* : c'est en quelque façon la formule générale du procès.

La *seconde* comprend les *assignations* données à MM. Malgaigne, Vidal et Henroz. Chacune d'elles est suivie de la reproduction textuelle et sans commentaires des *articles incriminés*.

La *troisième* est un *résumé des plaidoiries* en première instance auquel on a joint quelques développemens propres à faire apprécier l'origine et le caractère du procès.

La *quatrième* comprend la série des *documens* produits en première instance, et qui sont propres à appuyer et à prouver toutes les assertions émises dans la troisième partie.

Les *documens* ont en outre, par eux-mêmes, une signification qu'il importe de faire ressortir. Ils ne forment pas seulement une série de pièces justificatives autres que les articles incriminés ; c'est encore la reproduction de ces derniers, mais cette fois, précédés, suivis, entourés de toutes les circonstances et explications qui doivent les faire convenablement apprécier. Pièces *pour*, pièces *contre*, on s'est fait un devoir de tout rapporter avec la plus scrupuleuse exactitude. L'ensemble de ces documens, présenté suivant l'ordre dans lequel ils ont été produits, et dans leurs rapports de connexité naturelle pour les trois inculpés, permettra d'en saisir la signification la plus complète et la plus générale.

Une circonstance toute particulière fait un devoir à M. J. Guérin d'insister sur la nécessité d'un examen rigoureux et appro-

fondi de toutes les pièces, dans l'ordre où il les a présentées et avec tous les développemens qu'il y a joints.

Les trois adversaires mis en cause par M. J. Guérin ne sont pas les seuls qu'il ait eus à combattre. Sous le prétexte de défendre certains principes de concours et de critique scientifique, qui n'ont rien de commun avec les véritables faits du procès, quatorze personnes attachées au service des hôpitaux ont déclaré vouloir prendre leur part de responsabilité pour deux des articles incriminés. Elles se sont ainsi associées en quelque sorte à la cause de MM. Malgaigne et Vidal de Cassis. La conséquence de cette solidarité n'est pas difficile à prévoir. M. J. Guérin n'a pas eu à se défendre contre ces adversaires-adjoints devant le tribunal, puisqu'ils n'ont pu s'y introduire ni y être appelés à aucun titre. Mais leur influence s'est exercée ailleurs, et elle a été d'autant plus dangereuse qu'elle s'est produite en l'absence de tout contrôle et de toute contradiction. Quelque rassuré qu'il soit par l'expérience éclairée et la haute impartialité de la Cour, M. J. Guérin ne peut pas se dissimuler la gravité de cette opposition ; forcé de la subir, il supplie ses juges de ne voir dans les protestations et adhésions, dans les allégations, dans les sollicitations qu'on a appelées ou qu'on appellera au secours d'une mauvaise cause, qu'un motif de plus à un sérieux et minutieux examen. M. J. Guérin ne craint pas la vérité, il la désire, il l'appelle de toutes ses forces ; il a tout à gagner à ce qu'elle soit mise en complète évidence ; mais il peut craindre, non sans raison peut-être, les tentatives de toutes sortes à l'aide desquelles on a tenté d'égarer l'opinion publique, et par elle de réagir sur les décisions de la justice.

PREMIÈRE PARTIE.

COURT EXPOSÉ DES FAITS.

Au mois de juin 1843, il était question de régler une nouvelle distribution des services de médecine et de chirurgie à l'hôpital des Enfans. Dans le but de mettre le conseil des hôpitaux à même de juger de l'utilité du service orthopédique dont M. J. Guérin est chargé dans cet hôpital, M. Orfila, en sa qualité de membre du conseil, demanda à ce médecin un relevé général des résultats obtenus depuis la création de son service. Ce relevé fut fait immédiatement par trois médecins qui avaient tenu note de tous les malades traités par M. J. Guérin depuis le mois d'août 1839, et d'après des observations recueillies par eux. Il fut présenté au conseil des hôpitaux par M. Orfila et publié dans la GAZETTE MÉDICALE, dont M. Guérin est rédacteur en chef.

Ce relevé indiquait *numériquement*, et numériquement seulement, les résultats obtenus dans le traitement de 1394 cas, savoir : 377 guérisons, 296 améliorations, 77 sans amélioration, 25 morts, 619 dont le traitement n'était pas terminé ou n'avait pas été continué (1); le tout réparti dans diverses catégories de difformités, telles que : *strabisme*, *torticolis*, *déviations de l'épine*, *pieds-bots*, etc.

Sous le prétexte que ces résultats étaient nouveaux, importans, extraordinaires, le relevé de M. Guérin fut attaqué de la manière la plus violente. On en contesta l'exactitude et la véracité; on l'accusa tout à la fois d'erreur et de mensonge. Cependant il avait été rédigé par trois personnes

(1) Voyez page 138, document n° 3.

honorablement connues, et ces trois personnes avaient déclaré publiquement en prendre toute la responsabilité. De son côté, M. J. Guérin, qui connaissait l'exactitude du travail de ses collaborateurs, et les matériaux sur lesquels ils avaient opéré, n'avait pas hésité à maintenir leur œuvre et à s'associer à la responsabilité qu'elle pouvait entraîner. N'importe, sans aucune espèce de fondement, et, comme on vient de le dire, sur le seul prétexte de la nouveauté et de l'importance des résultats, on imprima :

1° Que le document était faux, mensonger ;

2° Qu'il n'avait été rédigé qu'en vue de tromper le conseil des hôpitaux et le public.

Cette double accusation, répétée sur tous les tons, reproduite sous toutes les formes, marque en quelque sorte la première période des attaques dirigées contre le relevé de M. Guérin ; période d'imputations gratuites, car on ne se donnait pas la peine de les étayer d'une façon quelconque.

De telles attaques ne devaient avoir ni un grand, ni un long crédit. Aussi songea-t-on à leur donner l'apparence d'une critique un peu plus sérieuse. On appela au secours d'imputations sans fondement, des allégations qui n'en avaient pas davantage, mais qui avaient au moins la prétention de reposer sur quelque chose. On imagina toutes sortes de prétextes, les uns grossiers, les autres spécieux, mais tous de la plus insigne fausseté, pour faire croire que M. Guérin et ses collaborateurs en avaient imposé à la science et à la vérité. Qu'on veuille bien le remarquer immédiatement, car c'est ici l'ame du procès, on ne s'est pas borné à dire que le relevé de M. Guérin était *erroné*, mais on a cherché à prouver qu'il était *faux ;* on n'a pas dit que M. Guérin et ses collaborateurs s'étaient trompés, mais qu'ils avaient trompé et voulu tromper. Or, cette double imputation établie en fait, à l'aide de prétendues preuves, à l'aide d'allégations, à l'aide de prétextes, à l'aide de déclarations mensongères, en un mot à l'aide de tout ce qui n'est pas la preuve, est devenue la matière et comme la formule d'une foule d'inductions iniques, d'accusations injurieuses et d'outrages incessans.

Ainsi réduit à ses élémens les plus simples, le procès consiste donc :

1° En une double imputation diffamatoire sans le moindre fondement ;

2° En une série d'allégations et de prétextes diffamatoires venant au secours de cette imputation, et ayant la prétention de lui donner l'apparence et l'autorité du fait démontré ;

3° En une série d'accusations directes, d'injures, d'outrages partant de ce prétendu fait et s'appuyant sur lui comme sur un motif réel et légitime de diffamation.

Ces trois ordres d'attaques diffamatoires ont pour auteurs MM. Malgaigne, Vidal et Henroz, chacun à des titres et à des degrés différens.

M. Malgaigne,

Comme ayant un des premiers d'abord, sinon le premier, imputé à M. Guérin d'avoir publié une statistique fausse, dans le but de tromper le conseil des hôpitaux et le public; et ensuite comme s'étant efforcé de donner à cette imputation, à l'aide de prétextes fallacieux et d'allégations mensongères, l'apparence du fait démontré.

M. Vidal,

Comme ayant reproduit tout à la fois les imputations et les prétendues démonstrations diffamatoires de M. Malgaigne, et comme les ayant fait servir, en les exagérant encore, d'occasion et de prétexte pour injurier et outrager M. Guérin.

M. Henroz,

Comme ayant renchéri sur MM. Malgaigne et Vidal, non seulement par des formes encore plus outrageantes, mais en ajoutant aux imputations de ces derniers, de nouvelles altérations des actes scientifiques de M. Guérin.

Telle est la base et tel est le motif du procès intenté par M. Guérin à MM. Malgaigne, Vidal et Henroz. — Après la formule, voici les faits.

I. M. Guérin avait publié sa statistique le 1er juillet 1843. Le 20 du même mois, M. Malgaigne annonça dans son journal qu'il existait des *revers graves* dont M. Guérin n'avait dit mot dans son relevé, et il citait comme exemple, d'après M. Velpeau, un cas de strabisme. Or, sommé

de prouver cette accusation et le fait invoqué à l'appui, M. Malgaigne ne put justifier ni l'une ni l'autre. Le fait de M. Velpeau en tant que déposant contre le relevé était controuvé : M. Malgaigne a été obligé de le reconnaître lui-même ; et quant à l'allégation générale, il est demeuré constant que M. Malgaigne ne possédait, lorsqu'il se la permettait, aucune espèce de preuve autre que le prétendu cas cité par M. Velpeau. M. Malgaigne fut donc obligé, sous peine de reconnaître la légèreté et la fausseté de son imputation, de chercher les preuves qu'il n'avait pas. Voici comment il s'y prit.

Il s'adressa d'abord à M. Guérin; il lui demanda à voir ses tableaux, ses observations, la liste de ses malades, pour que M. Guérin l'*aidât*, disait-il, dans ses vérifications. M. Guérin s'y refusa, non parce qu'il trouvait cette demande contraire aux usages de la science et de la critique, mais parce qu'on la lui faisait *après* l'avoir accusé, au lieu de l'avoir faite *avant*. M. Malgaigne ne put donc obtenir ce qu'il demandait, mais il chercha à y suppléer par d'autres expédiens.

Le relevé statistique de M. Guérin comprend, a-t-on dit, 1394 cas ; de ces 1394 cas, 134 avaient été reçus, traités et inscrits à l'hôpital des Enfans. Les 1260 autres avaient été traités à la consultation publique de l'hôpital et à domicile. M. Guérin seul avait les noms et adresses de ces derniers. M. Malgaigne se procura les noms et adresses de ceux traités à l'hôpital. Il en visita ou en fit visiter 9, et il opposa le résultat de son enquête aux chiffres du relevé. Sa conclusion fut que M. Guérin n'avait point guéri les malades qu'il annonçait avoir guéris, et qu'il avait *outragé la science et la vérité*. Pour bien comprendre la démonstration de M. Malgaigne, il faut le suivre pas à pas depuis son examen des registres de l'hôpital, jusqu'à sa conclusion finale.

En allant relever les noms et adresses des malades inscrits à l'hôpital, M. Malgaigne apprit que M. Kuhn, l'un des collaborateurs de M. Guérin, était venu lui-même quelques jours auparavant collationner ses notes sur les registres de l'administration : il en conclut et il imprima que le relevé de M. Guérin avait été *bâti*, fabriqué de toutes pièces, sans observations scientifiques, et simplement avec les registres d'entrée et de

sortie. Et il ajouta très sérieusement qu'ayant sous la main les documens qui avaient servi aux rédacteurs du relevé, ses vérifications avaient été des plus faciles. Des preuves à l'appui de cette première allégation, point.

Cette première allégation était étayée des suivantes :

Des 9 malades qu'il avait vus sur 1394, M. Malgaigne prétendait n'en avoir pas trouvé un seul guéri, et il donnait ces non guérisons prétendues comme des preuves de la fausseté du relevé. Or, plusieurs de ces malades avaient été guéris, ou, au dire de M. Malgaigne lui-même, notablement améliorés; et d'ailleurs le relevé n'étant composé que de chiffres sans aucune indication nominale, et chacune des catégories de difformités qu'il renfermait énonçant tout à la fois des guérisons, des améliorations, des insuccès, des traitemens incomplets ou suspendus, et quelques-unes même des morts, toute vérification et toute contradiction étaient impossibles. M. Malgaigne ne pouvait donc raisonnablement rapporter les 9 cas observés par lui à aucune des divisions des catégories du relevé. N'importe, il n'en présenta pas moins les produits de son enquête comme des témoignages écrasans contre la moralité de M. Guérin. Pour dissimuler ce que cette accusation avait de trop évidemment arbitraire, M. Malgaigne prétexta que M. Guérin ayant refusé de l'aider dans son enquête, il avait été obligé de s'en rapporter aux indications des pancartes (1) de l'hôpital, autres documens scientifiques du même ordre que les registres d'entrée et de sortie. Or, sur quelques-unes de ces pancartes se trouvait le mot *guéri;* il en argua : 1° que ces annotations avaient été mises par M. Guérin; 2° qu'elles avaient dû servir de base à son relevé.

Cependant M. Malgaigne, ancien collaborateur de M. Guérin, connait très bien l'écriture de ce dernier. Il avait donc pu se convaincre immé-

(1) Feuilles volantes que l'on affiche au pied du lit des malades, et qui portent leur nom, âge, domicile. Les pancartes servent à marquer la durée du sejour des malades à l'hôpital, et elles n'ont pas d'autre destination.

diatement qu'aucune des annotations des pancartes n'était de sa main. Mais ce n'est pas tout ; il avait vu pareillement les mêmes annotations et de la même écriture, sur les pancartes de tous les services de l'hôpital, et plusieurs fois le mot *guéri* s'était rencontré sur des pancartes de sujets refusés ou qui avaient été renvoyés sans faire de traitement, ou même de sujets qui étaient morts. Tous ces indices, plus que suffisans pour arrêter un homme de bonne foi, n'ont pas arrêté M. Malgaigne. S'il avait pu conserver des doutes sur la nullité de ce document, n'aurait-il pas pu et dû en écrire à M. Guérin? Il lui avait écrit deux fois pour lui demander ses observations : n'aurait-il pas pu lui demander aussi bien : Les annotations des pancartes signifient-elles quelque chose? ont-elles été mises à votre connaissance ou à votre insu? peut-on se fier aux pancartes? Mais M. Malgaigne craignait une réponse qui aurait ruiné ses prétextes, et il se garda bien de la provoquer. Il préféra, malgré la conviction contraire où il devait être, présenter ses observations comme des données sérieuses, comme des faits propres à justifier son accusation.

M. Guérin démasqua aisément ce qu'il y avait d'astucieux dans la démonstration de M. Malgaigne. Il fit justice de son enquête et des pancartes; il montra que 9 observations ne pouvaient infirmer des résultats fournis par 1394 cas, et encore moins par 1394 cas indiqués en chiffres seulement. C'est alors que M. Malgaigne, poussé dans ses derniers retranchemens, osa déclarer, dans une réponse imprimée, qu'il ne s'était pas borné à visiter 9 sujets, mais qu'il avait cherché par tout Paris les 131 malades du service de M. Guérin, et que sur ces 131 malades il n'avait pas trouvé *une seule* guérison. C'était là le comble de la hardiesse et du mensonge. M. Guérin s'est assuré, en effet, et il en a donné au tribunal de première instance la preuve incontestable et incontestée, que M. Malgaigne n'avait pas fait les visites qu'il disait avoir faites. Des déclarations écrites émanant de tous les malades retrouvés à Paris ou dans les environs l'ont établi de la manière la plus irréfragable. M. Malgaigne n'avait donc visité réellement par lui ou ses émissaires que les 9 cas étayés de l'autorité

des pancartes. Sa déclaration des visites supposées n'était qu'un dernier moyen appelé au secours de ses allégations ; comme ces dernières, l'enquête et les pancartes, n'avaient été que des prétextes pour justifier sa première imputation.

M. Malgaigne n'en resta pas là. De même qu'après avoir annoncé des revers graves qu'il ne connaissait pas, il les avait cherchés et prétextés ; de même après avoir annoncé les visites qu'il n'avait pas faites, il a pris soin de les faire ou du moins il l'a dit, et les résultats ont été les mêmes dans les deux cas. Cette seconde fois comme la première, son enquête tardive a merveilleusement justifié après coup les accusations qu'il s'était permises avant. Sur les 131 malades du service de M. Guérin il n'a pas trouvé une seule guérison. Il l'a dit, et cela lui a si bien réussi qu'il ne manquera pas de le répéter.

Voilà donc sur ce premier point en quoi consiste le système d'attaque et de défense de M. Malgaigne. Qu'est-ce autre chose qu'une première imputation défendue par une seconde, une seconde par une troisième, une troisième par une quatrième, et ainsi de suite. Mais à quelque point de vue qu'on se place pour juger ce système, au point de vue *légal* ou au point de vue *moral*, n'est-ce pas de la diffamation ? Preuve ou non, M. Malgaigne n'a-il pas imputé à M. Guérin des faits de nature à porter atteinte à sa considération ? Et l'échafaudage de prétextes auquel il a eu recours n'a-t-il pas encore ajouté à la gravité de ses imputations ?

M. Malgaigne ne s'est pas borné à incriminer la probité de M. Guérin comme savant ; il a cherché à accuser sa moralité comme médecin. Il s'est efforcé de faire croire que M. Guérin avait retiré de son service d'hôpital des produits illicites, soit en bénéficiant sur les appareils orthopédiques fournis aux malades, soit en soumettant ceux-ci à une contribution inutile et inusitée pour le moulage de leurs difformités. Cette autre imputation, quoiqu'elle soit très claire dans ses articles, M. Malgaigne n'a pas essayé de la prouver ; au contraire, pressé par M. Guérin de s'expliquer, il l'a désavouée lorsqu'elle est devenue le motif et le texte d'accusations plus explicites de la part de M. Henroz. Mais sa

conduite postérieure a montré le peu de sincérité de son désaveu. En effet, il a obstinément refusé d'inserer dans son journal une lettre où M. Guérin répondait à toutes ses allégations, et où il donnait le démenti le plus formel aux inductions calomnieuses de M. Henroz.

Une dernière circonstance complètera la série des faits qui concernent M. Malgaigne.

Appelé devant le Tribunal de police correctionnelle, M. Malgaigne chercha à donner le change à l'opinion sur le caractère de ses attaques. Il écrivit et fit répéter partout que sa critique s'était renfermée dans une discussion scientifique sérieuse, qu'il n'avait fait que poursuivre l'imposture au profit de la science et de la vérité. M. Guérin, suivant lui, n'était pas seulement l'auteur d'un relevé convaincu de mensonge; mais il était encore l'homme qui, pour se venger, voulait porter atteinte aux droits de libre discussion. La première accusation avait assez bien réussi; la seconde réussit encore mieux. En effet, M. Malgaigne rédigea une espèce de charte des droits de la critique, où les principes les plus orthodoxes étaient rappelés. Cette protestation proclamait surtout la *faculté de nier les faits dont la fausseté a été découverte;* toutefois, on y lisait explicitement que les signataires n'entendaient s'immiscer en quoi que ce soit aux faits du procès. Avec cette restriction, les principes généraux de la protestation réunirent bon nombre de signatures, les unes données par complaisance, les autres obtenues par surprise, d'autres extorquées à la faiblesse et à la crainte. Mais M. Malgaigne, dès qu'il les eut, se les appropria; il les convertit en une sanction donnée par le corps médical à son système de critique, et en une manifestation contre M. Guérin. Celui-ci fut mis ainsi une seconde fois au pilori de l'opinion. Après l'avoir diffamé pour sa science, M. Malgaigne le diffama pour son procès; il appela sur lui pendant plus de trois mois le blâme et la censure de ses confrères.

Tels sont les faits qui concernent M. Malgaigne. On y voit en résumé :

1° Une double imputation diffamatoire dénuée de tout fondement;

2° Une série d'allégations, de prétextes, de déclarations fausses appelées au secours de cette première imputation;

3° D'autres imputations relatives aux plâtres et appareils payés par les malades de M. Guérin;

4° Finalement, un système de ruses tendant à représenter M. Guérin aux yeux du monde médical, comme ayant voulu, pour se venger d'une critique qui l'aurait convaincu d'imposture, porter atteinte aux droits de libre discussion.

Ajoutons comme élément complémentaire de ces faits, qu'ils sont devenus entre les mains de MM. Vidal et Henroz de nouveaux prétextes à d'incessantes et injurieuses diffamations.

II. Les faits qui concernent M. Vidal sont plus explicites encore : il a reproduit les imputations et les allégations de M. Malgaigne, en les exagérant d'une part, et de l'autre en les revêtant de formes injurieuses et outrageantes. M. Vidal, c'est M. Malgaigne, plus l'injure et l'outrage.

Ainsi, M. Malgaigne avait dit à demi mots que M. Guérin avait dissimulé des revers graves ; M. Vidal écrit : que M. Guérin a *groupé des chiffres*, *multiplié des guérisons*, *qu'il a trompé le conseil des hôpitaux*, *qu'il mystifie le public*, *les académies*, *et se mystifie lui-même :* tout cela sans ambages ni circonlocutions.

Ainsi encore, M. Malgaigne avait déclaré avoir cherché par tout Paris les 131 malades du service de M. Guérin, sans trouver une seule guérison ; M. Vidal écrit que M. Malgaigne est allé frapper à la porte de *tous* les malades qu'on disait guéris (des 377) et que pas un n'a répondu : *Je suis guéri.*

Il est inutile d'insister sur la part de M. Vidal au procès. La lecture de ses articles en apprendra plus qu'on n'en pourrait dire : la

diffamation se résume; l'injure ne se résume pas, il faut la lire. On renvoie donc aux articles originaux.

III. M. Henroz, c'est M. Malgaigne, plus M. Vidal, plus lui-même. Aux imputations, aux allégations du premier et aux injures du second, il a ajouté ses propres imputations et ses propres injures. La méthode de M. Henroz consiste surtout à travestir les idées, les actes de M. Guérin, à falsifier ses écrits, à le faire penser, parler et agir tout à l'opposé de ce qu'il pense, dit et fait. Personne ne manie plus hardiment l'injure et la calomnie. On renvoie pour les preuves de fait aux articles de M. Henroz : ils n'ont pas besoin de commentaires.

Voilà le procès.

DEUXIÈME PARTIE.

ASSIGNATIONS ET ARTICLES INCRIMINÉS.

I. — MALGAIGNE.

ASSIGNATION.

L'an mil huit cent quarante-trois, le 1er octobre,

A la requête de M. Jules Guérin, docteur en médecine, rédacteur en chef de la *Gazette Médicale*, membre de l'Académie royale de médecine, chirurgien du service orthopédique de l'hôpital des Enfans, directeur de l'Institut orthopédique de la Muette, à Passy,

J'ai, etc.,

Soussigné, donné assignation au sieur Malgaigne, docteur en médecine, rédacteur en chef du *Journal de chirurgie*, demeurant à Paris, rue de l'Arbre-Sec, n° 22,

A comparaître le mercredi, 11 octobre prochain, dix heures du matin, à l'audience du Tribunal de première instance, du département de la Seine, 6e chambre, jugeant en police correctionnelle, séant au Palais de justice, à Paris, pour,

Attendu que le sieur Malgaigne a inséré dans le numéro de juillet de son journal un article intitulé : *relevé général du service orthopédique de l'hôpital des Enfans*, commençant par ces mots : « *L'orthopédie a tenu une assez grande*

place, » et finissant par ceux-ci : « *il comprendra sans doute qu'il lui appartient d'en vérifier l'exactitude ;* »

Attendu que le numéro d'août renferme un article intitulé : *De quelques illusions orthopédiques,* commençant par ces mots : « *Nous avons à remplir un triste et rigoureux devoir,* » et finissant par ceux-ci : « *En toute conscicnce et en toute dignité il jugera nécessaire de répondre* ; »

Attendu que le numéro de septembre contient un article intitulé : « *Sur les guérisons orthopédiques de M. Guérin,* commençant par ces mots : « *Après avoir tant de fois déclaré qu'il ne répondrait point* , » et finissant par ceux-ci : « *Nous nous félicitons d'avoir si heureusement prévenu les désirs de M. Guérin;* »

Attendu que le sieur Malgaigne a fait publier, en outre, dans le *Siècle* du 6 août 1843, une lettre signée : *plusieurs chirurgiens des hôpitaux*, commençant par ces mots : « *Depuis longtemps les hommes honorables du corps médical*, » et finissant par ceux-ci : « *Puissent nos paroles arrêter le conseil des hôpitaux* ; »

Qu'il a fait également publier, sous la même signature, une lettre, suite de la précédente, dans le numéro du 9 septembre 1843 de la *Gazette des hôpitaux*, commençant par ces mots : « *M. Guérin qui a besoin de se défendre,* » et finissant par ceux-ci : « *La nouvelle commission qu'ils forment ne nous paraît être qu'une superfétation;* »

Attendu que le sieur Malgaigne a fait insérer dans le numéro du 28 septembre 1843, de la *Gazette des hôpitaux*, une déclaration portant qu'il prend, avec quelques autres, la responsabilité des lettres insérées dans le *Siècle* et la *Gazette des hôpitaux*, et signées *plusieurs chirurgiens des hôpitaux* ;

Attendu que, dans ces différens articles, le requérant est accusé, tantôt par voie d'insinuation, tantôt directement, d'avoir publié une statistique fausse, mensongère, dont les annonces de succès sont contredites par des revers graves dont il est question dans le public, et dont il n'est dit mot dans le relevé;

Attendu que pour légitimer cette accusation, le sieur Malgaigne a accumulé une foule d'imputations calomnieuses, tendant à convaincre le requérant de mensonge et de mauvaise foi, notamment d'avoir publié des guérisons fausses ;

Attendu que non content d'avoir incriminé la bonne foi et la véracité du requérant, il a fait entendre dans la lettre du *Siècle* conjointement avec le sieur Vidal et autres, que le requérant aurait cherché *à tromper la religion* du Conseil des hôpitaux, à l'aide d'une statistique fausse, présentée par l'entremise d'hommes qui se font les complaisans d'une semblable *intrigue* ;

Attendu que dans la lettre insérée au n° du 9 septembre de la *Gazette des*

Hôpitaux, dont le sieur Malgaigne a déclaré prendre la responsabilité, il est dit, entre autres choses, « que le requérant a besoin de se défendre à cause de l'inconcevable statistique qu'il a publiée; qu'il a voulu accepter le bénéfice de cette trop fameuse statistique auprès du Conseil des hôpitaux, mais qu'il en a laissé la responsabilité à d'autres, lorsqu'elle a été attaquée dans la presse médicale; et qu'il n'est pas encore arrivé que l'administration ait été *obligée* de nommer une commission spéciale pour examiner les résultats et *vérifier* les faits publiés par un de ses médecins; »

Attendu que dans l'article inséré au numéro d'août, de son journal, le sieur Malgaigne a cherché à représenter le requérant comme trafiquant de sa place de chirurgien du service orthopédique de l'hôpital des Enfans pour prélever sur les malades indigens des produits illicites;

Attendu qu'après avoir déclaré par lettre au requérant qu'il n'entendait pas donner à ses commentaires, sur le paiement des appareils par les malades du service de l'hôpital des Enfans, le sens odieux qu'on lui avait donné, le sieur Malgaigne a néanmoins refusé d'insérer cette déclaration dans son journal, obligeant le requérant à lui adresser une sommation extrà-judiciaire pour obtenir cette insertion qui répond d'ailleurs à toutes ses calomnies; qu'ainsi il a perpétué volontairement auprès de ses lecteurs l'insinuation diffamatoire qu'il avait feint de vouloir détruire;

Attendu que ces diverses imputations et accusations sont devenues l'occasion et le motif d'attaques calomnieuses contre le requérant, de la part des sieurs Henroz et Vidal de Cassis, et ont pris ainsi le caractère de connexité et la solidarité avec ces attaques;

Attendu que par ces diverses imputations et celles qu'elles ont encouragées et provoquées, le sieur Malgaigne a porté une atteinte grave à la considération scientifique et morale du requérant, et qu'ainsi elles constituent le délit prévu et puni par les art. 13, 18 et 19 de la loi du 7 mai 1819;

Attendu que par la déconsidération qu'il a cherché à jeter sur la véracité, la bonne foi et la probité du requérant, le sieur Malgaigne a causé en outre un grave préjudice à l'établissement orthopédique dirigé par M. Guérin;

Attendu que celui-ci est donc en droit d'exiger une réparation publique dudit délit;

S'entendre déclarer coupable du délit de diffamation envers le requérant, le faisant, s'entendre condamner à payer au requérant et par corps, à titre de dommages et intérêts, la somme de 20,000 fr., applicables à l'amélioration du service orthopédique de l'hôpital des Enfans; voir déclarer cette condamnation solidaire avec celle qui est réclamée par le requérant contre les sieurs Henroz et Vidal de Cassis;

Voir dire que le jugement à intervenir sera inséré dans le *Journal de Chirurgie*, dans les divers journaux de médecine de Paris, et dans six journaux quotidiens de la capitale, le tout aux frais du défendeur, et sauf au ministère public à prendre telles conclusions qu'il jugera convenables dans l'intérêt de la vindicte publique ;

S'entendre en outre condamner aux dépens.

ARTICLES INCRIMINÉS.

N° 1.

MALGAIGNE. — PREMIÈRE ATTAQUE.

RELEVÉ GÉNÉRAL DU SERVICE ORTHOPÉDIQUE DE L'HÔPITAL DES ENFANS.

L'orthopédie a tenu une assez grande place dans l'histoire chirurgicale du mois qui vient de s'écouler. Nous ne parlons pas de deux discussions avortées à l'Académie de Médecine, et qu'il faudra bien reprendre quelque jour; mais un fait infiniment plus grave a excité une certaine émotion dans la chirurgie parisienne.

La Gazette Médicale du 11 juillet contenait, sous le titre de *Relevé général du service orthopédique de l'hôpital des Enfans*, un tableau statistique des malades traités par M. Guérin, *en réponse*, disait le journal, « aux personnes qui ont contesté l'utilité d'un service spécial des difformités dans les hôpitaux, et à celles qui mettraient encore en doute l'efficacité de l'orthopédie. » Ce tableau avait été adressé au conseil général des hôpitaux, reproduit dans plusieurs journaux politiques; et il annonçait de tels résultats, que tout d'abord un médecin qui s'est autrefois occupé d'orthopédie, M. Maisonabe, en révoqua en doute la sincérité dans deux lettres successives, publiées par la Gazette des hôpitaux. Nous ne voulons pas, quant à présent, rechercher jusqu'à quel point étaient fondées les critiques de M. Maisonabe; nous regrettons seulement qu'il les ait revêtues de formes peu usitées dans la polémique contemporaine; l'injure et la violence feraient tort aux meilleures raisons. Mais une plus rude attaque a été dirigée contre la statistique de M. Guérin, par la Gazette des hôpitaux même, dans un article également remarquable par le fond et par la forme, et qui ne pouvait demeurer sans réponse.

M. Guérin a d'abord répondu lui-même aux accusations de M. Maisonabe. Dans sa lettre du 7 juillet, cherchant à qui devait revenir la responsabilité de la statistique publiée, il déclarait bien qu'elle n'avait pas été rédigée par lui, mais par MM. Brochin, Dechambre et Kuhn; mais d'un autre côté, *il l'adoptait sans nulle réserve*, dans ces propres termes :

« Relativement au relevé, je le maintiens parfaitement exact, et je défie qui que ce soit de fournir aucune espèce de preuve du contraire. » En même temps, MM. Brochin, Dechambre et Kuhn, tout en se déclarant les auteurs du tableau, ajoutaient : « Nous croyons savoir que les observations détaillées seront publiées par le chef du service en temps convenable, avec le nom et l'adresse des sujets. Si l'on désirait immédiatement d'autres renseignemens, on pourrait s'adresser directement à M. Guérin. »

Quant à cette promesse ambiguë de publier les observations détaillées, il suffira de dire que le tableau ne comprend pas moins de 1394 sujets, pour juger si elle peut passer pour sérieuse. Mais, au total, M. Guérin ayant les observations, possédant tous les renseignemens, attestant l'exactitude du relevé, c'était donc à lui qu'il fallait s'adresser, et c'est à lui que s'adressait la GAZETTE DES HÔPITAUX dans l'article déjà cité. Cette fois, M. Guérin, malheureusement conseillé à notre avis, a gardé le silence ; et MM. Brochin, Dechambre et Kuhn ont élevé cette étrange prétention de se poser comme de vrais champions du débat, laissant M. Guérin en dehors, ou plutôt le masquant généreusement de leurs poitrines ; et après une réponse telle quelle, déclarant dédaigneusement que « quelles que soient les attaques dont leur relevé sera ultérieurement l'objet, ils s'abstiendront de toute réplique. »

En ceci, nous estimons qu'il y a une grande erreur, si l'on croit que le public chirurgical se tiendra pour satisfait, et, comme disent ces messieurs, « suffisamment édifié sur les faits du procès. » En ce qui nous concerne, nous avions voulu, dès l'abord, nous charger de l'examen critique du relevé de M. Guérin, et lui demander les éclaircissemens qui nous paraissaient nécessaires ; cette tâche ayant été remplie et bien remplie, nous avons cru devoir attendre les éclaircissemens demandés.—*Et ils sont d'autant plus indispensables que l'article de la* GAZETTE DES HÔPITAUX *n'a pas tout dit ; qu'il est question dans le public de revers graves dont il n'est fait aucune mention dans le relevé ; pour en citer un exemple, M. Velpeau, homme compétent, a vu un strabique opéré à la consultation de M. Guérin, et qui a perdu complètement la vue du côté opéré ; tandis que, pour les strabismes, le relevé ne parle que de guérisons complètes et d'améliorations.*

Nous n'attachons pas une bien grande importance à quelques erreurs de ce genre, surtout dès que le tableau n'a pas été dressé par M. Guérin lui-même ; mais puisqu'il a eu le malheur de le publier, on comprendra sans doute qu'il lui appartient d'en vérifier l'exactitude et d'en donner, s'il y a lieu, la rectification.

(JOURNAL DE CHIRURGIE, juillet 1843, p. 246.)

N° 2 (1).

MALGAIGNE ET VIDAL. — LETTRE AU SIÈCLE SIGNÉE : PLUSIEURS CHIRURGIENS.

Monsieur,

Depuis longtemps les hommes honorables du corps médical avaient senti le besoin de porter devant le tribunal de l'opinion publique leurs justes réclamations, et ils avaient compris que la publicité de la presse politique pouvait seule donner quelque retentissement à leurs paroles : il appartenait à votre journal de prendre l'initiative et d'élever enfin la voix en faveur des intérêts sacrés de la santé publique et des intérêts non moins respectables des médecins qui consacrent laborieusement et consciencieusement leur vie au soulagement de l'humanité. Tous les hommes honnêtes et jaloux en même temps de la gloire scientifique de notre pays vous sauront gré d'avoir bien voulu ouvrir vos colonnes aux articles dans lesquels un de nos confrères a exposé l'organisation médicale en France et en a signalé tous les vices.

Dans le dernier de ces articles, notre confrère, après avoir défendu avec raison le *concours*, a montré que cette belle institution était journellement faussée, dénaturée, dirigée vers un but entièrement opposé à celui qu'elle se propose d'atteindre ; mais, monsieur, ses hommes auxquels est dévolu le pouvoir médical ne sont plus aujourd'hui satisfaits de la position qu'ils se sont créée ; ils trouvent encore trop gênant de soumettre leur bon plaisir aux formalités du concours, et ils ne tendent à rien moins qu'à supprimer complètement une institution protectrice que vous appelez à juste titre une des conquêtes scientifiques de notre révolution. Il est urgent de signaler cette nouvelle tendance avant qu'elle ait reçu la sanction du système des faits accomplis, et nous avons espéré, monsieur, que vous voudriez bien donner place dans votre journal aux lignes suivantes, qui nous semblent être le complément de l'article que vous venez de publier.

Le traitement chirurgical dans les hôpitaux de Paris est confié à trente-cinq chirurgiens qui ne sont admis à prendre place qu'après cinq années de fonctions au bureau central des hospices. Cette disposition éminemment sage qui, avant qu'un chirurgien soit placé à la tête d'un service important, lui impose en quelque sorte un noviciat de cinq années, donne de hautes garanties à l'administration des hôpitaux et aux malades. Ces garanties se trouvent accrues de la difficulté même avec laquelle se font les admissions des chirurgiens du bureau central, puisque, ainsi que vous l'avez montré, ce n'est que par suite d'un concours que ces admissions sont prononcées. Il faut remarquer de plus que les places sont peu nombreuses, qu'il n'y en a pas plus d'une vacante par année, et que constamment cette place est disputée par huit ou dix candidats sérieux qui, par la force et la durée de leurs études, ont acquis déjà la plupart du temps des titres scientifiques et honorables, et sont tantôt agrégés à la Faculté de médecine, prosecteurs à la Faculté ou des hôpitaux, ou praticiens plus ou moins anciens. En un mot, l'élite des chirurgiens qui n'appartiennent point

---

(1) M. Malgaigne a déclaré publiquement avec d'autres chirurgiens, dans une lettre insérée dans la *Gazette des Hôpitaux* du 28 septembre 1843, prendre l'entière responsabilité de cette lettre. Il a confirmé cette déclaration en première instance, mais en ajoutant qu'il n'etait pas l'auteur de la lettre, et qu'il n'en avait eu connaissance qu'après sa publication. C'est une responsabilité très commode, dont la cour royale aura à fixer définitivement la valeur.

encore au personnel médical des hôpitaux se presse à ces concours où des épreuves souvent remarquables témoignent et de la capacité des candidats et de l'importance qu'ils attachent à entrer dans les maisons hospitalières.

Pendant leur séjour au bureau central, les chirurgiens ont deux genres d'attributions : le service propre du bureau central et les remplacemens. Le premier consiste à diriger les malades sur les différens hôpitaux, à délivrer des consultations gratuites à ceux qui ne sont pas jugés assez gravement malades pour y être admis ou qui ne veulent pas y entrer, à faire des opérations qui ne nécessitent pas le séjour à l'hôpital, etc. Les remplacemens consistent dans l'occupation temporaire de services qu'un chirurgien d'hôpital, soit par maladie, soit par congé, laisse vaquer pendant un temps plus ou moins long.

Lorsqu'au sortir du bureau central les chirurgiens qui y sont entrés par concours sont appelés à prendre un service définitif, le plus habituellement les places qu'ils obtiennent appartiennent à des hôpitaux lointains, comme Bicêtre, ou peu propres à la pratique de la grande chirurgie, et ce n'est qu'après un laps de temps quelquefois très prolongé qu'il est permis d'arriver à un hôpital susceptible d'offrir des avantages réels pour le titulaire.

Ainsi, longues études et travaux préliminaires spéciaux pour se présenter au concours; succès vivement disputé pour entrer au bureau central; stage de cinq années dans des fonctions souvent pénibles et presque nullement rétribuées (l'indemnité accordée à chaque membre du bureau central est de 400 fr.) ; enfin passage à titre plus ou moins onéreux dans des hôpitaux excentriques, telle est la voie par laquelle un homme laborieux et instruit arrive à grand'peine à posséder le titre de chirurgien d'hôpital.

Certes, ce titre si laborieusement obtenu constitue l'un des droits les plus respectables que l'homme puisse jamais acquérir en quelque carrière que ce soit. Eh bien ! ce droit est méconnu, et par ceux-là même qui sont le plus en position d'en apprécier la valeur et la légitimité.

L'administration des hôpitaux, après avoir solennellement inscrit dans son règlement que nul ne peut être admis comme chirurgien d'hôpital sans avoir appartenu au bureau central, et que nul ne peut être admis au bureau central sans concours, viole ouvertement des articles aussi formels. A la vérité la violation est quelque peu déguisée : on accorde la chose sans accorder le titre. Celui qui est l'objet de la faveur n'est pas désigné comme chirurgien d'hôpital. Mais il a mieux que le titre, il est en possession d'un service, et tandis que les ayant-droit attendent pendant de longues années leur placement définitif, l'intrus obtient d'emblée la nomination directe ou son équivalent. De pareilles nominations ont un caractère *illégal*; elles sont *sans moralité*, car on ne peut les faire qu'au préjudice de droits légitimement acquis ; elles sont d'ailleurs sans utilité pour les malades, et, qui pis est, elles sont faites au détriment des infortunes les plus dignes de la sollicitude du conseil des hospices. Envisageons sous ces différens points de vue les intrusions qui ont eu lieu pendant ces dernières années dans la chirurgie des hôpitaux.

Nous avons dit que toute nomination à un service d'hôpital en dehors des conditions inscrites au règlement est entachée d'*illégalité*, *immorale*, sans utilité pour les malades,

préjudiciable aux infortunes les plus dignes de la sollicitude du conseil des hospices. L'illégalité de ces intrusions se confirme par la lecture de tous les articles du règlement relatif au mode suivant lequel on peut être investi d'un service d'hôpital. Cette première illégalité en entraîne beaucoup d'autres, et cela est inévitable, car ceux qui sont entrés dans les hôpitaux malgré le règlement ne se croient nullement obligés par lui. Ainsi, tandis que les chirurgiens nommés par concours font chaque jour des visites de deux à trois heures, et cela sans aucune interruption pendant toute l'année, les hommes pourvus illégalement d'un service viennent deux fois la semaine, choisissent les heures et les jours qui sont à leur convenance ; en un mot, entrés dans les hôpitaux en dépit du règlement, ils ne se croient nullement obligés par lui et agissent en conséquence. Un autre abus résultant de ces nominations illégales, c'est de créer dans le personnel médical des hôpitaux, et pour un même genre d'attributions, des catégories diverses, ce qui est pourtant bien loin des intentions du conseil des hospices, ainsi que le prouve la suppression des places de chirurgien en chef dans ces établissemens. On a senti que les conditions exigées de chacun étant les mêmes, il devait y avoir égalité de droits et d'avantages.

Tous les hommes qui depuis le commencement de ce siècle ont répandu tant d'éclat sur la chirurgie française se sont soumis, pour entrer dans les établissemens hospitaliers de Paris, à une règle, celle du concours, qui fut créée sous l'inspiration de la justice et des intérêts bien compris de l'humanité. Faudra-t-il que pour donner carrière à quelques ambitions personnelles et de mauvais aloi, on foule aux pieds cette règle salutaire qui assure aux malades pauvres l'avantage de n'être confiés qu'à des hommes d'une capacité éprouvée et rendue évidente par des épreuves publiques en présence de jurys compétens ? Ne voit-on pas qu'on se laisse entraîner sur une pente funeste en ouvrant la porte des hôpitaux sans concours à ceux qui, par des voies presque toujours suspectes, parviennent à émouvoir l'attention du public à l'endroit de ce qu'ils appellent une nouvelle méthode ou une spécialité ?

On conçoit très bien que toutes les fois qu'un moyen de traitement nouveau se produit à l'attention du public, le conseil des hospices ait le désir, dans le cas où ce moyen aurait des avantages réels, d'y faire participer les malades des établissemens qui sont sous sa tutelle. Mais pour juger sainement la valeur de ce traitement nouveau, l'opportunité de son emploi, les résultats qu'il peut produire, il y a une marche tout indiquée par le bon sens. Ou bien laissez à la spontanéité des médecins et chirurgiens des hôpitaux à déterminer tous ces points, ou bien chargez de cette tâche une commission dont la compétence ne soit pas douteuse. Il ne faut pas que des hommes, quelque honorables qu'ils soient, quelque versés qu'ils puissent être dans les matières administratives, se déclarent juges dans une question qu'ils ne sauraient résoudre avec connaissance de cause. Ce n'est pas avec des impressions prises dans le commerce des gens du monde, dans les éloges que se décernent à eux-mêmes les intéressés ou dans ceux qui leur sont accordés par des complaisans, qu'il faut chercher à s'éclairer sur des choses de cette nature. Ne voit-on pas chaque jour de quelles mystifications grossières des hommes d'un mérite d'ailleurs éminent

dans la carrière qu'ils ont embrassée, mais étrangers aux connaissances médicales, deviennent les dupes de la part du charlatanisme ?

Les intrusions dont nous déplorons l'abus doivent encore être examinées d'un autre point de vue, celui de la moralité. Un mot malheureux a été prononcé, le mot *d'essai*. Des arrêtés portant création de services donnés contre l'esprit et la lettre du réglement disposent que cette création a pour objet d'autoriser telle personne *à faire l'essai de sa méthode de traitement*. Un pareil langage excite l'étonnement à une époque comme la nôtre, où personne n'a le droit de considérer les malades pauvres comme une matière *à essai* de quelque genre que ce soit. Et d'ailleurs ces essais combien de temps doivent-il durer? Sur combien de malades doivent-ils être tentés? Ne doivent-ils pas être constamment surveillés par une commission permanente tenue d'en faire connaître les résultats? Il y aurait une incurie profonde à laisser non résolues de semblables questions. Puis une fois lancé dans cette malheureuse carrière des essais, qui sait où l'on s'arrêtera ? Toutes les prétendues méthodes nouvelles ne viendront-elles pas demander à leur tour de faire leurs preuves dans un service d'hôpital, et alors homœopathie, hydrosudopathie, magnétisme, machines à rompre les ankyloses, etc., tout cela, soyez-en sûr, réclamera son droit d'essai.

Il est encore un point par lequel les abus que nous signalons touchent à la moralité : nous voulons parler du fâcheux exemple que donnent à la jeunesse médicale ces sortes d'encouragemens accordés *à l'intrigue*. N'est-il pas à craindre que ceux des jeunes médecins qui n'ont pas un caractère éprouvé, au lieu de se nourrir d'études fortes et sévères, ne se jettent dans des voies détournées *et peu honorables*, en voyant qu'il est des moyens de tourner la difficulté et d'entrer dans les hôpitaux *par surprise* ?

Quant à la question d'économie, toujours si pressante aux yeux de toute administration de charité publique, elle s'élève aussi contre la création de ces services, fondés peut-être dans des intentions louables, mais qui n'ont bénéficié jusqu'ici qu'au *favoritisme*. Des frais considérables ont été faits avec une utilité très problématique pour ces services, véritables superfétations dans des hôpitaux qui n'ont pas toujours le nécessaire. Ainsi, tandis que l'administration en est réduite à économiser sur l'eau de Seltz, sur les sirops nécessaires à la tisane des pauvres fiévreux, sur la charpie, etc., on a accordé en dépenses extraordinaires, pour frais d'appareils, des sommes considérables, eu égard au peu d'avantages qu'on en a retirés.

Nous venons de signaler d'une manière générale les abus qu'a engendrés l'institution illégale de services d'hôpitaux confiés à des hommes qui ne sont pas chirurgiens des hôpitaux. Nous aurions pu montrer par de nombreux détails combien il importe que les prétentions toujours croissantes à un envahissement *deveuu scandaleux* soient vigoureusement réprimées sous peine de porter le trouble dans l'organisation des hôpitaux; cela importe d'autant plus que *l'on cherche encore à égarer la religion du conseil des hospices en lui faisant présenter, par l'entremise d'hommes qui se font les complaisans*

d'une pareille intrigue, des comptes-rendus pompeux, mais incapables de soutenir un sérieux examen.

Le conseil d'administration des hôpitaux n'a-t-il pas senti lui-même la gravité de ces considérations lorsque dans une circonstance récente il a repoussé des sollicitations nouvelles à la presque unanimité? Nous disons presque unanimité, car les médecins n'ont pas vu sans un vif regret que la *seule* voix en opposition avec la décision du conseil fût précisément celle sur laquelle ils devraient le plus compter quand il s'agit du maintien de leurs droits. On conçoit que des obligations particulières puissent nous rendre indulgens pour les prétentions mal fondées de nos amis; mais ce serait une doctrine déplorable que celle qui consisterait à s'acquitter par des faveurs administratives de ce que l'on croit devoir pour des services personnels. Les places dont dispose une administration publique sont une partie du bien public. *Les convertir en une monnaie à l'usage de l'intérêt personnel*, c'est *comprendre de la manière la plus étroite* et la moins HONORABLE *les devoirs de l'homme revêtu de hautes fonctions administratives.* Puissent nos paroles arrêter le conseil des hôpitaux sur la voie funeste, illégale et injuste dans laquelle il s'est engagé!

PLUSIEURS CHIRURGIENS DES HÔPITAUX DE PARIS.

(SIÈCLE, 6 août).

N° 3.

MALGAIGNE.— SECONDE ATTAQUE DANS SON JOURNAL.

DE QUELQUES ILLUSIONS ORTHOPÉDIQUES, A L'OCCASION DU RELEVÉ GÉNÉRAL DU SERVICE ORTHOPÉDIQUE DE M. J. GUÉRIN.

Nous avons à remplir un *triste* et *rigoureux devoir*, que nous eussions désiré éloigner de nous, et devant lequel enfin nous aurions reculé sans doute, si la *dignité* et la *moralité* de l'art ne nous avaient paru si fortement intéressées. Il s'agit du *Relevé général* publié par M. J. Guérin.

Nous avons déjà dit quelques mots de ce Relevé dans notre dernière *Revue critique*. M. Guérin nous a honorés d'une réponse, et voici ce que disait la *Gazette médicale* du 22 juillet :

« Un journal de chirurgie qui se pique de sévérité dans la manière dont il convient de faire la critique, allègue, un peu légèrement, et sur la foi d'un homme dont les assertions ne passent pas pour bien sévères ni bien exactes, qu'un malade de la consultation orthopédique de l'hôpital des Enfans a été opéré du strabisme et a perdu la vue du côté opéré. Or, dit le journal, le Relevé de ce service ne parle que de *guérisons complètes* et *d'améliorations*. Quand on se permet d'incriminer l'exactitude et la bonne foi des autres, on devrait être certain qu'on ne sert pas de porte-voix à la calomnie. Il eût donc été utile qu'avant de mettre les succès du Relevé en prétendue contradiction avec des *revers graves* (expression du journal), on se fût bien assuré de la réalité du fait allégué. Nous qui sommes un peu plus certain de la vérité des faits et assertions que nous avons pris sous notre responsabilité, nous demanderons au journal qui parle de *revers graves dont il est question*

dans le public et dont il n'est dit mot dans le Relevé de vouloir bien préciser ces insinuations, et notamment de prouver, relativement à l'opéré de la consultation qui aurait perdu la vue, l'accusation dont il s'est fait l'écho; sinon nous serons bien obligés de le placer dans la catégorie des journaux dont il admire et imite les procédés, mais auxquels, en toute conscience et en toute dignité, nous croyons pouvoir nous dispenser de répondre. »

Notre journal ayant paru le 20, M. Guérin n'avait pas eu sans doute tout le temps nécessaire pour méditer les termes de sa réponse ; mais nous n'aurions pas la même raison d'oublier la modération commandée ici plus que jamais par la gravité du débat. Nous laisserons donc de côté ce qui nous regarde; quant à l'insinuation dirigée contre M. Velpeau, nous y répondrons immédiatement pour n'avoir plus à y revenir. Il y a eu véritablement une erreur commise, lorsqu'il a été dit que le malade en question avait été opéré à l'hôpital des Enfans ; nous en faisons volontiers l'aveu. Mais que l'opération ait été faite par M. Guérin, que l'opéré ait immédiatement perdu la vue, à ce point qu'il peut regarder fixement le soleil en plein midi sans recevoir la moindre sensation de la lumière, c'est la pure et simple vérité ; nous avons examiné le malade, nous avons recueilli l'observation que nous publierons, pour peu que M. Guérin le désire ; nous nous faisons même un plaisir d'ajouter que ce malade se loue hautement des soins empressés, des bons procédés et du désintéressement de M. Guérin.

Ce premier fait ainsi éclairci, revenons maintenant au Relevé en lui-même ; et d'abord il est indispensable de le mettre en entier sous les yeux de nos lecteurs.

DIFFORMITÉS.	Nombre des cas.	Guérisons complètes.	Améliorations.	Pas d'améliorations.	Morts.	Non traités ou en traitement.
Strabisme	155	100	8	»	»	47
Fausse ankylose de la mâchoire inférieure	1	1	»	»	»	»
Torticolis	46	23	8	2	1	12
Déviations de l'épine	155	24	28	4	1	98
Excurvations tuberculeuses	112	4	46	46	2	14
Difformités rachitiques du thorax et des membres	314	66	36	»	2	210
Courbures des membres par cal vicieux	46	8	13	2	»	23
Difformités du coude (flexions permanentes, etc.)	9	2	1	1	»	5
Flexions permanentes de la main et des doigts	14	3	4	»	»	7
Luxations congénitales des fémurs	38	2	»	1	»	35
Difformités de la hanche sans luxation	38	10	22	6	»	»
Difformités des genoux	263	53	72	9	5	124
Pieds-bots	157	61	49	6	7	34
Flexion permanente des orteils	1	1	»	»	»	»
Totaux	1349	358	287	77	18	609

En outre de ces difformités, 34 abcès froids ou par congestion et 11 épanchemens articulaires ont été traités par la méthode sous-cutanée. En voici les résultats :

Abcès froids	20	7	4	»	2	7
Abcès par congestion	14	4	2	»	5	3
Épanchemens articulaires	11	8	3	»	»	»
Totaux	45	19	9	»	7	10
Totaux réunis	1394	377	296	77	25	619

(*Gazette Médicale*, n° du 1er juillet 1843.)

Il faut bien le confesser, l'impression produite par ce document fut tout d'abord des plus fâcheuses. Autant que nos relations puissent s'étendre, nous n'avons pas rencontré un seul chirurgien disposé à croire à *la réalité* de certaines de ces guérisons; et, en ce qui nous concerne, sans prétendre ni les nier ni les admettre, nous étions du moins résolument de cet avis que, si en effet M. Guérin les avait obtenues, il avait fait faire à la chirurgie des progrès gigantesques, et tels que l'état actuel de la science permettait à peine de les espérer. Mais nous craignions, à dire vrai, qu'il n'y eût là quelques-unes de ces illusions si communes aux auteurs de procédés nouveaux; et quand M. Guérin, répondant à M. Maisonabe, déclara que cette statistique n'était pas son ouvrage, nous demeurâmes bien mieux convaincus encore qu'il ne devait point porter la peine de quelques exagérations échappées à ses élèves; seulement nous espérions qu'il prendrait soin lui-même de faire à ce tableau les rectifications nécessaires; et telle était la conclusion de notre article. On vient de voir quelle fut la réponse.

Manifestement, M. Guérin ne voulait point de discussion publique. Peut-être comprenait-il la difficulté de justifier absolument les chiffres de sa statistique; et alors il était encore généreux d'en revendiquer la responsabilité, et de ne pas délaisser dans ce péril les collaborateurs qui pour lui s'étaient mis en avant. Ne voulant aucunement choquer ses idées à cet égard, et cependant désirant constater par nous-mêmes quelques-uns des faits curieux mentionnés dans le Relevé, nous écrivîmes à M. Guérin pour lui demander s'il voudrait bien nous communiquer ses observations de guérisons complètes des courbures des membres par cal vicieux, ou du moins nous donner l'adresse de sujets guéris. Cette question n'avait pas seulement pour nous l'intérêt général qui s'attache à toute découverte; nous avions à en traiter dans notre ouvrage *sur les fractures*, et il nous importait beaucoup de savoir si véritablement la chirurgie des fractures s'était enrichie d'une aussi merveilleuse conquête. M. Guérin nous répondit par un refus.

Cette fois, s'il faut le dire, les motifs de ce refus nous échappaient. Nous avions lu dans la *Gazette médicale* et ailleurs que, « pour la vérification ultérieure des résultats exprimés par le tableau, elle serait possible à tous ceux qui voudraient se donner cette peine. Si l'on désirait immédiatement des renseignemens, on pourrait s'adresser directement à M. Guérin. Il s'empresserait de se mettre à la disposition de quiconque se présenterait dans un but et avec le caractère scientifiques, etc. » Nous avions eu foi dans ces déclarations; nous venons de dire ce qui advint

Mais la tactique était mauvaise; car, n'ayant pu nous éclairer en aucune façon sur cette petite question des cals vicieux, il nous prit alors un plus vaste désir, celui de pénétrer dans les secrets de cette chirurgie mystérieuse; et comme chirurgien des hôpitaux, ayant aussi à traiter de ces *difformités rachitiques du thorax et des membres*, de ces *excurvations rachitiques*, de ces *abcès par congestion*, et bien d'autres choses encore dont jamais nous n'avions obtenu ni vu obtenir la *guérison complète*, nous nous résolûmes à chercher par quels moyens on arrivait à ces guérisons, et avant tout si ces guérisons étaient réelles.

C'était en vérité une tâche difficile. Le relevé publié comprenait 1394 malades; mais plus tard la *Gazette médicale* avait déclaré que 134 seulement avaient été traités dans le service; tous les autres à la consultation. Nous aurions voulu prendre communication du tableau détaillé présenté au Conseil des hôpitaux; M. Guérin l'avait retiré. Nous nous résignâmes à refaire nous-mêmes au moins la statistique des sujets traités à l'hôpital; et tout d'abord, nous obtînmes dans les bureaux un renseignement que nous n'eussions guère soupçonné.

A voir comment les collaborateurs de M. Guérin annonçaient que « les observations détaillées seraient publiées par le chef du service en temps convenable avec le nom et l'adresse des sujets, » nous avions cru qu'en effet le relevé avait été fait d'après les observations recueillies. *Il n'en est rien;* l'auteur est venu tranquillement feuilleter les registres, prenant les nom, âge et domicile des sujets; *et c'est ainsi qu'a été bâti ce relevé*, maintenu par M. Guérin comme *parfaitement exact.*

Nous avions donc sous la main les mêmes documens que l'auteur du relevé; pour plus de sécurité

nous voulûmes y en joindre d'autres. Nous compulsâmes à la fois le registre des entrées, le registre des sorties, et le registre des morts; et enfin, année par année et mois par mois, à l'exception de deux mois de 1839 dans lesquels il y a eu 7 sorties, pour chaque malade, nous avons relevé la pancarte qui porte l'énoncé de la maladie et l'état du sujet à la sortie, avec ou sans la signature du chirurgien.

Le premier résultat de cette recherche a été que le relevé, au lieu d'être *parfaitement exact*, était tant soit peu inexact. Il a été publié le 1er juillet; or, du 1er août 1839, c'est-à-dire depuis l'ouverture du service jusqu'au 1er juillet 1843, il n'a été traité dans le service que 131 malades. Peut-être a-t-on voulu indiquer le nombre des entrées, car plusieurs malades sont entrés deux fois; mais alors il y a une autre inexactitude; le nombre des entrées est de 148.

Mais qu'importe après tout ! on peut fort bien oublier quelques entrées en feuilletant un registre à la hâte; ce qui nous importait, c'étaient les noms des sujets guéris de ces incurables affections que nous citions tout à l'heure. Or, d'après les registres qui portent le diagnostic du billet d'entrée et d'après les pancartes qui portent le diagnostic du chirurgien lui-même, voici quelles ont été les affections reçues dans le service, année par année, seulement en faisant abstraction des doubles emplois :

	MALADES REÇUS EN					TOTAUX
	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	
Sous le titre vague de *Difformités*, — *Orthopédie*, — *Luxation*, — ou même sans nom de maladie	22	7	»	»	2	31
Contracture de la mâchoire	»	»	»	1	»	1
Torticolis	»	1	4	»	»	5
Déviation de l'épine	1	10	21	7	1	40
Excurvation tuberculeuse de l'épine	»	»	1	»	»	1
Affection tuberculeuse de l'épine	»	1	»	»	»	1
Déviation de l'épine, difformité congéniale de la poitrine	»	»	»	1	»	1
Rachitisme	»	1	»	1	»	2
Courbure des membres inférieurs	»	»	»	1	»	1
Courbure rachitique de la jambe	»	»	»	1	»	1
Torticolis, tubercules, contracture générale	»	»	»	1	»	1
Difformité musculaire générale (*sic*)	»	»	1	»	»	1
Courbure anguleuse du fémur, rotation de la jambe en dedans	»	»	1	»	»	1
Fausse ankylose	»	1	»	»	»	1
Flexions permanentes des doigts	»	»	»	2	»	2
Luxations coxo-fémorales	1	1	1	»	1	4
Difformités de la hanche, dont une avec abcès par congestion	»	»	1	0	1	2
Déviations des genoux	»	8	7	1	»	16
Difformité du genou	»	»	»	1	»	1
Flexion du genou	»	»	1	1	»	2
Pieds-bots, dont un avec paraplégie	5	2	5	2	»	14
Pieds plats	»	»	1	»	»	1
Paralysie	»	»	1	»	»	1
TOTAUX	29	32	45	20	5	131

Nous avons rangé ces diverses lésions autant que possible dans l'ordre du *Relevé* de M. Guérin, afin que le lecteur puisse comparer les deux tableaux et en apprécier la concordance. Mais nous ne saurions dissimuler le désappointement que nous éprouvâmes, en rencontrant si peu d'excavations tuberculeuses, de courbures des membres par cal vicieux, de ces abcès par congestion, de ces affections que nous cherchions de préférence. Se trouvaient-elles cachées sous ces vagues dénominations de *difformités, orthopédie*, etc.? Avaient-elles été traitées à la consultation ? C'est ce qu'il nous est impossible de décider.

Après tout, il nous suffisait de rencontrer pour chaque espèce un cas unique de guérison ; et, en conséquence, nous recherchâmes avec soin les sujets qui étaient sortis guéris. L'embarras redevint assez grand. Nombre de sujets étaient déclarés *guéris*, mais *sans la signature du chirurgien*; d'autres même avec *des signatures d'autres médecins de l'établissement*. Pour ces derniers, il était clair que, du service orthopédique, ils avaient été transférés dans d'autres services pour affections médicales, et peut-être en était-il ainsi des autres. Nous en trouvâmes aussi qui étaient sortis *sur la demande des parens* ; dans deux cas où M. Guérin avait signé, le mot *guéri*, commencé ou achevé, avait été soigneusement effacé ; ce qui nous donna le légitime espoir que lorsque la mention de la guérison serait appuyée de cette signature, nous serions tombés sur des guérisons complètes. Or, ces cas sont assez rares ; on en trouve 4 pour 1839 ; — 12 pour 1840 ; — 18 pour 1841 ; — 5 en 1842 ; aucun pour les sujets entrés en 1843. Total 39. Les décès arrivés à l'hospice sont au nombre de 9 ; *mais toujours dans d'autres services*, où on les fait transférer dès qu'ils sont affectés de maladies internes.

Nos 39 guérisons portaient sur les affections suivantes :

Déviations de l'épine	16
Pieds-bots	7
Pieds plats	1
Déviations des genoux	7
Torticolis	3
Courbure rachitique de la jambe	1
Luxation congéniale des deux fémurs	1
Difformité de la bouche ; abcès par congestion	1
Affections non précisées	2

Nous entrons à dessein dans ces détails, afin de montrer avec quel scrupule nous cherchions à assurer notre marche. Même après toutes ces précautions prises, il nous parut utile de supputer le séjour de chaque sujet guéri à l'hôpital ; et la plupart y étant restés trois mois, six mois, un an et jusqu'à deux ans et demi ; pour ceux-là en effet la cure avait eu tout le temps de se faire. Mais d'autres cas nous mettaient fort en doute ; la courbure rachitique de la jambe était déclarée guérie au bout de 17 jours ; un pied-bot, après un premier séjour d'un mois et demi, sorti non guéri, était rentré et se trouvait guéri au bout de 11 jours. Dans la crainte de commettre quelque erreur, nous nous adressâmes derechef à M. Guérin, pour le prier de nous permettre de confronter nos notes avec les siennes, et de nous aider d'une façon quelconque à arriver à la vérité. Nous n'avons pas été plus heureux cette fois que la première ; et *force nous a bien été de nous fier aux pancartes signées*, et *de nous mettre en quête des guérisons certifiées par la signature*.

Nous n'avons pu vérifier tous ces cas comme nous l'eussions désiré. Plusieurs enfans étaient retournés en province ; d'autres ayant quitté leur quartier dans Paris même étaient devenus introuvables ; et enfin, comme on le verra, il y a certains malades que M. Guérin soustrait expressément aux investigations. Malgré tous ces obstacles, nous en avons vu assez pour offrir à nos lecteurs des faits relatifs à 8 grandes classes d'affection ; savoir : 1° *les pieds-bots* ; 2° *les courbures rachiti-*

ques de la jambe ; 3° *les déviations du genou* ; 4° *les difformités de la hanche avec abcès par congestion ;* 5° *les luxations congéniales du fémur* ; 6° *les déviations de l'épine* ; 7° *le torticolis ancien* ; 8° et enfin *la contracture de la mâchoire*. Voici le compte-rendu de cette petite clinique orthopédique.

1° PIEDS-BOTS.

OBSERVATION 1re. — J.-B. Vidart, demeurant rue de la Tonnellerie, n° 101 ; entré à l'hôpital à l'âge de 9 mois, le 22 août 1836, sorti le 9 octobre suivant avec la note *guéri*, mais *sans signature;* rentré le 13 février 1841, sorti le 24, *guéri* : signé GUÉRIN.

Cet enfant était affecté d'un double pied-bot congénial. Lors de son premier séjour à l'hôpital on lui fit, au dire de la mère, deux ou trois opérations ; il en sortit non guéri, et fut visité deux ou trois fois chez ses parens par M. Kuhn, collaborateur de M. Guérin. Lors de son deuxième séjour à l'hôpital, *on ne lui fit rien*, et il faut bien que la mention de la guérison *soit une inadvertance*, puisque le père *reporta son enfant à la consultation* du 3 mars, et M. Guérin *l'opéra de nouveau*. Après les opérations, on mettait les jambes dans des bottines mécaniques, fabriquées par le mécanicien de M. Guérin, et que les parens étaient obligés de payer. Ces bottines ne duraient guère plus de six semaines; elles coûtaient de 20 à 25 francs et fatiguaient beaucoup l'enfant ; de telle sorte que la mère désolée a fini par s'adresser à un autre fabricant, dont les bottines, à son dire, coûtent moins cher et soulagent mieux l'enfant que celles de M. Guérin.

Le pied droit, à peine affecté, peut être maintenu dans un brodequin ordinaire ; le pied gauche est encore tellement déformé que, quand l'enfant n'a pas sa bottine, il appuie sur le sol par la tête postérieure du 5e os métatarsien.

Ce fait nous offre un premier exemple d'une étrange anomalie, qui ne se rencontre que dans les services orthopédiques, de malades traités dans un hôpital et obligés d'y payer les appareils dont ils ont besoin. Nous ne savons trop même comment nous en rendre compte; car nous avons sous les yeux le chiffre des dépenses faites par l'administration pour ce service même, en 1840, 1841 et 1842, et qui s'élèvent à plus de 2,000 francs. Quoi qu'il en soit, *cette sorte de contribution exigée des parens* pourrait *enfin* se justifier par des raisons de nécessité et d'économie ; *mais* il s'y en joint quelquefois une autre qui *n'a plus le même caractère*.

OBSERVATION IIe. — Eugénie Briard, âgée de 6 ans, demeurant rue de l'École-de-Médecine, n° 37, entrée le 31 août 1842, désignée comme ayant un pied-bot valgus, sortie le 29 septembre ; la pancarte est signée GUÉRIN, mais *sans aucune note touchant l'état de la cure*. J'ai vu cette jeune fille par hasard ; elle ne doit pas compter parmi les guérisons ; mais son observation est utile à conserver.

Née avec une très belle conformation, elle eut à 2 ans des convulsions à la suite desquelles la jambe gauche demeura paralysée. Peu à peu la jambe parvint à se fléchir et à s'étendre; mais le pied pendait sans force et sans mouvement ; M. Bouvier consulté reconnut la paralysie, prescrivit une bottine à ressort pour assujétir le pied dans une position normale, et pour le reste s'en remit au temps et à la nature. Après 3 ans, la paralysie avait bien peu diminué ; le pied pendait en bas et se déviait en dehors ; on la porta à M. Guérin, qui écrivit sur la pancarte : *pied-bot valgus*, et qui, au dire de la mère, lui coupa le tendon d'Achille. A sa sortie, il la munit d'une bottine que la mère paya 20 francs, et lui promit que l'enfant guérirait de son pied-bot, mais non peut-être de sa paralysie. Au moment où nous écrivons, le pied est dans le même état qu'avant le traitement ; la démarche est extraordinairement vacillante; le rachis commence à se dévier ; la jambe est raccourcie d'un centimètre; le pied d'autant ; le mollet a 3 centimètres de moins que celui du côté sain.

S'il s'agissait ici d'une discussion thérapeutique, nous aurions bien quelque chose à dire de cette section du tendon pour une paralysie. Mais nous avons été surtout *frappés d'une circonstance du récit*

de la mère ; le pied a été moulé à l'hôpital ; et c'est la mère *qui a payé le moulage.* Nous devons à nous et à nos collègues de déclarer que cela ne se fait, à notre connaissance, dans aucun service de chirurgie des hôpitaux de Paris.

2° COURBURE RACHITIQUE DE LA JAMBE.

OBSERVATION IIIe.—La fille Lachat, âgée de 3 ans, entrée le 12 février 1842, sortie le 1er mars *guérie* : signé GUÉRIN.

Cette *guérison obtenue en 17 jours* nous intéressait vivement. Nous envoyâmes d'abord un de nos élèves s'assurer de l'adresse, rue du Faubourg Saint-Antoine, 151 ; la famille avait déménagé et l'on ignorait sa nouvelle demeure. Mais les *voisins interrogés déclarèrent* que l'enfant n'avait jamais marché, et qu'au total elle était morte peu de temps après sa sortie de l'hôpital.

3° DÉVIATION ESSENTIELLE DES GENOUX.

OBSERVATION IVe.—Lemaître, âgé de 4 ans, rue Coquillière, n° 11, entré le 25 août 1841, sorti le 5 avril 1842, *guéri* : signé GUÉRIN.

Né avec une bonne conformation, cet enfant avait été mis en nourrice ; il en revint à l'âge de 3 ans avec une déviation du genou droit en dedans. Plusieurs médecins successivement consultés furent d'avis d'insister sur les bains d'eau salée, et sur l'exercice au grand air. Le mal ne fit qu'empirer ; l'enfant ne se traînait qu'en posant *presque le genou à terre*, lorsqu'il entra dans le service de M. Guérin. Il paraît qu'on lui fit une ou deux sections sous-cutanées ; puis on lui donna une vieille machine qui avait déjà servi à un autre ; et il fut renvoyé, comme il a été dit, après 223 jours de séjour à l'hôpital. Au dire de la mère, il n'était pas *si bien guéri qu'au dire de la pancarte ;* le genou était toujours *un peu dévié ;* l'enfant ne pouvait marcher sans sa machine, et même avec elle la marche était encore très pénible ; on l'envoya à la campagne où il reprit des forces ; alors la marche se fit mieux, toutefois sans quitter la machine. Enfin celle-ci étant hors de service au commencement de 1843, on laissa l'enfant à lui-même, et l'on ne tarda pas à s'apercevoir que la difformité tendait à s'accroître. La mère, fabricante de corsets, lui fit un bas lacé montant jusqu'au haut du genou et garni de baleines ; avec ce secours, dit-elle, l'enfant marche assez bien, cependant il est *toujours un peu bancal*, et, du reste, *comme il était à sa sortie de l'hôpital.*

4° DIFFORMITÉ DE LA HANCHE ; ABCÈS PAR CONGESTION.

OBSERVATION Ve.—Fille Champmartin, âgée de 8 ans, rue de la Grande-Truanderie, 47 bis ; entrée le 8 décembre 1841, sortie au bout de 14 jours ; rentrée le 5 janvier 1842, sortie le 28 mai suivant, *guérie* : signé GUÉRIN.

Nous attachions une certaine importance à ce fait, unique exemple de guérison d'un abcès par congestion qu'il nous fût donné de vérifier. Nous allâmes nous-mêmes à l'adresse indiquée ; on nous répondit que loin d'être guérie, l'enfant était revenue de l'hôpital *dans un état pitoyable*, et qu'elle *était morte 8 à 10 jours après.*

5° LUXATION CONGÉNIALE DES DEUX FÉMURS.

OBSERVATION VIe—J. Geneviève Quin, âgée de 14 ans, entrée à l'hôpital le 1er août 1839, sortie sans note le 24 septembre suivant, rentrée le 3 octobre de la même année, sortie le 23 mars 1843, *guérie* : signé GUÉRIN.

Cette jeune fille demeurant rue Mouffetard, 101, je priai *un de mes élèves*, jeune docteur des plus distingués, de la visiter d'abord; elle avait déménagé et demeure maintenant rue Croulebarbe, 13.

Elle portait depuis sa naissance une double luxation coxo-fémorale. La mère dit que, l'ayant conduite à diverses reprises au bureau central, toujours on lui déclara que sa fille ne marcherait plus à l'âge de 10 ans, si elle n'était traitée par un orthopédiste. M. Lisfranc la recommanda à M. Guérin, lequel la traita d'abord chez elle, à l'aide d'un lit en fer sur lequel elle était assujétie par un corsage et des courroies. Après dix-huit mois écoulés, le service orthopédique ayant été ouvert, M. Guérin l'y fit entrer à deux reprises, comme il a été dit, et continua un an encore le traitement déjà commencé. Au bout de ces deux ans et demi, il fit une première opération; et, dix mois après, une deuxième fut pratiquée sur l'autre hanche. Quelque temps après, elle fut placée dans un chariot à l'aide duquel elle pouvait faire quelques exercices. Elle ajoute que l'appétit et la santé générale ont notablement gagné durant son séjour à l'hôpital.

Voici ce qu'on a pu constater de son état actuel. Les membres inférieurs sont très maigres, les trochanters très saillans et ne paraissent pas jouir d'un mouvement de rotation aussi étendu qu'à l'état normal; ce mouvement est surtout très borné pour le trochanter gauche. La démarche est singulièrement vacillante; le tronc, renversé en arrière, décrit à chaque pas des oscillations dont l'arc mesure à droite et à gauche de la verticale des angles de 25 à 30°; les deux bras manœuvrant en façon de balancier pour sauver l'équilibre. Elle marche ainsi seule par la chambre; elle a été ainsi jusqu'à la barrière Fontainebleau, non plus loin, et encore aidée de sa mère; il est vrai que M. Guérin, tout en la déclarant guérie, a expressément recommandé à la mère de ne lui laisser monter ni escalier ni plan ascendant sans l'aider. Les jambes étant aussi très faibles, il a recommandé de la porter dans les champs pour lui faire reprendre des forces. La malade garde encore un appareil à courroies pour soutenir l'articulation du genou, qui est affaiblie. Ajoutons enfin qu'on la conduit de temps à autre à la consultation de M. Guérin, à la Muette.

Ces renseignemens *suffisent* pour juger si en effet la guérison est complète; du reste, ils n'ont pu même être obtenus que par une sorte de surprise, et voici comment. Quand M. le docteur X.... se présenta, la jeune fille était seule et se prêta sans résistance à ses investigations; mais la mère survint au milieu de l'examen, et déclara qu'elle avait promis à M. Guérin de ne montrer sa fille à personne. Fort étonné de cette mesure, et ayant peine à y croire, nous allâmes nous-mêmes lui faire visite; nous fûmes arrêtés au premier mot par cette question d'ordre: *Venez-vous de la part de M. Guérin?* Et comme cet indispensable laissez-passer nous manquait, non pas assurément par notre faute, mais par les raisons que connaît le lecteur, nous ne pûmes pas même dépasser le seuil de la porte.

Nous ne ferons à cet égard d'autre réflexion que celle-ci: nous déclarons, en ce qui nous concerne, que jamais nous n'opposerons d'aussi tristes obstacles à la vérification de résultats chirurgicaux que nous aurions publiés; et nous croyons pouvoir affirmer que pas un de nos collègues des hôpitaux n'aurait eu l'idée d'y recourir.

6° Déviation latérale de l'épine.

Observation VIIe. — Mademoiselle Henry, âgée de 14 ans, rue Neuve-des-Petits-Champs, 3, entrée le 3 novembre 1841, sortie sans note le 11 décembre; rentrée le 22 du même mois, sortie le 12 février 1843, *guérie*: signé Guérin.

Cette jeune fille a commencé à être atteinte à l'âge de 11 ans d'une déviation de l'épine à gauche, sans cause connue. A l'hôpital on lui a fait deux incisions sous-cutanées, puis on lui a appliqué une ceinture analogue à celle de Hossard, qui la gênait et la blessait même, en sorte qu'elle y a renoncé.

La mère a payé 40 francs pour la ceinture et 6 francs pour le moulage. Elle est sortie non guérie, ne *voulant plus se soumettre à aucun traitement;* la mère dit même que la déviation a augmenté à l'hôpital, et attribue cet accroissement aux sections qui ont été faites.

7° TORTICOLIS ANCIENS.

OBSERVATION VIIIe.—Fille Crenet, âgée de 7 ans ; entrée le 9 mai 1840, sortie le 4 août suivant, *guérie* : signé GUÉRIN. Cette jeune fille demeurait alors rue du Temple, 57, aujourd'hui elle reste rue du Cloître-Saint-Merry, 3.

Elle avait 6 ans et demi lorsque, à la suite d'une scarlatine pour laquelle on lui avait appliqué des sangsues au cou, elle eut les ganglions du côté gauche du cou engorgés, et la tête demeura inclinée sur l'épaule gauche, avec un mouvement de rotation à droite. On appliqua des sangsues, puis des vésicatoires; on parvint à résoudre en partie les ganglions, mais le torticolis persistait. Enfin elle fut conduite à l'hôpital des Enfans, où M. Guérin fit la section du muscle et la garda trois mois. A sa sortie, il fut recommandé à la mère d'attacher la tête de la jeune malade dans son lit. Le torticolis *était fort* amélioré; mais il n'était pas et n'a jamais été guéri ; et la tête est encore aujourd'hui inclinée à gauche et tournée à droite, comme elle était à sa sortie de l'hôpital.

Nous noterons ici que le moulage a été fait, mais que les parens n'ont rien payé.

8° CONTRACTURE DE LA MACHOIRE.

OBSERVATION IXe.—Marie Denis, âgée de 9 ans, rue de Varenne, à Saint-Maur, 5; entrée le 5 novembre 1842, sortie le 17, *sur la demande de son père*; rentrée le 26, sortie le 14 février 1843, *sur la demande expresse de sa mère*; telles sont les notes des deux pancartes.

En conséquence, nous n'avions pas eu d'abord l'idée de nous enquérir de l'état de cette jeune fille, puisque le traitement paraissait avoir été deux fois interrompu contre la volonté de M. Guérin. Mais en examinant le relevé, nous fûmes frappés de cette circonstance, qu'il ne s'était présenté dans le service qu'un seul cas de *fausse ankylose de la mâchoire inférieure*, et que ce cas était porté parmi les *guérisons complètes*. Il n'y avait pas à s'y tromper; il s'agissait de la même malade; et sans nous arrêter à l'indication de la pancarte, il nous parut très possible que la guérison eût été achevée dans des consultations particulières. *Nous priâmes donc M. le docteur X...* de vouloir bien rechercher cet enfant; il nous transmit les détails qu'on va lire.

A l'âge de 8 ans, l'enfant avait été atteinte d'une fièvre typhoïde, dans le cours de laquelle un abcès s'était développé dans la joue gauche. L'abcès se vida, mais il resta à sa place un noyau dur qui empêchait la mâchoire de s'ouvrir. Plusieurs dentistes furent consultés inutilement ; et enfin, on la mena à l'hôpital des Enfans. M. Guérin pratiqua plusieurs incisions sous-cutanées, en pénétrant *tantôt par la joue, tantôt par la bouche;* le tout sans amélioration bien notable ; voici quel est l'état actuel.

Quand la mâchoire est abandonnée à elle-même, elle peut s'écarter en avant d'un centimètre de la mâchoire supérieure, et jouit *de mouvemens très faciles dans cette étendue*, mais sans aller au delà. Le côté droit de la mâchoire ne présente rien d'anormal; à gauche, à l'extérieur, la joue abondamment pourvue de tissu adipeux est molle au toucher; au contraire, en portant le doigt dans la bouche, on sent une bride extrêmement forte et résistante, formée principalement par un noyau induré de 2 à 3 centimètres d'étendue. Mais, par l'ordre de M. Guérin, la jeune fille porte habituellement entre les mâchoires une sorte de bâillon en bois, taillé en mortaise à son extrémité supérieure pour recevoir les dents d'en haut, aplati à son extrémité inférieure pour appuyer sur les dents d'en bas. Par suite de cette pression, les dents inférieures ont été déviées, de telle sorte que le bâillon n'est plus disposé verticalement, mais obliquement entre les deux mâchoires; et la mère craint que l'emploi prolongé de ce bâillon ne finisse par avarier toutes les dents sur lesquelles il porte.—

*

Du reste, elle va de temps à autre à la Muette, afin que M. Guérin juge des progrès du traitement.

Ici s'arrêteront nos observations. Malgré toutes les précautions prises pour éviter des erreurs, nous avons été assez malheureux pour ne pouvoir pas rencontrer une seule guérison complète; dans quelques cas il y a eu des améliorations évidentes; dans d'autres les sujets sont restés dans le même état, et enfin il en est dont manifestement la position est devenue pire. Nous serions-nous toujours trompés? Ces guérisons indiquées et signées sur les pancartes ne comptent-elles point parmi les guérisons du tableau? La chose après tout est possible; cependant nous avons visité au hasard quelques-uns des malades qui n'étaient point déclarés guéris, et l'on a vu dans l'observation II[e] par quelle raison l'on s'était abstenu de noter la guérison.

Mais, après tout, il y a une observation sur laquelle le doute n'est pas possible. C'est cette *fausse ankylose de la mâchoire*, que le relevé nous donne comme complètement guérie; et ici non-seulement il n'y a pas eu erreur de notre part, mais il n'est guère possible qu'il y ait eu illusion de la part de M. Guérin, puisqu'il suit encore le traitement de cette malade à la Muette.

Toutefois, nous le déclarons, nous ne voulons pas nous prononcer encore. Nous avons appris par trop d'illustres exemples comment des esprits ardens se laissent quelquefois décevoir dans l'appréciation de leurs succès, regardant comme des faits accomplis des espérances encore lointaines, et prenant leurs désirs pour des réalités. Il est dur alors de reconnaître qu'on s'est trompé; mais c'est un sacrifice d'amour-propre que les plus grands maîtres n'ont pas rougi de faire à la science. Peut-être enfin ne s'agit-il même en cette occasion que de quelques éclaircissemens qui nous ont manqué. Quoi qu'il en soit, au point où les choses en sont arrivées, nous estimons, pour emprunter les paroles de M. Guérin, qu'en toute conscience et en toute dignité il jugera nécessaire de répondre.

(Journal de Chirurgie, 20 août, 1843.)

N° 4 (1).

MALGAIGNE. — RÉPLIQUE A LA PREMIÈRE LETTRE DE M. GUÉRIN A LA GAZETTE DES HOPITAUX.

Monsieur le Rédacteur,

A la lecture de l'incroyable réplique dont M. Guérin vous a gratifié, je ne saurais dire de quel profond sentiment de douleur et de pitié j'ai été saisi en voyant cet homme d'un si beau talent, d'un esprit si distingué, descendre à de si tristes moyens pour une justification probablement impossible. Ce n'est pas là le résultat qu'il espérait, sans doute; tout était calculé pour produire une impression tout autre; pour me pousser, par une irritation presque inévitable, hors du calme et de la modération que je me suis imposés; M. Guérin sera

---

(1) Cet article, que l'on conserve ici comme *simple éclaircissement* du précédent, a été omis par inadvertance dans l'assignation; on ne s'en est aperçu que pendant les débats en première instance. Mais on a cru devoir le reproduire au moins comme commentaire des intentions et des allégations exprimées dans l'article du 20 août.

déçu dans son espérance. Je n'irai pas faire descendre le débat de la hauteur à laquelle je l'ai placé, aux mesquines proportions d'une querelle personnelle. Quant aux petites personnalités dont j'ai été l'objet, j'ai trouvé, comme vous le verrez tout à l'heure, un allié tout à fait inattendu, et qui répondra pour moi.

M. Guérin se plaint qu'on l'a calomnié. J'ai écrit, en ce qui me concerne, *qu'il était question dans le public de revers graves dont il n'est fait aucune mention dans le relevé;* et je citais comme exemple un fait qui m'avait été communiqué par M. Velpeau. Qui ne sait la façon dont M. Guérin a traité à cette occasion M. Velpeau? A l'entendre crier au mensonge, à la calomnie, qui n'eût cru que le récit de M. Velpeau était une fable? *Or, le récit était vrai; l'opéré avait perdu la vue sous le couteau de M. Guérin*; et maintenant que le sujet a été retrouvé, que j'ai recueilli l'observation, que j'ai proposé à M. Guérin de la publier, il ne songe plus à la nier; tous ces grands bruits de mensonge et de calomnie se sont évanouis; seulement il triomphe parce que l'œil a été perdu dans sa pratique particulière, et non à sa consultation : circonstance tout à fait consolante et pour l'opérateur et pour l'opéré.

Ainsi donc, ce premier bruit me venait d'assez bonne source : M. Guérin s'en tient aujourd'hui pour satisfait; mais il veut savoir d'où viennent les autres. Est-il possible qu'il ignore à ce point ce qui se dit dans Paris? Pour moi, *j'ai reçu de toutes parts de ces sortes de communications : élèves, médecins français et étrangers, professeurs de la Faculté ;* et si M. Guérin veut savoir pourquoi je n'ai cité qu'un seul fait, je vais le lui dire. C'est que craignant de commettre quelque erreur involontaire, je ne voulais citer que sur autorité; c'est que je n'ai trouvé qu'un seul homme qui ait eu le courage de m'autoriser à le nommer; c'est que les autres ont reculé devant la terreur au petit-pied que fait M. Guérin avec son journal, et qu'en voyant les indignités adressées par la GAZETTE MÉDICALE à M. Velpeau ils se sont félicités devant moi de leur réserve. Et après tout, c'est que la vraie question n'était pas de constater de nouveaux revers. La question, que M. Guérin cherche vainement à déplacer, était de constater la véracité de son tableau, l'authenticité de ses guérisons; elle est encore là tout entière; je ne m'en laisserai point détourner; je ne permettrai pas qu'on en détourne le public; et toujours, et sans relâche, tant que la vérité ne sera point satisfaite, je ramènerai M. Guérin à ces deux questions fondamentales : Le relevé est-il exact? Les guérisons sont-elles réelles?

Sans doute, la première question est jusqu'à un certain point renfermée dans la seconde; car si les guérisons annoncées ne sont pas réelles, le relevé n'est point exact. Mais ce n'est pas seulement en ce point que pèche le relevé. J'ai dit qu'il tenait compte de malades qui n'ont point existé, qu'il n'avait point été fait d'après des observations, mais d'après un récolement très superficiel des registres de l'hôpital. A quoi M. Guérin répond que les malades ont existé, et qu'il en possède les observations. M. Guérin ne s'aperçoit-il pas qu'il ne fait que répéter ses premières assertions, qui étaient précisément en question, et qu'il n'aborde pas la preuve? S'il veut prouver quelque chose, qu'il publie les noms des 134 malades de l'hôpital; ou seulement, puisque j'ai donné le mouvement de son service année par

année, qu'il indique à quelle année appartiennent les trois malades qu'il s'attribue. Je vérifierai et tout sera dit. Mais je le prédis en toute assurance, la preuve ne sera pas faite; le tableau ne sera pas publié; des assertions et des injures, nous en aurons à pleines mains; ce que nous n'aurons pas, c'est la preuve.

Une autre preuve que M. Guérin ne paraît nullement disposé à nous donner, c'est celle de la réalité de ses guérisons. J'ai cherché avec le soin le plus scrupuleux à me mettre sur la voie de ces malades guéris, que M. Guérin cache au monde avec une modestie bien surprenante; je me suis adressé à lui trois fois; et en désespoir de cause j'ai recouru à ses pancartes. Quoi donc! s'écrie-t-il, ajouter foi à des pancartes! — Pas tout à fait, et j'ai pris soin de le dire. Mais, cherchant à voir des guérisons, et n'ayant d'autres ressources que ces pancartes, que pouvais-je faire? Fallait-il choisir les sujets déclarés morts ou non guéris? J'en ai trouvé des morts, j'en ai vu des non guéris; j'ai bien vu que ce n'était pas à ces portes-là qu'il fallait frapper. Alors, et avec toute réserve, *je me suis acheminé vers ceux que les pancartes déclaraient guéris; de guérison, je n'en ai vu aucune.* Maintenant expliquons-nous, et sur les 131 ou 134 malades traités à l'hôpital, qu'on nous dise où sont les guérisons. Que l'on en montre une d'abord, je dis *une seule!* Oui, nous avons blâmé M. Maisonabe parce qu'il les niait en masse et *à priori;* et moi, maintenant, après un travail *inconcevable*, comme dit M. Guérin, et j'accepte le mot, *j'ai cherché par tout Paris, et je n'en ai pas trouvé une seule. Praticiens qui m'écoutez et qui êtes juges, auriez-vous pensé que sur 131 malades, devant donner dans la proportion du relevé au moins 35 guérisons,* IL SERAIT IMPOSSIBLE D'EN DÉCOUVRIR UNE?

Cependant je n'ai pas eu la main constamment malheureuse; il y a deux malades que M. Guérin reconnaît; deux guérisons, deux guérisons complètes. Or, le lecteur sait déjà que ces deux guérisons complètes ne sont pas des guérisons; M. Guérin en fait l'aveu; mais comment! mais avec quels ambages! — « Dans l'une comme dans l'autre, dit-il, les rédacteurs de notre relevé avaient vu une guérison de la difformité. » M. Guérin ne doute pas de la portée de cet aveu. Si ses rédacteurs ont pris des améliorations aussi imparfaites pour des guérisons complètes, quelle foi méritent de pareils témoignages? Qui nous répond qu'ils n'auront pas été, comment dirai-je? aussi faciles, aussi complaisans pour toutes les autres guérisons? « Nous pourrions maintenir leur appréciation, dit M. Guérin, et cela par de très bonnes raisons. » Triste et fatal expédient! Mais non, Monsieur, vous ne le pouvez pas, sans donner un démenti aux malades, aux parents, aux voisins, à tous ceux qui ont vu la première malade *revenir de votre hôpital avec son torticolis.* Vous le pouvez encore bien moins pour l'autre, puisque vous, vous-même, vous la traitiez encore quand vous avez publié votre relevé, puisque vous la traitez encore en ce moment, puisque vous ne la guérirez jamais; je vous en porte le défi solennel! Vous ne le pouvez ni pour l'une ni pour l'autre, puisque vous déclarez que pour simplifier les choses, vous préférez m'accorder qu'il n'y avait qu'une forte amélioration. Or, d'abord pour la dernière, je n'admets point cette *forte* amélioration; et ensuite, Monsieur, avec cette manière expéditive de simplifier les choses, que devient donc la réalité de l'art?

Au total cependant, je commence par prendre acte de la concession; et si, toujours pour

simplifier les choses, M. Guérin m'en accorde autant à l'occasion de chacune de ses 377 guérisons, je me déclarerai satisfait, et la vraisemblance de son relevé deviendra pour moi tout à fait hors de doute.

Assez sur ce point; mais entre M. Guérin et moi, il en reste un autre à débattre.

J'avais dit en commençant mon article, que je remplissais *un triste et rigoureux devoir, et ces paroles ont trouvé de l'écho dans le public et dans la presse.* Sans passion, sans colère, sans intérêt autre que celui de *la dignité et de la moralité de l'art*, je me suis vu accusé de *calomnie*, de *mauvaise action*, de *persécution;* quels mots, grands dieux! et sous quelle plume!

Mais en vérité, sommes-nous donc venus jusqu'à cette heure sans que le droit sacré d'une juste critique ait été reconnu, sans que la nécessité d'user de ce droit dans toute son étendue ait frappé *des esprits honnêtes et courageux; sans que quelque grand exemple de justice scientifique ait vengé la science et* LA VÉRITÉ OUTRAGÉES? Il n'y a pas vingt ans qu'un homme de génie, emporté par de trop fortes illusions, annonça, en preuve de la supériorité de sa doctrine, des résultats à peu près comparables à ceux que M. Guérin *n'a pas craint de publier.* Il se refusait à toute vérification; malgré lui, et à travers des obstacles bien plus grands que ceux que j'ai eu à vaincre, ses cahiers de visite furent fouillés, l'erreur fut démasquée, la réalité mise au grand jour; et dès cette heure, c'en fut fait de l'école physiologique.

Toute la médecine française applaudit alors; M. Guérin lui-même, un peu trop oublieux aujourd'hui de ses précédens, battit des mains à ce grand exemple, et plus tard il eut l'insigne honneur de l'imiter. Broussais, dans un aveuglement inconcevable, prétendait qu'il guérissait 5 cholériques sur 6. M. Guérin se procura l'état officiel du mouvement des cholériques au Val-de-Grâce, et jusqu'au mouvement particulier de chaque service; et il apporta tout triomphant dans la discussion les chiffres victorieux que lui avaient fournis ses recherches.

Il fallait voir alors comment l'habile, mais encore bien jeune créateur de la GAZETTE MÉDICALE, traitait le vieil athlète du Val-de-Grâce. « Nous le disons hautement, s'écriait-il, sans le respect qu'on doit au nom d'un homme qui a rempli l'Europe du bruit de ses travaux, nous ne saurions comment qualifier les moyens qu'il a employés pour tromper le public.... S'il s'était borné à dire à son auditoire ce qu'il a fait répéter par tous les journaux de Paris, nous aurions laissé à chacun le soin d'apprécier au lit du malade l'exactitude de ses assertions. Mais il a répandu dans toute la France les assurances les plus positives de succès qu'il n'avait pas obtenus. Nous avons cru, pour l'honneur de nos confrères, et dans l'intérêt de la science et de l'humanité, devoir protester contre de semblables assertions, afin d'éclairer les praticiens sur la valeur d'une méthode que nous regardons comme pernicieuse.... Nous savons que nous avons pleinement réussi dans cette LOUABLE ENTREPRISE QUI N'ÉTAIT QU'UN ACTE DE JUSTICE; et loin de nous en repentir, nous serons prêts à recommencer toutes les fois que l'occasion s'en présentera. »

C'était là un langage hautain et superbe, qu'il n'est pas donné à tous d'imiter; pour moi je n'ai pas pensé que la vérité eût besoin de grands éclats, et je veux espérer encore qu'il n'y aura pas lieu de retourner contre M. Guérin ses cruelles paroles.

Que répondait cependant M. Broussais? Il criait à la calomnie, à la persécution; il accusait son adversaire d'indignes insinuations et de mauvaise action. Le langage des passions irritées est partout le même. M. Guérin lui renvoya une petite phrase très juste, très nette, très correcte, et que cette fois nous nous croyons parfaitement en droit de prendre à notre usage.

« Nous ne devons pas exiger de M. Broussais des remercîmens pour cette dissertation *ad hominem;* mais la modération, qui convient à ceux qui ont tort, et surtout la justice, qui est un devoir pour tout le monde. »

(Gazette des Hopitaux, 31 *août*, 1843.)

Agréez, etc. Malgaigne.

N° 5.

MALGAIGNE ET VIDAL. — DEUXIÈME LETTRE SIGNÉE : PLUSIEURS CHIRURGIENS DES HÔPITAUX.

A M. le rédacteur en chef de la Gazette des Hôpitaux.

Monsieur,

M. Guérin qui a besoin de se défendre contre les attaques auxquelles l'exposent depuis quelque temps, et la position exceptionnelle qu'il occupe dans le service des hôpitaux, et l'*inconcevable* statistique qu'il a rendue publique, M. Guérin qui est propriétaire d'un journal et qui sait si bien faire ouvrir à ses articles les colonnes des autres journaux, n'a qu'un tort dans la polémique qu'il soutient, c'est de ne pas employer envers ses adversaires la justice qu'il réclame pour lui; déplaçant les questions, s'appliquant ce qui ne s'adresse nullement à sa personne, il se pose en victime et réclame la récompense de son martyre. Il ne nous est pas possible de lui laisser prendre la position qu'il cherche à se faire dans la lettre qu'il a écrite au Conseil général des hospices le 16 août dernier, et dans le feuilleton de son journal de samedi; nous allons donc livrer à une discussion sérieuse cette lettre qui, selon nous, porte atteinte aux droits le plus légitimement acquis, et qui tend à étouffer la liberté d'examen qui est non-seulement un droit, mais aussi un devoir pour quiconque s'occupe de pratique et d'enseignement, et veut, dans l'intérêt de la science, connaître toute la vérité.

Dans cette discussion, nous ne prenons que la responsabilité de nos actes; mais nous la prenons tout entière. Nous sommes de ceux qui, dans la presse politique, avons élevé la voix contre la création *illégale* de services de chirurgie confiés à des hommes qui ne sont pas chirurgiens des hôpitaux; qui avons dévoilé les prétentions incessantes de ces mêmes hommes à un envahissement *devenu scandaleux;* qui avons signalé l'*illégalité*, l'*injustice*, l'*immoralité* de ces intrusions, et une partie des abus nombreux qu'elles amènent après elles. Personne, que nous sachions, n'a répondu à cette partie de nos justes réclamations. M. Guérin, lui-même, nous paraît avoir mis de côté les droits acquis des autres,

pour ne s'occuper que de ses intérêts personnels, affectant, dans sa lettre au Conseil, de ne voir, dans l'opposition que l'on fait à ses prétentions extra-réglementaires, que des inductions offensantes, des imputations odieuses ou calomnieuses, venant d'ennemis intéressés. Mais en réalité, qu'avons-nous dit qui fût plus particulièrement personnel à M. Guérin qu'à tout autre entré par la même porte que lui dans le service des hôpitaux? Dans les journaux politiques comme dans ceux de médecine, c'est un principe que nous avons défendu contre ceux qui l'attaquent. Hommes du concours, nous veillons à maintenir les droits que nous tenons du concours, et nous le ferons tant qu'il sera inscrit dans le réglement des hôpitaux, « que nul ne peut être admis comme chirurgien d'hôpital sans avoir appartenu au bureau central, et que nul ne peut être admis au bureau central sans concours. » Après tout, c'est notre droit; car, pour arriver dans les hôpitaux, nous avons suivi la voie légale tracée par les réglemens; car nous croyons plus que jamais qu'un concours dans lequel un médecin ou un chirurgien fait ses preuves par-devant un jury non choisi, mais tiré au sort parmi un grand nombre d'hommes compétens, est la seule garantie suffisante pour l'aspirant, pour l'administration qui nomme, et pour le pauvre malade qui n'a pas le choix de son médecin. Est-ce notre faute à nous si M. Guérin se trouve placé dans les hôpitaux, non pas en vertu, mais en dehors du réglement? Y a-t-il imputations odieuses ou calomnieuses à défendre contre des prétentions et des *envahissemens sans pudeur*, nos droits ou ceux de nos collègues, quand ces droits sont consacrés par la justice, la légalité et les intérêts bien entendus de la science et de l'humanité?

Voilà en partie ce que nous avons dit déjà et ce que nous sommes encore disposés à dire tout haut et partout de manière à être entendus de tout le monde. Nous savons bien que cette publicité n'est pas du goût de M. Guérin, et qu'il voudrait bien garder pour son usage personnel des moyens qu'il semble blâmer chez les autres; c'est du moins ce qui nous paraît ressortir d'une phrase de sa lettre où il dit « que les attaques dirigées contre lui se sont fait jour par toutes les voies de la presse. » Comme si le rapport de M. Guérin ne s'était pas fait jour par toutes ces mêmes voies et par d'autres encore! (Voy. *Journal des Débats*, *Constitutionnel*, *Courrier français*, *Gazette médicale*, etc.)

Serait-ce dans la critique que nous avons faite de la *trop fameuse statistique* du service orthopédique de l'hôpital des Enfans, que nous aurions commis quelqu'une de ces énormités qui, dans le vocabulaire de M. Guérin, mériteraient d'être qualifiées d'imputations odieuses et calomnieuses? Mais, s'il nous en souvient bien, la responsabilité de cette pièce fut réclamée par MM. Kuhn, Dechambre et Brochin, et M. Guérin n'a pas pu être atteint par nos coups; car, il faut qu'on le sache, M. Guérin veut bien accepter le bénéfice de son rapport près du Conseil des hospices; mais lorsque dans la presse médicale ce rapport a été mis en discussion, d'autres en ont revendiqué la responsabilité. C'est là une façon d'agir que chacun peut apprécier à son gré. Au reste, en lisant la lettre de ces messieurs et nos observations, on verra de quel côté sont les imputations, si imputations il y a.

Nous savons bien de quoi nous sommes coupables aux yeux de M. Guérin, c'est de

n'avoir pas accepté sur parole tout ce qu'il a avancé dans son rapport. Mais en présence de faits si extraordinaires, ce n'est point seulement un droit, c'est un devoir pour tous les chirurgiens d'examiner les faits sous toutes leurs faces et dans tout leur jour avant que de les admettre, surtout quand parmi ces faits il s'en trouve qui sont en opposition flagrante avec la pratique de tout le monde, comme ceux qui ont *trait aux abcès par congestion, au redressement des cals vicieux*, etc. Maintenant, qu'au lieu de répondre à nos objections, et qu'au lieu de nous mettre à même de connaître la vérité, M. Guérin se pose en victime et crie qu'il est en butte à des imputations calomnieuses, il peut le faire, car cela lui est sans doute plus facile que de répondre; mais cela n'est pas juste.

Arrivons à la conclusion de la lettre écrite au Conseil des hospices. M. Guérin y provoque la nomination d'une commission; et, séance tenante, une commission lui a été nommée. Disons ici toute notre pensée sur cette mesure que nous déclarons irrégulière. *Il n'est pas encore arrivé, à notre connaissance du moins, que l'administration ait été* OBLIGÉE *de nommer une commission spéciale pour examiner les résultats et* VÉRIFIER *les faits publiés par un de ses médecins ou chirurgiens institués selon les formes légales.* Il est des renommées, nous le savons, qui font surtout leur chemin à coups de commissions; il leur en faut partout et de bon choix. Celle que le Conseil général des hôpitaux vient de nommer à M. Guérin ne se compose que de noms honorables, car il serait difficile, nous le croyons, d'en trouver dans le personnel médical des hôpitaux qui ne le fussent pas. Cette commission est composée de six membres et d'un président, qui est M. le doyen de l'Ecole de Médecine. C'est par inadvertance sans doute, mais par une inadvertance qu'il faut signaler, qu'on ne voit figurer dans cette commission aucun des chefs de service de l'hôpital des Enfans, hôpital où M. Guérin a pratiqué ses opérations; c'est cependant dans les salles de quelques-uns de ces médecins qu'ont dû succomber à des scarlatines ou à d'autres affections intercurrentes, ainsi que nous l'a appris M. Guérin, quelques-uns des malades confiés à ses soins chirurgicaux, et sur lesquels on n'aura pas laissé échapper l'occasion de constater des faits d'anatomie pathologique importans. C'est de plus à l'hôpital des Enfans que la commission devra se rendre pendant un an pour suivre les opérations que pratiquera M. Guérin. Or, il n'échappe à personne que nul ne se trouve dans des conditions aussi favorables pour tout voir, pour suivre quotidiennement et ne laisser passer aucune occasion propre à mettre en relief la vérité que les chefs de service de l'hôpital des Enfans, puisqu'ils passent chaque jour plusieurs heures dans cet établissement.

Nous venons de signaler une omission qui nous paraît grave dans la composition de la commission; il ne nous appartient pas de connaître quel a été son mode de nomination (et nous devons croire qu'elle a été faite par le sort); mais nous pouvons jeter un coup-d'œil rapide sur ses attributions et sur l'importance que veut lui donner M. Guérin.

Est-ce de la valeur de l'orthopédie qu'elle s'occupera, et cette branche de la chirurgie serait-elle tout entière en cause dans la personne de M. Guérin? Une phrase quelque peu prétentieuse de la lettre de ce médecin au Conseil peut faire supposer que c'est là le but qu'il se propose; mais personne ne s'y laissera prendre. Le Conseil des hôpitaux lui-même

sait parfaitement à quoi s'en tenir sur ce point, lui qui, cédant à des demandes que nous regardons comme irrégulières aussi, a créé, pour faire un contrepoids à M. Guérin, deux services d'orthopédie, l'un pour M. Duval et l'autre pour M. Bouvier, déjà pourvu, mais régulièrement, d'un service de médecine dans les hôpitaux. Ce même Conseil sait en outre qu'il a accordé des appareils orthopédiques à un grand nombre d'établissemens et que des opérations ont été faites par les chirurgiens de ces établissemens, qui lui en ont fait connaître les résultats. L'orthopédie n'est donc point en cause dans la personne de M. Guérin, et, à ce point de vue, la commission devient tout à fait inutile.

Sera-ce l'homme scientifique que la commission aura à examiner pour régulariser dans les hôpitaux sa position extra-réglementaire? La chose n'est pas possible; car c'est après un concours que l'administration nomme ses chirurgiens. Pour cela, elle institue un jury d'après les formes prescrites par ses réglemens; ce jury lui désigne le plus digne, et elle le nomme. La commission ne peut pas être un jury.

Aura-t-elle enfin le caractère d'une commission d'enquête? Alors elle devra s'occuper de deux ordres de faits; d'abord de ceux dont les résultats ont été rendus publics. Eh bien! pour ceux-là, tout médecin a, comme la commission, le droit de connaître, d'examiner, de juger; car ces faits sont aujourd'hui dans le domaine public, et il ne dépend pas de M. Guérin de n'en livrer l'examen qu'à une commission dont il a provoqué la nomination; aujourd'hui surtout que ces faits ont soulevé des doutes et des contradictions. La commission pourra peut-être ajouter au jugement du public médical, mais elle ne pourra lui servir de règle. Dans ce sens donc, l'action de la commission est, sinon inutile, du moins très limitée.

Pour les faits du second ordre, ceux qu'il s'agit de suivre et de surveiller dans le courant de l'année prochaine, nous croyons que, dans l'intérêt de tout le monde, il eût été préférable que l'administration ne dérogeât pas à son habitude si sage de renvoyer cette surveillance à la commission qu'elle a établie en permanence pour l'examen de ces sortes de questions; cette commission est depuis longtemps nommée, et par conséquent en dehors de toute passion, et elle a déjà examiné les prétentions et les titres d'ophthalmologistes et d'accoucheurs qui étaient dans le même cas que M. Guérin. Pourquoi cet orthopédiste échapperait-il à la règle ordinaire du Conseil? Pourquoi nommera-t-on pour lui seul une commission, quand on ne l'a pas fait pour d'autres? Nous le déclarons franchement à nos collègues, à ce point de vue, la nouvelle commission qu'ils forment ne nous paraît être qu'une superfétation.

Plusieurs chirurgiens des hôpitaux de Paris.
(Gazette des Hôpitaux du samedi 9 septembre.)

N° 6.

MALGAIGNE. — TROISIÈME ATTAQUE DANS SON JOURNAL : SUR LES GUÉRISONS ORTHOPÉDIQUES DE M. GUÉRIN.

Après avoir tant de fois déclaré qu'il ne répondrait point, M. Guérin a compris cependant que le sentiment public ne s'accommodait point de ce silence absolu, et il s'est décidé à le rompre. D'abord il a adressé une lettre assez longue à la *Gazette des Hôpitaux* qui avait analysé notre article; et il a reproduit cette même lettre dans sa *Gazette médicale*. Puis, comme nous avions fait une réplique à sa lettre, il a répliqué derechef. Puis il a écrit au Conseil des hôpitaux pour demander une commission chargée de s'enquérir des résultats par lui annoncés, et de suivre son service pendant un certain temps, afin de lui décerner une éclatante réparation. Puis enfin il a bien voulu nous adresser une longue paraphrase de sa lettre à la *Gazette des Hôpitaux*, en 19 pages in-4°, se rendant d'ailleurs à lui-même cette justice, « qu'il est loin d'avoir usé du bénéfice de la loi, qui accorde à la défense le double de l'étendue de l'attaque. » C'est un système d'une invention assez heureuse, et qui empêcherait à l'avenir toute discussion scientifique un peu étendue sur les œuvres de M. Guérin : car un article de 10 pages se prêtant ainsi à 20 pages de réponse, le journal tout entier s'y absorberait. Le malheur est que nous ne sommes nullement disposés à nous y prêter. Quand M. Guérin voudra nous adresser une réponse scientifique, nous lui laisserons volontiers tout l'espace nécessaire, et, comme il le disait lui-même dans une occasion que nous lui avons déjà rappelée : « On insèrera quand il voudra six colonnes de réclamations, pourvu qu'il s'abstienne de personnalités exprimées en mauvais termes. Nous n'avons pas accoutumé nos lecteurs à ce langage. »

Toutefois, comme il importe que le public soit édifié sur tous les points, nous allons exactement reproduire toutes les parties de sa réponse; nos réflexions viendront après :

1° M. Guérin remonte à notre premier article, puis à la réponse qu'il y a faite (voir notre dernier numéro), et dans laquelle il nous demandait la preuve de nos imputations. C'est, dit-il, parce que ces preuves nous manquaient que nous nous sommes mis en campagne. Le seul fait précisé n'appartenait pas à la consultation. Il insiste sur cette circonstance, *que nous n'avions aucune espèce de preuves par devers nous lorsque nous l'avons accusé ;* et notre seul but en reprenant la plume n'a été que de *justifier à tout prix une accusation qui avait tous les caractères d'une calomnie.*

2° En conséquence, *notre caractère étant celui d'un homme qui ne cherche pas la vérité, mais qui veut trouver des revers graves à tout prix*, M. Guérin a dû nous refuser la communication de ses observations et de ses tableaux; et ce ne sont pas là des prétextes derrière lesquels il chercherait à s'abriter; car il a fait nommer lui-même une commission par le Conseil des hôpitaux, *et il mettra cette commission à même de voir que sur aucun point ni ses collaborateurs ni lui ne se sont trop avancés.*

3° M. Guérin soutient que le relevé a été fait d'après des observations qu'il possède, et que le nombre des malades est en effet de 134 et non de 131, comme nous l'avions dit.

4° En nous adressant aux pancartes pour avoir quelques lumières sur les guérisons, nous avons été *victimes de la plus lourde, de la plus grosse mystification.* Jamais M. Guérin n'a écrit sur les pancartes le résultat du traitement; il l'affirme sur l'honneur; et l'on trouve de ces erreurs sur les pancartes de tous les services de l'hôpital des Enfans.

5° Sur le fait du paiement des appareils par quelques malades, M. Guérin donne les éclaircissemens qui suivent :

« Pendant les premiers temps du service, il n'y avait pas de difficulté, de prétexte, de mauvais vouloir qu'on n'apportât à la demande des appareils. Souvent les malades les attendaient inutilement pendant des trois et quatre mois. Et si j'avais le malheur de les ordonner avant que le *bon* revînt avec l'ordre de l'administrateur, ces appareils restaient à ma charge. C'est alors que j'ai pris le parti de conseiller aux parens qui avaient le moyen de payer leurs appareils, d'en faire les frais pour ne pas les attendre; tandis que, de mon côté, j'en ai parfois payé de mes propres deniers pour des malheureux qui n'auraient pu faire cette dépense. Je me rappelle d'ailleurs qu'à une certaine époque on s'était avisé de m'interdire toute demande d'appareils pour qui ne présenterait pas un certificat d'*indigence*. Force était bien aux parens non indigens de faire eux-mêmes les frais des machines, à moins qu'on n'eût voulu que je les supportasse moi-même. En fait de difformités, l'appareil c'est le médicament; et je ne sache pas qu'un chef de service soit tenu d'en faire les frais. »

Nous renvoyons ces éclaircissemens au Conseil des hôpitaux, qui en sera certainement édifié.

6° A l'occasion du moulage payé par les parens :

« Ici, dit M. Guérin, nouvelle remarque de votre part, où vous dites vous devoir et devoir à vos collègues, de déclarer que cela ne se fait à votre connaissance dans aucun des services de chirurgie des hôpitaux de Paris. Je le crois bien, vous ai-je dit; on n'a pas besoin de faire mouler une carie, une fracture, un bec-de-lièvre, un ulcère, une hernie. Mais nous, qui dans une seule année avons été obligés de faire exécuter pour près de 300 fr. de moulage, afin d'assurer l'exacte fabrication des appareils, nous avons prié, à défaut de l'administration qui s'y refuse, les parens capables de supporter cette dépense de la supporter, et nous avons fait faire à nos frais le moulage des véritables indigens. Cette charge du service nous a coûté jusqu'ici plus de 500 fr. »

M. Guérin commet ici une petite erreur. Il n'est pas un chirurgien des hôpitaux qui n'ait eu à mouler des luxations, d'anciennes fractures, des difformités de tout genre; et nous déclarons de nouveau que jamais les malades n'ont été mis à contribution à cet effet.

7° Arrive enfin la discussion des observations : M. Guérin n'en nie aucune; mais il déclare que nous avons été trompés par les pancartes. Il faut en excepter cependant la 8e et la 9e; M. Guérin fait à cet égard les réflexions suivantes :

« J'ai réuni à dessein ces deux observations, parce qu'elles peuvent être appréciées de la même manière. Dans l'une, comme dans l'autre, les rédacteurs du relevé avaient vu une guérison de la difformité. Je pourrais maintenir leur appréciation, et vous contester qu'il n'y ait eu qu'une *forte* amélioration dans un cas et une *simple* amélioration dans l'autre ; et cela par de très bonnes raisons. Je vous dirais, par exemple, qu'à l'époque où ces deux enfans ont quitté le service, ils étaient dans un état qui pouvait être regardé comme la guérison de la difformité, d'après les idées que l'on se forme communément de ce mot ; et j'ajouterais, ce qui est un fait réel, que, par suite d'un défaut de précaution, le retrait des cicatrices a réduit insensiblement jusqu'à un certain degré le bénéfice des opérations. Mais, pour simplifier les choses, je préfère vous accorder qu'il n'y avait qu'une *forte amélioration* dans un cas et une *amélioration* dans l'autre. »

Voilà le résumé de cette incroyable défense. Que d'habileté mal employée, que de peine tristement perdue, que de pauvres et déplorables ressources pour éviter une toute petite réponse directe à ces deux questions ; *Le relevé est-il exact ? Les guérisons sont-elles réelles ?* Et cependant, à travers toutes ses divagations et ses dénégations, alors qu'enfin nous avons mis la main sûrement sur deux de ces *prétendues guérisons*, il se débat vainement ; il avoue, il confesse que ce ne sont pas là des guérisons ; il nous accorde, pour simplifier les choses, qu'il n'y avait qu'une amélioration. Générosité rare ! et pourtant nous eussions été ravis de connaître les très bonnes raisons à l'aide desquelles, s'il n'avait préféré simplifier les choses, il eût fait passer ces améliorations pour des guérisons complètes. Que dis-je ? nous les avons ces raisons ; l'état de ces deux enfans pouvait être regardé comme la guérison de la difformité, d'après les idées qu'on se forme communément de ce mot. Qu'on se forme communément ! Et dans quelle étrange école de chirurgie se fait-on communément l'idée que l'on a guéri complètement des sujets qui ne sont pas guéris ?

Nous attacherons-nous maintenant à riposter aux injures, aux sarcasmes, aux gentillesses de toute sorte, dont M. Guérin s'est montré si libéral à notre égard ? A Dieu ne plaise ! nous avons été dirigés dans tout ce débat par une trop haute ambition pour nous en laisser détourner par d'aussi frivoles diversions. Avec tous les chirurgiens dignes de ce nom, nous voulons maintenir *la réalité dans la science, la moralité dans l'art ;* quiconque ne marchera pas sous cette bannière peut s'attendre à nous trouver sur son chemin. M. Guérin annonce qu'il a fait nommer une commission pour vérifier *ses cures miraculeuses ;* soit, nous verrons bien ce que la commission saura en dire, et nous déclarons que nous sommes tout prêts à lui soumettre notre relevé du service de M. Guérin, afin qu'elle puisse le comparer avec l'autre, et décider de prime abord cette question assez délicate : *si l'on n'a pas fait figurer* 134 *malades là où il n'en est entré que* 131. Il ne faut pas que la commission se le dissimule, elle a un grand devoir à remplir ; c'est à elle à dire aux praticiens *si ces merveilles orthopédiques sont réelles ou imaginaires ; si ces annonces fastueuses tiennent vraiment tout ce qu'elles promettent ; et si l'orthopédie est maintenant une industrie ou un art.*

Nous ne finirons point sans rappeler à M. Guérin une négligence dont il s'est rendu cou-

pable envers l'Académie royale de Médecine. Le 18 juillet il présentait à cette compagnie un sujet par lui myotomisé le 15, et il promettait de ramener le sujet dans trois semaines ou un mois, espérant (nous copions la *Gazette médicale*), qu'il serait complètement guéri. Deux mois se sont écoulés depuis; M. Guérin prétend-il aussi cacher cette guérison?

Au moment de mettre sous presse, M. Guérin nous fait prier de lui communiquer les épreuves de sa réponse; et sur notre refus, il nous déclare qu'il s'oppose à son insertion dans notre journal. Nous approuvons pleinement une détermination aussi sage, et nous nous félicitons d'avoir si heureusement prévenu les désirs de M. Guérin.

(Journal de chirurgie, nº de septembre, 1843.)

II. — VIDAL DE CASSIS.

—

ASSIGNATION.

L'an mil huit cent quarante-trois, le 1er obtobre,

A la requête de M. Jules Guérin, docteur en médecine, rédacteur en chef de la *Gazette Médicale*, membre de l'Académie royale de médecine, chirurgien du service orthopédique de l'hôpital des Enfans, directeur de l'Institut Orthopédique de la Muette, à Passy;

J'ai, etc.,

Soussigné, donné assignation au sieur A. Vidal (de Cassis), docteur en médecine, rédacteur principal des *Annales de Chirurgie*, demeurant à Paris, rue de Trévise, nº 10 ter,

A comparaître le mercredi 11 octobre prochain, dix heures du matin, à l'audience du Tribunal de première instance du département de la Seine, sixième chambre, jugeant en police corectionnelle, séant au Palais-de-Justice, à Paris, pour:

Attendu que le sieur Vidal (de Cassis) a inséré dans le numéro de juin 1843 un article intitulé: *Chronique des chirurgiens*, commençant par ces mots: « *Nous signalons avec une satisfaction réelle,* » et finissant par ceux-ci: « *Quand ils seront trouvés on en fera le tour;* »

Attendu que le dit article n'est lui-même qu'une suite d'un autre article du même genre, inséré dans le numéro de septembre 1842, intitulé: *vacances à l'Institut*, commençant par ces mots: « *La mort de deux confrères respectables,* »

et finissant par ceux-ci : « *Comptez combien il y a de pareilles idées en chirurgie ;* »

Attendu que le numéro de juillet 1843 dudit journal renferme un article intitulé *Chronique des chirurgiens*, commençant par ces mots : « *Le temps est au certificat,* » et finissant par ceux-ci : « *M. Guérin n'a que des admirateurs, et cela, dit-on, à des prix très modérés;* »

Attendu que le numéro de septembre 1843 dudit journal renferme un article, toujours sous le titre : *Chronique des chirurgiens*, commençant par ces mots : « *De tristes débats ont eu lieu depuis quelque temps*, » et finissant par ceux-ci : « *D'ailleurs nous reviendrons sur cette commission ;* »

Attendu que le sieur Vidal a fait publier, en outre, dans le numéro du 6 août dernier, du journal le *Siècle*, une lettre signée : « *plusieurs chirurgiens des hôpitaux,* » commençant par ces mots : « *depuis longtemps les hommes du corps médical,* » et finissant par ceux-ci : « *Puissent nos paroles arrêter le Conseil des hôpitaux, etc.;* »

Qu'il a également fait publier sous la même signature une lettre, suite de la précédente, dans le numéro du 9 septembre 1843 de la *Gazette des Hôpitaux*, commençant par ces mots : « *M. Guérin qui a besoin de se défendre contre les attaques,* » et finissant par ceux-ci : « *La nouvelle commission qu'ils forment ne nous paraît être qu'une superfétation ;* »

Attendu que le sieur Vidal a fait insérer dans le numéro du 28 septembre 1843 de la *Gazette des Hôpitaux*, une déclaration portant qu'il prend avec quelques autres la responsabilité des lettres publiées dans le *Siècle* et la *Gazette des hôpitaux ;*

Attendu que dans ces différens articles, ne formant qu'un tout continu, le requérant est tantôt simplement indiqué, tantôt directement nommé, mais toujours désigné de manière à ne pouvoir être confondu avec qui que ce soit ;

Attendu que l'article renfermé dans le numéro du mois de septembre 1842 désigne le requérant, alors candidat à l'Académie des Sciences, « *comme » voulant se servir de ce titre pour achalander son établissement ; comme voulant » s'en servir comme d'une enseigne, afin de mieux tromper les malheureuses » familles qui croient encore à la guérison de certaines infirmités incurables* » (pag. 116 et 117);

Attendu que dans l'article inséré au numéro de juin 1843, il est dit, toujours à propos de l'élection de l'Académie des sciences : « *On a vu des rapports aca» démiques qui avaient servi de prospectus à des boutiques pour des guérisons im» possibles, être transformés en titres scientifiques pour arriver à ces mêmes aca» démies, qui toutes n'ont pas su fermer à temps leurs portes, qu'elles avaient si » imprudemment entr'ouvertes aux véritables personnifications du puff médical* » (page 254) ;

Que, dans le même article, il est dit en faisant allusion au requérant : « Qu'on avertit l'Académie d'une *mystification* qui lui est préparée et qui ne ressemblera pas mal à celle qui a égayé ou attristé la discussion sur la ténotomie ; qu'on est en train de chercher des *certificateurs;* quand ils seront trouvés, *on fera le tour* » (page 256) ;

Que, dans l'article du numéro suivant, le requérant, nommé en toutes lettres, est indiqué comme « *ayant joué le tour prévu dans l'article précédent, mais qu'il s'est mystifié lui-même en voulant mystifier les autres ; qu'il a des admirateurs à des prix très modérés;* »

Qu'à propos de la statistique du service orthopédique de l'hôpital des Enfans, il est dit, au mépris des explications données par le requérant, et contre toute espèce de vérité, que le requérant *a produit une mortalité plus forte que celle des opérés de la taille* (382);

Attendu que dans l'article du numéro de septembre 1843, intitulé : *Chronique des chirurgiens*, article dont la forme et le fond sont également injurieux et diffamatoires envers le requérant, il est dit, entre autres énonciations, que « le Conseil des hôpitaux a nommé sérieusement une commission pour *surveiller les miracles du chirurgien illégal* ; que, relativement à ces merveilles que l'on cache, on laisse au lecteur le soin de choisir le nom *qu'elles méritent* ; que des chiffres ont été *groupés*, des guérisons ont été *multipliées*, parce qu'on a compris qu'il fallait prouver à l'administration la *guérison des malades qu'on nous confie*, etc.; »

Attendu que dans l'article du *Siècle* le requérant est désigné comme « cherchant à *égarer la religion* du Conseil des hôpitaux en lui *faisant présenter*, par l'entremise d'hommes qui se font les *complaisans* d'une *pareille intrigue*, des comptes-rendus *pompeux*, mais *incapables de soutenir un sérieux examen* » (143-144);

Que, dans l'article inséré au numéro du 9 septembre de la *Gazette des hôpitaux*, il est dit, entre autres choses, que « le requérant a *besoin de se défendre* à cause de l'*inconcevable* statistique qu'il a publiée ; qu'il a *voulu accepter le bénéfice* de cette *trop fameuse statistique* auprès du Conseil des hôpitaux, mais qu'il en a laissé *la responsabilité à d'autres*, lorsqu'elle a été attaquée dans la presse médicale; qu'il n'est pas encore arrivé que l'administration ait ÉTÉ OBLIGÉE de nommer une commission spéciale pour examiner les résultats et *vérifier* les faits publiés par un de ses médecins, etc.; »

Attendu que ces divers articles incriminent tout à la fois la véracité, la bonne foi et la probité du requérant, et tendent à porter une atteinte grave à sa considération scientifique et morale, et qu'ainsi ils constituent le délit de diffamation publique et d'injures publiques tels qu'ils sont prévus et punis par les art. 13, 18, et 19 de la loi du 7 mars 1819;

Attendu qu'il a ainsi secondé, favorisé et encouragé des attaques et imputations venues d'ailleurs, d'une nature et d'une forme non moins répréhensibles; qu'il s'est par là associé à cette guerre déloyale ;

Attendu que par ces articles en général, et par les alarmes qu'ils ont contribué à jeter dans le public, le sieur Vidal a causé en outre un préjudice considérable à l'établissement orthopédique que dirige le requérant;

Attendu que le requérant est en droit d'exiger une réparation publique dudit délit;

S'entendre déclarer coupable du délit de diffamation et d'injures publiques; ce faisant, s'entendre condamner à payer au requérant, et par corps, à titre de dommages et intérêts, la somme de 20,000 francs, applicable à l'amélioration du service orthopédique de l'hôpital des Enfans;

Voir déclarer cette condamnation solidaire avec celle qui est réclamée par le requérant contre les sieurs Henroz et Malgaigne;

Voir dire que le jugement à intervenir sera inséré dans les *Annales de chirurgie*, dans les divers journaux de médecine de Paris et dans six journaux quotidiens de la capitale, le tout aux frais du défendeur, et sauf au ministère public à prendre telles conclusions qu'il jugera convenables dans l'intérêt de la vindicte publique;

S'entendre en outre condamner aux dépens.

ARTICLES INCRIMINÉS.

N° 1.

VIDAL. — VACANCES A L'INSTITUT.

La mort de deux confrères très regrettables a laissé, à l'Institut, deux fauteuils vides. Déjà les prétentions, les titres, les droits des candidats se produisent sous diverses formes. Dans les salons, dans la presse, on cite des noms; on les désigne au choix de l'Institut.

Nous avons pleine et entière confiance en l'illustre compagnie qui va se compléter, et nous croyons ses intentions conformes à l'esprit de la fondation et des fondateurs de l'Institut. Il faut que les membres sachent s'élever au-dessus de la dépendance des hommes, au-dessus de la dépendance *des intérêts*. C'est surtout l'Académie des Sciences qui doit faire aux sciences l'honneur de les cultiver *pour elles-mêmes*. La *Gazette des Hôpitaux*, en rappelant la formule adoptée dans l'acte constitutif des Académies de France, dit avec raison : « Ces mots ne signifient pas *honorer l'intrigue*, *favoriser l'industrie médicale.* » Nous transcrivons avec une certaine répugnance ces mots, car ils représentent des idées qui

ne s'allient ni avec la science, ni avec les sentimens qui sont en honneur dans son sanctuaire le plus élevé ; et cependant on a eu de bonnes, de trop bonnes raisons pour les écrire. D'ailleurs un temple, plus sacré encore que celui de la science, a été profané par l'industrie, et on sait quelle puissante main il fallut pour chasser les vendeurs. Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'expulser, il est question d'interdire l'entrée aux industriels, et, pour cela, il n'y a qu'à avertir l'Institut pour lui faire éviter une erreur, une surprise que d'autres compagnies n'ont su éviter.

Dans ces derniers temps, il est né une espèce de *Chirurgie facile*, qui a été mise à la portée de toutes les intelligences, de toutes les habiletés. Aussi a-t on vu surgir, tout d'un oup, des chirurgiens qui, tout d'un coup aussi, sont parvenus à une très bruyante célébrité. Les moyens employés, nous ne les dirons pas tous ; il suffit de signaler la presse qui, comme l'organe dont parle le fabuliste phrygien, peut être la plus détestable ou la meilleure des choses, selon son emploi. Une trop facile acquisition porte à une trop facile prostitution. Ce n'est pas une réputation qui a coûté trente ans de travaux que l'on compromet aisément. C'est celle que la réclame donne qu'on livre à la réclame, et il ne serait jamais venu à l'idée de Dupuytren d'ouvrir un *Bazar chirurgical*, comme on en voit aujourd'hui. C'est donc à l'Institut à refuser ses honneurs *à ceux qui veulent s'en servir comme d'une enseigne, afin de mieux tromper les malheureuses familles qui croient encore à la guérison de certaines infirmités incurables. Mais, si nous sommes bien informés, une tardive pudeur arrêtera des démarches qui d'ailleurs n'auraient aucun succès auprès d'une Compagnie dont la dignité est un des principaux attributs.*

Il paraît qu'avant d'en venir aux votes, l'Académie des Sciences agitera la question des spécialités. Cette question est des plus importantes, surtout quand on songe que plusieurs spécialistes se présentent pour succéder à Larrey. Sur ce sujet, la *Gazette des Hôpitaux* fait des réflexions dont la justesse nous a frappés, et que nous allons reproduire ici :

« Pour fixer les choix, ou afin que le lecteur se mette à même de connaître la justice qui présidera aux élections qui vont avoir lieu, nous oserons rappeler que la *Classe* de l'Institut à laquelle appartenaient Double et Larrey comprend dix *sections*, et que parmi elles se trouvent celle de la Médecine et celle de la Chirurgie. Double représentait donc la Médecine et Larrey la Chirurgie, comme M. Richard représente la Botanique. Ce dernier professeur ne représente pas seulement les graminées : quelle que soit l'importance de cette innombrable famille, elle n'a pas, pour elle seule, un représentant, et M. Richard est à l'Institut pour toutes les familles naturelles ; il représente donc la botanique dans son ensemble, dans sa grande universalité. De même Portal ne représentait pas seulement les maladies de poitrine, et Dupuytren ne siégeait pas seulement pour les maladies des yeux. Le premier représentait, en effet, la Médecine, le second, la Chirurgie, et cela dans ce que ces deux sciences ont de plus général, de plus philosophique. L'Institut, pour nous imiter, avait divisé le grand cadre nosologique en deux, ce qui, à la rigueur, peut être considéré, de sa part, comme une concession en notre faveur ; car, ce qu'il a fait pour nous, il ne l'a pas fait pour les vétérinaires, lesquels n'ont qu'une section. Or, demander d'augmenter encore le nombre des sections de l'Institut, pour augmenter le nombre des médecins dans cette compagnie, ce serait, ce nous semble, s'exposer à un refus, en demandant l'absurde.

» Nous le disons avec orgueil, les sujets ne manqueraient pas pour remplir les nouvelles

places. Ce ne serait pas nous qui nous plaindrions de voir un plus grand nombre de médecins aux Académies; nous croyons même que l'Institut y gagnerait; mais nous ne pouvons prétendre à une pareille amélioration, et notre pouvoir n'ira certes pas jusqu'à changer le chiffre des immortels. Il n'y a donc et ne peut y avoir que deux vacances. Alors il est tout simple et tout naturel que la Chirurgie ait un fauteuil et la Médecine l'autre, et non telle fraction de la Chirurgie ou telle fraction de la Médecine. Si, par exemple, on donnait un fauteuil à un médecin qui représenterait les maladies d'un organe sécréteur, et l'autre à un chirurgien qui représenterait les maladies d'un organe excréteur, quel que fût le mérite des deux élus, l'Institut n'aurait pas moins fait deux choix contraires à l'esprit de sa fondation. Il n'aurait d'ailleurs remplacé ni Double, ni Larrey, mais une petite portion de ces deux membres. Leur succession ne serait donc pas entièrement recueillie. »

Après avoir exprimé *notre répulsion pour les hommes qui voudraient se servir du plus beau titre pour* ACHALANDER LEUR ÉTABLISSEMENT; après avoir fait entrevoir notre opinion sur la question de savoir si on peut choisir des spécialistes, il nous reste à remplir une tâche sinon plus difficile, au moins plus délicate. Il nous faut parler des hommes, et parmi eux se trouvent deux de nos collaborateurs.

(ANNALES DE CHIRURGIE, n° 21, septembre 1842, p. 115 et suiv.)

N° 2.

VIDAL. — CHRONIQUE DES CHIRURGIENS. — REPRODUCTION D'UN ARTICLE DE LA GAZETTE DES HOPITAUX.

Nous signalons avec une satisfaction réelle un fait qui pourra avoir les conséquences les plus avantageuses pour l'avenir de la chirurgie. C'est le soin minutieux qu'apportent maintenant les chirurgiens de l'Académie de médecine dans l'examen des communications qui sont faites à cette société. . . . .

. . . .

Si les faiblesses des sociétés savantes n'avaient pour résultat que d'enrichir ou de faire vivre confortablement des hommes d'une valeur scientifique fort contestable, il faudrait se borner à en gémir. Mais après la soif de l'or vient celle des honneurs, *et on a vu des rapports académiques qui avaient servi de prospectus à des boutiques pour des guérisons impossibles*, être *transformés en titres scientifiques pour arriver à ces mêmes académies, qui toutes n'ont pas su fermer à temps leurs portes, qu'elles avaient si imprudemment entr'ouvertes aux véritables personnifications du puff médical.* Dans une récente brigue pour un poste éminent, on a vu l'homme de savoir, mais au caractère faible, se heurter avec une réputation que sa complaisance avait contribué à faire, et recevoir un véritable échec. Cela est dans l'ordre des choses académiques telles qu'elles ont été faites par quelques vieillards débiles ou très corrompus, dont il faudra surveiller la lignée.

Le procès de l'orthopédie s'instruit devant un singulier tribunal, à l'Athénée !

Voici ce que la GAZETTE DES HÔPITAUX dit de cette affaire : « C'est M. Maisonabe, autrefois orthopédiste, qui, en présence d'un public composé de médecins et d'amateurs, de pères et de mères de famille, vient déclarer et prouver que l'orthopédie est une immense déception. Il faut avouer d'abord que la thèse de M. Maisonabe est plus facile à soutenir que la thèse contraire ; car les estropiés, les bossus non redressés, et cependant donnés comme tels, pullulent dans la société. Au contraire, les guérisons *durables bien authentiques* sont de très rares exceptions, exceptions niées d'ailleurs par M. Maisonabe. Ici, comme dans toutes les questions pratiques, il faut distinguer. Si M. Maisonabe veut parler de l'impuissance absolue de l'orthopédie contre toutes les difformités des membres, il se trompe évidemment : il y a réellement des guérisons, elles sont *plus rares*, *moins complètes*, et surtout *moins durables* que ne veulent le dire les orthopédistes, mais on en compte ; si, au contraire, M. Maisonabe choisit un autre terrain, s'il agite la question de savoir si les déviations du rachis peuvent être guéries, si un bossu peut être redressé *et l'être pour toujours*, alors, en se tenant dans tout ce que la négation a de plus absolu, M. Maisonabe peut avoir raison. Et s'il n'a pas entièrement raison, il peut encore être utile en soutenant cette thèse. En effet, le défi qu'il porte depuis si longtemps sera enfin accepté par un orthopédiste, et quand les faits auront la publicité que provoque M. Maisonabe, on saura au moins à quoi s'en tenir. Et ici nous ne parlons pas seulement des gens du monde, mais des médecins, parmi lesquels vous trouveriez bon nombre d'incrédules ; vous en trouveriez surtout beaucoup qui se renferment dans un doute dont les effets sont très fâcheux quand ces mêmes médecins sont consultés par une malheureuse famille qui a un enfant à faire redresser. Et d'ailleurs, est-ce que l'intérêt de la vérité n'est pas toujours là ? Il serait beau, si après avoir jeté tant de méfiances, tant d'outrages au magnétisme, à l'homœopathie, à la phrénologie, sans compter ce qu'on prépare à l'hydrosudopathie ; il serait beau d'avoir craint les déceptions, les mystifications dans des questions qui, par leur nature, prêtent à l'erreur et la font excuser ; il serait divertissant de nous montrer un jour les victimes d'une des plus immenses et des plus prolongées mystifications qu'on se soit jamais permises à l'égard du peuple le plus ignorant ! Ne pas savoir si on redresse ou non des bossus quand des milliers d'établissemens sont remplis de bossus, quand une infinité de machines fonctionnent tous les jours pour les redresser, c'est, avouez-le, une position au moins fort ridicule, quant aux médecins. Pour les parens, la position est douloureuse et les déceptions bien autrement amères. Heureusement, il y a chez eux un sentiment qui couvre tout cela, les faiseuses de corsets aidant.

» Ainsi, dans l'intérêt de la vérité, on devrait se mettre à la recherche des faits, et cela avec bonne foi. On devrait non pas recueillir les faits anciens déjà compromis, mais observer de nouveaux faits avec cette exactitude, ce goût des détails de nos modernes observateurs, enfin avec tous les caractères d'authenticité désirables.

» Les familles sont aujourd'hui plus que jamais intéressées à connaître la vérité, et les médecins de ces familles doivent la rechercher avec beaucoup plus d'ardeur. Voici pourquoi. Quand l'orthopédie se bornait aux moyens hygiéniques, quand elle n'employait que des machines à action lentement progressive ; quand enfin l'orthopédie était plus modeste et que ses établissemens étaient des maisons d'éducation sous la surveillance d'un médecin

et d'une bonne mère de famille, on pouvait, dans le doute des résultats curatifs, conseiller encore aux parens des enfans difformes de les placer dans ces établissemens. Mais aujourd'hui l'orthopédie est plus ambitieuse : dans la *louable* pensée de mieux faire qu'autrefois, on ne se contente plus de l'hygiène, de la gymnastique ; les machines elles-mêmes, dans certains établissemens, sont souvent remplacées par des opérations qui peuvent avoir des dangers réels. Le bistouri enfin est entré dans ces établissemens sous le nom de ténotome. Or, partout où est le bistouri, il faut le surveiller, car quelle que soit l'exiguité de son entrée dans nos chairs, l'obliquité de sa marche, il peut nuire, surtout s'il va profondément. Tout ce que nous disons ici et tout ce que nous ajouterons encore montre l'importance de la question soulevée par M. Maisonabe. Nous ne regretterons qu'une chose, c'est qu'une pareille question ne soit pas portée à l'Académie de médecine. C'est là qu'elle pouvait plus fructueusement être traitée. Espérons. »

Puisque la GAZETTE espère, nous n'avons pas à désespérer. Mais nous avertissons l'*Académie d'une mystification qui lui est préparée et qui ne ressemble pas mal à celle qui a égayé ou attristé la discussion de la ténotomie. On est en train maintenant de chercher des* CERTIFICATEURS; *quand ils seront trouvés, on fera le tour.*

(ANNALES DE CHIRURGIE, n° 30 ; juin 1843, p. 253 et suivantes.)

N° 3.

VIDAL. — ARTICLE A PROPOS DU RELEVÉ ET DE LA MORTALITÉ DU SERVICE DE M. GUÉRIN.

Le temps est aux certificats : il pleut de ces papiers. Nous n'avons nullement à nous étonner de cette averse, car nous l'avons annoncée. En effet, notre baromètre du mois dernier marquait ceci : *On cherche des certificateurs ; quand ils seront trouvés on fera le tour.* Mais, avouons-le avec humilité, nous n'avions pas prédit qu'il se mêlerait aux certificateurs une certificatrice, et mademoiselle Lenormand elle-même n'aurait jamais pu lire dans l'avenir qu'on entraînerait dans une polémique ardente un malheureux jeune homme sous le coup d'une fièvre typhoïde. *Nous allons même jusqu'à avouer que la nature du tour à jouer nous était parfaitement inconnue. Nous n'aurions jamais pu penser, par exemple, qu'on se mystifierait soi-même.* Un mot d'explication : M. Guérin aspire à la fortune et à l'Institut ; il n'est pas le seul possesseur de cette double marotte, et franchement il en est qui la possèdent d'une manière moins légitime. Il fut un temps où une bonne spécialité pouvait réaliser ces désirs, mais les temps changent, l'Institut change, les croyances en l'orthopédie changent ; les bossus seuls ne changent pas. M. Guérin, en homme qui se dit habile, choisit pour spécialité l'orthopédie. Or, il est arrivé que non seulement l'orthopédie a éprouvé une baisse considérable dans l'opinion publique comme efficacité, mais on a vu ses dangers et on commence à en avoir peur. *M. Guérin lui-même a constaté et publié*

les dangers de l'orthopédie tranchante. En effet, dans la statistique insérée dans son journal, il est question de 25 morts! ce qui, selon la REMARQUE TRÈS JUSTE du rédacteur de la *Gazette des Hôpitaux*, constitue *une mortalité plus forte que celle des opérés de la taille* (1). D'un autre côté, l'Institut, dans sa dernière élection, a choisi le représentant le plus prononcé de l'encyclopédisme. M. Guérin a donc compris qu'il fallait sortir de la spécialité pour réaliser ses désirs.

Les travaux sur les infirmités n'étant ni assez bien rétribués ni assez estimés, il s'est adressé aux maladies proprement dites ; et, dans l'hôpital où il était simple attaché, pour essais orthopédiques, contre toute espèce de réglement, il a voulu traiter des maladies chirurgicales. A ces fins, demande par lui est faite à l'administration, pour qu'elle voulût bien agrandir son service. M. Guersant fils, le seul chef réel et légal du service de chirurgie à l'hôpital des Enfans, M. Guersant a réclamé auprès de l'administration, laquelle, dans sa justice, a débouté M. Guérin de ses prétentions. Mais notre orthopédiste tranchant pour faire valoir ses droits, avait fait présenter au Conseil Général des hôpitaux une statistique de son service. Cette statistique a allumé une polémique qui ne manque ni de vivacité ni de *dures vérités*. Celles de M. Guérin, *étant des plus singulières*, ont été rejetées; alors, *selon sa louable habitude, il a eu recours aux certificats*, lesquels ont été publiés dans son journal et dans la *Gazette des Hôpitaux*. Nouvelle levée de boucliers contre ces certificats. Réponse de quelques certificateurs et réplique des douteurs, lesquels vont toujours croissant en nombre et en puissance. Tout cela est dans la manière de la polémique, telle qu'elle a été inventée par les orthopédistes. Mais ce qu'ils n'auraient pas dû inventer, c'est le rôle d'une créature qui, par son âge, sa position, son sexe, devait à jamais être éloignée des débats dans lesquels on ne peut jamais garantir les personnes, même quand on a la ferme intention de ne toucher qu'aux choses. La malheureuse sœur Bertin est la victime à laquelle nous faisons allusion. Elle a bien appris, dans un sévère noviciat, à partager, à soulager les misères des malheureux malades ; son sexe, la nature de son esprit surtout, la portaient à la simplicité, à des pensées, des habitudes naïves comme il en faut pour devenir *sœur des enfans*. Mais cette pauvre fille était loin de s'attendre à entrer dans les dédales de la statistique orthopédique ; elle ignorait surtout le fil qu'on lui donnerait pour en sortir. Elle était bien éloignée, la timide sœur, de se croire autorisée à gourmander son administration, et en venir à tricoter un certificat dans lequel se trouve une phrase qui a une odeur de diplomatie et non de sainteté. Et c'est cependant ainsi qu'on écrit la science orthopédique!

Une autre circonstance des plus tristes encore est celle qui nous montre un malheureux jeune docteur signant un article de polémique dans lequel se trouvent pas mal d'insinuations malveillantes et cela sous le redoublement d'une fièvre typhoïde ! On a souvent peint

(1) Voyez dans le numéro du 12 juillet de ce journal la discussion sur la statistique des opérés l'hôpital des Enfans.

les misères du malheureux médecin qui débute; on ne connaissait pas encore cette douleur à laquelle nous faisons allusion maintenant.

Mais jetons un voile épais sur la plus triste de toutes les pages de notre histoire contemporaine !

Finissons par un conseil : Il est permis à un médecin d'aspirer à la fortune, il est beau de voir en perspective les honneurs académiques et le palais des Quatre-Nations. Mais pour y parvenir, le chemin est toujours plus difficile, et il n'y en a qu'un maintenant. Selon nous, M. Guérin s'en éloigne et nous le constatons avec regret, car il a assez d'intelligence pour apprendre, avec le temps, les choses difficiles qu'il faut savoir pour avoir un rang parmi les bons praticiens. On n'improvise pas un chirurgien. Tout ce qu'entreprend M. Guérin prouve cette vérité. Dans les articles qu'il publie et qu'il fait publier, il y a une inexpérience des règles les plus simples de l'art, de son langage même, qui décèle un manque de noviciat, lequel est à refaire, si l'on veut parvenir. Les obscurités qu'on reproche à M. Guérin et qu'on croit à tort volontaires, son habitude d'ajourner toujours les questions qu'on lui propose n'ont pas d'autre cause. Heureusement le temps et l'étude peuvent modifier tout cela. Mais il faut que M. Guérin profite des conseils de ses maîtres et qu'il se défasse de sa mauvaise manière d'interpréter la critique, quand elle est dans son droit et quelquefois dans ses devoirs les moins sévères. Dès qu'on hasarde un conseil, une réflexion à l'endroit des erreurs de cet orthopédiste, on est des ennemis. Ce sont là, selon nous, des airs qu'on se donne mal-à-propos. *Tout petit seigneur peut avoir des valets, mais n'a pas d'ennemis qui veut.* Dupuytren avait des ennemis, *M. Guérin n'a que des admirateurs et cela,* dit-on, *à des prix très modérés.*

(ANNALES DE CHIRURGIE, juillet 1843.)

N° 4.

VIDAL. — CHRONIQUE DES CHIRURGIENS : SUR LE RELEVÉ ET LA COMMISSION.

De tristes débats ont lieu depuis quelque temps dans la presse médicale. Nous ne les reproduirons pas tous, car il en est qui vont descendre jusqu'en police correctionnelle. Nous nous bornerons à quelques remarques que nous désirons livrer au jugement des hommes qui s'intéressent encore à notre profession.

Le principe du concours est accepté et appliqué depuis fort longtemps au choix des chirurgiens des hôpitaux de Paris. Les Dupuytren, les Sanson, les Roux, les Marjolin, etc., sont entrés dans les hôpitaux par le concours. C'est dire ce qu'il faut de talent pour parvenir par cette voie, et les garanties que donne à l'administration et aux pauvres malades ce mode de nomination. Aussi, dans sa sagesse, l'administration avait-elle écrit d'une manière définitive dans ses réglemens : *Point de chirurgiens des hôpitaux sans concours.* Mais la voie

suivie par Dupuytren est longue et difficile; elle exige des études sérieuses et une grande habitude des malades. Alors des esprits impatiens et peu habitués aux fortes études ont imaginé de suivre une voie plus facile, plus courte, mais, selon nous, moins honorable. Au lieu d'entrer dans une lice où ils pouvaient rencontrer une foule de rivaux qui se disputent vivement mais loyalement la place, ils ont jugé plus commode de se trouver seuls dans l'antichambre d'un homme puissant pour lui persuader que les chirurgiens qui avaient étudié *toute* la chirurgie devaient nécessairement en ignorer *une partie*, car cette partie, eux l'avaient inventée; donc son application leur revenait de droit.

Nous ne dirons pas ici comment, d'une antichambre, le besoin d'une nouvelle chirurgie s'est fait sentir dans l'administration. Nous n'avons pas le moins du monde le goût des personnalités offensantes. Toujours est-il que l'administration a cru, de très bonne foi, à l'existence d'un véritable progrès dans une partie de la chirurgie; elle a été persuadée que ce progrès était dû aux inspirations des hommes qu'on lui présentait comme naturellement appelés à faire jouir les malades des hôpitaux des bénéfices de leur nouvelle chirurgie. Alors le conseil d'administration, ne voyant que le bien des malades, oubliant le réglement et les droits qu'il consacre, a imprudemment introduit, sans concours, dans les hôpitaux, ce que nous appellerons encore des spécialités, quoique le nom soit fort compromis et fort compromettant. Il est évident que le Conseil a manqué ici de lumières. On le conçoit parfaitement: la plupart des questions qui se rattachent aux hôpitaux sont, en même temps, administratives et scientifiques. Dans la partie scientifique de ces questions, les hommes du monde sont incompétens, et si les médecins ne les éclairent pas, les administrateurs peuvent, avec les meilleures intentions du monde, arriver à des résultats qui compromettent les services, la santé des malades, et augmentent les causes de désharmonie parmi les médecins. Si, dans cette circonstance, des chirurgiens indépendans et au niveau de la science avaient été consultés par l'administration, elle aurait appris d'eux que les progrès qui peuvent avoir eu lieu dans quelques branches de la chirurgie sont le fruit des travaux d'une foule d'hommes; que ces hommes ne sont pas seulement en France, mais à l'étranger; non-seulement hors des hôpitaux de Paris, mais dans ces hôpitaux même. Dans tous les cas, d'ailleurs, les praticiens qui dirigent le service chirurgical des hôpitaux de Paris ont assez le goût des découvertes pour les adopter même quand ils ne les ont pas faites, et pour ne pas perdre l'occasion de les appliquer, ce à quoi ils doivent mieux réussir que des hommes qui n'ont donné aucune preuve publique et authentique du vrai talent chirurgical.

Ceux qui connaissent la chirurgie et les hommes qui l'exercent, ceux qui savent le mal que peut produire la violation d'un règlement, auraient averti l'administration de tous les abus qui naîtraient d'un seul abus, des embarras, des ennuis que se créait le conseil en accordant une faveur quand il ne croyait faire qu'un acte d'humanité.

Ce qui n'a pas été dit à l'administration avant l'accomplissement *de la plus grande illégalité*, on vient de l'écrire, et toute la presse a été unanime pour *condamner ceux qui ont* TROMPÉ *l'administration;* mais, en même temps, la presse et les chirurgiens qui s'en sont servis ont reconnu que le Conseil n'a pas tardé à reconnaître les vrais intérêts des malades et les droits des chirurgiens des hôpitaux légalement institués.

La presse n'attaquait personne; elle défendait surtout le concours et cherchait, en même temps, à éclairer l'administration sur un point scientifique. Eh bien! un seul des hommes introduits illégalement dans les hôpitaux s'est fait l'honneur et la *douleur de s'appliquer tout ce qui a été doucement ou vivement* écrit sur ces deux questions. Il s'est mis à remplir le Conseil de ses plaintes, à l'importuner de ses tourmens, de ses persécutions. L'administration n'a dû être que médiocrement touchée de ces airs de victime, car elle n'est sensible qu'à une chose et ne demande qu'une chose, la guérison *des malades des hôpitaux* qu'elle nous confie. *On a compris cela et, à la hâte, des chiffres* ONT ÉTÉ GROUPÉS, des guérisons *ont été multipliées.* Mais toutes les statistiques sont difficiles à juger, les statistiques médicales plus que les autres. L'administration ne pouvait donc apprécier convenablement celle qu'on lui présentait. Alors des hommes dévoués, *quelques chirurgiens des hôpitaux*, ont eu le soin de jeter sur les chiffres *offerts à l'administration un jour qui a changé complètement leur valeur.* Un chirurgien des hôpitaux, plus dévoué et plus actif que les autres, *est allé frapper à la porte de* TOUS *les malades qu'on* DISAIT *guéris*, et PAS UN n'a répondu : « Je suis guéri. »

Quant à nous, nous croyons qu'une pareille enquête a dû être bien pénible pour celui qui s'y est livré et pour celui contre lequel *elle dépose d'une manière si écrasante.* Mais, hâtons-nous de le dire, ce moyen violent n'a été exécuté qu'après sommations convenables. *Le commissaire extraordinaire* avait, en effet, demandé au chirurgien *illégal* des enfans les moyens d'une constatation régulière des faits, et ils lui ont été refusés. Ainsi on a vu un praticien, disant au public : « J'ai guéri des maladies que les autres chirurgiens n'ont jamais pu guérir; mais je ne fournirai les moyens de constater d'une manière complète ces faits qu'aux hommes auxquels je reconnaîtrai un caractère convenable pour cela, c'est-à-dire un caractère qui me conviendra. On apprend ensuite que le même praticien considère les abcès par congestion fistuleux comme des abcès améliorés !

Comme il faut parler à toutes les convictions leur langage, il est bon qu'on ait procédé à une enquête. Mais nous, au lieu d'une enquête, faisons un raisonnement, dont voici les termes :

1° *Un praticien se flatte d'abord d'avoir guéri une maladie considérée comme incurable depuis que l'art de guérir existe.* (Doute qui n'est pas une négation.)

2° *Ce même praticien ne veut permettre la constatation complète de pareilles guérisons qu'à des hommes choisis par lui; il cache ses succès.* (Négation.)

3° *Ce même praticien considère des abcès par congestion fistuleux comme des abcès améliorés.* (La négation se renforce, mais un certain degré d'ignorance du praticien, décelée par cette dernière proposition, détruit, en partie, la fâcheuse impression de la proposition seconde.)

Conclusion. — Ces succès n'existent pas. Ainsi, pour imiter le langage du susdit praticien, l'enquête et le raisonnement sont parallèles.

Nous ne craignons pas de le dire, ce raisonnement porte avec lui un caractère de la plus complète évidence. Pour nous, c'est une démonstration aussi indestructible que l'enquête à laquelle nous avons fait allusion. Mais, nous le répétons, il a fallu parler à toutes les con-

sciences, et il en est pour lesquelles l'enquête est beaucoup plus éloquente que tous les raisonnemens possibles.

On a vu, par notre dernière proposition, que nous voulons encore attribuer à une erreur, à un manque d'études sérieuses, cette inconcevable statistique, qui a failli tromper une administration trop souvent exposée à ces sortes d'erreurs. On s'est trompé avant de tromper les autres.

Ainsi, pour nous, qui croyons aux progrès, et qui les aimons, il ne nous répugne pas d'admettre qu'un chirurgien fasse un jour ce que les autres n'ont jamais pu faire, c'est-à-dire des merveilles. Mais dès qu'on cache à qui que ce soit ces merveilles, nous ne les appelons plus ainsi, *nous laissons au lecteur le soin de choisir le nom qu'elles méritent*. Dupuytren fit un jour ce que les autres chirurgiens n'avaient jamais pu faire ; il amputa le maxillaire inférieur dans des cas où les autres praticiens laissaient périr le malade, jugeant le mal *comme étant au-dessus des ressources de l'art*. Un malheureux, affecté d'une pareille maladie, se présenta à la consultation d'un rival de Dupuytren, rival que celui-ci considérait comme son ennemi. « Va, dit le rival, va *à cet autre* de l'Hôtel-Dieu; celui-là fait des miracles; moi, je m'abstiens de pareilles choses. » Le malade s'achemina effectivement vers l'Hôtel-Dieu. Là, *cet autre* lui fit l'opération avec un plein succès. Savez-vous à qui Dupuytren adressa d'abord le malade pour constater son miracle? A celui précisément qu'il considérait comme son ennemi. Croyez-le bien, ce premier mouvement de Dupuytren fut un mouvement instinctivement chirurgical, et, sous ce rapport, nous sommes plus ou moins directement de la famille de Dupuytren. Quand il nous arrive de faire des merveilles, c'est surtout de nos ennemis que nous désirons être vus. Si vous voyez un praticien s'entourer, au contraire, de ceux qu'il croit ses amis, et qui ne sont quelquefois que des *commensaux plus ou moins affamés*, c'est qu'il n'a pas fait merveille. Il y a des oubliettes chirurgicales et des mystères chirurgicaux. Il y en a dans des lieux que nous désignerons un jour, et là ne se trouvent pas des miracles.

On dit que l'administration a nommé sérieusement une commission pour *surveiller* les *miracles chirurgicaux qui doivent s'opérer pendant un an:* on dit, ce qui est plus fort, que des hommes réellement sérieux ont accepté une pareille mission. Toutes les commissions extraordinaires ont reçu déjà un nom extraordinaire. Celle-ci étant la plus extraordinaire et par la manière dont elle a été choisie et par la mission qu'on lui donne, nous l'appellerons la *commission des miracles*. Il est possible que plus tard elle mérite un autre nom ; il est possible aussi que nous sachions déjà ce nom : mais, comme elle ne peut pas en avoir deux à la fois, il faut attendre avant de procéder au second baptême.

Nous pouvons déjà rassurer la partie paresseuse de la *commission des miracles ;* nous pouvons lui prédire qu'elle ne fonctionnera pas souvent et pour cause. C'est même cette circonstance qui nécessitera un second baptême. D'ailleurs nous reviendrons sur cette commission.

(ANNALES DE CHIRURGIE, n° 33; p. 139, sept. 1843.)

III. — HENROZ.

—

ASSIGNATION.

L'an mil huit cent quarante-trois, le 4 septembre, à la requête de M. Jules Guérin, docteur en médecine, rédacteur en chef de la *Gazette Médicale*, membre de l'Académie Royale de médecine, chirurgien du service orthopédique de l'hôpital de Enfans, directeur de l'Institut orthopédique de la Muette, demeurant au château de la Muette, à Passy,

J'ai, etc.,

Soussigné, donné assignation au sieur J. A. Henroz, docteur en médecine, rédacteur du journal médical l'*Expérience*, demeurant à Paris, PLACE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, n° 9,

A comparaître le mercredi 11 octobre prochain, dix heures du matin, à l'audience du Tribunal de première instance du département de la Seine, 6e chambre, jugeant en police correctionnelle, séant au palais de Justice à Paris, pour :

Attendu que le sieur Henroz a inséré dans le numéro du 27 juillet 1843 un article intitule : *Orthopédie*, commençant par ces mots : « *La lutte dont nous vous » parlions dernièrement* » et finissant par ceux-ci : « *Cette question préalable n'a » été posée par personne.* »

Que le numéro dudit journal du 3 août 1843 contient un article : *Variété*, commençant par ces mots : « *Le bruit court que M. Guérin,* » et finissant par ceux-ci : « *Il y a certains hommes qui ne reculent pas devant certaines choses.* »

Que le numéro du 17 août contient un article intitulé : *Chronique hebdomadaire — Orthopédie*, commençant par ces mots : « *Il n'est plus question du » jeune sujet présenté par la Muette* » et finissant par ceux-ci : « *Étranger à la » rédaction de cet inconcevable document.* »

Que le numéro du 24 août contient un article intitulé : *Chronique hebdomadaire, scandales orthopédiques*, dans lequel se trouve un passage commençant par ces mots : « *Nous ne pensions pas revenir sur la statistique du service orthopé- » dique de l'hôpital des Enfans* » et finissant par ceux-ci : « *Nous attendons les » éclaircissemens pour porter la lumière au sein de tous ces mystères de l'ortho- » pédie.* »

Attendu que l'article renfermé dans le numéro du 27 juillet représente le requérant comme ayant *inventé* une statistique phénoménale, prodigieuse,

comme moyen de *réclame* propre à émouvoir les lecteurs des *Débats* et du *Constitutionnel*, comme une affiche destinée à spéculer sur la crédulité du public; qu'il est dit dans cet article : « Que la *Muette* (c'est-à-dire le requérant), » *a été prise la main dans le sac*, qu'il est à craindre qu'elle ne retire point de » son *affiche* tout le profit qu'elle espérait;

» *Qu'on s'étonne que les membres de l'Académie qui se montrent si sévères* » *gardiens de sa dignité ne disent mot des annonces et des affiches de leur col-* » *lègue.* »

Qu'à propos d'une démonstration scientifique présentée à l'Académie par le requérant, il est dit : « *Que n'était M. Bouvier, on lui laisserait jouer son tour* » *presque sans opposition.* »

Attendu que dans l'article inséré dans le numéro du 3 août, il est dit : « *Que le requérant aurait été mandé devant le Conseil des hôpitaux, et aurait* » *décliné la responsabilité des chiffres étranges de son relevé; qu'il n'en faudrait* » *pas trop être surpris; qu'il y a de certains hommes qui ne reculent pas devant* » *certaines choses.* »

Attendu que dans l'article du 17 août (page 111), le requérant est spécialement accusé d'*inventer et de pratiquer des opérations chirurgicales, uniquement comme moyen de ruse industrielle, comme moyen de se mettre en évidence et d'attirer des chalands*, et désigné comme *faisant partie des hommes qui s'inquiètent fort peu que des opérations soient impossibles. inutiles ou dangereuses, pourvu qu'elles fassent du bruit, et attirent l'attention publique.*

Que dans le même article il est dit : *Que le requérant occupe le premier rang parmi les célébrités de l'annonce dont le nom seul est une flétrissure; que sa conduite scandaleuse déshonore le corps illustre dont il a l'honneur de faire partie.*

Qu'après avoir, dans l'article du 3 août, accusé M. Guérin d'avoir commis, en déclinant la responsabilité des chiffres de son relevé, une *certaine chose devant laquelle ne reculent pas certains hommes*, il est dit cependant dans l'article du n° suivant, à propos du démenti donné à cette imputation par le requérant, « qu'il eût mieux fait, *pour son honneur, de repousser toute participation* » *à cet inconcevable document.* »

Attendu que dans le n° du 24 août, M. J. Guérin est représenté comme *ayant perçu sur les malades indigens de son service d'hôpital, des sommes considérables.*

Qu'il est dit dans cet article : « *Qu'en estimant à 20 fr., terme moyen, ce que* » *cet orthopédiste a perçu par malade, on trouve pour les 1300 individus de son* » *relevé statistique la somme assez ronde de 26,000 fr.*

» *Qu'à ce compte, les pauvres seraient d'assez bons cliens, et qu'on voit qu'entre*

» *certaines mains un service d'hôpital peut donner un fort joli revenu.* »

Attendu que lesdits articles ne sont eux-mêmes que des expressions particulières d'un système d'injures et de diffamation, dans lequel M. Guérin est périodiquement assimilé aux charlatans qualifiés, déshonorant par sa conduite la profession et le corps savant dont il fait partie; système dans lequel il est accusé de tromper le public à l'aide de statistiques mensongères et de guérisons controuvées; de mutiler ses malades dans un but de spéculation indigne; de prélever sur les pauvres de son service d'hôpital des contributions odieuses et illicites.

Attendu que ces articles, ces imputations constituent le délit d'injures et de diffamations, tel qu'il est prévu et puni par les articles 13, 18 et 19 de la loi du 7 mai 1819.

Attendu que ledit sieur Henroz qui a signé en qualité de rédacteur en chef les numéros du journal ci-dessus indiqué, est responsable desdits articles.

Attendu qu'en publiant lesdits articles et en les faisant distribuer, tant à Paris que dans les départemens et à l'étranger, le sieur Henroz a porté une atteinte grave à la considération du requéraut, et causé un préjudice considérable à l'établissement orthopédique qu'il dirige.

Attendu que le sieur Henroz connaissait la fausseté de toutes les allégations insérées dans son journal, puisque aussitôt qu'il a su la résolution du requérant de le poursuivre devant les tribunaux, il a essayé, à l'aide d'un grossier subterfuge, de mettre sur le compte d'une erreur de typographie une partie de ses imputations calomnieuses.

Attendu que le requérant est en droit d'exiger une réparation publique dudit délit;

S'entendre condamner à payer au requérant, et par corps, à titre de dommages et intérêts, la somme de *vingt mille* francs, applicables à l'amélioration du service orthopédique de l'hôpital des Enfans;

Voir dire que le jugement à intervenir sera inséré dans le journal l'*Expérience*, dans les divers journaux de médecine de Paris, et dans six journaux quotidiens de la capitale, le tout aux frais du défendeur, sauf au ministère public à prendre telles conclusions qu'il jugera convenables dans l'intérêt de la vindicte publique.

S'entendre, en outre, condamner aux dépens.

ARTICLES INCRIMINÉS.

N° 1.

HENROZ. — ARTICLE SUR LE RELEVÉ ET LES ANNONCES DE M. GUÉRIN ET LA MYOTOMIE RACHIDIENNE.

La lutte dont nous vous parlions dernièrement comme ayant failli se réveiller entre les ténotomistes modérés et les ténotomistes exaltés a recommencé, et plus vive que jamais.

Vous savez que messieurs les orthopédistes ont tous, dans l'intérêt de l'humanité, bien entendu, un établissement où ils cultivent la difformité avec plus ou moins de succès. Vous savez aussi que par le temps de publicité qui court, la réclame est le grand moteur d'un établissement. *Or, le besoin de la réclame se faisant vivement sentir,* la Muette A INVENTÉ *une statistique phénoménale, prodigieuse, qui occupe depuis un mois tous les journaux de médecine.* Cette statistique, ayant titre de *Relevé général du service orthopédique de l'hôpital des Enfans, a paru sous le couvert du* CONSTITUTIONNEL *et du* JOURNAL DES DÉBATS, *deux graves autorités en matière d'orthopédie. Elle présente les chiffres les plus étourdissans.* On y voit, par exemple, que l'orthopédiste de Passy n'a pas eu un seul cas d'insuccès sur 108 strabismes, ni sur 102 difformités rachitiques du thorax et des membres ; deux insuccès seulement sur 23 cas de courbure des membres par cal vicieux ; que sur 3 cas de luxations congénitales du fémur, il en a *guéri deux complètement;* que sur 56 cas de déviation de l'épine, 4 seulement n'ont été ni guéris, ni améliorés; que sur 98 cas de courbures produites par la destruction tuberculeuse du corps des vertèbres, 50 ont été ou guéris complètement, ou améliorés; que 6 abcès par congestion ont été de même ou guéris complètement ou *améliorés* (le mot est nouveau, mais il a fait fortune), etc., etc.

Tant de merveilles étaient bien propres à émouvoir les braves lecteurs des DÉBATS *et du* CONSTITUTIONNEL. Malheureusement, la presse médicale étant intervenue, *la Muette a été prise la main dans le sac; de sorte qu'il est à craindre qu'elle ne retire point de son affiche tout le profit qu'elle espérait.*

Mais la *Muette* a la ressource des journaux de province : ceux-ci pourront réparer la mésaventure du *Relevé général* et des certificats fournis par la sœur Bertin et *les gens* de M. Guérin. Depuis quelques semaines, il n'y a pas un seul de ces journaux qui ne renferme des annonces de la *Muette.* Et quelles annonces ! jugez-en plutôt par la suivante qui est certainement une des plus modérées :

« Parmi les établissemens consacrés au traitement des difformités, il n'en est pas qui présentent plus de titres à la préférence des familles que l'*Institut orthopédique de la Muette.* Une situation admirable ; la réunion de toutes les conditions hygiéniques, des méthodes de traitement sanctionnées par une longue expérience, un ensemble de moyens propres à assurer le bien-être des pensionnaires, tels sont les avantages que réunit l'établissement fondé et dirigé par M. le docteur Jules Guérin, au château de la Muette, à Passy, près Paris. Les principales difformités traitées dans cet établissement sont : les déviations de

la taille, le torticolis, les pieds-bots, les difformités des genoux, des hanches, de la poitrine; celles des bras, des mains, les luxations spontanées et congénitales, le strabisme, en un mot, tous les vices de conformation que les récens progrès de l'art ont rendus si heureusement curables par la section sous-cutanée des tendons et les moyens mécaniques.

» On reçoit des pensionnaires des deux sexes. »

(MÉMORIAL BORDELAIS *du* 25 *juin dernier.*)

A ce propos, vous nous demanderez peut-être ce qu'est devenue la proposition de M. Royer-Collard; nous serions fort embarrassés de vous en donner des nouvelles; mais ce que nous pouvons vous apprendre, c'est que les hommes qui se montrent si sévères gardiens de la dignité de l'Académie, quand il est question de quelque pauvre diable qui a inventé un remède secret, ne diront mot des annonces de M. Guérin. Les Nacquart, les Boullay, les Moreau, les Mérat et tant d'autres cerbères des convenances, se garderont bien de prendre la parole pour gourmander leur collègue; il ne sera point inquiété à l'occasion *de ses affiches*, nous vous en répondons.

Nous n'en avons point fini avec l'orthopédie. Elle nous donne encore une petite représentation à l'Académie de médecine; M. Guérin y essaie de prouver les effets mirobolans de la myotomie rachidienne dans les cas de déviation de l'épine. N'était M. Bouvier, *on lui laisserait jouer son tour presque sans opposition.* Vous savez encore assez d'anatomie pour vous rappeler la disposition des muscles qui s'insèrent à la colonne. Vous ne comprenez pas sans doute qu'il soit possible d'aller couper tel ou tel de ces muscles sous la peau. Pourtant croiriez-vous qu'aucun académicien ne s'est avisé de demander à M. Guérin la preuve qu'il peut opérer les sections dont il parle? Cette question préalable n'a été posée par personne.

(L'EXPÉRIENCE, 27 *juillet*, 1843, p. 63.)

N° 2.

HENROZ. — M. GUÉRIN MANDÉ DEVANT LE CONSEIL DES HOSPICES.

— Le bruit court que M. Guérin, ayant été mandé devant le Conseil des hôpitaux pour y donner des explications sur les chiffres étranges du *Relevé* publié dans le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel*, aurait formellement décliné la responsabilité de ces chiffres. Cela semble peu vraisemblable; *cependant il ne faudrait pas en être trop surpris* : *il y a certains hommes qui ne reculent pas devant certaines choses.*

(L'EXPÉRIENCE, 3 août 1843.)

N° 3.

HENROZ. — STATISTIQUE. — RESPONSABILITÉ DE M. GUÉRIN.

M. Guérin déclare, dans un des derniers numéros de sa GAZETTE, qu'il est faux qu'il ait été mandé par-devant le Conseil des hôpitaux, et qu'il ait décliné la responsabilité de la STATISTIQUE DU SERVICE ORTHOPÉDIQUE DE L'HÔPITAL DES ENFANS. Ce démenti est regrettable pour l'honneur de M. Guérin. Nous eussions appris avec plaisir qu'il voulait paraître étranger à la rédaction de cet inconcevable document.

(L'EXPÉRIENCE, 17 août 1843, p. 112.)

N° 4.

HENROZ. — SUR LA MYOTOMIE RACHIDIENNE. — OPÉRATIONS PAR SPÉCULATION.

Il n'est plus question du jeune sujet présenté par la *Muette* à l'Académie de Médecine. Contre notre attente, le JOURNAL DES DÉBATS, le CONSTITUTIONNEL et les journaux politiques de province n'ont pas publié le moindre petit bulletin sanitaire. Qu'est donc devenue cette déviation qui devait être guérie en quelques jours et comme par miracle au moyen de la myotomie rachidienne ? On l'ignore ; mais il est permis de conjecturer que le résultat n'a point été très satisfaisant. On se fût certainement empressé de faire reparaître le jeune homme si la chose eût bien tourné. On le montrera plus tard ; il le faut bien, car il y a des malavisés à l'Académie qui voudront sans doute en avoir des nouvelles. Oui, mais alors les adversaires de la myotomie rachidienne, et ils sont nombreux, auront la partie belle. Que leur répondre quand ils diront que la guérison ou l'amélioration obtenue, en admettant qu'on obtienne l'une ou l'autre, est le bénéfice du temps et des appareils ? Comment leur prouver le contraire ? Comment établir qu'il y a eu des muscles coupés, et que ces muscles coupés ont, nous ne dirons point suffi, mais pris la moindre part au redressement de la colonne ? Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que ce n'est point ainsi qu'on eût procédé si on eût été réellement convaincu de la possibilité, de la nécessité et des avantages de la myotomie rachidienne. Avant tout, on eût montré sur le cadavre qu'il est possible d'inciser sous la peau les muscles du dos. Cette démonstration accomplie, on eût choisi un sujet chez lequel la déviation fût accompagnée de brides fortes et saillantes du côté de la courbure, de manière que ces brides pussent être raisonnablement regardées comme capables d'ébranler la colonne et de l'entraîner hors de sa direction normale. On eût ensuite soumis cette difformité à l'action des appareils, pour montrer que dans un temps donné ils n'avaient aucune prise sur elle, et qu'il y avait des obstacles à détruire. Alors, mais seulement alors, un homme sincère, sérieux, un orthopédiste de bonne foi, confiant dans l'utilité de la myotomie rachidienne et animé du seul désir de faire partager sa confiance, eût pratiqué l'opération. Bonnes ou mauvaises, les suites de cette opération eussent été significatives; elles auraient eu une valeur rigoureuse, nette, précise. Au lieu de cela, qu'a-t-on fait ? On

a pris un jeune homme chez lequel on ne percevait ni tendon ni muscle positivement rétracté, un jeune homme chez lequel on pouvait faire disparaître presque complètement la déviation du rachis en faisant varier les attitudes, en le couchant sur le ventre. Et cette déviation si mobile, si aisée à modifier, que M. Bouvier redressait en quelque sorte avec la main, qui ne pouvait manquer de céder à l'usage d'un corset approprié, on l'a traitée immédiatement par une prétendue division sous-cutanée de muscles que l'on peut à bon droit et jusqu'à preuve du contraire regarder comme impossible. Nous le demandons, quelle conséquence peut-on tirer d'un fait présenté de cette manière? Aucune; nous nous trompons : on peut en tirer celle-ci, *qui a bien aussi son importance*, savoir, *que la myotomie rachidienne n'est au fond, et dans l'esprit même* DE SON INVENTEUR ET APÔTRE, *qu'une simple ruse industrielle, un moyen de faire parler de soi, de se mettre en évidence et d'attirer les chalands. Mon Dieu! il faut bien le reconnaître, quoique cela soit désolant à dire, mais la science, pour beaucoup d'hommes de notre temps, n'est souvent qu'un prétexte; ils s'inquiètent fort peu d'elle, de son avancement, de ses acquisitions; que leur importe qu'une théorie soit fausse, qu'une opération soit impossible, difficile ou dangereuse? Si cette théorie, si cette opération peut appeler sur eux l'attention publique, ils seront satisfaits, leur but sera atteint; pourvu qu'ils excitent du bruit, de l'émotion, c'est tout ce qu'il leur faut. Ils ne veulent pas davantage; ce bruit, cette émotion, ne les mettront-ils point sur le chemin qui conduit aux honneurs et à la fortune? Voilà le secret de toutes les choses inouïes que nous voyons en médecine, à Paris surtout où il est difficile de se frayer un passage dans la foule pour arriver à se faire remarquer. Et ce qu'il y a de plus triste au milieu de ce débordement d'ambition et de charlatanisme, c'est que les grands corps scientifiques ne montrent aucune sévérité à l'égard des hommes qui se signalent par des excès qui vont jusqu'au cynisme.* Que disons-nous! *n'y a-t-il point de ces hommes qui parviennent même à s'asseoir sur les bancs des académies?* N'est-ce point maintenant, par exemple, UN ACADÉMICIEN qui fait claquer le plus haut le fouet de la réclame dans les journaux politiques? n'est-ce point *un académicien qui occupe le premier rang parmi les célébrités de l'annonce dont le nom seul est une flétrissure? Et, dans l'enceinte du corps illustre dont il a l'honneur de faire partie, pas une voix ne s'élève contre lui, pas un de ses collègues n'a le courage de protester contre une conduite qui déshonore la compagnie tout entière!* Ah! tant de faiblesse est presque de la complicité!

(L'Expérience, 17 août 1843, p. 110.)

N° 5.

HENROZ. — SUR LA COMMISSION ET LE RELEVÉ.

— Jusqu'ici on n'avait point d'exemple, que nous sachions, de commission nommée par le Conseil général des hospices pour procéder à une enquête sur l'exactitude d'un compte-rendu clinique. Cette grave mesure n'a jamais été prise vis-à-vis d'aucun chef de service.

(L'Expérience, 7 septembre 1843.)

N° 6.

HENROZ. — EXTRAIT DE L'ARTICLE MALGAIGNE AVEC COMMENTAIRES SUR LES SOMMES PERÇUES PAR M. GUÉRIN. — SCANDALES ORTHOPÉDIQUES.

— Nous ne pensions pas revenir sur la *statistique du service orthopédique de l'hôpital des Enfans ;* nous croyions qu'on en avait à peu près extrait tout le scandale qu'elle renfermait; mais la mine paraît inépuisable; des fouilles plus profondes, plus intimes, ont fait découvrir de nouvelles choses, et les plus inouïes, les plus renversantes qui se puissent lire.

M. Malgaigne n'ayant pu obtenir de M. Guérin les renseignemens qu'il avait offerts publiquement dans la *Gazette Médicale*, à *quiconque se présenterait*, disait-il, *dans un but et avec le caractère scientifiques*, s'est adressé à l'administration des hôpitaux, qui a mis à sa disposition les pancartes des individus traités dans le service de cet orthopédiste. Grace à ces documens, M. Malgaigne a pu vérifier neuf observations de M. Guérin. Voici en quelques mots le résultat de cette vérification.

1. « Enfant de neuf mois. Double pied-bot congénial. Entré à l'hôpital le 22 août 1839, sorti le 9 octobre suivant, avec la note *guéri*, mais sans signature; rentré le 13 février 1841 sorti le 24, *guéri :* signé Guérin. » — Lors de son premier séjour à l'hôpital, on lui a fait, au dire de la mère, deux ou trois opérations; il est sorti *non guéri*. Lors de son deuxième séjour à l'hôpital on ne lui a *rien fait*. Quoique M. Guérin l'ait porté comme guéri, à la sortie, le 24 février 1841, il l'a opéré de nouveau le 3 mars suivant. Actuellement le pied droit, à peine affecté, peut être maintenu dans un brodequin ordinaire; mais le pied gauche est encore tellement déformé que, quand l'enfant n'a pas sa bottine, il appuie sur le sol par la tête postérieure du cinquième os métatarsien.

2. « Jeune fille âgée de six ans. Paralysie de la jambe; pied pendant, sans force et sans mouvement M. Guérin considère cette difformité comme un pied-bot valgus et pratique la section du tendon d'Achille. » — On prévoit que cette section n'a pu remédier à la paralysie; le pied est resté dans le même état.

3. « Jeune fille âgée de trois ans. COURBURE RACHITIQUE DE LA JAMBE. Entrée le 12 février, sortie le 1er mars, *guérie :* signé GUÉRIN. » — Cette enfant n'a *jamais marché*, et elle a succombé peu de temps après sa sortie de l'hôpital.

4. « Garçon, âgé de quatre ans. DÉVIATION ESSENTIELLE DES GENOUX. Entré le 25 août 1841, sorti le 5 avril 1842, *guéri :* signé GUÉRIN. » — Après le séjour à l'hôpital, la difformité, loin de diminuer, tendait à s'accroître; la mère y a remédié par un bas lacé muni de baleines; malgré cela, l'enfant est *toujours bancal.*

5. « Jeune fille âgée de huit ans. DIFFORMITÉ DE LA HANCHE; ABCÈS PAR CONGESTION. Entrée le 8 décembre 1841, sortie au bout de quatorze jours; rentrée le 5 janvier 1842, sortie le 28 mai suivant, *guérie :* signé GUÉRIN. » — D'après le témoignage des parens, cette enfant est sortie de l'hôpital dans un état *pitoyable ;* elle est morte huit ou dix jours après.

6. « Jeune fille âgée de quatorze ans. LUXATION CONGÉNIALE DES FÉMURS. Entrée le 1er août 1839, sortie sans note le 24 suivant, rentrée le 3 octobre de la même année, sortie le 23 mars 1843, *guérie :* signé GUÉRIN. » — Démarche vacillante et presque nulle. — Cette jeune fille, déclarée *guérie* par M. Guérin, continue à recevoir les soins de M. Guérin, à la consultation de la *Muette.*

7. « Jeune fille âgée de 14 ans. DÉVIATION LATÉRALE DE L'ÉPINE. Entrée le 3 novembre 1841, sortie sans note le 11 décembre; rentrée le 22 du mois, sortie le 12 février 1843, *guérie :* signé GUÉRIN. » — Sortie *non guérie*, ne voulant plus se soumettre à aucun traitement; la mère dit même que la déviation a augmenté à l'hôpital et attribue cet accroissement aux sections qui ont été faites.

8. » Jeune fille âgée de sept ans. TORTICOLIS ANCIEN. Entrée le 9 mai 1840, sortie le 4 août suivant, *guérie :* signé GUÉRIN. » — *Ce torticolis, amélioré,* n'a jamais été guéri; la tête est encore aujourd'hui inclinée à gauche et tournée à droite comme elle était à sa sortie de l'hôpital.

9. Jeune fille âgée de neuf ans. CONTRACTURE DE LA MACHOIRE. Entrée le 5 novembre 1842, sortie le 17 *sur la demande de son père ;* rentrée le 26, sortie le 14 février 1843, *sur la demande expresse de sa mère :* telles sont les notes des deux pancartes. Or, il n'y a qu'*un seul* cas de fausse ankylose de la mâchoire inférieure porté sur le rélevé statistique de M. Guérin, et ce cas est inscrit parmi les *guérisons complètes ;* ce ne peut donc être que celui-ci, quoique M. Guérin déclare sur la pancarte que le sujet est sorti contre son gré. » — PAS D'AMÉLIORATION NOTABLE. La jeune fille est toujours en traitement; elle va de temps en temps à la consultation de la *Muette.*

M. Malgaigne n'a pu se procurer de détails sur plus de malades, les uns ayant changé de domicile, les autres ne consentant, d'après les recommandations de M. Guérin, à aucune espèce d'examen.

La simple exposition des faits qui précèdent dispense de tout commentaire. M Guérin a demandé une commission d'enquête au Conseil général des hôpitaux; cette commission lui a été accordée. Quoique la majorité des hommes qui la composent passe pour appartenir

à la coterie des familiers de la *Muette*, sa responsabilité est ici trop gravement engagée pour qu'elle puisse faillir à son devoir. Les circonstances la dominent; bon gré mal gré, il faudra bien qu'elle s'explique sur les observations citées par M. Malgaigne; il faudra bien qu'elle nous apprenne comment M. Guérin *a fait payer aux malades indigens qu'il traite à l'hôpital les appareils dont ils ont besoin, et même le moulage de leurs difformités*, quand l'administration a dépensé plus de 2.000 francs pour cet objet dans les années 1840, 1841 et 1842.

En estimant à 20 fr., terme moyen, ce que cet orthopédiste a perçu par malade, et cette estimation n'est point exagérée, car la moindre bottine ou ceinture atteint ce prix, on trouve pour les 1,300 individus de son relevé statistique la somme assez ronde de 26,000 fr. A ce compte, les pauvres seraient d'assez bons cliens; on voit qu'entre certaines mains, un service d'hopital peut donner un fort joli revenu. Ce n'est pas tout : M. Guérin a trouvé moyen, paraît-il, de faire allouer 600 fr. d'appointemens à son secrétaire Kuhn. Nous attendons les éclaircissemens de la commission désignée pour porter la lumière au sein de tous ces mystères de l'orthopédie.

(L'Expérience, le 24 août 1843, p. 127.)

TROISIÈME PARTIE.

DISCUSSION.

RÉSUMÉ DES PLAIDOIRIES EN 1re INSTANCE.

S'il n'était question, dans le procès intenté à MM. Henroz, Vidal et Malgaigne, que d'obtenir une condamnation, on pourrait s'en tenir à l'énoncé pur et simple des imputations dont M. Guérin a été l'objet. Elles sont en effet si nombreuses, si claires et si précises ; elles ont à un si haut degré, par le fond et par la forme, le caractère du délit prévu et réprimé par la loi, qu'on s'en rapporterait avec confiance et sécurité à la justice .

Mais le sentiment qui anime M. Jules Guérin est moins un sentiment de vengeance qu'un besoin de défendre sa considération contre les atteintes graves qu'on a cherché à lui porter ; et son but est moins d'obtenir une répression qu'une réparation. La longanimité dont il n'a cessé de faire preuve depuis plusieurs années en témoigne hautement. L'offense, l'injure et même l'outrage ne lui ont pas manqué. Mais cela n'aurait pas suffi pour ébranler sa patience et son courage. Il a appris dès longtemps quelles sont les nécessités de certaines positions ; homme de science et de presse, homme de progrès et de lutte, il aurait subi sans colère toutes les vicissitudes de sa double carrière. Il a fallu qu'un sys-

tème d'imputations odieuses, de calomnies infâmes, menaçât de le ruiner dans ce qu'il a de plus cher, sa réputation et son honneur, pour le décider à s'adresser aux tribunaux. C'est donc à un sentiment calme et digne, à un besoin honorable et élevé qu'il a cédé en réclamant leur protection.

Cependant il ne se l'est pas dissimulé, la loi, sous l'égide de laquelle il a été obligé de se placer n'est pas tellement spéciale, qu'elle réponde précisément au but que M. Guérin s'est proposé. Elle est, par son caractère très général, quelquefois destinée à abriter des méfaits graves, dont la révélation est diffamatoire, mais dont la vérité ne balance que trop dans l'estime des honnêtes gens la peine que leur divulgation illicite entraîne. Une condamnation pour diffamation n'est pas toujours une condamnation pour calomnie; elle peut ne s'adresser qu'au délit légal; et, de même que le diffamé tire quelquefois de la répression que la loi inflige également à l'articulation vraie et à l'allégation fausse un triste bénéfice aux dépens de la morale, de même le diffamateur peut, à l'aide de cette double signification et portée légale et morale de la loi, donner le change sur la répression qui le frappe, et se faire une nouvelle arme de la condamnation qui l'atteint et le punit comme calomniateur. Cette considération importante a longtemps retenu M. J. Guérin. L'espoir seul d'obtenir du tribunal auquel il s'adresse une appréciation morale, approfondie, des faits de ce procès, l'a décidé à s'engager dans une lutte (1) où les réputations les plus pures et les caractères les plus élevés

---

(1) Cette considération pourrait paraître superflue tant elle est vulgaire pour les hommes spéciaux. Mais son importance, dans ce procès, a été telle qu'on n'a pas pu s'empêcher de la rappeler. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les articles publiés avant et après les débats en première instance, dans le but d'atténuer et de paralyser l'effet du jugement. Voici un passage d'un de ces articles: « Qu'attend M. Guérin d'un pareil procès? Pense-t-il imposer à tous » les médecins la foi en sa *fabuleuse statistique*? Et cela de par le roi et la loi. Qu'est- » ce donc que le Tribunal est appelé à juger? A savoir si MM. Vidal et Malgaigne ont » dépassé les bornes de la critique permise, s'ils se sont servis d'*expressions* portant atteinte à la » considération d'un individu, et rien autre chose. Il s'agit de la forme et non du fond de la discus- » sion. Le Tribunal n'aura pas à apprécier les faits eux-mêmes; car on n'est pas admis à fournir des » preuves en matière de diffamation, mais si ces faits ont été exposés avec la forme permise. Ains » MM. Vidal et Malgaigne pourraient être condamnés, ce que nous sommes loin de croire, *que les*

ne sont pas toujours à l'abri de regrettables atteintes. C'est dans cette confiance qu'il soumet à ses juges les détails et développemens qui suivent.

§ I.

Le véritable caractère de l'injure et de la diffamation, leur degré, leur portée, ne peuvent bien s'apprécier que par la connaissance de l'homme contre lequel elles sont dirigées. Dans l'espèce, cette appréciation est d'autant plus indispensable, que c'est en quelque façon par la manière dont elle sera présentée contradictoirement, qu'on pourra juger tous les faits du procès dans leur double portée morale et matérielle. On ne se dissimule pas toute la difficulté de la tâche à remplir; on sait de quelle délicatesse et de quelle réserve il convient de ne pas se départir dans cette appréciation en quelque sorte de soi-même. Aussi se bornera-t-on à laisser parler les événemens, les faits authentiques, la notoriété, et jusqu'où seulement il sera indispensable de les appeler en témoignage.

M. J. Guérin est docteur en médecine de la Faculté de Paris depuis 1827.

En 1830 il a créé la *Gazette Médicale de Paris*, et il n'a pas cessé d'en être le rédacteur en chef depuis cette époque.

A l'issue de la révolution de juillet, le gouvernement l'a chargé, conjointement avec MM. Cuvier, Duméril, Andral, Cloquet, Richerand, Husson, de lui présenter un plan de réorganisation des Facultés et écoles de médecine en France ; il a fait le rapport de cette commission.

» *faits avancés par eux n'en subsisteraient pas moins* : ils seraient seulement coupables d'avoir
» tiré *de faits patens des inductions que la loi ne permet pas de tirer, ou, du moins, d'exprimer*. Ce que nous disons ici, M. Guérin le sait aussi bien que nous. Mais ce procès n'est qu'un
» moyen d'éviter toute discussion, et de donner le change aux esprits. »

(Archives générales de Médecine, octobre 1843, page 231.)

En 1832 il a été nommé aux fonctions (gratuites) d'inspecteur des bains de mer à Dieppe ; il a occupé cette place pendant deux ans ; en a résilié volontairement les fonctions.

En 1834, il a fondé l'Institut orthopédique de la Muette.

En 1839, le conseil général des hôpitaux lui a confié la direction d'un service de difformités établi pour la première fois à l'Hôpital des Enfans. Ce service est gratuit.

En 1842, l'Académie royale de Médecine l'a admis au nombre de ses membres.

En 1843, l'Académie royale des Sciences de l'Institut de France l'a porté sur la liste des candidats à la dernière place vacante dans la section de médecine.

Quoiqu'il ne leur ait adressé en aucun temps aucune demande, la plupart des Sociétés savantes et médicales de l'Europe ont fait à M. Guérin l'honneur de l'admettre parmi leurs membres correspondans. C'est ainsi que de 1830 à 1843 il a été nommé membre correspondant de l'Académie impériale médico-chirurgicale de Saint-Pétersbourg ; de l'Académie médico-chirurgicale de Naples ; de l'Académie pontanienne de la même ville ; de l'Académie médico-chirurgicale de Ferrare ; de la Société médico-physique de Florence ; de la Société médico-chirurgicale de Berlin ; de l'Académie royale de Médecine de Bruxelles ; de la Société de Médecine de Gand ; de la Société médico-chirurgicale de Bruges ; de la Société des Sciences naturelles de la même ville ; de la Société de Médecine d'Anvers ; de la Société de Médecine de la province d'Anvers ; de la Société scientifique et littéraire de Mons ; de la Société provinciale des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut ; de l'Académie royale de Médecine de Marseille, etc.

Lors de l'épidémie du choléra-morbus, il a reçu de l'Académie des Sciences une médaille d'or de 1,000 fr.

Plus tard il a été nommé membre de la Légion-d'Honneur.

Enfin il a obtenu en 1837, à la suite d'un concours ouvert depuis sept années par l'Académie des Sciences sur l'orthopédie, le grand prix

de chirurgie de 10,000 fr. L'ouvrage de M. Guérin se composait de douze volumes in-folio, et d'un atlas en trois volumes renfermant plus de 400 planches.

Voici les conclusions par lesquelles la commission de l'Académie, composée de MM. Dulong, Savart, Serres, Roux, Larrey, Double et Magendie, a terminé son rapport sur le travail de M. Guérin.

« Après tant de recherches faites successivement sur le squelette, » sur le cadavre, sur le vivant; après un si grand nombre d'observations » rigoureusement recueillies et sévèrement interprétées; après cette » foule de faits nouveaux, de vues neuves sur les différentes parties du » sujet; finalement, après de si *nombreux*, de si *beaux* et de si *féconds* » résultats introduits dans la science et dans l'art, nul ne s'étonnera, » sans doute, que le prix ait été adjugé à ce remarquable travail. » (RAPPORT SUR LE CONCOURS POUR LE GRAND PRIX DE CHIRURGIE, 1837, page 31.)

Cette appréciation, donnée par le premier corps savant de l'Europe, à la suite d'une lutte où les rivaux de M. Guérin s'étaient présentés et avaient fait valoir contradictoirement leurs opinions, leurs travaux et leurs droits, pourrait être étayée d'une multitude d'autres suffrages exprimés par les Académies et Sociétés savantes qui ont voulu s'adjoindre M. Guérin, et par une foule d'hommes éminens de l'époque. On se bornera à citer, parmi ces nombreux témoignages, celui d'un homme qui occupe le premier rang dans la chirurgie des États-Unis, qui est à la tête de l'enseignement médical en Amérique. Voici comment s'exprime M. Valentine Mott, directeur de la Faculté de Médecine de New-York, dans un ouvrage intitulé, *Voyage en Europe*.

« Les institutions orthopédiques fondées dans Paris font à juste » titre l'admiration de tous ceux qui s'intéressent aux progrès de la » chirurgie. Parmi les nombreux voyageurs que j'ai rencontrés à Paris » et que j'ai accompagnés dans les hôpitaux et institutions orthopédiques, » je citerai, outre mes propres compatriotes, sir Benjamin Brodie (1),

(1) Sir Benjamin Brodie est aujourd'hui le premier chirurgien de Londres.

» de Londres, et M. Cusack de Dublin, qui se sont extasiés sur » l'étendue et la perfection des procédés curatifs dont ils ont été té- » moins.

» M. J. Guérin, dont l'établissement princier surpasse tous les autres, » a aussi fait plus que tous ses contemporains pour étendre les princi- » pes et la pratique de la ténotomie et de la myotomie à presque tous » les tendons et muscles du corps humain. Mais, pour assurer le succès » de ces opérations, il fallait encore une foule d'appareils mécaniques » ingénieux; ils ont été imaginés et exécutés avec une prévoyance, une » perfection et un talent qui dépassent toute croyance.

» Ce grand progrès dans la chirurgie opératoire et mécanique est » destiné à être, pour le corps humain, ce que la vaccine a été pour le » visage. De même que la découverte de Jenner a purgé le monde d'un » fléau repoussant, et banni de nos yeux le spectacle de ces défigura- » tions qui rendaient hideuses les physionomies les plus charmantes, » ainsi l'orthopédie, en vertu de son art magique, délie les membres » enchaînés, rend la symétrie aux formes contrefaites, rétablit la direc- » tion des parties déviées.

» J'ai moi-même étudié, pendant les trois dernières années, cette » nouvelle branche de la chirurgie, comme un élève, avec M. Guérin. » Je l'ai personnellement suivie à chaque pas de ses rapides progrès, » depuis son origine, je puis le dire, jusqu'à son état actuel de perfec- » tion; et, par une faveur toute particulière de cet honorable confrère, » je me suis pourvu à grands frais de tous les instrumens et appareils » employés sous sa direction, et j'ai pensé que je ne pourrais jamais » lui exprimer si bien ma gratitude, ainsi qu'à mes amis et à mon pays, » qu'en fondant à New-York un *Institut orthopédique américain*, qui » permettra de répandre dans mon pays natal tous les bienfaits de » cette inestimable science. » (*Travels in Europe and east*, 1842, *pag*. 51-55.)

En France comme à l'étranger, en 1830 comme en 1843, le carac- tère et les travaux de M. Guérin n'ont donc pas cessé d'être honorés

comme ils devaient l'être, au dessus des passions qui le poursuivaient, et malgré les persécutions acharnées dont il a été l'objet, et dont nous allons avoir à nous occuper.

§ II.

Ma vie est un combat, disait Voltaire. L'histoire est pleine d'exemples où l'on voit l'homme voué à la recherche de la vérité, expiant par l'injure et la calomnie chaque pas fait vers ce noble but. C'est presque une loi de tout progrès. Personne ne le conteste quand il s'agit des hommes du passé. Appliquée aux hommes du présent, cette loi n'est plus qu'une orgueilleuse allégation, destinée à masquer des causes plus réelles de la persécution des contemporains. Mais on comprendra aisément comment un fait si vrai, si accepté pour les morts, cesse d'avoir la même signification quand il s'agit des vivans; ceux qui rendent justice aux uns ne sont plus ceux qui les poursuivaient; aux passions intéressées du moment ont succédé les passions plus nobles et plus durables de l'humanité; et ceux qui persécutent les autres ne sont pas encore ceux qui leur rendront justice un jour. Comme l'a dit le poète:

« Ils n'ont pas l'ame ouverte à sentir leurs talens. »

Cependant, de ce qu'un homme vit, est-il nécessairement impossible qu'il ne compte un jour parmi ceux qu'on aura déchirés de leur vivant et qu'on honorera après leur mort? La calomnie contemporaine en est-elle moins de la calomnie, parce qu'elle est de notre temps, et parce qu'elle s'adresse aux hommes que nous voyons, que nous écoutons, que nous entendons? Que faut-il en présence de cette double réalité, c'est-à-dire de l'homme injustement persécuté, et des mauvaises passions qui le persécutent, pour la rendre aussi incontestable qu'à l'époque où elle n'existera plus que par la tradition? Interroger les faits, traverser hardiment les préjugés, et aller chercher, au-delà de leurs prétextes, des causes qui soient en rapport et proportion avec les effets qu'on leur assigne, c'est ce qu'on va chercher à faire avec tous les ménagemens que commande une tâche aussi difficile et aussi délicate.

On comprend déjà qu'il ne s'agit pas dans ce procès d'un fait particu-

*

lier, accidentel, auquel commence et finit le délit incriminé, ni d'un adversaire personnel qui résume en lui toutes les haines, sources de ce délit. Il s'agit au contraire d'un système de persécution très général, dont le procès actuel n'offre qu'un épisode, un cas particulier, et d'un ensemble d'adversaires dont ceux mis en cause ne sont en quelque façon que des représentans. Voilà deux faits qui demanderaient, pour être complètement établis, qu'on reproduisît une grande partie de ce qui a été écrit depuis plusieurs années sur l'orthopédie et même sur la chirurgie; car les recherches de M. J. Guérin n'embrassent pas seulement cette nouvelle branche de la science, elles touchent encore aux questions les plus générales de l'art de guérir. Les théories générales qu'il a données, les vues physiologiques qu'il a émises, les méthodes chirurgicales qu'il a introduites dans l'art, débordent de beaucoup le champ de la spécialité. Mais deux choses rendent superflue une démonstration détaillée; les adversaires de M. Guérin n'ont pas manqué déjà de s'étayer de cette coalition de haines, de ce concert de clameurs et de réprobation qui ont marqué les principales circonstances de sa carrière scientifique, espérant y trouver un motif d'excuse ou d'atténuation à leurs violences; ils se sont ainsi chargés de justifier, pour leur part, l'existence d'un fait invoqué ici dans un autre but et avec un autre caractère. On ajoutera seulement que les deux principaux inculpés sont depuis longtemps les ennemis personnels de M. Guérin (1); ce qui explique la mission spéciale qu'ils se sont donnée, de parler et d'agir au nom des autres, et de le faire avec ce ressentiment, cette persévérance, cette activité qui n'appartiennent

(1) MM. Malgaigne et Vidal ont soutenu ou fait soutenir le contraire en première instance. M. Malgaigne a dit qu'il n'avait rien à reprocher à M. Guérin, cela est vrai, mais il n'en est pas de même de M. Guérin. Un procès devant arbitres dans lequel M. Malgaigne réclamait injustement une foule de choses qu'il n'a pu obtenir, témoigne de la nature des rapports qui ont dû exister depuis plusieurs années entre M. Guérin et lui. Quant à M. Vidal ce n'est qu'à l'aide des plus grossiers subterfuges qu'on est parvenu à faire croire que ses hostilités contre M. Guérin ne datent que de 1843. Un des articles incriminés remonte au mois de juin 1842; des extraits tronqués d'articles postérieurs à cette date, ne prouvent donc rien à cet égard. La date certaine des hostilités de M. Vidal est le concours pour une chaire de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine. M. Vidal ne s'est pas trouvé satisfait de l'impartialité des comptes rendus de la *Gazette Médicale* à l'endroit de ses épreuves : *indè iræ*.

qu'à des haines profondément invétérées. On veut parler ici des sieurs Vidal et Malgaigne.

Quant au sieur Henroz, on doit à la vérité de déclarer qu'il n'a eu aucune espèce de rapport particulier avec M. Guérin : il ne lui est connu que par les attaques dont il s'est fait l'éditeur responsable. Derrière lui sont des hommes moins obscurs et des ressentimens mieux établis. La violence et la gravité des imputations dont il n'a pas craint d'accepter la responsabilité témoignent bien plus des haines auxquelles il a servi de porte-voix, que de celles dont il n'aurait trouvé aucun prétexte en lui-même. Les unes se sont librement et odieusement exprimées, parce qu'elles n'avaient, sous le couvert qui les protégeait, aucune pudeur personnelle à ménager ; et les autres ont mal mesuré et compris la portée de leurs actes, parce qu'elles étaient au service d'autorités plus élevées. Les faits donneront à ces diverses propositions le degré d'évidence dont elles ont besoin dans un écrit de cette nature.

Quoi qu'il en soit, le fait d'une persécution systématique générale, dirigée contre M. Guérin, une fois établi du consentement des deux parties, et au moyen de preuves apportées dans des buts différens par chacune d'elles, il ne s'agit plus que de savoir s'il doit servir à excuser ou aggraver les imputations de l'une, à confirmer ou infirmer les interprétations de l'autre. Pour cela il suffira de rappeler, d'une part, les principales circonstances de la carrière de M. Guérin, les attaques dont elles ont été le prétexte, et rechercher les motifs de ces attaques ; d'autre part, d'examiner à fond et une à une les imputations injurieuses et diffamatoires qui ont motivé ce procès. Nous le répétons, si ce double ordre d'attaques ne repose sur aucun fait, sur aucun motif plausible, il faudra bien admettre des causes aussi générales que leurs effets, et demander, toute modestie respectée, au côté pervers de notre triste humanité, une interprétation plus conforme aux faits actuels, et plus d'accord avec les faits de l'histoire.

§ III.

On sait qu'en 1830 M. Guérin reçut l'honorable mission de préparer avec une commission composée des hommes les plus marquans de l'époque un plan de réorganisation de l'enseignement médical en France.

Cette circonstance fut une des premières occasions pour certaine presse de se répandre en invectives contre le caractère de M. Guérin. On se demandait s'il avait été désigné comme représentant des médecins de Paris à cause de son courage sous le ministère Polignac, quoiqu'en tout temps il se fût fait remarquer par l'indépendance de ses opinions et le libéralisme de ses actes. N'importe, on travestissait ses moindres paroles, on défigurait ses actions les plus simples!... Des premiers, il avait signalé, après la révolution de juillet, les conséquences heureuses de cet évènement pour l'organisation et l'enseignement de la médecine; on lui prêtait des intentions rétrogrades : on le faisait conspirer avec et pour le pouvoir déchu. On l'accusait surtout de vouloir exploiter sa mission à son profit. Il est inutile d'entrer dans d'autres détails à cet égard.

Dire que le travail de la commission dont M. J. Guérin faisait partie a eu pour résultat la réintégration de quatre professeurs écartés précédemment pour motifs extra-scientifiques, et le rétablissement du concours comme mode de nomination aux chaires des écoles de médecine; dire que cette mesure n'a été adoptée qu'à la majorité d'une voix, et que M. J. Guérin a voté avec la majorité; dire enfin que, dans le système contraire, M. J. Guérin pouvait prétendre à occuper une des divisions du cadre nouveau qu'il était chargé de régler avec les hommes éminens auxquels il avait été associé, c'est montrer la part qu'il a prise à l'ordre de choses qui a prévalu, et la manière dont il a répondu aux calomnies anticipées dont sa mission avait été l'objet.

La Gazette Médicale, dont le succès est depuis 10 ans européen, a imposé à M. Guérin des devoirs de critique qui ont été parfois péni-

bles et difficiles à supporter. On peut dire en général que sa carrière de rédacteur en chef du journal a été pour lui une suite d'écueils. Être chargé pendant quinze ans de juger les travaux de ses contemporains, de distribuer le blâme et l'éloge, c'est être exposé à mécontenter beaucoup de monde et à ne satisfaire complètement personne. Ceux qu'on critique ont toujours de bonnes raisons de croire que c'est trop; ceux qu'on loue croient avec non moins de raison que ce n'est pas assez: et l'éloge accordé aux travailleurs l'est rarement sans éveiller les susceptibilités de ceux qui ne font rien. De quelque côté qu'on se tourne, on ne rencontre qu'amour-propre froissé, que vanité non satisfaite, qu'envie blessée; et si l'on ajoute le contrecoup du succès de l'entreprise sur les entreprises rivales qui n'en ont pas autant, ou qui n'en ont pas du tout, on aura une idée, mais une idée seulement, des difficultés qui ont entravé M. Guérin dans sa carrière de journaliste, et qui ont préparé celles plus grandes de sa carrière de savant. Avant d'aborder cette dernière, on citera un seul exemple, mais un exemple remarquable, des violences qu'il a eu à subir comme critique, et qui justifie bien tout à la fois l'existence d'un système de haine à profondes racines, et l'absence de tout prétexte aux indignes persécutions et imputations au moyen desquelles elles se font jour.

L'épidémie du choléra-morbus a été l'occasion, pour les doctrines médicales régnantes, d'une vaste épreuve. La médecine de cette époque regardait et traitait toutes les maladies comme des variétés d'un type uniforme. Le choléra-morbus n'était qu'une inflammation considérable des voies digestives, qui devait céder comme par enchantement aux sangsues et aux saignées. Malheureusement ce n'était là qu'une illusion décevante. — Soit fascination systématique, soit conviction anticipée, le chef de la doctrine régnante annonça au monde entier qu'il guérissait, au moyen de sa méthode (saignées et sangsues), 39 cholériques sur 40, alors qu'il n'en avait encore guéri aucun. Sa conviction qu'il en serait ainsi l'avait sans doute engagé à étayer de cette immense exagération un précepte qu'il supposait devoir être un immense bien-

fait; et, pour n'en pas retarder le bénéfice, il l'avait accrédité sur des succès qui n'existaient pas encore. Cependant la GAZETTE MÉDICALE, imbue d'autres principes et d'autres convictions, ne vit, dans cette fastueuse annonce, qu'une erreur désastreuse, et elle s'efforça de la démasquer.

Des chiffres officiels, des relevés de tous les services des hôpitaux de Paris, fournis par les différens ministères, prouvèrent deux choses : 1° Qu'à l'époque où la médecine systématique annonçait la guérison de 39 cholériques sur 40, elle n'en avait guéri aucun; 2° qu'en définitive, les résultats de cette méthode avaient été plus malheureux que ceux de toutes les autres. Ces deux conclusions, restées incontestables, allumèrent une réaction violente. Les injures, les insinuations, les attaques directes, indirectes, les calomnies, rien ne fut épargné. Les haines des rivalités jalouses se mirent au service de la cause vaincue, et il en résulta une guerre acharnée dont on appréciera le caractère par l'épisode qui suit :

Un journal de médecine, rédigé par quatre médecins dont deux sont les principaux continuateurs de la médecine physiologique, publia dans son numéro du 1er février 1834, l'attaque suivante :

COURTE RÉPONSE A UN JOURNALISTE PRÉTENDU ÉCLECTIQUE.

« Dire qu'on a été admis seul à copier, au secrétariat de l'Institut, un mémoire sur la » suture du périnée, et qui a ensuite été copié par ceux qui ont publié ce mémoire; c'est » inepte.

» Annoncer emphatiquement à tous les médecins qu'on envoie un sténographe à l'In» stitut, lorsque, de l'aveu de l'auteur du mémoire, on a publié des détails qu'il n'avait » pas jugé à propos de lire; c'est ridicule.

» Soutenir que la pâte Regnault est un *excellent béchique*, et que les malades devraient » en faire usage; c'est du charlatanisme salarié.

» Prétendre qu'on est âgé de soixante-dix ans, quand on s'est fait connaître, en maintes » contrées, par des prouesses galantes, que d'autres ont qualifié....... ; c'est effronté.

» Laisser faire l'apologie des chambres de discipline par l'un de ses rédacteurs, tant » que la question est en litige, et puis ensuite se tourner du côté des vainqueurs, et puis

» ensuite venir avouer que ces chambres eussent été un véritable désastre pour le corps
» médical; c'est déloyal.

» Publier hautement un vol littéraire, dresser un acte d'accusation contre tous les chirur-
» giens d'un hôpital, et puis ensuite refuser d'insérer ce qui peut disculper des hommes
» honorables; c'est odieux.

» Se mettre enfin sur les rangs pour une place de médecin des hôpitaux, lorsqu'on n'est
» entré qu'une seule fois dans un hôpital, et cela pour soustraire des relevés de service;
» c'est plus que de l'intrigue. »

(*Journal Hebdomadaire de Médecine*, tom. Ier, n° 5 1er, février 1834.)

On peut se dispenser d'insister sur les prétextes qui donnèrent lieu à cet assemblage d'injures et de calomnies; la suite rendra tout éclaircissement superflu, et montrera de reste que c'est bien à M. Guérin que ces infamies s'adressaient. Il ne crut pas devoir répondre à une attaque aussi scandaleuse par la voie de la presse. Il fit demander formellement une *réparation* aux quatre rédacteurs, ou une *rétractation*. Après maints pourparlers dans lesquels M. J. Guérin fut constamment représenté par des tiers, porteurs de son ultimatum, le journal publia dans son numéro suivant, sous la responsabilité de ses quatre rédacteurs, la rétractation que voici :

« Il a paru, dans le dernier numéro du *Journal Hebdomadaire*, un article intitulé :
» *Courte réponse à un journal prétendu éclectique*: lequel, après quelques traits qui
» s'adressaient manifestement à la *Gazette Médicale*, renfermait des insinuations d'un
» autre genre, et dont M. Jules Guérin, rédacteur en chef de *la Gazette*, à cru, à bon
» droit, devoir se plaindre. Les rédacteurs du *Journal Hebdomadaire*, après des expli-
» cations franches et loyales, déclarent qu'ils désavouent complètement le contenu de cet
» article; reconnaissent comme fausses et sans nul fondement toutes les insinuations qu'il ren-
» ferme, et rejettent loin d'eux tout soupçon d'avoir voulu, en quoi que ce soit, attaquer
» l'honneur et la probité d'un confrère pour lequel ils professent la plus entière considé-
» ration. »

(*Journal Hebdomadaire de Médecine*, tom. Ier, n° 6, 8 février 1834.)

On a rappelé cette circonstance de la carrière de M. Guérin pour plusieurs raisons :

1° Parmi les quatre rédacteurs qui ont pris sous leur responsabilité l'attaque et la rétractation, se trouvaient trois médecins dont deux actuel-

lement professeurs de Facultés, et un troisième, membre de l'Académie royale de Médecine. Leur silence depuis et les rapports d'honorable confraternité qui se sont établis entre eux et M. J. Guérin témoignent de la sincérité et de la loyauté de la réparation qu'ils lui ont donnée;

2° Pour le quatrième, qui n'est ni professeur de Faculté, ni membre de l'Académie, il n'a cessé d'injurier, de calomnier M. J. Guérin, que le temps nécessaire à l'obtention, dans la GAZETTE MÉDICALE, de quelques articles d'une excessive indulgence sur un de ses ouvrages; après quoi il est rentré, sous le prétexte le plus frivole, dans la phalange des ennemis les plus acharnés, les plus violens et les plus implacables du rédacteur en chef de la GAZETTE MÉDICALE. C'est lui qui distille périodiquement dans deux journaux de médecine dont il est le collaborateur, les *Annales de la Chirurgie*, et la *Gazette des Hôpitaux*, le fiel dont sa première rétractation avait sans doute arrêté le cours.

C'est le sieur Vidal de Cassis.

On aurait pu croire qu'un homme qui s'était fait si complètement justice à lui-même s'abstiendrait désormais de calomnies auxquelles une réponse était si facile. Mais il connaissait la longanimité de M. Guérin; il savait son éloignement pour tout débat scandaleux où la profession pût recevoir une atteinte du déshonneur d'un de ses membres, et il a continué impunément comme s'il n'avait jamais eu à se rétracter. Et, en effet, il avait très bien jugé M. J. Guérin; car en aucune circonstance celui-ci n'a fait usage de l'arme laissée entre ses mains; il a supporté pendant plus d'une année les odieuses attaques déférées aujourd'hui aux tribunaux, ne leur opposant que le silence le plus absolu, alors que d'un mot il aurait pu les confondre et les couvrir de mépris.

Les principales circonstances de la carrière de M. J. Guérin sont marquées au coin de cette persécution. Candidat à l'Académie de Médecine ou à l'Académie des Sciences, on l'a injurié, diffamé dans des termes dont quelques-uns seront examinés tout à l'heure. C'étaient toujours les mêmes prétextes. Nommé membre de l'Académie malgré

ce système de dénigrement, malgré les clameurs de la haine et de l'envie, il ne l'a été, au dire de ses ennemis, que par des suffrages complaisans, qu'à cause de services rendus, ou en vue de services à obtenir; ou par suite du système d'intimidation organisé et entretenu par la *Gazette Médicale*. Quant à la science de M. J. Guérin, il n'en était question que pour l'accuser d'ignorance téméraire, de spéculation hasardeuse ou de machination industrielle. On verra plus loin que ce ne sont là que des expressions adoucies du système adopté.

A l'Académie de Médecine il s'est trouvé face à face avec une partie de ceux qui s'étaient opposés à son élection. Une collision devait s'en suivre ; elle ne tarda pas à éclater. Une discussion passionnée, orageuse, à péripéties dramatiques, telles que l'Académie n'en avait peut-être pas vu d'exemple, mit pendant plusieurs mois M. Guérin aux prises avec ses adversaires coalisés. Seul, il a soutenu jusqu'à la fin les attaques du dedans et les accusations du dehors, se contentant de répondre scientifiquement aux unes, et d'opposer le plus complet silence aux autres. Car, pendant que la *Gazette Médicale* se bornait à rapporter les comptes rendus historiques de la discussion, d'après le texte même des journaux ennemis, ceux-ci ne se faisaient pas faute d'y joindre les insinuations les plus malveillantes, les réticences les plus perfides et les imputations les plus odieuses. A cette occasion, comme toujours, la bonne foi de M. Guérin a été incriminée, sa probité scientifique mise en cause; on a cherché à détruire l'autorité de ses travaux par le discrédit jeté sur son caractère. Voici la seule réponse qu'il a cru devoir faire à ses calomniateurs, et qu'il a faite en pleine Académie.

« Vous voyez maintenant, messieurs, de quel côté sont les inexactitudes, les contradic-
» tions, les altérations, *les falsifications*. Je me sers de ce dernier mot à dessein; car si
» M. Gerdy n'a pas dit, ou n'a pas osé dire ouvertement que j'avais falsifié les faits, il l'a
» donné tellement à entendre, que d'officieux commentateurs, reprenant sa pensée, ne se sont
» pas fait faute de porter cette indigne accusation devant le public. Or, messieurs, je défie
» qu'on trouve dans tout ce que j'ai dit jusqu'ici, de mes deux opérées, le moindre prétexte
» à ces accusations; et comme, même dans cette enceinte, on n'a pas craint tout récemment
» encore de diriger de pareilles imputations contre moi, je dois dire, pour y répondre une

» première et dernière fois, que je *porte hautement le défi à qui que ce soit de trouver,* » *dans toute ma carrière médicale, un seul fait publié par moi, qui ait été reconnu* » *contraire à la vérité*. Jusque-là, je déclarerai toutes ces insinuations et accusations d'in- » dignes calomnies, auxquelles je ne répondrai que par le silence et le mépris. »

(*Compte-rendu de la séance du 3 décembre, de l'Académie royale de Médecine; Bulletin de l'Académie royale de médecine*, t. VIII, n. 9, pag. 387.)

Aucune réponse n'a été faite à ce défi, et aujourd'hui comme alors, les ennemis de M. Guérin en sont réduits à des imputations dépourvues de tout fondement, et inspirées par des sentimens qui ne sont ni ceux d'une conviction scientifique, ni d'une impartialité éclairée. Il est indispensable de citer un exemple, car il doit servir à faire apprécier plus loin la moralité de tout le système d'attaque d'un des accusés.

Un membre de l'Académie, celui-là même qui avait provoqué le débat dont il vient d'être parlé, avait déclaré impossible ou inséparable d'accidens qui devaient la faire rejeter, une opération à l'aide de laquelle M. Guérin annonçait pouvoir guérir une difformité réputée jusque-là incurable par les moyens chirurgicaux. Sommé de produire des faits à l'appui de son opinion, et accusé d'avance de n'en point avoir, M. Guérin se décida à en présenter deux qui offraient au plus haut degré le caractère de véritables succès, de véritables preuves. On critiqua, on épilogua si bien, que ce que l'Académie presque entière avait cru reconnaître comme deux faits importans, démonstratifs, comme deux succès de l'art, fut considéré et proclamé par quelques-uns comme une *méprise*, sinon une *surprise*, et finalement comme un *revers*, comme un *malheur*. La contradiction fut des plus obstinées et des plus violentes. Cinq membres, parmi lesquels l'honorable président de l'Académie, furent appelés à donner leur opinion sur la question de fait; ils la résolurent complètement dans le sens de M. Guérin; ils déclarèrent qu'il y avait *succès, service rendu, et progrès de l'art*. Les opposans, sous le prétexte qu'ils n'avaient pas été choisis comme juges, qualifièrent les autres membres désignés de *certificateurs complaisans*, et leur réunion de *commission de secours*; et ils n'en persistèrent pas moins à voir dans les deux cures présentées par M. Guérin *deux nouveaux malheurs* ou *re-*

vers graves, ainsi qu'on a pris l'habitude d'appeler les guérisons produites par ce chirurgien. On remarquera que pendant toute cette discussion on somma impérieusement M. Guérin de ramener ses malades, de les soumettre à une commission composée bien entendue des membres qui avaient démontré l'impossibilité théorique des faits ; M. Guérin résista à ces sommations, s'en référant purement et simplement à l'avis nettement formulé, après examen, par cinq académiciens désintéressés dans la question.

On n'a pas à porter un jugement sur l'ensemble et le résultat de cette discussion qui a été regardée comme un évènement. Toute appréciation de ce genre est inutile, et ici elle serait déplacée. Mais il sera permis de reproduire une lettre dans laquelle les hommes et les choses ont été à cette occasion trop bien jugés pour qu'elle ne soit pas de quelque utilité au débat. Cette lettre est d'un des jeunes chirurgiens les plus distingués et les plus en renom de l'époque, d'un des émules de M. Guérin en beaucoup de questions, de M. Bonnet, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon, et professeur à l'École de Médecine de cette ville.

Monsieur et cher confrère,

« J'ai suivi avec intérêt la discussion brillante que vous soutenez » encore en ce moment devant l'Académie de Médecine. Aucun évène» ment ne constate mieux la haute position que vous avez conquise depuis » quelques années dans le monde scientifique, que cette coalition de » tant d'hommes, divisés sur tous les autres points, et réunis aujour» d'hui pour vous livrer le combat. Je ne sais quelles sont vos opinions » politiques; mais vous permettrez à un admirateur de M. Molé de » comparer votre situation à celle où cet homme d'État, seul contre » tous, et dans une coalition organisée pour l'abattre, sut grandir, tandis » que ses adversaires s'abaissaient en laissant percer leurs passions ja» louses, et conquit définitivement dans l'opinion publique la place de » premier ordre qui lui avait été jusqu'alors refusée.

» C'est une chose triste à reconnaître, mais bien vraie cependant : la » critique, plus que l'éloge, répand les travaux scientifiques, et toute » œuvre grande suscite des oppositions d'autant plus vives, qu'elle est » plus utile et plus honorable pour son auteur. Le travail de M. Orfila » sur l'arsenic est sans doute le plus remarquable qu'il ait fait, celui » qui dans l'avenir marquera le plus solidement son nom ; c'est de toutes » ses œuvres, celle qui a été le plus attaquée et pour laquelle il a été le » plus abreuvé d'amertume. Vous subissez aujourd'hui le même sort ; » mais vous avez trop conscience de votre force et de votre droit, vous » savez trop bien que dans de pareilles luttes vos adversaires vous élè- » vent, pour avoir besoin d'être encouragé par vos amis. Permettez-moi » toutefois de saisir cette occasion pour vous renouveler l'expression » de mon admiration sincère pour vos travaux et celle de l'intérêt que » je prends à vos luttes et à vos succès.

» Votre dévoué confrère,

» *Signé* BONNET. »

24 décembre 1842.

§ IV.

Nous avons à examiner en détail les imputations des sieurs Malgaigne, Vidal et Henroz, à les discuter :

1° *En tant qu'allégations dénuées de tout fondement ;*

2° *En tant qu'imputations de* FAITS *de nature à porter atteinte à la considération et aux intérêts matériels de M. Guérin.*

Quoique les faits sur lesquels devra rouler la discussion soient presque les mêmes pour les trois inculpés, il convient de les examiner séparément. Ils ne les ont pas exprimés de la même manière ni avec la même violence ; s'ils ont des points où ils se rencontrent, il en est d'autres sur lesquels ils sont divisés, et qui constituent des délits propres à chacun d'eux. Cet examen séparé n'empêchera pas d'ailleurs

de signaler la connexité et la solidarité qui existent sous d'autres rapports entre leurs principales imputations.

1° M. MALGAIGNE.

Ainsi qu'on l'a indiqué plus haut, M. Malgaigne est depuis longtemps l'un des ennemis les plus dangereux de M. J. Guérin.

Ancien collaborateur et co-propriétaire de la Gazette Médicale, il n'a cessé ses fonctions et ne s'est retiré de cette assocation, qu'à la suite d'un procès devant arbitres, provoqué par lui, mais dont il n'a pas cru devoir attendre l'issue. Cependant il a conservé, contre le rédacteur en chef de la Gazette Médicale, un ressentiment d'autant plus profond qu'il était enté sur le souvenir des services méconnus. Car, sans autre motif que la nécessité d'éclairer le point historique de la question, il est indispensable de rappeler que M. Guérin n'a pas été étranger à la position que M. Malgaigne est parvenu à se faire. Complètement ignoré jusque-là, relégué dans les rangs inférieurs de la profession, c'est M. Guérin qui l'a tiré de son obscurité, qui l'a produit, qui l'a guidé. Lorsqu'il est arrivé au Bureau central des Hôpitaux comme chirurgien, et à la Faculté de Médecine comme agrégé, ce n'a pas été sans le concours et les efforts de M. Guérin. Ces faits sont trop notoires pour être méconnus ou contestés : et si M. Malgaigne, dans la guerre qu'il n'a perdu aucune occasion de renouveler contre M. Guérin, a simulé quelque retenue, s'il a caché, sous des formes qui ont pu en imposer, l'animosité qui ne l'a jamais quitté, c'est sans aucun doute par respect pour l'opinion, c'est dans la crainte de heurter trop brusquement l'animadversion publique qui ne manque jamais aux ingratitudes trop flagrantes.

On ne conteste d'ailleurs à M. Malgaigne ni un certain talent, ni une certaine science; mais ce talent, cette science ne sont que des conditions aggravantes du délit dont il s'est rendu coupable à l'égard de M. J. Gué-

*

rin. C'est ici le cas d'établir une distinction générale entre les formes différentes, sous lesquelles se sont produites les diffamations identiques au fond, de MM. Malgaigne, Vidal et Henroz.

Il y a en effet entre le langage des trois inculpés une différence très considérable. Les diffamations de M. Malgaigne sont détournées, jusqu'à un certain point circonspectes, et toujours enveloppées de formes plus ou moins scientifiques et littéraires. Il s'arrête souvent au point où il croit en avoir dit assez pour être compris, mais n'en avoir pas dit trop pour être compromis. Il sait qu'il parle à un public composé d'amis et d'ennemis de M. Guérin. Il dit ce qu'il faut pour servir et satisfaire l'animosité des uns, et tait ce qu'il faut taire pour ne pas provoquer le ressentiment des autres. A tel point que les indifférens qui forment le plus grand nombre, s'arrêtant à la surface, se doutent à peine de cette persécution cachée sous les dehors de la science et de l'impartialité. Toutefois ce système d'empoisonnement goutte à goutte, par infiltration lente et cachée, s'est mis, dans ces dernières circonstances, entièrement à découvert. Pour qui verra les faits de près, il ne sera pas difficile de reconnaître la haine dans ce qu'elle a de plus passionné ; le besoin de nuire dans ce qu'il a de plus prononcé. La forme affecte même le calme et la modération de bonne compagnie ; mais le fond, c'est la calomnie atroce, et la calomnie d'autant plus funeste qu'elle a pris, pour pénétrer dans l'esprit et le cœur des honnêtes gens, un extérieur sans lequel elle n'y serait jamais entrée.

Le langage et les formes de MM. Vidal et Henroz n'ont aucune réticence ni retenue ; c'est l'outrage direct, c'est l'imputation flagrante, c'est la diffamation des rues. Si quelquefois pour donner un plus libre cours à leurs violences, ils taisent le nom de celui auquel ils s'adressent, c'est uniquement pour avoir leurs coudées plus franches. Ils ménagent en apparence l'opinion publique, pour n'être pas obligés de se ménager eux-mêmes.

Ces deux systèmes de diffamation ont eu besoin d'être caractérisés à

part, afin qu'il ne soit pas possible d'alléguer une différence dans leurs résultats, sous le prétexte d'une différence dans les formes. Ils sont les mêmes au fond quoiqu'ils s'expriment différemment. On aura occasion par la suite de voir que l'un a souvent complété l'autre. Ce que l'un a dit à demi-mots, l'autre l'a exprimé en phrases très complètes et l'a crié à haute voix.

Quant aux résultats, ce ne peut pas être une question de savoir si le premier système n'est pas plus dangereux que le second. Les hommes d'expérience, les esprits élevés se défient des calomnies évidentes, ils se mettent en garde contre l'injure grossière, ils connaissent la signification des diffamations trop directes. Mais ils ne se défendent pas toujours de l'insinuation modérée, ils se laissent gagner à la malignité bardée de science; et le mal est d'autant plus grand qu'il entraîne des suffrages plus élevés. A ce point de vue, les diffamations de M. Malgaigne compensent évidemment, par la perfidie du fond, ce que les autres ont en plus par la violence de la forme.

Voyons donc dans leur détail les imputations de M. Malgaigne, sous le double rapport de leur fausseté et de leur gravité.

Indépendamment des allégations accessoires qu'on rappellera en temps et lieu, les *faits* diffamatoires imputés à M. Guérin par M. Malgaigne se rapportent à cinq principaux :

1° *M. Guérin aurait publié une statistique fausse de son service d'hôpital ;*

2° *Il aurait cherché à* TROMPER *la religion du conseil des hôpitaux à l'aide de ce document mensonger ;*

3° *Il en aurait* LAISSÉ LA RESPONSABILITÉ *à d'autres devant le public, après en avoir* ACCEPTÉ LE BÉNÉFICE *auprès du conseil des hôpitaux ;*

4° *Le conseil des hôpitaux aurait été* OBLIGÉ *de nommer une commission pour vérifier les résultats annoncés par M. Guérin ;*

5° *M. Guérin aurait* TRAFIQUÉ *de sa place de chirurgien d'hôpital pour prélever sur les malades indigens des produits illicites.*

La statistique publiée par M. Guérin et incriminée, d'une manière différente, par les trois accusés, joue un grand rôle dans cette affaire. Il importe, pour apprécier comme elles doivent l'être, les diverses allégations dont elle a été l'objet, de connaitre certains détails historiques relatifs à ce document.

Lorsqu'il fut question d'organiser les divers services de l'Hôpital des Enfans, M. Orfila, de son propre mouvement, pria M. Guérin de faire le relevé des résultats obtenus dans le service qui lui est confié, afin de mettre le Conseil des Hôpitaux à même de juger de son utilité (1). Ce relevé fut fait de point en point par MM. Brochin, Dechambre et Kuhn, qui ont bien voulu se charger depuis plusieurs années de recueillir les observations relatives aux malades traités dans le service de M. Guérin. Tel il fut présenté par M. Orfila au Conseil, tel il fut publié dans la Gazette médicale, en réponse à des allégations générales et *a priori* sur l'inefficacité de l'orthopédie. Les trois rédacteurs du relevé ont certifié publiquement ces détails, déclarant accepter toute la responsabilité des chiffres présentés par eux comme parfaitement exacts. Cependant, M. Guérin, qui n'avait aucun motif de mettre en doute l'exactitude du travail de ses collaborateurs, et qui connaissait d'ailleurs très bien les documens sur lesquels ils avaient opéré, ne fit aucune difficulté d'associer sa responsabilité à la leur, et il le déclara publiquement. Ces trois ordres de faits, c'est-à-dire la rédaction du relevé par des personnes autres que M. Guérin, la déclaration publique de ces personnes, et la responsabilité du document publiquement acceptée par M. Guérin, sont établies par des documens authentiques : 1° une lettre de MM. Dechambre, Brochin et Kuhn, adressée à la Gazette des Hôpitaux le 6 juillet, insérée dans le numéro du 8 juillet de ce journal et reproduite dans le numéro du 8 juillet de la Gazette médicale ; 2° une déclaration explicite de

(1) Voir la lettre de M. Orfila qui a été insérée dans le numéro du 8 juillet 1843 de la Gazette Médicale, aux pièces à consulter, n° 5.

M. J. Guérin, insérée dans les numéros des 22 juillet et 5 août de la Gazette médicale (1).

M. Malgaigne, en homme de bonne compagnie, n'a pas dit tout d'abord publiquement à M. Guérin : vous avez menti à la science et à votre conscience ; mais il l'a dit de vingt manières et sous des formes plus graves. D'autres, avant lui, avaient brutalement déclaré le fait, mais la forme trop calomnieuse avait fait rejeter le fond. En homme plus habile, M. Malgaigne s'y est pris tout autrement :

Il a d'abord déclaré (Art. incrim. n° 1, et doc. n° 11) que la statistique de M. Guérin était incroyable, qu'il circulait dans le public des revers graves en opposition avec les succès annoncés, et il en citait un exemple fourni par M. Velpeau. En d'autres termes : « on dit que M. Guérin ment, et une preuve entre autres qu'il ment, c'est le cas cité par M. Velpeau. » M. Guérin répondit (documens, n° 12) que des allégations reproduites aussi légèrement auraient besoin d'être prouvées ; que jusque-là elles ressemblaient à de la calomnie. Et M. Malgaigne s'est mis en mesure, ainsi qu'il le déclare, de démontrer que M. Guérin en avait imposé. Cette fois il a fait plus que le dire, il a fait plus qu'imputer à M. Guérin un fait déloyal, diffamatoire, il a feint, par des moyens aussi incroyables que révoltans, de le prouver ; et à la diffamation principale il en a ajouté d'autres qui l'ont rendue plus grave en lui donnant une plus grande, mais fausse apparence de fondement. On remarquera, en effet, qu'à l'époque où M. Malgaigne imprimait sa première allégation, *il n'avait aucune espèce de preuve* par devers lui de ce qu'il avançait. Il a été prouvé sans réplique, d'une part, que le fait suggéré par M. Velpeau n'appartenait pas à la pratique publique de M. Guérin : d'autre part, que les revers *prétextés* depuis, M. Malgaigne ne les avait connus que postérieurement à sa première imputation, et à l'aide de moyens aussi odieux que cette imputation elle-même. Voici comment il a procédé :

---

(1) Voir aux pièces justificatives la lettre de MM. Dechambre, Kuhn et Brochin, et les deux articles où M. Guérin a explicitement réclamé la responsabilité des chiffres de son Relevé (Documens, n[os] 5, 12 et 16 *bis*).

M. Guérin ayant refusé d'*aider* M. Malgaigne à fournir la preuve de son accusation, celui-ci s'est jeté, à défaut de documens sérieux, sur les *pancartes* de l'hôpital. Il faut savoir qu'à l'entrée de chaque malade les bureaux d'admission inscrivent le nom et la maladie du sujet sur une feuille volante, appelée pancarte. Cette feuille est et reste affichée au pied du lit du malade jusqu'à sa sortie ; après quoi elle rentre dans les cartons de l'administration. Les religieuses ou les internes du service indiquent d'habitude, pour régulariser la pancarte, si le malade est mort ou sorti, et les mots *guéri* ou *mort* sont généralement employés à cet usage. C'est une habitude bien établie et bien constante ; l'on peut voir par la réponse de M. Guérin (documens, n° 28) que dans beaucoup de cas étrangers à son service, le mot *guéri*, mis sur les pancartes, n'a pas eu d'autre signification que *sorti*. M. Malgaigne le savait bien : d'ailleurs il avait pu s'assurer que M. Guérin *n'avait écrit lui-même aucun résultat* sur ces pancartes. Cependant, sans autres indications que ces déclarations banales, et ne pouvant s'abuser sur leur valeur, il s'est transporté chez quelques-uns des malades indiqués *guéris* sur les pancartes, et il n'a pas craint de publier les contradictions qu'il rencontrait entre l'état réel des sujets et les indications des pancartes, comme des témoignages écrasans contre la *véracité* et la *moralité* de M. Guérin. « Nous avons à remplir un devoir *triste* et *rigoureux*, a-t-il dit, et devant lequel nous aurions reculé sans doute, si la *dignité* et la *moralité* de l'art ne nous avaient point paru si *fortement* intéressées. » (Art. incrim. n° 3 et doc. n° 25.) Et ailleurs, essayant de dissimuler le véritable caractère de ses manœuvres, il s'écrie : « Sommes-nous » donc venus jusqu'à cette heure sans que le droit sacré d'un *juste* » *critique* ait été reconnu ; sans que la *nécessité* d'user de ce droit dans » *toute son étendue* ait frappé des esprits *honnêtes et courageux ;* sans que » quelque *grand* exemple de justice scientifique ait vengé la *science* et » la *vérité* OUTRAGÉES ! » (Doc. n° 32.) Eh bien ! toute cette accusation solennelle, cette diffamation hypocrite, ourdie avec tout l'appareil de la science, ne reposait que sur les plus faux et les plus perfides prétextes, ainsi qu'on va le démontrer jusqu'à la dernière évidence. — Ici, on est au cœur de la diffamation ; on supplie MM. les juges de

prêter toute leur attention et de se pénétrer des faits jusque dans leurs moindres particularités, car elles doivent autant porter coup pour mettre l'indigne système de M. Malgaigne à découvert, qu'elles ont porté coup pour accréditer dans le public les accusations diffamatoires qu'il a répandues contre la véracité et la probité de M. Guérin. En un mot, c'est ici l'ame du procès.

Récapitulons d'abord les faits.

M. Guérin avait publié une statistique des résultats de son service. L'exactitude et la véracité de cette statistique avaient été incriminées par M. Malgaigne. Il avait allégué des revers graves en opposition avec le résumé, mais cette allégation ne reposait sur *aucun fondement*, ni même sur aucun prétexte; c'était une allégation pure et simple, toute gratuite; cela est demeuré parfaitement établi. Or, sommé de justifier ses accusations, M. Malgaigne demanda à M. Guérin de l'*aider*, en mettant ses tableaux, ses observations, ses malades à sa disposition. Sur le refus motivé de M. Guérin, il eut recours aux *pancartes* de l'hôpital, indiquant, comme on l'a déjà dit, les noms et adresses de 134 sujets traités, sur 1394, montant du relevé, mais n'indiquant que cela, ne se rapportant qu'à cette fraction, et ne donnant sur les résultats du traitement *aucun* renseignement réel, et surtout aucun renseignement émané de M. Guérin et reconnu par lui. Or, on remarquera que son tableau statistique porte sur 1394 cas; qu'il énonce, pour chaque catégorie, des *guérisons*, des *améliorations*, des *non améliorations*; pour plusieurs, des *morts*, et pour toutes, un certain nombre dont *le traitement avait été suspendu ou n'était pas terminé*. Il est donc évident qu'avec les pancartes seulement M. Malgaigne ne pouvait faire aucune espèce de vérification. Il ne pouvait même pas savoir à quelles catégories et divisions du relevé appartenaient les 134 sujets. N'importe, il fallait bon gré mal gré qu'il trouvât les revers dont il avait besoin; il fallait qu'il fournît des preuves contre la véracité et la probité de M. Guérin, si audacieusement et si gratuitement inculpées. On va voir que les moyens ont été dignes du but.

Il s'est transporté ou bien a envoyé ses émissaires chez un certain

nombre de sujets, et le *plus petit nombre* (neuf seulement), comme cela résulte de son enquête, et ainsi qu'on en a acquis la preuve directe en revoyant depuis tous ceux qui sont encore à Paris. De ces derniers, il en visita donc neuf, et il en rapporta les observations à sa manière, et dans deux buts : les deux premières dans le but d'établir l'imputation relative aux plâtres et appareils; les sept autres dans le but de prouver, sur la foi des pancartes, la fausseté du relevé de M. Guérin. Voici ces observations :

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES (1).

PREMIÈRE OBSERVATION. — PIED-BOT.

TEXTE DE M. MALGAIGNE.

J.-B. Vidart, demeurant rue de la Tonnellerie, n° 101; entré à l'hôpital à l'âge de 9 mois, le 22 août 1836, sorti le 9 octobre suivant avec la note *guéri*, mais *sans* signature; rentré le 13 février 1841, sorti le 24, *guéri;* signé Guérin.

Cet enfant était affecté d'un double piedbot congénial. Lors de son premier séjour à l'hôpital, on lui fit, au dire de la mère, deux ou trois opérations; il en sortit *non guéri*, et fut visité deux ou trois fois chez ses parens par M. Kuhn, collaborateur de M. Guérin. Lors de son deuxième séjour à l'hôpital, *on ne lui fit rien, et il faut bien que la mention de la guérison soit une inadvertance*, puisque le père reporta son enfant à la consultation du 3 mars, et M. Guérin *l'opéra de nouveau.* Après les opérations, on mettait les jambes dans des bottines méca-

REMARQUES DE M. GUÉRIN.

Cette première observation, et la suivante, sont deux prétextes qui ont servi à produire les imputations relatives aux appareils et aux plâtres. On démontrera en effet, que, de l'aveu même de M. Malgaigne, ces observations ne prouvent rien contre le relevé de M. Guérin.

On remarquera d'abord : 1° que la première pancarte portait *guéri* sans signature ; 2° que la seconde portait l'enfant *guéri*, quoiqu'on ne lui eût *rien* fait pendant son séjour à l'hôpital ; 3° que sept jours après sa sortie, on l'a réopéré à la consultation ; 4° que M. Malgaigne convient lui-même que le mot *guéri* sur la pancarte n'a pu être mis que par *inadvertance.*

(1) Ces neuf observations sont reproduites textuellement d'après l'article de M. Malgaigne (Art. incrim. n° 3, et documens, n° 25).

TEXTE DE M. MALGAIGNE.	REMARQUES DE M. GUERIN.
niques, fabriquées par le mécanicien de M. Guérin, et que les parens étaient obligés de payer. Ces bottines ne duraient guère plus de six semaines; elles coûtaient de 20 à 25 francs, et fatiguaient beaucoup l'enfant; de telle sorte que la mère désolée a fini par s'adresser à un autre fabricant, dont les bottines, à son dire, coûtent moins cher et soulagent mieux l'enfant que *celles de* M. Guérin.	
Le pied droit, *à peine affecté*, peut être maintenu dans un brodequin ordinaire; le pied gauche est encore tellement déformé que, *quand l'enfant n'a pas sa bottine*, il appuie sur le sol par la tête postérieure du 5ᵉ os métatarsien.	Or, que dit la statistique de M. Guérin à l'endroit des *pieds-bots :* que sur 157 cas, il y a eu 61 guérisons, 49 *améliorations*, 6 sans *améliorations*. A laquelle de ces trois catégories pouvait-on rapporter le cas présent ? Evidemment, M. Malgaigne ne le savait pas, il ne pouvait pas le savoir, et surtout rien ne l'autorisait à conclure que M. Guérin l'eût compté comme une *guérison;* il ne lui était même plus permis d'avoir recours au prétexte de la pancarte, puisque dans un cas elle *n'était pas signée*, et que dans l'autre il avait reconnu lui-même que le mot *guéri* n'avait pu être mis que par *inadvertance ;* M. Malgaigne avait donc un autre but en rapportant cette observation. Ce but est très clair, il suffit de relever le passage relatif à la *contribution exigée* des parens. Sans cela que pourraient signifier ces remarques, et les mots *quoi qu'il en soit*, *exigée*, *une autre,* sinon que M. Malgaigne voulait faire croire à l'imputation qu'il a rétractée depuis, et que M. Henroz a rendue si claire?
Ce fait nous offre un premier exemple d'une étrange anomalie qui ne se rencontre que dans les services orthopédiques, de malades traités dans un hôpital et obligés d'y payer les appareils dont ils ont besoin. *Nous ne savons trop même comment nous en rendre compte ;* car nous avons sous les yeux le chiffre des dépenses faites par l'administration pour ce service même, en 1840, 1841 et 1842, et qui s'élèvent à plus de 2,000 fr. *Quoi qu'il en soit*, cette sorte de contribution *exigée* des parens pourrait *enfin* se justifier par des raisons de nécessité et d'économie ; mais il s'y en joint quelquefois *une autre* qui *n'a plus* le même caractère.	

DEUXIÈME OBSERVATION. — PIED-BOT VALGUS.

Eugénie Briard, âgée de 6 ans, demeurant rue de l'Ecole-de-Médecine, n° 37, entrée le 31 août 1842, désignée comme ayant un pied-bot valgus, sortie le 29 septembre ; la pancarte est signé GUÉRIN, *mais sans aucune note touchant l'état de la cure.* J'ai vu cette jeune fille par hasard ; elle ne *doit pas compter parmi les guérisons ;* mais son observation est utile à conserver.	Cette seconde observation a le même caractère et le même motif que la précédente. La pancarte *ne portait aucune note touchant l'état de la cure* ; c'est M. Malgaigne qui le dit ; et il ajoute : elle ne doit pas *compter parmi les guérisons*. Et alors pourquoi la faire figurer parmi les cas rapportés comme des témoignages écrasans contre la véracité de M. Guérin.

TEXTE DE M. MALGAIGNE.

Née avec une très belle conformation, elle eut à 2 ans des convulsions à la suite desquelles la jambe gauche demeura paralysée. Peu à peu la jambe parvint à se fléchir et à s'étendre; mais le pied pendait sans force et sans mouvement. M. Bouvier consulté reconnut la paralysie, prescrivit une bottine à ressort pour assujétir le pied dans une position normale, et pour le reste s'en remit au temps et à la nature. Après trois ans, la paralysie avait bien peu diminué; le pied pendait en bas et se déviait en dehors: on la porta à M. Guérin, qui écrivit sur la pancarte: *pied-bot valgus;* et qui, au dire de la mère, lui coupa le tendon d'Achille. A sa sortie, *il la munit d'une bottine* que la mère *paya* 20 francs, et lui promit que l'enfant guérirait de son pied-bot, mais non peut-être de sa paralysie. Au moment où nous écrivons, le *pied est dans le même état qu'avant le traitement;* la démarche est extraordinairement vacillante; le rachis commence à se dévier; la jambe est raccourcie d'un centimètre; le pied d'autant; le mollet a 3 centimètres de moins que celui du côté sain.

S'il s'agissait ici d'une discussion thérapeutique, nous aurions bien quelque chose à dire de cette *section du tendon pour une paralysie.* Mais nous avons été *surtout frappés d'une circonstance* du récit de la mère; le pied a été moulé à l'hôpital; et c'est la mère *qui a payé le moulage.* Nous devons à nous et à nos collègues de déclarer que cela ne se fait, à notre connaissance, dans aucun service de chirurgie des hôpitaux de Paris.

REMARQUES DE M. GUÉRIN.

Pourquoi? parce qu'il fallait parler du moulage, et insinuer la seconde imputation, devenue, comme la précédente, si claire dans la traduction de M. Henroz.

On remarquera ces mots: « *il* la *munit* d'une bottine que la mère paya 20 francs. »

Sur quoi repose cette allégation?.... La mère a déclaré publiquement le contraire.

M. Malgaigne qui en sait beaucoup plus que M. Guérin, suivant ce qu'il a dit en première instance, ne sait probablement pas qu'il peut y avoir dans les muscles d'une même jambe, des muscles *paralysés*, des muscles *rétractés*, et même des muscles *sains.* C'est ce qui existait dans le cas dont il s'agit. M. Guérin n'a pas coupé le muscle paralysé, mais le muscle rétracté. Il renvoie donc à M. Malgaigne ses imputations et ses déclamations sur ce point.

Même insinuation, et insinuation non moins claire, que dans le cas précédent: témoin M. Henroz.

TROISIÈME OBSERVATION. — COURBURE RACHITIQUE DE LA JAMBE.

La fille Lachat, âgée de 3 ans, entrée le 12 février 1842, sortie le 1er mars *guérie;* signé GUÉRIN.

1° D'abord M. Malgaigne envoie un de ses *élèves;* cet élève ne *voit même* pas le sujet; c'est sur le dire des VOISINS qu'il rapporte à M. Malgaigne que l'enfant n'avait jamais *marché*; qu'elle était morte! Voilà pour l'authenticité des renseignemens.

TEXTE DE M. MALGAIGNE.

Cette guérison, *obtenue en* 17 *jours*, nous intéressait vivement. Nous envoyâmes d'abord un de nos élèves s'assurer de l'adresse, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 151; la famille avait déménagé et l'on ignorait sa nouvelle demeure. Mais les VOISINS interrogés *déclarèrent que l'enfant n'avait jamais marché*, et qu'au total elle *était morte* peu de temps après sa sortie de l'hôpital.

REMARQUES DE M. GUÉRIN.

2° L'enfant n'est restée que 17 jours à l'hôpital; le temps à peine de lui faire construire un appareil; et en 17 jours, l'appareil aurait été fait et aurait guéri une difformité, dont le traitement réclame entre les mains de M. Guérin ordinairement plus d'une année!

3° Mais que dit la statistique de M. Guérin à l'endroit des *courbures rachitiques* des membres? sur 314 cas, il y a eu 66 guérisons, 36 améliorations, 2 *morts* et 210 *non traités* ou en traitement; les morts ou les non traités étaient au nombre de 212! sur quelle apparence de prétexte M. Malgaigne pouvait-il dire que M. Guérin avait porté ce cas *non traité* parmi les *guérisons* du relevé?

QUATRIÈME OBSERVATION. — DÉVIATION ESSENTIELLE DES GENOUX.

Lemaître, âgé de 4 ans, rue Coquillière, n° 11, entré le 25 août 1841, sorti le 5 avril 1842, *guéri;* signé GUÉRIN.

Né avec une bonne conformation, cet enfant avait été mis en nourrice; il en revint à l'âge de 3 ans avec une déviation du genou droit en dedans. Plusieurs médecins successivement consultés furent d'avis d'insister sur les bains d'eau salée, et sur l'exercice au grand air. Le mal ne fit qu'empirer; l'enfant *ne se traînait qu'en posant presque le genou à terre*, lorsqu'il entra dans le service de M. Guérin. Il *paraît* qu'on lui fit une ou deux sections sous-cutanées; puis on lui donna une vieille machine qui avait déjà servi à un autre; et il fut renvoyé, comme il a été dit, après 223 jours de séjour à l'hôpital. Au dire de la mère, il n'était *pas si bien* guéri qu'au dire de la pancarte; le genou était toujours *un peu dévié;* l'enfant ne pouvait marcher sans sa machine, et même avec elle la marche était encore très pénible; on l'envoya à la campagne, où il reprit des forces; alors la marche se fit mieux, toutefois sans quitter la machine. Enfin, celle-ci étant hors de service au commencement de 1843, on laissa l'enfant à lui-même,

1° On remarquera d'abord que M. Malgaigne ni même aucun élève n'a *vu* le sujet, c'est encore *au dire* de la mère qu'on s'en est rapporté; à qui a-t-elle parlé? On ne sait: qu'a-t-elle dit: « Que l'enfant, avant d'être traité, ne se traînait qu'en *posant le genou par terre*, et qu'aujourd'hui il marche *assez bien*, quoique le genou soit *un peu* dévié, *un peu* bancal; »

2° Que dit la statistique des déviations du genou? Sur 263 cas, 53 guérisons, 72 *améliorations :* pourquoi avoir rapporté le cas de Lemaître à la catégorie des guérisons plutôt qu'à celle des améliorations?

TEXTE DE M. MALGAIGNE.

et l'on ne tarda pas à s'apercevoir que la difformité tendait à s'accroître. La mère, fabricante de corsets, lui fit un bas lacé montant jusqu'au haut du genou et garni de baleines ; avec ce secours, dit-elle, l'enfant *marche assez bien*, cependant il est *toujours un peu bancal*, et, du reste, *comme il était à sa sortie de l'hôpital*.

REMARQUES DE M. GUÉRIN.

3° Comment, et par qui en définitive, une difformité où le *genou* était tellement dévié qu'il *posait presque par terre*, réduite à *un peu* de déviation et permettant de marcher *assez facilement*, pourrait-elle être invoquée comme un *revers grave* ?

CINQUIÈME OBSERVATION.—DIFFORMITÉ DE LA HANCHE.—ABCÈS PAR CONGESTION.

Fille Champmartin, âgée de 8 ans, rue de la Grande-Truanderie, 47 bis ; entrée le 8 décembre 1841, sortie au bout de 14 jours; rentrée le 5 janvier 1842, sortie le 28 mai suivant, *guérie;* signé GUÉRIN.

Nous attachions une certaine importance à ce fait, unique exemple de guérison d'un abcès par congestion qu'il nous fût donné de vérifier. Nous allâmes nous-mêmes à l'adresse indiquée ; on nous répondit que, loin d'être guérie, l'enfant était revenue de l'hôpital *dans un état pitoyable*, et qu'elle *était morte* 8 à 10 jours après.

1° La pancarte porte *guérie* ; mais la malade sortie de l'hôpital dans un état *pitoyable*, est morte 8 ou 10 jours après;

2° Que disait la statistique de M. Guérin à l'endroit *des abcès par congestion* ? Que sur 14 cas, 4 ont été guéris, 2 améliorés, 5 *morts*. Nulle raison donc d'imputer à M. Guérin d'avoir fait figurer ce cas parmi les guérisons, alors que le relevé accusait 5 morts.

Ce cas est celui que M. Malgaigne a cité en première instance comme un nouveau témoignage contre la véracité du relevé de M. Guérin. M. Guérin, dit-il, ne l'a pas fait figurer à la catégorie des *difformités de la hanche*, car cette catégorie n'accuse aucun mort. M. Guérin a répondu qu'il l'avait fait figurer comme *abcès par congestion*, et qu'il ne pouvait le faire figurer dans deux catégories à la fois. C'est comme abcès par congestion que M. Malgaigne l'avait cité lui-même dans le présent article.

SIXIÈME OBSERVATION. — LUXATIONS CONGÉNITALES DES FÉMURS.

J.-Geneviève Quin, âgée de 14 ans, entrée à l'hôpital le 1er août 1839, sortie sans note le 24 septembre suivant, rentrée le 3 octobre de la même année, sortie le 23 mars 1843, *guérie;* signé GUÉRIN.

1° Malgré toutes les circonlocutions, tous les commentaires de M. Malgaigne et de M. X....., il est certain qu'ils ne se sont pas assurés de l'état des articulations : ils ne savaient donc pas si elles étaient ou non réduites.

TEXTE DE M. MALGAIGNE.

Cette jeune fille demeurant rue Mouffetard, 101, je priai un de mes élèves, jeune docteur des plus distingués, de la visiter d'abord; elle avait déménagé et demeure maintenant rue Croulebarbe, 13.

Elle portait depuis sa naissance une double luxation coxo-fémorale. La mère dit que, l'ayant conduite à diverses reprises au bureau central, toujours on lui déclara que sa fille ne marcherait plus à l'âge de dix ans, si elle n'était traitée par un orthopédiste. M. Lisfranc la recommanda à M. Guérin, lequel la traita d'abord chez elle, à l'aide d'un lit en fer sur lequel elle était assujétie par un corsage et des courroies. Après 18 mois écoulés, le service orthopédique ayant été ouvert, M. Guérin l'y fit entrer à deux reprises, comme il a été dit, et continua un an encore le traitement déjà commencé. Au bout de ces deux ans et demi, il fit une première opération; et, dix mois après, une deuxième fut pratiquée sur l'autre hanche. Quelque temps après, elle fut placée dans un chariot à l'aide duquel elle pouvait faire quelques exercices. Elle ajoute que l'appétit et la santé générale ont notablement gagné durant son séjour à l'hôpital.

Voici ce qu'on a pu constater de son état actuel. Les membres inférieurs sont très maigres, les trochanters très saillans et ne *paraissent pas* jouir d'un mouvement de rotation aussi étendu qu'à l'état normal; ce mouvement est surtout très borné pour le trochanter gauche. La démarche est singulièrement vacillante; le tronc, renversé en arrière, décrit à chaque pas des oscillations dont l'arc mesure à droite et à gauche de la verticale des angles de 25 à 30°; les deux bras manœuvrant en façon de balancier pour sauver l'équilibre. Elle marche ainsi seule par la chambre; elle a été aussi jusqu'à la barrière Fontainebleau, non plus loin, et encore

REMARQUES DE M. GUÉRIN.

2° Ne pouvant articuler une opinion précise sur le fait principal, ils ont allégué des circonstances accessoires, mais qui n'existent même pas; le tronc ne décrit pas les oscillations dont ils parlent, et les bras manœuvrent encore moins comme ils l'affirment. Mais qu'importent ces particularités, puisqu'ils n'ont pas pu constater l'absence ou la réalité de la réduction?

3° Des deux luxations, l'une a été et reste complètement réduite; l'autre a été convertie en une articulation fixée au niveau de la cavité cotyloïde normale qui n'existait plus qu'à l'état rudimentaire. Mais cette jeune fille est encore atteinte d'une atrophie des membres inférieurs et surtout d'une déviation du genou droit en dedans considérable, avec relâchement considérable des muscles et des ligamens. Cette circonstance seule explique très bien la difficulté et l'irrégularité de la marche.

4° Quoi qu'il en soit, le relevé porte que sur 38 cas, 2 seulement ont été guéris, 1 amélioré.

TEXTE DE M. MALGAIGNE.

aidée de sa mère. Il est vrai que M. Guérin, tout en la déclarant guérie, a expressément recommandé à la mère de ne lui laisser monter ni escalier ni plan ascendant sans l'aider. Les jambes étant aussi très faibles, il a recommandé de la porter dans les champs pour lui faire reprendre des forces. La malade garde encore un appareil à courroies pour soutenir l'articulation du genou, qui est affaiblie. Ajoutons enfin qu'on la conduit de temps à autre à la consultation de M. Guérin, à la Muette.

Ces renseignemens suffisent pour juger si, en effet, la guérison est complète; du reste, ils n'ont pu même être obtenus que par une sorte de surprise, et voici comment. Quand M. le docteur X... se présenta, la jeune fille était seule et se prêta sans résistance à ses investigations; mais la mère survint au milieu de l'examen, *et déclara qu'elle avait promis à M. Guérin de ne montrer sa fille à personne.* Fort étonnés de cette mesure, et ayant peine à y croire, nous allâmes nous-mêmes lui faire visite ; nous fûmes arrêtés au premier mot par cette question d'ordre : *Venez-vous de la part de M. Guérin ?* Et comme cet indispensable laissez-passer nous manquait, non pas assurément par notre faute, mais par les raisons que connaît le lecteur, nous ne pûmes pas même dépasser le seuil de la porte.

Nous ne ferons à cet égard d'autre réflexion que celle-ci : nous déclarons, en ce qui nous concerne, que jamais nous n'opposerons d'aussi tristes obstacles à la vérification de résultats chirurgicaux que nous aurions publiés ; et nous croyons pouvoir affirmer que pas un de nos collègues des hôpitaux n'aurait eu l'idée d'y recourir.

REMARQUES DE M. GUÉRIN.

On n'avait aucun motif plausible de contester une guérison qu'on n'avait pu vérifier, et encore moins de la mettre en contradiction avec le relevé, puisque celui-ci mentionne un grand nombre d'insuccès.

Cette allégation est fausse. On n'a donné d'instruction à cet égard que depuis la visite de M. X......., qui s'est dit *envoyé* par M. Guérin.

M. Malgaigne a contredit cette assertion en première instance. On trouvera au dossier une déclaration formelle de la femme Quin. Du reste, le même M. X... avait déjà employé auprès d'autres personnes le même moyen d'introduction, notamment chez le sujet de la neuvième observation, madame Denis.

La manière dont les adversaires de M. Guérin savent interpréter ses résultats, M. Malgaigne en tête, justifie cet acte de prudence. Quand on déclare, avant d'avoir vu les sujets, que les guérisons n'existent pas, quelle confiance peut-on inspirer ?

SEPTIÈME OBSERVATION. — DÉVIATION DE L'ÉPINE.

TEXTE DE M. MALGAIGNE.

Mademoiselle Henry, âgée de 14 ans, rue Neuve-des-Petits-Champs, 3, entrée le 3 novembre 1841, sortie sans note le 11 décembre; rentrée le 22 du même mois, sortie le 12 février 1843, *guérie ;* signé GUÉRIN.

Cette jeune fille a commencé à être atteinte à l'âge de 11 ans d'une déviation de l'épine à gauche, sans cause connue. A l'hôpital, on lui a fait deux incisions sous-cutanées, puis on lui a appliqué une ceinture analogue à celle de Hossard, qui la gênait et la blessait même, en sorte qu'elle *y a renoncé.* La mère a payé 40 francs pour la ceinture et 6 francs pour le moulage. Elle *est sortie non guérie, ne voulant plus se soumettre à aucun traitement ;* la mère dit même que la déviation a augmenté à l'hôpital, et attribue cet accroissement aux sections qui ont été faites.

REMARQUES DE M. GUÉRIN.

1° On dit que la jeune fille a *renoncé* à ses appareils, qu'elle a *quitté* l'hôpital ne *voulant* plus se soumettre à aucun traitement.

1° D'après la *mère* la déviation aurait augmenté par le traitement.

3° Que dit la statistique à la division des *déviations* de l'épine? Que sur 155 cas, 24 ont été guéris, 28 améliorés, 4 *non améliorés*, 98 *non traités ou en traitement.* Quelle raison, quelle apparence de raison pour supposer que ce cas ait été porté parmi les guérisons du relevé, alors que celui-ci accuse 102 cas *non améliorés* ou *non traités*, parmi lesquels le sujet de cette observation avait naturellement sa place?

HUITIÈME OBSERVATION. — TORTICOLIS ANCIEN.

Fille Crenel, âgée de sept ans; entrée le 9 mai 1840, sortie le 4 août suivant, *guérie;* signé GUÉRIN. Cette jeune fille demeurait alors rue du Temple, 57, aujourd'hui elle reste rue du Cloître-Saint-Merry, 3.

Elle avait six ans et demi lorsque, à la suite d'une scarlatine pour laquelle on lui avait appliqué des sangsues au cou; elle eut les ganglions du côté gauche du cou engorgés, et la tête demeura inclinée sur l'épaule gauche, avec un mouvement de rotation à droite. On appliqua des sangsues, puis des vésicatoires; on parvint à résoudre en partie les ganglions, mais le torticolis persis-

1° Ce cas a été porté, en effet, au nombre des guérisons de la statistique. M. Guérin l'a déclaré lui-même, quoique M. Malgaigne n'eût aucun moyen de le savoir. Mais qu'allègue ce dernier pour infirmer la guérison? Qu'à la sortie de la malade le torticolis était *fort amélioré.* Et c'est là ce qu'il ose citer comme un revers grave déposant contre la véracité du relevé.

2° M. Guérin, par un excès de bonne foi avait admis comme possible, avant d'avoir revu le sujet, qu'un peu de retrait de la circatrice eût diminué le bénéfice du traitement. Cependant il a revu la jeune personne depuis, et il a acquis la certitude que sa concession avait été prématurée. En effet le muscle n'est plus tendu, le mouvement

TEXTE DE M. MALGAIGNE.

tait. Enfin elle fut conduite à l'hôpital des Enfans, où M. Guérin fit la section du muscle et la garda trois mois. A sa sortie, il fut recommandé à la mère d'attacher la tête de la jeune malade dans son lit. Le torticolis *était fort amélioré;* mais il n'était pas et n'a jamais été guéri, et la tête est encore aujourd'hui inclinée à gauche et tournée à droite, comme elle était à sa sortie de l'hôpital.

Nous noterons ici que le moulage a été fait, mais que les parens n'ont rien payé.

REMARQUES DE M. GUÉRIN.

de la tête est très libre. Ce qu'il reste d'inclinaison de la tête n'est que passager et tient à une ancienne habitude qui disparaît quand la jeune personne y fait attention.

3° M. Guérin reste donc convaincu que ses collaborateurs et lui n'ont pas été au-delà de la vérité en classant ce cas parmi les guérisons, et il désirerait qu'on lui montrât, dans la pratique des autres chirurgiens, un cas de torticolis ancien mieux et plus complètement guéri.

NEUVIÈME OBSERVATION. — CONTRACTURE DE LA MACHOIRE.

Marie Denis, âgée de 9 ans, rue de Varenne, à Saint-Maur, 5, entrée le 5 novembre 1842, sortie le 17, *sur la demande de son père*; rentrée le 26, sortie le 14 février 1843, *sur la demande expresse de sa mère;* telles sont les notes des deux pancartes.

En conséquence, nous n'avions pas eu d'abord l'idée de nous enquérir de l'état de cette jeune fille, puisque le traitement paraissait avoir été deux fois interrompu contre la volonté de M. Guérin. Mais en examinant le relevé, nous fûmes frappés de cette circonstance, qu'il ne s'était présenté dans le service qu'un seul cas de *fausse ankylose de la mâchoire inférieure*, et que ce cas était porté parmi les *guérisons complètes.* Il n'y avait pas à s'y tromper; il s'agissait de la même malade; et sans nous arrêter à l'indication de la pancarte, il nous parut très possible que la guérison eût été achevée dans des consultations particulières. Nous priâmes donc M. le docteur X.... de vouloir bien rechercher cet enfant; il nous transmit les détails qu'on va lire.

A l'âge de 8 ans, l'enfant avait été atteinte

Cette observation mérite toute l'attention de MM. les juges; car c'est le seul cas qui ait pu être invoqué avec quelque *apparence* de fondement contre la statistique de M. Guérin. Voyons d'abord le fait en lui-même.

1° Cette enfant avait les deux mâchoires resserrées l'une contre l'autre; les dents se croisaient, et nul écartement n'était possible. Elle ne pouvait prendre que des alimens liquides et à travers l'espace laissé par une dent enlevée.

2° Depuis l'opération, les mâchoires peuvent, au dire de M. X..., envoyé par M. Malgaigne, s'écarter d'un centimètre. Elles s'écartaient de 3 ou 4 quand la malade sortit de l'hôpital. Quoi qu'il en soit, de l'aveu même de M. X..., la mâchoire inférieure jouissait de mouvemens *très faciles* dans l'étendue de 1 centimètre, et elle était tout à fait immobile.

A supposer que les choses eussent été telles que M. Malgaigne les a rapportées d'après M. X..., qu'en pouvait-on conclure de bonne foi contre M. Guérin et ses collaborateurs? Sinon que le résultat produit eût déjà été un résultat très remarquable et non pas un revers grave déposant contre la véracité du relevé.

Mais les choses ne se sont pas du tout passées comme M. X. l'a affirmé. En attendant, qu'on mette MM. les juges à même

TEXTE DE M. MALGAIGNE.

d'une fièvre tiphoïde, dans le cours de laquelle un abcès s'était développé dans la joue gauche. L'abcès se vida, mais il resta à sa place un noyau dur qui empêchait la mâchoire de s'ouvrir. Plusieurs dentistes furent consultés inutilement ; et enfin, on la mena à l'hôpital des Enfans. M. Guérin pratiqua plusieurs incisions sou-cutanées, en pénétrant *tantôt par la joue*, tantôt par la bouche ; le tout sans une amélioration bien notable ; voici quel est l'état actuel.

Quand la mâchoire est abandonnée à elle-même, elle peut *s'écarter en avant d'un centimètre* de la mâchoire supérieure, et *jouit de mouvemens très faciles dans cette étendue*, mais sans aller au-delà. Le côté droit de la mâchoire ne présente rien d'anormal ; à gauche, à l'extérieur, la joue abondamment pourvue de tissu adipeux, est molle au toucher ; au contraire, en portant le doigt dans la bouche, on sent une bride extrêmement forte et résistante formée principalement par un noyau induré de 2 à 3 centimètres d'étendue. Mais par l'ordre de M. Guérin, la jeune fille porte habituellement entre les mâchoires une sorte de bâillon en bois, taillé en mortaise à son extrémité supérieure, pour recevoir les dents d'en haut, aplati à son extrémité inférieure pour appuyer sur les dents d'en bas Par suite de cette pression, les dents inférieures ont été déviées, de telle sorte que le bâillon n'est plus disposé verticalement, mais obliquement entre tes deux mâchoires ; et la mère craint que l'emploi prolongé de ce bâillon ne finisse par avarier toutes les dents sur lesquelles il porte. Du reste elle va de temps à autre à la Muette, afin que M. Guérin juge des progrès du traitement.

REMARQUES DE M. GUÉRIN.

d'apprécier et de comparer les déclarations et la moralité de M. Malgaigne et de M. Guérin dans cette affaire, voici l'énoncé des faits tels qu'ils se sont passés et tels qu'ils seront établis.

A sa sortie de l'hôpital, cette enfant avait la bouche parfaitement ouverte et libre ; ses deux mâchoires s'écartaient de 3 à 4 centimètres. Depuis il est survenu une coqueluche avec inflammation de la bouche qui a fait suspendre pendant trois mois les précautions prescrites par M. Guérin, et la cicatrice s'est retirée de toute la différence que M. X... a constatée. Ce fait sera établi complètement. Il sera prouvé en même temps que M. X... *savait très bien* toutes ces circonstances, et que M. Malgaigne *n'en a tenu* aucun compte dans son acte d'accusation.

Au reste, il sera également prouvé que M. Guérin a ignoré cette récidive, qu'il ne l'a apprise qu'après la publication de son relevé, et sur l'éveil donné par l'attaque de M. Malgaigne.

En outre de tout ce qui précède, M. Guérin prouvera que le retrait de la cicatrice a tellement continué depuis la visite de M. X., que les mâchoires ne s'écartaient plus même de 5 millimètres.

En première instance, M. Malgaigne, à propos de cette malade, a porté à M. Guérin en pleine audience le défi le plus formel de la guérir. — Vous ne la guérirez jamais, a-t-il dit, je vous en porte le défi solennel. J'en suis sûr, a-t-il ajouté : car j'en sais plus que vous en chirurgie. — On verra si les défis de M. Malgaigne valent plus que ses allégations.

Cette allégation est également fausse. M. Guérin n'avait pas vu l'enfant depuis le mois de mars ou d'avril, quand il l'a revue à la fin d'août ou au commencement de septembre. M. Guérin ne l'avait fait revenir quinze jours ou trois semaines après sa sortie de l'hôpital, que pour la présenter à sa clinique et à l'Académie de médecine.

Voilà donc ces 9 cas destinés à venger la science et la vérité outragées! Que disent-ils en résumé?

1° Que M. Malgaigne, guidé par les *pancartes* et s'en rapportant tantôt à M. X...., tantôt aux *voisins*, tantôt aux *mères*, tantôt à lui-même, et dans 6 cas sur 9, sans avoir *vu* les sujets, n'a cité en définitive AUCUN CAS de *revers* en contradiction avec les *succès* du relevé.

2° Que, pour *chacun* de ces cas, le relevé renfermait des catégories d'*améliorations*, d'*insuccès*, de *morts* ou de *non traités*, auxquelles se rapportaient légitimement les résultats incomplets qu'il a supposés arbitrairement et sans la moindre apparence de fondement en contradiction avec les guérisons du relevé.

3° Que dans deux cas reconnus par M. Guérin comme portés guéris à son relevé, l'un, le torticolis, est en effet une guérison, et pour M. Malgaigne lui-même une forte amélioration ; l'autre, la contracture de la mâchoire, une guérison d'abord, puis une récidive dont M. Guérin n'avait pas eu connaissance avant la rédaction de son relevé, mais que M. Malgaigne a dissimulée, lui, quoiqu'il en eût eu connaissance avant son attaque.

4° Finalement, que cette enquête, *immorale* dans son mobile (le besoin de justifier une accusation calomnieuse et d'en seconder d'autres venues d'ailleurs), *ridicule* dans son moyen (les pancartes), *odieuse* dans ses procédés (perquisitions ténébreuses et espionnage au domicile des malades d'un confrère), n'a pu aboutir qu'à un *semblant* de démonstration, qu'à une *démonstration diffamatoire* plus coupable que l'allégation au secours de laquelle M. Malgaigne l'a appelée.

Personne ne s'y méprendra, les cas de difformités qu'on vient de citer et d'analyser contradictoirement n'ont pas à être appréciés ici au point de vue *scientifique*, mais au point de vue *moral*. On ne les présente pas, en effet, comme prouvant plus ou moins la réalité de certaines guérisons contestées, ou quelque chose d'analogue, mais en tant qu'établissant et mettant en évidence le système de diffamation imaginé par M. Malgaigne. On y voit clairement et sans qu'il soit besoin le moins du monde des lumières de la médecine, que ces faits ne justifient en aucune façon et sous aucun prétexte l'imputation de mensonge dirigée

contre M. Guérin, et qu'en les faisant servir à ce but, M. Malgaigne savait mieux que personne à quoi s'en tenir; il savait qu'il sortait de la critique scientifique pour tomber dans la calomnie. A ce point de vue donc, l'appréciation telle qu'on vient de l'établir, des faits qu'il a allégués, est une appréciation toute morale; c'est l'appréciation d'un *procédé* de diffamation, d'un *système* de manœuvres et de ruses à l'aide duquel il s'est efforcé de justifier, aux yeux du public médical, d'indignes accusations contre la véracité et la moralité d'un médecin honorable.

C'est sur ce *procédé*, sur ce *système* seulement qu'on appelle l'attention de la Cour: ils la méritent de tout point par leur nouveauté; ils marquent, en effet, un vrai progrès dans l'art de diffamer, et à ce titre, il sera peut-être permis d'en faire ressortir le caractère et la gravité.

La loi considère l'*injure* et la *diffamation* comme deux degrés d'un même délit. Traiter un homme d'*escroc*, c'est l'injurier, lui imputer *un fait* d'escroquerie, c'est le diffamer. La *qualification*, et le *fait* allégué, constituent donc au fond le même délit; mais deux degrés du même délit. Pourquoi? parce que la qualification n'est encore que l'allégation gratuite, générale; et l'imputation d'un fait déterminé est un commencement, une apparence de preuve. L'injure ne fait sur l'esprit de celui qui l'entend qu'une partie de l'effet du fait imputé, cela est incontestable, et la loi a différencié la gravité du délit par le degré d'atteinte portée à la considération de celui qui en est l'objet. Cela étant, toute diffamation qui accroît ses moyens de créance, qui donne à ses imputations calomnieuses plus d'autorité, plus de semblant de preuves et de vérité, n'est-elle pas en progrès sur la diffamation simple? N'est-elle pas un nouveau degré dans la série qui commence à l'injure, qui augmente à la simple imputation, s'accroît avec l'imputation calomnieuse, et s'aggrave encore, avec les efforts de démonstration qu'elle emploie, de tout le crédit donné à cette dernière. Dans l'espèce, n'est-ce pas ce que M. Malgaigne a fait? S'il s'était borné à dire: « M. Guérin est un imposteur, » il l'aurait injurié; s'il n'avait fait qu'ajouter, « il a publié une statistique fausse, » il l'aurait diffamé; mais en construisant un échafaudage de

prétendues preuves, en alléguant que *pas un chirurgien* ne croyait à la réalité de certaines guérisons, que le résumé avait été *bâti de toutes pièces*, fabriqué sans observations réelles, et sur le simple registre d'entrée et de sortie, en alléguant une foule de faits astucieusement groupés pour prouver, comme il a voulu perfidement le faire croire, que M. Guérin a *outragé* la science et la *vérité*, il a fait plus que le diffamer ; il a fait plus que le calomnier, il a donné à ses calomnies l'apparence de la vérité; il les a fait pénétrer ainsi jusqu'au fond des esprits, et a porté, à la réputation de M. Guérin, une atteinte irréparable. En veut-on une preuve malheureusement trop certaine? Non seulement MM. Vidal et Henroz se sont servis et étayés, comme on l'a déjà dit, de la démonstration diffamatoire de M. Malgaigne, non seulement ils en ont exagéré les résultats, mais d'autres ennemis de M. Guérin entretiennent et exploitent maintenant dans le public les croyances que M. Malgaigne y a semées: bien plus, ils cherchent, en les perpétuant, à détruire d'avance l'effet de la condamnation qu'ils prévoient (1).

---

(1) L'article suivant, publié récemment par les amis de MM. Malgaigne et Vidal de Cassis, prouvera qu'on est au-dessous de la réalité :

PETITE TERREUR SUR LA PRESSE MÉDICALE.

Il n'est bruit depuis quelques jours que d'un procès intenté à trois journaux de médecine pari-
» siens. Leurs principaux rédacteurs sont traduits en police correctionnelle pour répondre de leurs
» dédains à l'encontre de la science et de l'habileté orthopédique de M. J. Guérin. On sait que les
» doctrines et la pratique de M. Guérin, aussi bien que sa position exceptionnelle dans les hôpitaux,
» ont soulevé de toutes parts une vive opposition. Pour repousser à la fois les attaques des assaillans
» sur ces deux points, M. Guérin a eu la malheureuse idée de publier une statistique des succès
» nombreux obtenus par lui à l'hôpital des Enfans. Cette statistique, il faut bien l'avouer, dépassait
» tout ce que la crédulité la plus bienveillante pouvait admettre, et, pour notre compte, nous avions
» laissé au bon sens public le soin d'en faire justice. Mais tous les critiques ne sont pas aussi confians
» et aussi inoffensifs que nous : la statistique fut vivement attaquée. L'un d'eux, M. Vidal, la con-
» sidérant comme un prospectus plutôt que comme un document scientifique, en fit un sujet de peu
» révérentes railleries. Un autre, M. Malgaigne, la prit un instant au sérieux ; il s'adressa même à
» son auteur pour obtenir les moyens de la vérifier. Mais la plupart des malades de M. Guérin étaient
» introuvables ; une autre partie était séquestrée, et ceux dont il fut possible d'examiner la guérison
» parurent à M. Malgaigne n'être pas guéris le moins du monde. Alors, avec l'indignation *d'un sa-*
» *vant honnête et toute la verve d'un critique qui se croit dupé*, il dit la chose hautement. Mais
» il en advint mal à nos deux critiques : les voilà l'un et l'autre appelés aujourd'hui à rendre compte
» de leurs paroles devant la police correctionnelle.

» Qu'attend M. Guérin d'un pareil procès ? Pense-t-il imposer à tous les médecins la foi en sa fa-
» buleuse statistique ? Et cela de par le roi et la loi. Qu'est-ce donc que le tribunal est appelé à ju-
» ger? A savoir si MM. Vidal et Malgaigne ont dépassé les bornes de la critique permise, s'ils se
» sont servis *d'expressions portant atteinte à la considération* d'un individu, et *rien autre chose*.
» Il s'agit de la *forme* et non du fond de la discussion. Le tribunal n'aura pas à apprecier les faits
» eux-mêmes, car on n'est pas admis à fournir des preuves en matière de diffamation, mais si ces faits
» ont été exposés hors de la forme permise. Ainsi, MM. Vidal et Malgaigne pourraient être condamnés,
» ce que nous sommes loin de croire, que les faits avancés par eux n'en subsisteraient pas moins :
» ils seraient seulement coupables d'avoir tiré de faits *patens* des inductions que la loi ne permet
» pas de tirer ou du moins d'exprimer. Ce que nous disons ici, M. Guérin le sait aussi bien que nous.

Résumons-nous sur ce premier point. M. Malgaigne avait accusé publiquement M. Guérin d'avoir menti dans sa statistique : n'ayant point de preuves à fournir à l'appui de sa diffamation, il s'est livré à une enquête diffamatoire, et a cherché à établir sur une série d'imputations nouvelles, plus graves que la première, la réalité de celle-ci.

Est-il besoin d'insister pour montrer l'atteinte qui a pu en résulter pour la considération de M. Guérin? On a dit que ce n'est là qu'une question de science; que la moralité de l'homme n'est ni mise en jeu, ni compromise? Ce serait une grave erreur. On pouvait accuser M. Guérin d'ignorance, de maladresse, lui refuser toute dextérité et habileté; on pouvait même chercher à prouver tout cela avec mauvaise foi : il n'aurait rien eu à dire; on aurait diffamé sa science, son talent, mais non sa personne et son caractère. Mais on l'a accusé de publier des guérisons mensongères, d'annoncer des résultats faux : s'il avait pu se rendre coupable d'une si mauvaise action, il aurait été non pas un mauvais savant, un détestable chirurgien, mais *un malhonnête homme*, comme l'a dit M. l'avocat du roi. Donc une telle accusation a tous les caractères du fait qu'elle impute. Il est bon d'insister sur ce point : c'est que la considération d'un homme ne se mesure, ni ne s'exprime d'une manière absolue. La profession, les fonctions, le rang placent la dignité et la moralité à des degrés d'élévation et de susceptibilité différens. L'épicier et le boulanger qu'on accuse de vendre à faux poids, le militaire auquel on impute un fait de lâcheté, ne sont pas plus gravement atteints que le médecin qu'on accuse de publier des guérisons mensongères; et, quelque précaution oratoire que l'on prenne pour faire comprendre cette accusation, elle n'en a pas moins le caractère d'une imputation diffamatoire, puisqu'elle allègue des faits qui tendent à déconsidérer le savant, le médecin dans ce qu'il doit avoir de plus cher, son honneur, sa véracité, sa moralité.

» Mais ce procès n'est qu'un moyen d'éviter toute discussion et de donner le change aux esprits. Tout
» le monde ne connaît pas la loi, et pour beaucoup de personnes la conclusion d'une condamnation
» serait celle-ci : Le tribunal a déclaré que MM. Malgaigne et Vidal avaient diffamé M. Guérin,
» donc M. Guérin avait raison. Cependant rien n'est plus faux qu'un pareil raisonnement; car la
» question de moralité et de science reste en dehors des décisions de la police correctionnelle. C'est
» devant la presse et devant la conscience publique que ces questions se jugent, et, en pareilles ma-
» tières, nous ne reconnaissons pas d'autre tribunal. »

» Quand nous disions dans notre dernier numéro que l'introduction des spécialités dans les hôpi-
» taux avait compromis la dignité de l'administration et du corps médical, nous ne nous attendions
» pas à voir notre opinion sitôt justifiée par les scandales d'un procès devant la police correction-
» nelle! » (Archives de médecine, n° d'octobre 1843.)

Indépendamment de sa gravité absolue, l'imputation de mensonge dirigée par M. Malgaigne contre M. Guérin en a acquis une nouvelle par les circonstances où elle a été produite. On attaquait M. Guérin de toute part, et jusque-là aucune attaque ne s'était produite avec la moindre apparence de fondement. M. Malgaigne le savait, il l'avait reconnu lui-même. « L'injure et la violence, dit-il, en parlant de l'attaque de » M. Maisonnabe, feraient tort aux meilleures raisons. » (Art. incriminé, n° 1, et Doc, n° 11.) Et ailleurs : « Nous avons blâmé M. Maisonnabe » parce qu'il les niait (les guérisons) en masse et *à priori*. » (Doc. n° 32.) Convaincu de l'impuissance de ces sortes de calomnies, M. Malgaigne a songé à donner aux siennes plus d'importance et d'autorité; et il leur a donné, en effet, le caractère de démonstration que l'on connaît. Nul doute qu'il a frappé plus d'esprits et des esprits plus élevés; nul doute que son attaque a fait sensation (1) : témoin les extraits qu'en ont donnés, et la mention qu'en ont faite la plupart des journaux. On verra plus loin que plusieurs ne se sont pas bornés à reproduire la démonstration de M. Malgaigne ; ils l'ont fortifiée, ils l'ont soumise à la loi générale de la calomnie : *crescit eundo*. Lui-même ne s'y est pas soustrait. Dans son réquisitoire général, il n'avait encore parlé que de *neuf* observations en contradiction avec les guérisons des pancartes ; en répliquant à la première réponse de M. Guérin à la GAZETTE DES HÔPITAUX (Documens n° 28), n'a-t-il pas déclaré formellement qu'il avait cherché des guérisons par tout Paris, et qu'il n'en avait pas *trouvé une!* « Praticiens qui m'écoutez, et qui êtes juges, s'écrie-t-il, auriez-» vous pensé que sur 131 malades, devant donner dans la proportion » du relevé au moins 35 guérisons, il serait impossible d'en découvrir *une* (2). » (Doc. n° 32.) C'était là le comble de la hardiesse ! Et les échos

---

(1) Voici comment s'exprime à cet égard la GAZETTE DES HÔPITAUX, en tête de l'extrait qu'elle a donné de l'article de M. Malgaigne : « Nous avons à remplir un triste et rigoureux devoir que nous » eussions désiré éloigner de nous, et devant lequel nous aurions reculé, sans doute, si la dignité et » la moralité de l'art ne nous avaient paru si fortement intéresses. » Nous nous appliquons, dit ce journal, les premières lignes de cet article, qui vient de produire une *vive sensation dans le public* (Documens n° 26).

Mais il existe une preuve beaucoup plus grave du fâcheux effet produit par les attaques de M. Malgaigne. Il est parvenu à faire croire à une partie du public médical que ses critiques n'avaient eu d'autre motif que l'intérêt de la science et la vérité ; il a provoqué dans ce sens une foule de manifestations, de déclarations qu'il a données ensuite comme une censure indirecte de la conduite de M. Guérin.

(2) On croirait que quand M. Malgaigne se permettait cette exclamation, il avait vu ou cherché à voir les 131 malades dont il parle ; pas du tout : il en avait visité ou fait visiter 9. Et l'opinion qu'il a positivement exprimée sur l'état de ces malades, il se l'était faite dans la plupart des cas d'après M. X., d'après le dire des *amis*, des *parens*, des *voisins*.

de la calomnie, MM. Vidal et Henroz ont fait leur profit de cette déclaration. On verra dans un article de M. Vidal (art. incrim. n° 4 et doc. n° 35) : « Qu'un chirurgien des hôpitaux est allé frapper à la porte » de *tous* les malades qu'on disait *guéris*, et *pas un* n'a répondu : *je » suis guéri.* » Les mots *tous* et *pas un* sont comme ici imprimés en italiques.

DEUXIÈME IMPUTATION.

M. Guérin aurait cherché à tromper la religion du conseil des hôpitaux à l'aide de ce document mensonger.

Cette imputation est textuellement exprimée dans la lettre au *Siècle* (art. incrim. n° 2, et doc. n° 19), dont M. Malgaigne a déclaré accepter la responsabilité. Voici ce passage :

« Nous venons de signaler d'une manière générale les abus qu'a » engendrés l'institution *illégale* des services des hôpitaux, confiés à des » hommes qui ne sont pas chirurgiens des hôpitaux. Nous aurions pu » montrer par de nombreux détails combien il importe que les préten- » tions toujours croissantes à un envahissement *devenu scandaleux* » soient vigoureusement réprimées, sous peine de porter le trouble » dans l'organisation des hôpitaux ; et cela importe d'autant plus que l'on » *cherche encore à égarer la religion du conseil des hospices, en lui faisant » présenter, par l'entremise d'hommes qui se font les* complaisans d'une pareille » intrigue, *des comptes-rendus pompeux, mais incapables de soutenir un » sérieux examen.* »

On n'alléguera pas que M. Guérin n'est pas nommé ; n'est-il pas désigné de manière à ce que lui seul pût s'appliquer ce qu'on y dit de son relevé? Lui seul avait fait présenter au conseil un compte-rendu de son service, lui seul avait été chargé par M. Orfila de faire ce relevé ; c'est donc de lui et de lui seul qu'on a entendu parler. Mais l'article inséré dans le numéro du 9 septembre de la *Gazette des Hôpitaux* (art. incrim., n° 5, documens, n° 36) lèverait tous les doutes s'il pouvait en exister. M. Guérin y est nommé presque à chaque ligne, et son relevé signalé explicitement comme il l'est dans la lettre du *Siècle*. On y rappelle même les passages de cette lettre où il n'est que désigné, mais cette fois pour les lui appliquer directement. Dans l'une et dans l'autre de ces deux lettres la statistique de M. Guérin est présentée comme un artifice sans moralité ni consistance, destiné à appuyer les prétentions *intrigantes* et *illégales* de M. Guérin. Ces expressions sont textuelles.

Voilà le fait imputé : voyons s'il a l'ombre de fondement, et s'il n'a pas au contraire, comme le précédent, tous les caractères de la diffamation et de la calomnie.

Sur quoi s'est-on fondé pour dire que M. Guérin a voulu égarer la religion du conseil? Sur les assertions injurieuses de tous ceux qui avaient accusé son relevé d'imposture ; sur les articles de MM. Henroz, Vidal et Malgaigne : c'est toujours la même chose. MM. Vidal et Malgaigne avaient posé les prémisses dans leurs articles particuliers : dans les lettres au *Siècle* et à la *Gazette des Hôpitaux*, ils en ont tiré les conséquences. Ce sont les mêmes assertions, les mêmes accusations, les mêmes diffamations. Dira-t-on, pour atténuer en ceci le délit de M. Malgaigne, que des hommes honorables ont associé leur responsabilité à la sienne? Car il est de fait que 14 chirurgiens appartenant au bureau central et aux hôpitaux ont déclaré publiquement (*Gazette des Hôpitaux*, 28 septembre, documens, n° 40), et ils ont fait déclarer de nouveau en première instance, vouloir partager la responsabilité des deux lettres signées *plusieurs chirurgiens*. Le fait est certain, mais que prouve-t-il? que sous le prétexte de soutenir le *principe du concours*, on a entraîné bon nombre d'hommes graves à faire une déclaration dont ils n'ont peut-être pas compris la portée. Cela est probable ; on aura présenté à la plupart de ces signataires la question sous le point de vue *du principe* ; on se sera bien gardé de leur laisser voir les injures et les diffamations dont on voulait leur faire porter la solidarité. Plusieurs étaient des amis particuliers de MM. Orfila et Guérin ; il paraîtrait même que l'un d'eux était absent lorsque la déclaration de la *Gazette des Hôpitaux* a paru et on n'en a pas moins imprimé sa signature au bas de la déclaration. Mais on voulait le nombre ; on voulait donner le change à l'opinion ; et tous ont signé ou ont été réputés signer.

Mais allons plus loin : à supposer que tous ces hommes honorables aient été sciemment les complices de la mauvaise action fomentée par quelques ennemis de M. Guérin, cette mauvaise action en aurait-elle moins en soi les caractères d'une diffamation, d'une calomnie ? L'accusation serait-elle plus vraie? porterait-elle moins atteinte à la considération de M. Guérin ? Ces questions ont à peine besoin d'être discutées. Nous ne sommes plus au temps où les clameurs du nombre en imposaient en prenant la place du FAIT et de l'EXPÉRIENCE. Les signataires fussent-ils cent au lieu de quatorze, qu'ils n'équivaudraient pas au plus petit fait, à la moindre preuve, à la moindre circonstance réelle, pour établir l'assertion calom-

nieuse de M. Malgaigne. Quant au caractère diffamatoire et à l'influence de l'imputation signée par seize éditeurs responsables au lieu d'un, il est de toute évidence que, loin d'être atténuée par cette circonstance de la pluralité des diffamateurs, elle ne fait qu'en recevoir une gravité nouvelle. L'atteinte portée à la considération de M. Guérin devant le public a été d'autant plus grande que plus d'hommes, et plus d'hommes honorables, y ont prêté les mains. De même que les efforts de démonstration apportés par M. Malgaigne à l'appui des imputations toutes gratuites de MM. Henroz, Vidal et autres ont dû accroître la portée de ces dernières, de même les adhésions données par les quatorze aux diffamations de MM. Malgaigne et Vidal les ont fortifiées de toute l'autorité de leur nombre et de leur qualité. La conséquence est donc, qu'au lieu d'atténuer la faute dont M. Malgaigne s'est rendu coupable, ses adhérens lui ont rendu le mauvais service d'aggraver son délit, en aggravant le mal qui doit en résulter pour M. Guérin.

Mais pour qu'il ne reste à M. Malgaigne aucun prétexte à tirer de cette protestation, incriminée spécialement et exclusivement dans sa personne et celle de M. Vidal, il convient de la poursuivre jusque dans sa prétendue cause morale. Car si l'on parvient à démontrer que ces seize signataires, réclamant au nom d'un principe, au nom du *principe du concours*, ont réclamé, sans le moindre fondement, injustement, iniquement, on sera conduit tout simplement à dire qu'ils ont servi de prétexte à de mauvaises passions, et que ce n'est que par un excès d'indulgence et de modération, et pour éviter un plus grand scandale, qu'ils n'ont pas été tous compris dans les mêmes poursuites.

Que disent ces Messieurs? Que le principe du concours est inscrit dans le réglement des hôpitaux; que nul n'a le droit d'être chirurgien des hôpitaux sans la consécration du concours. Cela est très bien. Mais M. Guérin est-il chirurgien des hôpitaux? En a-t-il le titre? en a-t-il les attributions? Pas le moins du monde. A-t-il intrigué comme on l'en accuse pour obtenir la place qu'il a? Pas davantage. Voyons les faits:

M. J. Guérin est chargé temporairement d'un service spécial. Il a 12 lits, et dans ces 12 lits il ne peut traiter que des difformités. Il est révocable à la volonté du conseil. Son service est gratuit. Il n'a aucune des prérogatives des véritables chirurgiens des hôpitaux ; point d'internes ni d'externes; il n'assiste à aucun concours, ne participe à aucun acte, ni mesure, ni délibération attribués aux chefs de services. Il n'est donc pas

chirurgien d'hôpital proprement dit. Et comment est-il arrivé à être ce qu'il est?

En 1835, M. Guérin reçut dans son établissement quatorze enfans de la clase pauvre, pour y être traités de difformités. Parmi ces enfans se trouvaient trois orphelines appartenant à l'hospice des Orphelins; elles furent complètement guéries. Lorsque M. Guérin les rendit à l'administration des hospices, celle-ci lui adressa une lettre de remercîmens, et lui fit proposer, par l'organe de M. Orfila, de prendre chaque année, à un prix modéré dans son établissement, un certain nombre d'enfans pauvres. Les conditions de cette admission ayant dépassé la somme que le conseil voulait y affecter, il fit proposer à M. Guérin de traiter un certain nombre d'enfans dans les salles d'un hôpital, ce que celui-ci accepta avec empressement et reconnaissance. Voilà l'expression pure et simple des faits. Est-ce là de l'intrigue? Est-ce là un envahissement scandaleux? Est-ce là un chirurgien illégal? Il est bien indispensable de le rappeler. M. Guérin, que l'on signale comme un intrus, comme un ignorant, venait de légitimer cette marque de confiance du conseil par le succès scientifique le plus éclatant de l'époque. Il venait d'obtenir à l'Académie des siences, à la suite d'un concours spécial sur l'orthopédie, le grand prix de chirurgie de 10000 fr., décerné pour la première fois depuis la fondation de l'Académie. Tout cela, on le suppose, explique et motive suffisamment l'entrée de M. Guérin dans les hôpitaux. S'il était nécessaire d'ajouter quelque chose à des faits si péremptoires, on dirait que depuis trois ans M. Guérin n'a cessé de demander la consécration définitive du service qui lui a été temporairement confié, et la mise au concours de la place à laquelle il ne se considère que nommé provisoirement. M. Guérin n'a donc ni le titre, ni les attributions, ni les droits de chirurgien d'hôpital; il n'a donc pas été nommé par faveur illégale à la place qu'il occupe, il n'y est donc pas arrivé par l'intrigue; et sur tous ces points accessoires comme sur les principaux, il a donc été injustement et indignement accusé. Venons-en maintenant au résultat.

Accuser M. Guérin d'avoir voulu tromper la religion du conseil à l'aide d'un document faux, et cela dans le but de consommer une intrigue, c'est l'accuser d'un fait triplement odieux, et par conséquent triplement déshonorant pour son caractère. C'est la reproduction de la première imputation, servant de marchepied à une seconde, à une troisième.

Laquelle des trois est la plus grave? De quoi un homme honnête, un

médecin respectable se trouverait-il le plus atteint et compromis : ou d'avoir publié des faits faux, ou d'avoir trompé sciemment une administration publique chargée du sort des pauvres, ou de réduire une institution toute d'humanité à une intrigue? car c'est cela qu'on entend dans la lettre du *Siècle*. Le service de M. Guérin n'est aux yeux de M. Malgaigne et de ses collaborateurs qu'un moyen de faire parler de lui ; ses malades, ses opérations, ses comptes-rendus, sont des instrumens de charlatanisme propres à en imposer au public ; l'interprétation est littérale. Les commentateurs de M. Malgaigne, les sieurs Vidal et Henroz, ont été beaucoup plus loin, comme on le verra.

TROISIÈME ALLÉGATION.

M. Guérin, attaqué par la presse, aurait laissé à d'autres devant le public, la responsabilité de la statistique dont il aurait accepté le bénéfice auprès du conseil des hôpitaux.

Ceci est exprimé textuellement dans la seconde lettre signée *plusieurs chirurgiens*, insérée dans la *Gazette des Hôpitaux* du 9 septembre.

Voici le passage : « Car il faut qu'on le sache, M. Guérin veut bien ac-
» cepter le *bénéfice* de son rapport *près du conseil* des hôpitaux ; mais
» lorsque dans la presse médicale ce rapport a été mis en discussion, *d'au-*
» *tres en ont revendiqué la responsabilité.* C'est là une façon d'agir que cha-
» cun peut apprécier à son gré. » (Article incr., n° 5, et documens, n° 36.)

Ceci n'a pas besoin de commentaire. Après avoir accusé M. Guérin de mensonge, d'intrigue, M. Malgaigne l'accuse encore de déloyauté. Qu'on ne s'y trompe pas ; il ne s'est pas arrêté à l'injure, il n'a pas dit crûment à M. Guérin, vous êtes un *imposteur*, un *intrigant*, un *homme déloyal*, il a fait mieux, il a allégué des faits faux qui tendaient à établir toutes ces choses, il l'a diffamé. En homme qui s'y connaît, M. Henroz n'est-il pas là pour justifier l'interprétation, et faire sentir toute la portée de cette différence : « Le bruit court, a-t-il dit, que M. Guérin, mandé de-
» vant le Conseil des hôpitaux pour y donner des explications sur les chif-
» fres étranges du relevé publié dans le JOURNAL DES DÉBATS et le CONSTITU-
» TIONNEL, aurait formellement décliné la responsabilité de ces chiffres. Cela
» semble peu vraisemblable, ajoute le sieur Henroz ; cependant il ne fau-
» drait pas être trop surpris ; il y a *certains hommes* qui ne reculent pas
» devant *certaines choses*. » (EXPÉRIENCE, 3 août, pag. 80, art. incriminé d'Henroz, n° 2, et documens, n° 16.)

La différence entre la version dubitative de M. Henroz et l'assertion nette et claire de la lettre signée *plusieurs chirurgiens*, c'est-à-dire de MM. Malgaigne, Vidal et compagnie, c'est que l'une a dû faire naître à coup sûr dans l'esprit du lecteur l'opinion que l'autre n'y a introduite que conditionnellement. Sous ce point de vue donc, M. Malgaigne l'emporterait de beaucoup sur M. Henroz, si ce dernier, huit jours après, forcé d'enregistrer le démenti donné à son imputation, n'avait trouvé, « que ce démenti était regrettable pour l'honneur de M. Guérin, ajoutant qu'il » eût appris avec plaisir que M. Guérin eût voulu paraître étranger à cet » inconcevable document! » (EXPÉRIENCE, 17 août 1843, pag. 117, art. incrim., n° 3, et documens n° 16 ter.)

Cette seconde injure de M. Henroz, donnée en correction de la précédente, serait à elle seule la preuve de la fausseté de l'imputation de M. Malgaigne. Celle-ci, en effet, est du 9 septembre, et le démenti enregistré par Henroz le 17 août avait été donné dans la GAZETTE MÉDICALE du 5 du même mois. Mais cette preuve est superflue. M. Guérin, dans sa première réponse à M. Malgaigne (docum. n° 12), avait déclaré accepter toute la responsabilité de son résumé; bien plus, M. Malgaigne ayant provoqué par lettre particulière adressée à M. Guérin (Documens n° 17) une nouvelle déclaration sur ce point, à cause de la première version de l'EXPÉRIENCE (Henroz), reçut la confirmation la plus explicite de ce dont il disait douter; la réponse de M. Guérin et le démenti public qu'il avait donné à l'interprétation de M. Henroz sont des 4 et 5 août (documens n° 16 bis et 17).

C'était donc absolument sans nul fondement que M. Malgaigne imprimait ou faisait imprimer dans la GAZETTE DES HÔPITAUX (1) l'imputation du troisième fait diffamatoire qui vient d'être examiné.

Il est tout à fait inutile d'insister sur cette nouvelle atteinte portée à la considération de M. Guérin. Quel est l'homme d'honneur qui n'en sentira pas la mesure?

---

(1) La lettre de la *Gazette des Hôpitaux* est comme celle du *Siècle*, l'œuvre collective des 16. M. Malgaigne a accepté la responsabilité de l'une et de l'autre. Mais il a dit n'avoir eu connaissance de la lettre au *Siècle* qu'après sa publication. Cela peut être. Mais ce qui est certain c'est qu'il a été mieux informé quant à la lettre de la *Gazette des Hôpitaux*. Or, la seconde ne faisant que confirmer la première, la part directe prise à l'une ne suffit-elle pas pour rendre moins vaine et moins illusoire la responsabilité qu'on a déclaré vouloir prendre de l'autre.

QUATRIÈME IMPUTATION.

Le Conseil des hôpitaux aurait été obligé de nommer une commission pour vérifier les résultats annoncés par M. Guérin.

Cette allégation est encore contenue textuellement dans la lettre du 9 septembre adressée à la GAZETTE DES HÔPITAUX. « Il n'est pas encore »arrivé, y est-il dit, à notre connaissance du moins, que l'adminis»tration ait été OBLIGÉE de nommer une commission spéciale pour »examiner les résultats et *vérifier* les faits publiés par un de ses mé»decins ou chirurgiens, institués selon les formes légales. » (GAZETTE DES HÔPITAUX, 9 septembre 1843, p. 428, art. incrim. n° 5, et documens n° 36.) Et MM. Vidal et Henroz de renchérir sur l'imputation de M. Malgaigne. Ainsi, d'après le premier, « le conseil des hôpi»taux a nommé sérieusement une commission pour *surveiller* les »*miracles* du chirurgien *illégal*. » (Vidal, ANNALES DE CHIRURGIE, septembre 1843, art. incrim. de Vidal, n° 4, et documens n° 35.) D'après M. Henroz : « Jusqu'ici, on n'avait point d'exemples, que nous sachions, »de commission nommée par le conseil général des hospices pour pro»céder à une enquête sur l'exactitude d'un compte-rendu clinique. » Cette grave mesure n'a jamais été prise vis-à-vis d'aucun chef de ser» vice. » (Art. incrim. d'Henroz, n° 5, page 55 et documens, n° 24.)

On le croira à peine cependant. Cette allégation qui plaçait M. Guérin sous le coup des soupçons injurieux du corps si respectable et si élevé des membres du conseil des hospices, qui l'a montré au public comme un homme à l'égard de la véracité duquel on était obligé de dresser une enquête, est la calomnie la plus insigne, la plus audacieuse qui se puisse commettre. Traqué de tous côtés par d'indignes adversaires, sommé, par une foule de gens sans mission et sans aveu, de prouver la réalité des faits de son relevé, M. Guérin crut ôter tout prétexte, en demandant spontanément la nomination d'une commission composée de gens capables et dignes. Pour cela, il s'adressa au conseil des hôpitaux qui prit sa demande en considération, non pour vérifier ou surveiller ses faits et gestes, mais pour l'aider à se défendre contre la calomnie; et voilà comment celle-ci a travesti la mesure *demandée* par M. Guérin, et *accordée* par le conseil! Il suffit de lire la lettre qui a provoqué cette mesure, pour voir à quel degré d'incroyable impudence on est allé! (Documens, n° 21.) Qu'on veuille bien y faire attention, la lettre par laquelle M. Guérin sollicitait une commission, est du 9 *août* 1843; elle a été publiée dans la *Gazette médicale* du 19 août, même

mois. Cependant les plus violentes attaques de MM. Malgaigne, Vidal et Henroz, sont postérieures à cette date (1). Le grand factum de M. Malgaigne, n'a paru que le 20 août; et, nous le répétons, la commission demandée par M. Guérin a été nommée le *mercredi* 9 *du même mois*. On jugera s'il était urgent d'appeler au secours de la vérité et de la morale, les révélations des pancartes, ou autres moyens de suspicion et de diffamation analogues, alors que l'on pouvait se reposer sur la commission nommée, du soin d'obtenir une justice un peu plus respectable et un peu plus éclairée. Mais ce n'était pas cela qu'il fallait; en annonçant avec ses consorts, que le Conseil des hôpitaux avait été *obligé* de nommer une commission d'*enquête* pour *vérifier* et *surveiller* les faits et gestes de M. Guérin, M. Malgaigne conservait à ses diffamations toute l'autorité qu'il leur avait donnée, et cette autorité eût au contraire été anéantie à la seule nouvelle d'une commission *demandée* spontanément par M. Guérin, et non *imposée*, comme tous ont cherché à le faire croire (2).

Quel n'a pas dû être sur l'esprit public l'effet d'une pareille imputation! Ici, on peut le dire, le mal est irréparable! Toute l'Europe a appris, non pas que M. Guérin a des ennemis, qu'il est injurié tous les jours, qu'on l'abreuve de mille déboires, mais que le Conseil des hôpitaux de Paris a été obligé de nommer une commission d'enquête pour surveiller M. Guérin. Ceci n'est plus, pour le public, pour les indifférens, une calomnie, c'est la justification de toutes les accusations de mensonge, d'infidélité, d'imposture qu'on avait pu prendre jusque-là pour les clameurs de l'envie, mais qui dès lors sont devenues en apparence les expressions de la vérité... Cela n'est que trop vrai; et plus tard la science, les travaux, les ouvrages de M. Guérin, son caractère, conserveront l'empreinte de cette prétendue suspicion consacrée par une mesure inouïe, prise pour la première fois à l'égard d'un chirurgien français. Voilà l'œuvre de M. Malgaigne et de ses associés.

---

(1) M. Malgaigne a voulu faire croire en première instance que M. Guérin avait retardé volontairement et par spéculation, jusqu'au 19 août, la publication d'une mesure prise le 9. Ce retard a été uniquement dû à ce que M. Guérin voulait attendre, pour faire connaître au public la nomination de la commission, que cette mesure eût été consacrée définitivement par l'adoption du procès-verbal dans la séance suivante du conseil. Du reste, M. Malgaigne, chirurgien des hôpitaux, savait très bien, en publiant son attaque du 20 août, ce qui s'était passé dans la séance du conseil des hôpitaux du 9.

(2) Cette commission est entrée en fonctions depuis trois mois. De ce qu'elle s'est refusée à contrôler les faits passés, M. Malgaigne a cherché à diminuer son autorité morale. Mais la commission n'a déclaré vouloir s'en tenir aux seuls faits nouveaux, que le jour de son entrée en exercice, en octobre dernier. M. Guérin a d'ailleurs insisté à plusieurs reprises pour qu'elle étendît également ses vérifications aux faits passés. Du reste, quand M. Guérin a demandé une commission, il n'a fait aucune restriction ni réserve. Sa lettre est au contraire très explicite sur tous les points. Le conseil et la commission ont seuls décidé.

CINQUIÈME IMPUTATION.

M. Guérin aurait trafiqué de sa place de chirurgien d'hôpital pour prélever sur les malades indigens des produits illicites.

Il y a longtemps qu'on l'a dit : il n'est pas de calomnie qui n'ait quelques chances d'être adoptée. Celle-ci est certainement au nombre des plus odieuses et des plus absurdes : et cependant elle a trouvé ses adhérens et des plus énergiques, comme on le verra.

Et d'abord, M. Malgaigne est-il réellement coupable de cette imputation? Voici lés faits :

Dans son factum sur les *illusions orthopédiques de M. Guérin*, (art. incr. n. 3, pag. 20, et doc. n. 25) M. Malgaigne ayant rapporté un cas dans lequel les parens de l'enfant avaient été obligés de faire les frais de l'appareil, s'exprime comme il suit : « Ce fait nous offre un premier » exemple d'une étrange anomalie qui ne se rencontre que dans les » services orthopédiques, de malades traités dans un hôpital, et obli- » gés d'y payer les appareils dont ils ont besoin. *Nous ne savons trop* » *comment* nous en rendre compte; car nous avons sous les yeux le » chiffre des dépenses faites par l'administration pour ce service même, » en 1840, 1841 et 1842, et qui s'élève à plus de 2,000 fr. Quoi qu'il en » soit, cette sorte de contribution exigée des parens pourrait *enfin* se » justifier par des raisons de nécessité et d'économie; *mais il s'y en joint* » *quelquefois une autre qui n'a plus le même caractère.* »

Et puis cet autre passage de la même page qui complète la pensée du précédent :

«.... Nous avons été *surtout frappés d'une circonstance* du récit de la » mère. Le pied a été moulé à l'hôpital, et c'est la mère qui a payé le » moulage. *Nous devons à nous et à nos collègues de déclarer que cela ne se fait,* » *à notre connaissance, dans aucun service de chirurgie des hôpitaux de Paris.* » (*Journal de Chirurgie*, août 1843, pag. 262, art. incr. n. 3; pag. 21, et doc. n° 25). Tout le monde avait été frappé de ces deux passages; et, il faut le dire, tout le monde avait compris ce que signifiaient les mots soulignés : *Nous ne savons comment nous en rendre compte... Et, quoi qu'il en soit de cette sorte de contribution.* On avait surtout remarqué le : *mais il s'y en joint quelquefois une autre qui n'a pas le même caractère....* Enfin les réflexions sur les plâtres payés par les parens complétaient ce que les lignes précédentes pouvaient avoir d'obscur. On trouve ensuite, dans le cours de plusieurs observations, des énoncés plus laconiques, mais non moins significatifs : celui-ci, par exemple : « à sa sortie (de l'enfant) *il la* » *munit* (M. Guérin) d'une bottine que la mère paya 20 francs, et lui

promit, etc. » (Obs. II, même article.) Cependant, ni M. Guérin, ni personne n'avait dit mot. M. Guérin, dans sa réponse à la *Gazette des Hôpitaux*, en faisant allusion à un de ces passages, s'était contenté d'ajouter : « Ceci pourrait passer pour *une insinuation d'un nouveau genre.* » — Mais on ne s'avoue pas aisément qu'on puisse être l'objet d'une calomnie aussi monstrueuse ; et M. Guérin s'était borné à y répondre avec la circonspection et la dignité que commandait une situation aussi délicate. Mais un commentateur perspicace et surtout moins attique que M. Malgaigne, se chargea de traduire, pour les moins clairvoyans, la pensée de ce dernier. Voici textuellement l'article que publia le sieur Henroz dans le journal l'*Expérience.*

« La simple exposition des faits qui précèdent, dispense de tout com-» mentaire. M. Guérin a demandé une commission d'enquête au Conseil » général des hôpitaux. Cette commission lui a été accordée. Quoique la » majorité des hommes qui la composent passe pour appartenir à la cote-» rie des familiers de la Muette, sa responsabilité est ici trop gravement » engagée pour qu'elle puisse faillir à son devoir. Les circonstances la » dominent ; bon gré mal gré, il faudra bien qu'elle s'explique sur les » observations citées par M. Malgaigne ; il faudra bien qu'elle nous apprenne » comment M. Guérin *fait payer aux malades indigens qu'il traite à l'hôpital* » *les appareils dont ils ont besoin, et même le moulage de leurs difformités,* » *quand l'administration a dépensé plus de 2,000 fr. pour cet objet dans les* » *années* 1840, 1841 *et* 1842.

» *En estimant à 20 fr., terme moyen, ce que cet orthopédiste a perçu par* » *malade, et cette estimation n'est pas exagérée, la moindre bottine ou ceinture* » *atteint ce prix, on trouve pour les* 1300 *individus de son relevé statistique,* » *la somme assez ronde de* 26,000 *fr. A ce compte, les pauvres seraient d'assez* » *bons cliens ; on voit qu'entre certaines mains un service d'hôpital peut donner* » *un fort joli revenu.* Ce n'est pas tout. M. Guérin a trouvé moyen de » faire allouer 600 fr. d'appointemens à son secrétaire, M. Kuhn. Mais » attendons les éclaircissemens de la Commission désignée, pour porter » la lumière au sein de ces mystères de l'orthopédie. » (Expérience, 24 août 1843, pag. 128. — Art. incr. d'Henroz, n. 6, page 57, et documens, nº 27.)

Il est impossible d'être plus explicite. Affecté comme il devait l'être, mais désirant pouvoir douter encore que telle n'avait pas été la pensée de M. Malgaigne, M. Guérin écrivit à ce dernier de s'expliquer catégoriquement au sujet de l'article du sieur Henroz. M. Malgaigne répondit (doc. nº 29) que très explicitement il n'avait pas donné à ses

commentaires sur les appareils et plâtres payés par quelques malades du service, le sens que lui avait attribué le journal L'EXPÉRIENCE. Cette déclaration fut publiée dans la GAZETTE MÉDICALE; elle pouvait suffire jusqu'à un certain point à M. Guérin, à la condition toutefois que M. Malgaigne ne ferait rien pour en atténuer le sens, et ferait tout, au contraire[1], pour le fortifier. Malheureusement, il n'en fut rien, et c'est pour cela que M. Guérin n'a pas cru pouvoir séparer plus longtemps l'insinuation outrageante de M. Malgaigne du commentaire plus explicite de son co-diffamateur. En effet, non seulement M. Malgaigne a refusé à M. Guérin les moyens de réparation qu'il avait en son pouvoir auprès de ses propres lecteurs, mais il a donné la preuve péremptoire, par des perquisitions odieuses, renouvelées après sa déclaration sur les commentaires d'Henroz, qu'il avait bien eu la même pensée que ce dernier. Ainsi, dans sa réponse, destinée à être insérée dans le JOURNAL DE CHIRURGIE (de M. Malgaigne), M. Guérin avait relaté le commentaire diffamatoire de M. Henroz et le désaveu de M. Malgaigne; celui-ci ne s'est pas seulement permis de supprimer la défense générale de M. Guérin (art. incr., n° 6, pag. 32, et doc. n° 37); mais dans les extraits tronqués qu'il en a publiés, il s'est gardé de mentionner ce dont il s'agit, et ce qu'il importait tant à M. Guérin de mettre sous les yeux des lecteurs du journal où l'insinuation relative aux appareils avait d'abord paru. Cette circonstance eût suffi pour prouver combien avait été illusoire la déclaration de M. Malgaigne, arrachée sans doute à la crainte, ou à un reste de pudeur; mais ainsi qu'il est dit plus haut, des perquisitions odieuses ont continué depuis; elles ne prouvent que trop la réalité des intentions qu'on a voulu désavouer. Que voudrait dire sans cela des questions adressées à des malades traités par M. Guérin à l'hôpital, telles que celles-ci : « Avez-vous payé les plâtres? avez-vous payé les appareils? avez-vous *donné des honoraires à M. Guérin ?* » Ici plus n'est besoin de commentaires ni de commentateurs? Ceux-ci mêmes n'avaient pas été jusque-là. Ils avaient parlé de bénéfices détournés, mais non d'honoraires directs! On le regrette plus pour le diffamateur que pour le diffamé! Un pareil soupçon ne peut atteindre M. Guérin; mais il atteint certainement celui qui peut le concevoir. Ce serait s'abaisser que de vouloir en démontrer l'iniquité. S'il était possible que le caractère de M. Guérin fût méconnu à ce point, non seulement il rappellerait les dépenses considérables qu'il a faites pour traiter chez lui pendant près de deux ans 14 enfans de la classe ouvrière, et celles non moins considérables

que lui ont coûtées les principaux appareils de son service ; mais il jetterait à la face de MM. Malgaigne et Henroz, comme il l'a fait publiquement en première instance, le défi le plus formel d'apporter à l'appui de leurs diffamations la moindre apparence de preuves directes ou indirectes, prochaines ou éloignées.

M. Guérin sait que MM. Malgaigne et Henroz ne sont pas les seuls auteurs ou propagateurs de ces infamies ; il sait encore qu'on a osé exploiter contre lui certains tripotages d'employés très subalternes ; mais il attend, pour les confondre, ceux qui oseraient alléguer ouvertement quoi que ce soit qui se rapproche du trafic, insinué par M. Malgaigne, et si brutalement articulé par Henroz.

Reste le système de machinations employé par M. Malgaigne pour donner le change à l'opinion sur le caractère de ses attaques, et faire croire que M. Guérin a voulu, en le poursuivant, baillonner la critique. On trouvera aux documens tous les détails propres à faire apprécier la nature et la portée de ce nouvel expédient diffamatoire. On se borne à l'indiquer ici pour mémoire.

En résumé donc, M. Malgaigne a diffamé et calomnié M. Guérin, autant par les efforts qu'il a faits pour établir et accréditer ses imputations, que par ses imputations elle-mêmes. Il l'a diffamé en particulier dans son journal, et en commun avec M. Vidal et les auteurs des lettres signées *plusieurs chirurgiens ;* finalement, il l'a surtout diffamé, en venant au secours d'imputations calomnieuses, qui, jusque-là, n'avaient eu que l'injure et l'allégation gratuite pour véhicules, et en leur prêtant tout le prestige d'un faux et perfide appareil de science et de démonstration.

2° M. VIDAL DE CASSIS.

Les développemens qui précèdent ont facilité et abrégé la tâche, en ce qui concerne MM. Vidal et Henroz. Ce sont les mêmes circonstances, les mêmes faits, et, pour ainsi dire, les mêmes diffamations. Cependant, outre la forme, la différence du langage, il y a pour ces deux derniers un certain nombre d'allégations qui leur sont propres et qui personnifient leur délit. On s'arrêtera surtout à ces allégations.

La diffamation peut se résumer, l'injure ne se résume pas ; il faut la citer textuellement. Aussi se bornera-t-on à reproduire les passages extraits des articles de M. Vidal, tels qu'ils ont été consignés dans l'assignation.

PREMIER MOTIF.

« Attendu que l'article renfermé dans le numéro du mois de septembre » 1842 désigne le requérant, alors candidat à l'Académie des Sciences, » *comme voulant se servir de ce titre, pour achalander son établisse-* » *ment, comme d'une enseigne, afin de mieux* TROMPER *les malheureuses* » *familles qui croient encore à la guérison de certaines infirmités incu-* » ***rables.*** » (Art. incr., n. 1, pag. 39, et doc. 1.)

« Attendu que dans l'article inséré au numéro de juin 1843, il est » dit, toujours à propos de l'élection de l'Académie des Sciences : *On a* » *vu des rapports académiques qui avaient servi de prospectus à des boutiques* » *pour des guérisons impossibles, être transformés en titres scientifiques, pour* » *arriver à ces mêmes Académies, qui toutes n'ont pas su fermer à temps leurs* » *portes, qu'elles avaient si imprudemment entr'ouvertes aux personnifications* » *du Puff médical.* » (Art. incr., n. 2, pag. 40, et doc., n. 2.)

Ces deux motifs n'en font qu'un : ils se complètent. Ils constituent l'imputation générale dont celle relative à la statistique n'est qu'un cas particulier. Ce n'est plus M. Guérin trompant le conseil des hôpitaux à l'aide d'un relevé mensonger ; c'est M. Guérin, briguant le plus beau titre dont un savant puisse s'honorer, pour achalander son établissement, pour mieux *tromper* les familles qui croient encore à la guérison de certaines infirmités incurables. Chaque mot dans ce passage est une diffamation.

On pourra alléguer deux prétextes, à l'aide desquels on déclinerait la responsabilité de cet assemblage d'imputations ; 1° M. Guérin n'est pas nommé ; 2° la première partie de cette citation appartient à un article publié en 1842, il y a plus de six mois : il y aurait prescription. Mais il est aisé de faire justice de ces deux subterfuges.

M. Guérin n'est pas nommé ; mais il est tellement bien désigné que personne, parmi les médecins, n'a pu le méconnaître ; et en réalité il n'est pas possible d'attribuer à un autre ce qui s'adresse à lui, et exclusivement à lui. Il était le *seul* candidat qui eût un *établissement* et un établissement où se traitent des *infirmités.* De plus il est fait allusion dans cet article à une *chirurgie facile* qui n'est autre que la

chirurgie de M. Guérin, les *opérations sous-cutanées;* à un *bazar chirurgical* qui est le cabinet anatomique de la Muette. Le sieur Vidal a pris soin d'ailleurs de lever toute incertitude; dans les articles suivans, le nom de M. Guérin est imprimé en toutes lettres; il revient à chaque page, et avec les mêmes imputations, presque les mêmes mots. Et puis, qu'on y fasse attention : les journaux de médecine peuvent se dispenser de mettre toujours les noms propres; les lecteurs savent de qui on veut parler; c'est un monde de voisins, de commérages, où l'on s'entend du geste. Pour qui devra comprendre avec les seules données du langage ordinaire, les indications précises deviendront nécessaires, c'est ce qu'on a cru devoir faire plus haut pour suppléer à l'absence du nom de M. Guérin dans deux articles; mais pour qui jugera en habitant du monde médical, avec les données, les mœurs, l'ensemble systématique des coutumes de ce petit monde conventionnel, tout sera clair, transparent, et tout nom par conséquent sera inutile à donner. Demandez à cent médecins qui le sieur Vidal a voulu désigner dans ses deux articles *sur les vacances à l'Institut* : les cent vous répondront sans hésiter : M. Guérin. Ou plutôt ils ne prendront pas la peine de répondre.

Le prétexte tiré de la prescription de l'article n'a pas plus de valeur. C'est le commencement d'un fait, d'un fait qui dure; c'est la tête dont le corps se déroule sous nos yeux. Bien des fois les tribunaux ont eu à juger des séries de diffamations; ils n'ont jamais séparé le commencement du milieu, le milieu de la fin; la calomnie qui se continue est indivisible : c'est le même fait, la même essence, le même tout. Le sieur Vidal, écrivant en juin 1843 : « Que M. Guérin fait servir les » rapports académiques à des boutiques pour des guérisons impossibles, » répète et continue ce qu'il écrivait en septembre 1842, lorsqu'il disait que M. Guérin « briguait le beau titre de Membre de l'Institut, » pour mieux tromper les familles qui croient encore à la guérison de » certaines infirmités incurables. » Au reste, les calomnies récentes du sieur Vidal valent les anciennes, et les unes n'ont pas besoin du secours des autres.

La circonstance où ces premières imputations ont été produites té-

moigne assez de l'intention spéciale qui les animait, et de l'atteinte particulière qu'elles ont pu porter à la considération de M. Guérin. S'il était besoin de faits, on en citerait. Mais personne ne mettra en doute l'influence fâcheuse qu'elles ont pu exercer. On se bornera à faire remarquer qu'elles ont été produites dans un journal qui avait pour collaborateurs deux autres candidats à l'Institut (MM. Bégin et Velpeau), lesquels ont accepté les éloges à eux distribués par un de leurs collaborateurs, à côté des calomnies jetées à profusion sur un de leurs rivaux. M. Guérin aurait pu user de représailles; mais la GAZETTE MÉDICALE s'est abstenue de dire un mot des rivaux de M. Guérin, et encore moins de lui-même.

L'on ne parle pas du discrédit jeté par toutes ces imputations sur l'orthopédie en général et sur la pratique de M. Guérin en particulier. Ces conséquences se tirent d'elles-mêmes.

DEUXIÈME MOTIF.

» Attendu que dans le même article, il est dit, en faisant allusion » au requérant, *qu'on avertit l'Académie qu'une mystication lui est préparée,* » *et qui ne ressemblera pas mal à celle qui a égayé ou attristé la discussion sur la* » *ténotomie; qu'on est en train de chercher les certificateurs; que, quand ils* » *seront trouvés, on fera le tour.*» Art. incr., n. 2, pag. 42, et documens, n. 2.)

Ces passages n'ont besoin que d'être rapportés. Voici pour l'édification du lecteur quelques éclaircissemens utiles à donner.

On se rappelle ce qui a été dit de la discussion à l'Académie sur la *ténotomie*, et de la constatation et de la confirmation par cinq membres des faits présentés par M. Guérin. C'est à la haute influence exercée par cette commission, appelée alors par le sieur Vidal lui-même, *commission de secours*, qu'il applique aujourd'hui le mot de *mystification*. Pour faire pendant à cette ingénieuse appellation, il a baptisé la commission nommée par le conseil des hôpitaux du nom de *commission des miracles*. (Art. incr., n. 4, pag. 47, et documens, n. 35).

TROISIÈME MOTIF.

« Attendu que dans l'article du numéro suivant (juillet 1843), le re-» quérant nommé en toutes lettres est indiqué (art. incr. n. 3, pag. 42, » et documens n° 10) *comme ayant joué le tour prévu dans l'article » précédent, mais qu'il s'est mystifié lui-même en voulant mystifier les » autres; qu'il a des admirateurs à des prix très-modérés.* »

L'injure, disait-on plus haut, ne peut pas se résumer, elle n'a pas besoin non plus d'être commentée. Il serait difficile de dire plus, et dans des termes plus appropriés, si l'on voulait prouver que ce langage est indécent, qu'il révolte toute honnêteté, qu'il est en dehors de toute dignité et moralité scientifiques. Quant aux diffamations, c'est toujours le même système : c'est l'imputation de *tromper*, de *mystifier*, de *jouer le tour*.

QUATRIÈME MOTIF.

« Qu'à propos de la statistique du service orthopédique de l'hôpital des » Enfans, il est dit, au mépris des explications données par le requérant, » et contre toute espèce de vérité, *que le requérant a produit une morta-» lité plus forte que celle des opérés de la taille.* » (Art. incr. n. 3, pag. 43, et documens n. 10.)

Ceci est le comble de la méchanceté et de la mauvaise foi. On va en juger. Le relevé du service de M. Guérin portait 25 morts sur 1394 sujets. Le sieur Vidal a dit d'abord, ou fait dire, dans la *Gazette des Hôpitaux*, dont il est l'un des principaux rédacteurs, « qu'en faisant » porter les 25 morts sur les 134 sujets admis dans les salles de » M. Guérin, au lieu de les repartir sur les 1394, cela faisait une mor-» talité de plus de 1 sur 5, résultat pire que celui des opérations re-» gardées comme les plus dangereuses, celle de la taille, par exemple. » (*Gazette des Hopitaux*, 13 juillet 1843, documens n° 7.) Cette première supposition toute gratuite était suivie d'une seconde bien plus gratuite encore; c'est que ces 25 morts auraient succombé des suites des opérations de M. Guérin; d'où il résulterait que la chirurgie orthopédique serait la plus dangereuse de toutes (*id. ibid.*). Jusque-là le sieur Vidal était dans son droit de faire de telles suppositions, quoi-

qu'il sût parfaitement qu'elles étaient contraires à toute vérité. N'importe, il n'avait pas été contredit. Dans le numéro suivant (documens, n° 8), MM. Brochin, Dechambre et Kuhn déclarèrent que les 25 morts portaient sur les 1394 malades traités, et non sur les 134 des salles seulement; et ils ajoutèrent qu'*aucun* n'avait succombé des suites des opérations et du traitement, mais de maladies internes contractées accidentellement et en dehors de toute influence du traitement. Cela était clair, péremptoire, ce qui n'a pas empêché le sieur Vidal de reproduire quelques jours après dans le numéro de juillet 1843 des *Annales de chirurgie* (art. incriminé, n 3, pag. 43, et documens, n° 10) l'imputation de la *Gazette des Hôpitaux,* sans tenir compte le moins du monde des rectifications et éclaircissemens donnés par MM. Dechambre, Kuhn et Brochin. Il n'en a jamais été question depuis (1).

On cherchera à faire croire qu'il n'y a dans cette allégation mensongère qu'un peu de mauvaise foi, et non une diffamation. Mais rapprochée d'autres imputations, et mise en regard des effets qu'elle a dû produire et qu'elle a produits, c'est la diffamation, que dis-je? c'est la calomnie la plus monstrueuse du procès. Qu'on se rappelle, en effet, les accusations d'*essais* sur les pauvres, portées contre les chirurgiens des services spéciaux, dans la lettre insérée au SIÈCLE, et signée *plusieurs chirurgiens!* Le sieur Vidal avait fait cette découverte toute nouvelle, d'une mortalité plus grande que celle produite par la taille; elle a heureusement servi de prétexte à l'accusation plus générale de *plusieurs!* et puis les moralistes du siècle, les révélateurs des *mystères* de l'humanité perverse ont trempé en plein leurs pinceaux dans ces calomnies dégoûtantes, pour peindre d'après nature un certain docteur Griffon. Cette création réalisée, on en a recherché le type, on l'a trouvé, on l'a montré du doigt.... N'avait-on pas raison de dire que l'allégation du sieur Vidal était une calomnie de premier ordre? Ce serait bien mieux si l'on en connaissait toutes les conséquences!

(1) Cependant M. Malgaigne, que la déclaration de MM. Dechambre, Kuhn et Brochin n'avait sans doute pas suffisamment édifié, est allé s'assurer du fait et il n'a pas pu s'empêcher de reconnaître » que les décès arrivés à l'hospice sont au nombre de 9, mais toujours dans *d'autres* services, où on » les fait transférer dès qu'ils sont affectés de maladies *internes.* » (Documens, n° 25.) M. Vidal s'est bien gardé de tenir compte de cette déclaration, et il n'en a pas moins continué ses calomnies sur la mortalité de l'orthopédie.

CINQUIÈME MOTIF.

« Attendu que dans l'article de septembre 1843, intitulé : CHRONIQUE » DES CHIRURGIENS, article dont le fond et la forme sont également inju- » rieux et diffamatoires, il est dit, entre autres choses, *que le conseil des » hôpitaux a nommé sérieusement une commission pour surveiller les miracles » du chirurgien illégal ; que, relativement à ces merveilles que l'on cache, on » laisse au lecteur le soin de choisir le nom qu'elles méritent ; que des chiffres » ont été* GROUPÉS, *des guérisons ont été* MULTIPLIÉES ; *parce qu'on a compris » qu'il fallait prouver à l'administration des hôpitaux la guérison des ma- » lades qu'on nous confie.* » (Art. incriminé, n° 4, p. 46, et documens, n° 35.)

Il faudrait reproduire l'article en entier. C'est un modèle du genre. Jamais on n'a accumulé en aussi peu de pages tant d'injures et d'infamies. On ne peut se dispenser de le lire si on veut se faire une idée de ce que le sieur Vidal sait mettre de fiel et de calomnies dans ce qu'il écrit. Rien n'est comparable à ce morceau, si ce n'est celui qui a donné lieu à la rétractation de 1834, et cette rétractation elle-même. C'est la même inspiration, la même dignité, la même bonne foi, la même abondance d'invectives. Pour le fond, c'est la reproduction des diffamations du sieur Malgaigne, plus la forme personnelle du sieur Vidal.

SIXIÈME MOTIF.

« Attendu que, dans l'article du *Siècle*, le requérant est désigné » *comme cherchant à égarer la religion du conseil en lui faisant présen- » ter, par l'entremise d'hommes qui se font les complaisans d'une pa- » reille intrigue, des comptes-rendus pompeux, mais incapables de sou- » tenir un sérieux examen.* »

Le même que pour Malgaigne.

SEPTIÈME MOTIF.

« Que, dans l'article inséré au numéro du 9 septembre de la *Gazette » des Hôpitaux*, il est dit, entre autres choses, que le requérant a be-

» soin de se défendre, à cause de l'inconcevable statistique qu'il a pu-
» bliée ; qu'il a voulu accepter le bénéfice de cette *trop fameuse* statis-
» tique auprès du conseil des hôpitaux, mais qu'il en a laissé la res-
» ponsabilité à d'autres, lorsqu'elle a été attaquée dans la presse mé-
» dicale ; qu'il n'est pas encore arrivé que l'administration ait été *obligée*
» de nommer une commission spéciale pour examiner les résultats et
» vérifier les faits publiés par un de ses médecins, etc. »

Le même que pour le sieur Malgaigne.

MOTIFS RÉSUMÉS.

« Attendu que ces divers articles incriminent tout à la fois la véracité,
» la bonne foi et la probité du requérant, et tendent à porter une atteinte
» grave à sa considération scientifique et morale;

» Attendu que le sieur *Vidal* a ainsi secondé, favorisé, encouragé des at-
» taques et imputations venues d'ailleurs, d'une nature et d'une forme
» non moins répréhensibles ; qu'il s'est par là associé à cette guerre dé-
» loyale, etc. »

Ces motifs n'ont pas besoin d'être développés. Ce qu'on a dit de l'influence pernicieuse des diffamations de Malgaigne sur Vidal et Henroz, on peut le répéter de l'influence de Vidal sur Malgaigne et Henroz : c'est tout un, par l'intention et le fait. Aussi peut-on se dispenser d'insister sur cette connexité et solidarité qui résultent du simple rapprochement des faits. Vidal, c'est Malgaigne, plus la forme Henroz ; et réciproquement, Henroz c'est Malgaigne, plus la forme Vidal. Voyons toutefois ce qui caractérise encore les diffamations du sieur Henroz.

3° HENROZ.

Toutes les imputations des sieurs Malgaigne et Vidal sur la statistique de M. Guérin ; ce qu'ils ont dit, de son intention de tromper le conseil des hôpitaux; de la responsabilité de la statistique, que M. Guérin aurait laissée à d'autres devant le public, après en avoir accepté le bénéfice auprès du conseil des hôpitaux ; la manière dont ils ont travesti l'annonce d'une commission nommée sur sa demande; les insinuations

du sieur Malgaigne relatives aux appareils et plâtres payés par les malades du service de M. Guérin ; ce qu'avait accumulé d'injures précédemment le sieur Vidal sur les candidatures et élection de M. Guérin aux Académies des Sciences et de Médecine, le sieur Henroz l'a reproduit avec un caractère d'exagération et de perfidie difficile à concevoir. Il suffira de lire les articles incriminés pour s'en convaincre. Cependant avant d'examiner les imputations qui lui sont particulières, on croit bien faire d'insister sur un exemple particulier pour montrer comment Henroz complète Malgaigne et Vidal, comment il renchérit sur eux, si c'est possible. Il s'agit de la statistique de M. Guérin.

« Or, le besoin de la réclame se faisant vivement sentir, la Muette a » *inventé* une statistique *phénoménale*, prodigieuse, qui occupe depuis un » mois tous les journaux de médecine… On y voit, par exemple, que l'or- » thopédiste de Passy n'a pas eu un seul cas d'insuccès sur 108 cas de » strabisme, ni sur 102 difformités rachitiques du thorax et des membres ; » deux insuccès seulement sur 23 cas de courbures des membres par cal » vicieux ; que sur 3 cas de luxations congénitales du fémur, il en a guéri » deux complètement ; que sur 56 cas de déviation de l'épine, 4 seulement » n'ont été ni guéries, ni améliorées ; que sur 98 cas de courbures pro- » duites par la destruction tuberculeuse du corps des vertèbres, 50 ont » été guéries complètement ou améliorées ; que 6 abcès par congestion ont » été de même ou guéris complètement ou *améliorés*. (Le mot est nouveau, » mais il a fait fortune.) » (Expérience, 27 juillet 1843. Art. incriminé, n° 1, pag, 51, et documens, n° 14.)

Pour donner une idée du système de falsification imaginé par Henroz, il suffira de dire qu'il a altéré, renversé toutes les proportions, rapproché ce qui devait être séparé, supprimé les nombres qui devaient rendre les résultats croyables et possibles. Comme il avait en vue de soulever l'incrédulité et les préventions de ses lecteurs, il leur a présenté les choses en conséquence. C'est une imitation, mais une imitation grossière du *procédé* Malgaigne. Nous allons reproduire les principales données du relevé de M. Guérin en regard des altérations et travestissemens commis par le sieur Henroz ; on jugera du nom qu'il convient de donner à de tels moyens.

ALLÉGATIONS HENROZ.	CITATIONS EXTRAITES DU RELEVÉ.
L'orthopédiste de Passy n'a pas eu un seul cas d'insuccès sur 108 cas de strabisme,	Sur 155 cas, 100 guérisons, 8 améliorations, le reste en traitement ou non traité.
Ni sur 102 cas de difformités rachitiques du thorax et des membres.	Sur 314 cas, 66 guérisons, 36 améliorations, 2 morts. Le reste en traitement ou non traité.
2 insuccès seulement sur 23 cas de courbures des membres par cal vicieux;	Sur 46 cas, 8 guérisons, 13 améliorations; 2 non améliorés; le reste en traitement.
Sur 3 cas de luxations congénitales des fémurs il en a guéri 2 complètement.	Sur 38 cas, 2 guérisons, 1 amélioration, et le reste en traitement ou non traité.
Sur 56 cas de déviation de l'épine 4 seulement n'ont été ni guéris ni améliorés.	Sur 155 cas, 24 guérisons, 28 améliorations, 4 sans amélioration; le reste non traité ou en traitement.
Sur 98 cas d'excurvations produites par la destruction tuberculeuse du corps des vertèbres, 50 *ont été guéris* complètement ou améliorés.	Sur 112 cas d'excurvations tuberculeuses, 4 *seulement ont été guéris;* 46 améliorés; 46 sans amélioration; 2 morts; 14 en traitement ou traitement interrompu.
6 abcès par congestions ont été de même, ou guéris complètement ou améliorés.	Sur 14 abcès par congestion 4 ont été guéris; 2 améliorés, 5 morts, 3 en traitement.

Ceci dépasse tout ce qu'on avait imaginé jusqu'ici en fait de diffamation et de calomnie.

Puis viennent des remarques dignes en tout point de la nouveauté du procédé. « Tant de merveilles, s'écrie le sieur Henroz, étaient » bien propres à émouvoir les braves lecteurs du *Constitutionnel* et des » *Débats!* Malheureusement la presse médicale étant intervenue, la » Muette a *été prise la main dans le sac;* de sorte qu'il est à craindre » qu'elle ne retire point de son *affiche* tout le profit qu'elle espérait. » (EXPÉRIENCE, 27 juillet 1843, art. incriminé, n° 1, pag. 51, et art. incriminé n° 6, pag. 56 et documens, n° 14.)

Le sieur Henroz a appliqué la même méthode à toutes ses citations, et il les a commentées de la même manière. On verra à l'article concernant les malades visités par le sieur Malgaigne (documens, n° 27), que là où ce dernier avait constaté et reconnu une *forte* amélioration (torticolis), le sieur Henroz a supprimé le mot *forte* et n'a laissé qu'une simple amélioration, et ainsi de suite. En sorte que Malgaigne,

Vidal et Henroz forment, dans l'interprétation et appréciation des faits cités par M. Guérin, une série où la négation croît suivant des proportions presque arithmétiques. Avec un quatrième commentateur, toutes les guérisons se fussent transformées en revers (1). Ceci donne une idée du sort qui attend ceux qui soumettront les résultats de leur pratique aux appréciations d'un pareil aréopage.

Venons-en aux imputations spéciales du sieur Henroz.

Pour le sieur Henroz :

M. Guérin est un *charlatan qualifié*, une *célébrité de l'annonce, qui déshonore le corps savant auquel il appartient.*

C'est un industriel faisant des opérations auxquelles il ne croit pas, et dans l'unique but d'attirer les chalands.

C'est un chirurgien des pauvres qui parvient à se faire avec un service d'hôpital un honnête revenu, calculé jusqu'ici à plus de 26,000 *fr.*

Ceci est le raccourci de ce qu'on trouvera plus au long, plus complètement exprimé dans l'assignation, dont le style du sieur Henroz a fait tous les frais.

On ne croit pas devoir insister pour prouver que ce sont là des imputations toutes gratuites et des imputations franchement injurieuses et diffamatoires; on se bornera plutôt à des éclaircissemens propres à achever de mettre dans tout son jour le système de persécutions calomnieuses dont ces dernières allégations ne sont que des expressions particulières.

1° Attendu que dans l'article du 17 août (art. incriminé, n° 4, p. 54, et documens, n° 20), il est dit : « *Que le requérant occupe le premier rang* » *parmi les célébrités de l'annonce dont le nom seul est une flétrissure; que sa* » *conduite scandaleuse déshonore le corps illustre dont il a l'honneur de faire* » *partie.* »

On croirait ce passage dicté par une indignation puritaine; on croirait que M. Guérin use en effet de la publicité d'une manière scanda-

(1) M. Malgaigne a pris jusqu'à un certain point la place du quatrième commentateur. N'a-t-il pas porté le défi qu'on lui montrât une *seule guérison !*

leuse; on va voir. Disons d'abord comment M. Guérin a pu fournir le prétexte d'une semblable imputation.

M. Guérin dirige, comme on sait, l'Institut Orthopédique de la Muette, établissement consacré au traitement des difformités. Lors de la fondation de cet établissement, il y a neuf ans, il le fit annoncer comme on annonce un livre, une entreprise honorable, tout ce qui a besoin d'être indiqué. A cette époque personne ne s'avisa de blâmer chez M. Guérin ce qu'on approuve vulgairement chez tout le monde. Cependant la réputation du Directeur de l'établissement de la Muette s'étant accrue, on crut pouvoir se dispenser d'une publicité heureusement suppléée par la renommée scientifique. Pendant cinq années en effet, l'établissement de M. Guérin cessa de se faire annoncer, bien que tous ses rivaux continuassent à user de ce moyen de succès matériel de toute entreprise. De 1838 à 1843 il ne fut dit mot de la Muette dans aucun journal. Cependant M. Guérin était assailli de toute part : il se voyait menacé dans ses intérêts matériels et dans sa réputation. Devait-il laisser à ses ennemis le privilège de la presse ? La calomnie seule avait-elle le droit d'absorber à son profit les cent bouches de la publicité ? C'était sans doute sa prétention; mais M. Guérin ne crut pas devoir la favoriser. Il fit donc annoncer son établissement et ses ouvrages, mais à partir seulement du printems dernier, et dans des termes que les consciences les plus timorées pourraient aisément supporter. On en va juger.

Les annonces faites par M. Guérin sont au nombre de quatre : une relative à son établissement, trois relatives à la publication de ses mémoires. Voici les unes et les autres textuellement :

ANNONCE DE L'ÉTABLISSEMENT.

« Le retour de la belle saison est favorable aux traitemens orthopédiques. C'est le moment de rappeler que parmi les établissemens consacrés au traitement des difformités, il n'en est pas qui présente plus de titres à la préférence des familles que l'Institut orthopédique de la Muette. Une situation admirable, la réunion de toutes les conditions

hygiéniques, des méthodes de traitement sanctionnées par une longue expérience, un ensemble de moyens propres à assurer le bien-être des pensionnaires, tels sont les avantages que réunit l'établissement fondé et dirigé par M. le docteur Jules Guérin, au château de la Muette, à Passy, près Paris.

» Les principales difformités traitées dans cet établissement, sont : *les déviations de la taille, le torticolis, les pieds-bots, les difformités des genoux, des hanches, de la poitrine, celles des bras, des mains, les luxations spontanées et congénitales, le strabisme,* en un mot, tous les vices de conformation que les récens progrès de l'art ont rendus si heureusement curables par la ténotomie et les moyens mécaniques. — On reçoit des pensionnaires des deux sexes. »

Cette annonce fut répétée dans les journaux des départemens pendant les mois de mai, juin et juillet, et *il n'en a pas été fait d'autres.*

ANNONCES DES MÉMOIRES.

« 1re ANNONCE. Le premier volume des Mémoires de M. J. Guérin sur les Difformités vient de paraître. Cet ouvrage, fruit de l'observation et de l'expérience, se distingue de tous les ouvrages sur la même matière par une véritable originalité. Ce n'est point une exposition dogmatique d'une science qui n'existe pas encore, mais un ensemble de faits, de vues, de moyens nouveaux, propres à préparer l'histoire générale et particulière des Difformités du corps humain. Parmi les mémoires composant ce premier volume, on remarque la *Nouvelle méthode de traitement pour combattre les déviations de l'épine par l'extension sigmoïde ;* la *Théorie et l'histoire anatomique du pied-bot ;* la *Nouvelle méthode de traitement du torticolis ancien par la section sous-cutanée des muscles,* et *les moyens mécaniques ;* enfin, un travail très-développé *sur les caractères généraux du rachitisme.* Ces différens travaux se rapportent, comme on le voit, aux questions vitales de l'orthopédie. »

« 2me ANNONCE. M. J. Guérin vient de faire paraître ses 12me et 13me Mémoires sur les DIFFORMITÉS DU CORPS HUMAIN. L'un traite de *l'étiologie générale du strabisme,* l'autre du *traitement des déviations de l'épine par la*

section des muscles du dos. Dans le premier, on trouve l'indication des caractères à l'aide desquels on peut distinguer sûrement le strabisme qui peut être guéri par la section des muscles de celui qui n'a rien à attendre de cette opération. Le mémoire sur le traitement des déviations de l'épine par la myotomie est surtout destiné à démontrer la convenance et l'efficacité de cette nouvelle et heureuse application de la méthode chirurgicale, qui, de l'aveu de tous les médecins éclairés, a produit une véritable révolution dans le traitement des Difformités. »

» 3me ANNONCE. La série des Mémoires sur les difformités publiés jusqu'ici par M. le docteur J. Guérin, directeur de l'Institut orthopédique de la Muette, comprend les treize Mémoires qui suivent : 1° Extension sigmoïde et flexion dans le traitement des déviations de l'épine. — 2° Moyens de distinguer les déviations simulées des déviations pathologiques. — 3° Nouvelle méthode de traitement du torticolis ancien. — 4° Étiologie générale des pieds-bots congénitaux. — 5° Variétés anatomiques des pieds-bots. — 6° Caractères généraux du rachitisme. — 7° Vues générales sur l'étude des difformités. — 8° Étiologie générale des déviations de l'épine. — 9° Luxation traumatique de la seconde vertèbre cervicale datant de 7 mois, réduite par une méthode particulière. — 10° Nouvelles recherches sur le torticolis, et le traitement de cette difformité par la section sous-cutanée des muscles rétractés. — 11° Luxations congénitales. — 12° Sur le traitement des déviations de l'épine par la section sous-cutanée des muscles du dos. — 13° Étiologie générale du strabisme. — Tous ces Mémoires se trouvent rue Racine, n. 16, et chez les principaux libraires de la France et de l'étranger. »

Voilà tous les méfaits de M. Guérin. On pourrait s'arrêter là. — Qu'y a-t-il *d'insolite* et *d'inconvenant* dans ces annonces?

Ce n'est pas une chose *insolite*, car tous les établissemens industriels, scientifiques, médicaux, d'éducation, se font annoncer, depuis la plus modeste pension, jusqu'à l'école du commerce et des arts dirigée par M. Blanqui, membre de l'Institut. Et pour ne parler que des établissemens orthopédiques, MM. Bouvier, Duval, Laguerre, Tavernier, Despierris, etc., ne font-ils pas des annonces, et bien autrement explicites que celles de M. Guérin? Il faut voir comment ses rivaux savent tirer parti des moindres circonstances! Les moindres ouvrages, les

moindres rapports académiques, les moindres récompenses sont célébrés avec pompe : on en a vu même qui ne se faisaient pas faute de se décerner les prix que M. Guérin avait obtenus ; lui seul se renferme dans l'énoncé pur et simple des faits ; dans l'indication matérielle des objets, alors qu'il pourrait mieux et avec plus de droit que qui que ce soit faire servir son grand prix de chirurgie à rehausser la vogue de son établissement. Mais non, il ne mêle pas la science à l'industrie comme on a voulu le faire entendre ; et les annonces de son établissement ne sont pas plus inconvenantes qu'elles ne sont insolites.

Quant aux annonces des mémoires de M. Guérin, ce sont de simples tables des matières : il n'est pas de livres, eussent-ils pour auteurs les renommées le plus purement et le plus théoriquement scientifiques, qui n'aient à se reprocher, si reproche doit exister, des termes moins modestes, moins réservés. Il n'est pas de journal qui n'en donne tous les jours des exemples.

On pourrait se demander comment il se fait que le sieur Henroz et autres aristarques de la profession trouvent tant à redire aux actions les plus innocentes de M. Guérin, et gardent le plus parfait silence à l'égard de ses rivaux. C'est qu'en effet les annonces et les réclames ne leur déplaisent pas tant qu'ils le disent ; elles ne leur déplaisent, elles ne leur font mal que quand elles parlent de M. Guérin. Témoin par exemple le sieur Henroz lui-même, cet antagoniste de toute publicité, quand il s'agit de M. Guérin. Ainsi, dans le numéro même de son journal où il signalait l'annonce de la Muette à l'animadversion publique, il trouvait bon, usité, convenable d'annoncer sa propre maison de santé. (Expérience, 27 juillet 1843, page 64.) L'article qui voue M. Guérin à l'anathème n'est séparé de la pompeuse annonce de la maison de santé Henroz que par un simple filet... Mais il y a mieux. On sait comment on juge et on doit juger les industriels qui font de la publicité par distributions sur la voie publique ou à domicile ; les médecins qui recourent à ces moyens sont notés au plus bas de l'échelle. Eh bien ! le sieur Henroz, pendant qu'il cherchait à couvrir de boue M. Guérin, pendant qu'il l'accusait de déshonorer l'Académie, honorait, lui, la profession à sa manière, en faisant distribuer un petit imprimé couleur de rose, de 8 à 10 centimètres carrés, et conçu comme il suit :

MAISON DE SANTÉ DE L'AVENUE DE NEUILLY,

RUE DE SÈVRES, 17 ET 17 BIS.

(*Ancienne maison de santé et de médecine opératoire de la rue Marbeuf.*)

« Ce bel et vaste établissement est on ne peut plus favorablement situé. » D'un côté, il touche au bois de Boulogne, sur lequel il a deux entrées, » et qui n'est en quelque sorte que le prolongement du jardin de la maison; » de l'autre à la magnifique avenue qui s'étend entre l'arc de triomphe de » l'Etoile et le pont de Neuilly. Son excellente position, l'air salubre que » l'on y respire, les soins éclairés qu'on y trouve, sa proximité du centre » de Paris, dont il est moins éloigné que beaucoup d'établissemens placés » dans l'enceinte du mur d'octroi, tout concourt à le recommander aux » médecins et aux malades. Nulle maison de santé n'offre certainement la » réunion de plus heureuses conditions hygiéniques.

» Les malades peuvent y recevoir la visite de leurs médecins avec au- » tant de facilité que s'ils se trouvaient dans l'intérieur de Paris. La direc- » tion de l'établissement est confiée à M. le docteur Henroz, rédacteur en » chef de l'Expérience.

» *Trois omnibus, parcourant les différens quartiers de la capitale, passent* » *toutes les 5 minutes à la porte de la maison.* »

Tout récemment, dans un des derniers numéros de son journal (septembre), le sieur Henroz a déclaré qu'il est étranger à la direction de la maison de santé annoncée sous son nom. C'est un remords qui lui est venu, dit-on, sur la remarque d'un ami : « qu'on pourrait bien ne pas trou- » ver plus convenable chez lui ce qu'il a trouvé si inconvenant chez les » autres. » Sa déclaration n'est que tardive.

2° « Attendu que, dans l'article du 17 août (art. incrim., n° 4, pages » 53 et 54, et documens, n° 21), le requérant est spécialement accusé » d'*inventer et de pratiquer des opérations chirurgicales uniquement comme* » *moyen de ruse industrielle, comme moyen de se mettre en évidence et d'at-* » *tirer les chalands, et désigné comme faisant partie des hommes qui s'in-*

» *quiètent fort peu que des opérations soient impossibles, inutiles ou dange-*
» *reuses, pourvu qu'elles fassent du bruit et attirent l'attention publique.* »

Ceci est trop clair pour avoir besoin de commentaires. On se bornera à dire, pour ôter tout prétexte, que M. Guérin ne pratique aucune opération qui ne soit pratiquée par les chirurgiens les plus en renom de l'Europe. Toutes celles qu'il a proposées ne sont pas encore adoptées généralement. Il en est une en ce moment même qui est l'objet d'une opposition vive en France : *la section sous-cutanée des muscles du dos* pour remédier aux déviations de la colonne vertébrale; mais cette opposition est toute personnelle. Outre que M. Guérin a donné et donne tous les jours des preuves de ses profondes convictions à cet égard ; outre qu'il provoque et soutient devant la science des discussions approfondies sur ce point, il peut, tout en laissant de côté la question de valeur absolue, s'étayer de l'exemple ou de l'imitation d'un grand nombre de chirurgiens de tous les pays. Voici, en effet, une liste de ceux qui ont pratiqué et pratiquent encore la myotomie rachidienne.

MYOTOMIE RACHIDIENNE PRATIQUÉE PAR DES MÉDECINS ÉTRANGERS.

PAULI (Ueber den Grauen Staar und die Verkrümmungen.), Stuttgart, 1838, propose l'opération.

DIEFFENBACH (Ueber die Durchschneidung der Sehnen und Muskeln.), Berlin, 1841, p. 312, rapporte un cas de section du sacro-lombaire et section partielle du petit dentelé postérieur-inférieur : dit que la difformité était améliorée un mois après.

KLEIN, Aug. (Œsterr. Medic. Wochenschrift, 1832, p. 16), a pratiqué l'opération chez 6 individus : dit avoir eu depuis longtemps l'idée que les déviations de l'épine *pourraient* être produites par la contraction musculaire.

NEUMANN (de Strassburg, Prusse), Medic. Central-Zeitung, Berlin, 1841, nº 50, et Wochenschrift de Casper, 1843, nº 4, 18, 19 et 20.

CAMERER et HELLER (Wurtenberg. Med. Correspondenz-Blatt. t. 12, nº 4, 1842), l'ont pratiquée en 1841, sur 24 individus ; chez quelques-uns plusieurs muscles ont été divisés à la fois. Dans plusieurs cas les résultats ont dépassé leurs espérances, et dans tous le traitement a été puissamment secondé par cette opération. Le plus jeune des sujets avait 2 ans et demi, le plus âgé 21 ans.

Robert et Hunter (de Glascow), (London, Medical Gazette, t. 27, 1840-41, p. 335), disent qu'ils ont fait cette opération. (Sans autre indication.)

Childs (London Medical Gazette, t. 27, 1840-41, p. 370,) rapporte un cas de section du grand dorsal et du rhomboïde.

Même volume, p. 505. Il rapporte deux autres cas de la même opération, et raconte les résultats de la première, qui auraient été très beaux.

Dans un autre article (1841-42, nouvelle série, t. 1, p. 621 du même journal), il parle contre l'abus qu'on voudrait faire de la section des muscles de l'épine, et établit plusieurs catégories de déviations de l'épine.

Withead (London Medical Gazette, 1841-42, t. 27, p. 405,) raconte l'histoire d'une myotomie rachidienne qu'il a pratiquée quelques jours auparavant.

Braid (James, de Manchester.) (London, Medical Gazette, 1841-42, p. 445), dit avoir pratiqué cette opération quatre fois, et que c'est lui qui l'a le premier pratiquée en Angleterre.

Laycock (London, Medical Gazette, 1841-42, t. 27, p. 447,) en rapporte un cas: dit beaucoup de bien de l'opération.

Krauss a publié une brochure, dont il n'est donné qu'une analyse incomplète dans le Zeitschrift für die Ges. Medicin, t. 13, p. 198, 1840, intitulée: Cure of club-foot, bent-knee, Wry-neck, spinal and other deformities. London, 1837.

Quant aux autres opérations de M. Guérin, elles sont aujourd'hui si universellement adoptées que ses rivaux ne s'occupent plus que de lui en contester la priorité; c'est le meilleur symptôme de leur mérite et de leur succès.

L'imputation diffamatoire qui a motivé ces courtes remarques peut être rapprochée, pour l'influence qu'elle a dû exercer sur la considération et sur les intérêts matériels de M. Guérin, de cette autre imputation du sieur Vidal, *que la mortalité produite par M. Guérin dépasse celle des opérations chirurgicales les plus graves.* Ne faire que des opérations inutiles, et qui exposent à des chances aussi graves! Mais quel est donc le malade, quel est donc le père, la mère, qui voulussent de la chirurgie de M. Guérin? On laisse à qui de droit le soin d'apprécier les conséquences d'un pareil système!

3° « Attendu que dans le numéro du 24 août, M. Guérin est représenté » *comme ayant perçu sur les malades indigens de son service d'hôpital des sommes* » *considérables; qu'il est dit dans cet article qu'en estimant à* 20 *francs, terme*

» *moyen, ce que cet orthopédiste a perçu par malade, on trouve pour les* 1300 *in-*
» *dividus de son relevé statistique la somme assez ronde de* 26,000 *francs ; qu'à ce*
» *compte les pauvres seraient d'assez bons cliens, et qu'on voit qu'entre certaines*
» *mains un service d'hôpital peut donner un fort joli revenu.* » (EXPÉRIENCE, 24 août, art. incrim., n° 6, pag. 55, et documens, n° 27.)

Ceci est le commentaire de l'imputation par insinuation du sieur Malgaigne. On a dit tout ce qu'on avait à dire à cet égard. On n'a plus qu'une seule remarque à présenter : c'est que le sieur Henroz, ayant appris, par la GAZETTE MÉDICALE du 26 août, l'intention où était M. Guérin de le traduire en police correctionnelle, s'est empressé de donner dans le numéro suivant de l'EXPÉRIENCE l'explication qu'on va lire.

« A ce sujet, nous devons prévenir qu'il se trouve dans notre dernière chronique une omission typographique qui a complètement dénaturé la pensée que nous voulions exprimer sur ces paiemens d'appareils dans un asile exclusivement ouvert à l'indigence; un *bourdon*, c'est le terme consacré dans l'imprimerie, nous a fait représenter M. Guérin comme tenant boutique d'appareils, qu'il vend aux pauvres traités à l'hôpital. La simple réflexion que M. Guérin n'est point un fabricant d'appareils, et qu'il se trouve tout à fait étranger à cette branche d'industrie, a dû faire sentir tout de suite que ce n'était point à lui, pur chirurgien orthopédiste, que pouvaient s'appliquer nos remarques sur les bénéfices résultant de la vente considérable qui a dû avoir lieu dans un service orthopédique où l'on a traité plus de 1,300 individus dans l'espace de trois ans. Nous ne doutons point que l'intelligence de la plupart de ceux qui nous lisent n'ait suppléé à ce que l'inadvertance d'un compositeur a retranché de notre première phrase; cependant, pour éviter sûrement qu'on n'attribue à nos paroles un sens qu'il n'est jamais entré dans notre esprit de leur donner, nous prions de placer, p. 128, col. 2e, lig. 26, les mots suivans : *Le mécanicien de*, entre les mots *ce que* et *cet orthopédiste*. Alors nous dirons bien ce que nous avons voulu dire, savoir : que le service orthopédique de l'hôpital des Enfans est un précieux débouché pour les produits du mécanicien de M. Guérin, lequel, à en juger par ce que rapporte M. Malgaigne, fait payer fort cher d'assez mauvaises marchandises. »

(L'EXPÉRIENCE, 31 août 1843, p. 144.)

Pour toute réponse à un semblable subterfuge, on va reproduire le passage auquel celui-ci fait allusion avec l'intercalation indiquée par le sieur Henroz, et l'on jugera de l'effet obtenu.

« La simple exposition des faits qui précèdent dispense de tout commentaire. M. Guérin a demandé une commission d'enquête au conseil général des hôpitaux. Cette commission lui a été accordée. Quoique la majorité des hommes qui la composent passe pour appartenir à la coterie des familiers de la Muette, sa responsabilité est ici trop gravement engagée pour qu'elle puisse faillir à son devoir. Les circonstances la dominent; bon gré, mal gré, il faudra bien qu'elle s'explique sur les observations citées par M. Malgaigne; il faudra bien qu'elle nous apprenne comment M. Guérin fait payer aux malades indigens qu'il traite à l'hôpital les appareils dont ils ont besoin, et même le moulage de leurs difformités, quand l'administration a dépensé plus de 2,000 francs pour cet objet dans les années 1840, 1841 et 1842.

« En estimant à 20 francs, terme moyen, ce que *le mécanicien* de cet orthopédiste a perçu par malade, et cette estimation n'est point exagérée, car la moindre bottine ou ceinture atteint ce prix, on trouve, pour les 1,300 individus de *son* relevé statistique, la somme assez ronde de 26,000 francs. A ce compte, les pauvres seraient d'assez *bons cliens*; on voit qu'entre *certaines mains* un *service d'hôpital* peut *donner un fort joli revenu.* Ce n'est pas tout : M. Guérin a trouvé moyen, paraît-il, de faire allouer 600 francs d'appointemens à son secrétaire M. Kuhn. Nous attendons les éclaircissemens de la commission désignée, pour porter la lumière au sein de tous ces mystères de l'orthopédie. »

(L'Expérience, 24 août 1843, p. 128.)

On jugera s'il est possible d'appliquer au mécanicien de M. Guérin ces phrases : « Il faudra bien qu'elle (la commission) nous apprenne comment » M. Guérin *fait* payer aux malades indigens..... A ce compte, les pau- » vres seraient d'assez *bons cliens ;* on voit qu'*entre certaines mains un ser-* » *vice d'hôpital peut donner un fort joli revenu*, etc. ; » et puis, « *son* relevé » statistique ; » le relevé statistique de qui? du mécanicien !... cela est pitoyable. Mais, pour ôter tout prétexte, voici comment MM. Malgaigne

et Henroz ont entendu les bénéfices faits par M. Guérin : « M. Guérin ordonnait des appareils, le mécanicien en recevait le prix et faisait une re- » mise à M. Guérin. » Que voudraient dire sans cela les remarques de M. Malgaigne sur la *cherté* des appareils fournis par le mécanicien de M. Guérin? Quand on a l'impudeur de porter de pareilles accusations devant le public, il faudrait au moins avoir le courage de les soutenir !

§ V.

On s'est abstenu jusqu'ici d'insister sur le tort qui a dû résulter d'un tel système de dénigrement et de calomnie pour l'établissement de la Muette. Ce résultat est commun aux trois accusés; ils se complètent et font système à cet égard comme à l'égard du point de vue moral et scientifique. Les diffamations perfides, astucieuses de M. Malgaigne ont donné crédit aux imputations grossières et violentes de MM. Vidal et Henroz; et les déclarations claires et nettes de ces derniers sont venues au secours des réticences du premier.

Par des raisons qu'on appréciera, on se dispense de préciser ici le résultat matériel produit par ce système. Quel qu'il soit et quel qu'il eût pu être, il n'aurait pas suffi pour ébranler le courage de M. Guérin. Mais on a visé plus haut, on a tenté de détruire sa considération scientifique et morale; c'est pour cela, et pour cela seulement, qu'il a réclamé la protection des lois.

QUATRIÈME PARTIE.

DOCUMENS.

Ainsi qu'on l'a déjà dit, les pièces qui suivent forment un ensemble de parties d'un même tout. Il importe de les lire suivant l'ordre où elles ont été produites, dans leur rapport de connexité et de solidarité. De plus, chacun de ces documens a une signification de position tout autre que sa signification absolue : celle-ci n'est, en quelque façon, que littérale, l'autre est essentielle. Aussi aura-t-on soin de faire précéder et suivre chacune des pièces qui vont être rapportées des remarques nécessaires à leur parfaite et complète intelligence. On verra ainsi d'où elles viennent, où elles tendent, ce qu'elles disent, ce qu'elles insinuent, ce qu'elles ont eu d'effet réciproque l'une sur l'autre; car, on ne saurait trop le répéter, les trois inculpés le sont à l'occasion des mêmes faits; leurs attaques, quoique différentes, portent sur les mêmes circonstances, s'étayent des mêmes allégations.

Une autre circonstance a d'ailleurs rendu nécessaire la reproduction de tous ces documens avec des annotations destinées à les faire convenablement apprécier. Quelques uns expriment des imputations graves contre lesquelles M. Guérin ne saurait trop protester. Il l'a déjà fait d'une manière générale dans la partie qui précède ce Mémoire; mais il n'atteindrait qu'incomplètement son but, s'il ne prouvait qu'à l'occasion des particularités les plus accessoires, comme à l'endroit des circonstances les plus importantes, il a été attaqué, poursuivi sans la moindre loyauté, ni bonne foi.

Pour que le lecteur ne soit point embarrassé dans ce dédale de pièces, voici l'ordre adopté pour chacune d'elles :

1° Exposition des documens suivant l'ordre chronologique;

2° Remarques générales sur l'origine, le sens et le but de chaque pièce, en tête ou à la suite de chacune d'elles;

3° Annotations particulières, au bas de la page, sur chaque allégation, sur chaque circonstance qu'il importe d'éclairer, de rectifier, etc.

N° 1.

VIDAL. — VACANCES A L'INSTITUT (1).

La mort de deux confrères très regrettables a laissé, à l'Institut, deux fauteuils vides. Déjà les prétentions, les titres, les droits des candidats se produisent sous diverses formes. Dans les salons, dans la presse, on cite des noms ; on les désigne au choix de l'Institut.

Nous avons pleine et entière confiance en l'illustre compagnie qui va se compléter, et nous croyons ses intentions conformes à l'esprit de la fondation et des fondateurs de l'Institut. Il faut que les membres sachent s'élever au-dessus de la dépendance des hommes, au-dessus de la dépendance *des intérêts*. C'est surtout l'Académie des sciences qui doit faire aux sciences l'honneur de les cultiver *pour elles-mêmes*. La GAZETTE DES HÔPITAUX, en rappelant la formule adoptée dans l'acte constitutif des Académies de France, dit avec raison : « Ces mots ne signifient pas *honorer l'intrigue favoriser l'industrie médicale.* » Nous transcrivons avec une certaine répugnance ces mots, car ils représentent des idées qui ne s'allient ni avec la science, ni avec les sentimens qui sont en honneur dans son sanctuaire le plus élevé ; et cependant on a eu de bonnes, de trop bonnes raisons pour les écrire. D'ailleurs un temple, plus sacré encore que celui de la science, a été profané par l'industrie, et on sait quelle puissante main il fallut pour chasser les vendeurs. Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'expulser, il est question d'*interdire l'entrée aux industriels*, et, pour cela, il n'y a qu'à avertir l'Institut pour lui faire éviter une erreur, *une surprise que d'autres compagnies n'ont su éviter.*

Dans ces derniers temps, il est né une espèce de *chirurgie facile*, qui a été mise à la portée de toutes les intelligences, de toutes les habiletés. Aussi a-t-on vu surgir, tout d'un

---

(1) La date de cet article est importante à préciser. On a voulu, en première instance, rattacher les hostilités de M. Vidal à une innocente plaisanterie de la *Gazette Médicale* du 10 juin 1843. Or, le présent article est du mois de septembre 1842. On saisit cette occasion pour signaler à MM. les juges la méthode générale dont ce fait particulier n'est qu'une application. En première instance on a tronqué des articles de M. Vidal antérieurs au procès. On en a détaché des passages en apparence inoffensifs pour faire croire que ses dispositions envers M. Guérin étaient toutes pacifiques. Cette défense est en tout point digne de son but ; mais son temps et son effet sont passés.

coup, des chirurgiens qui, tout d'un coup aussi, sont parvenus à une très bruyante célébrité. Les moyens employés, nous ne les dirons pas tous ; il suffit de signaler la presse qui, comme l'organe dont parle le fabuliste phrygien, peut être la plus détestable ou la meilleure des choses, selon son emploi. Une trop facile acquisition porte à une trop facile prostitution. Ce n'est pas une réputation qui a coûté trente ans de travaux que l'on compromet aisément. C'est celle que la réclame donne qu'on livre à la réclame, et il ne serait jamais venu à l'idée de Dupuytren d'ouvrir un *Bazar chirurgical* (1), comme on en voit aujourd'hui. *C'est donc à l'Institut à refuser ses honneurs à ceux qui veulent s'en servir comme d'une enseigne, afin de mieux tromper les malheureuses familles qui croient encore à la guérison de certaines infirmités incurables. Mais, si nous sommes bien informés, une tardive pudeur arrêtera des démarches qui d'ailleurs n'auraient aucun succès auprès d'une Compagnie dont la dignité est un des principaux attributs.*

Il paraît qu'avant d'en venir aux votes, l'Académie des Sciences agitera la question des spécialités. Cette question est des plus importantes, surtout quand on songe que plusieurs spécialistes se présentent pour succéder à Larrey. Sur ce sujet, la *Gazette des Hôpitaux* fait des réflexions dont la justesse nous a frappés, et que nous allons reproduire ici :

« Pour fixer les choix, ou afin que le lecteur se mette à même de connaître la justice qui présidera aux élections qui vont avoir lieu, nous oserons rappeler que la *Classe* de l'Institut à laquelle appartenaient Double et Larrey comprend dix *sections*, et que parmi elles se trouvent celle de la Médecine et celle de la Chirurgie. Double représentait donc la Médecine et Larrey la Chirurgie, comme M. Richard représente la Botanique. Ce dernier professeur ne représente pas seulement les graminées : quelle que soit l'importance de cette innombrable famille, elle n'a pas, pour elle seule, un représentant, et M. Richard est à l'Institut pour toutes les familles naturelles ; il représente donc la botanique dans son ensemble, dans sa grande universalité. De même Portal ne représentait pas seulement les maladies de poitrine, et Dupuytren ne siégeait pas seulement pour les maladies des yeux. Le premier représentait, en effet, la Médecine, le second, la Chirurgie, et cela dans ce que ces deux sciences ont de plus général, de plus philosophique. L'Institut, pour nous imiter, avait divisé le grand cadre nosologique en deux, ce qui, à la rigueur, peut être considéré, de sa part, comme une concession en notre faveur ; car, ce qu'il a fait pour nous, il ne l'a pas fait pour les vétérinaires, lesquels n'ont qu'une section. Or, demander d'augmenter encore le nombre des sections de l'Institut, pour augmenter le nombre des médecins dans cette compagnie, ce serait, ce nous semble, s'exposer à un refus, en demandant l'absurde.

» Nous le disons avec orgueil, les sujets ne manqueraient pas pour remplir les nouvelles places. Ce ne serait pas nous qui nous plaindrions de voir un plus grand nombre de médecins aux Académies ; nous croyons même que l'Institut y gagnerait ; mais nous ne pouvons prétendre à une pareille amélioration, et notre pouvoir n'ira certes pas jusqu'à changer le chiffre des immortels. Il n'y a donc et ne peut y avoir que deux vacances. Alors il est tout simple et tout naturel que la Chirurgie ait un fauteuil et la Médecine l'autre, et non telle fraction de la Chirurgie ou telle fraction de la Médecine. Si, par exemple, on donnait un fauteuil à un médecin qui représenterait les maladies d'un organe sécréteur, et l'autre à un

(1) L'auteur fait allusion au musée anatomique de M. J. Guérin.

chirurgien qui représenterait les maladies d'un organe excréteur, quel que fût le mérite des deux élus, l'Institut n'aurait pas moins fait deux choix contraires à l'esprit de sa fondation. Il n'aurait d'ailleurs remplacé ni Double, ni Larrey, mais une petite portion de ces deux membres. Leur succession ne serait donc pas entièrement recueillie. »

Après avoir exprimé *notre répulsion pour les hommes qui voudraient se servir du plus beau titre pour* ACHALANDER LEUR ÉTABLISSEMENT; après avoir fait entrevoir notre opinion sur la question de savoir si on peut choisir des spécialistes, il nous reste à remplir une tâche sinon plus difficile, au moins plus délicate. Il nous faut parler des hommes, et parmi eux se trouvent deux de nos collaborateurs.

(ANNALES DE CHIRURGIE, n° 21, septembre 1842, p. 115 et suiv.)

Tout, dans cet article, se rapporte à M. Guérin, est dirigé contre M. Guérin : il était candidat à l'Académie des sciences; il était le *seul* qui eût un *établissement* qu'on veut à toute force faire passer pour un établissement industriel; c'est à lui qu'on fait allusion en parlant de cette *chirurgie facile*, de ce *bazar chirurgical*. Les *opérations sous-cutanées* auxquelles M. Guérin a attaché son nom, et le muséum *anatomique* et *orthopédique* de la Muette sont choses trop connues comme spécialement propres à M. Guérin, pour qu'il reste le moindre doute à cet égard.

Le but qu'avait le sieur Vidal n'est pas douteux. Il pouvait craindre que M. Guérin ne nuisît à la candidature de deux de ses collaborateurs, MM. Bégin et Velpeau. Il était plus facile d'écarter M. Guérin par des attaques contre son caractère et sa moralité que par des critiques sérieuses et consciencieuses contre sa science et ses travaux. Ce système déplorable doit être signalé à l'attention des honnêtes gens : c'est la méthode générale de l'époque; l'inquisition et le bûcher font aujourd'hui place à la calomnie.

On ne relève pas ici les imputations diffamatoires dont cet article fourmille : elles sont un des principaux motifs du procès. Mais on doit faire remarquer à part, et au point de vue scientifique, cette imputation de vouloir tromper les familles qui croient encore à la guérison de certaines infirmités incurables. Il fallait une grande hardiesse pour adresser ces choses à l'Académie des sciences, à cette Académie même qui a donné à M. Guérin, en 1837, le grand prix de chirurgie de

10,000 fr., pour avoir précisément prouvé la possibilité de guérir certaines de ces infirmités réputées incurables.

Cet article de M. Vidal offre en outre une particularité qu'on retrouve presque à chaque article du même auteur, et qui pour cela mérite d'être signalée de prime abord. M. Vidal est à la fois rédacteur de deux journaux, des *Annales de Chirurgie* et de la *Gazette des Hôpitaux;* mais, rédacteur principal du premier, il ne signe pas ses articles dans le second. A ce double titre, il s'étaye dans les *Annales de Chirurgie* de l'opinion qu'il a émise dans la *Gazette des Hôpitaux*, et réciproquement il cite et approuve dans la *Gazette des Hôpitaux* ce qu'il a dit dans les *Annales de Chirurgie*. Il tire un grand parti de ce système. Témoin l'article qu'on va lire :

N° 2.

VIDAL. — CHRONIQUE DES CHIRURGIENS. — REPRODUCTION D'UN ARTICLE DE LA GAZETTE DES HOPITAUX.

Nous signalons avec une satisfaction réelle un fait qui pourra avoir les conséquences les plus avantageuses pour l'avenir de la chirurgie. C'est le soin minutieux qu'apportent maintenant les chirurgiens de l'Académie de médecine dans l'examen des communications qui sont faites à cette société. . . . .

. . . .

Si les faiblesses des sociétés savantes n'avaient pour résultat que d'enrichir ou de faire vivre confortablement des hommes d'une valeur scientifique fort contestable, il faudrait se borner à en gémir. Mais après la soif de l'or vient celle des honneurs, et on a vu des *rapports académiques qui avaient servi de prospectus à des boutiques pour des guérisons impossibles, être transformés en titres scientifiques pour arriver à ces mêmes académies, qui toutes n'ont pas su fermer à temps leurs portes, qu'elles avaient si imprudemment entr'ouvertes aux véritables personnifications du puff médical. Dans une récente brigue pour un poste éminent, on a vu l'homme de savoir, mais au caractère faible, se heurter avec une réputation que sa complaisance avait contribué à faire, et recevoir un véritable échec.* Cela est dans l'ordre des choses académiques telles qu'elles ont été faites par quelques vieillards débiles ou très corrompus, dont il faudra surveiller la lignée.

Le procès de l'orthopédie s'instruit devant un singulier tribunal, à l'Athénée !

Voici ce que la GAZETTE DES HÔPITAUX dit de cette affaire : « C'est M. Maisonabe, autrefois orthopédiste, qui, en présence d'un public composé de médecins et d'amateurs, de pères et de mères de famille, vient déclarer et prouver que l'orthopédie est une immense déception. Il faut avouer d'abord que la thèse de M. Maisonabe est plus facile à soutenir que la thèse contraire ; car les estropiés, les bossus non redressés, et cependant donnés comme tels, pullulent dans la société. Au contraire, les guérisons *durables bien authentiques* sont de très rares exceptions, exceptions niées d'ailleurs par M. Maisonabe. Ici, comme dans toutes les questions pratiques, il faut distinguer. Si M. Maisonabe veut parler de l'impuissance absolue de l'orthopédie contre toutes les difformités des membres, il se trompe évidemment : il y a réellement des guérisons, elles sont *plus rares*, *moins complètes*, et surtout *moins durables* que ne veulent le dire les orthopédistes, mais on en compte ; si, au contraire, M. Maisonabe choisit un autre terrain, s'il agite la question de savoir si les déviations du rachis peuvent être guéries, si un bossu peut être redressé *et l'être pour toujours*, alors, en se tenant dans tout ce que la négation a de plus absolu, M. Maisonabe peut avoir raison. Et s'il n'a pas entièrement raison, il peut encore être utile en soutenant cette thèse. En effet, le défi qu'il porte depuis si longtemps sera enfin accepté par un orthopédiste, et quand les faits auront la publicité que provoque M. Maisonabe, on saura au moins à quoi s'en tenir. Et ici nous ne parlons pas seulement des gens du monde, mais des médecins, parmi lesquels vous trouveriez bon nombre d'incrédules ; vous en trouveriez surtout beaucoup qui se renferment dans un doute dont les effets sont très fâcheux quand ces mêmes médecins sont consultés par une malheureuse famille qui a un enfant à faire redresser. Et d'ailleurs, est-ce que l'intérêt de la vérité n'est pas toujours là ? Il serait beau, si après avoir jeté tant de méfiances, tant d'outrages au magnétisme, à l'homœopathie, à la phrénologie, sans compter ce qu'on prépare à l'hydrosudopathie ; il serait beau d'avoir craint les déceptions, les mystifications dans des questions qui, par leur nature, prêtent à l'erreur et la font excuser ; il serait divertissant de nous montrer un jour les victimes d'une des plus immenses et des plus prolongées mystifications qu'on se soit jamais permises à l'égard du peuple le plus ignorant ! Ne pas savoir si on redresse ou non des bossus quand des milliers d'établissemens sont remplis de bossus, quand une infinité de machines fonctionnent tous les jours pour les redresser, c'est, avouez le, une position au moins fort ridicule, quant aux médecins. Pour les parens, la position est douloureuse et les déceptions bien autrement amères. Heureusement, il y a chez eux un sentiment qui couvre tout cela, les faiseuses de corsets aidant.

» Ainsi, dans l'intérêt de la vérité, on devrait se mettre à la recherche des faits, et cela avec bonne foi. On devrait non pas recueillir les faits anciens déjà compromis, mais observer de nouveaux faits avec cette exactitude, ce goût des détails de nos modernes observateurs, enfin avec tous les caractères d'authenticité désirables.

» Les familles sont aujourd'hui plus que jamais intéressées à connaître la vérité, et les médecins de ces familles doivent la rechercher avec beaucoup plus d'ardeur. Voici pourquoi. Quand l'orthopédie se bornait aux moyens hygiéniques, quand elle n'employait que des machines à action lentement progressive ; quand enfin l'orthopédie était plus modeste et que ses établissemens étaient des maisons d'éducation sous la surveillance d'un médecin et d'une bonne mère de famille, on pouvait, dans le doute des résultats curatifs, conseiller

encore aux parens des enfans difformes de les placer dans ces établissemens. Mais aujourd'hui l'orthopédie est plus ambitieuse : dans la *louable* pensée de mieux faire qu'autrefois, on ne se contente plus de l'hygiène, de la gymnastique ; les machines elles-mêmes, dans certains établissemens, sont souvent remplacées par des opérations qui peuvent avoir des dangers réels. Le bistouri enfin est entré dans ces établissemens sous le nom de ténotome (1). Or, partout où est le bistouri, il faut le surveiller, car quelle que soit l'exiguité de son entrée dans nos chairs, l'obliquité de sa marche, il peut nuire, surtout s'il va profondément. Tout ce que nous disons ici et tout ce que nous ajouterons encore montre l'importance de la question soulevée par M. Maisonabe. Nous ne regretterons qu'une chose, c'est qu'une pareille question ne soit pas portée à l'Académie de médecine. C'est là qu'elle pouvait plus fructueusement être traitée. Espérons. »

Puisque la GAZETTE espère, nous n'avons pas à désespérer. Mais nous avertissons l'*Académie d'une mystification qui lui est préparée et qui ne ressemble pas mal à celle qui a égayé ou attristé la discussion de la ténotomie. On est en train maintenant de chercher des* CERTIFICATEURS; *quand ils seront trouvés, on fera le tour* (2).

(ANNALES DE CHIRURGIE, n° 30 ; juin 1843, p. 253 et suivantes.)

Cet article avait surtout pour but de donner du sérieux aux attaques extravagantes de M. Maisonabe. Cet ancien orthopédiste venait d'ouvrir à l'Athénée, pour les gens du monde, un cours sur les *erreurs* et *déceptions* de la médecine. Il avait pris, pour texte de quelques-unes de ses leçons, l'orthopédie. C'est lui qui a été en partie le point de départ du grand débat ; on l'a fait d'abord servir de prétexte aux accusations, puis il a été mis de côté. On verra par les lettres insérées aux n°s 4 et 6 des documens que son autorité ne devait pas être de longue durée.

(1) Ceci fait allusion a la myotomie rachidienne proposée et employée par M. Guérin.

(2) M. Guérin venait de proposer à l'Académie de médecine de nommer une commission pour examiner ses travaux relatifs au traitement des déviations de l'épine par la section des muscles du dos. C'est à cette proposition de commission que M. Vidal fait allusion.

N° 3.

GUÉRIN. — RELEVÉ STATISTIQUE.

Relevé général du service orthopédique de l'Hôpital des Enfans.

En réponse aux personnes qui ont contesté l'utilité d'un service spécial des difformités dans les hôpitaux et à celles qui mettraient encore en doute l'efficacité de l'orthopédie, nous ferons connaître les résultats obtenus depuis trois ans, par le docteur Jules Guérin, dans le service des difformités de l'Hôpital des Enfans. Il résulte du relevé de ce service mis sous les yeux du Conseil général des hôpitaux par M. Orfila, que, sur 1394 malades admis dans les salles, ou traités à la consultation publique de l'Hôpital, il y a eu :

Guérisons complètes	377
Améliorations	296
Pas d'améliorations	77
Morts	25
Non revus, ou non traités, ou encore en traitement	619
Total	1394

Ces résultats se rapportent aux difformités qui suivent:

DIFFORMITÉS.	Nombre des cas.	Guérisons complètes.	Améliorations.	Pas d'améliorations.	Morts.	Non traités ou en traitement.
Strabisme	155	100	8	»	»	47
Fausse ankylose de la mâchoire inférieure	1	1	»	»	»	»
Torticolis	46	23	8	2	1	12
Déviations de l'épine	155	24	28	4	1	98
Excurvations tuberculeuses	112	4	46	46	2	14
Difformités rachitiques du thorax et des membres	314	66	36	»	2	210
Courbures des membres par cal vicieux	46	8	13	2	»	23
Difformités du coude (flexions permanentes, etc.)	9	2	1	1	»	5
Flexions permanentes de la main et des doigts	14	3	4	»	»	7
Luxations congénitales des fémurs	38	2	»	1	»	35
Difformités de la hanche sans luxation	38	10	22	6	»	»
Difformités des genoux	263	53	72	9	5	124
Pieds-bots	157	61	49	6	7	34
Flexion permanente des orteils	1	1	»	»	»	»
Totaux	1349	358	287	77	18	609

En outre de ces difformités, 34 abcès froids ou par congestion et 11 épanchemens articulaires ont été traités par la méthode sous-cutanée. En voici les résultats :

Abcès froids	20	7	4	»	2	7
Abcès par congestion	14	4	2	»	5	3
Épanchemens articulaires	11	8	3	»	»	»
Totaux	45	19	9	»	7	10
Totaux réunis	1394	377	296	77	25	619

(*Gazette Médicale*, n° du 1er juillet 1843.)

On connaît l'origine de cette statistique : on sait qu'elle a été rédi-

gée sur la demande de M. Orfila, pour le Conseil des hôpitaux : qu'elle l'a été par les trois collaborateurs de M. Guérin, MM. Brochin, Dechambre et Kuhn, et d'après les matériaux recueillis par ces honorables médecins. Enfin, on sait qu'elle porte sur les malades traités à l'hôpital et sur ceux traités à la consultation de M. Guérin, ce qui établit de prime-abord plusieurs points très importans pour l'appréciation du débat, à savoir :

1° Que cette pièce n'a pas été *présentée* ni *proposée* spontanément par M. Guérin, mais positivement *demandée* par un membre du Conseil des hôpitaux ;

2° Qu'elle n'a pas été rédigée par M. Guérin, mais par trois personnes honorables qui en ont attesté l'exactitude et réclamé la responsabilité ; exactitude attestée et responsabilité réclamée solidairement par M. Guérin ;

3° Que le fait de la réunion et de la fusion des cas fournis par les malades de l'hôpital et ceux de la consultation détruit par la base les allégations d'*insuccès* constatés sur quelques malades traités dans le service, et opposés aux *succès* énoncés numériquement dans le relevé, comme témoignant contre l'exactitude du relevé.

N° 4.

MAISONABE. — LETTRE A LA GAZETTE DES HOPITAUX.

Paris, 15 juillet 1843.

Monsieur le rédacteur de la *Gazette des Hôpitaux*,

Voici ce que je vous prie d'insérer dans votre plus prochain numéro, dans l'intérêt de notre belle et honorable profession, dans celui de l'administration des hôpitaux de Paris, et enfin dans celui de toute personne affectée de quelque difformité qui aurait le malheur de croire à la sincérité du prétendu relevé général du service orthopédique de l'Hôpital des Enfans, tel que vous l'avez reproduit extrait de la *Gazette médicale*, dont le rédacteur est le médecin attaché à ce service.

Avant-hier, à quatre heures et demie après midi, je me suis rendu à l'hôpital sus-désigné, où sont deux salles destinées au service orthopédique, qui doivent avoir douze lits. J'ai vu dans l'une de ces salles quatre jeunes filles en traitement pour des difformités de la taille. J'en ai vu six dans l'autre. L'une de ces dernières était sur son lit, ses jambes serrées dans un appareil, deux autres aussi sur leur lit, ayant leurs pieds difformes dans un appareil, dont je n'ai jamais vu de semblable conseillé par personne, ni décrit nulle part.

Voilà donc six jeunes filles en traitement dans cet hôpital, le 3 de ce mois, à quatre heures après midi.

A la même heure, il y en avait trois autres dans la dernière des salles dont je viens de parler, sans appareil ni machine aucune, et qu'on m'a dit boiteuses.

Ayant bien examiné tout ce que je voulais savoir sur ce service orthopédique, je déclare que je prendrai envers l'Administration des hôpitaux, quand elle le voudra, tant que ce service sera fait tel qu'il l'est actuellement, l'engagement de lui faire don et remise immédiate de mille francs le jour qu'elle me montrera, après avoir fait constater en ma présence par des personnes compétentes et dignes de foi l'état de ces jeunes filles, le *moindre*, je m'explique, le *moindre* résultat utile du traitement par lequel on tente aujourd'hui de corriger leurs difformités.

Les prénoms de ces jeunes filles sont, Geneviève, Ernestine, Elisa, entrées il y a environ dix mois; Pauline et Victorine, entrées il y a environ trois mois, et Héloïse, il y a environ six mois.

Quant aux quatre autres, je n'ai pris ni le nom, ni la date de l'entrée de celle qui est en traitement, parce qu'elle dormait, et que je n'ai pas cru pouvoir la déranger pour en obtenir ces documens.

Les trois restantes sont, m'ont-elles dit, boiteuses. Je n'en dis rien, parce qu'elles ne sont pas en traitement, quoique entrées d'un mois à quinze jours environ.

La sœur attachée à ce service et qui était présente à ma visite, m'a rapporté, en réponse aux questions que je lui ai faites, ce qui suit:

« Il n'y a jamais eu dans ce service un plus grand nombre de jeunes filles qu'il n'y en a » actuellement; il y en a eu souvent moins. Je ne puis dire au juste dans quel état étaient celles » qui sont entrées et sorties avant ou après leur traitement. Depuis que l'Administration » ne fait plus fournir les mécaniques ou les appareils par le médecin chargé de ce service, » il faut attendre longtemps pour en avoir, ce qui fait que ce médecin ne met plus grand » soin à tout cela. Il ne vient que deux fois par semaine. Aucun interne n'est attaché » à ce service. Je ne saurais dire combien il y a eu d'entrantes dans l'année. Ces traitemens sont forts longs et ne font pas grand chose. »

Désireux de savoir au juste le nombre des personnes entrées depuis l'établissement de ce service, et celui des individus qui s'y sont présentés à la consultation, je suis entré dans les bureaux de cet hôpital, où je n'ai pas trouvé l'économe qui pouvait me donner ce premier renseignement; *car pour le second un employé m'a répondu que le médecin, lui avait-on dit, tenait seul note à cet égard.* Ce même employé m'a dit que le mouve-

ment des entrantes et des sortantes ne pouvait être considérable, vu la longueur des traitemens, d'où j'ai conclu après ce que que m'avait dit la sœur, que dans les trois ans dont le *Constitutionnel* et les *Débats* ont donné le relevé, il n'y a eu qu'environ trente ou quarante personnes admises dans ce service, et sur le résultat du traitement desquelles à force de recherches il serait possible peut-être d'avoir de bons renseignemens.

Resteraient donc environ 1354 cas de difformités ou de vraies maladies faussement qualifiées de difformités, sur le traitement desquels il serait nécessaire d'avoir des renseignemens d'autre part que de celle du médecin qui les porte, chose bien étrange, parmi ceux traités, non traités ou en traitement; et où? Le croira-t-on? Dans les consultations!! Oui, dans les consultations (1) !

Ainsi, d'après ce médecin, dans de simples consultations, dont deux par semaine pendant trois mois, il aurait complètement guéri environ cent strabismes, une fausse ankylose de la mâchoire inférieure, vingt-trois torticolis, vingt-quatre déviations de l'épine, quatre cas de ce qu'il appelle excurvation tuberculeuse, soixante-six difformités rachitiques du thorax et des membres; huit courbures de membres causées par ce qu'il appelle *cal vicieux;* deux flexions permanentes du coude, qu'il classe parmi les difformités; trois flexions permanentes de la main et des doigts, qu'il classe de même; deux luxations congénitales des fémurs, dix difformités de la hanche sans luxation (ce qui est inintelligible); cinquante-trois difformités des genoux (sans dire en quoi elles consistaient); soixante-un pieds-bots (sans dire de quel genre), une flexion permanente des orteils.

Et dans ces mêmes consultations il aurait encore obtenu outre ces complètes guérisons de divers cas, environ deux cent quatre-vingt-sept améliorations!!

Tout cela serait beaucoup sans doute, et cependant ce n'est pas tout, car notre incomparable orthopédiste, empiétant sur un service tout différent de celui des difformités, aurait toujours complètement guéri sept abcès froids, de la situation desquels il ne parle pas; quatre abcès par congestion, de la situation desquels il ne parle pas davantage, et huit épanchemens articulaires; et, dans ces divers cas, il aurait encore obtenu neuf améliorations!!

En vérité, il faut voir de telles relations imprimées dans plusieurs journaux pour croire qu'il y a eu un homme muni de diplôme de médecin, capable de les produire au grand jour.

(1) Cette exclamation ne serait explicable que de la part d'une personne tout-à-fait étrangère au service des hôpitaux. Voici le fait. M. Guérin reçoit deux fois par semaine, à sa consultation publipublique, quiconque s'y présente avec une difformité. Cette difformité n'est point une maladie; son traitement consiste principalement dans une opération sous-cutanée qui n'empêche pas souvent les malades de s'en retourner seuls, mais qui, dans aucun cas, n'empêche les parens de les remporter sans danger. Les suites de l'operation n'exigent pas de surveillance assidue, les opérations de M. Guérin étant toutes des opérations *sous-cutanées* (la chirurgie facile dont parle M. Vidal), n'ont aucune suite fâcheuse: ni inflammation, ni accidens quelconques. On peut donc se dispenser de revoir les sujets tous les jours, et ils peuvent, sans inconvénient, être ramenés à la consultation.

Et cependant qu'objecter à toutes ces énormités pour en empêcher l'effet funeste?

Pour ce qui me regarde, je déclare que je ferai don aux hospices d'une bien plus forte somme que celle que j'ai déjà offerte, si leur auteur prouve la sincérité du relevé en question, qui ne semble, Monsieur le rédacteur, être que d'une année, d'après votre article, tandis qu'il est annoncé formellement dans le *Constitutionnel* et les *Débats* comme comprenant trois années.

Quoi qu'il en soit, voilà bien abondante récolte de faits allégués sans rien à l'appui, qui ressemble seulement à une preuve, pour servir au succès de mon cours sur *les erreurs et les déceptions en médecine et en chirurgie*, cours des quatre premières séances duquel je vous rendrai compte en vous priant, ainsi que je le fais par cette lettre, de l'insérer dans votre journal.

Je termine cette lettre, en vous assurant que je ne doute pas que M. Orfila, dont le nom est si insidieusement compromis dans les journaux où le relevé en question a été produit, ne fasse insérer, ainsi que sa dignité et son devoir le lui commandent, une formelle déclaration par laquelle il devra dire qu'il n'a nullement entendu garantir au Conseil-général des hospices, en le leur mettant sous les yeux, la véracité de cet étrange prétendu relevé, ce qu'il n'a pu réellement faire par la raison toute simple qu'il n'est pas plus vraisemblable que vrai qu'il ait pu s'assurer de l'exactitude des faits qu'il contient.

Quant à l'Administration des hôpitaux, elle doit savoir ce qu'elle a à faire pour atteindre mieux qu'elle ne l'a fait jusqu'ici le but qu'elle a dû se proposer en établissant dans les hôpitaux des services orthopédiques qui jusqu'ici n'ont produit d'autre effet (du moins en ce qui concerne l'Hôpital des Enfans, d'après ce que j'ai vu) que de grever les hôpitaux de dépenses inutiles et cependant considérables, soit pour l'entretien des personnes affectées de difformités qu'ils ont reçues, soit par la fourniture, à l'intérieur et à l'extérieur, de machines dont le moindre examen, par tout homme doué du simple sens commun, fera voir, qu'employées surtout par la classe des personnes auxquelles elles sont délivrées, elles ne peuvent produire *aucun, absolument aucun bon effet*, heureux si elles n'en produisent pas de mauvais.

Agréez, etc. MAISONABE.

(*Gazette des Hôpitaux* du jeudi 6 juillet 1843.)

Les quatre lettres qui vont suivre répondent suffisamment aux diverses allégations de M. Maisonnabe. On se dispense même de faire ressortir le caractère tout-à-fait *à priori* et les formes *injurieuses* des attaques de ce médecin. M. Malgaigne lui-même, comme on le verra, n'a pas pu s'empêcher de les blâmer. Mais c'est pour l'exactitude historique qu'on a cru devoir reproduire ici ces documens. Voici la réponse qui y a été faite :

N° 5.

GUÉRIN, ORFILA, DECHAMBRE BROCHIN, KUHN ET SOEUR BERTIN. — LETTRES EN RÉPONSE A LA 1re LETTRE DE M. MAISONABE.

Monsieur,

Je vous laisse parfaitement juge de la convenance et de l'utilité qu'il y a eu à publier la lettre insérée au dernier numéro de votre journal sur le relevé statistique du service des difformités ; mais je vous serai reconnaissant de me permettre aussi, dans l'intérêt de la vérité, de répondre, non pas aux injures dont cette lettre abonde, mais aux allégations qui peuvent avoir quelque apparence d'une critique scientifique.

On allègue :

Que mon relevé est inexact;

Que le service des difformités est inutile;

Que les malades qu'il renferme n'ont obtenu aucune amélioration.

1° Relativement au relevé, je le maintiens parfaitement exact, et je défie qui que ce soit de fournir aucune espèce de preuve du contraire : des dénégations gratuites ou des injures ne me paraissent pas avoir ce caractère. Ce n'est pas avec de tels argumens qu'on infirme des chiffres qui reposent sur des faits observés en public, et recueillis avec soin par *trois* personnes dignes de toute confiance; car, ainsi qu'on le verra plus loin, la statistique à l'occasion de laquelle on attaque ma véracité n'a même pas été rédigée par moi, mais par trois médecins qui ont bien voulu me prêter le concours de leur zèle et de leur talent.

2° Pour juger de l'utilité d'une chose, il faut au moins la connaître et l'avoir vue. Parmi les 500 ou 600 médecins qui ont suivi mon service et mes conférences, je n'ai jamais eu l'avantage de remarquer l'auteur de la lettre. Par compensation, j'ai eu l'honneur de compter parmi mes auditeurs assidus les praticiens les plus distingués de l'Europe. Entre autres, je citerai M. Valentine Mott, de New-York. Voici comment ce célèbre chirurgien s'exprime, dans un ouvrage intitulé : VOYAGE EN EUROPE, sur mon service, après l'avoir suivi exactement pendant plus d'une année :

« Ayant moi-même étudié, pendant les trois dernières années, cette nouvelle branche de » chirurgie, comme un élève, avec M. Guérin, et l'ayant personnellement suivie à chaque » pas de ses rapides progrès, depuis son origine, je puis le dire, jusqu'à son état actuel de » perfection, je me suis pourvu à grands frais de tous les instrumens et appareils employés, » sous la direction spéciale de M. Guérin, et par une faveur particulière de cet honorable » confrère. J'ai pensé que je ne pourrais jamais assez lui exprimer ma gratitude, non plus » qu'à mon pays et à mes amis, pour l'obligeance avec laquelle ils se sont empressés de me » remercier d'avoir entrepris de fonder dans cette ville (New-York) un *institut orthopédi-*

» *que américain* qui permettra de répandre au loin dans mon pays natal les principes et » la pratique de cette inestimable science..... » (TRAVELS IN EUROPE AND EAST, 1842 ; p. 55 et 56.)

3° On prétend que les malades, actuellement dans le service, n'ont obtenu aucune amélioration. Sur quoi se fonde-t-on ? A-t-on vu les sujets avant leur entrée en traitement ? Non. Les a-t-on vus depuis, comparativement ? Non. On se fonde sur la prétendue *opinion générale d'une sœur*, qui ne sait pas comment les malades *sont lorsqu'ils quittent le service*, ou bien qui aurait dit que *le traitement ne fait pas grand'chose*. On verra ci-après ce qu'il faut penser de cette allégation. Mais qu'importe l'opinion de qui que ce soit, quand les faits sont là, et quand ils peuvent être appréciés immédiatement par tout le monde. Les sujets ont été moulés avant leur entrée en traitement. J'engage les personnes qui désireront s'assurer des résultats produits par le traitement à venir les constater elles-mêmes samedi 15 de ce mois, à dix heures du matin, à l'hôpital des Enfans. Si l'auteur de la lettre est de ce nombre, j'en serai fort aise. Je présenterai le même jour un sujet atteint de déviation de l'épine, que j'opèrerai séance tenante. Je m'engage à le représenter huit et quinze jours après, et à toutes les époques qu'on voudra ; l'on pourra ainsi constater l'effet immédiat de l'opération, et le bénéfice du traitement jusqu'à l'entière guérison.

A l'appui de mes différentes assertions, je joins : 1° une lettre de M. Orfila ; 2° une lettre de MM. Dechambre, Kuhn et Brochin ; 3° une lettre de la sœur chargée de la surveillance du service des difformités. Je compte sur votre impartialité pour publier ces différentes pièces avec ma réponse.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentimens très distingués.

J. GUÉRIN.

LETTRE DE M. ORFILA A M. LE DOCTEUR JULES GUÉRIN.

Paris, 6 juillet 1843.

Monsieur,

Je m'empresse, suivant le désir que vous m'en exprimez en date de ce jour, de vous adresser l'énoncé des faits dont j'ai pu connaître, relativement à la statistique des trois premières années du service des difformités établi à l'hôpital des Enfans.

Lorsqu'il a été question d'organiser les divers services de cet hôpital, je vous ai prié, de mon propre mouvement, de faire le relevé des résultats obtenus depuis la création du service qui vous est confié, afin de mettre le conseil des hospices à même de juger de son utilité. Ce relevé, vous me l'avez présenté tel qu'il a été publié dans le dernier numéro de la GAZETTE MÉDICALE, et je l'ai communiqué au conseil. Je me suis assuré par moi-même, en compulsant les registres tenus par le directeur de l'hôpital, que le nombre des malades admis dans les salles avait bien été de 134, ainsi que vous l'aviez annoncé : ce qui a été certifié par le chef de l'établissement, sur un tableau détaillé, indiquant le nom, l'âge et le domicile de chaque sujet reçu.

Pour ce qui est des sujets traités à la consultation publique et des résultats obtenus, j'ai pu et j'ai dû, à défaut de documens officiels, m'en rapporter au relevé fait d'après les élémens que vous avez recueillis vous-même ou fait recueillir, élémens dont je n'avais et n'ai encore aucun motif de mettre l'exactitude en doute.

Agréez, etc.

ORFILA.

LETTRE DE MM. DECHAMBRE, KUHN ET BROCHIN, A M. LE RÉDACTEUR DE LA GAZETTE DES HÔPITAUX.

Monsieur,

Il ne nous appartient pas de répondre aux différentes attaques dont le relevé général du service orthopédique de l'hôpital des Enfans a été l'objet et l'occasion dans le dernier numéro de votre journal; mais, mieux que personne, nous sommes à même de fournir les renseignemens nécessaires sur la parfaite exactitude de ce document; car il a été rédigé par nous, sur des matériaux recueillis par nous, et en dehors de toute préoccupation autre que celle de la vérité. Ce relevé comprend tous les malades admis dans les salles, et traités à la consultation, depuis la création du service, c'est-à-dire depuis le 1er août 1839. A l'époque où ce relevé a été rédigé, il avait été reçu, dans les salles de l'hôpital, 134 malades; et 1,260 avaient été traités à la consultation. Dans le but de seconder M. Guérin dans ses recherches trop nombreuses et trop étendues, nous avons tenu note exacte et rigoureuse de tous les sujets; et l'un de nous, M. Dechambre, s'est particulièrement chargé des observations sur le strabisme, et MM. Kuhn et Brochin de celles sur les autres difformités. Or, nous affirmons, de la manière la plus positive, que le résumé ne renferme rien que de parfaitement conforme à ce que nous avons cru être l'exacte vérité, et que, s'il s'y était glissé quelque erreur, elle serait de notre fait, mais de notre fait bien involontaire.

Pour comprendre comment un aussi grand nombre de sujets ont été traités à la consultation, et si peu, en proportion, à l'hôpital, il suffira de remarquer que les salles du service ne contiennent que 12 lits, et qu'on n'y reçoit d'ordinaire que les sujets dont le traitement doit être le plus long et le plus difficile. A la consultation, au contraire, où tout le monde est admis, il s'est présenté un très grand nombre de cas de toute espèce, dont le traitement a été suivi au domicile des malades. C'est ainsi que, des 155 cas de strabisme portés au résumé, aucun n'a été admis à l'hôpital, tous ont été traités à la consultation; c'est-à-dire vus, observés, opérés, revus à la consultation, et soignés à domicile.

Pour ce qui est de la vérification ultérieure des résultats exprimés par le tableau, elle sera possible pour tous ceux qui voudront se donner cette peine. Nous croyons savoir, en effet, que les observations détaillées seront publiées par le chef du service en temps convenable, avec le nom et l'adresse des sujets. Si l'on désirait immédiatement d'autres renseignemens, on pourrait s'adresser directement à M. Guérin; nous ne doutons pas qu'il ne

s'empresse de se mettre à la disposition de quiconque se présentera dans un but et avec le caractère scientifiques, comme il a l'habitude de le faire pour tous ceux qui désirent s'éclairer sincèrement sur ses recherches et sa pratique.

Veuillez agréer, etc.

H. Brochin, A. Dechambre, F.-A. Kuhn.

LETTRE DE LA SOEUR CHARGÉE DE LA SURVEILLANCE DU SERVICE DES DIFFORMITÉS.

Monsieur,

On a reproduit une conversation que j'ai eue avec une personne que je ne connais pas, d'une manière tellement peu conforme à la vérité, que je m'empresse de vous adresser la déclaration suivante, en vous autorisant à en faire l'usage qui vous conviendra.

1° Je n'ai point dit qu'il n'y avait jamais eu dans votre service un plus grand nombre de malades qu'il n'y en a actuellement, puisque je sais qu'à différentes reprises il y en a eu jusqu'à 16, et qu'aujourd'hui même le nombre de 12 est complet. D'ailleurs, ce n'est que sur l'invitation réitérée de l'administration que vous avez été obligé de réduire ce chiffre à 12;

2° Je n'ai point dit qu'en aucun temps vous fournissiez vous même les mécaniques aux malades du service, puisque je sais positivement que la personne qui les fournit actuellement les a toujours fournies. J'ai dit et j'ai pu dire seulement que, depuis que cette fourniture est sujette à des formalités nouvelles de la part de l'administration, le traitement est beaucoup moins actif, moins exact qu'à l'époque où vous ordonniez directement, vous-même, ces appareils.

3° Je n'ai pas dit que je ne savais pas dans quel état étaient les malades à leur sortie du service, et encore moins que les traitemens ne fissent pas grand'chose, car je n'ai parlé et n'ai voulu parler que de certains cas particuliers. Je me rappelle, au contraire, bon nombre de malades qui sont sortis entièrement redressés de leurs difformités.

Je regrette, Monsieur, qu'on ait abusé de mes paroles pour me faire dire ce que je n'ai pas dit, et surtout ce que je ne pense pas; car, non seulement j'ai été à même d'apprécier les services que vous avez rendus aux pauvres infirmes reçus dans les salles confiées à mes soins, mais j'ai toujours été convaincue de l'utilité qu'il y aurait eu à agrandir le service, et j'ai fait tout ce qu'il était en moi pour contribuer à faire adopter cette mesure.

Veuillez agréer, etc.

Sœur Bertin.

Certifié la signature,

De Blainvilee,
Directeur de l'Hôpital des Enfans.

(*Gazette Médicale* du samedi 8 juillet 1843.)

Aux lettres qu'on vient de lire, M. Maisonabe a répondu par la suivante :

N° 6.

MAISONABE. — DEUXIÈME LETTRE.

Paris, 11 juillet 1843.

Monsieur le Rédacteur.

Mille remerciemens pour l'exactitude avec laquelle vous insérez dans votre journal tout ce qui s'est écrit sur la guérison des difformités depuis que je l'ai mise à l'ordre du jour.

Voici ma réplique à la réponse qu'on a faite à la lettre que je vous ai adressée le 5 de ce mois, et que vous avez produite dans le numéro de votre journal du 6 suivant.

Dans cette réponse, que vous avez insérée dans votre numéro du 8, on feint de ne voir dans ma lettre que la simple allégation de ma part :

1° *Que le prétendu relevé général est inexact;*

2° *Que le service des difformités est inutile;*

3° *Que les malades qu'il renferme n'ont obtenu aucune amélioration.*

En vérité, je n'accepte pas la grace qu'on a l'air de vouloir me faire en ne me reprochant pas tout ce que j'ai dit dans ma lettre de bien autrement significatif, et que je redis dans cette réplique, parce que rien n'est plus vrai : savoir, qu'il *faut voir imprimées dans plusieurs journaux les relations*, et j'ajoute aujourd'hui, *les simples allégations de faits incroyables telles qu'on les trouve dans ce prétendu relevé, pour croire qu'il y a un homme armé du diplôme de médecin capable de les produire au grand jour.*

Car, voilà bien ce que j'ai dit, ce que je redis, et ce dont j'ai autorisé et j'autorise la publication par la voie de la presse après l'avoir écrit et signé de ma main, et non d'une main tremblante, comme l'a été celle d'une pauvre jeune sœur d'hôpital dont je parlerai plus tard, mais bien d'une main ferme, comme l'est toujours celle de tout homme qui s'en sert pour attester un fait vrai, bon à constater, quelles qu'en puissent être pour lui les conséquences.

Cela dit, examinons cependant ce qu'on prétend que prouverait contre le contenu de ma précédente lettre celle de M. Orfila.

Qu'on la lise, et on trouvera écrit en toutes lettres que M. Orfila déclare exact le registre de l'hôpital, dont le relevé seul officiel ne peut et ne pourra jamais porter que 134 individus reçus dans les deux salles de service orthopédique de l'hôpital des enfans, depuis sa création jusqu'au mois de juin dernier;

Et que, quant aux individus qui se sont présentés dans les consultations, à défaut de documens officiels, il a pu et dû s'en rapporter à l'auteur du relevé général, qui n'est pas officiel.

Y a-t-il là un seul mot de M. Orfila qui infirme mon assertion exprimée en ces termes : *ce prétendu relevé général n'est pas sincère ?*

Je réponds, et tout le monde répondra avec moi : Non.

Examinons actuellement ce que disent MM. Dechambre, Kuhn et Brochin dans leur lettre.

Ces messieurs disent que le résumé qu'ils ont fait de ce même *relevé général* ne renferme rien que de parfaitement conforme à ce qu'ils ont *cru être* l'exacte vérité, et que s'il s'y est glissé quelque erreur, elle serait de leur fait, et de leur fait bien involontaire.

Y a-t-il là un seul mot de MM. Dechambre, Kuhn et Brochin, qui infirme mon assertion que ce *relevé général n'est pas sincère* ? Je réponds, et tout le monde répondra avec moi : Non.

Cependant, veut-on que je prouve en quoi et combien de fois il est inexact ?

Qu'on mette à ma disposition pendant trois jours seulement une copie en forme signée de son auteur, ou de ses auteurs, et je réponds qu'on ne tardera pas à me voir prouver qu'il n'y a pas seulement quelque erreur, mais que rien n'y est plus rare qu'*une vérité établissant un fait de la moindre importance.* Ceci est-il clair ?

Et qu'on ne vienne pas redire que semblable copie ne sera produite qu'en temps convenable, avec tous les documens propres à faire vérifier les faits déjà annoncés, parce qu'en vérité on ne pourrait voir dans un tel procédé que le besoin d'attendre que tous *ces complètemens guéris, tous ces améliorés, tous ces non revus ou non traités*, soient allés rejoindre les vingt-cinq morts.

Et qu'on fasse attention surtout qu'il y a trois ans que ni conseil général des hospices, ni personne, n'a pu vérifier encore un seul de tant de faits publiés.

Reste un mot à dire sur la lettre de la sœur. Je serai court, mais clair comme à mon ordinaire. Ce mot, le voici :

Cette jeune sœur est d'une telle naïveté, d'une telle simplicité (1), et, d'après ce qui m'en a semblé, elle est si peu instruite, que je n'hésite pas à affirmer qu'elle n'a *composé ni écrit* cette lettre, et que si elle l'a signée ce n'a été qu'*en tremblant.*

Actuellement qu'on montre sa lettre, ou du moins qu'on réponde si on l'ose un seul mot qui puisse infirmer ce que j'en dis, moi qui ne fais jamais dire aux autres ce qu'ils n'ont pas dit, moi qui ne falsifie rien, tandis que la personne qui a été la plus intéressée à faire nier par cette bonne sœur, à laquelle d'ailleurs je n'impute pas la moindre mauvaise intention, a falsifié, l'ayant sous les yeux, le titre du cours que je fais à l'Athénée, et qu'après cette falsification il a bien eu le courage de me faire dire, dans un article de sa *Gazette médicale*, de vraies inepties qui le disputeraient presque en absurdité à tout ce qu'il a écrit et ne cesse de dire en orthopédie. Au surplus, je lui demanderai en temps et lieu, et en exécution de la loi sur cette matière, telle réparation que de droit sur le contenu de cet article.

(1) Cette jeune sœur a passé la quarantaine.

J'affirme de nouveau, au surplus, conforme à la plus exacte vérité, ce que j'ai rapporté comme le tenant de la sœur, et sans craindre de me tromper, parce que, suivant mon usage depuis trente ans, j'insère, comme je l'ai fait dans cette occasion, sur mes tablettes, ce qui m'a été oralement communiqué, et que je veux pouvoir citer au besoin.

Je termine là ma réplique, monsieur le rédacteur, pour ne pas contribuer à propager dans l'article de votre journal, pour lequel elle est faite, l'immense *puff* qui a pour but de recommander à tout l'univers certaine maison orthopédique de l'ancien monde, et d'annoncer l'avènement de sa digne fille pour le plus grand bonheur du nouveau (1): *myotomie, ténotomie, eau phénoménale* et *pommade du lion*, toutes choses qu'il n'est nullement besoin de connaître et de voir pour juger de leur utilité, n'en déplaise à celui qui a prétendu le contraire, devant se trouver de compagnie partout ailleurs beaucoup mieux qu'ici.

Agréez, MAISONABE.

(*Gazette des Hôpitaux* du 13 juillet 1843.)

Une seule particularité mérite d'être signalée dans cette lettre. C'est le commencement du système de critique adopté depuis par tous les adversaires de M. Guérin, par M. Malgaigne lui-même. « Veut-on que « je prouve l'inexactitude du relevé de M. Guérin, dit M. Maisonabe : « qu'on le mette à ma disposition, et l'on verra. » Et en attendant il affirme que ce relevé *n'est pas sincère*. M. Malgaigne a-t-il fait autre chose qu'imiter M. Maisonabe? Il a d'abord déclaré qu'il circulait dans le public des revers graves; et lorsque M. Guérin l'a invité à faire connaître ces revers, à justifier son accusation, M. Malgaigne a prié M. Guérin de *l'aider*, de lui communiquer ses observations, ses tableaux ! N'est-ce pas comme M. Maisonabe? Et pourtant M. Malgaigne a voulu faire croire qu'il dédaignait la méthode et qu'il blâmait le langage de M. Maisonabe.

L'article qu'on va lire est la reprise sur un ton un peu plus sérieux, et par cela même plus perfide, des attaques de M. Maisonabe, qu'on supposait avec raison avoir fait leur temps et produit leur effet; il n'est pas signé, mais on a lieu de croire qu'il est du sieur Vidal, un des rédacteurs habituels du journal.

(1) M. Valentiné Mott, la première célébrité chirurgicale des Amériques, et l'un des plus grands chirurgiens du monde entier, ne devait pas s'attendre à être traité de la sorte!

N° 7.

ARTICLE DE LA GAZETTE DES HOPITAUX.

Paris, 12 juillet 1843.

La discussion qui vient de s'ouvrir au sujet des traitemens orthopédiques intéresse trop vivement les médecins, en général, pour que nous ne lui donnions pas toute l'attention qu'exigent, dans un journal comme celui-ci, les questions qui se rattachent directement à la pratique. Quand des sujets de cette nature et de cette importance se trouvent mis à l'ordre du jour, c'est un devoir de ne fuir l'examen et la discussion sur aucun des points qui s'y rattachent, et nous avons la conviction que personne, dans la presse médicale, ne méconnaîtra ce devoir. Il est d'autant plus nécessaire, dans l'intérêt même de l'orthopédie, de ne négliger aucun moyen d'éclairer la conscience de chacun et d'exposer les vérités dans tout leur jour, que des doutes sérieux se sont glissés dans l'esprit de beaucoup de médecins sur l'utilité de certaines méthodes de traitement, et que des craintes plus sérieuses encore, provenant de la mortalité qu'on accuse dans les traitemens orthopédiques, compromettraient de la manière la plus grave l'avenir de cette branche de la thérapeutique, si le public médical restait sous l'impression de ces doutes et de ces craintes.

Voici à quel sujet ces craintes se sont éveillées. Jusqu'ici l'on s'imaginait qu'un service orthopédique était quelque chose d'à peu près inoffensif à l'égard de la vie des sujets atteints de difformités. Aussi n'est-ce pas sans un profond étonnement qu'on a appris par le relevé publié tout récemment par M. Guérin que la mortalité, chez les malades traités par lui, s'élevait au chiffre de 25. Si, ce que nous ignorons parce que M. Guérin ne l'a pas dit, les 25 sujets qui ont succombé faisaient partie de ceux qui ont été traités à l'hôpital, comme le chiffre de ces derniers est en tout de 134, il en résulterait que le service orthopédique est, de tous ceux qui sont consacrés à la chirurgie, le seul qui fournit une aussi forte proportion de mortalité. Ce serait un mort sur près de 5 malades 1/5, résultat pire que celui des opérations regardées comme les plus dangereuses, celle de la taille, par exemple. Nous devons exprimer le regret que M. Guérin n'ait pas fait connaître la mortalité comparativement au nombre des malades admis à l'hôpital, car le doute pénible dans lequel nous laisse l'absence de détails serait peut-être levé d'une manière favorable. En effet, 25 sujets morts sur le chiffre total de ceux qui ont été traités, et qui s'élève à 775, sont déjà trop, eu égard à ce que l'on attend de l'orthopédie; que serait-ce donc s'il fallait prélever une mortalité pareille sur le nombre de 134? M. Guérin sentira comme nous tout ce qu'il y a

de grave dans une pareille incertitude, et il s'empressera de publier sans restriction tout ce qu'exige de lui la position que lui fait le débat qui s'est élevé au sujet de sa pratique. Ce qui le lui commande encore, c'est que ses amis eux-mêmes, M. Orfila, par exemple, ont voulu prendre connaissance dans les registres de l'hôpital de ce qui se rattachait aux questions de chiffres, ainsi que nous l'apprend M. le doyen qui a compulsé les registres du directeur de l'hôpital. Or, ce que des hommes convaincus de l'exactitude de M. Guérin ont fait pour asseoir leur opinion, le public l'exige plus impérieusement encore.

Les détails que nous croyons utile de publier pour la cause de M. Guérin sont encore rendus nécessaires pour faire disparaître quelques contradictions qui se remarquent dans diverses parties de la défense qu'il a publiée. Ainsi, MM. Orfila, Brochin, Dechambre, Kuhn et la sœur Bertin concordent parfaitement en ce point que le nombre des malades traités à l'hôpital a été de 134; mais une contradiction grave s'élève entre M. Orfila et ces messieurs sur le temps pendant lequel ces 134 malades ont été traités. En effet, MM. Brochin, Dechambre et Kuhn disent que le relevé commence à partir du 1er août 1839, et dans la relation de M. Orfila il s'agit des trois premières années du service. Or, depuis le 1er août 1839 jusqu'au 1er juillet 1843, date de la publication du relevé, il y a bien près de 4 ans (3 ans et 11 mois)... D'un côté 3 ans, de l'autre 3 ans 11 mois. A quelle version faut-il s'arrêter? Est-ce à celle de 3 ans ou à celle de 4? On conçoit tout ce qu'amène de différence dans les résultats une différence de près d'une année dans la durée totale des traitemens. Ces contradictions existent même dans le relevé en en comparant entre elles les diverses parties; car M. Guérin présente dans l'énoncé général le chiffre de 1,394 malades comme ayant été admis dans les salles ou traités à la consultation, et près de la moitié, c'est-à-dire 619 sur 1,394 sont portés dans le tableau détaillé comme n'ayant pas été traités du tout, ou comme étant encore en traitement. De ces deux dernières catégories, formant en somme 619 malades, il n'y avait rien à dire puisque aucun résultat n'en est encore sorti. Le résumé ne pouvait donc porter que sur 775, et non pas sur 1,394 malades.

Autre contradiction : MM. Brochin, Dechambre et Kuhn disent dans leur lettre : « Des » 155 cas de strabisme, aucun n'a été admis à l'hôpital ; tous ont été traités à la consultation, » c'est-à-dire vus, observés, opérés, revus à la consultation et soignés à domicile », ce qui fait croire que 155 strabiques ont été traités, tandis que d'après le tableau il y en a 47 sur 155, c'est-à-dire près d'un tiers qui n'ont pas été traités (1).

Tout cela tient beaucoup aux idées plus ou moins rigoureuses que l'on se fait de la statistique; sous ce rapport, il y a de la statistique facile comme de la littérature facile.

Beaucoup de personnes ne sauraient partager les idées de M. Guérin sur la manière dont un résumé statistique peut être conçu, et voici, pour notre compte, en quoi nous ne les partageons pas. Nous ne pensons pas que l'on puisse annoncer un résumé portant sur des malades traités, soit dans les salles, soit à la consultation, déduit du traitement de 1,394

(1) Pure chicane! quand on dit précisément le contraire, pourquoi substituer à une affirmation positive une supposition sans fondement?

malades, quand sur ce nombre il y en a 619 sur le traitement desquels il n'y a rien à dire, puisque parmi ces 619 les uns n'ont subi aucun traitement, et les autres sont encore en traitement. Nous ne pensons pas que l'on puisse confondre en une seule colonne et sans aucune désignation les malades non traités et les malades encore en traitement, sans créer à plaisir une confusion dont aucune statistique jusqu'ici n'avait donné l'exemple. Au point de vue des résultats, puisque ce sont des résultats que l'on présente, avez-vous jamais rien vu de plus différent que des malades non traités et des malades encore en traitement? Pour ceux non traités, le résultat est connu, il est nul; pour ceux encore en traitement, il y aura un résultat bon ou mauvais. Est-ce que des différences aussi grandes n'auraient pas valu la peine que l'on présentât séparément les deux catégories, au lieu de les confondre volontairement? Nous ne pouvons nous rendre compte des motifs qui ont porté M. Guérin à employer un procédé aussi étrange en statistique (1).

Mais quel que soit le caractère d'étrangeté que nous offrent les procédés statistiques de M. Guérin, il est encore au-dessous de celui que présentent les résultats qu'il annonce. On peut dire que, sous ce rapport, toutes les idées que l'on se fait généralement sur les ressources de l'orthopédie sont bouleversées, ainsi que toutes les notions acquises sur la proportion respective des succès et des revers dans le traitement de chaque classe de difformités. Prenons pour exemple ce que M. Guérin annonce touchant le traitement des déviations du rachis, des difformités produites par un cal vicieux, des excurvations tuberculeuses; sur le traitement du strabisme, des luxations congénitales du fémur, des pieds-bots.

1° On sait combien les succès de l'orthopédie sont difficiles à constater dans le traitement des déviations de l'épine. Eh bien! sur 57 cas traités par M. Guérin, il ne s'en trouve que 4 qui n'aient pas obtenu guérison complète ou amélioration. Il n'y a que 4 déviations de l'épine sur 57 qui n'ont pu être améliorées.

2° Une proportion qui nous a encore paru bien digne d'attention, c'est celle qui exprime le résultat du traitement pour les courbures des membres par cal vicieux : sur 46 individus, 23 n'ayant pas été traités ou étant encore en traitement, nous n'avons pas à nous en occuper; or, sur les 23 qui ont été traités, il n'y en a que 2 qui n'aient pas eu d'amélioration; 8 sur 23 ont été guéris complètement, 13 améliorés, c'est-à-dire que sur un genre de difformité sur lequel le traitement n'a pas habituellement beaucoup de prise, M. Guérin a obtenu des succès tout-à-fait inconnus jusqu'ici de ceux qui ne prennent pas des illusions pour des faits pratiques.

3° Les excurvations tuberculeuses qui, loin d'appartenir à l'orthopédie, devraient en être distraites avec le plus grand soin, comme ne comportant que des applications dangereuses de la part des moyens orthopédiques, donnent 4 guérisons complètes et 46 améliorations sur 98 cas traités, c'est-à-dire que là où il y a les doutes les mieux fondés sur l'opportunité de ce genre de traitement, il a fourni 50 cas de succès plus ou moins complets sur 98 c'est-à-dire plus de moitié.

(1) Voir la réponse de MM. Brochin, Dechambre et Kuhn.

4° On sait que dans la pratique même la plus heureuse à l'égard du strabisme, il y a toujours un certain nombre de cas où le malade n'a rien gagné à l'opération. Eh bien! la pratique de M. Guérin est plus heureuse encore; car parmi ceux dont les résultats du traitement sont indiqués, il n'y a pas un seul cas de non-amélioration, tout est ou guéri complètement, ou amélioré; car M. Guérin accuse, sur 108 malades traités, 100 complètement guéris, 8 améliorés.

5° Sur 38 luxations congénitales, 35 étant à la colonne des non traités ou en traitement, il n'y a rien à en dire. Il reste 3 cas que M. Guérin dit avoir traités. Sur 3 cas M. Guérin en a guéri 2 complètement, et amélioré 1; en sorte que c'est sur la maladie la plus rebelle et dans les guérisons qui sont le plus constestées, qu'il a obtenu le plus de succès.

Si, par opposition à des succès aussi inattendus, nous examinons quel a été le résultat de la pratique de M. Guérin pour d'autres difformités où le traitement est généralement heureux, le pied-bot, par exemple, notre surprise ne fait que s'accroître.

Sur 157 pieds-bots, 34 étant dans la colonne des malades non traités ou en traitement, il nous reste 123 malades dont le traitement est connu; sur lesquels nous avons 61 guéris, 62 non guéris, dont 7 morts; car quelle que soit la bonne volonté que l'on mette dans l'interprétation du mot *améliorer*, il sera difficile de savoir à quoi s'en tenir sur la portée de cette expression.

Si la pratique de M. Guérin n'a pas été heureuse dans le traitement du pied-bot, elle l'a été moins encore dans l'excursion qu'il a faite sur le domaine de la chirurgie proprement dite.

Sur 45 malades atteints d'autres maladies que de difformités et traités en dehors des attributions de M. Guérin, il y en a 10 qui sont dans la colonne des non traités et encore en traitement. Reste 35 qui ont été traités et dont le résultat est connu : il y a eu 7 morts; parmi les abcès par congestion 5 sur 14. A la colonne des abcès froids et des abcès par congestion, on mentionne comme résultat *4 abcès froids améliorés*, *2 abcès par congestion améliorés* : c'est un langage chirurgical tout nouveau. C'est la première fois qu'on parle d'un abcès amélioré; le mot fera fortune dans la statistique facile.

ans l'examen de ce relevé où nous avons trouvé tant de sujets d'étonnement, il est deux points sur lesquels nous avons à nous émerveiller du zèle de M. Guérin et de la manière dont il a été secondé : nous voulons parler de la *multiplicité des soins donnés au domicile des malades, et du nombre considérable d'appareils* qui ont été nécessaires pour tous ces traitemens (1).

D'après la connaissance que nous avons du chiffre des malades traités à l'hôpital, nous voyons qu'il y a 1260 malades traités, soit à la consultation soit en ville; en admettant pour moitié de ce chiffre, ceux qui ont eu des traitemens suivis en ville, nous trouverions 630 malades qui, à 3 visites seulement, donneraient un total de 1890 visites.

(1) Ceci est le commencement des insinuations et imputations de MM. Malgaigne et Henroz, relatives aux appareils payés par les malades.

Parmi les malades que l'on pourrait présumer avoir été soumis à l'action des appareils, nous trouvons :

La fausse ankylose de la mâchoire, les torticolis, les déviations de l'épine, les excurvations tuberculeuses, les difformités rachitiques des membres et du thorax, les courbures des membres par cal vicieux, difformités du coude, de la main et des doigts; les luxations congénitales; difformités de la hanche, difformités des genoux; pieds-bots; flexion permanente des orteils; ce qui donne un total de 1190 malades, sur lesquels les résultats du traitement étant indiqués pour 749, nous pouvons penser que 740 malades ont nécessité l'application et le séjour prolongé d'appareils. Nous trouvons cinq fois plus d'appareils en dehors de l'hôpital que dans l'hôpital même, puisqu'en admettant que tous les malades de l'hôpital eussent eu des appareils, il n'y en aurait que 134.

Tout ce qui vient d'être exposé porte sur des faits et des chiffres. Nous croyons pouvoir, quant à présent, les livrer, sans autre commentaire, au bon sens et aux lumières de nos lecteurs, sauf à y revenir s'il y a lieu.

(*Gazette des Hôpitaux* du jeudi 13 juillet 1843.)

Il y a une réponse préliminaire à faire à cet article, indépendamment de celle très détaillée qu'y ont faite MM. Brochin, Dechambre et Kuhn. La principale objection dirigée contre la statistique de M. Guérin, c'est que les résultats qu'il annonce dépassent toutes les prévisons; toutes les idées qu'on se fait sur l'orthopédie sont bouleversées, ainsi que les notions acquises sur la proportion respective des succès et des revers dans le traitement de chaque classe de difformités. C'est là le grief général; c'est le point de départ, et l'on peut dire la cause principale de toutes les attaques; c'en a été la seule justification jusqu'ici. Mais si M. Guérin n'avait cru faire que ce que les autres ont fait, il n'aurait pas pris la peine de le publier. C'est parce qu'il croit avoir ajouté aux notions de la science, aux ressources de l'art, qu'il l'a dit. Il n'a pas la prétention d'être cru rien que sur sa parole; il n'a jamais supposé que les chiffres dussent être acceptés comme des articles de foi; mais il ne supposait pas non plus que ses résultats dussent être taxés d'avance d'inexactitude et de mensonge par cela seul qu'ils annonçaient un progrès. Au reste, en attendant qu'il donne à toutes ses assertions le degré de preuve qui les rendra incontestables aux yeux de la science, il croit devoir signaler une cause générale de méprise qui pourra expli-

quer *jusqu'à un certain point* l'incrédulité et l'opposition de la partie modérée de ses adversaires.

Quand un résultat nouveau est annoncé dans les sciences ou dans les arts, on ne s'en fait pas d'abord d'idée d'après ce qu'il est en réalité, mais d'après ce qu'on suppose qu'il est. On se figure presque toujours les choses autrement qu'elles ne sont ; et à cause que les mêmes mots expriment pour l'inventeur et la critique deux idées, deux choses différentes, et parce que les choses qu'ils ont en vue sont réellement toutes différentes. Or, une chose réellement impossible ne devient jamais possible : ce qui devient possible est autre chose que ce qui était impossible. Ajoutons encore que des résultats nouveaux jugés impossibles par certains moyens peuvent l'être par d'autres moyens, et l'on ne suppose pas la possibilité d'autres effets par d'autres causes. C'est là un préjugé très puissant dans les sciences, et qui joue le plus grand rôle dans la critique ; on le croirait à peine, et pourtant il n'a jamais été remarqué. En veut-on un exemple frappant? Dans le débat actuel M. Guérin a annoncé la guérison de *difformités* par *cals vicieux* et d'*excurvations tuberculeuses de l'épine*. On ne s'est pas demandé si M. Guérin n'entendait pas, par ces dénominations, d'autres difformités, d'autres phases, d'autres degrés de difformités que celles de ce nom qui sont réputées incurables. Il est de fait que M. Guérin ne prétend pas guérir un cal vicieux de fracture ordinaire anciennement consolidée, mais il guérit un certain ordre de difformités par cal vicieux. Il ne guérit pas les excurvations tuberculeuses consolidées, ni toutes les excurvations, à certaines périodes, à certains degrés, mais il en guérit un certain nombre, et ainsi de suite pour les moyens employés et les résultats obtenus. Il en est de même des déviations de l'épine, du strabisme, des abcès par congestion. Il fait ce qu'on ne faisait pas, il emploie des moyens qu'on n'employait pas, mais il ne fait pas ce qui était infaisable, et surtout il ne produit pas ses résultats avec des moyens incapables de les produire. Cela est d'un bon sens si vulgaire qu'il paraîtrait superflu de le faire remarquer, et cependant, à part les incrédules de mauvaise foi, il n'y a pas de cause plus puissante d'incrédulité que le préjugé dont il s'agit.

Voici, pour les allégations principales de l'article de la Gazette des Hôpitaux, la réponse de MM. Brochin, Dechambre et Kuhn.

N° 8.

BROCHIN, DECHAMBRE ET KUHN. — RÉPONSE AU PRÉCÉDENT ARTICLE (N° 7).

A M. LE RÉDACTEUR EN CHEF DE LA GAZETTE DES HÔPITAUX.

Monsieur,

Nous avions espéré que notre déclaration, insérée dans votre avant-dernier numéro, au sujet de la statistique du service des difformités établi à l'hôpital des Enfans, aurait prévenu toute méprise, et nous aurait valu au moins l'honneur des attaques que vous avez cru devoir prendre sous votre patronage. Il n'en a pas été ainsi : par des motifs qui n'échapperont à personne, on s'est plus préoccupé du choix de l'adversaire que de la recherche de la vérité. Nous le regrettons beaucoup, Monsieur, parce que, tout en ayant le droit incontestable de défendre notre œuvre contre des insinuations qui la dénaturent, nous aurions désiré ne pas paraître nous immiscer dans les affaires d'autrui, alors qu'en réalité nous ne nous occupons que des nôtres; car, nous nous faisons un devoir de le déclarer de nouveau, le relevé général du service des difformités de l'hôpital des Enfans a été fait par nous et par nous seuls, avec des matériaux recueillis par nous. Ainsi donc les reproches de contradiction, d'inconséquence, d'étrangeté, et les insinuations d'une nature beaucoup plus grave que renferme l'article publié au nom de votre journal, viennent directement à notre adresse : vous nous permettrez de les relever et d'y répondre.

Un mot d'abord sur l'origine et le caractère général de notre statistique :

On avait demandé à M. Guérin le relevé des résultats obtenus *depuis la création du service qui lui est confié* (lettre de M. Orfila) : il nous a priés de rédiger ce document, sans intention autre que de mettre sous les yeux du conseil des hospices le résultat réel, empirique, de son service. Une première colonne a montré le nombre des malades : rien à dire là-dessus, sans doute ; une seconde colonne dit le nombre des guéris, une troisième le nombre des améliorés, une quatrième le nombre de ceux qui n'ont pas eu d'amélioration, une cinquième le nombre des morts. Jusque-là nous ne supposons pas que le tableau soit sorti de l'expression la plus matérielle des faits. Une dernière catégorie note à part ceux qui n'ont pas été revus, ceux qui ne sont pas revenus après s'être présentés pour être traités, et ceux encore en traitement. Quoique ces sujets soient différens sous beaucoup de rapports, ils ont une même signification essentielle au point de vue du relevé des résultats, c'est-à-dire qu'ils n'expriment aucun résultat et n'en peuvent exprimer aucun, si l'on veut rester dans le vrai absolu. Car, remarquez-le bien, on aurait pu faire des catégories des *non revus* et de ceux *encore en traitement*, beaucoup de guéris, beaucoup d'améliorés; mais on aurait été au delà de la réalité accomplie et certaine. Et de ce que nous sommes

restés dans cette rigoureuse expression des faits, on trouve le procédé étrange! Mais il n'est tel qu'entre les mains de l'auteur de l'article, parce qu'il a voulu le faire servir à des buts et fins autres que ceux que nous avons eus. Ainsi, nous n'avons voulu établir aucune proportionnalité, nous n'avons voulu tirer d'inductions d'aucune espèce, soit du nombre, soit du caractère de telle ou telle difformité. Nous avons donné un relevé exact et fidèle des faits bruts, sans autre intention que de fournir un simple procès-verbal demandé à l'improviste au milieu de traitemens non encore terminés. C'est donc bien à tort qu'on parle des idées plus ou moins rigoureuses de M. Guérin ou des nôtres sur la statistique.

Venons-en maintenant aux attaques de détail :

PREMIER POINT. Avec une sagacité qui lui fait sans doute beaucoup d'honneur, l'auteur de l'article, supputant le nombre des morts, fait deux suppositions également contraires à la vérité : 1° il suppose que les 25 morts portent exclusivement sur les sujets de l'hôpital; 2° il suppose qu'ils ont succombé aux suites du traitement, comme des amputés, par exemple. Or, voici les faits : sur 25 morts, pas un, vous l'entendez, monsieur, pas un n'a succombé par le fait du traitement. 15 sont morts de scarlatine, d'angine gangréneuse, de variole, de fièvre typhoïde ou autres maladies intercurrentes, contractées à l'hôpital ou dans leurs familles. 10 sont morts de l'affection tuberculeuse des os ou d'abcès par congestion dont ils étaient atteints, et pas un, nous le répétons avec une insistance égale à la sollicitude de l'auteur de l'article, pas un n'a succombé par le fait des méthodes inoffensives de l'orthopédie. Ceci vous prouve de nouveau que nous n'avons eu en vue, dans notre tableau, en relatant les morts, que l'énoncé pur et simple des faits.

SECOND POINT. L'auteur de l'article voit une contradiction grave entre M. Orfila et nous au sujet de la durée du temps sur lequel a porté notre relevé. M. Orfila, dit-on, parle des trois premières années du service, et nous faisons commencer notre relevé à partir du 1er août 1839. Si on avait lu plus attentivement la déclaration de M. Orfila, on y aurait lu en toutes lettres : « Je vous ai prié de faire le relevé des résultats obtenus *depuis la création du service qui vous est confié*, afin de mettre le conseil des hospices, etc.... Ce relevé, vous me l'avez présenté *tel qu'il a été publié* dans le dernier numéro de la GAZETTE MÉDICALE. » Si, dans une autre partie de sa lettre, M. Orfila parle d'une manière générale des trois premières années, c'est qu'en effet il n'y en avait pas quatre, et les développemens dans lesquels il est entré ne devaient permettre aucun doute sur le parfait accord qui existe entre lui et nous.

TROISIÈME POINT. L'auteur de l'article s'étonne à chaque pas des résultats remarquables portés à notre tableau, comme ayant été obtenus par M. Guérin dans le traitement des *déviations de l'épine*, des *courbures des membres par cal vicieux*, des *excurvations tuberculeuses*, du *strabisme*, des *luxations congénitales*. Nous ne sommes pas étonnés de l'étonnement de l'auteur de l'article, qui a, sans doute, des raisons très personnelles de ne pas croire à la possibilité de ces succès; mais nous, qui sommes historiens et non rivaux, nous avons cru facilement à la possibilité de ce que nous avons vu, et nous n'avons fait aucune difficulté de l'appuyer de notre témoignage.

Quatrième point. L'auteur de l'article, ne s'adressant plus à nos chiffres, mais à notre langage, trouve étrange le mot *amélioration* appliqué au traitement des abcès froids ou par congestion. Ceci tient sans doute à un défaut de connaissance des faits. Un malade se présente avec un abcès par congestion, contenant deux litres de pus qui menace de se faire jour à l'extérieur ; la méthode sous-cutanée le débarrasse quatre ou cinq fois de cette collection, la réduit au quart ou au cinquième de son volume, ou la convertit en un abcès fistuleux inoffensif; n'est-ce pas là une véritable amélioration ? C'est, du reste, ce que cette méthode procure toujours quand les abcès ne guérissent pas complètement par son concours.

Nous nous dispenserons de relever d'autres doutes, d'autres étonnemens exprimés par l'auteur de l'article, sur le nombre des visites faites au domicile des malades, sur le nombre des appareils prescrits et appliqués. Nous aussi nous laissons aux lumières et au bon sens de vos lecteurs le soin de compléter notre réponse sur ces points ; comme nous comptons sur leur sagacité pour apprécier l'origine et le véritable caractère de ce débat. Nous les prévenons d'ailleurs que quelles que soient les attaques dont notre relevé et nos explications puissent être ultérieurement l'objet, nous nous abstiendrons de toute réplique, convaincus qu'ils sont maintenant suffisamment édifiés sur les faits de ce procès.

Veuillez agréer, etc.

H. Brochin, A. Dechambre, F.-A. Kuhn.

(Gazette médicale du samedi 15 juillet 1843.)

Cette lettre répondait aux points importans de l'attaque de M. Vidal. Le débat eût pu s'arrêter là. Mais c'est un système adopté par les adversaires de M. Guérin : quand il a mis hors de cause leurs objections et attaques principales, ils se rejettent sur des circonstances accessoires qui n'étaient pas en question. Ils en exagèrent l'importance dans l'espoir de détourner l'attention des véritables difficultés. L'article suivant est une remarquable application de ce système :

N° 9.

RÉPLIQUE DE LA GAZETTE DES HOPITAUX A LA LETTRE DE MM. BROCHIN, DECHAMBRE ET KUHN (N. 8) (1).

Avant d'examiner ce à quoi la lettre qu'on vient de lire a la prétention de répondre, nous devons rappeler brièvement les points sur lesquels portait le contenu de l'article du journal qui a suscité cette lettre. On verra, par ce résumé, quels sont les points que ces messieurs ont laissés sans réponse, quels sont ceux auxquels ils ont voulu répondre, et comment ils l'ont fait.

---

(1) Article non signé, mais qu'on croit pouvoir attribuer, comme le précédent (N. 7), à M. Vidal.

Nous avions reproché au résumé de n'avoir pas fait connaître si les 25 malades qui avaient succombé appartenaient aux 134 malades de l'hôpital. Cela avait beaucoup d'importance. Jusqu'ici, il est encore impossible de le savoir, même après la réponse de ces messieurs. Un mot eût fait tomber les incertitudes : *tant sont morts à l'hôpital, tant sont morts en ville.* Ce mot n'a encore pu, à l'heure qu'il est, être obtenu de ces messieurs. Est-ce sans des motifs bien arrêtés qu'ils nous tiennent rigueur sur ce point ? Ce serait une singulière préoccupation. Est-ce par d'autres motifs ? Quels peuvent donc être ces motifs ? (1)

Nous avions dit que si MM. Orfila, Brochin, Dechambre et sœur Bertin concordaient sur le nombre des malades admis à l'hôpital, celui de 134, il y avait une divergence très forte quand il s'agissait du temps, puisque M. Orfila parlait de trois ans seulement, tandis que ces messieurs parlaient de trois ans et onze mois, c'est-à-dire près de quatre ans. Or, 134 malades en trois ans font par année 44 malades ; tandis que, répartis sur quatre années, il y en a pour chacune 33 seulement. Il importait beaucoup au conseil de savoir si c'est 44 malades ou 33 seulement qui sont traités chaque année dans le service confié à M. Guérin.

Nous faisions sentir que porter dans un relevé de traitement qui devait être soumis à l'examen du Conseil des hospices 1394 malades là où l'on ne pouvait en porter que 755, puisque tel est le chiffre des seuls malades sur lesquels on puisse établir des résultats, et que porter par conséquent d'une manière indue 619 malades, n'était pas un procédé très régulier.

Nous avions exprimé le regret ou, si l'on veut, le blâme de voir réunis dans une même colonne, sans désignation aucune, des malades abandonnés sans traitement et des malades encore en traitement, ce qui, au point de vue des résultats, est un assemblage contre lequel s'élève le sens commun.

Enfin, nous exprimions un étonnement partagé par tous les praticiens sur des résultats aussi étranges que ceux-ci : 1° pas un seul cas d'insuccès sur 108 strabiques opérés ; 2° deux cas seulement d'insuccès sur 23 cas de courbures des membres par cals vicieux ; 3° la guérison complète des luxations congénitales du fémur dans la proportion de deux cas sur trois, et encore ce dernier amélioré. En agissant ainsi, nous mettions M. Guérin en demeure de donner des explications propres à dissiper les doutes qui s'élèvent dans l'esprit des praticiens éclairés sur des résultats qui, aux yeux de la plupart d'entre eux, dépassent la limite du possible.

Nous disions encore qu'il est d'une mauvaise pratique de chercher à redresser les courbures produites par la destruction tuberculeuse des vertèbres, puisque pour tout homme qui connaît le mécanisme de la guérison à la suite de destruction tuberculeuse du corps des vertèbres, le plus sûr moyen de prévenir la guérison et de compromettre les jours du malade, est de chercher à détruire ces sortes de courbures qui sont essentiellement liées au travail de consolidation et de cicatrisation osseuse de la colonne. A côté de ce blâme s'exprimait la surprise de voir que sur 98 cas de courbures de cette espèce 50 avaient été, les uns guéris complètement, les autres améliorés.

---

(1) Cela n'avait aucune importance du moment qu'aucun malade n'était mort des suites des opérations et du traitement.

Enfin, l'expression d'abcès améliorés nous avait paru déceler des habitudes chirurgicales de fraîche date.

Nous n'avions pas pu laisser passer inaperçu, à l'occasion des pieds-bots, le contraste d'une pratique si constamment heureuse dans les cas où tout le monde avoue des revers, et d'une pratique si peu avantageuse dans des cas où il est reconnu que l'on a des succès beaucoup plus nombreux.

Quant au nombre des visites en ville et à celui des appareils livrés hors de l'hôpital, il n'y avait dans le présent aucun argument ; il s'agissait de prendre acte de ces faits sans en tirer actuellement aucune induction.

Parmi tous ces points, les seuls auxquels la lettre qu'on vient de lire renferme une velléité de réponse sont : 1° le chiffre de la mortalité ; 2° la contradiction entre M. Orfila et MM. Kuhn, Dechambre et Brochin ; 3° l'invraisemblance des résultats obtenus par M. Guérin ; 4° le mot *amélioré*, comme expression nouvelle dans le traitement des abcès.

1° On demandait si les 25 morts portaient exclusivement sur les sujets de l'hôpital : réponse : pas un n'a succombé par le fait du traitement. Mais, encore une fois, sont-ils morts à l'hôpital, oui ou non ? Réponse : Ils sont morts de scarlatine, d'angine gangréneuse, de variole, etc.

2° On demandait : Comment se fait-il que M. Orfila mette en tête de sa lettre à l'administration que le relevé se rapporte à trois années seulement, lorsque dans l'attestation de ces messieurs il s'agit de quatre années, ou, pour être tout à fait rigoureux, de quatre années moins un mois. Réponse : Si M. Orfila parle de trois années, c'est qu'il n'y en avait pas quatre. Voudrait-on exciper de ce qu'il y a quatre ans moins un mois pour se croire en droit de dire qu'il n'y que trois ans ?

3° En ce qui touche la vraisemblance des résultats extraordinaires obtenus par M. Guérin, la seule réponse de ces messieurs est celle-ci : « *L'auteur de l'article a des raisons très personnelles de ne pas croire à la possibilité de ces succès.* »

4° On trouve que le mot *amélioré*, appliqué aux abcès, est un langage chirurgical nouveau et qui décèle une grande inexpérience des choses de la chirurgie. Ces messieurs répondent par un langage non moins excentrique en nous parlant d'*abcès fistuleux inoffensifs*.

Mais à quoi bon s'inquiéter du langage, quand on s'avance jusqu'à dire que la méthode sous-cutanée, quand elle ne guérit pas complètement, procure *toujours* la conversion des abcès par congestions en abcès fistuleux inoffensifs ? Si l'incroyable assertion qu'on vient de lire, et qui fera hausser les épaules à tout homme qui sait ce que c'est qu'un abcès par congestion, n'a pas échappé par mégarde et dans une rédaction précipitée, nous n'hésitons pas à le dire, le doute qui s'attache à une pareille affirmation remonte à toutes celles qui émanent de la même source (1).

---

(1) Voici le texte de la réponse de MM. Brochin, Dechambre et Kuhn. « Un malade se présente avec un abcès par congestion contenant deux litres de pus, qui menace de se faire jour à l'extérieur. La méthode sous-cutanée le débarrasse 4 ou 5 fois de cette collection, la réduit au quart ou au cinquième de son volume, *ou* la convertit en un abcès fistuleux inoffensif. » Cela dit-il, cela veut-il dire qu'il le convertit *toujours?* O bonne foi !

Mais vous oubliez donc, messieurs, que sur 14 abcès par congestion, vous annoncez vous-mêmes dans votre tableau la mort de 5 sujets. Vous oubliez donc que dans cette lettre même vous convenez que 10 malades sont morts des suites de l'affection tuberculeuse et d'abcès par congestion.

Puisque vous nous remettez vous-mêmes sur ce chapitre, nous vous indiquerons un rapprochement très curieux à faire entre votre tableau et la lettre que vous nous adressez. Voici ce rapprochement. Dans la lettre d'aujourd'hui vous dites que 10 sujets sont morts des suites de l'affection tuberculeuse et des abcès par congestion, tandis que dans le tableau dressé par vous il n'est question que de 7 sujets qui ont succombé par le fait de ces causes (1). Tâchez donc d'être d'accord avec vous-mêmes et de publier les détails propres à nous faire apprécier la cause de ces contradictions du moins apparentes, si elles ne sont pas réelles.

On voit donc, par ce résumé, que plusieurs des reproches renfermés dans l'article de la Gazette des Hôpitaux sont restés sans réponse aucune, et l'on peut juger de la valeur des réponses faites aux autres.

Nos lecteurs nous sont témoins que tout en exposant notre désir d'avoir des renseignemens détaillés propres à édifier le public médical, nous n'avions fait remonter vers aucun des acteurs dans ce procès la moindre pensée d'un blâme personnel. Nous nous étions interdit la recherche des mobiles qui pouvaient porter ces messieurs à prendre fait et cause pour M. Guérin. Ces messieurs, à ce qu'il paraît, ne nous ont pas tenu compte d'une pareille réserve, et surtout ils ne l'ont pas imitée; car ils n'hésitent point à semer leur lettre de ces attaques contre la rédaction de la Gazette des Hôpitaux : *Qu'on s'est moins préoccupé de la recherche de la vérité que du choix des adversaires*; *qu'on a eu des raisons très personnelles de ne pas croire à la possibilité des succès de M. Guérin*, et que l'auteur de l'article a été mu par un sentiment de rivalité. Nous ne comprenons pas que ces messieurs se soient crus en droit d'établir des rapports de rivalité, puisqu'ils savent très bien que l'article dont ils parlent n'est point rédigé par un orthopédiste, ni sous l'inspiration d'un orthopédiste. Pourquoi donc supposer une rivalité qui n'existe point ici ? Que diraient ces messieurs si nous eussions élevé des doutes sur la sincérité des mobiles qui les font agir, et si, parce que deux d'entre eux demeurent dans l'établissement de M. Guérin et sont ses collaborateurs habituels, nous eussions présenté leurs rapports de commensalité sous un jour défavorable? Une pareille supposition est loin de notre pensée (2). Si nous accusons ces messieurs d'erreur, nous ne l'attribuons qu'à des illusions auxquelles des hommes très jeunes sont toujours exposés.

(Gazette des Hôpitaux du 18 juillet 1843.)

L'article qui précède était en quelque façon une ébauche de celui qui va suivre, et qui est signé Vidal. On retrouve, en effet, dans le se-

(1) Toujours la même chose. Est-ce que le tableau ne porte pas des excurvations *tuberculeuses* et autres difformités de la même nature? Est-ce qu'il n'y a pas aussi des morts dans les autres catégories d'affection tuberculeuse ?

(2) Et cependant on lit dans un autre article signé Vidal (doc. n° 3) que M. Guérin a des commençaux plus ou mois affamés. On retrouve dans cet article les mêmes objections, la même bonne foi et jusqu'aux mêmes expressions.

cond, les mêmes idées, les mêmes objections, et surtout les mêmes allégations que dans le premier, plus la forme acrimonieuse à laquelle l'auteur est obligé de renoncer quand il parle au nom de la *Gazette des Hôpitaux*.

Autre remarque importante. Dans l'article qui va suivre, le sieur Vidal nomme M. Guérin presque à chaque ligne; il lui adresse directement les injures et les diffamations qu'il n'avait encore exprimées jusque là que par voie d'indications et d'insinuations. Les secondes rapprochées des premières rendront les unes aussi claires que les autres. Elles montreront que M. Guérin ne réclame que ce qui lui appartient légitimement.

N° 10.

VIDAL. — ARTICLE A PROPOS DU RELEVÉ ET DE LA MORTALITÉ DU SERVICE DE M. GUÉRIN.

Le temps est aux certificats : il pleut de ces papiers. Nous n'avons nullement à nous étonner de cette averse, car nous l'avons annoncée. En effet, notre baromètre du mois dernier marquait ceci : *On cherche des certificateurs; quand ils seront trouvés on fera le tour*. Mais, avouons-le avec humilité, nous n'avions pas prédit qu'il se mêlerait aux certificateurs une certificatrice, et mademoiselle Lenormand elle-même n'aurait jamais pu lire dans l'avenir qu'on entraînerait dans une polémique ardente un malheureux jeune homme sous le coup d'une fièvre typhoïde. *Nous allons même jusqu'à avouer que la nature du tour à jouer nous était parfaitement inconnue. Nous n'aurions jamais pu penser, par exemple, qu'on se mystifierait soi-même. Un mot d'explication* : M. Guérin aspire à la fortune et à l'Institut; il n'est pas le seul possesseur de cette double marotte, et franchement il en est qui la possèdent d'une manière moins légitime. Il fut un temps où une bonne spécialité pouvait réaliser ces désirs, mais les temps changent, l'Institut change, les croyances en l'orthopédie changent; les bossus seuls ne changent pas. M. Guérin, en homme qui se dit habile, choisit pour spécialité l'orthopédie. Or, il est arrivé que non seulement l'orthopédie a éprouvé une baisse considérable dans l'opinion publique comme efficacité, mais on a vu ses dangers et on commence à en avoir peur. *M. Guérin lui-même a constaté et publié les dangers de l'orthopédie tranchante. En effet, dans la statistique insérée dans son journal, il est question de 25 morts! ce qui, selon la* REMARQUE TRÈS JUSTE du rédacteur de la *Gazette des Hôpitaux*, constitue *une mortalité plus forte que celle des opérés de*

la taille (1). D'un autre côté, l'Institut, dans sa dernière élection, a choisi le représentant le plus prononcé de l'encyclopédisme. M. Guérin a donc compris qu'il fallait sortir de la spécialité pour réaliser ses désirs.

Les travaux sur les infirmités n'étant ni assez bien rétribués ni assez estimés, il s'est adressé aux maladies proprement dites; et, dans l'hôpital *où il était simple attaché, pour essais orthopédiques*, contre toute espèce de réglement, il a voulu traiter des maladies chirurgicales. A ces fins, demande par lui est faite à l'administration, pour qu'elle voulût bien agrandir son service. M. Guersant fils, le seul chef réel et légal du service de chirurgie à l'hôpital des Enfans, M. Guersant a réclamé auprès de l'administration, laquelle, dans sa justice, a débouté M. Guérin de ses prétentions. Mais notre orthopédiste tranchant, pour faire valoir ses droits, avait fait présenter au Conseil Général des hôpitaux une statistique de son service. Cette statistique a allumé une polémique qui ne manque ni de vivacité ni de *dures vérités*. Celles de M. Guérin, *étant des plus singulières*, ont été rejetées; alors, *selon sa louable habitude, il a eu recours aux certificats*, lesquels ont été publiés dans son journal et dans la *Gazette des Hôpitaux*. Nouvelle levée de boucliers contre ces certificats. Réponse de quelques certificateurs et *réplique des douteurs, lesquels vont toujours croissant en nombre et en puissance*. Tout cela est dans la manière de la polémique, telle qu'elle a été inventée par les orthopédistes. Mais ce qu'ils n'auraient pas dû inventer, c'est le rôle d'une créature qui, par son âge, sa position, son sexe, devait à jamais être éloignée des débats dans lesquels on ne peut jamais garantir les personnes, même quand on a la ferme intention de ne toucher qu'aux choses. La malheureuse sœur Bertin est la victime à laquelle nous faisons allusion. Elle a bien appris, dans un sévère noviciat, à partager, à soulager les misères des malheureux malades; son sexe, la nature de son esprit surtout, la portaient à la simplicité, à des pensées, des habitudes naïves comme il en faut pour devenir *sœur des enfans*. Mais cette pauvre fille était loin de s'attendre à entrer dans les dédales de la statistique orthopédique; elle ignorait surtout le fil qu'on lui donnerait pour en sortir. Elle était bien éloignée, la timide sœur, de se croire autorisée à gourmander son administration, et en venir à tricoter un certificat dans lequel se trouve une phrase qui a une odeur de diplomatie et non de sainteté. Et c'est cependant ainsi qu'on écrit la science orthopédique!

Une autre circonstance des plus tristes encore est celle qui nous montre un malheureux jeune docteur signant un article de polémique dans lequel se trouvent pas mal d'insinuations malveillantes et cela sous le redoublement d'une fièvre typhoïde! On a souvent peint les misères du malheureux médecin qui débute; on ne connaissait pas encore cette douleur à laquelle nous faisons allusion maintenant.

Mais jetons un voile épais sur la plus triste de toutes les pages de notre histoire contemporaine!

(1) Voyez dans le numéro du 12 juillet de ce journal la discussion sur la statistique des opérés à l'hôpital des Enfans (Documens n. 7).

Finissons par un conseil : Il est permis à un médecin d'aspirer à la fortune, il est beau de voir en perspective les honneurs académiques et le palais des Quatre-Nations. Mais pour y parvenir, le chemin est toujours plus difficile, et il n'y en a qu'un maintenant. Selon nous, M. Guérin s'en éloigne et nous le constatons avec regret, car il a assez d'intelligence pour apprendre, avec le temps, les choses difficiles qu'il faut savoir pour avoir un rang parmi les bons praticiens. On n'improvise pas un chirurgien. Tout ce qu'entreprend M. Guérin prouve cette vérité. Dans les articles qu'il publie et qu'il fait publier, il y a une inexpérience des règles les plus simples de l'art, de son langage même, qui décèle un manque de noviciat, lequel est à refaire, si l'on veut parvenir. Les obscurités qu'on reproche à M. Guérin et qu'on croit à tort volontaires, son habitude d'ajourner toujours les questions qu'on lui propose n'ont pas d'autre cause. Heureusement le temps et l'étude peuvent modifier tout cela. Mais il faut que M. Guérin profite des conseils de ses maîtres et qu'il se défasse de sa mauvaise manière d'interpréter la critique, quand elle est dans son droit et quelquefois dans ses devoirs les moins sévères. Dès qu'on hasarde un conseil, une réflexion à l'endroit des erreurs de cet orthopédiste, on est des ennemis. Ce sont là, selon nous, des airs qu'on se donne mal-à-propos. *Tout petit seigneur peut avoir des valets* (1), *mais n'a pas d'ennemis qui veut.* Dupuytren avait des ennemis, *M. Guérin n'a que des admirateurs et cela,* dit-on, *à des prix très modérés.*

(Annales de chirurgie, juillet 1843.)

On a vu avec quelle perfidie le sieur Vidal a reproduit les allégations relatives à la prétendue mortalité de l'orthopédie, sans tenir aucun compte des explications fournies par MM. Brochin, Dechambre et Kuhn. Il va plus loin : ce ne sont plus des doutes qu'il émet, des éclaircissemens qu'il demande ; il pose le fait comme constant, comme admis, *et exprimé par M. Guérin* lui-même. « M. Guérin lui-même, dit-il, a cons-
» taté et publié les dangers de l'orthopédie tranchante. En effet, dans la
» statistique insérée dans son journal, il est question de 25 morts ! ce qui,
» selon la *remarque très juste* du rédacteur de la *Gazette des Hôpitaux*,
» constitue une mortalité plus forte que celle des opérés de la taille ! »

(1) Ceci est une insulte à l'adresse de MM. Brochin, Dechambre et Kuhn. Les hommes honorables qui témoignent en faveur de M. Guérin, qui attestent l'exactitude de son relevé, sont ses valets ! Un témoignage est payé parce qu'on a le courage de le donner, en contradiction avec les vociférations de la haine et de la calomnie. Au contraire, pour MM. Vidal et consorts, la moindre attaque anonyme est très probante : ce qu'on dit dans la rue contre M. Guérin a une grande valeur : témoin les bruits recueillis par M. Malgaigne ! Mais quiconque se montre pour M. Guérin et signe loyalement en sa faveur, est un *convive affamé*, un *valet*, un *admirateur à prix modéré !*

Ainsi, il savait officiellement qu'aucun des malades de M. Guérin n'avait succombé des suites de son traitement, et il répète, il affirme, il fait dire à M. Guérin lui-même, que la mortalité parmi ses opérés est plus forte que celle des opérés de la taille! Il faut bien le répéter avec une insistance égale à celle de la calomnie, jamais, en aucun temps, ni à l'hôpital, ni en ville, M. Guérin n'a perdu un de ses opérés. Sur plus de 4000 opérations, pas une n'a donné suite au moindre accident sérieux! Ceci sera qualifié de *miracle ;* qu'importe, la chose est, et personne ne citera le moindre fait contraire.

Jusqu'ici on n'a vu que des injures et des imputations dépourvues de toute apparence de fondement; M. Maisonabe avait commencé sur le ton de l'insulte, mais il n'avait produit aucun effet; M. Vidal est venu à son secours dans la GAZETTE DES HÔPITAUX et dans son journal. Cependant cela ne suffisait pas encore : ce concert d'attaques avait à peine ébranlé l'opinion. Il fallait quelque chose de plus, quelque chose qui eût l'apparence d'une critique sérieuse; la diffamation injurieuse avait fait son temps; elle avait épuisé son crédit. C'est alors que M. Malgaigne s'est montré. L'article qu'on va lire ouvre la série de ses diffamations astucieuses, déguisées sous les apparences de la science et de la modération. On est au 20 juillet. La guerre avait commencé par M. Maisonabe au 6 du même mois.

N° 11.

MALGAIGNE. — PREMIÈRE ATTAQUE.

RELEVÉ GÉNÉRAL DU SERVICE ORTHOPÉDIQUE DE L'HÔPITAL DES ENFANS.

L'orthopédie a tenu une assez grande place dans l'histoire chirurgicale du mois qui vient de s'écouler. Nous ne parlons pas de deux discussions avortées à l'Académie de Médecine, et qu'il faudra bien reprendre quelque jour; mais un fait infiniment plus grave a excité une certaine émotion dans la chirurgie parisienne.

La GAZETTE MÉDICALE du 11 juillet contenait, sous le titre de *Relevé général du ser-*

vice orthopédique de l'hôpital des Enfans, un tableau statistique des malades traités par M. Guérin, *en réponse*, disait le journal, « aux personnes qui ont contesté l'utilité d'un service spécial des difformités dans les hôpitaux, et à celles qui mettraient encore en doute l'efficacité de l'orthopédie. » Ce tableau avait été adressé au conseil général des hôpitaux, reproduit dans plusieurs journaux politiques; et il annonçait de tels résultats, que tout d'abord un médecin qui s'est autrefois occupé d'orthopédie, M. Maisonabe, en révoqua en doute la sincérité dans deux lettres successives, publiées par la GAZETTE DES HÔPITAUX. Nous ne voulons pas, quant à présent, rechercher jusqu'à quel point étaient fondées les critiques de M. Maisonabe; nous regrettons seulement qu'il les ait revêtues de formes peu usitées dans la polémique contemporaine; l'injure et la violence feraient tort aux meilleures raisons. Mais une plus rude attaque a été dirigée contre la statistique de M. Guérin, par la GAZETTE DES HÔPITAUX même, dans un article également remarquable par le fond et par la forme, et qui ne pouvait demeurer sans réponse.

M. Guérin a d'abord répondu lui-même aux accusations de M. Maisonabe. Dans sa lettre du 7 juillet, cherchant à qui devait revenir la responsabilité de la statistique publiée, il déclarait bien qu'elle n'avait pas été rédigée par lui, mais par MM. Brochin, Dechambre et Kuhn; mais d'un autre côté, *il l'adoptait sans nulle réserve*, dans ces propres termes: « Relativement au relevé, je le maintiens parfaitement exact, et je défie qui que ce soit de fournir aucune espèce de preuve du contraire. » En même temps MM. Brochin, Dechambre et Kuhn, tout en se déclarant les auteurs du tableau, ajoutaient: « Nous croyons savoir que les observations détaillées seront publiées par le chef du service en temps convenable, avec le nom et l'adresse des sujets. Si l'on désirait immédiatement d'autres renseignemens, on pourrait s'adresser directement à M. Guérin. »

Quant à cette promesse ambiguë de publier les observations détaillées, il suffira de dire que le tableau ne comprend pas moins de 1,394 sujets, pour juger si elle peut passer pour sérieuse. Mais, au total, M. Guérin ayant les observations, possédant tous les renseignemens, attestant l'exactitude du relevé, c'était donc à lui qu'il fallait s'adresser, et c'est à lui que s'adressait la GAZETTE DES HÔPITAUX dans l'article déjà cité. Cette fois, M. Guérin, malheureusement conseillé à notre avis, a gardé le silence; et MM. Brochin, Dechambre et Kuhn ont élevé cette étrange prétention de se poser comme les vrais champions du débat, laissant M. Guérin en dehors, ou plutôt le masquant généreusement de leurs poitrines; et après une réponse telle quelle, déclarant dédaigneusement que « quelles que soient les attaques dont leur relevé sera ultérieurement l'objet, ils s'abstiendront de toute réplique. »

En ceci, nous estimons qu'il y a une grande erreur, si l'on croit que le public chirurgical se tiendra pour satisfait, et, comme disent ces messieurs, « suffisamment édifié sur les faits du procès. » En ce qui nous concerne, nous avions voulu, dès l'abord, nous charger de l'examen critique du relevé de M. Guérin, et lui demander les éclaircissemens qui nous paraissaient nécessaires; cette tâche ayant été remplie et bien remplie, nous avons cru devoir attendre les éclaircissemens demandés. — *Et ils sont d'autant plus indispensables que l'article de la* GAZETTE DES HÔPITAUX *n'a pas tout dit; qu'il est question dans le public*

de revers graves dont il n'est fait aucune mention dans le relevé; pour en citer un exemple, M. Velpeau, homme compétent, a vu un strabique opéré à la consultation de M. Guérin, et qui a perdu complètement la vue du côté opéré; tandis que, pour les strabismes, le relevé ne parle que de guérisons complètes et d'améliorations.

Nous n'attachons pas une bien grande importance à quelques erreurs de ce genre, surtout dès que le tableau n'a pas été dressé par M. Guérin lui-même; mais puisqu'il a eu le malheur de le publier, on comprendra sans doute qu'il lui appartient d'en vérifier l'exactitude et d'en donner, s'il y a lieu, la rectification.

(JOURNAL DE CHIRURGIE, juillet 1843, p. 246.)

Le premier point à faire ressortir de cet article, c'est la solidarité établie de prime abord entre les sieurs Malgaigne et Vidal. M. Malgaigne répudie les formes injurieuses de M. Maisonabe, mais il adopte complètement la manière de M. Vidal. Il trouve son article « également remarquable par le fond et par la forme; sa tâche a été bien remplie. » Mais cela ne suffisait pas encore. En effet, M. Vidal s'était borné à des questions insidieuses, à des doutes injurieux, à des insinuations perfides; mais tout cela n'avait dû agir que superficiellement sur la masse des esprits, et non ébranler les esprits sérieux. Il restait quelque chose à ajouter; des faits seuls pouvaient porter coup. M. Malgaigne n'en avait pas; mais il a dit qu'il en existait, et déjà même il en citait un fourni par M. Velpeau. Ceci est le commencement du système de diffamation qu'on appellerait volontiers la *diffamation expérimentale* imaginée par M. Malgaigne. Expérimentale, parce qu'on cherche à l'établir sur de prétendus faits, à la prouver par des faits. Ce point est de la plus haute importance à considérer; car, dans ce système, la modération de la forme ne fait qu'ajouter à la puissance du fond. M. Malgaigne, alléguant sur le ton d'une critique scientifique des faits controuvés contre la véracité de M. Guérin, donne bien plus de crédit à son insinuation que s'il disait brutalement : M. Guérin a publié une statistique fausse! Et il l'a tellement bien compris, qu'il s'est même gardé d'articuler nettement la conclusion qui ressortait de son allégation. *Il est question* dans le public de *revers graves* dont il n'est dit mot dans le relevé de M. Guérin. N'est-ce pas comme si, dans un autre ordre de choses, on avait dit : « Il circule sur la probité de M. un tel des bruits fâcheux qui pourront s'éclaircir, mais ils n'en témoignent pas

moins contre sa probité. » Les hommes habitués à saisir la diffamation et la calomnie sous les mille formes qu'elles peuvent affecter savent ce qu'il faut penser de cette apparence de réserve; ce à quoi ils s'arrêtent, c'est à l'intention de nuire, à l'intention de diffamer : or, malgré son laconisme et sa retenue apparente, M. Malgaigne avait évidemment l'intention de venir au secours des premiers adversaires de M. Guérin; il avait pris soin de les résumer, de les caractériser, et de s'annoncer comme continuant leur œuvre. Du reste, la suite de ses articles a mis cette vérité hors de doute. Pour le moment, il suffira de faire remarquer (quelle que soit la forme) l'allégation de M. Malgaigne, portant qu'il existe des faits déposant contre la véracité du relevé de M. Guérin. Et si l'on voulait avoir la juste mesure du caractère diffamatoire de cette allégation, on l'aurait dans l'atteinte qu'elle a dû porter à la considération de M. Guérin, venant surtout après une foule d'autres attaques par simples imputations. Quiconque a lu ce premier article de M. Malgaigne a dû se dire : « Il est donc vrai que M. Guérin a publié une statistique fausse. » Cette interprétation est-elle contestable? On verra par la suite. Voici du reste la première réponse de M. Guérin :

N° 12.

GUÉRIN. — PREMIÈRE RÉPLIQUE A M. MALGAIGNE.

Un journal de chirurgie, qui se pique de sévérité dans la manière dont il convient de faire la critique, allègue un peu légèrement, et sur la foi d'un homme dont les assertions ne passent pas pour bien sévères ni bien exactes, qu'un malade de la consultation orthopédique de l'hôpital des Enfans a été opéré du strabisme et a perdu la vue du côté opéré. Or, dit le journal, le relevé de ce service ne parle que de *guérisons complètes* et d'*améliorations*. Quand on se permet d'incriminer l'exactitude et la bonne foi des autres, on devrait être certain qu'on ne sert pas de porte-voix à la calomnie. Il eût donc été utile qu'avant de mettre les succès du relevé en prétendue contradiction avec des *revers graves* (expression du journal), on se fût bien assuré de la réalité du fait allégué. Nous qui sommes un peu plus certain de la vérité des faits et assertions *que nous avons pris sous notre responsabilité*, nous demanderons au journal qui parle de *revers graves dont il est question dans le pu-*

blic, *et dont il n'est dit mot dans le relevé*, de vouloir bien préciser ces insinuations, et notamment de prouver, relativement à l'opéré de la consultation qui aurait perdu la vue, l'accusation dont il s'est fait l'écho; sinon nous serons bien obligés de le placer dans la catégorie des journaux dont il admire et imite les procédés, mais auxquels, en toute conscience et toute dignité, nous croyons pouvoir nous dispenser de répondre.

(*Gazette Médicale* du samedi 22 juillet 1843.)

Cette provocation était embarrassante. C'était un dilemme dont M. Malgaigne ne pouvait sortir qu'en citant *des faits* ou en avouant qu'il avait *accusé légèrement* M. Guérin. Or, il n'avait pas de faits; il n'en avait aucun. Cela est bien important à dire et à retenir, car tout ce qui va suivre s'expliquera par cette circonstance, que *M. Malgaigne n'avait aucun fait par-devers lui, quand il s'est permis sa première allégation contre la véracité de M. Guérin.* Cela résultera non seulement de l'impossibilité où M. Malgaigne s'est trouvé d'en citer un seul; mais même des faits travestis qu'il a invoqués plus tard dans ce but. Il n'avait donc aucun fait à produire, et il lui en fallait, à moins de reconnaître d'emblée qu'il avait injustement accusé M. Guérin. Mais tel n'était pas le sentiment ni le but de M. Malgaigne, et ajoutons aussi, telles ne sont pas ses habitudes. Manquant donc de faits, il a cru pouvoir s'en procurer, ou au moins se procurer des prétextes, en cherchant à voir celles des guérisons annoncées par M. Guérin, qu'il supposait le plus impossibles. C'est dans cette vue sans doute qu'il a adressé la lettre suivante à M. Guérin.

N° 13.

MALGAIGNE ET GUÉRIN. — LETTRES PARTICULIÈRES.

PREMIÈRE LETTRE DE M. MALGAIGNE.

Monsieur,

Comme je me suis engagé à revenir sur votre *relevé* lorsque vous auriez répondu à la

Gazette des Hôpitaux, et comme votre résolution parait être de garder le silence sur ce sujet dans votre journal, je regarde comme un devoir de vous demander s'il vous plairait de me communiquer vos observations de cals vicieux guéris, ou du moins de m'indiquer les noms et adresses de vos malades. Je suppose qu'il est inutile de dire que vous n'avez point à redouter ici une opposition systématique; et vous pouvez être certain que je rendrai un plein hommage à la vérité. Je vais d'ailleurs avoir à traiter, dans mon ouvrage sur les fractures, la question de ces cals vicieux, et il est juste que je m'enquière de faits aussi nouveaux et aussi importans pour leur donner la place qu'ils méritent.

J'ai, etc. *Signé* Malgaigne.

24 Juillet 1843.

N° 13 bis.

RÉPONSE DE M. J. GUÉRIN.

Monsieur,

J'apprécie, comme elle doit l'être, la demande que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Je me propose d'exposer prochainement mes observations et mes idées sur le point qui vous intéresse. Ce sera ou dans une conférence de l'hôpital des Enfans, ou dans un mémoire à l'Académie de médecine. Vous pourrez à cette époque, Monsieur, prendre une connaissance détaillée des faits indiqués dans *mon relevé*. Jusque-là, je ne désire pas soumettre ces faits ni les points de science qui s'y rattachent à aucune discussion publique. Et quant à l'assurance que vous voulez bien me donner que vous rendrez hommage à la vérité, elle m'est d'autant plus précieuse que votre critique et vos procédés, en ce qui me concerne, ne m'ont point paru animés jusqu'ici de ces louables intentions.

J'ai, etc. *Signé* J. Guérin.

Cette réponse aurait satisfait quiconque n'eût été dirigé que dans un but scientifique. Mais tel n'était pas celui de M. Malgaigne. Il lui fallait à toute condition des faits, des guérisons à contester; cela ne l'arrangeait donc pas d'attendre; aussi prit-il une autre route, celle qu'on verra plus loin.

Les choses en étaient à ce point, lorsque les violentes calomnies du sieur Henroz se firent jour, comme un épisode du drame qui se développait lentement et régulièrement. Voici sa première attaque, du moins

la première de celles qui se rattachent au procès; car il est bon de dire que le sieur Henroz n'en était pas à son premier début; précédemment et notamment à l'occasion de la discussion de la *ténotomie*, il avait fait ses preuves dans une série d'articles, où déjà l'injure et la diffamation s'étaient montrées dans ce qu'elles ont de plus perfide et de plus audacieux.

N° 14.

HENROZ. — ARTICLE SUR LE RELEVÉ ET LES ANNONCES DE M. GUÉRIN ET LA MYOTOMIE RACHIDIENNE.

La lutte dont nous vous parlions dernièrement comme ayant failli se réveiller entre les ténotomistes modérés et les ténotomistes exaltés a recommencé, et plus vive que jamais.

Vous savez que messieurs les orthopédistes ont tous, dans l'intérêt de l'humanité, bein entendu, un établissement où ils cultivent la difformité avec plus ou moins de succès. Vous savez aussi que par le temps de publicité qui court, la réclame est le grand moteur d'un établissement. *Or, le besoin de la réclame se faisant vivement sentir*, la Muette A INVENTÉ *une statistique phénoménale, prodigieuse, qui occupe depuis un mois tous les journaux de médecine.* Cette statistique, ayant titre de *Relevé général du service orthopédique de l'hôpital des Enfans, a paru sous le couvert du* CONSTITUTIONNEL *et du* JOURNAL DES DÉBATS, *deux graves autorités en matière d'orthopédie. Elle présente les chiffres les plus étourdissans.* On y voit, par exemple, que l'orthopédiste de Passy n'a pas eu un seul cas d'insuccès sur 108 strabismes, ni sur 102 difformités rachitiques du thorax et des membres; deux insuccès seulement sur 23 cas de courbure des membres par cal vicieux; que sur 3 cas de luxations congénitales du fémur, il en a *guéri deux complètement;* que sur 56 cas de déviation de l'épine, 4 seulement n'ont été ni guéris, ni améliorés; que sur 98 cas de courbures produites par la destruction tuberculeuse du corps des vertèbres, 50 ont été ou guéris complètement, ou améliorés; que 6 abcès par congestion ont été de même ou guéris complètement ou *améliorés* (le mot est nouveau, mais il a fait fortune), etc., etc.

Tant de merveilles étaient bien propres à émouvoir les braves lecteurs des DÉBATS *et du* CONSTITUTIONNEL. Malheureusement, la presse médicale étant intervenue, *la Muette a été prise la main dans le sac; de sorte qu'il est à craindre qu'elle ne retire point de son affiche tout le profit qu'elle espérait.*

Mais la *Muette* a la ressource des journaux de province : ceux-ci pourront réparer la mésaventure du *Relevé général* et des certificats fournis par la sœur Bertin et *les gens* de M. Guérin. Depuis quelques semaines, il n'y a pas un seul de ces journaux qui ne renferme des annonces de la *Muette*. Et quelles annonces! jugez-en plutôt par la suivante qui est certainement une des plus modérées :

« Parmi les établissemens consacrés au traitement des difformités, il n'en est pas qui

présentent plus de titres à la préférence des familles que l'*Institut orthopédique de la Muette*. Une situation admirable ; la réunion de toutes les conditions hygiéniques, des méthodes de traitement sanctionnées par une longue expérience, un ensemble de moyens propres à assurer le bien-être des pensionnaires, tels sont les avantages que réunit l'établissement fondé et dirigé par M. le docteur Jules Guérin, au château de la Muette, à Passy, près Paris. Les principales difformités traitées dans cet établissement sont : les déviations de la taille, le torticolis, les pieds-bots, les difformités des genoux, des hanches, de la poitrine; celles des bras, des mains, les luxations spontanées et congénitales, le strabisme, en un mot, tous les vices de conformation que les récens progrès de l'art ont rendus si heureusement curables par la section sous-cutanée des tendons et les moyens mécaniques.

» On reçoit des pensionnaires des deux sexes. »

(Mémorial bordelais *du* 25 *juin dernier*.)

A ce propos, vous nous demanderez peut-être ce qu'est devenue la proposition de M. Royer-Collard; nous serions fort embarrassés de vous en donner des nouvelles; mais ce que nous pouvons vous apprendre, c'est que les hommes qui se montrent si sévères gardiens de la dignité de l'Académie, quand il est question de quelque pauvre diable qui a inventé un remède secret, ne diront mot des annonces de M. Guérin. Les Nacquart, les Boullay, les Moreau, les Mérat et tant d'autres cerbères des convenances, se garderont bien de prendre la parole pour gourmander leur collègue; il ne sera point inquiété à l'occasion *de ses affiches*, nous vous en répondons.

Nous n'en avons point fini avec l'orthopédie. Elle nous donne encore une petite représentation à l'Académie de médecine; M. Guérin y essaie de prouver les effets mirobolans de la myotomie rachidienne dans les cas de déviation de l'épine. N'était M. Bouvier, *on lui laisserait jouer son tour presque sans opposition*. Vous savez encore assez d'anatomie pour vous rappeler la disposition des muscles qui s'insèrent à la colonne. Vous ne comprenez pas sans doute qu'il soit possible d'aller couper tel ou tel de ces muscles sous la peau. Pourtant croiriez-vous qu'aucun académicien ne s'est avisé de demander à M. Guérin la preuve qu'il peut opérer les sections dont il parle? Cette question préalable n'a été posée par personne.

(L'expérience, 27 *juillet*, 1843, p. 63.)

Cet article n'a pas besoin de commentaire. Il suffit de rappeler la confrontation qu'on a faite dans la seconde partie de ce Mémoire des allégations du sieur Henroz avec le relevé de M. Guérin (page 119) pour rappeler un système d'altérations et de falsifications sans exemple. Ce système est d'autant plus déplorable qu'il ne peut s'apercevoir à la simple lecture. On ne peut pas supposer, par exemple, que les chiffres, proportions et rapports indiqués comme étant ceux de M. Guérin ne sont que des altérations monstrueuses. Il en est pourtant ainsi.

Quant aux annonces, on a également fait complètement justice (p. 121 à 126) des imputations du sieur Henroz. On a dit et prouvé que M. Guérin n'avait fait, à cet égard, qu'imiter de loin, et dans des formes convenables et usitées, ce que tout le monde fait, ses rivaux et le sieur Henroz lui-même.

A l'égard du relevé de M. Guérin qu'on a dit avoir été mis en *réclame* dans plusieurs journaux de Paris ou de province, le fait est faux. M. Guérin n'a payé l'insertion de sa statistique dans aucun journal. Ceux qui l'ont insérée l'ont prise comme un document utile à reproduire. Il n'en est aucun d'ailleurs qui l'ait insérée en entier.

N° 15.

HENROZ. — ANNONCE DES MÉMOIRES DE M. GUÉRIN.

—Nous offrirons successivement à nos lecteurs quelques réclames de choix de la *Muette* : cette exploitation orthopédique paraît avoir trop besoin de publicité pour que nous lui refusions notre concours.

« Le premier volume des mémoires de M. le docteur J. Guérin, sur les difformités, vient de paraître. Cet ouvrage, fruit de l'observation et de l'expérience, se distingue de tous les ouvrages sur la même matière par une véritable originalité. Ce n'est point une exposition dogmatique d'une science qui n'existe pas encore, mais un ensemble de faits, de vues, de moyens propres à préparer l'histoire générale et particulière des difformités du corps humain. Parmi les mémoires composant ce premier volume, on remarque la *nouvelle méthode de traitement pour combattre les déviations de l'épine par l'extension sigmoïde;* la *théorie et l'histoire anatomique du pied-bot ;* la *nouvelle méthode de traitement du torticolis ancien par la section sous-cutanée des muscles* et *les moyens mécaniques ;* enfin, un travail très développé *sur les caractères généraux du rachitisme.* Ces différens travaux se rapportent, comme on le voit, aux questions vitales de l'orthopédie. »

(La Guienne, 6 et 20 juillet 1843.)

On s'en réfère pour cet article à ce qu'on a dit des annonces des ouvrages de M. Guérin, page 121 de ce Mémoire.

N° 16.

HENROZ. — M. GUÉRIN MANDÉ DEVANT LE CONSEIL DES HOSPICES.

— Le bruit court que M. Guérin, ayant été mandé devant le Conseil des hôpitaux pour y donner des explications sur les chiffres étranges du *Relevé* publié dans le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel*, aurait formellement décliné la responsabilité de ces chiffres. Cela semble peu vraisemblable; *cependant il ne faudrait pas en être trop surpris : il y a certains hommes qui ne reculent pas devant certaines choses.*

(L'Expérience, 3 août 1843.)

N° 16 bis.

GUÉRIN. — DÉMENTI AU SIEUR HENROZ.

— Il est faux que M. Guérin ait été mandé devant le conseil des hôpitaux, ainsi que l'a avancé un journal, pour y donner des explications sur les chiffres du relevé de son service. Il est également faux qu'il ait décliné en aucune circonstance la responsabilité de ces chiffres.

(Gazette Médicale, 5 août 1845.)

N° 16 ter.

HENROZ. — STATISTIQUE. — RESPONSABILITÉ DE M. GUÉRIN.

M. Guérin déclare, dans un des derniers numéros de sa Gazette, qu'il est faux qu'il ait été mandé par-devant le Conseil des hôpitaux, et qu'il ait décliné la responsabiiité de la Statistique du service orthopédique de l'hôpital des Enfans. Ce démenti est regrettable pour l'honneur de M. Guérin. Nous eussions appris avec plaisir qu'il voulait paraître étranger à la rédaction de cet inconcevable document.

(L'Expérience, 17 août 1843, p. 112.)

La simple lecture de ces trois articles dit tout ce qu'on en peut dire. Le premier est une imputation injurieuse et calomnieuse, ainsi que le document qui suit l'atteste, et le troisième est un échantillon curieux du cy-

nisme avec lequel on diffamait M. Guérin. Dans un cas on l'accuse d'avoir décliné la responsabilité de son relevé et on signale ce fait comme une action odieuse, infâme; dans l'autre, on l'accuse de n'avoir pas décliné cette responsabilité, et dans les deux cas les deux actes opposés sont imputés à déshonneur pour M. Guérin. Avec un tel système, il ne lui était guère possible de ne pas mériter la réprobation du sieur Henroz : le « Si ce n'est toi, c'est ton père » de la fable n'approche pas de cela.

N° 17.

DEUXIÈME LETTRE DE M. MALGAIGNE.

Monsieur,

Une note de l'*Expérience* m'oblige, pour ne point commettre d'injustice involontaire, à vous demander s'il est vrai que vous rejetiez la responsabilité des chiffres de votre relevé statistique. Je profiterai de cette occasion pour vous informer qu'ayant voulu m'entourer de tous les éclaircissemens possibles pour ne rien hasarder de trop sur une question si délicate, je me proposais de demander au conseil des hôpitaux la communication de votre tableau original; mais il m'a été répondu que vous l'aviez retiré. Voulez-vous bien me mettre à même de le collationner avec vos propres notes; et, en un mot, m'aider d'une façon quelconque à arriver à la vérité?

J'ai, etc. *Signé* MALGAIGNE.

4 août 1843.

N° 17 bis.

REPONSE DE M. J. GUÉRIN.

Monsieur,

Je n'ai décliné en aucune circonstance la responsabilité de mon relevé statistique. L'allégation contraire a la même source que beaucoup d'autres allégations du même genre.

Quant à la communication des documens que vous me faites l'honneur de me demander pour la seconde fois, j'ai le regret de ne pouvoir vous satisfaire. Je n'entends et ne veux me soumettre à l'inquisition de qui que ce soit. Je désire, Monsieur, que vous ne voyiez

dans ce refus rien de personnel. Je me permettrai seulement de vous faire remarquer que vos recherches, pour arriver à la vérité, *auraient été de meilleur goût et auraient eu plus de chance d'être secondées*, si elles avaient *précédé* et non *suivi* l'accusation portée contre moi dans votre dernier numéro.

Veuillez, etc. Signé J. Guérin.

5 août 1843.

La réponse de M. Guérin à la lettre de M. Malgaigne ne dit qu'une partie de ce qu'il faut qu'on sache.

En demandant une seconde fois à M. Guérin de *l'aider*, de lui communiquer ses tableaux, M. Malgaigne avait un autre but que celui d'avoir cette communication : il savait d'abord qu'elle lui serait refusée, mais il voulait se donner le mérite apparent de cette démarche, et se ménager, par ce prétexte, un moyen de légitimer l'odieux des manœuvres qu'il allait employer. Cela est de la dernière évidence, comme on va le voir. En effet, ces manœuvres consistaient, d'une part, dans l'emploi des *pancartes*, c'est-à-dire de renseignemens arbitraires, d'indications banales qu'il savait très bien n'être d'aucune valeur ; et de l'autre, dans des *perquisitions* clandestines au domicile des malades, qu'il savait également n'être pas plus probantes que délicates. Or, si M. Malgaigne avait eu le moindre doute à ce double égard (et on prouvera plus loin qu'il n'en pouvait conserver aucun), et s'il avait réellement voulu savoir à quoi s'en tenir et ne rien aventurer comme il l'a dit, il aurait demandé explicitement à M. Guérin non pas ses tableaux, mais simplement s'il *pouvait s'en rapporter aux annotations des pancartes* (1). Mais il ne l'a pas fait ; il savait trop bien ce que M. Guérin lui aurait répondu, c'est-à-dire que les pancartes ne signifiaient rien, et alors son grand factum, sa fameuse attaque du 20 août n'eût plus été posssible; elle se fût trouvée sans base; et ce n'était pas ce qu'il voulait. Au contraire, en écrivant à M. Guérin pour lui demander une seconde fois ses observations, ses notes, il se ménageait un prétexte, une excuse ; il se donnait le mérite apparent d'avoir sollicité de véritables documens, de ne s'être servi des pancartes qu'en désespoir de cause, et faute de mieux. Mais, on le répète, il ne fallait pas que M. Mal-

(1) Ainsi qu'on l'a déjà dit ailleurs (page 82), et ainsi qu'on le montrera avec de nouveaux développemens en lieu et place les résultats inscrits sur les pancartes ne l'ont jamais été par M. Guérin. Elles ont été remplies pour la forme après le départ des malades par une main étrangère. Elles n'énoncent jamais que *mort* ou *guéri*, jamais d'*autre* résultat ; et dans toutes, le mot *guéri* est évidemment synonyme de *sorti*.

gaigne demandât à collationner ses notes, mais simplement ceci : *Les pancartes veulent-elles dire quelque chose? peut-on se fier à leurs déclarations?* Au lieu de la provoquer, M. Malgaigne avait tout à crainde d'une réponse à cette question. (1)

Mais revenons, comme les événemens le commandement, au sieur Henroz.

N° 18.

HENROZ. — AFFICHES DE LA MUETTE DANS LES JOURNAUX DE PROVINCE.

« Le retour de la belle saison est favorable aux traitemens orthopédiques. C'est le moment de rappeler que, parmi les établissemens consacrés au traitement des difformités, il n'en est pas qui présente plus de titres à la préférence des familles que l'*Institut orthopédique de la Muette.* Une situation admirable, la réunion de toutes les conditions hygiéniques, des méthodes de traitement sanctionnées par une longue expérience, un ensemble de moyens propre à assurer le bien-être des pensionnaires, tels sont les avantages que réunit l'établissement fondé et dirigé par M. le docteur Jules Guérin, au château de la Muette, à Passy, près Paris. Les principales difformités traitées dans cet établissement sont : les déviations de la taille, le torticolis, les pieds-bots, les difformités des deux genoux, des hanches, de la poitrine ; celle des bras, des mains ; les luxations spontanées et congéniales, le strabisme, en un mot, tous les vices de conformation que les récens progrès de l'art ont rendus si heureusement curables par la ténotomie et les moyens mécaniques. On reçoit des pensionnaires des deux sexes. »

Nous avons entre les mains QUINZE numéros du *Journal de l'Eure* et du *Journal de Rouen*, dans lesquels cette réclame se trouve successivement reproduite par intervalles de huit jours. Ces numéros sont des mois de mai, juin, juillet et août de cette année. Les annonces de la *Muette*, publiées par le *Journal de Rouen*, sont toutes précédées ou suivies de celles du médecin-oculiste Lusardi ! L'orthopédiste-académicien et le médecin-oculiste semblent se disputer l'attention du public normand dans la feuille rouennaise. Enfin, le numéro du 20 juillet donne, toujours dans sa section des réclames, un extrait du très véridique *relevé général du service orthopédique de l'hopital des Enfans.* S'il paraissait un journal à Otaïti, nous serions sûrs d'y trouver cette statistique phénoménale ; nous le prédisons, elle fera certainement le tour du monde.

Eh ! Monsieur Royer-Collard, vous avez là un collègue qui ne s'effraie guère de votre proposition.

Et vous, messieurs les académiciens, vous vous résignez donc à donner gain de cause

---

(1) En 1re instance on a argué du ton modéré de M. Guérin, et surtout du passage où il dit à M. Malgaigne que son refus n'a rien de personnel, pour établir que M. Guérin ne jugeait pas alors les procédés de M. Malgaigne comme il les juge aujourd'hui. Il y a deux choses à répondre. La première c'est qu'en aucun temps, M. Guérin ne s'est départi du ton de modération et d'urbanité qui caractérise ses écrits; la seconde c'est qu'en disant à M. Malgaigne que son refus n'avait rien de personnel, il ajoutait qu'il ne voulait se soumettre à *l'inquisition* de qui que ce fût. Il voulait donc par là s'épargner les ennuis d'autres provocations et d'autres refus. Qu'on remarque enfin qu'à l'époque où M. Guérin écrivait dans ces termes à M. Malgaigne, les principales attaques de ce dernier n'avaient pas encore paru.

à MM. Giraudeau et Charles Albert? Vous approuvez donc l'annonce et la réclame? Vous connaissez le proverbe : *Qui ne dit mot consent.*

La société Trouvé, Saint-Vincent et Cᵉ vous doit des remercîmens. Qui sait? Peut-être par reconnaissance annoncera-t-elle gratis votre *Bulletin* et vos *Mémoires.*

(L'Expérience, 10 août 1843.)

On le répète, pour la troisième fois, M. Guérin n'a fait, depuis cinq ans, que cette seule annonce de son établissement; elle n'offre rien d'inconvenant ni d'insolite, et elle est loin de celles que font tous les jours ses rivaux, ou tous ceux qui dirigent des maisons de santé ou d'éducation. — On répète également qu'il est faux que M. Guérin ait fait insérer dans aucun journal, comme *réclame*, le relevé statistique de son service.

Mais nous voici à un document beaucoup plus sérieux, au plus sérieux peut-être du procès. Nous voulons parler de la LETTRE AU SIÈCLE, signée *plusieurs chirurgiens.* Son étendue, son importance, le nom et le nombre des personnes qui ont déclaré vouloir en partager la responsabilité méritent qu'on la lise avec une sérieuse attention.

Nº 19.

MALGAIGNE, VIDAL ET AUTRES. — LETTRE AU SIÈCLE.

Monsieur,

Depuis longtemps les hommes honorables du corps médical avaient senti le besoin de porter devant le tribunal de l'opinion publique leurs justes réclamations, et ils avaient compris que la publicité de la presse politique pouvait seule donner quelque retentissement à leurs paroles : il appartenait à votre journal de prendre l'initiative et d'élever enfin la voix en faveur des intérêts sacrés de la santé publique et des intérêts non moins respectables des médecins qui consacrent laborieusement et consciencieusement leur vie au soulagement de l'humanité. Tous les hommes honnêtes et jaloux en même temps de la gloire scientifique de notre pays vous sauront gré d'avoir bien voulu ouvrir vos colonnes aux articles dans lesquels un de nos confrères a exposé l'Organisation médicale en France et en a signalé tous les vices.

Dans le dernier de ces articles, notre confrère, après avoir défendu avec raison le

concours, a montré que cette belle institution était journellement faussée, dénaturée, dirigée vers un but entièrement opposé à celui qu'elle se propose d'atteindre; mais, monsieur, les hommes auxquels est dévolu le pouvoir médical ne sont plus aujourd'hui satisfaits de la position qu'ils se sont créée ; ils trouvent encore trop gênant de soumettre leur bon plaisir aux formalités du concours, et ils ne tendent à rien moins qu'à supprimer complètement une institution protectrice que vous appelez à juste titre une des conquêtes scientifiques de notre révolution. Il est urgent de signaler cette nouvelle tendance avant qu'elle ait reçu la sanction du système des faits accomplis, et nous avons espéré, monsieur, que vous voudriez bien donner place dans votre journal aux lignes suivantes, qui nous semblent être le complément nécessaire de l'article que vous venez de publier.

Le traitement chirurgical dans les hôpitaux de Paris est confié à trente-cinq chirurgiens qui ne sont admis à prendre place qu'après cinq années de fonctions au bureau central des hospices. Cette disposition éminemment sage qui, avant qu'un chirurgien soit placé à la tête d'un service important, lui impose en quelque sorte un noviciat de cinq années, donne de hautes garanties à l'administration des hôpitaux et aux malades. Ces garanties se trouvent accrues de la difficulté même avec laquelle se font les admissions des chirurgiens du bureau central, puisque, ainsi que vous l'avez montré, ce n'est que par suite d'un concours que ces admissions sont prononcées. Il faut remarquer de plus que les places sont peu nombreuses, qu'il n'y en a pas plus d'une vacante par année, et que constamment cette place est disputée par huit ou dix candidats sérieux qui, par la force et la durée de leurs études, ont acquis déjà la plupart du temps des titres scientifiques et honorables, et sont tantôt agrégés à la Faculté de médecine, prosecteurs à la Faculté ou des hôpitaux, ou praticiens plus ou moins anciens. En un mot, l'élite des chirurgiens qui n'appartiennent point encore au personnel médical des hôpitaux se presse à ces concours où des épreuves souvent remarquables témoignent et de la capacité des candidats et de l'importance qu'ils attachent à entrer dans les maisons hospitalières.

Pendant leur séjour au bureau central, les chirurgiens ont deux genres d'attributions : le service propre du bureau central et les remplacemens. Le premier consiste à diriger les malades sur les différens hôpitaux, à délivrer des consultations gratuites à ceux qui ne sont pas jugés assez gravement malades pour y être admis ou qui ne veulent pas y entrer, à faire des opérations qui ne nécessitent pas le séjour à l'hôpital, etc. Les remplacemens consistent dans l'occupation temporaire de services qu'un chirurgien d'hôpital, soit par maladie, soit par congé, laisse vaquer pendant un temps plus ou moins long.

Lorsqu'au sortir du bureau central les chirurgiens qui y sont entrés par concours sont appelés à prendre un service définitif, le plus habituellement les places qu'ils obtiennent appartiennent à des hôpitaux lointains, comme Bicêtre, ou peu propres à la pratique de la grande chirurgie, et ce n'est qu'après un laps de temps quelquefois très-prolongé qu'il est permis d'arriver à un hôpital susceptible d'offrir des avantages réels pour le titulaire.

Ainsi, longues études et travaux préliminaires spéciaux pour se présenter au concours;

succès vivement disputé pour entrer au bureau central; stage de cinq années dans des fonctions souvent pénibles et presque nullement rétribuées (l'indemnité accordée à chaque membre du bureau central est de 400 fr.) ; enfin passage à titre plus ou moins onéreux dans des hôpitaux excentriques, telle est la voie par laquelle un homme laborieux et instruit arrive à grand'peine à posséder le titre de chirurgien d'hôpital.

Certes, ce titre si laborieusement obtenu constitue l'un des droits les plus respectables que l'homme puisse jamais acquérir en quelque carrière que ce soit. Eh bien! ce droit est méconnu, et par ceux-là mêmes qui sont le plus en position d'en apprécier la valeur et la légitimité.

L'administration des hôpitaux, après avoir solennellement inscrit dans son règlement que nul ne peut être admis comme chirurgien d'hôpital sans avoir appartenu au bureau central, et que nul ne peut être admis au bureau central sans concours, viole ouvertement des articles aussi formels. A la vérité la violation est quelque peu déguisée : on accorde la chose sans accorder le titre. Celui qui est l'objet de la faveur n'est pas désigné comme chirurgien d'hôpital. Mais il a mieux que le titre, il est en possession d'un service, et tandis que les ayant-droit attendent pendant de longues années leur placement définitif, l'intrus obtient d'emblée la nomination directe ou son équivalent. De pareilles nominations ont un caractère *illégal*; elles sont *sans moralité*, car on ne peut les faire qu'au préjudice de droits légitimement acquis; elles sont d'ailleurs sans utilité pour les malades, et, qui pis est, elles sont faites au détriment des infortunes les plus dignes de la sollicitude du conseil des hospices. Envisageons sous ces différens points de vue les intrusions qui ont eu lieu pendant ces dernières années dans la chirurgie des hôpitaux.

Nous avons dit que toute nomination à un service d'hôpital en dehors des conditions inscrites au règlement est entachée d'*illégalité*, *immorale*, sans utilité pour les malades, préjudiciable aux infortunes les plus dignes de la sollicitude du conseil des hospices. L'illégalité de ces intrusions se confirme par la lecture de tous les articles du règlement relatif au mode suivant lequel on peut être investi d'un service d'hôpital. Cette première illégalité en entraîne beaucoup d'autres, et cela est inévitable, car ceux qui sont entrés dans les hôpitaux malgré le règlement ne se croient nullement obligés par lui. Ainsi, tandis que les chirurgiens nommés par concours font chaque jour des visites de deux à trois heures, et cela sans aucune interruption pendant toute l'année, les hommes pourvus illégalement d'un service viennent deux fois la semaine, choisissent les heures et les jours qui sont à leur convenance ; en un mot, entrés dans les hôpitaux en dépit du règlement, ils ne se croient nullement obligés par lui et agissent en conséquence. Un autre abus résultant de ces nominations illégales, c'est de créer dans le personnel médical des hôpitaux, et pour un même genre d'attributions, des catégories diverses, ce qui est pourtant bien loin des intentions du conseil des hospices, ainsi que le prouve la suppression des places de chirurgien en chef dans ces établissemens. On a senti que les conditions exigées de chacun étant les mêmes, il devait y avoir égalité de droits et d'avantages.

Tous les hommes qui depuis le commencement de ce siècle ont répandu tant d'éclat sur la chirurgie française se sont soumis, pour entrer dans les établissemens hospitaliers de

Paris, à une règle, celle du concours, qui fut créée sous l'inspiration de la justice et des intérêts bien compris de l'humanité. Faudra-t-il que pour donner carrière à quelques ambitions personnelles et de mauvais aloi, on foule aux pieds cette règle salutaire qui assure aux malades pauvres l'avantage de n'être confiés qu'à des hommes d'une capacité éprouvée et rendue évidente par des épreuves publiques en présence de jurys compétens? Ne voit-on pas qu'on se laisse entraîner sur une pente funeste en ouvrant la porte des hôpitaux sans concours à ceux qui, par des voies presque toujours suspectes, parviennent à émouvoir 'attention du public à l'endroit de ce qu'ils appellent une nouvelle méthode ou une spécialité?

On conçoit très bien que toutes les fois qu'un moyen de traitement nouveau se produit à l'attention du public, le conseil des hospices ait le désir, dans le cas où ce moyen aurait des avantages réels, d'y faire participer les malades des établissemens qui sont sous sa tutelle. Mais pour juger sainement la valeur de ce traitement nouveau, l'opportunité de son emploi, les résultats qu'il peut produire, il y a une marche tout indiquée par le bon sens. Ou bien laissez à la spontanéité des médecins et chirurgiens des hôpitaux à déterminer tous ces points, ou bien chargez de cette tâche une commission dont la compétence ne soit pas douteuse. Il ne faut pas que des hommes, quelque honorables qu'ils soient, quelque versés qu'ils puissent être dans les matières administratives, se déclarent juges dans une question qu'ils ne sauraient résoudre avec connaissance de cause. Ce n'est pas avec des impressions prises dans le commerce des gens du monde, dans les éloges que se décernent à eux-mêmes les intéressés ou dans ceux qui leur sont accordés par des complaisans, qu'il faut chercher à s'éclairer sur des choses de cette nature. Ne voit-on pas chaque jour de quelles mystifications grossières des hommes d'un mérite d'ailleurs éminent dans la carrière qu'ils ont embrassée, mais étrangers aux connaissances médicales, deviennent les dupes de la part du charlatanisme?

Les intrusions dont nous déplorons l'abus doivent encore être examinées d'un autre point de vue, celui de la moralité. Un mot malheureux a été prononcé, le mot *d'essai.* Des arrêtés portant création de services donnés contre l'esprit et la lettre du réglement disposent que cette création a pour objet d'autoriser telle personne *à faire l'essai de sa méthode de traitement.* Un pareil langage excite l'étonnement à une époque comme la nôtre, où personne n'a le droit de considérer les malades pauvres comme une matière *à essai* de quelque genre que ce soit. Et d'ailleurs ces essais combien de temps doivent-ils durer? Sur combien de malades doivent-ils être tentés? Ne doivent-ils pas être constamment surveillés par une commission permanente tenue d'en faire connaître les résultats? Il y aurait une incurie profonde à laisser non résolues de semblables questions. Puis une fois lancé dans cette malheureuse carrière des essais, qui sait où l'on s'arrêtera? Toutes les prétendues méthodes nouvelles ne viendront-elles pas demander à leur tour de faire leurs preuves dans un service d'hôpital, et alors homœopathie, hydrosudopathie, magnétisme, machines à rompre les ankyloses, etc., tout cela, soyez-en sûr, réclamera son droit d'essai.

Il est encore un point par lequel les abus que nous signalons touchent à la moralité :

nous voulons parler du fâcheux exemple que donnent à la jeunesse médicale ces sortes d'encouragemens accordés *à l'intrigue.* N'est-il pas à craindre que ceux des jeunes médecins qui n'ont pas un caractère éprouvé, au lieu de se nourrir d'études fortes et sévères, *ne se jettent dans des voies détournées et peu honorables*, en voyant qu'il est des moyens de tourner la difficulté et d'entrer dans les hôpitaux *par surprise?*

Quant à la question d'économie, toujours si pressante aux yeux de toute administration de charité publique, elle s'élève aussi contre la création de ces services, fondés peut-être dans des intentions louables, *mais qui n'ont bénéficié jusqu'ici qu'au favoritisme.* Des frais considérables ont été faits avec une utilité très problématique pour ces services, véritables superfétations dans des hôpitaux qui n'ont pas toujours le nécessaire. Ainsi, tandis que l'administration en est réduite à économiser sur l'eau de Seltz, sur les sirops nécessaires à la tisane des pauvres fiévreux, sur la charpie, etc., on a accordé en dépenses extraordinaires, pour frais d'appareils, des sommes considérables, eu égard au peu d'avantages qu'on en a retirés.

Nous venons de signaler d'une manière générale les abus qu'a engendrés l'institution illégale de services d'hôpitaux confiés à des hommes qui ne sont pas chirurgiens des hôpitaux. Nous aurions pu montrer par de nombreux détails combien il importe que les prétentions toujours croissantes à un envahissement *devenu scandaleux* soient vigoureusement réprimées sous peine de porter le trouble dans l'organisation des hôpitaux; cela importe d'autant plus que *l'on cherche encore à égarer la religion du conseil des hospices en lui faisant présenter, par l'entremise d'hommes qui se font les complaisans d'une pareille intrigue, des comptes-rendus pompeux, mais incapables de soutenir un sérieux examen.*

Le conseil d'administration des hôpitaux n'a-t-il pas senti lui-même la gravité de ces considérations lorsque dans une circonstance récente il a repoussé des sollicitations nouvelles à la presque unanimité? Nous disons presque unanimité, car les médecins n'ont pas vu sans un vif regret *que la seule voix en opposition avec la décision du conseil fût precisément celle sur laquelle* ils devraient le plus compter quand il s'agit du maintien de leurs droits. On conçoit que des obligations particulières puissent nous rendre indulgens pour les prétentions mal fondées de nos amis; mais ce serait une doctrine déplorable que celle qui consisterait à s'acquitter par des faveurs administratives de ce que l'on croit devoir pour des services personnels. Les places dont dispose une administration publique sont une partie du bien public. *Les convertir en une monnaie à l'usage de l'intérêt personnel, c'est comprendre de la manière la plus étroite* et la moins HONORABLE *les devoirs de l'homme revêtu de hautes fonctions administratives.* Puissent nos paroles arrêter le conseil des hôpitaux sur la voie funeste, illégale et injuste dans laquelle il s'est engagé!

PLUSIEURS CHIRURGIENS DES HÔPITAUX DE PARIS.

(SIÈCLE, 6 août).

Quelques remarques sont nécessaires pour marquer nettement la place et la signification de ce document dans le débat.

Dans la guerre faite à M. Guérin à l'occasion de sa statistique, on n'en était encore arrivé qu'à la période des injures et des imputations gratuites. M. Vidal n'avait fait que répéter M. Maisonabe; et M. Malgaigne, malgré ses allures pseudo-scientifiques, ses annonces de revers circulant dans le public, malgré le fait apocryphe de M. Velpeau, en était resté au même point que MM. Maisonabe et Vidal. C'est donc un fait bien certain, bien établi, qu'au 6 août MM. Maisonabe, Vidal, Henroz et Malgaigne s'étaient bornés à injurier gratuitement M. Guérin, sur des tons différens, et chacun à sa manière. M. Malgaigne pas plus que les autres n'avait produit l'ombre d'un fait à l'appui de ses imputations. Bien plus, M. Malgaigne avait écrit, le 4, à M. Guérin pour lui demander de l'*aider* dans ses recherches; et son factum principal n'a paru que le 20. Donc à cette époque, au 6 août, le jour de la publication de la lettre au *Siècle,* tous les diffamateurs de M. Guérin en étaient réduits à désirer des faits, des preuves, contre la véracité de son relevé, mais aucun n'avait le moindre prétexte à alléguer, la moindre apparence de preuve à fournir.

Cependant que dit la lettre au *Siècle* à l'égard de ce relevé : « Que » l'on cherche à *égarer la religion* du conseil des hospices, en lui faisant » présenter, par l'entremise d'hommes qui se font les complaisans d'une » *pareille intrigue, des comptes rendus pompeux,* mais incapables de sou- » tenir un sérieux examen ! » Peut-on, dans la circonstance où on était, en l'absence de tout prétexte, calomnier plus hardiment et plus gratuitement ! Ainsi les injures grossières du sieur Maisonabe, les imputations outrageantes du sieur Vidal, les allégations captieuses de M. Malgaigne, voilà qui suffisait à légitimer cette indigne accusation ! M. Guérin cherchait à tromper la religion du conseil, uniquement parce qu'il avait annoncé des résultats nouveaux, des résultats que personne de ces messieurs et de leurs adhérens n'avait produits et su produire. Et qu'on ne le perde pas de vue, ceux qui se permettaient, sous le voile de l'anonyme, de porter devant le public de telles accusations contre M. Guérin, n'étaient autres que ceux qui l'avaient calomnié gratuitement jusque-là devant le monde médical. C'étaient les sieurs Vidal et Malgaigne,

aidés de quelques autres, qui saisissaient cette heureuse occasion de répondre, par des imputations diffamatoires sans signature, aux services qu'ils avaient reçus pour la plupart de M. Guérin. Voilà pour la principale allégation de la lettre au *Siècle*. Voyons les autres.

On y dit que la création de quelques services spéciaux dans les hôpitaux est *illégale, immorale*, et sans *utilité* pour les malades. De pareilles allégations méritent à peine d'être relevées.

Illégale, pourquoi? parce que les nominations ont lieu sans concours! Mais l'administration ne s'est-elle pas réservé de tout temps le droit de faire directement la première nomination à un service, à un enseignement nouveaux? Et le motif en est raisonnable. Quand un ou deux hommes ont marqué dans une voie nouvelle, quand ils ont créé eux-mêmes un nouvel ordre de ressources, où est l'utilité, où est la possibilité d'un concours? Quels seraient les juges? Quels seraient les concurrens? D'ailleurs on l'a prouvé surabondamment page 99 ; ce ne sont pas des services véritables, définitifs.

Immorale, pourquoi? parce que, dit la lettre, il ne faut pas permettre des *essais*, ne pas considérer les malades comme une matière à *essai*. A merveille; mais qui a jamais dit cela? Est-ce que M. Civiale, est-ce que M. Guérin, les seuls jusqu'ici qui aient des services spéciaux, ont été nommés pour faire des essais? Est-ce que tous les deux n'avaient pas dès longtemps fait leurs preuves? Est-ce que M. Guérin, par exemple, n'avait pas obtenu, à la suite d'un mémorable concours, le grand prix de chirurgie à l'Académie des sciences? Est-ce qu'il ne venait pas de remettre à l'administration des hôpitaux trois orphelines guéries sous les yeux de la commission de l'Académie des sciences, de difformités jusque là réputées incurables? Est-ce que... mais il y a comme toujours en faveur de ce qui est bon, juste et vrai, mille raisons pour une, tandis que contre ce qui est bon, juste et vrai, il n'y a que l'injure et la calomnie. Témoin ce nouveau passage de ladite lettre : « Il est encore un point pour lequel les abus que nous signalons » touchent à la *moralité*, nous voulons parler du *fâcheux* exemple que

» donnent à la jeunesse médicale ces sortes d'encouragemens accordés à » l'*intrigue!* N'est-il pas à craindre que ceux des jeunes médecins qui » n'ont pas un caractère éprouvé, au lieu de se nourrir d'études fortes » et sévères, ne se jettent dans des voies détournées et peu *honorables*, en » voyant qu'il est des moyens de tourner la difficulté, et d'entrer dans » les hôpitaux par *surprise?* » Chaque mot de cette phrase n'est-elle pas une diffamation? On a allégué que M. Guérin n'est pas nommé, qu'il a pris pour lui seul ce qui s'adressait à d'autres avec lui! Belle découverte vraiment! Il y a juste une personne avec M. Guérin qui a obtenu un service spécial : deux en tout (1)! Ne voilà-t-il pas une raison merveilleuse pour que M. Guérin ne puisse s'appliquer les aménités de ces messieurs! De ce qu'un autre est là qui en reçoit sa part, M. Guérin aurait tort de se plaindre! Mais non, on n'en croit rien, disons plus, on sait très bien que c'est M. Guérin, et M. Guérin seul qu'on a voulu atteindre. La personne qui partage avec lui l'honneur d'avoir été chargée d'un service spécial dans les hôpitaux jouissait en paix depuis bien des années de son modeste privilége! M. Guérin est venu, il a publié sa statistique, il a fait ce que d'autres n'avaient pas fait, et voilà qu'on s'aperçoit tout à coup de l'illégalité, de l'immoralité, de l'inutilité d'une chose que pendant bien des années on avait trouvée parfaitement légale, morale et utile.

Pour ce qui est de l'*inutilité*, on se dispense d'examiner les raisons alléguées par les auteurs de la lettre du *Siècle*. S'ils n'avaient voulu prouver que cela, on les eût laissés faire! Leur déclaration à cet endroit n'eût porté aucune atteinte à la considération de M. Guérin; au contraire.

On s'est abstenu jusqu'ici de relever, dans d'autres endroits de la même lettre, ce qui s'y trouve d'inconvenant, d'odieux, de révoltant contre un homme qui, par son caractère, son autorité, ses précédens, sa

---

(1) On y comprendrait M. Bouvier, s'il n'était en même temps médecin ordinaire des hôpitaux, ce qui le met nécessairement à l'abri des coups dirigés contre les intrusions illégales. MM. Leroy d'Etiolles et Duval ont le droit de donner des consultations au bureau central, mais cela ne constitue pas en outre un service spécial dans les hôpitaux. De ces services, à proprement parler, il n'y en a que deux, ceux de MM. Civiale et Guérin.

position, sa réputation, ses services, semblait à l'abri d'attaques de ce genre. M. Orfila, en effet, n'a pas été épargné ; mais il est trop haut placé pour que de telles diffamations aient pu l'atteindre. Il suffira de faire remarquer, pour la moralité des attaques, qu'il n'est aucun des auteurs de la lettre, depuis MM. Malgaigne et Vidal, depuis le premier des signataires jusqu'au dernier, qui ne doive tout ou partie de sa position au bienveillant concours de M. Orfila. Cette remarque n'a d'autre but que de montrer que des hommes dont le cœur fait si bon marché des sentimens les plus vulgaires, n'ont pas grand obstacle à vaincre quand il s'agit d'attaquer, de diffamer qui contrarie leurs plans et porte ombrage à leur mérite! Un mot cependant encore sur les allégations injurieuses qu'ils se sont permises contre MM. Orfila et Guérin réunis; car pour avoir l'honneur d'être accolé à un homme qui n'a rien à craindre de cette coalition de diffamateurs, M. Guérin n'en a pas moins à qualifier et à repousser leurs imputations en ce qui le concerne particulièrement.

M. Guérin a sollicité, mais n'a pas obtenu un agrandissement de son service : la lettre au *Siècle* dit que la *seule voix* en opposition avec la décision du Conseil fut précisément *celle* (de M. Orfila) sur laquelle les médecins devraient le plus compter. Le fait est complètement faux. La demande de M. Guérin avait été renvoyée à une commission composée de trois membres, laquelle, après mûr examen, après longue délibération, s'était prononcée à *l'unanimité* pour l'agrandissement du service orthopédique; et quand la conclusion de cette commission fut portée au Conseil assemblé, un quatrième membre se rangea à l'opinion de la commission; mais deux des commissaires qui, on le répète, avaient accueilli la proposition de M. Guérin, MM. Dupin et Jouvancel, étaient malheureusement absens. Cette rectification ne porte pas sur un fait diffamatoire, mais elle concourt à faire justice d'une imputation plus grave, de celle qui va suivre, l'une des plus répréhensibles de la lettre, dirigée à la fois contre l'honneur et la considération de MM. Orfila et Guérin.

En faisant allusion au concours que M. Orfila a cru devoir prêter

à M. Guérin pour le faire admettre dans les hôpitaux, la lettre au *Siècle* ajoute : « Ce serait une doctrine déplorable que celle qui consis- » terait à s'acquitter par des faveurs administratives de ce que l'on croit » devoir pour des services personnels. Les places dont dispose une » administration publique sont une partie du bien public. Les convertir » en une *monnaie* à l'usage de *l'intérêt personnel*, c'est comprendre de la » manière la plus *étroite* et la moins *honorable* les devoirs de l'homme re- » vêtu de hautes fonctions administratives...... »

M. Orfila, on l'a dit, n'a pas besoin de se défendre contre de pareilles accusations; mais M. Guérin qu'elles atteignent pour sa part a encore sa carrière à fournir, et il ne veut pas accepter cette imputation d'un marché sans délicatesse et sans honneur. Il n'a point acheté au prix de services personnels qu'il n'a jamais rendus, et il ne veut point devoir à de semblables moyens, indignes de son caractère, des fonctions qu'il a cru mériter par sa science et ses travaux. Il a cru remplir son devoir quand il a eu le bonheur de défendre M. Orfila contre d'indignes adversaires, comme il croit que M. Orfila a suivi les inspirations de la justice et de sa conscience, lorsqu'il a contribué à faire créer le service orthopédique de l'hôpital des enfans.

Le détail de toutes ces imputations aura non seulement pour effet de prouver qu'il ne peut convenir à un homme honorable de les supporter et encore moins d'avoir l'air de les mériter, mais aussi de mettre en toute évidence qu'elles s'adressent bien à M. Guérin et exclusivement à M. Guérin. MM. Malgaigne, Vidal et consorts ne pourraient plus invoquer de doute à cet égard. Et, en définitive, leur sera-t-il encore permis de faire passer cet assemblage d'accusations iniques, d'imputations révoltantes, de tromperie, d'immoralité, d'illégalité, de trafic déshonorant, pour des discussions de principes? Diront-ils encore que c'est là une dissertation sur le *concours*, sur la chose et non sur les hommes? On se le demande, si M. Guérin n'avait pas eu toute confiance dans la justice du tribunal auquel il a confié sa considération et son honneur, n'aurait-il pas été, jusqu'à un certain point, excusable de demander une réparation pour tant d'injures? D'autres auraient pu se montrer moins chatouilleux, d'autres auraient fait meilleur marché de ces atteintes portées à sa véracité, à sa moralité; il les trouve, lui, insupportables! Il est ainsi fait! Il ne veut point d'ailleurs

que l'on puise, à défaut de motif plus plausible, dans sa patience à supporter l'insulte, une raison de croire qu'il l'accepte, et qu'il l'accepte, parce qu'il la mérite ! C'est au contraire pour lui une raison de la repousser de toutes ses forces ; il la veut d'autant moins tolérer, qu'il la mérite moins. Son caractère, sa science, ses idées, ses travaux ont besoin de toute leur autorité, de leur considération ; jamais il n'admettra la moindre transaction à cet égard.

Voilà une partie de ce qu'il est indispensable de répondre aujourd'hui à ces attaques. On se tromperait cependant si on jugeait, par la vivacité de cette réplique, de celle qui leur a été faite à l'époque de leur publication. D'abord M. Guérin pouvait répondre dans le *Siècle*, il pouvait poursuivre ses adversaires sur le terrain choisi par eux ; il ne l'a pas fait. Il a voulu éviter un grand scandale qu'il n'a pu que retarder. La *Gazette Médicale* s'est contentée de présenter quelques réflexions plutôt sur le caractère général de l'attaque que sur son caractère personnel. Il convient de rapporter ici cet article afin de montrer que la modération n'a jamais été du côté des adversaires de M. Guérin, et que s'il a abandonné la voie de justification que la presse lui offrait, ce n'a été qu'à la dernière extrémité, alors que la violence de ces derniers rendait toute réplique impossible à qui voulait conserver le langage, la mesure et le ton de la polémique scientifique. On pourra comparer sous ce rapport l'article qui va suivre à la réponse qui y a été faite par les auteurs réunis de la lettre au *Siècle*, c'est-à-dire, par les quatorze personnes qui en ont réclamé la responsabilité avec MM. Malgaigne et Vidal.

N° 19 bis.

RÉPLIQUE DE LA GAZETTE MÉDICALE A LA LETTRE DU SIÈCLE.

Jamais on n'a tant gémi sur la décadence et les misères morales de notre art. Si ces lamentations étaient prises à la lettre, il faudrait en conclure que nous avons le malheur de vivre dans les plus mauvais jours qui aient lui sur la médecine depuis sa sortie des temples et sa sécularisation dans la société. Quoique bien exagérés, comme toutes les plaintes humaines, ces cris de douleur et d'angoisses dénotent sans doute un mal réel et profond. Le plus fâcheux comme le plus grave de ces symptômes est l'affaiblissement, pour ne pas dire

l'extinction totale de l'esprit de corps parmi nous. Au lieu de nous défendre et protéger en commun contre tous, nous nous plaisons à nous déchirer de nos propres mains, et nous étalons nos plaies avec la sollicitude qu'on mettait jadis à les cacher. L'un de nous fait-il un faux pas, les autres accourent aussitôt, non pour le relever, mais pour précipiter sa chute; et puis après ils battent des mains. Un autre s'élève-t-il, le *vulgum pecus* du corps s'émeut, crie haro! sur lui, et cherche à lui barrer coûte que coûte le chemin. En d'autres temps, la surveillance du corps sur ses membres était active, jalouse, exigeante et despotique, mais du moins elle s'exerçait toujours intentionnellement, et le plus souvent de fait au profit de la communauté, dont la considération et la dignité rejaillissaient ensuite par contre-coup sur les individus. Aujourd'hui, le corps étant dissous ou dispersé, la surveillance se fait par et entre les individus; mais dépourvue par cela même de principe et de but moral, elle dégénère ordinairement en une inquisition destinée à soutenir la lutte de tous contre tous. Sous ce régime, les médecins ne seront plus des collaborateurs en science, des confrères en profession, mais des concurrens: or, la concurrence, c'est la guerre civile, et la guerre, c'est la violence, l'injustice, la ruse, le pillage, la destruction. A Dieu ne plaise que cet état de choses se réalise complètement! Disons mieux, il est certain qu'il ne se réalisera jamais, car le règne du mal ne peut pas plus s'établir absolument que celui du bien parmi les hommes; mais il n'est que trop avéré qu'on y tend, et que rien n'est plus triste que le spectacle que nous donnons en ce moment au monde. Au lieu de nous entr'aider, comme c'est la loi de nature, nous prêtons nous-mêmes des armes à l'ennemi du dehors, et il n'est pas un grief de déconsidération, de réprobation, articulé par l'ignorance, les préjugés publics contre la profession, qui ne trouve aussitôt dans nos propres rangs des défenseurs prêts à fournir les pièces à l'appui. Un exemple récent vient ici tout à fait à point.

Un romancier, dans une œuvre tristement fameuse, dont chaque page exhale une odeur de boue et de sang, après avoir, je ne sais sous quel prétexte inexplicable d'imagination, d'art, ou même, dit-on, de morale, condensé en six volumes tout ce que la plus malsaine curiosité a pu ramasser d'horrible et d'immonde dans les mystères du crime, de la crapule et de l'infamie, dans les repaires des assassins, des voleurs et des prostituées, et le vocabulaire des bagnes, et ayant épuisé sans doute tout ce que les basses couches de cette société sans nom pouvaient lui fournir d'exemples de dégradation morale et de perversité, juge à propos de faire voir à son siècle que ce qui se passe là représente à peu près ce qui se passe ailleurs, et, qu'à tout prendre, sauf l'habit, les habitudes, le langage et l'intelligence, la société actuelle est de haut en bas faite à peu près à l'image de celle des caveaux de la Conciergerie et de la Souricière. Et quel sera, s'il vous plaît, le héros de ce nouveau mystère de Paris? Un médecin. Hasard ou calcul, cette rencontre est peu flatteuse pour nous. Aussi a-t-elle été l'objet de quelques réclamations. Elles étaient superflues, car un romancier est bien le maître de tracer un caractère de fantaisie, qui, n'étant qu'un type idéal et de convention, n'est justiciable que de la critique littéraire. Le Sage avait déjà peint Sangrado, et bien que tel ou tel médecin de son temps ait pu lui fournir l'idée de son personnage, personne n'était en droit de se plaindre de cette plaisanterie et personne ne se plaignit. Il est vrai que Sangrado n'était que ridicule, et que le docteur Griffon est odieux. Sangrado n'était présenté que comme un exemple des bigarrures de l'esprit humain, tandis que Griffon est donné comme un type actuel et réel d'une certaine classe d'hommes. Enfin, comme c'est

dans un hôpital de Paris que le docteur Griffon développe son caractère, le choix d'un tel théâtre, ainsi que d'autres circonstances accessoires, ont éveillé la susceptibilité de certains critiques de notre presse médicale. Ils ont cru voir là une personnalité contre quelqu'un ou quelques-uns, et ont, en conséquence, répondu en forme à cette attaque du romancier. La réponse, en la supposant nécessaire ou même opportune, était, ce semble, bien simple. Il suffisait de nier tout uniment à M. Sue l'existence de son cher docteur Griffon. Il fallait lui dire, avec l'accent de la sincérité et d'une juste indignation, que son personnage n'a ni vérité historique, ni même aucune vraisemblance idéale; qu'historiquement il est une calomnie, et poétiquement un composé monstrueux et impossible. Il fallait enfin, puisqu'on croyait devoir réclamer, prendre hardiment fait et cause pour l'honneur de la profession en général, et formuler sa protestation au nom du corps médical tout entier sans restrictions, ni réserve. Mais on s'y est pris autrement, cher confrère, et c'est ici que commence la moralité de l'apologue. Les réclamans, bien qu'indignés, à ce qu'ils assurent, de l'installation du docteur Griffon dans nos hôpitaux, n'ont trouvé à reprendre qu'une chose dans le procédé de M. Sue, c'est qu'il n'ait pas fait sur ce point des distinctions convenables. Il y a, lui ont-ils dit avec une sagacité que nous ne saurions trop admirer, plusieurs catégories de médecins d'hôpitaux. Or, vous avez inconsidérément attribué au genre entier ce qui n'appartient qu'à une de ses espèces; et c'est là votre tort.

Nous ne nions pas qu'il n'y ait des griffons dans les services des hôpitaux de Paris; mais vous deviez, pour être juste, spécifier à quelle classe ils appartiennent, pour ne pas induire le public en erreur. Si en effet, vous entendez désigner par là certains intrus, de nouvelle fabrique, qui, sous le titre de spécialistes, exploitent dans nos hôpitaux la pauvre humanité souffrante, vous êtes un parfait galant homme, un juste appréciateur des choses, et votre griffon nous va; mais s'il s'agit des services, dits universels, seuls légitimes et orthodoxes, et occupés par nos amis, vous êtes un abominable calomniateur, et nous n'acceptons pas le griffon.— Voilà comment des confrères s'y prennent pour défendre la dignité médicale! Ne voilà-t-il pas un beau coup de stratégie? L'outrage, si outrage il y a, est adressé *in cumulo* à la profession, à la classe entière des praticiens; le griffon est la personnification du médecin de notre temps, car la question d'hôpital est ici tout accidentelle, et au lieu de rejeter loin du corps entier l'odieux de l'imputation, on l'accepte à la condition qu'elle ne frappera que certaines têtes qu'on a la charité de désigner! Mais le public, devant lequel le romancier a voulu nous fouetter sur le dos du griffon, le public ne fera pas cette distinction. Il ne saura qu'une chose, c'est que le hideux portrait du médecin, accolé par M. Sue à ceux du Chourineur et des Tortillards, a été déclaré ressemblant par les médecins eux-mêmes, et l'odieux planera uniformément sur tous. Il y a plus. En supposant même que le romancier eût entendu dénoncer nominativement à l'animadversion et au mépris publics telle ou telle classe de médecins, ou même tel ou tel homme, on devait encore, dans ce cas, en bons et loyaux confrères, et en vertu de la solidarité professionnelle, repousser, au nom de tous, l'insulte faite à quelques-uns, et ne pas chercher à se sauver soi-même en sacrifiant les autres. Voilà ce qu'il aurait fallu faire, et ce qu'on aurait fait, si le sentiment de la dignité, de la confraternité médicales, eût été seul consulté.

Mais ce n'est pas tout; pendant que l'on discutait sur l'existence du griffon, et que M. Sue commençait peut-être à regretter d'avoir trop chargé sa peinture, voilà qu'il reçoit inopinément des renforts du camp même de l'ennemi, c'est-à-dire du nôtre. Une déclaration, émanée de quelques chirurgiens des hôpitaux, et insérée avec appareil dans les journaux politiques, vient le rassurer. On lui apprend, ce qu'il ignorait sans doute, qu'il y a dans les hôpitaux de Paris des services et des hommes suspects, dangereux, qu'on y fait dans certaines salles une chirurgie de contrebande, qui ne saurait être bonne, puisqu'elle n'est pas celle qu'on leur a apprise; et que l'enseignement, la science orthodoxe, la vie des hommes, sont compromis par ces nouveautés damnables. Le romancier s'empare à l'instant de ce *factum*, et le présente hardiment au public comme pièce justificative de la vérité de ses assertions; puis de bons confrères, complaisans commentateurs, s'emparent à leur tour de sa défense, pour la développer, l'expliquer, pour en fixer le sens et la portée, et rendent hommage à la pureté des intentions du révélateur de nos mystères, à la sagesse de ses vues philantropiques, et à sa perspicacité à l'endroit des griffons.

Voilà comment on entend aujourd'hui la défense de la dignité et de l'honneur de la profession.

Ces remarques, honorable confrère, ne sont pas des récriminations. Nous faisons abstraction de toutes les questions personnelles, et nous ne rappelons ces faits que comme des preuves du déplorable état d'anarchie et de lutte où la profession médicale se débat aujourd'hui avec tant d'angoisses.

Ceci nous amène à fixer votre attention sur une circonstance de notre situation professionnelle et sociale particulièrement remarquable, et qui est un des signes les moins équivoques du désordre auquel nous sommes en proie par suite du relâchement croissant de l'esprit de corps, de l'envahissement de l'individualisme et de l'action délétère de l'esprit de concurrence et d'antagonisme. S'il est un fait évident à tous les yeux, c'est que le champ de la science médicale s'est démésurément agrandi depuis un demi-siècle, et que les esprits les plus vastes sont désormais incapables d'en embrasser les contours; l'art, qui n'est que l'application de la science, s'est étendu dans la même proportion; de là la nécessité de plus en plus impérieuse de diviser et sous-diviser cet immense domaine; de là, dans un seul mot, la nécessité des *spécialités*. Ce phénomène est universel; il ne concerne pas seulement la théorie et la pratique de la médecine; il se produit dans toutes les sciences, dans tous les arts, dans toutes les applications de l'activité et de l'intelligence humaines. Ce fait, il faut l'accepter, d'abord à titre de fait, et ensuite comme un signe de progrès. Nous nous sommes expliqués jadis et très longuement sur le caractère et le sens de la *spécialité* en général, et particulièrement dans l'ordre scientifique (v. 1841); nous ne reviendrons pas sur ces généralités. Tout ce que nous voulons constater en ce moment c'est que la nécessité logique et l'utilité de l'introduction régulière des *spécialités* dans l'art de guérir sont obstinément méconnues et niées par un grand nombre de médecins. Des préjugés d'éducation scientifique, l'autorité des habitudes, des notions erronées sur la science et sur l'art, expliquent cette répulsion théorique. Mais, comme il arrive toujours, la défaveur attachée au principe a été étendue aux hommes qui l'acceptent et qui l'appliquent; et si théoriquement les *spécialités* sont dédaigneusement reléguées dans les basses régions de la science, les *spécialistes* sont assez volontiers considérés ou bien comme des esprits inférieurs, bornés, ignorans, réduits

à la pratique routinière de quelques procédés empiriques, ou bien comme d'audacieux industriels qui déshonorent le sacerdoce de Cos. De là les prétentions plus ou moins ouvertes de la part d'une certaine classe de médecins à une sorte d'orthodoxie scientifique et professionnelle, en vertu de laquelle ils essaient de tenir à distance tous ceux qui s'en écartent; de là cette tendance à une classification hiérarchique, d'un caractère nouveau, dans laquelle on affecte de rabaisser aux derniers rangs, comme des superfétations illégitimes, les spécialités, tandis qu'un noyau de privilégiés resterait en possession du sanctuaire, comme seul dépositaire des saines traditions professionnelles, et seul représentant légitime du corps médical. Il est vrai que cette classification n'est pas facile à faire, car la sphère des spécialités se multipliant de jour en jour, les lignes de démarcation deviennent de plus en plus insaisissables; mais on l'essaie cependant, et cet effort de scission se trahit à chaque instant par des manifestations détournées ou directes. Le manifeste des chirurgiens dont nous parlions tout à l'heure n'est qu'un des épisodes de cette petite guerre. A la faveur de certains préjugés anciens et fortement enracinés, et des passions qu'ils provoquent et entretiennent, les spécialistes sont mis en toute occasion au ban du public. On a institué à leur égard un système régulier de dénigrement et de dépréciation tout à fait ingénieux. Tout ce qui, dans la carrière publique et scientifique des médecins dits universels, est parfaitement convenable et légitime, cesse de l'être dès qu'il s'agit des médecins dits spécialistes.

Si, dans nos hôpitaux, une controverse s'élève au sujet d'une question de thérapeutique, les dissidens peuvent se battre à outrance, à coups d'argumens, d'observations, d'expériences, de chiffres, de nécrologues et de scandale, sans qu'on y trouve rien à redire, quelque bruit qu'ils fassent. Ce sont des savans qui discutent, et le combat s'appelle une lutte scientifique. Mais si des spécialistes s'avisent de débattre entre eux quelques points de l'objet de leurs recherches, ce sont des charlatans qui battent la caisse, et la controverse n'est qu'une guerre de boutique à boutique. Si un chirurgien classé vient offrir à une Académie quelque procédé opératoire ou un instrument de son invention, on le remercie de sa communication et on le félicite de son zèle pour le progrès de la science; mais si un spécialiste apporte quelque découverte, on lui dit qu'il ne lui appartient pas de faire de la science, et qu'on le trouve bien impertinent de s'en mêler. Si un médecin de la catégorie privilégiée publie les résultats de ses essais thérapeutiques, dont il vante, comme de juste, l'efficacité, avec grand appareil de tableaux numériques, on lui rend grace, au nom de l'humanité souffrante, d'avoir fait participer ses confrères aux lumières de sa précieuse expérience, et d'avoir enrichi l'art de ressources nouvelles; mais si un spécialiste en fait autant, on crie au charlatan qui prône sa drogue, et tout ce qu'il peut dire ou écrire est réputé n'être qu'une *annonce* ou un *prospectus*, pour achalander son établissement. On pourrait multiplier les exemples de cette équitable interprétation des mêmes faits. Ils abondent. Mais ceux-ci suffisent pour vous édifier sur ce sujet.

Le fond de ce système de persécution et d'ostracisme consiste, comme vous voyez, à frapper d'avance de discrédit et de suspicion les travaux des spécialistes, de quelque ordre qu'ils soient, comme dépourvus de valeur scientifique, comme de simples moyens de spéculation: ce qui doit dispenser, du moins on l'espère, de les prendre au sérieux. Le prétexte de ces insinuations odieusement injustes est que les spécialités médicales et chirurgicales ont pour la plupart ce qu'on appelle, suivant le goût des gens, des établissemens ou des boutiques.

A l'aide de ces mots et des basses idées qu'ils réveillent, un spécialiste n'est presque plus un médecin, mais un industriel ; sa pratique n'est plus le noble art de guérir, mais une exploitation mercantile ; et comme dans cette charitable méthode d'interprétation on suppose que l'esprit, l'âme, les idées des hommes livrés à ce genre d'exploitation sont au niveau du métier qu'on leur prête, on en conclut que toute leur ambition doit se réduire à faire prospérer la boutique *per fas et nefas* et qu'ils doivent se contenter du lucre, sans prétendre à l'estime, à la considération, à la gloire. Telle est la position qu'on ne serait pas fâché de faire aux médecins qu'on appelle spécialistes ; mais on les trouvera peu disposés à l'accepter et ils sauront bien s'en donner une autre ou plutôt ils la possèdent déjà par la force de la raison et des faits. Cet hypocrite puritanisme moral et scientifique, aveuglé par ses préjugés, ne voit pas ou ne veut pas voir que la spécialité est maintenant partout, même dans les rangs de ceux qui tonnent contre; elle est dans la presse,dans l'enseignement. On ne peut disputer que sur le plus ou le moins. Le grief de la boutique peut bien être un moyen commode d'insulte, mais ce n'est au fond qu'une déclamation. Il y a en effet bien plus de boutiques qu'on ne l'imagine ; il y en a de toute espèce ; chacun de nous a la sienne ; seulement elles ne portent pas le même nom, ce qui fait qu'on ne les reconnaît pas. Une place, une clientelle, un cabinet de consultation, une chaire, un service d'hôpital, une direction de maison de santé, un journal, une inspection, un fauteuil académique, toutes ces choses sont aussi des boutiques. L'essentiel est que chacun gouverne la sienne par des moyens honorables. Que sont d'ailleurs ces établissemens si suspects à certains dragons de vertu médicale, et qui sont la pierre de scandale des spécialités? Ce sont, en définitive, des salles d'hôpitaux, affectés à certaines classes de maladies qui ne peuvent être ni convenablement étudiées, ni surtout convenablement traitées que dans des locaux appropriés et par un ensemble de moyens impossible à réaliser à domicile. On oublie surtout, dans cette absurde accusation, que sans ces établissemens des branches entières de la science seraient encore dans l'enfance ou même complètement ignorées. Ainsi, par exemple, quelque idée qu'on se fasse de l'état actuel des connaissances acquises sur la théorie et la cure des difformités, toujours est-il qu'on en sait infiniment plus aujourd'hui sur cette immense classe de maladies qu'on n'en savait il y a vingt ans. Et d'où sont sorties ces connaissances, sinon des établissemens orthopédiques ? Où a-t-on appris ce qu'on sait sur les maladies des yeux, sur la maladie vénérienne, sur l'aliénation mentale, sur la pratique des accouchemens, sur les affections cutanées, etc., sinon dans les établissemens spéciaux, publics ou privés, consacrés à ces branches de l'art ?

(*Gazette Médicale* du samedi 2 septembre 1843.)

On peut voir avec quelle acrimonie, quelle accumulation de personnalités, d'injures et de calomnies (document n° 36), les auteurs de la lettre au *Siècle* ont répondu à cet article. L'attaque suivante du sieur Henroz en donne un avant-goût.

N° 20.

HENROZ. — SUR LA MYOTOMIE RACHIDIENNE. — OPÉRATIONS PAR SPÉCULATION.

Il n'est plus question du jeune sujet présenté par la *Muette* à l'Académie de Médecine. Contre notre attente, le JOURNAL DES DÉBATS, le CONSTITUTIONNEL et les journaux politiques de province n'ont pas publié le moindre petit bulletin sanitaire. Qu'est donc devenue cette déviation qui devait être guérie en quelques jours et comme par miracle au moyen de la myotomie rachidienne? On l'ignore; mais il est permis de conjecturer que le résultat n'a point été très satisfaisant. On se fût certainement empressé de faire reparaître le jeune homme si la chose eût bien tourné. On le montrera plus tard (1); il le faut bien, car il y a des malavisés à l'Académie qui voudront sans doute en avoir des nouvelles. Oui, mais alors les adversaires de la myotomie rachidienne, et ils sont nombreux, auront la partie belle. Que leur répondre quand ils diront que la guérison ou l'amélioration obtenue, en admettant qu'on obtienne l'une ou l'autre, est le bénéfice du temps et des appareils? Comment leur prouver le contraire? Comment établir qu'il y a eu des muscles coupés, et que ces muscles coupés ont, nous ne dirons point suffi, mais pris la moindre part au redressement de la colonne? Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que ce n'est point ainsi qu'on eût procédé si on eût été réellement convaincu de la possibilité, de la nécessité et des avantages de la myotomie rachidienne. Avant tout, on eût montré sur le cadavre qu'il est possible d'inciser sous la peau les muscles du dos. Cette démonstration accomplie, on eût choisi un sujet chez lequel la déviation fût accompagnée de brides fortes et saillantes du côté de la courbure, de manière que ces brides pussent être raisonnablement regardées comme capables d'ébranler la colonne et de l'entraîner hors de sa direction normale. On eût ensuite soumis cette difformité à l'action des appareils, pour montrer que dans un temps donné ils n'avaient aucune prise sur elle, et qu'il y avait des obstacles à détruire. Alors, mais seulement alors, un homme sincère, sérieux, un orthopédiste de bonne foi, confiant dans l'utilité de la myotomie rachidienne et animé du seul désir de faire partager sa confiance, eût pratiqué l'opération. Bonnes ou mauvaises, les suites de cette opération eussent été significatives; elles auraient eu une valeur rigoureuse, nette, précise. Au lieu de cela, qu'a-t-on fait? On

(1) On le montrera en temps opportun. Le peu d'empressement qu'a mis M. Guérin ne tient pas seulement à des circonstances spéciales du cas qu'il a entrepris de guérir, mais encore au soin qu'on a pris d'annihiler d'avance le résultat de cette cure par rapport à sa méthode. On a dit en effet, et le sieur Henroz répète lui-même dans cet article que cette guérison ne prouvera rien. L'adversaire principal de M. Guérin, en fait d'orthopédie, n'a-t-il pas déclaré a l'Académie qu'il se faisait fort de produire, à l'aide des moyens mécaniques seuls, le résultat que M. Guérin se proposait d'invoquer en faveur de la myotomie rachidienne. Ne répète-t-on pas dans l'article ci-dessus la même chose et dans les mêmes termes? Du reste, à quoi bon se presser tant, et chercher à s'étayer d'un fait que des retards imprévus ont dépossédé d'une partie de son autorité?

a pris un jeune homme chez lequel on ne percevait ni tendon ni muscle positivement rétracté, un jeune homme chez lequel on pouvait faire disparaître presque complètement la déviation du rachis en faisant varier les attitudes, en le couchant sur le ventre. Et cette déviation si mobile, si aisée à modifier, que M. Bouvier redressait en quelque sorte avec la main, qui ne pouvait manquer de céder à l'usage d'un corset approprié, on l'a traitée immédiatement par une prétendue division sous-cutanée de muscles que l'on peut à bon droit et jusqu'à preuve du contraire regarder comme impossible. Nous le demandons, quelle conséquence peut-on tirer d'un fait présenté de cette manière? Aucune; nous nous trompons : on peut en tirer celle-ci, *qui a bien aussi son importance*, savoir, *que la myotomie rachidienne n'est au fond, et dans l'esprit même* DE SON INVENTEUR ET APÔTRE, *qu'une simple ruse industrielle, un moyen de faire parler de soi, de se mettre en évidence et d'attirer les chalands. Mon Dieu! il faut bien le reconnaître, quoique cela soit désolant à dire, mais la science, pour beaucoup d'hommes de notre temps, n'est souvent qu'un prétexte; ils s'inquiètent fort peu d'elle, de son avancement, de ses acquisitions; que leur importe qu'une théorie soit fausse, qu'une opération soit impossible, difficile ou dangereuse? Si cette théorie, si cette opération peut appeler sur eux l'attention publique, ils seront satisfaits, leur but sera atteint; pourvu qu'ils excitent du bruit, de l'émotion, c'est tout ce qu'il leur faut. Ils ne veulent pas davantage; ce bruit, cette émotion, ne les mettront-ils point sur le chemin qui conduit aux honneurs et à la fortune? Voilà le secret de toutes les choses inouïes que nous voyons en médecine, à Paris surtout où il est difficile de se frayer un passage dans la foule pour arriver à se faire remarquer. Et ce qu'il y a de plus triste au milieu de ce débordement d'ambition et de charlatanisme, c'est que les grands corps scientifiques ne montrent aucune sévérité à l'égard des hommes qui se signalent par des excès qui vont jusqu'au cynisme.* Que disons-nous! *n'y a-t-il point de ces hommes qui parviennent même à s'asseoir sur les bancs des académies?* N'est-ce point maintenant, par exemple, UN ACADÉMICIEN qui fait claquer le plus haut le fouet de la réclame dans les journaux politiques? n'est-ce point *un académicien qui occupe le premier rang parmi les célébrités de l'annonce dont le nom seul est une flétrissure? Et, dans l'enceinte du corps illustre dont il a l'honneur de faire partie, pas une voix ne s'élève contre lui, pas un de ses collègues n'a le courage de protester contre une conduite qui déshonore la compagnie tout entière!* Ah! tant de faiblesse est presque de la complicité!

(L'EXPÉRIENCE, 17 août 1843, p. 110.)

On n'a rien à dire ici de cet amas d'outrages et de diffamations : c'est l'affaire de la justice. Quant aux imputations qu'il serait possible de dégager de la fange qui les enveloppe, on y a répondu vingt fois. M. Guérin avait donné, en provoquant la nomination d'une commission de l'Académie de médecine pour examiner ses travaux, la mesure de ses convictions. Il a cité les chirurgiens de toutes les parties de l'Eu-

rope qui ont plus ou moins adopté sa méthode.— Il a repoussé, comme elles doivent l'être, ces abominables imputations de charlatanisme, qui ne sont que d'odieux prétextes pour se dispenser de rendre justice à ses travaux. Toute autre réplique est superflue.

Mais en présence de ces excès de la presse prétendue scientifique, en présence de ces violences sans pudeur ni frein, que pouvait M. Guérin, quel parti prendre? Les supporter sans se plaindre? C'est ce qu'il a fait longtemps. Mais le silence du mépris, il en a l'expérience, est peu propre à calmer la violence de ceux auxquels il s'adresse. D'ailleurs, calomniez, il en reste toujours quelque chose, et à force de se reproduire et de se multiplier, ce quelque chose croît avec la reproduction de sa cause. Il fallait donc répondre, descendre dans la boue, se colleter avec ceux qui s'y vautraient! Il ne l'a pas voulu ; il a réclamé pour son honneur la protection des lois, et pour ses travaux la protection de la science. La lettre suivante au Conseil des hôpitaux a été pour les uns ce que le procès intenté plus tard au sieur Henroz a été pour l'autre.

N 21.

JULES GUÉRIN. — LETTRE.

A MM. LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL DES HÔPITAUX.

Messieurs,

Lorsqu'en 1838 vous voulûtes bien me charger du service des difformités établi à l'hôpital des Enfans, vous aviez cru faire une chose utile à la science et à l'humanité. Vous veniez d'acquérir par des épreuves authentiques la conviction qu'une institution de ce genre serait un bienfait pour la classe inférieure. En effet, neuf enfans pauvres, dont trois orphelines prises à l'hospice des Orphelins, avaient été guéris par mes soins de difformités graves, sous les yeux d'une commission de l'Académie des Sciences, chargée alors de juger le concours pour le grand prix de chirurgie, dont le sujet était l'orthopédie. Ces guérisons avaient d'ailleurs été constatées derechef par plusieurs membres du conseil. Depuis cette époque, j'ai travaillé sans relâche à féconder votre idée et à étendre vos vues philantropiques. Un nombre toujours croissant de sujets difformes est venu réclamer mes soins. De

nouveaux moyens ont été imaginés parallèlement à la découverte ou constatation de nouvelles difformités. Enfin des résultats nombreux et variés ont confirmé vos prévisions et couronné mes efforts. Cependant ce qui paraissait devoir affermir votre confiance et donner plus d'importance à ma mission tendrait à ébranler l'une et à faire méconnaître l'utilité de l'autre. C'est ainsi que le relevé général de mon service porté, il y a quelques semaines, à votre connaissance, est devenu de la part de plusieurs médecins des hôpitaux le prétexte d'attaques où ma bonne foi n'est pas moins incriminée que ma pratique. Du nombre inattendu des sujets qui se sont présentés avec des difformités, et des bienfaits inespérés que l'orthopédie leur a offerts par mes soins, on a tiré et répandu dans le public les inductions les plus offensantes, à tel point que si ces attaques avaient le moindre fondement, votre responsabilité serait gravement engagée. Je n'examine pas pour quelle cause et dans quel but ces attaques ont eu lieu; toujours est-il qu'elles se sont fait jour par toutes les voies de la presse, et que leur moindre inconvénient, après avoir dénaturé l'œuvre de votre bienfaisance hospitalière, serait de discréditer le nouvel ordre de ressources que votre sollicitude pour les pauvres y avait attaché. Dans cette grave conjoncture, je croirais ne pas répondre à votre honorable confiance, et me manquer à moi-même, si je n'allais pas directement audevant de ce que vous devez désirer pour raffermir vos convictions et réduire d'odieuses imputations au silence. En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien nommer une commission parmi les médecins et chirurgiens des hôpitaux, qui sera chargée de s'enquérir des résultats que j'ai annoncés, de suivre pendant un temps suffisant les divers traitemens mis en usage dans mon service des difformités, d'examiner les cas où ces traitemens sont employés, de vous rendre compte des résultats qu'ils pourront produire; enfin de rechercher, par toutes les voies et tous les moyens qu'ils jugeront convenables, si j'ai répondu à votre confiance et si je n'ai pas droit à une éclatante réparation, en échange des imputations calomnieuses dont j'ai été l'objet. Vous le comprendrez, Messieurs, le résultat de cette enquête ne doit pas seulement servir à édifier votre religion et à me rendre justice, il doit surtout avoir pour conséquence d'éclairer une haute question de science et d'humanité, qu'on voudrait rejeter dans une obscurité complète, alors que tout semblait lui avoir donné une solution claire et définitive.

Veuillez, etc.

9 août 1843. JULES GUÉRIN.

Dans la séance même où cette lettre a été lue, le conseil a pris la demande de M. Guérin en considération, et a nommé une commission composée comme suit :

CHIRURGIENS.	MÉDECINS.
MM. BLANDIN.	MM. LOUIS.
BRESCHET.	RAYER.
JOBERT.	SERRES.

M. Orfila a été désigné pour présider cette commission.

(*Gazette Médicale* du samedi 19 août 1843.)

Ce qu'il importe de faire ressortir avant tout, c'est la date de cette lettre. Elle est du 9 août : elle a été lue dans la séance du conseil des hôpitaux du 9 août. Elle n'a été imprimée dans la *Gazette médicale* du 19, que parce qu'on a voulu attendre la sanction définitive de la commission nommée. Du reste, tout le monde savait la démarche de M. Guérin et son résultat.

On pouvait supposer que cette mesure aurait, pour quelque temps, fermé la bouche à la calomnie. Les résultats annoncés par M. Guérin allaient être vus de près; il allait non seulement les faire constater, mais les reproduire! Les plus pressés pouvaient attendre. Mais on ne désirait pas la lumière, on la craignait. Aussi les adversaires de M. Guérin ne tinrent-ils aucun compte de sa loyale initiative! Que dis-je? Ainsi qu'on le verra plus loin, ils firent si bien que ce ne fut plus une mesure protectrice pour le calomnié, mais un auxiliaire pour la calomnie. La commission *demandée* fut une commission *imposée* : elle ne fut pas instituée pour *constater la vérité*, mais pour *surveiller le mensonge*, démasquer l'*imposture;* et on a eu le courage d'appeler cela de la *critique scientifique!* Mais n'anticipons pas.

Ici viennent se placer deux lettres de MM. Malgaigne et Guérin : elles ne renferment aucun fait important pour le procès; mais elles contribueront à en éclairer la moralité.

N° 22.

TROISIÈME LETTRE DE M. MALGAIGNE.

Monsieur,

Hier, dans une réunion de chirurgiens, M. Vidal de Cassis a raconté, moi présent, que faisant route avec vous pour Passy, il y a quelques semaines, vous lui aviez dit que vous *n'aviez rien à craindre de moi, parce que je m'étais mis à vos pieds*, et il a ajouté obligeamment pour moi, qu'il ne l'avait pas cru.

J'ai beaucoup de peine à croire moi-même à ce récit. Que vous n'ayez rien à craindre de moi, je le confesse, et ne tiens nullement à me faire craindre de mes confrères. Mais

que je me sois mis à vos pieds, cela n'a pu, certes, vous venir jamais ni à l'esprit ni à la bouche. Je vous serais cependant obligé de m'informer de ce qui en est.

Je fais paraître dimanche un assez long article sur votre relevé. J'aurais désiré faire mon enquête de concert avec vous; je crois que tout le monde y aurait gagné; et certainement, j'aurais eu beaucoup de peines et de fatigues de moins. J'ai fait ce que j'ai pu pour pallier au moins, par la modération du style, la nature irritante de la chose. Je me fais, d'ailleurs, un devoir de vous déclarer que, lorsque vous le jugerez convenable, je mettrai le même zèle à poursuivre la vérité qui vous serait favorable, que j'en ai mis à atteindre celle qui vous l'est peut-être un peu moins.

J'ai, etc. *Signé* MALGAIGNE.

17 Août.

RÉPONSE DE M. GUÉRIN.

Vous pouvez donner en mon nom, à la personne qui s'est permis de m'attribuer devant vous l'indigne et ridicule propos rapporté dans votre lettre, le plus complet et le plus formel démenti. Je m'estime trop, et j'ai trop de confiance dans votre bon sens, pour croire que cette déclaration ne vous suffise pas. Cependant, pour ma propre satisfaction, j'y ajouterai ce qui suit. M. Vidal en a imposé, quand il a dit m'avoir accompagné à Passy, il y a quelques semaines. Depuis plus d'une année, c'est-à-dire depuis le concours où il a trouvé la *Gazette médicale* trop véridique à l'endroit de ses épreuves, toute espèce de rapport a cessé entre lui et moi. Si vous aviez bien réfléchi, vous n'auriez pu croire un seul instant qu'un homme qui s'épuise tous les jours en injures et en calomnie contre moi pût m'accompagner à Passy. Il y a eu quelque méprise assurément. M. Vidal a peut être voulu vous appliquer ce qui le regarde et ce que j'ai pu dire de lui. Vous vous rappelez, en effet, qu'il y a quelques années, vous voulûtes bien vous charger de lui demander en mon nom satisfaction pour de lâches calomnies auxquelles il avait pris sa part, et vous vous rappelez aussi qu'il a trouvé plus commode de les rétracter complètement devant le public que de les soutenir devant moi. Ce souvenir pourra vous servir au besoin pour apprécier d'une part la valeur des assertions de M. Vidal, et de l'autre les motifs pour lesquels je me suis abstenu depuis longtemps de me commettre avec lui. Voilà, Monsieur, ce que j'avais à vous répondre sur ce premier point.

Quant à vos propres attaques, dont vous me donnez un avant-goût, je n'ai pas besoin de les voir pour les juger. Vous avez pris soin de me les faire apprécier d'avance par le système de moyens, à mon sens peu délicats, auquel vous n'avez pas craint d'avoir recours.

Je vous l'ai déclaré, et je vous réitère ma déclaration, je n'ai pas voulu et n'ai pas dû me prêter à ce système d'inquisition, aussi indigne de la vraie science que du savant qui se respecte. Le même motif me privera sans doute du concours que vous voulez bien m'offrir quand je vous mettrai à même, dites-vous, de constater la vérité. Je ne ferai aucun effort pour cela. Tôt ou tard l'expérience ou le hasard pourront la porter à votre connaissance;

cela ne me paraît pas douteux. Vous serez libre alors, Monsieur, de la dédommager des indignes persécutions auxquelles un homme de votre savoir et de votre talent n'a pas craint de s'associer.

Veuillez, etc. Signé J. GUÉRIN.

Il serait difficile de mettre les paroles de M. Malgaigne d'accord avec ses actions, si on ne connaissait maintenant son système. Il allait, sur les plus faux et les plus odieux prétextes, lancer une accusation des plus graves contre M. Guérin; il avait d'ailleurs publié son article du 20 août; en un mot, il travaillait à détruire l'honneur et la réputation d'un confrère, et il osait lui écrire : « J'aurais désiré faire mon enquête avec vous; » je crois que tout le monde y aurait gagné; et certainement j'aurais eu » beaucoup de peine et de fatigues de moins; » et il ajoutait : « J'ai » fait ce que j'ai *pu* pour *pallier* au moins, par la modération du style, » la nature irritante de la chose. » Il allait jusqu'à lui offrir sa protection : « Lorsque vous le jugerez convenable, dit-il, je mettrai le même » zèle à poursuive la vérité qui vous serait favorable, que j'en ai mis à » atteindre celle qui *vous l'est peut-être un peu moins!* » Et il savait très bien qu'il avait diffamé, qu'il continuerait à diffamer M. Guérin. Tout cela n'est pas croyable! Si tous les faits du procès n'étaient là, on ne pourrait supposer tant d'hypocrisie et de perfidie! Mais ce n'est pas là une circonstance particulière, accidentelle, c'est tout le système imaginé et appliqué par M. Malgaigne avec un inconcevable aplomb! C'est le même homme qui, forcé de justifier ses allégations calomnieuses, et n'ayant aucun fait sérieux, a recours aux pancartes de l'hôpital, pénètre dans les familles, rassemble tant bien que mal quelques lambeaux de renseignemens, recueille les on-dit des *voisins*, les bruits de la rue, les oppose, comme des témoignages écrasans de vérité, aux déclarations sérieuses et motivées de quatre médecins honorables! C'est encore le même homme qui, poussé à bout, affirme avoir visité les malades qu'il n'a pas visités; et tout cela au nom de la dignité et de la moralité de la science outragées.

En première instance M. Guérin n'a pu répondre à aucune des allléga-

tions de M. Malgaigne. Ce dernier avait, comme on le sait, le privilége de tout dire en dernier lieu sans être contredit. Il a su tirer un grand parti de cet avantage. Fidèle à ses précédens, il a construit un échafaudage qui n'a pû être détruit sur place, mais qui le sera au fur et à mesure de l'examen des documens qu'il a pris pour texte et prétexte de ses allégations. Ainsi pour en revenir aux deux lettres qui viennent d'être rapportées, la modération simulée de la première n'est qu'une nouvelle ruse de M. Malgaigne, suffisamment mise à jour par les faits qu'elle cachait, et avec lesquels elle contraste; et quant à la retenue de la seconde, elle s'explique par les habitudes de M. Guérin, et par l'ignorance où il était encore du genre d'attaques que M. Malgaigne lui préparait, et dont il lui donnait un avant-goût avec une politesse si perfide.

N° 23.

HENROZ. — ARTICLE SUR LA LETTRE DU SIÈCLE ET LA COMMISSION.

La trop fameuse statistique du service orthopédique de l'hôpital des Enfants a suscité une prise d'armes contre les spécialités. MM. les chirurgiens des hôpitaux ont adressé au conseil d'administration, par l'intermédiaire du journal le Siècle, une longue missive pleine de leurs doléances à l'endroit de la création, déjà assez ancienne, de *deux services spéciaux* et de la nomination sans concours *des deux chefs de ces services*. Nous craignons que, dans cette affaire, on ne s'occupe trop des personnes et trop peu des choses. On sait assez que nous n'avons aucune espèce de sympathie pour le médecin qui dirige le service d'orthopédie; cependant, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que l'administration a bien fait d'appeler les indigens à prendre leur part des progrès accomplis dans cette branche nouvelle de la chirurgie, et nous ne doutons point que la commission chargée de décider s'il faut maintenir le service actuel ne partage notre sentiment. Nous en dirons autant de la lithotritie et des maladies des voies urinaires. Il faut voir les choses telles qu'elles sont : les spécialités, nous ne parlons pas des hommes qui les exercent, quoiqu'il y en ait de fort honorables, ne méritent point tous les reproches qu'on leur adresse. Bien qu'il soit de bon ton aujourd'hui de les décrier, nous n'hésitons point à dire qu'elles sont la force vive de

la science et la gloire de l'art. Il n'est pas besoin de grands efforts de logique pour le prouver, ainsi que nous le montrerons dans un prochain article. Quant à la nomination sans concours, nous sommes loin de vouloir nous en constituer les défenseurs ; néanmoins, lorsqu'elle ne s'applique qu'à la première élection pour un service nouveau, elle n'a pas tous les inconvéniens qu'elle pourrait offrir dans d'autres circonstances. On conçoit qu'alors l'homme le plus distingué dans une partie de l'art récemment développée ne consente point facilement à risquer une réputation solidement assise dans une lutte sur des questions générales avec des jeunes gens tout frais sortis de l'école et prêts à traiter indifféremment toute sorte de sujets.

(L'Expérience, septembre 1843).

Ce document renferme une indication bonne à conserver. On y constate qu'il n'y a dans les hôpitaux que *deux services* spéciaux et *deux* chefs de service spéciaux. Ces deux services sont ceux de MM. Civiale et J. Guérin. Toutes les imputations dirigées contre ces créations et contre les hommes qu'on y a placés s'adressent donc à MM. Civiale et Guérin, et à eux seuls.

Les quelques lignes qui vont suivre ont plus d'importance.

N° 24.

HENROZ. — SUR LA COMMISSION ET LE RELEVÉ.

— Jusqu'ici on n'avait point d'exemple, que nous sachions, de commission nommée par le Conseil général des hospices pour *procéder à une enquête sur l'exactitude* d'un compte-rendu clinique. Cette *grave* mesure n'a jamais été prise vis-à-vis d'aucun chef de service.

(L'Expérience, 7 septembre 1843.)

C'est au sieur Henroz que l'on doit cette admirable invention ! MM. Vidal et Malgaigne l'ont imitée, comme on le verra plus loin ; ils se la sont appropriée, mais ils ne l'ont pas imaginée.

Nous voici arrivés au document capital du procès, au factum principal de M. Malgaigne. Il a été déjà rapporté une fois dans toute son étendue, sans le moindre commentaire. On a voulu donner par là une preuve de haute impartialité. Mais, par la nature de sa forme, par l'a-

dresse du langage, par l'appareil scientifique, et surtout par le semblant de modération et de dignité qu'on y affecte, ce document ne donnerait aucune idée de son astucieuse perfidie et de sa profonde immoralité, s'il n'était accompagné des éclaircissemens qui doivent mettre à découvert le plan et les intentions de l'auteur. Indépendamment de la discussion générale dont il sera suivi, on mettra au bas de chacune des allégations qu'il renferme une note destinée à en faire prompte et complète justice.

N° 25.

MALGAIGNE.— SECONDE ET PRINCIPALE ATTAQUE.

De quelques illusions orthopédiques, a l'occasion du relevé général du service orthopédique de M. J. Guérin.

Nous avons à remplir un *triste* et *rigoureux devoir*, que nous eussions désiré éloigner de nous, et devant lequel enfin nous aurions reculé sans doute, si la *dignité* et la *moralité* de l'art ne nous avaient paru si fortement intéressées. Il s'agit du *Relevé général* publié par M. J. Guérin (1).

Nous avons déjà dit quelques mots de ce Relevé dans notre dernière *Revue critique*. M. Guérin nous a honorés d'une réponse, et voici ce que disait la *Gazette médicale* du 22 juillet :

« Un journal de chirurgie qui se pique de sévérité dans la manière dont il convient de faire la critique allègue, un peu légèrement, et sur la foi d'un homme dont les assertions ne passent pas pour bien sévères ni bien exactes, qu'un malade de la consultation orthopédique de l'hôpital des Enfans a été opéré du strabisme et a perdu la vue du côté opéré. Or, dit le journal, le Relevé de ce service ne parle que de *guérisons complètes* et *d'améliorations*. Quand on se permet d'incriminer l'exactitude et la bonne foi des autres, on devrait être certain qu'on ne sert pas de porte-voix à la calomnie. Il eût donc été utile qu'avant de mettre les succès du Relevé en prétendue contradiction avec des *revers graves* (expression du journal), on se fût bien assuré de la réalité du fait allégué. Nous qui sommes un peu plus certain de la vérité des faits et assertions que nous avons pris sous notre responsabilité, nous demanderons au journal qui parle de *revers graves dont il est question dans le public et dont il n'est dit mot dans le Relevé* de vouloir bien préciser ces insinuations, et notamment de prouver, relativement à l'opéré de la consultation qui aurait perdu la vue, l'accusation dont il s'est fait l'écho; sinon nous serons bien obligés de le placer dans la catégorie des journaux

---

(1) Dès le début, M. Malgaigne cherche à donner le change à ses lecteurs. Il parle de *rigoureux devoir*, de *dignité* et de *moralité* de l'art intéressées. Il n'était nullement question de cela. Dans sa première attaque, il avait allégué contre la véracité du relevé de M. Guérin, des revers graves qui n'existaient pas. Sa moralité était donc engagée; il était obligé de prouver l'existence des faits qu'il avait allégués, sous peine d'être convaincu de calomnie. Or, c'est le besoin de se justifier, de défendre sa moralité et non la moralité de l'art, qui lui avait fait prendre la plume.

dont il admire et imite les procédés, mais auxquels, en toute conscience et en toute dignité, nous croyons pouvoir nous dispenser de répondre. »

Notre journal ayant paru le 20, M. Guérin n'avait pas eu sans doute tout le temps nécessaire pour méditer les termes de sa réponse ; mais nous n'aurions pas la même raison d'oublier la modération commandée ici plus que jamais par la gravité du débat. Nous laisserons donc de côté ce qui nous regarde; quant à l'insinuation dirigée contre M. Velpeau, nous y répondrons immédiatement pour n'avoir plus à y revenir. Il y a eu véritablement une erreur commise, lorsqu'il a été dit que le malade en question avait été opéré à l'hôpital des Enfans ; nous en faisons volontiers l'aveu. Mais que l'opération ait été faite par M. Guérin, que l'opéré ait immédiatement perdu la vue, à ce point qu'il peut regarder fixement le soleil en plein midi sans recevoir la moindre sensation de la lumière, c'est la pure et simple vérité (1); nous avons examiné le malade, nous avons recueilli l'observation que nous publierons, pour peu que M. Guérin le désire ; nous nous faisons même un plaisir d'ajouter que ce malade se loue hautement des soins empressés, des bons procédés et du désintéressement de M. Guérin.

Ce premier fait ainsi éclairci, revenons maintenant au Relevé en lui-même ; et d'abord il est indispensable de le mettre en entier sous les yeux de nos lecteurs.

---

(1) Il y a ici deux choses à relever : 1° le fait fût-il tel que M. Malgaigne le rapporte, qu'il n'en serait pas moins une allégation fausse ; car il était invoqué non comme justifiant l'existence d'un insuccès dans sa pratique, mais comme donnant un démenti au relevé de M. Guérin. Or, il a été établi, et M. Malgaigne lui-même le reconnaît, que ce fait n'appartenait pas à la pratique de l'hôpital, la seule mise en cause ; 2° quant à l'accident, en lui-même, il est loin d'être tel que M. Malgaigne l'a rapporté. Il s'agit d'un œil extraordinairement dévié, caché sous la paupière, ne servant aucunement, et dont le redressement a nécessité la section de cinq muscles. Cet œil a perdu la faculté de voir, mais il ne servait pas auparavant. L'œil du côté opposé a été beaucoup amélioré, tant sous le rapport de la direction que sous celui de la fonction. Voir, pour plus de détail, la réponse de M. Guérin, document n° 38.

DIFFORMITÉS.	Nombre des cas.	Guérisons complètes.	Améliorations.	Pas d'améliorations.	Morts.	Non traités ou en traitement.
Strabisme.....................	155	100	8	»	»	47
Fausse ankylose de la mâchoire inférieure.................	1	1	»	»	»	»
Torticolis......................	46	23	8	2	1	12
Déviations de l'épine...........	155	24	28	4	1	98
Excurvations tuberculeuses.....	112	4	46	46	2	14
Difformités rachitiques du thorax et des membres..........	314	66	36	»	2	210
Courbures des membres par cal vicieux....................	46	8	13	2	»	23
Difformités du coude (flexions permanentes, etc.)...........	9	2	1	1	»	5
Flexions permanentes de la main et des doigts................	14	3	4	»	»	7
Luxations congénitales des fémurs.....................	38	2	»	1	»	35
Difformités de la hanche sans luxation..................	38	10	22	6	»	»
Difformités des genoux........	263	53	72	9	5	124
Pieds-bots....................	157	61	49	6	7	34
Flexion permanente des orteils.	1	1	»	»	»	»
Totaux..........	1349	358	287	77	18	609

En outre de ces difformités, 34 abcès froids ou par congestion et 11 épanchemens articulaires ont été traités par la méthode sous-cutanée. En voici les résultats :

Abcès froids.................	20	7	4	»	2	7
Abcès par congestion..........	14	4	2	»	5	3
Épanchemens articulaires......	11	8	3	»	»	»
Totaux........	45	19	9	»	7	10
Totaux réunis.......	1394	377	296	77	25	619

(*Gazette Médicale*, n° du 1er juillet 1843.)

Il faut bien le confesser, l'impression produite par ce document fut tout d'abord des plus fâcheuses. Autant que nos relations puissent s'étendre, nous n'avons pas rencontré un seul chirurgien disposé à croire à *la réalité* de certaines de ces guérisons (1); et, en ce qui nous concerne, sans prétendre ni les nier ni les admettre, nous étions du moins résolument de cet avis que, si en effet M. Guérin les avait obtenues, il avait fait faire à la chirurgie des progrès gigantesques, et tels que l'état actuel de la science permettait à peine de les espérer (2). Mais nous craignions, à dire vrai, qu'il n'y eût là quelques-unes de ces illusions si communes aux auteurs de procédés nouveaux; et quand M. Guérin, répondant à M. Maisonabe, déclara que cette statistique n'était pas son ouvrage, nous demeurâmes bien mieux convaincus encore qu'il ne devait point porter la peine de quelques exagérations échappées à ses élèves; seulement nous espérions qu'il prendrait soin lui-même de faire à ce tableau les rectifications nécessaires; (3) et telle était la conclusion de notre article. On vient de voir quelle fut la réponse.

Manifestement, M. Guérin ne voulait point de discussion publique. Peut-être comprenait-il la difficulté de justifier absolument les chiffres de sa statistique; et alors il était encore généreux d'en revendiquer la responsabilité, et de ne pas délaisser dans ce péril les collaborateurs qui pour lui s'étaient mis en avant. Ne voulant aucunement choquer ses idées à cet égard, et cependant désirant constater par nous-mêmes quelques-uns des faits curieux mentionnés dans le Relevé, nous écrivîmes à M. Guérin pour lui demander s'il voudrait bien nous communiquer ses observations de guérisons complètes des courbures des membres par cal vicieux, ou du moins nous donner l'adresse de sujets guéris. Cette question n'avait pas seulement pour nous l'intérêt général qui s'attache à toute découverte; nous avions à en traiter dans notre ouvrage *sur les fractures*, et il nous importait beaucoup de savoir si véritablement la chirurgie des fractures s'était enrichie d'une aussi merveilleuse conquête. M. Guérin nous répondit par un refus (4).

Cette fois, s'il faut le dire, les motifs de ce refus nous échappaient. Nous avions lu dans la *Gazette médicale* et ailleurs que, « pour la vérification ultérieure des résultats exprimés par le tableau, elle serait possible à tous ceux qui voudraient se donner cette peine. Si l'on désirait immédiatement des renseignemens, on pourrait s'adresser directement à M. Guérin. Il s'empresserait de se mettre à la disposition de quiconque se présenterait dans un but et avec le caractère scientifiques, etc. » Nous avions eu foi dans ces déclarations; nous venons de dire ce qui advint (5).

Mais la tactique était mauvaise; car, n'ayant pu nous éclairer en aucune façon sur cette petite question des cals vicieux, il nous prit alors un plus vaste désir, celui de pénétrer dans les secrets de cette chirurgie mystérieuse; et comme chirurgien des hôpitaux, ayant aussi à traiter de ces *difformités rachitiques du thorax et des membres*, de ces *excurvations rachitiques*, de ces

---

(1) Diffamations indirectes.

(2) On accepte la déclaration; quand M. Guérin aura prouvé que tout ce qu'il a avancé n'est que l'exacte vérité, il en aura au moins le bénéfice.

(3) Mais pourquoi des rectifications, il fallait qu'il y eût quelque chose à rectifier. Or, l'allégation du fait suggéré par M. Velpeau, pas plus que l'allégation générale des revers graves circulant dans le public, n'avaient rien signalé à rectifier.

(4) Cette allégation est inexacte. M. Guérin n'a pas refusé; il a au contraire répondu que dans un temps rapproché, il mettrait M. Malgaigne à même de constater les faits qu'il désirait constater (Voir la lettre de M. Guérin, document N° 13 bis); mais M. Malgaigne avait ses raisons pour ne pouvoir attendre; il lui fallait des revers graves, ou au moins des prétextes; il ne pouvait avoir les uns ni les autres sans voir immédiatement les malades de M. Guérin.

(5) Mais, on le répète, M. Malgaigne ne se présentait pas avec un but et un caractère scientifiques, mais comme un homme qui a accusé gratuitement et qui cherche les moyens de justifier son accusation.

abcès par congestion, et bien d'autres choses encore dont jamais nous n'avions obtenu ni vu obtenir la *guérison complète*, nous nous résolûmes à chercher par quels moyens on arrivait à ces guérisons, et avant tout si ces guérisons étaient réelles.

C'était en vérité une tâche difficile. Le relevé publie comprenait 1394 malades; mais plus tard la *Gazette médicale* avait déclaré que 134 seulement avaient été traités dans le service; tous les autres à la consultation. Nous aurions voulu prendre communication du tableau détaillé présenté au Conseil des hôpitaux; M. Guérin l'avait retiré. Nous nous résignâmes à refaire nous-mêmes au moins la statistique des sujets traités à l'hôpital; et tout d'abord, nous obtînmes dans les bureaux un renseignement que nous n'eussions guère soupçonné.

A voir comment les collaborateurs de M. Guérin annonçaient que « les observations détaillées seraient publiées par le chef du service en temps convenable avec le nom et l'adresse des sujets, » nous avions cru qu'en effet le relevé avait été fait d'après les observations recueillies. *Il n'en est rien;* l'auteur est venu tranquillement feuilleter les registres, prenant les nom, âge et domicile des sujets; *et c'est ainsi qu'a été bâti ce relevé*, maintenu par M. Guérin comme *parfaitement exact* (1).

Nous avions donc sous la main les *mêmes* documens que l'auteur du relevé(2); pour plus de sécurité nous voulûmes y en joindre d'autres. Nous compulsâmes à la fois le registre des entrées, le registre des sorties, et le registre des morts; et enfin, année par année et mois par mois, à l'exception de deux mois de 1839 dans lesquels il y a eu 7 sorties, pour chaque malade, nous avons relevé la pancarte qui porte l'énoncé de la maladie et l'état du sujet à la sortie, avec ou sans la signature du chirurgien.

Le premier résultat de cette recherche a été que le relevé, au lieu d'être *parfaitement exact*, était tant soit peu inexact. Il a été publié le 1er juillet; or, du 1er août 1839, c'est-à-dire depuis l'ouverture du service jusqu'au 1er juillet 1843, il n'a été traité dans le service que 131 malades. Peut-être a-t-on voulu indiquer le nombre des entrées, car plusieurs malades sont entrés deux fois; mais alors il y a une autre inexactitude; le nombre des entrées est de 148 (3).

Mais qu'importe après tout! on peut fort bien oublier quelques entrées en feuilletant un registre à la hâte; ce qui nous importait, c'étaient les noms des sujets guéris de ces incurables affections que nous citions tout à l'heure. Or, d'après les registres qui portent le diagnostic du billet d'entrée et d'après les pancartes qui portent le diagnostic du chirurgien lui-même(4), voici quelles ont été les affections reçues dans le service, année par année, seulement en faisant abstraction des doubles emplois :

---

(1) On peut juger par la légèreté de cette allégation, de toutes celles que M. Malgaigne s'est permises. De ce que M. Kuhn est allé collationner les noms des sujets traités dans le service, il a conclu que c'est *ainsi* qu'a été bâti le relevé. On affirme positivement que ce n'est pas ainsi qu'a été bâti le relevé, mais d'après des observations et des notes précises. La vérification de M. Kuhn n'a eu d'autre but que de s'assurer qu'on n'avait pas confondu les sujets traités dans le service avec ceux traités à la consultation. Cela aurait pu être deviné par M. Malgaigne tout aussi bien que ce qu'il a dit. Mais cette interprétation n'aurait pas eu à son point de vue la même valeur que l'autre.

(2) Quelle témérité! quelle preuve à l'appui d'une pareille assertion!

(3) Il a été parfaitement établi qu'il y avait eu 134 et non 131 sujets. Quelques-uns étant passés, d'autres services où ils avaient été inscrits, dans les salles de M. Guérin, il n'en n'a pas été fait une seconde mention sur le registre.

(4) Assertion tout à fait contraire aux faits, ce que démontre la seule inspection du tableau dressé par M. Malgaigne. Ainsi, la première catégorie, qui renferme à elle seule 22 sujets, prouve bien que ce n'est pas le chef du service qui a donné la dénomination des cas. Les mots *difformités*, *orthopédie* le prouvent assez, et l'absence de toute désignation dans certains cas le prouve bien mieux encore.

	MALADES REÇUS EN					TOTAUX
	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	
Sous le titre vague de *Difformités*, — *Orthopédie*, — *Luxation*, — ou même sans nom de maladie..................	22	7	»	»	2	31
Contracture de la mâchoire.............	»	»	»	1	»	1
Torticolis................................	»	1	4	»	»	5
Déviation de l'épine......................	1	10	21	7	1	40
Excurvation tuberculeuse de l'épine.....	»	»	1	»	»	1
Affection tuberculeuse de l'épine.......	»	1	»	»	»	1
Déviation de l'épine, difformité congéniale de la poitrine..................	»	»	»	1	»	1
Rachitisme..............................	»	1	»	1	»	2
Courbure des membres inférieurs.......	»	»	»	1	»	1
Courbure rachitique de la jambe	»	»	»	1	»	1
Torticolis, tubercules, contracture générale..................................	»	»	»	1	»	1
Difformité musculaire générale (*sic*). ...	»	»	1	»	»	1
Courbure anguleuse du fémur, rotation de la jambe en dedans................	»	»	1	»	»	1
Fausse ankylose.........................	»	1	»	»	»	1
Flexions permanentes des doigts........	»	»	»	2	»	2
Luxations coxo-fémorales...............	1	1	1	»	1	4
Difformités de la hanche, dont une avec abcès par congestion................	»	»	1	0	1	2
Déviations des genoux..................	»	8	7	1	»	16
Difformité du genou.....................	»	»	»	1	»	1
Flexion du genou........................	»	»	1	1	»	2
Pieds-bots, dont un avec paraplégie.....	5	2	5	2	»	14
Pieds plats.............................	»	»	1	»	»	1
Paralysie...............................	»	»	1	»	»	1
TOTAUX.........	29	32	45	20	5	131

Nous avons rangé ces diverses lésions autant que possible dans l'ordre du *Relevé* de M. Guérin, afin que le lecteur puisse comparer les deux tableaux et en apprécier la concordance. Mais nous ne saurions dissimuler le désappointement que nous éprouvâmes, en rencontrant si peu d'excurvations tuberculeuses, de courbures des membres par cal vicieux, de ces abcès par congestion, de ces affections que nous cherchions de préférence (1). Se trouvaient-elles cachées sous ces vagues dénominations de *difformités*, *orthopédie*, etc ? Avaient-elles été traitées à la consultation? C'est ce qu'il nous est impossible de décider.

Après tout, il nous suffisait de rencontrer pour chaque espèce un cas unique de guérison; et, en conséquence, nous recherchâmes avec soin les sujets qui étaient sortis guéris. L'embarras redevint assez grand. Nombre de sujets étaient déclarés *guéris*, mais *sans la signature du chirurgien;*

(1) Le collègue de M. Guérin à l'hôpital des Enfans, M. Guersant, aurait pu dire pourquoi on rencontre si peu de ces cas dans le service de M. Guérin. On sait, en effet que M. Guersant a dénoncé M. Guérin au conseil des hôpitaux comme recevant dans son service des cas qui ne sont point du domaine de l'orthopédie. Tels sont précisément les *excurvations tuberculeuses*, les *abcès par congestion*, etc.

d'autres même avec *des signatures d'autres médecins de l'établissement*. Pour ces derniers, il était clair que, du service orthopédique, ils avaient été transférés dans d'autres services pour affections médicales, et peut-être en était-il ainsi des autres. Nous en trouvâmes aussi qui étaient sortis *sur la demande des parens* ; dans deux cas où M. Guérin avait signé, le mot *guéri*, commencé ou achevé, avait été soigneusement effacé ; ce qui nous donna le légitime espoir que lorsque la mention de la guérison serait *appuyée* de cette signature, nous serions tombés sur des guérisons complètes (1). Or, ces cas sont assez rares ; on en trouve 4 pour 1839 ; — 12 pour 1840 ; — 18 pour 1841 ; — 5 en 1842; aucun pour les sujets entrés en 1843. Total 39. Les *décès arrivés à l'hospice sont au nombre de* 9 ; *mais toujours dans d'autres services*, où on les fait transférer dès qu'ils sont affectés de *maladies internes* (2).

Nos 39 guérisons portaient sur les affections suivantes :

Déviations de l'épine	16
Pieds-bots	7
Pieds plats	1
Déviations des genoux	7
Torticolis	3
Courbure rachitique de la jambe	1
Luxation congéniale des deux fémurs	1
Difformité de la hanche ; abcès par congestion	1
Affections non précisées	2

Nous entrons à dessein dans ces détails, afin de montrer avec quel *scrupule* nous cherchions à assurer notre marche. Même après toutes ces précautions prises, il nous parut utile de supputer le séjour de chaque sujet guéri à l'hôpital; et la plupart y étant restés trois mois, six mois, un an et jusqu'à deux ans et demi ; pour ceux-là en effet la cure avait eu tout le temps de se faire.

---

(1) Le seul énoncé de M. Malgaigne montre qu'il ne devait pas croire et qu'il ne croyait pas aux indications des pancartes. En effet, il reconnaît d'abord : 1° qu'il y a des sujets déclarés *guéris*, sans la signature du chirurgien; 2° des pancartes avec des signatures autres que celles du chirurgien; 3° d'autres où le mot guéri avait été effacé ; 4° d'autres encore sans désignation aucune de résultat ; 5° d'autres où les sujets étaient déclarés guéris et n'avaient pas été traités; 6° d'autres enfin étaient portés guéris quoique morts. Reste une dernière catégorie où le mot *guéri*, s'appliquant à des sujets sortis vivans, coïncide avec la signature de M. Guérin. Eh bien! ainsi qu'on l'a dit vingt fois sans être démenti une seule, dans *aucun* cas, M. Guérin n'a énoncé sur la pancarte le résultat du traitement. Toujours le mot guéri a été mis par une *autre main*. C'est souvent la même écriture que celle qui a mis le mot guéri sur des pancartes appartenant aux sujets traités et non guéris par les autres médecins de l'hôpital des Enfans. M. Malgaigne n'avait donc aucune raison de croire que les déclarations des pancartes eussent la moindre valeur, et il en avait une foule pour croire le contraire. Indépendamment de celles dites plus haut, il avait très bien remarqué que les déclarations n'énonçaient que *mort* ou *guéri*. Il n'y avait jamais autre chose, ni *amélioré*, ni *pas amélioré*, ni *empiré*, ni quoi que ce fût qui ressemblât à une appréciation véritablement médicale. Il ne pouvait donc, en aucune façon, faire fond sur les pancartes; ou il aurait dû au moins, en écrivant à M. Guérin, lui demander : *Faut-il ajouter foi aux pancartes*? Cela eût eu plus de sens que de lui demander une seconde fois ses tableaux.

(2) Cette déclaration a au moins sa valeur. Elle répond à l'imputation de M. Vidal, qui a mis sur le compte des opérations de M. Guérin les morts portés à son relevé, et qui en a conclu contre l'orthopédie chirurgicale une mortalité plus grande que celle de la taille.

Mais d'autres cas nous mettaient fort en doute ; la courbure rachitique de la jambe était déclarée guérie au bout de 17 jours ; un pied-bot, après un premier séjour d'un mois et demi, sorti non guéri, était rentré et se trouvait guéri au bout de 11 jours (1). Dans la crainte de commettre quelque erreur nous nous adressâmes derechef à M. Guérin, pour le prier de nous permettre de confronter nos notes avec les siennes, et de nous *aider* d'une façon quelconque à arriver à la vérité. Nous n'avons pas été plus heureux cette fois que la première ; et *force nous a bien été de nous fier aux pancartes signées*, et *de nous mettre en quête des guérisons certifiées par la signature* (2).

Nous n'avons pu vérifier tous ces cas comme nous l'eussions désiré. Plusieurs enfans étaient retournés en province ; d'autres ayant quitté leur quartier dans Paris même étaient devenus introuvables ; et enfin, comme on le verra, il y a certains malades que M. Guérin soustrait expressément aux investigations. Malgré tous ces obstacles, nous en avons vu assez (3) pour offrir à nos lecteurs des faits relatifs à 8 grandes classes d'affections, savoir : 1° *les pieds-bots* ; 2° *les courbures rachitiques de la jambe* ; 3° *les déviations du genou* ; 4° *les difformités de la hanche avec abcès par congestion* ; 5° *les luxations congéniales du fémur* ; 6° *les déviations de l'épine* ; 7° *le torticolis ancien* ; 8° et enfin *la contracture de la mâchoire*. Voici le compte-rendu de cette petite clinique orthopédique (4).

PREMIÈRE OBSERVATION. — PIED-BOT.

TEXTE DE M. MALGAIGNE.

J.-B. Vidart, demeurant rue de la Tonnellerie, n° 101 ; entré à l'hôpital à l'âge de 9 mois, le 22 août 1836, sorti le 9 octobre suivant avec la note *guéri*, mais *sans* signature ; rentré le 13 février 1841, sorti le 24, *guéri* ; signé Guérin.

Cet enfant était affecté d'un double pied-bot congénial. Lors de son premier séjour à l'hôpital, on lui fit, au dire de la mère, deux ou trois opérations ; il en sortit *non guéri*, et fut visité deux ou trois fois chez ses parens par M. Kuhn, collaborateur de M. Guérin. Lors de son deuxième séjour à l'hôpital, *on ne lui fit rien, et il faut bien que la mention de la guérison soit une inadvertance*, puisque le père reporta son enfant à la consultation du 3 mars, et M. Guérin *l'opéra de nouveau*. Après les opérations, on mettait les jambes dans des bottines méca-

REMARQUES DE M. GUÉRIN.

Cette première observation, et la suivante, sont deux prétextes qui ont servi à produire les imputations relatives aux appareils et aux plâtres. On démontrera en effet, que, de l'aveu même de M. Malgaigne, ces observations ne prouvent rien contre le relevé de M. Guérin.

On remarquera d'abord : 1° que la première pancarte portait *guéri* sans SIGNATURE ; 2° que la seconde portait l'enfant *guéri*, quoiqu'on ne lui eût *rien* fait pendant son séjour à l'hôpital ; 3° que sept jours après sa sortie, on l'a réopéré à la consultation ; 4° que M. Malgaigne convient lui-même que le mot *guéri* sur la pancarte n'a pu être mis que par *inadvertance*.

---

(1) Et alors pourquoi s'en rapporter à un document dont on montre si bien la nullité?

(2) Quelle nécessité, si M. Malgaigne n'avait été dirigé, comme il a voulu le faire croire, que par l'amour de la science et de l'art, de se fier aux pancartes? Mais, on le répète, il n'avait pas besoin de demander à confronter des notes, mais si les pancartes sur lesquelles il faisait reposer toute son accusation avaient la moindre valeur. Or, c'est ce qu'il s'est bien gardé de faire.

(3) On prouvera plus loin que M. Malgaigne ne s'est pas donné tant de peine qu'il le dit.

(4) Pour bien apprécier la valeur de ces faits, on les reproduit en regard des remarques auxquelles ils ont été soumis dans la seconde partie de ce mémoire (p. 84). On ne saurait trop insister pour mettre à découvert l'indigne système à l'aide duquel on a espéré donner aux plus grossiers prétextes les apparences de faits sérieux.

TEXTE DE M. MALGAIGNE.

niques, fabriquées par le mécanicien de M. Guérin, et que les parens étaient obligés de payer. Ces bottines ne duraient guère plus de six semaines; elles coûtaient de 20 à 25 francs, et fatiguaient beaucoup l'enfant; de telle sorte que la mère désolée a fini par s'adresser à un autre fabricant, dont les bottines, à son dire, coûtent moins cher et soulagent mieux l'enfant que *celles de* M. Guérin.

Le pied droit, *à peine affecté*, peut être maintenu dans un brodequin ordinaire; le pied gauche est encore tellement déformé que, *quand l'enfant n'a pas sa bottine*, il appuie sur le sol par la tête postérieure du 5ᵉ os métatarsien.

Ce fait nous offre un premier exemple d'une étrange anomalie qui ne se rencontre que dans les services orthopédiques, de malades traités dans un hôpital et obligés d'y payer les appareils dont ils ont besoin. *Nous ne savons trop même comment nous en rendre compte;* car nous avons sous les yeux le chiffre des dépenses faites par l'administration pour ce service même, en 1840, 1841 et 1842, et qui s'élèvent à plus de 2,000 fr. *Quoi qu'il en soit*, cette sorte de contribution *exigée* des parens pourrait *enfin* se justifier par des raisons de nécessité et d'économie; mais il s'y en joint quelquefois *une autre* qui *n'a plus* le même caractère.

REMARQUES DE M. GUERIN.

Or, que dit la statistique de M. Guérin à l'endroit des *pieds-bots :* que sur 157 cas, il y a eu 61 guérisons, 49 *améliorations*, 6 sans *améliorations*. A laquelle de ces trois catégories pouvait-on rapporter le cas présent ? Evidemment, M. Malgaigne ne le savait pas, il ne pouvait pas le savoir, et surtout rien ne l'autorisait à conclure que M. Guérin l'eût compté comme une *guérison;* il ne lui était même plus permis d'avoir recours au prétexte de la pancarte, puisque dans un cas elle *n'était pas signée*, et que dans l'autre il avait reconnu lui-même que le mot *guéri* n'avait pu être mis que par *inadvertance ;* M. Malgaigne avait donc un autre but en rapportant cette observation. Ce but est très clair, il suffit de relever le passage relatif à la *contribution exigée* des parens. Sans cela que pourraient signifier ces remarques, et les mots *quoi qu'il en soit*, *exigée*, *une autre,* sinon que M. Malgaigne voulait faire croire à l'imputation qu'il a rétractée depuis, et que M. Henroz a rendue si claire?

DEUXIÈME OBSERVATION. — PIED-BOT VALGUS.

Eugénie Briard, âgée de 6 ans, demeurant rue de l'Ecole-de-Médecine, n° 37, entrée le 31 août 1842, désignée comme ayant un pied-bot valgus, sortie le 29 septembre ; la pancarte est signé GUÉRIN, *mais sans aucune note touchant l'état de la cure.* J'ai vu cette jeune fille par hasard ; elle ne *doit pas compter parmi les guérisons ;* mais son observation est utile à conserver.

Cette seconde observation a le même caractère et le même motif que la précédente.

La pancarte *ne portait aucune note touchant l'état de la cure*; c'est M. Malgaigne qui le dit; et il ajoute : elle ne doit pas *compter parmi les guérisons.* Et alors pourquoi la faire figurer parmi les cas rapportés comme des témoignages écrasans contre la véracité de M. Guérin.

TEXTE DE M. MALGAIGNE.

Née avec une très belle conformation, elle eut à 2 ans des convulsions à la suite desquelles la jambe gauche demeura paralysée. Peu à peu la jambe parvint à se fléchir et à s'étendre; mais le pied pendait sans force et sans mouvement. M. Bouvier consulté reconnut la paralysie, prescrivit une bottine à ressort pour assujétir le pied dans une position normale, et pour le reste s'en remit au temps et à la nature. Après trois ans, la paralysie avait bien peu diminué; le pied pendait en bas et se déviait en dehors: on la porta à M. Guérin, qui écrivit sur la pancarte: *pied-bot valgus;* et qui, au dire de la mère, lui coupa le tendon d'Achille. A sa sortie, *il la munit d'une bottine* que la mère *paya* 20 francs, et lui promit que l'enfant guérirait de son pied-bot, mais non peut-être de sa paralysie. Au moment où nous écrivons, le *pied est dans le même état qu'avant le traitement;* la démarche est extraordinairement vacillante; le rachis commence à se dévier; la jambe est raccourcie d'un centimètre; le pied d'autant; le mollet a 3 centimètres de moins que celui du côté sain.

S'il s'agissait ici d'une discussion thérapeutique, nous aurions bien quelque chose à dire de cette *section du tendon pour une paralysie.* Mais nous avons été *surtout frappés d'une circonstance* du récit de la mère; le pied a été moulé à l'hôpital; et c'est la mère *qui a payé le moulage.* Nous devons à nous et à nos collègues de déclarer que cela ne se fait, à notre connaissance, dans aucun service de chirurgie des hôpitaux de Paris.

REMARQUES DE M. GUÉRIN.

Pourquoi? parce qu'il fallait parler du moulage, et insinuer la seconde imputation, devenue, comme la précédente, si claire dans la traduction de M. Henroz.

On remarquera ces mots: « *il* la *munit* d'une bottine que la mère paya 20 francs. »

Sur quoi repose cette allégation?.... La mère a déclaré publiquement le contraire.

M. Malgaigne qui en sait beaucoup plus que M. Guérin, suivant ce qu'il a dit en première instance, ne sait probablement pas qu'il peut y avoir dans les muscles d'une même jambe, des muscles *paralysés*, des muscles *rétractés*, et même des muscles *sains.* C'est ce qui existait dans le cas dont il s'agit. M. Guérin n'a pas coupé le muscle paralysé, mais le muscle rétracté. Il renvoie donc à M. Malgaigne ses imputations et ses déclamations sur ce point.

Même insinuation, et insinuation non moins claire, que dans le cas précédent: témoin M. Henroz.

TROISIÈME OBSERVATION. — COURBURE RACHITIQUE DE LA JAMBE.

La fille Lachat, âgée de 3 ans, entrée le 12 février 1842, sorti le 1er mars *guérie;* signé GUÉRIN.

1° D'abord M. Malgaigne envoie un de ses *élèves;* cet élève ne *voit même* pas le sujet; c'est sur le dire des VOISINS qu'il rapporte à M. Malgaigne que l'enfant n'avait jamais *marché*; qu'elle était morte! Voilà pour l'authenticité des renseignemens.

TEXTE DE M. MALGAIGNE. | REMARQUES DE M. GUÉRIN.

2° L'enfant n'est restée que 17 jours à l'hôpital ; le temps à peine de lui faire construire un appareil ; et en 17 jours, l'appareil aurait été fait et aurait guéri une difformité, dont le traitement réclame entre les mains de M. Guérin ordinairement plus d'une année !

Cette guérison, *obtenue en* 17 *jours*, nous intéressait vivement. Nous envoyâmes d'abord un de nos élèves s'assurer de l'adresse, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 151; la famille avait déménagé et l'on ignorait sa nouvelle demeure. Mais les VOISINS interrogés *déclarèrent que l'enfant n'avait jamais marché*, et qu'au total elle *était morte* peu de temps après sa sortie de l'hôpital.

3° Mais que dit la statistique de M. Guérin à l'endroit des *courbures rachitiques* des membres ? sur 314 cas, il y a eu 66 guérisons, 36 améliorations, 2 *morts* et 210 *non traités* ou en traitement ; les morts ou les non traités étaient au nombre de 212 ! sur quelle apparence de prétexte M. Malgaigne pouvait-il dire que M. Guérin avait porté ce cas *non traité* parmi les *guérisons* du relevé ?

QUATRIÈME OBSERVATION. — DÉVIATION ESSENTIELLE DES GENOUX.

Lemaître, âgé de 4 ans, rue Coquillière, n° 11, entré le 25 août 1841, sorti le 5 avril 1842, *guéri;* signé GUÉRIN.

Né avec une bonne conformation, cet enfant avait été mis en nourrice ; il en revint à l'âge de 3 ans avec une déviation du genou droit en dedans. Plusieurs médecins successivement consultés furent d'avis d'insister sur les bains d'eau salée, et sur l'exercice au grand air. Le mal ne fit qu'empirer ; l'enfant *ne se traînait qu'en posant presque le genou à terre*, lorsqu'il entra dans le service de M. Guérin. Il *paraît* qu'on lui fit une ou deux sections sous-cutanées ; puis on lui donna une vieille machine qui avait déjà servi à un autre ; et il fut renvoyé, comme il a été dit, après 223 jours de séjour à l'hôpital. Au dire de la mère, il n'était *pas si bien* guéri qu'au dire de la pancarte ; le genou était toujours *un peu dévié ;* l'enfant ne pouvait marcher sans sa machine, et même avec elle la marche était encore très pénible ; on l'envoya à la campagne, où il reprit des forces ; alors la marche se fit mieux, toutefois sans quitter la machine. Enfin, celle-ci étant hors de service au commencement de 1843, on laissa l'enfant à lui-même,

1° On remarquera d'abord que M. Malgaigne ni même aucun élève n'a *vu* le sujet, c'est encore *au dire* de la mère qu'on s'en est rapporté ; à qui a-t-elle parlé ? On ne sait : qu'a-t-elle dit : « Que l'enfant, avant d'être traité, ne se traînait qu'en *posant le genou par terre*, et qu'aujourd'hui il marche *assez bien*, quoique le genou soit *un peu* dévié, *un peu* bancal ; »

2° Que dit la statistique des déviations du genou ? Sur 263 cas, 53 guérisons, 72 *améliorations :* pourquoi avoir rapporté le cas de Lemaître à la catégorie des guérisons plutôt qu'à celle des améliorations ?

TEXTE DE M. MALGAIGNE. | REMARQUES DE M. GUÉRIN.

et l'on ne tarda pas à s'apercevoir que la difformité tendait à s'accroître. La mère, fabricante de corsets, lui fit un bas lacé montant jusqu'au haut du genou et garni de baleines ; avec ce secours, dit-elle, l'enfant *marche assez bien*, cependant il est *toujours un peu bancal*, et, du reste, *comme il était à sa sortie de l'hôpital.*

3° Comment, et par qui en définitive, une difformité où le *genou* était tellement dévié qu'il *posait presque par terre*, réduite à *un peu* de déviation et permettant de marcher *assez facilement*, pourrait-elle être invoquée comme un *revers grave* ?

CINQUIÈME OBSERVATION.—DIFFORMITÉ DE LA HANCHE.—ABCÈS PAR CONGESTION.

Fille Champmartin, âgée de 8 ans, rue de la Grande-Truanderie, 47 bis ; entrée le 8 décembre 1841, sortie au bout de 14 jours; rentrée le 5 janvier 1842, sortie le 28 mai suivant, *guérie;* signé GUÉRIN.

Nous attachions une certaine importance à ce fait, unique exemple de guérison d'un abcès par congestion qu'il nous fût donné de vérifier. Nous allâmes nous-mêmes à l'adresse indiquée ; on nous répondit que, loin d'être guérie, l'enfant était revenue de l'hôpital *dans un état pitoyable*, et qu'elle *était morte* 8 à 10 jours après.

1° La pancarte porte *guérie* ; mais la malade sortie de l'hôpital dans un état *pitoyable*, est morte 8 ou 10 jours après ;

2° Que disait la statistique de M. Guérin à l'endroit *des abcès par congestion* ? Que sur 14 cas, 4 ont été guéris, 2 améliorés, 5 *morts*. Nulle raison donc d'imputer à M. Guérin d'avoir fait figurer ce cas parmi les guérisons, alors que le relevé accusait 5 morts.

Ce cas est celui que M. Malgaigne a cité en première instance comme un nouveau témoignage contre la véracité du relevé de M. Guérin. M. Guérin, dit-il, ne l'a pas fait figurer à la catégorie des *difformités de la hanche*, car cette catégorie n'accuse aucun mort. M. Guérin a répondu qu'il l'avait fait figurer comme *abcès par congestion*, et qu'il ne pouvait le faire figurer dans deux catégories à la fois. C'est comme abcès par congestion que M. Malgaigne l'avait cité lui-même dans le présent article.

SIXIÈME OBSERVATION. — LUXATIONS CONGÉNITALES DES FÉMURS.

J.-Geneviève Quin, âgée de 14 ans, entrée à l'hôpital le 1er août 1839, sortie sans note le 24 septembre suivant, rentrée le 3 octobre de la même année, sortie le 23 mars 1843, *guérie;* signé GUÉRIN.

1° Malgré toutes les circonlocutions, tous les commentaires de M. Malgaigne et de M. X....., il est certain qu'ils ne se sont pas assurés de l'état des articulations : ils ne savaient donc pas si elles étaient ou non réduites.

TEXTE DE M. MALGAIGNE.

Cette jeune fille demeurant rue Mouffetard, 101, je priai un de mes élèves, jeune docteur des plus distingués, de la visiter d'abord; elle avait déménagé et demeure maintenant rue Croulebarbe, 13.

Elle portait depuis sa naissance une double luxation coxo-fémorale. La mère dit que, l'ayant conduite à diverses reprises au bureau central, toujours on lui déclara que sa fille ne marcherait plus à l'âge de dix ans, si elle n'était traitée par un orthopédiste. M. Lisfranc la recommanda à M. Guérin, lequel la traita d'abord chez elle, à l'aide d'un lit en fer sur lequel elle était assujétie par un corsage et des courroies. Après 18 mois écoulés, le service orthopédique ayant été ouvert, M. Guérin l'y fit entrer à deux reprises, comme il a été dit, et continua un an encore le traitement déjà commencé. Au bout de ces deux ans et demi, il fit une première opération; et, dix mois après, une deuxième fut pratiquée sur l'autre hanche. Quelque temps après, elle fut placée dans un chariot à l'aide duquel elle pouvait faire quelques exercices. Elle ajoute que l'appétit et la santé générale ont notablement gagné durant son séjour à l'hôpital.

Voici ce qu'on a pu constater de son état actuel. Les membres inférieurs sont très maigres, les trochanters très saillans et ne *paraissent pas* jouir d'un mouvement de rotation aussi étendu qu'à l'état normal; ce mouvement est surtout très borné pour le trochanter gauche. La démarche est singulièrement vacillante; le tronc, renversé en arrière, décrit à chaque pas des oscillations dont l'arc mesure à droite et à gauche de la verticale des angles de 25 à 30°; les deux bras manœuvrant en façon de balancier pour sauver l'équilibre. Elle marche ainsi seule par la chambre; elle a été aussi jusqu'à la barrière Fontainebleau, non plus loin, et encore

REMARQUES DE M. GUÉRIN.

2° Ne pouvant articuler une opinion précise sur le fait principal, ils ont allégué des circonstances accessoires, mais qui n'existent même pas; le tronc ne décrit pas les oscillations dont ils parlent, et les bras manœuvrent encore moins comme ils l'affirment. Mais qu'importent ces particularités, puisqu'ils n'ont pas pu constater l'absence ou la réalité de la réduction ?

3° Des deux luxations, l'une a été et reste complètement réduite; l'autre a été convertie en une articulation fixée au niveau de la cavité cotyloïde normale qui n'existait plus qu'à l'état rudimentaire. Mais cette jeune fille est encore atteinte d'une atrophie des membres inférieurs et surtout d'une déviation du genou droit en dedans considérable, avec relâchement considérable des muscles et des ligamens. Cette circonstance seule explique très bien la difficulté et l'irrégularité de la marche.

4° Quoi qu'il en soit, le relevé porte que sur 38 cas, 2 seulement ont été guéris, 1 amélioré.

TEXTE DE M. MALGAIGNE.

aidée de sa mère. Il est vrai que M. Guérin, tout en la déclarant guérie, a expressément recommandé à la mère de ne lui laisser monter ni escalier ni plan ascendant sans l'aider. Les jambes étant aussi très faibles, il a recommandé de la porter dans les champs pour lui faire reprendre des forces. La malade garde encore un appareil à courroies pour soutenir l'articulation du genou, qui est affaiblie. Ajoutons enfin qu'on la conduit de temps à autre à la consultation de M. Guérin, à la Muette.

Ces renseignemens suffisent pour juger si, en effet, la guérison est complète; du reste, ils n'ont pu même être obtenus que par une sorte de surprise, et voici comment. Quand M. le docteur X... se présenta, la jeune fille était seule et se prêta sans résistance à ses investigations; mais la mère survint au milieu de l'examen, *et déclara qu'elle avait promis à M. Guérin de ne montrer sa fille à personne*. Fort étonnés de cette mesure, et ayant peine à y croire, nous allâmes nous-mêmes lui faire visite ; nous fûmes arrêtés au premier mot par cette question d'ordre : *Venez-vous de la part de M. Guérin ?* Et comme cet indispensable laissez-passer nous manquait, non pas assurément par notre faute, mais par les raisons que connaît le lecteur, nous ne pûmes pas même dépasser le seuil de la porte.

Nous ne ferons à cet égard d'autre réflexion que celle-ci : nous déclarons, en ce qui nous concerne, que jamais nous n'opposerons d'aussi tristes obstacles à la vérification de résultats chirurgicaux que nous aurions publiés ; et nous croyons pouvoir affirmer que pas un de nos collègues des hôpitaux n'aurait eu l'idée d'y recourir.

REMARQUES DE M. GUÉRIN.

On n'avait aucun motif plausible de contester une guérison qu'on n'avait pu vérifier, et encore moins de la mettre en contradiction avec le relevé, puisque celui-ci mentionne un grand nombre d'insuccès.

Cette allégation est fausse. On n'a donné d'instruction à cet égard que depuis la visite de M. X......., qui s'est dit *envoyé* par M. Guérin.

M. Malgaigne a contredit cette assertion en première instance. On trouvera au dossier une déclaration formelle de la femme Quin. Du reste, le même M. X... avait déjà employé auprès d'autres personnes le même moyen d'introduction, notamment chez le sujet de la neuvième observation, madame Denis.

La manière dont les adversaires de M. Guérin savent interpréter ses résultats, M. Malgaigne en tête, justifie cet acte de prudence. Quand on déclare, avant d'avoir vu les sujets, que les guérisons n'existent pas, quelle confiance peut-on inspirer ?

SEPTIÈME OBSERVATION. — DÉVIATION DE L'ÉPINE.

TEXTE DE M. MALGAIGNE.

Mademoiselle Henry, âgée de 14 ans, rue Neuve-des-Petits-Champs, 3, entrée le 3 novembre 1841, sortie sans note le 11 décembre; rentrée le 22 du même mois, sortie le 12 février 1843, *guérie ;* signé Guérin.

Cette jeune fille a commencé à être atteinte à l'âge de 11 ans d'une déviation de l'épine à gauche, sans cause connue. A l'hôpital, on lui a fait deux incisions sous-cutanées, puis on lui a appliqué une ceinture analogue à celle de Hossard, qui la gênait et la blessait même, en sorte qu'elle *y a renoncé.* La mère a payé 40 francs pour la ceinture et 6 francs pour le moulage. Elle *est sortie non guérie, ne voulant plus se soumettre à aucun traitement;* la mère dit même que la déviation a augmenté à l'hôpital, et attribue cet accroissement aux sections qui ont été faites.

REMARQUES DE M. GUÉRIN.

1° On dit que la jeune fille a *renoncé* à ses appareils, qu'elle a *quitté* l'hôpital ne *voulant* plus se soumettre à aucun traitement.

1° D'après la *mère* la déviation aurait augmenté par le traitement.

3° Que dit la statistique à la division des *déviations* de l'épine? Que sur 155 cas, 24 ont été guéris, 28 améliorés, 4 *non améliorés*, 98 *non traités ou en traitement.* Quelle raison, quelle apparence de raison pour supposer que ce cas ait été porté parmi les guérisons du relevé, alors que celui-ci accuse 102 cas *non améliorés* ou *non traités*, parmi lesquels le sujet de cette observation avait naturellement sa place?

HUITIÈME OBSERVATION. — TORTICOLIS ANCIEN.

Fille Crenel, âgée de sept ans; entrée le 9 mai 1840, sortie le 4 août suivant, *guérie;* signé Guérin. Cette jeune fille demeurait alors rue du Temple, 57, aujourd'hui elle reste rue du Cloître-Saint-Merry, 3.

Elle avait six ans et demi lorsque, à la suite d'une scarlatine pour laquelle on lui avait appliqué des sangsues au cou; elle eut les ganglions du côté gauche du cou engorgés, et la tête demeura inclinée sur l'épaule gauche, avec un mouvement de rotation à droite. On appliqua des sangsues, puis des vésicatoires; on parvint à résoudre en partie les ganglions, mais le torticolis persis-

1° Ce cas a été porté, en effet, au nombre des guérisons de la statistique. M. Guérin l'a déclaré lui-même, quoique M. Malgaigne n'eût aucun moyen de le savoir. Mais qu'allègue ce dernier pour infirmer la guérison? Qu'à la sortie de la malade le torticolis était *fort amélioré.* Et c'est là ce qu'il ose citer comme un revers grave déposant contre la véracité du relevé.

2° M. Guérin, par un excès de bonne foi avait admis comme possible, avant d'avoir revu le sujet, qu'un peu de retrait de la circatrice eût diminué le bénéfice du traitement. Cependant il a revu la jeune personne depuis, et il a acquis la certitude que sa concession avait été prématurée. En effet le muscle n'est plus tendu, le mouvement

tait. Enfin elle fut conduite à l'hôpital des Enfans, où M. Guérin fit la section du muscle et la garda trois mois. A sa sortie, il fut recommandé à la mère d'attacher la tête de la jeune malade dans son lit. Le torticolis *était fort amélioré;* mais il n'était pas et n'a jamais été guéri, et la tête est encore aujourd'hui inclinée à gauche et tournée à droite, comme elle était à sa sortie de l'hôpital.

Nous noterons ici que le moulage a été fait, mais que les parens n'ont rien payé.

de la tête est très libre. Ce qu'il reste d'inclinaison de la tête n'est que passager et tient à une ancienne habitude qui disparaît quand la jeune personne y fait attention.

3° M. Guérin reste donc convaincu que ses collaborateurs et lui n'ont pas été au-delà de la vérité en classant ce cas parmi les guérisons, et il désirerait qu'on lui montrât, dans la pratique des autres chirurgiens, un cas de torticolis ancien mieux et plus complètement guéri.

NEUVIÈME OBSERVATION. — CONTRACTURE DE LA MACHOIRE.

Marie Denis, âgée de 9 ans, rue de Varenne, à Saint-Maur, 5, entrée le 5 novembre 1842, sortie le 17, *sur la demande de son père*; rentrée le 26, sortie le 14 février 1843, *sur la demande expresse de sa mère;* telles sont les notes des deux pancartes.

En conséquence, nous n'avions pas eu d'abord l'idée de nous enquérir de l'état de cette jeune fille, puisque le traitement paraissait avoir été deux fois interrompu contre la volonté de M. Guérin. Mais en examinant le relevé, nous fûmes frappés de cette circonstance, qu'il ne s'était présenté dans le service qu'un seul cas de *fausse ankylose de la mâchoire inférieure*, et que ce cas était porté parmi les *guérisons complètes*. Il n'y avait pas à s'y tromper; il s'agissait de la même malade; et sans nous arrêter à l'indication de la pancarte, il nous parut très possible que la guérison eût été achevée dans des consultations particulières. Nous priâmes donc M. le docteur X.... de vouloir bien rechercher cet enfant; il nous transmit les détails qu'on va lire.

A l'âge de 8 ans, l'enfant avait été atteinte

Cette observation mérite toute l'attention de MM. les juges; car c'est le seul cas qui ait pu être invoqué avec quelque *apparence* de fondement contre la statistique de M. Guérin. Voyons d'abord le fait en lui-même.

1° Cette enfant avait les deux mâchoires resserrées l'une contre l'autre; les dents se croisaient, et nul écartement n'était possible. Elle ne pouvait prendre que des alimens liquides et à travers l'espace laissé par une dent enlevée.

2° Depuis l'opération, les mâchoires peuvent, au dire de M. X..., envoyé par M. Malgaigne, s'écarter d'un centimètre. Elles s'écartaient de 3 ou 4 quand la malade sortit de l'hôpital. Quoi qu'il en soit, de l'aveu même de M. X..., la mâchoire inférieure jouissait de mouvemens *très faciles* dans l'étendue de 1 centimètre, et elle était tout à fait immobile.

A supposer que les choses eussent été telles que M. Malgaigne les a rapportées d'après M. X..., qu'en pouvait-on conclure de bonne foi contre M. Guérin et ses collaborateurs? Sinon que le résultat produit eût déjà été un résultat très remarquable et non pas un revers grave déposant contre la véracité du relevé.

Mais les choses ne se sont pas du tout passées comme M. X.. l'a affirmé. En attendant, qu'on mette MM. les juges à même

TEXTE DE M. MALGAIGNE.

d'une fièvre tiphoïde, dans le cours de laquelle un abcès s'était développé dans la joue gauche. L'abcès se vida, mais il resta à sa place un noyau dur qui empêchait la mâchoire de s'ouvrir. Plusieurs dentistes furent consultés inutilement ; et enfin, on la mena à l'hôpital des Enfans. M. Guérin pratiqua plusieurs incisions sou-cutanées, en pénétrant *tantôt par la joue*, tantôt par la bouche; le tout sans une amélioration bien notable ; voici quel est l'état actuel.

Quand la mâchoire est abandonnée à elle-même, elle peut *s'écarter en avant d'un centimètre* de la mâchoire supérieure, et *jouit de mouvemens très faciles dans cette étendue*, mais sans aller au delà. Le côté droit de la mâchoire ne préseute rien d'anormal ; à gauche, à l'extérieur, la joue abondamment pourvue de tissu adipeux, est molle au toucher; au contraire, en portant le doigt dans la bouche, on sent une bride extrêmement forte et résistante formée principalement par un noyau induré de 2 à 3 centimètres d'étendue. Mais par l'ordre de M. Guérin, la jeune fille porte habituellement entre les mâchoires une sorte de bâillon en bois, taillé en mortaise à son extrémité supérieure, pour recevoir les dents d'en haut, aplati à son extrémité inférieure pour appuyer sur les dents d'en bas Par suite de cette pression, les dents inférieures ont été déviées, de telle sorte que le bâillon n'est plus disposé verticalement, mais obliquement entre tes deux mâchoires; et la mère craint que l'emploi prolongé de ce bâillon ne finisse par avarier toutes les dents sur lesquelles il porte. Du reste, elle va de temps à autre à la Muette, afin que M. Guérin juge des progrès du traitement.

REMARQUES DE M. GUÉRIN.

d'apprécier et de comparer les déclarations et la moralité de M. Malgaigne et de M. Guérin dans cette affaire, voici l'énoncé des faits tels qu'ils se sont passés et tels qu'ils seront établis.

A sa sortie de l'hôpital, cette enfant avait la bouche parfaitement ouverte et libre; ses deux mâchoires s'écartaient de 3 à 4 centimètres. Depuis il est survenu une coqueluche avec inflammation de la bouche qui a fait suspendre pendant trois mois les précautions prescrites par M. Guérin, et la cicatrice s'est retirée de toute la différence que M. X... a constatée. Ce fait sera établi complètement. Il sera prouvé en même temps que M. X... *savait très bien* toutes ces circonstances, et que M. Malgaigne *n'en a tenu* aucun compte dans son acte d'accusation.

Au reste, il sera également prouvé que M. Guérin a ignoré cette récidive, qu'il ne l'a apprise qu'après la publication de son relevé, et sur l'éveil donné par l'attaque de M. Malgaigne.

En outre de tout ce qui précède, M. Guérin prouvera que le retrait de la cicatrice a tellement continué depuis la visite de M. X., que les mâchoires ne s'écartaient plus même de 5 millimètres.

En première instance, M. Malgaigne, à propos de cette malade, a porté à M. Guérin en pleine audience le défi le plus formel de la guérir. — Vous ne la guérirez jamais, a-t-il dit, je vous en porte le défi solennel. J'en suis sûr, a-t-il ajouté : car j'en sais plus que vous en chirurgie. — On verra si les défis de M. Malgaigne valent plus que ses allégations.

Cette allégation est également fausse. M. Guérin n'avait pas vu l'enfant depuis le mois de mars ou d'avril, quand il l'a revue à la fin d'août ou au commencement de septembre. M. Guérin ne l'avait fait revenir quinze jours ou trois semaines après sa sortie de l'hôpital, que pour la présenter à sa clinique et à l'Académie de médecine.

Ici s'arrêteront nos observations. Malgré toutes les précautions prises pour éviter des erreurs, nous avons été assez malheureux pour ne pouvoir pas rencontrer une seule guérison complète : dans quelques cas il y a eu des améliorations évidentes ; dans d'autres les sujets sont restés dans le même état, et enfin il en est dont manifestement la position est devenue pire. Nous serions-nous toujours trompés? Ces guérisons indiquées et signées sur les pancartes ne comptent-elles point parmi les guérisons du tableau? La chose après tout est possible (1); cependant nous avons visité au hasard quelques-uns des malades qui n'étaient point déclarés guéris, et l'on a vu dans l'observation II[e] avec quelle raison l'on s'était abstenu de noter la guérison.

Mais, après tout, il y a une observation sur laquelle le doute n'est pas possible. C'est cette *fausse ankylose de la mâchoire*, que le relevé nous donne comme complètement guérie ; et ici non-seulement il n'y a pas eu erreur de notre part, mais il n'est guère possible qu'il y ait eu illusion de la part de M. Guérin, puisqu'il suit encore le traitement de cette malade à la Muette (2).

Toutefois, nous le déclarons, nous ne voulons pas nous prononcer encore (3). Nous avons appris par trop d'illustres exemples comment des esprits ardens se laissent quelquefois décevoir dans l'appréciation de leurs succès, regardant comme des faits accomplis des espérances encore lointaines, et prenant leurs désirs pour des réalités. Il est dur alors de reconnaître qu'on s'est trompé ; mais c'est un sacrifice d'amour-propre que les plus grands maîtres n'ont pas rougi de faire à la science. Peut-être enfin ne s'agit-il même en cette occasion que de quelques éclaircissemens qui nous ont manqué. Quoi qu'il en soit, au point où les choses en sont arrivées, nous estimons, pour emprunter les paroles de M. Guérin, qu'en toute conscience et en toute dignité il jugera nécessaire de répondre.

(Journal de Chirurgie, 20 août, 1843.)

Les annotations mises au bas de chaque page ont abrégé ce qu'on aurait dû dire ici. Ces notes rapprochées des réponses détaillées faites par M. Guérin aux documens N° 28, 33 et 38 suffisent en effet pour mettre au néant toutes les allégations de M. Malgaigne, depuis la première jusqu'à la dernière. Cependant on peut et on doit résumer en très peu de mots les caractères de son système de diffamation.

---

(1) Cet aveu est précieux sous deux rapports. Il prouve que M. Malgaigne savait très bien au fond à quoi s'en tenir sur la valeur des faits qu'il avait rapportés, et prouve en outre que quand il déclarait au commencement de son article que la *dignité* et la *moralité* de l'art étaient gravement intéressées, que quand il parlait de *devoir* triste et rigoureux, il savait très bien qu'il ne faisait que continuer son accusation sans preuve, son système de diffamation commencé dans sa première attaque.

(2) On a déjà dit que cette allégation est inexacte.

(3) Et alors, pourquoi débuter par une accusation solennelle? Mais c'est un système arrêté chez M. Malgaigne. Avant d'avoir donné les preuves, il accuse hardiment, hautement. Mais quand il s'agit des faits, il est obligé de changer de ton. Ici, tout près des prétendues preuves qu'il a données, il doit craindre l'effet sur le lecteur d'une conclusion comme celle qu'il a prise au début de son article. Mais loin des faits, et avant surtout qu'ils aient pu frapper le lecteur par leur exiguité et leur nullité, il parle comme un homme qui dresse une accusation solennelle à laquelle il n'y a plus rien à répondre. Pour montrer l'arbitraire et l'odieux de ce système, il suffit de transposer l'accusation formulée au commencement de l'article à la fin, de la mettre en regard des faits destinés à la légitimer.

Cette pièce est un plaidoyer *motivé* par la position fâcheuse où M. Malgaigne s'était mis, en accusant gratuitement M. Guérin, en alléguant contre son relevé des faits contradictoires qui n'existaient pas. C'est là le caractère moral, essentiel, la cause, l'ame de cette pièce. Tout y est imprégné de cette mauvaise origine.

Cependant il était de toute *impossibilité* à M. Malgaigne de prouver réellement ce qu'il avait avancé. D'une part, les collaborateurs de M. Guérin avaient apporté trop de soin et de scrupuleuse attention pour que le relevé pût être pris en défaut; d'autre part, les cas portés au relevé avaient été fournis par les salles de l'hôpital et la consultation ; les premiers ne formaient que la plus minime partie du tableau. Ajoutons que les différentes catégories du relevé portaient, parmi les résultats énoncés, des *guérisons*, des *améliorations*, des *non améliorations*, des *morts* et des non traités ou en *traitement*. Il en résultait qu'en voyant un ou plusieurs malades, il était de toute impossibilité de dire à laquelle des catégories du tableau ils appartenaient ; on ne pouvait se livrer qu'à des conjectures. Or, M. Guérin, ne voulant donner à M. Malgaigne et autres critiques compromis comme lui par des accusations *à priori*, aucun prétexte de contester les résultats qu'il avait énoncés, avait refusé la communication de ses tableaux. Il ne restait donc à M. Malgaigne *aucun moyen* valable pour attaquer l'exactitude du relevé de M. Guérin. C'est alors qu'il imagina le système d'expédiens que l'on connaît et sur lequel on va insister de nouveau.

Il se procura à l'hôpital des Enfans la liste des 134 sujets traités dans le service; c'était 134 sur 1394. Il ne pouvait toujours, à l'aide de cette seule fraction, décider à laquelle des catégories du relevé, *guérisons*, *améliorations*, etc., ces sujets se rapportaient. Toute induction à cet égard, quelque hypothétique qu'elle fût, était d'ailleurs rendue impossible par la dispersion des sujets dans différens pays, par la mort de quelques-uns et par l'impossibilité d'en réunir un nombre un peu important. M. Malgaigne a reconnu tout cela lui-même. Il en était donc réduit à ne rien dire s'il avait voulu ne dire que quelque chose de plausible. Cependant sa position ne lui permettait pas de s'arrêter où s'arrêtaient les possibilités logiques et morales. Il fallait, ou avouer qu'il avait eu tort d'accuser légèrement, ou produire des

faits qui justifiassent son accusation; et il n'en avait point, et il lui était impossible d'en avoir. Il ne lui restait plus que les ressources des *pancartes*. On sait maintenant ce que l'on entend par là. Or, on le dit et on doit l'établir une dernière fois, les pancartes n'étaient d'aucune valeur, d'aucune ressource dans ce but. Elles n'ont pu être invoquées qu'en désespoir de cause, que comme de grossiers prétextes sans aucune apparence de fondement ainsi qu'on va l'établir une dernière fois.

Les pancartes, a-t-on dit, sont des feuilles volantes sur lesquelles l'administration fait inscrire les noms et adresses des sujets, la date de leur entrée et celle de leur sortie. Dans le plus grand nombre des cas, les médecins n'inscrivent pas le nom de la maladie, et même ils évitent souvent de le faire, tant à cause de l'obscurité du diagnostic que pour ne pas laisser savoir au sujet la maladie dont il est atteint. D'ailleurs cette inscription n'aurait aucun but; et il est de fait que, soit ces raisons, soit d'autres, l'indication de la maladie par le médecin n'est ni obligatoire ni habituelle. Pour ce qui le regarde, M. Guérin ne l'a jamais inscrite ni fait inscrire sur les pancartes de son service. M. Malgaigne, *qui connait l'écriture de M. Guérin*, le savait mieux que personne; il en avait d'ailleurs la preuve par les vingt-deux pancartes sur lesquelles il n'a trouvé que des indications banales, insignifiantes, telles que, *orthopédie*, *difformités*, et par d'autres où il n'en a pas trouvé du tout. Voilà un premier point parfaitement établi, à savoir : que la désignation de la difformité donnée par la pancarte n'a aucune valeur, et que M. Malgaigne ne pouvait avoir de doute à cet égard. Voici un second point plus important encore : l'indication du résultat.

M. Malgaigne n'ayant aucun renseignement sur ceux des malades que M. Guérin avait portés *guéris* ou *améliorés*, ou *non améliorés* à son relevé, s'en est rapporté à la déclaration des pancartes. Or, on va prouver que cette déclaration n'existe pas ou n'est d'aucune valeur quand elle existe, que M. Malgaigne n'a pu être trompé à cet égard, et qu'il a évidemment et sciemment abusé le public en s'étayant de ces renseignemens.

D'habitude, les pancartes d'hôpital n'énoncent pas le résultat du traitement : du moins, le médecin ne l'y inscrit pas; il se borne à signer la sortie du malade, et pas autre chose : ceci est encore plus certain que pour l'inscription de la maladie. Voilà le fait général; voici le fait particulier : jamais, en aucune circonstance, sur aucune pancarte, M. Guérin

n'a inscrit le résultat du traitement ni quoi que ce soit qui y ressemblât. Cela n'est pas contestable et cela n'a pas été contesté. M. Malgaigne qui, on le répète, connaît l'écriture de M. Guérin, n'a pu infirmer cette déclaration en rien, quoiqu'il soit retourné à l'hôpital pour s'assurer à nouveau du fait. Maintenant, en l'absence de toute indication donnée par M. Guérin, que portent les pancartes?

Celles qu'on a pu retrouver sont au nombre de 97; sur ce nombre il y a :

1° Sans signatures et sans indications de résultats	11
2° Avec indications de résultats sans signatures	12
3° Avec signatures, mais sans indications de résultats	35
4° Avec indications de résultats et signatures de médecins étrangers au service de M. Guérin	2
5° Avec indications de résultats et signatures de M. Guérin	37 (1)
Total. . .	97

Ce premier fait d'un si grand nombre de pancartes irrégulières pour un si petit nombre où la signature de M. Guérin coïncide avec une indication de résultat, est une première preuve de la nullité du document, et une première preuve que M. Malgaigne ne pouvait avoir d'autre opinion à cet égard Mais voyons pour le petit nombre de celles où il y a eu un résultat quelconque exprimé avec la signature de M. Guérin, ce qu'il pouvait et devait penser.

1° Sur toutes il n'y a pas autre chose que le mot *guéri* ou *mort*. On l'a déjà dit : il n'y a aucune indication de résultats appréciatifs, point de cas *améliorés*, point de cas peu ou point *améliorés*, point de ce qu'on y eût mis nécessairement si on avait eu à exprimer un résultat clinique quelconque. Au lieu de cela, toujours le mot *guéri* ou *mort*. Or, le relevé de M. Guérin, que M. Malgaigne déclare hardiment avoir été *bâti* d'après le relevé des pancartes, porte cependant plusieurs catégories différentes, celles des *améliorations*, des *insuccès*, des *non traités*, etc. M. Malgaigne ne pouvait donc croire que les résultats exprimés par les pancartes fussent des résultats indiqués par M. Guérin.

2° Sur toutes, le mot *guéri* ou *mort* est écrit par une *main étrangère*. Ce fait est constant, et il n'a pu échapper à M. Malgaigne, puisque, on

(1) M. Malgaigne en a trouvé 39, mais il y a deux doubles emplois.

le répète, il connaît parfaitement l'écriture de M. Guérin. Mais il y a plus : il lui suffisait de jeter les yeux sur les autres pancartes, sur celles des services voisins avec lesquelles celles du service de M. Guérin étaient mêlées, pour voir que c'était la même main qui avait écrit *guéri* sur les pancartes de M. Guérin, de MM. Guersant père et fils, Baudeloque, Bourneau, Jadelot. M. Malgaigne l'a vu, et il n'a pu s'empêcher de le voir, de le remarquer, puisqu'il était obligé, pour son travail de triage, de lire les pancartes des autres services en même temps que celles de M. Guérin; et il a vu, parfaitement bien vu que la même main avait écrit indistinctement sur les unes et les autres le mot *guéri*. M. Guérin a cité, dans sa première réponse à l'attaque de M. Malgaigne (document nº 28), des renseignemens très curieux à cet égard. « Si » M. Malgaigne, dit-il, veut bien se donner la peine de compléter son » enquête sur ce point, il s'assurera, par exemple, que M. Baudeloque » a guéri en deux jours, du 4 au 6 avril 1840, le nommé Thomas Sta- » nislas d'une péritonite tuberculeuse; que M. Jadelot a guéri, toujours » au dire de la pancarte, d'une phthisie pulmonaire, en un peu plus » d'un mois, du 4 mai au 18 juin 1840, le nommé Henri Duprat; que, » dans la salle Saint-Jean, le nommé Thomas, déjà guéri une première » fois par M. Baudeloque, en deux jours, l'a été une seconde fois, du » 25 au 28 mai 1840, et cette fois quoiqu'il y eût un supplément de » maladies tuberculeuses locales et générales. Et pour que rien ne man- » que à la comparaison, il trouvera une pancarte relative à une coxalgie, » conçue comme il suit : *Weber* (Louise), *âgée de* 6 *ans, entrée le* 21 *avril* » *et sortie guérie le* 22 *du même mois;* signé Paul Guersant, avec cette » apostille : *cette malade est une scrofuleuse, je n'en veux pas dans mon ser-* » *vice;* en sorte que la malade refusée s'est trouvée guérie comme par » miracle. M. Malgaigne, ajoute M. Guérin, pourra s'assurer d'ailleurs » que la main qui *guérissait* si facilement les tuberculeux de MM. Bau- » deloque et Jadelot, qui renvoyait *guéris* les malades refusés par » M. Guersant fils, est précisément la même qui a guéri les miens. » (Lettre a la Gazette des Hôpitaux, document nº 28.)

M. Malgaigne ne pouvait donc s'abuser, et il ne s'était donc pas abusé sur l'origine et la signification du mot *guéri* sur une très petite partie des pancartes du service de M. Guérin.

3° Mais eût-il pu conserver le moindre doute à cet égard, que ce doute se fût évanoui de lui-même au moment de la visite des malades déclarés guéris par les pancartes. L'un, Vidart (pied-bot), était sorti *guéri* d'après la pancarte et on ne lui avait *rien fait;* on l'avait opéré quelques jours après à la consultation ; un autre, fille Lachart (courbure rachitique de la jambe), n'était restée que dix-sept jours à l'hôpital, et néanmoins la pancarte la déclarait *guérie;* une troisième, fille Champmartin (abcès par congestion), était sortie dans un *état pitoyable*, et était morte huit à dix jours après, et la pancarte portait *guérie;* une quatrième, fille Henry (déviation de l'épine), avait quitté le traitement ne voulant plus s'y soumettre, ayant renoncé même à sa ceinture, et la pancarte la disait *guérie.* Tous ces faits portent donc avec eux la preuve irréfragable de la nullité de la déclaration de la pancarte; c'était la répétition des guérisons obtenues en quelques jours sur des phthisiques par MM. Baudeloque et Jadelot; de celle qu'avait produite comme par miracle M. Guersant fils, par le simple renvoi, par la simple vue de la nommée Weber. Mais il y a plus! ici aucun doute n'est possible. M. Malgaigne n'a-t-il pas dit et écrit lui-même à l'occasion de Vidart, que le mot *guéri* n'avait pu être mis que par *inadvertance?* Donc sur ce chef comme sur tous les précédens M. Malgaigne n'avait pu se méprendre, et il ne s'était pas mépris. En résumé donc, les pancartes n'étaient et ne pouvaient être dans l'esprit de M. Malgaigne que des *prétextes* sans valeur aucune pour étayer son accusation :

1° Parce que ces documens ne sont jamais et n'ont jamais été tenus régulièrement par aucun médecin, et parce que personne ne s'en est jamais servi comme d'un renseignement clinique, tant sous le rapport d'une détermination diagnostique, que sous celui du résultat du traitement;

2° Parce que, dans l'espèce, M. Guérin n'a jamais écrit sur les pancartes ni dénomination ni résultat; que l'écriture de ces annotations, tout à fait différente de celle de M. Guérin, que connaît très bien M. Malgaigne, ne pouvait lui laisser le moindre doute à cet égard ;

3° Parce que l'irrégularité frappante des pancartes, dont les unes étaient

sans signature ou sans résultats, les autres signées d'une main étrangère ou du nom de médecins étrangers, toutes sans indication réelle de résultats, aurait levé toute incertitude;

4° Parce que les pancartes des autres services présentaient les mêmes anomalies, les mêmes contradictions, les mêmes mots *guéris* ou *morts* écrits par la même main, et par la main qui avait annoté celles du service de M. Guérin.

5° Finalement, parce que, rien qu'à la constatation des malades de M. Guérin portés guéris sur les pancartes, — dont les uns n'avaient pas été traités ou étaient sortis quelques jours après leur entrée, et dont les autres étaient morts, — il était impossible de se méprendre sur la véritable origine des contradictions entre le résultat réel et le résultat déclaré par les pancartes.

Voilà donc ce document sur lequel M. Malgaigne fait reposer toute son accusation réduit à sa parfaite nullité scientifique et morale. On se trompe; s'il n'est plus et ne peut plus être invoqué comme document sérieux, comme document scientifique contre M. Guérin, il peut et il doit l'être désormais contre la moralité des attaques de M. Malgaigne. Il n'y a plus de doute permis à cet égard. M. Malgaigne savait très bien, et ne pouvait pas ne pas savoir qu'il n'employait contre M. Guérin qu'un odieux, qu'un indigne prétexte. Il voulait le perdre dans l'opinion, il voulait justifier son accusation, et la pancarte a été le moyen, l'unique moyen qu'il eût pour cela, et il l'a pris. Maintenant en veut-on une dernière et irréfragable preuve? C'est qu'il a annoncé avec une hardiesse qu'on s'abstient de qualifier, qu'il avait couru tout Paris, qu'il avait frappé à la porte de tous les malades traités par M. Guérin, et qu'il n'avait pu, sur 131 sujets, trouver *une seule* guérison (doc. n° 32). — Eh bien, non! il n'avait pas vu les malades dont il parle! Cette enquête ténébreuse dont il se faisait honneur, il ne l'avait même pas faite. Il avait fait semblant de la faire! Sur 131 sujets qu'il déclarait avoir cherchés partout, sans trouver une guérison, il n'en avait visité que 9 *au plus* par lui-même, ou par ses émissaires (1). On ne se borne pas à des assertions, on donne des chiffres exacts, et à l'appui des chiffres des déclarations authentiques (2). Et pourtant M. Malgaigne s'écriait dans sa réplique à la réponse de M. Guérin : « Praticiens qui » m'écoutez, eussiez-vous pensé que sur 131 malades, devant donner,

(1) On dit au plus, car il n'en est que 7 qu'on soit certain qu'il ait *vus*, avant le 30 août, par lui-même ou par ses émissaires; il y a doute pour les 2 autres.

(2) Les déclarations de tous les sujets restés visibles à Paris et non visités par M. Malgaigne avant le 30 août, ont été déposées au Tribunal.

» dans la proportion du relevé au moins 35 guérisons, il serait *impossible* » d'en découvrir *une !* » Et nous aussi nous nous écrierons : Praticiens qui êtes juges de ce débat, vous tous devant qui on a immolé la réputation d'un homme de science, vous qu'on a rendus, à votre insu, complices de cet assassinat moral, on vous le demande : y a-t-il jamais eu de calomnie plus astucieuse, plus hardie, plus infâme? Cet homme qui s'est fait un jeu si cruel de l'honneur d'un confrère devait-il jouir en paix du fruit de ses diffamations?

Après avoir donné hautement à entendre qu'il avait cherché en vain une guérison sur les 134 sujets traités par M. Guérin, M. Malgaigne, s'est retranché derrière un dernier prétexte. Il n'est allé, a-t-il dit, et il n'a dû aller que chez les sujets portés guéris sur les pancartes. Et alors pourquoi déclarer que sur 134 malades on n'a pu trouver une *seule* guérison ! Et d'ailleurs, pourquoi ne pas avoir été chez tous les sujets dont on avait l'adresse, puisque les pancartes ne disaient rien, et puisqu'on savait à quoi s'en tenir sur leurs déclarations? Pourquoi ne pas avoir visité les 26 dont les pancartes manquaient? M. Malgaigne a essayé d'y aller, dit-il; cela n'est pas; on est maintenant parfaitement sûr du contraire : il n'a même été que chez un très petit nombre de ceux déclarés *guéris* par les pancartes. Voici, à cet égard, des chiffres contre l'exactitude desquels il ne s'élèvera aucune observation.

Des 134 sujets traités à l'hôpital des Enfans depuis 1839, il y a eu :

Morts de maladies internes à l'hôpital.	12
Morts depuis leur sortie.	12 (1)
Partis en province ou à l'étranger	22
Introuvables, délogés sans laisser d'adresse.	16
Qu'on a retrouvés dans Paris ou ses environs..	61
Total. . .	123 (2)

Or, sur ce nombre de 123, il y en a :

Portés guéris sur les pancartes avec signature de M. Guérin. . .	37
Sans indications régulières.	60
Sans pancartes	26
Total. . .	123
De la première catégorie, M. Malgaigne ou ses émissaires en ont visité	5
De la seconde	3
De la troisième	1
En tout. . .	9 (3)

(1) Sur ces 12 morts, M. Malgaigne en a recherché 2.

(2) Avec les 11 en traitement à l'époque du relevé fait 134.

(3) Au *maximum*. Car dans ce nombre sont compris 2 sujets visités par M. Malgaigne, *postérieurement* au 20 août (date de son factum), mais dont la date de la visite n'a pu être précisée.

Voilà comment M. Malgaigne et ses émissaires ont couru tout Paris.

Depuis son attaque et surtout depuis que M. J. Guérin a interjeté appel M. Malgaigne a sans doute prévu qu'on lui demanderait compte de cette déclaration si osée, et si loin de la vérité; et il a cherché à compléter son enquête (1). On a acquis la preuve en effet qu'il s'est présenté ou a envoyé récemment chez bon nombre des malades qu'il n'avait pas visités avant son factum; mais ces visites tardives n'ont que faire avec sa déclaration: elles ne sont bonnes que pour témoigner contre lui, que pour prouver qu'il n'avait pas fait ce qu'il disait si hardiment avoir fait. Qu'il complète maintenant son enquête et il aura la confusion de trouver ces guérisons qu'il a déclarées introuvables; mais non, il ne les voudra pas trouver; il les verra, mais on a un échantillon de la manière dont il les appréciera. Les neuf cas qu'il a rapportés disent tout ce qu'il faut prévoir à cet égard.

Qu'est-ce donc en définitive que le factum de M. Malgaigne: des injures, non! des termes de mépris, non! des imputations directes de faits diffamatoires, oui d'abord, et en bon nombre, mais c'est mieux, bien mieux que cela, comme on l'a dit; c'est un système de calomnies abominables, astucieusement ourdies pour prouver qu'un médecin honorable a outragé la science et la vérité: pour établir que ce médecin qui croit avoir des titres à la considération publique n'est qu'un imposteur; pour entacher et démonétiser à jamais ses travaux; pour prouver enfin que la ligue acharnée qui s'est déchaînée contre lui est juste, méritée, et parfaitement légitime. Voilà ce qu'a fait et ce qu'a voulu faire M. Malgaigne, et ce résultat il l'a poursuivi, sinon atteint, à l'aide de moyens aussi indignes, aussi odieux que le but auquel il les a employés.

Il est inutile d'insister davantage, ni sur les points précédemment indiqués, ni sur d'autres imputations comme celles relatives aux appareils, plâtres, etc. La suite des documens pourvoira à tout; elle prou-

---

(1) On peut prévoir l'usage qu'il fera de ce complément de son enquête diffamatoire. Ce sera un nouveau prétexte à des attaques prétendues scientifiques du genre de celles qu'on a déférées aux Tribunaux, mais espérons qu'on y mettra bon ordre.

vera par les faits seuls qu'on n'a rien exagéré, qu'on n'a rien allégué qui ne soit au-dessous de la plus stricte réalité.

Le document qui suit commence merveilleusement cette démonstration. C'est un extrait du factum qui précède, inséré dans la *Gazette des Hôpitaux*, c'est-à-dire dans un des deux journaux auxquels collabore M. Vidal.

N° 26.

MALGAIGNE. — EXTRAIT DE SA SECONDE ATTAQUE, INSÉRÉ DANS LA GAZETTE DES HOPITAUX.

DE QUELQUES ILLUSIONS ORTHOPÉDIQUES, A L'OCCASION DU RELEVÉ GÉNÉRAL DU SERVICE ORTHOPÉDIQUE DE M. J. GUÉRIN.

« Nous avons à remplir un triste et rigoureux devoir, que nous eussions désiré éloigner » de nous, et devant lequel enfin nous aurions reculé sans doute, si la dignité et la mora- » lité de l'art ne nous avaient paru si fortement intéressées. » Nous nous approprions aussi ces premières lignes de cet article *qui vient de produire une vive sensation dans le public* (1).

Il s'agit du *Relevé général* publié par M. J. Guérin. M. Malgaigne, frappé comme tout le monde l'a été, des succès vraiment prodigieux consignés dans ce relevé, a cherché à découvrir si quelques erreurs n'avaient pu s'y glisser. Pour cela, il a écrit d'abord à M. Guérin de vouloir bien lui communiquer ses observations de *guérisons complètes des courbures des membres par cal vicieux*. M. Guérin répond par un refus. « Mais la » tactique était mauvaise: car n'ayant pu nous éclairer en aucune façon sur cette petite » question, il nous prit alors un plus vaste désir, celui de pénétrer dans les secrets de cette » chirurgie mystérieuse.... C'était en vérité une tâche difficile. Le relevé publié compre- » nait 1394 malades ; mais plus tard, la *Gazette Médicale* avait déclaré que 134 seulement » avaient été traités dans le service; tous les autres à la consultation. Nous aurions voulu » prendre communication du tableau détaillé présenté au Conseil des hôpitaux; M. Guérin » l'avait retiré. »

Alors M. Malgaigne cherche dans les bureaux de l'hôpital, où il trouve un renseignement qu'il n'eût guère soupçonné. En effet, « à voir comment les collaborateurs de M. Guérin » annonçaient que *les observations détaillées seraient publiées par le chef du service en* » *temps convenable avec le nom et l'adresse des sujets*, nous avions cru qu'en effet le » relevé avait été fait d'après les observations recueillies. Il n'en est rien: l'auteur » est venu tranquillement feuilleter les registres, prenant les nom, âge et domicile des » sujets; et c'est ainsi qu'a été bâti le relevé, maintenu par M. Guérin comme *parfaitement* » *exact.* »

---

(1) Cette déclaration est précieuse.

M. Malgaigne, en possession *des mêmes matériaux* que l'auteur du relevé, les a compulsés avec le plus grand soin (1). Le premier résultat de cette recherche a été qu'au lieu de 134 malades, il ne s'en est plus trouvé que 131. Si cette erreur provient des doubles entrées, l'erreur serait plus considérable encore, car alors le chiffre est de 148. M. Malgaigne, d'après les renseignemens pris à l'hôpital, refait le relevé des malades qui y ont été traités par M. Guérin. « Nous avons rangé, dit-il, ces diverses lésions autant que possible » dans l'ordre du relevé de M. Guérin, afin que le lecteur puisse comparer les deux » tableaux et en apprécier la concordance. Mais nous ne saurions dissimuler le désappointe- » ment que nous éprouvâmes, en rencontrant si peu d'excurvations tuberculeuses, de » courbures de membres par cal vicieux, de ces abcès par congestion, de ces affections que » nous cherchions de préférence. Se trouvaient-elles cachées sous ces vagues dénominations » de *difformité, orthopédie* ? Avaient-elles été traitées à la consultation? C'est ce qu'il nous » est impossible de décider. »

Mais l'important pour M. Malgaigne était de vérifier les cas de guérison des malades portés sur les pancartes déposés au bureau. Après avoir minutieusement expliqué toutes les précautions prises pour arriver à ce résultat, raconté tous les obstacles qu'il a rencontrés (2) « nous en avons vu assez, continue-t-il, pour offrir à nos lecteurs des faits relatifs » à 8 grandes classes d'affections, savoir : 1° les pieds-bots; 2° les courbures rachitiques de » la jambe; 3° les déviations du genou; 4° les difformités de la hanche avec » abcès par congestion ; 5° les luxations congéniales du fémur ; 6° les déviations de l'épine ; » 7° les torticolis anciens ; 8° et enfin la contracture de la mâchoire.

Passons rapidement en revue ces différens faits :

1° Pieds-bots. — Deux observations. La première, enfant de neuf mois, sorti *guéri* avec la signature de M. Guérin (3). — Double pied-bot congénital. Plusieurs opérations après lesquelles on mettait les jambes dans des bottines mécaniques, fabriquées par le mécanicien de M. Guérin, qui coûtaient de 20 à 25 fr., et qui ne duraient guère plus de six semaines. Etat actuel : Le pied droit, à peine affecté, peut être maintenu dans un brodequin ordinaire ; le pied gauche est encore tellement déformé, que, quand l'enfant n'a pas sa bottine, il appuie sur le sol par la tête postérieure du cinquième os métatarsien.

M. Malgaigne fait remarquer l'étrange anomalie qui ne se rencontre que dans les services orthopédiques, de malades traités dans un hôpital, et obligés d'y payer les appareils dont ils ont besoin, alors que les dépenses faites par l'administration pour ce service même s'élèvent à plus de 2,000 fr.

---

(1) Le rédacteur accepte sans façon cette allégation si arbitraire de M. Malgaigne.

(2) L'extrait renchérit sur l'original. Celui-ci faisait mention des circonstances qui pouvaient infirmer les prétendues croyances de M. Malgaigne, qui prouvaient qu'il n'avait pas dû ni pu se tromper : l'extrait supprime ces circonstances et ne laisse que les conclusions.

(3) Dans l'original il y avait qu'une première pancarte portant *guéri* n'était pas *signée* ; qu'une seconde portait *guéri*, mais que l'enfant n'était resté que quelques jours à l hôpital, et avait ensuite été *réopéré* à la consultation, toutes circonstances qui avaient fait dire à M. Malgaigne lui-même que le mot *guéri* n'avait pu être mis que par *inadvertance*. La *Gazette des Hôpitaux*, c'est-à-dire M. Vidal, supprime tout cela

Deuxième observation. Jeune fille de six ans, désignée comme pied-bot valgus, sortie sans désignation à la pancarte. Ce fait ne doit pas être compté au nombre des guérisons; mais M. Malgaigne le rapporte à cause de cette circonstance, que le pied a été moulé à l'hôpital, et que c'est la mère qui a payé le moulage.

2° Courbure rachitique de la jambe. — Fille de trois ans, entrée le 12 février 1842, sortie le 1er mars, *guérie*. Signé Guérin.— « Cette guérison, obtenue en dix-sept jours, nous intéressait vivement. Nous envoyâmes d'abord un de nos élèves s'assurer de l'adresse; la famille avait déménagé, et l'on ignorait sa nouvelle demeure. Mais les voisins, intérrogés, déclarèrent que l'enfant n'avait jamais marché, et qu'au total elle était morte peu de temps après sa sortie de l'hôpital. »

3° Déviation essentielle des genoux. — Garçon de quatre ans, entré le 25 août 1841, sorti le le 5 avril 1842, après deux cent vingt-trois jours de séjour à l'hôpital, *guéri*. Signé Guérin. Une ou deux sections sous-cutanées, et puis application de machines. Au dire de la mère, il est toujours un peu bancal, comme il l'était à sa sortie de l'hôpital.

4° Difformité de la hanche; abcès par congestion. — Fille de huit ans, entrée le 8 décembre 1841, sortie au bout de quatorze jours; entrée le 5 janvier 1842, sortie le 28 mai suivant, *guérie*. Signé Guérin.

« Nous attachions une certaine importance à ce fait, unique exemple de guérison d'un abcès par congestion qu'il nous fût donné de vérifier. Nous allâmes nous-mêmes à l'adresse indiquée; on nous répondit que, loin d'être guérie, l'enfant était revenue de l'hôpital *dans un état pitoyable*, et qu'elle était morte huit à dix jours après. »

5° Luxation congéniale des deux fémurs.— Jeune fille de quatorze ans, entrée à l'hôpital le 1er août 1839, sortie sans note le 24 septembre suivant; rentrée le 3 octobre de la même année, sortie le 25 mars 1843, *guérie*. Signé Guérin.— « Voici ce qu'on a pu constater de son état actuel. Les membres inférieurs sont très maigres, les trochanters très saillans et ne paraissant pas jouir d'un mouvement de rotation aussi étendu qu'à l'état normal... La démarche est singulièrement vacillante;... les deux bras manœuvrant en façon de balancier pour sauver l'équilibre... On la conduit de temps en temps à la consultation de M. Guérin, à la Muette. »

6° Déviation latérale de l'épine. — Jeune fille de quatorze ans, sortie *guérie*. Signé Guérin. —Deux incisions sous-cutanées, puis ceinture analogue à celle de Hossard. La mère a payé 40 fr. pour la ceinture et 6 fr. pour le moulage. Sortie non guérie, ne voulant plus se soumettre à aucun traitement; la mère dit même que la déviation a augmenté à l'hôpital, et attribue cet accroissement aux sections qui ont été faites.

7° Torticolis ancien. Fille de sept ans, sortie *guérie*. Signé Guérin. — Section du muscle, séjour de trois mois. Le torticolis était fort amélioré, mais il n'était pas et n'a jamais été guéri; et la tête est encore aujourd'hui inclinée à gauche et tournée à droite, comme elle était à sa sortie de l'hôpital.

8° Contracture de la mâchoire. — Le relevé dit: Il ne s'est présenté qu'un seul cas de fausse ankylose de la mâchoire inférieure, et ce cas est porté parmi les guérisons complètes. Or, ce cas est relatif à une fille de neuf ans, sur laquelle plusieurs incisions sous-cutanées ont été faites. A l'heure qu'il est, la mâchoire inférieure ne peut s'écarter que d'un centi-

mètre de la supérieure (1). En portant le doigt dans la bouche, on sent une bride extrêmement forte et résistante. Par l'ordre de M. Guérin, la jeune fille porte habituellement entre les mâchoires une sorte de baillon en bois qui, par la pression qu'il exerce, a dévié les dents. Du reste, la malade va de temps à autre à la Muette.

Fidèles à nos habitudes, nous n'accompagnerons cette analyse d'aucune réflexion (2). Nous la terminons en disant comme M. Malgaigne, qu'au point où les choses en sont arrivées, nous estimons qu'en toute conscience et en toute dignité M. Guérin jugera nécessaire de répondre, et nous nous engageons, pour notre compte, à donner à sa réponse toute la latitude et la liberté possibles, notre but unique étant d'éclairer un point important de thérapeutique chirurgicale

(Gazette des Hopitaux du 24 août 1843.)

Le caractère général de ce document n'est pas difficile à saisir. C'est le procédé Malgaigne perfectionné. C'est M. Vidal ou au moins son inspiration. Les suppressions signalées de passages qui dans l'article de M. Malgaigne pouvaient jusqu'à un certain point permettre au lecteur de se défendre contre les insinuations perfides de l'auteur, donnent à l'extrait de M. Vidal le caractère de toutes ses autres calomnies.

On va voir qu'une troisième diffamation aidant, l'article de M. Malgaigne devient d'une transparence et d'une certitude parfaite.

L'extrait de la Gazette des hôpitaux avait élagué quelques unes des circonstances atténuantes : c'était un perfectionnement par suppression; la troisième édition renchérit sur les deux premières; il y aura cette fois suppression, additions et commentaires. MM. Malgaigne, Vidal et Henroz, on l'a dit, forment la série diffamatoire.

Voici l'extrait donné par le sieur Henroz :

---

(1) L'article de M. Malgaigne portait en outre : « Et jouit de mouvemens très faciles dans cette » étendue, mais sans aller au-delà. » L'extrait supprime ces détails, mais il se garde bien de supprimer, comme on le voit, les reflexions de M. Malgaigne sur les appareils et le moulage payés; il les rapporte *in extenso.*

(2) On fait plus, on supprime tous les passages qui pouvaient atténuer les diffamations de M. Malgaigne. Aussi tout le passage où celui-ci exprimait ses revers, où il disait n'être pas entièrement fixé, et attendre des éclaircissemens, la Gazette des Hôpitaux les supprime. Que dire de tels procédés, quand on annonce qu'on ne veut faire aucune réflexion !

N° 27.

HENROZ. — EXTRAIT DE L'ARTICLE MALGAIGNE AVEC COMMENTAIRES SUR LES SOMMES PERÇUES PAR M. GUÉRIN. — SCANDALES ORTHOPÉDIQUES.

— Nous ne pensions pas revenir sur la *statistique du service orthopédique de l'hôpital des Enfans ;* nous croyions qu'on en avait à peu près extrait tout le scandale qu'elle renfermait; mais la mine paraît inépuisable; des fouilles plus profondes, plus intimes, ont fait découvrir de nouvelles choses, et les plus inouïes, les plus renversantes qui se puissent lire.

M. Malgaigne n'ayant pu obtenir de M. Guérin les renseignemens qu'il avait offerts publiquement dans la *Gazette Médicale*, à *quiconque se présenterait*, disait-il, *dans un but et avec le caractère scientifiques*, s'est adressé à l'administration des hôpitaux (1), qui a mis à sa disposition les pancartes des individus traités dans le service de cet orthopédiste. Grace à ces documens, M. Malgaigne a pu vérifier neuf observations de M. Guérin. Voici en quelques mots le résultat de cette vérification (2).

1. « Enfant de neuf mois. DOUBLE PIED-BOT CONGÉNIAL. Entré à l'hôpital le 22 août 1839, sorti le 9 octobre suivant, avec la note *guéri*, mais sans signature; rentré le 13 février 1841 sorti le 24, *guéri :* signé GUÉRIN. » — Lors de son premier séjour à l'hôpital, on lui a fait, au dire de la mère, deux ou trois opérations; il est sorti *non guéri*. Lors de son deuxième séjour à l'hôpital on ne lui a *rien fait*. Quoique M. Guérin l'*ait porté comme guéri* (3) à la sortie, le 24 février 1841, il l'a opéré de nouveau le 3 mars suivant. Actuellement le pied droit, à peine affecté, peut être maintenu dans un brodequin ordinaire; mais le pied gauche est encore tellement déformé que, quand l'enfant n'a pas sa bottine, il appuie sur le sol par la tête postérieure du cinquième os métatarsien (3).

2. « Jeune fille âgée de six ans. PARALYSIE DE LA JAMBE; pied pendant, sans force et sans mouvement. M. Guérin considère cette difformité comme un pied-bot valgus et pratique la section du tendon d'Achille. » — On prévoit que cette section n'a pu remédier à la paralysie; le pied est resté dans le même état.

3. « Jeune fille âgée de trois ans. COURBURE RACHITIQUE DE LA JAMBE. Entrée le 12 février, sortie le 1er mars, *guérie :* signé GUÉRIN. » — Cette enfant n'a *jamais marché*, et elle a succombé peu de temps après sa sortie de l'hôpital.

---

(1) Ceci d'abord est une imposture. M. Malgaigne n'a rien demandé à l'administration des hôpitaux, qui n'a rien eu à mettre à sa disposition.

(2) On voit de prime-abord le perfectionnement par suppressions et additions. Il n'y a plus de traces des explications qui rendaient nulles les déclarations des pancartes : ici la chose est claire, formelle. Ce document parle et la conclusion est certaine.

(3) Ici ce n'est plus la pancarte qui déclare le sujet guéri; c'est M. Guérin qui le porte comme guéri.

4. « Garçon, âgé de quatre ans. DÉVIATION ESSENTIELLE DES GENOUX. Entré le 25 août 1841, sorti le 5 avril 1842, *guéri :* signé GUÉRIN. » — Après le séjour à l'hôpital, la difformité, loin de diminuer, tendait à s'accroître; la mère y a remédié par un bas lacé muni de baleines; malgré cela, l'enfant est *toujours bancal.*

5. « Jeune fille âgée de huit ans. DIFFORMITÉ DE LA HANCHE; ABCÈS PAR CONGESTION. Entrée le 8 décembre 1841, sortie au bout de quatorze jours; rentrée le 5 janvier 1842, sortie le 28 mai suivant, *guérie :* signé GUÉRIN. » — D'après le témoignage des parens, cette enfant est sortie de l'hôpital dans un état *pitoyable ;* elle est morte huit ou dix jours après.

6. « Jeune fille âgée de quatorze ans. LUXATION CONGÉNIALE DES FÉMURS. Entrée le 1er août 1839, sortie sans note le 24 suivant, rentrée le 3 octobre de la même année, sortie le 23 mars 1843, *guérie :* signé GUÉRIN. » — Démarche vacillante et presque nulle. — Cette jeune fille, déclarée *guérie* par M. Guérin, continue à recevoir les soins de M. Guérin, à la consultation de la *Muette.*

7. « Jeune fille âgée de 14 ans. DÉVIATION LATÉRALE DE L'ÉPINE. Entrée le 3 novembre 1841, sortie sans note le 11 décembre; rentrée le 22 du mois, sortie le 12 février 1843, *guérie :* signé GUÉRIN. » — Sortie *non guérie*, ne voulant plus se soumettre à aucun traitement; la mère dit même que la déviation a augmenté à l'hôpital et attribue cet accroissement aux sections qui ont été faites.

8. » Jeune fille âgée de sept ans. TORTICOLIS ANCIEN. Entrée le 9 mai 1840, sortie le 4 août suivant, *guérie :* signé GUÉRIN. » —*Ce torticolis, amélioré* (1), n'a jamais été guéri; la tête est encore aujourd'hui inclinée à gauche et tournée à droite comme elle était à sa sortie de l'hôpital.

9. Jeune fille âgée de neuf ans. CONTRACTURE DE LA MACHOIRE. Entrée le 5 novembre 1842, sortie le 17 *sur la demande de son père ;* rentrée le 26, sortie le 14 février 1843, *sur la demande expresse de sa mère :* telles sont les notes des deux pancartes. Or, il n'y a qu'*un seul* cas de fausse ankylose de la mâchoire inférieure porté sur le rélevé statistique de M. Guérin, et ce cas est inscrit parmi les *guérisons complètes ;* ce ne peut donc être que celui-ci, quoique M. Guérin déclare sur la pancarte que le sujet est sorti contre son gré. » PAS D'AMÉLIORATION NOTABLE (2). La jeune fille est toujours en traitement; elle va de temps en temps à la consultation de la *Muette.*

M. Malgaigne n'a pu se procurer de détails sur plus de malades, les uns ayant changé de domicile, les autres ne consentant, d'après les recommandations de M. Guérin, à aucune espèce d'examen.

---

(1) L'article de M. Malgaigne portait *fort amélioré.* Nouveaux perfectionnemens.

(2) Voyez la gradation. M. Malgaigne parle du degré d'écartement et des mouvemens faciles de la mâchoire dans l'étendue d'un centimètre. La *Gazette des Hôpitaux* où M. Vidal supprime les *mouvemens faciles*, mais garde au moins l'écartement. Le sieur Henroz ne garde ni mouvement, ni écartement. *Pas d'amélioration notable,* et voilà tout.

La simple exposition des faits qui précèdent dispense de tout commentaire. M Guérin a demandé une commission d'enquête au Conseil général des hôpitaux; cette commission lui a été accordée. Quoique la majorité des hommes qui la composent passe pour appartenir à la coterie (1) des familiers de la *Muette*, sa responsabilité est ici trop gravement engagée pour qu'elle puisse faillir à son devoir. Les circonstances la dominent; bon gré mal gré, il faudra bien qu'elle s'explique sur les observations citées par M. Malgaigne; il faudra bien qu'elle nous apprenne comment M. Guérin *a fait payer aux malades indigens qu'il traite à l'hôpital les appareils dont ils ont besoin, et même le moulage de leurs difformités*, quand l'administration a dépensé plus de 2,000 francs pour cet objet dans les années 1840, 1841 et 1842.

En estimant à 20 *fr., terme moyen, ce que cet orthopédiste a perçu par malade, et cette estimation n'est point exagérée, car la moindre bottine ou ceinture atteint ce prix, on trouve pour les* 1,300 *individus de son relevé statistique la somme assez ronde de* 26,000 *fr. A ce compte, les pauvres seraient d'assez bons cliens ; on voit qu'entre certaines mains, un service d'hôpital peut donner un fort joli revenu. Ce n'est pas tout :* M. Guérin a trouvé moyen, paraît-il, de faire allouer 600 fr. d'appointemens à son secrétaire Kuhn (2). Nous attendons les éclaircissemens de la commission désignée pour porter la lumière au sein de tous ces mystères de l'orthopédie.

(L'EXPÉRIENCE, le 24 août 1843, p. 127.)

Point n'est besoin de commentaire à cet article. On avait annoncé un perfectionnement par suppressions, additions et commentaires; le sieur Henroz a tenu bien au-delà de ce qu'on avait promis.

En présence de l'accusation si claire, si directe, si infâme qui termine cet article, M. Guérin n'a pas cru pouvoir différer plus longtemps de demander justice aux tribunaux. C'est cet article qui a décidé le procès. On remarquera que les précédentes calomnies, quelque violentes, quelque odieuses qu'elles fussent, n'avaient pas été poursuivies. M. Guérin n'y avait jamais répondu dans son journal. Il avait laissé au mépris public le soin de les apprécier! Mais la dernière imputation était trop flagrante, trop en dehors de tout prétexte scientifique; il ne crut pas pouvoir tolérer plus longtemps d'aussi indignes calomnies.

Il ne fit assigner d'abord que M. Henroz, espérant que cet exemple

---

(1) Ces hommes honorables doivent être singulièrement édifiés; mais ils doivent s'attendre à bien d'autres choses. Au dire de M. Vidal c'est déjà *la commission des miracles*.

(2) Ce fait est faux.

suffirait, et que les autres s'arrêteraient. Pour ceux-ci, il fit la première réponse qui suit, dans le journal où l'attaque de M. Malgaigne avait été reproduite.

N° 28.

GUÉRIN. — PREMIÈRE REPONSE A L'EXTRAIT DONNÉ PAR LA GAZETTE DES HOPITAUX DE LA GRANDE ATTAQUE DE M. MALGAIGNE.

Paris, le 24 août 1843.

Monsieur,

Vous avez jugé à propos de reproduire la longue attaque dont M. Malgaigne vient de m'honorer dans le dernier numéro de son journal. Cette attaque renferme des allégations et des insinuations qui exigent une prompte réponse de ma part ; je viens donc vous prier, Monsieur, de vouloir bien me permettre de la publier dans votre journal. Je ne fais qu'user du droit de la défense, et de la latitude que vous avez annoncé me laisser aussi grande que possible.

Un premier point important à établir, c'est l'origine de cette attaque. Lors de la publication de mon relevé, M. Malgaigne imprima dans son journal (numéro du 20 juillet) *qu'il » était question* DANS LE PUBLIC *de revers graves dont il n'était fait aucune mention » dans le relevé, et il citait entre autres exemples, d'après M. Velpeau, un strabique » opéré à la consultation de M. Guérin, et qui avait perdu la vue du côté opéré; tan» dis que, pour le strabisme, le relevé ne parle que de guérisons complètes et d'amé» liorations.* » J'ai répondu à M. Malgaigne que ces insinuations ressemblaient à de la calomnie, et qu'il serait fort en peine de les prouver. C'est donc pour prouver les allégations qu'il avait avancées sans le moindre fondement, que M. Malgaigne s'est mis en quête de *revers graves*. Or, il résulte de ces recherches cette première conséquence, c'est qu'*au moment* où il imprimait son attaque, il n'avait aucune espèce de preuves à l'appui. Ces *revers graves* dont il parlait n'étaient qu'en présomption, et le fait, le seul fait allégué comme donnant un démenti à mon relevé, était étranger à mon service public, ainsi qu'il l'a reconnu lui-même depuis. A cela M. Malgaigne n'a rien à répondre ; car toutes les découvertes qu'il a faites sur ce qu'il appelle mes *illusions orthopédiques*, il les a faites pendant l'inconcevable enquête à laquelle il s'est livré. On peut donc conclure de cette première discussion qu'à l'époque où M. Malgaigne imprimait dans son journal sa première accusation, il n'avait aucune espèce de preuve ; il se permettait donc une imputation calomnieuse. Remarquez-le bien, Monsieur le rédacteur, je tiens à établir nettement cette proposition, car elle domine toute cette discussion ; c'est elle qui en donnera la moralité, et elle est si parfaitement rigoureuse, qu'à supposer même que les faits arrivés à la connais-

sance de M. Malgaigne après son attaque fussent propres à la confirmer, elle n'en aurait pas moins le caractère d'une accusation toute gratuite, puisqu'elle aurait été dirigée contre mes collaborateurs et moi avant toute preuve et en l'absence de toute preuve.

M. Malgaigne en a ainsi jugé comme moi; car dès que je l'eus sommé de s'expliquer, il s'est mis en campagne. Il s'est évertué à trouver les preuves qu'il n'avait pas lorsqu'il m'a accusé, et tel a été le but de son mémorable travail. Ceci nous conduit tout naturellement à un second point qu'il suffit d'énoncer pour montrer qu'il est résolu d'avance.

Est il vrai, en effet, ainsi que l'annonce M. Malgaigne, en commençant son article, et ainsi que vous le répétez en tête de votre analyse, que c'est *pour remplir un devoir triste et rigoureux, pour défendre la dignité et la moralité de l'art, qu'il a pris la plume*? La réponse à cette question est dans ce qui précède. M. Malgaigne s'était aventuré; il avait commis, je le dis à regret, une mauvaise action; il m'avait accusé, il fallait à tout prix qu'il justifiât son accusation, et il a cherché les *revers graves* qu'il ne connaissait pas encore, mais dont il avait absolument besoin pour défendre, non pas la dignité et la moralité de la profession, mais pour défendre sa moralité propre, gravement compromise par une accusation qui avait tous les caractères d'une calomnie.

Mais qu'importe le but! voyons les moyens et le résultat.

Les moyens sont un ensemble d'allégations sans preuves, d'insinuations perfides, pour lesquelles je réclame toute l'attention de vos lecteurs, car elles sont aussi nombreuses qu'inouïes. Je vais les examiner soigneusement une à une.

1° M. Malgaigne m'a demandé mes observations et mes tableaux, et je les lui ai refusés, quoique j'eusse fait annoncer que *je me mettrais à la disposition de quiconque se présenterait dans un but et avec un caractère scientifiques*. Est-ce que par hasard M. Malgaigne était dans ces conditions? Son but était de se défendre de m'avoir gratuitement calomnié. Son caractère était celui d'un homme qui ne veut pas chercher la vérité, mais trouver *des revers* à tout prix. Et moi, le calomnié, je me serais mis à la disposition de M. Malgaigne pour l'aider à sortir du mauvais pas où il s'était mis si légèrement! Non, j'ai refusé, et je refuserai toujours, parce que je ne m'abaisserai jamais à me justifier devant quiconque commencera par m'accuser de faux sans aucune espèce de fondement. Je ne réponds plus depuis longtemps à ces sortes d'accusations, ni à ces sortes d'accusateurs, comme je ne réponds plus aux critiques quotidiennes de mes idées, débitées par l'ignorance et dénuées de toute espèce de faits et de raison.

2° « A voir, continue M, Malgaigne, comme les collaborateurs de M. Guérin annonçaient » que les observations détaillées seraient publiées par le chef du service en temps convenable, avec le nom et l'adresse des sujets, nous avions cru qu'en effet le relevé avait été » fait d'après les observations recueillies. *Il n'en est rien*, l'auteur est venu tranquillement » feuilleter les registres, prenant les nom, âge et domicile des sujets; *et c'est ainsi qu'a » été bâti* le relevé, maintenu par M. Guérin comme parfaitement exact. » Mais ceci est monstrueux! Quelle preuve à l'appui de cette nouvelle allégation! De ce que M. Kuhn est allé relever les noms des sujets admis dans le service, M. Malgaigne en infère que c'est ainsi

qu'a été bâti le résumé. Eh bien ! non ; sans nous émouvoir davantage d'une accusation que nous regardons comme plus légère que blessante, nous dirons à M. Malgaigne que nous possédons en effet les observations qui ont servi de base au résumé, mais que voulant avoir exactement les époques d'entrée, la durée du séjour, et craignant surtout d'avoir égaré quelques observations, ou confondu les sujets traités à l'hôpital avec ceux traités à la consultation, nous avons prié M. Kuhn de s'assurer de nouveau du nombre des sujets entrés et traités à l'hôpital, ce qu'il a fait avec une grande précision et exactitude. Car, n'en déplaise à M. Malgaigne, nous maintenons que le chiffre de 134 annoncé par nous est le chiffre exact; et sa méprise sur ce point tient à ce que quelques-uns des sujets admis dans notre service sont venus d'autres services de l'hôpital où ils étaient et où ils sont restés inscrits.

3° Voulant enfin trouver des *revers graves* en contradiction avec les guérisons du relevé, M. Malgaigne, après maints calculs et maintes recherches stériles, s'est jeté sur les pancartes qu'on affiche à la tête ou au pied du lit des malades. Or, il a vu que sur ces pancartes, revêtues pour la plupart de la signature de M. Guérin, se trouvait le mot *guéri*. Nous le tenons, cette fois s'est il dit ; voilà les guérisons annoncées ; et en effet il a trouvé des *revers graves* en place des *guéris* déclarés par les pancartes ; et des revers si graves qu'un des sujets annoncé comme guéri était allé mourir dans sa famille quelques jours après sa sortie. Ceci était fait pour apitoyer M. Malgaigne sur le sort de M. Guérin, et nous en faisons volontiers honneur à sa générosité; il n'a pas tiré de la découverte de ce *mort guéri* tout le parti qu'il aurait pu. Mais ne plaisantons pas dans une question aussi grave et aussi sérieuse. Hélas ! Monsieur le rédacteur, M. Malgaigne a été victime de la plus lourde, de la plus grosse mystification. Je n'ai jamais mis sur aucune des pancartes du service le résultat du traitement. Ces pancartes sont signées à la sortie du malade par le chef du service, ce que j'ai fait moi-même plus ou moins exactement; mais j'affirme sur l'honneur, et la preuve viendra de reste, qu'il ne m'est pas arrivé une fois d'écrire sur la pancarte *guéri* ou tout résultat quelconque. Ce mot a été ajouté par une personne chargée du relevé des pancartes, par une religieuse, m'a-t-on dit. Il est en effet fort aisé de se convaincre que l'écriture ne ressemble nullement à la mienne. Et d'ailleurs mes malades morts ou non guéris ne sont pas les seuls qui aient eu le privilége de cette guérison controuvée. Tous mes collègues de l'hôpital des Enfans ont eu le même avantage. Si M. Malgaigne veut bien se donner la peine de compléter son enquête sur ce point, il s'assurera, par exemple, que M. Baudeloque a *guéri* en deux jours, du 14 au 16 avril 1840, le nommé Thomas Stanislas, d'une péritonite tuberculeuse ; que M. Jadelot a *guéri*, toujours au dire de la pancarte, d'une phthisie pulmonaire, en un peu plus d'un mois, du 4 mai au 18 juin 1840, le nommé Henri Duprat ; que dans la salle Saint-Jean le nommé Thomas, déjà guéri une première fois par M. Baudeloque en deux jours, l'a été une seconde fois du 25 au 28 mai 1840, et cette fois, quoiqu'il y eût un supplément de maladies tuberculeuses locales et générales. Et pour que rien ne manque à la comparaison, il trouvera une pancarte relative à une coxalgie conçue comme il suit : « *Weber (Louise), âgée de 6 ans, entrée le 21 avril et sortie guérie le 22 du même* » *mois;* signé Paul Guersant, avec cette apostille : *cette malade est une scrofuleuse, je* » *n'en veux pas dans mon service.* » En sorte que la malade refusée s'est trouvée guérie

comme par miracle. M. Malgaigne pourra s'assurer d'ailleurs que la main qui guérissait si facilement les tuberculeux de MM. Baudelocque et Jadelot, qui renvoyait guéris les malades refusés par M. Guersant fils, est précisément la même qui a guéri les miens.

M. Malgaigne a donc mis la main sur une trouvaille qui n'a pas répondu à son attente. Ces contradictions graves qui lui faisaient tant faute, il ne les a donc trouvées que sur les pancartes annotées par une main invisible. M. Malgaigne laisse voir qu'il avait bien quelque soupçon de l'erreur où il tombait. Il avait vu une malade guérie sur la pancarte et morte chez ses parens ; il avait vu plus loin une courbure rachitique guérie en 17 jours ; plus loin encore un pied-bot guéri en 11 jours. Cela lui avait donné à réfléchir, et je lui en témoigne ma reconnaissance. « Dans la crainte de commettre quelque erreur, dit-il, nous nous adressâmes » derechef à M. Guérin, pour le prier de nous permettre de confronter nos notes avec les » siennes, et de nous *aider* d'une façon quelconque à arriver à la vérité. » Et nous n'avons pas voulu aider M. Malgaigne. Et il ajoute : « *Force nous a bien été de nous fier aux pan-* » *cartes.* » Et quelle nécessité à cela, s'il vous plaît ? Qui vous forçait d'appuyer vos nouvelles accusations sur d'aussi pitoyables moyens ? Hélas ! le besoin que vous aviez de justifier la première. Et cette première accusation vous avez essayé de l'étayer sur une foule d'allégations du même genre... Et voilà ce que vous appelez prendre la défense de la dignité de l'art et de la profession ! Pauvre et misérable subterfuge qui n'abusera personne, parce qu'il ne vous a pas abusé vous-même !

Mais venons-en aux faits de détails (1).

4° M. Malgaigne, toujours guidé et éclairé par les pancartes, est parvenu à rassembler 9 observations sur 1394, montant de notre relevé. Et c'est sur ces 9 observations, c'est-à-dire sur les résultats relatifs à ces 9 observations, déclarés par les pancartes, qu'il a construit la partie clinique, expérimentale, démonstrative, de son inconcevable réquisitoire.

Obs. I. — A l'occasion du premier fait, M. Malgaigne devine que le mot *guéri* n'a pu être mis que par inadvertance, puisque, quelques jours après la sortie de l'enfant, M. Guérin l'opéra de nouveau à la consultation. Cette observation ne prouve donc rien jusqu'ici comme *revers grave*. Mais M. Malgaigne l'a citée comme révélant un « *premier exemple* » *d'une étrange anomalie qui ne se rencontre que dans les services orthopédiques* » *de malades traités dans un hôpital, obligés de payer les appareils dont ils ont* » *besoin.* » Et M. Malgaigne ajoute obligeamment « *qu'il ne sait comment s'en rendre* » *compte !!* » Ceci pourrait être pris pour une insinuation d'un nouveau genre. Eh bien ! Monsieur, à cette insinuation dont je vous laisse la responsabilité, je répondrai ce qui suit. Pendant les premiers temps du service, il n'y avait pas de difficulté, de prétexte, de mauvais vouloir, qu'on n'opposât à la demande des appareils. Souvent les malades les attendaient inutilement pendant des trois et quatre mois. Et si j'avais le malheur de les ordonner avant que le *bon* revînt avec l'approbation de l'administrateur, ces appareils restaient à ma charge. C'est alors que j'ai pris le parti de conseiller aux parens qui avaient le moyen de payer leurs appareils d'en faire les frais pour ne pas attendre, tandis que, de mon côté,

---

(1) Voir, pour un examen plus circonstancié des cas cités par M. Malgaigne, pag. 84 et 241.

j'en ai parfois payé de mes propres deniers pour des malheureux qui n'auraient pu faire cette dépense. Je me rappelle d'ailleurs qu'à une certaine époque on s'était avisé de m'interdire toute demande d'appareils pour qui ne présenterait pas un certificat d'*indigence*. Force était bien aux parens non indigens de faire eux-mêmes les frais des machines, à moins qu'on n'eût voulu que je les supportasse moi-même. En fait de difformités, l'appareil c'est le médicament : et je ne sache pas qu'un chef de service soit tenu d'en faire les frais.

Je dirai à cette occasion que, quels que soient les frais nécessités à l'administration par le service des difformités, ils n'égalent pas ceux de toute espèce auxquels j'ai paré moi-même jusqu'ici, et qui s'élèvent à plus de 3,000 fr. Dans ce chiffre ne sont pas compris la plupart des plâtres que je suis obligé de faire mouler pour chaque sujet, et dont aucun ne m'a été remboursé jusqu'ici par l'administration.

Obs. II. — La pancarte de la seconde observation ne dit rien. Elle n'est pas invoquée comme révélant un *revers grave*. Mais on la cite à cause du moulage payé par la mère. Ici nouvelle remarque de M. Malgaigne, qui dit se devoir et à ses collègues de déclarer que cela ne se fait, à sa connaissance, dans aucun des services de chirurgie des hôpitaux de Paris, Je le crois bien : on n'a pas besoin de faire mouler une carie, une fracture, un bec-de lièvre, un ulcère, une hernie. Mais nous qui, dans une seule année, avons été obligés de faire exécuter pour près de 300 fr. de moulage, afin d'assurer l'exacte fabrication des appareils, nous avons prié, à défaut de l'administration qui s'y refuse, les parens capables de supporter cette dépense de la supporter, et nous avons fait faire à nos frais le moulages des véritables indigens. Cette charge du service nous a coûté jusqu'ici plus de 500 fr.

Obs. III. — Il s'agit d'une courbure rachitique de la jambe *guérie*, sur la pancarte, après dix-sept jours de traitement. M. Malgaigne s'est assuré, *chez les voisins* de la petite malade, qu'elle n'avait jamais marché et qu'elle était morte.

Obs. IV. — Déviation essentielle des genoux. — La pancarte porte encore *guéri*; mais la mère à dit à M. Malgaigne que l'enfant est toujours *un peu bancal*. Nous n'avons rien à objecter à cela, si ce n'est que M. Malgaigne aurait pu aisément citer d'autres exemples de véritables guérisons venus à sa connaissance. Mais ce ne sont pas des *guérisons* qu'il voulait, c'étaient des *revers graves*, et il lui en fallait bon gré mal gré.

Obs. V. — Difformité de la hanche; abcès par congestion. — C'est le cas de cette petite fille *guérie* sur la pancarte, et *morte* huit jours après dans sa famille. Rien à dire là-dessus.

Obs. VI. — Luxations congénitales des fémurs. — Ceci commence à devenir plus délicat. La pancarte porte encore *guéri*. M. Malgaigne a eu le déboire de ne pouvoir s'assurer s'il y avait guérison ou non. Il parle de toutes sortes de choses à l'occasion de cette malade, excepté de la réduction de la luxation. Or, on ne lui a pas permis de s'en assurer, et cela, dit-il, sur ma recommandation. M. Malgaigne se trompe. M. X....., envoyé de M. Malgaigne, s'est présenté une première fois de *ma part* auprès de la jeune personne, âgée de quatorze ans, qu'il a trouvée seule; et soit pudeur ou autre motif, il s'est abstenu d'examiner les articulations. La mère est venue me rendre compte de cette visite, et c'est alors que je lui ai dit qu'on avait abusé de mon nom, et qu'elle pouvait se dispenser à l'a-

venir d'exhiber sa jeune fille au premier venu. A ces motifs, que tout le monde appréciera, j'ajouterai les suivans : Quand on a absolument besoin de *revers graves*, on les trouve aisément dans une luxation congénitale réduite, chose toujours assez obscure à décider. On se rappelle, en effet, la discussion dont un cas pareil a été l'objet il a deux ou trois ans à l'Académie. Il y a eu des voix pour, des voix contre, et la question de fait est restée, pour certains, complètement irrésolue. Pouvais-je m'attendre à quelque chose de plus précis de la part de M. Malgaigne, qui voulait absolument des revers, et qui, dans ce cas, n'eût pas absolument trouvé ce qu'il cherchait?

Complètement désappointé à l'occasion de ce fait, M. Malgaigne s'écrie qu'il n'opposera jamais d'aussi cruels obstacles à la vérification des résultats chirurgicaux qu'il aurait publiés, et il affirme que pas un de ses collègues n'aurait fait autrement que lui. Eh bien ! mon expérience m'a appris qu'il est quelquefois très prudent de ne pas avoir la même confiance. La discussion sur Clémence Delamain et Clémentine Mouchy a prouvé que la prétendue vérification sur les malades, des résultats annoncés, était un excellent prétexte pour donner un démenti, sauf à recevoir plus tard le démenti du démenti.

Obs. VII. — Déviation de l'épine *guérie*, suivant la pancarte, et *aggravée*, suivant la mère de la malade, au dire de M. Malgaigne. Nous sommes fermement persuadés que ni la pancarte, ni la mère de la malade, ni M. Malgaigne, ne sont dans le vrai. Voilà ce que nous avons à dire à ce sujet.

Obs. VIII. — Torticolis ancien. — *Guéri*, au dire de la pancarte, et *fort amélioré*, au dire de M. Malgaigne.

Obs. IX. — Contracture de la machoire. — *Guérie*, suivant le relevé, et *améliorée*, suivant M. Malgaigne.

Nous avons réuni à dessein ces deux observations, parce qu'elles peuvent être appréciées de la même manière. Dans l'une, comme dans l'autre, les rédacteurs de notre relevé avaient vu une guérison de la difformité. Nous pourrions maintenir leur appréciation, et contester à M. Malgaigne qu'il n'y ait eu qu'une forte amélioration, et cela par de très bonnes raisons. Nous dirions, par exemple, qu'à l'époque où ces deux enfans ont quitté le service, ils étaient dans un état qui pouvait être regardé comme la guérison de la difformité, d'après les idées qu'on se forme communément de ce mot ; et nous ajouterions, ce qui est un fait réel, que, par suite d'un défaut de précautions, le retrait des cicatrices a diminué graduellement le bénéfice des opérations et du traitement. Mais, pour simplifier les choses, nous préférons accorder à M. Malgaigne qu'il n'y avait qu'une forte amélioration et non une guérison complète. Mais cela suffirait-il pour justifier son accusation? sont-ce là des *revers graves* en contradiction avec les succès du relevé?

Telle est la série des 9 observations sur 1394, venant déposer, *sous l'autorité des pancartes*, contre la déclaration grave et consciencieuse de quatre médecins qui ont vu, très bien vu et reconnu les résultats qu'ils ont annoncés.

Que conclure de tout ceci, Monsieur le rédacteur, si non :

1° Que M. Malgaigne avait à justifier une imputation calomnieuse qu'il s'était permise contre mes collaborateurs et moi, sans le moindre fondement.

2° Que son enquête n'est qu'un effort stérile et sans exemple pour arriver à cette justification.

3° Que les contradictions signalées entre certains faits et les *guérisons* des pancartes ne reposent que sur une grossière méprise.

4° Que les allégations relatives aux appareils et plâtres payés par les malades de l'hôpital ne sont que des auxiliaires aussi impuissans et non moins malheureux que l'allégation principale.

5° Qu'aucun des faits recueillis à grand'peine par M. Malgaigne parmi les 1394 du relevé n'établit l'existence d'un *revers grave* en contradiction avec les succès du relevé.

6° Finalement, que l'accusation toute gratuite dirigée contre mes collaborateurs et moi par M. Malgaigne reste ce qu'elle était à sa naissance, si ce n'est qu'elle s'est étayée et grossie d'une foule d'autres accusations du même genre, que je laisse au bon sens et à la sagacité du public médical d'apprécier, de la part surtout d'un homme dont l'auteur de cette lettre avait quelque droit d'attendre un peu plus de sentimens élevés et un peu moins de persécutions.

Permettez-moi de déclarer, en terminant, que cette réponse est sans préjudice de celle plus circonstanciée que je me propose d'adresser à M. Malgaigne pour être insérée dans son recueil.

Recevez, etc.,

JULES GUÉRIN.

Le jour même où cette lettre était envoyée à la *Gazette des Hôpitaux*, M. Guérin publiait dans la *Gazette médicale* les deux pièces qui suivent :

N° 29.

M. GUÉRIN. — NOTE DE LA GAZETTE MÉDICALE.

Depuis que cette lettre est écrite, on nous a communiqué un article du journal l'EXPÉRIENCE, dans lequel les remarques de M. Malgaigne sur les appareils et moulages payés par quelques-uns des sujets traités dans notre service orthopédique ont reçu une interprétation et ont été accompagnés de commentaires outrageans pour nous. Nous avons prié M. Malgaigne de s'expliquer catégoriquement sur le sens donné à ses remarques. Voici sa réponse :

MALGAIGNE. — DÉCLARATION RELATIVE AUX APPAREILS ET MOULAGES PAYÉS PAR LES PARENS, A M. JULES GUÉRIN.

ût 1843.

Monsieur,

Très explicitement, jamais il n'est entré dans ma pensée, et j'espère que vous-même vous n'auriez jamais trouvé dans mon article le s.ns que le journal l'EXPÉRIENCE attribue à mes remarques sur les moulages et appareils payés par quelques-uns des sujets traités dans le service ou à la consultation orthopédiques de l'hôpital des Enfans.

J'ai l'honneur, etc.

MALGAIGNE.

(*Gazette Médicale*, 26 août.)

Puis venait dans le même numéro de la *Gazette médicale* l'annonce que voici du procès intenté au sieur Henroz.

N° 30.

GUÉRIN. — ANNONCE DU PROCÈS.

Nous avons cru pouvoir laisser jusqu'ici au bon sens du public médical le soin d'apprécier à leur juste valeur les attaques injurieuses et diffamatoires périodiquement dirigées contre nous dans le journal l'*Expérience*. Le dernier numéro de ce journal a dépassé toutes les bornes. Par respect pour notre profession, nous venons de déférer aux tribunaux la longue suite de calomnies dont cette feuille n'a cessé de nous abreuver depuis plus d'une année.

(*Gazette Médicale*, 26 août.)

La date de cette déclaration est importante; elle sert à expliquer le subterfuge employé par le sieur Henroz dans l'article qu'on va lire :

N° 31.

HENROZ.— SUR LE RELEVÉ DU SERVICE. — SUPPOSITION D'UN BOURDON DANS SON PRÉCÉDENT ARTICLE.

M. Guérin a répondu aux faits produits par M. Malgaigne et que nous avons consignés dans notre dernier numéro.

M. Guérin prétend qu'*il n'a jamais mis sur aucune des pancartes du service le ré. sultat du traitement. Ces pancartes*, dit-il, *sont signées à la sortie du malade par le chef du service, ce que j'ai fait moi-même plus ou moins exactement; mais j'affirme*

sur l'honneur qu'il ne m'est pas arrivé une fois d'écrire sur la pancarte GUÉRI *ou tout résultat quelconque. Ce mot a été ajouté par une personne chargée du relevé des pancartes, par une religieuse, m'a-t-on dit.* De là les contradictions graves dénoncées par M. Malgaigne entre l'état réel des neuf sujets sur lesquels il a pu se procurer des renseignements et l'état indiqué sur la pancarte. *Ces contradictions graves, il ne les a donc trouvées*, poursuit M. Guérin, *que sur des pancartes annotées par une* MAIN INVISIBLE.

Cette *religieuse* aura joué un rôle considérable dans les discussions qui se sont élevées au sujet de la statistique de M. Guérin ; sitôt que les choses se compliquent, cette pauvre sœur apparaît pour les débrouiller ; son intervention arrive toujours avec un à-propos merveilleux ; c'est une sorte de *Deus ex machinâ* chargé de sortir M. Guérin de toutes les situations difficiles : quand M. Maisonabe élève des doutes sur le nombre des malades traités par M. Guérin et sur le résultat de ses traitemens, c'est la sœur qui signe des certificats à M. Guérin pour le tirer d'affaire ; quand M. Malgaigne croit surprendre M. Guérin en flagrant délit d'adultération de faits, c'est la sœur qui d'une *main invisible* trace les mots qui trompent M. Malgaigne. Mais passons sur l'histoire de cette sœur étonnante et admettons qu'elle ait écrit tout ce que M. Guérin lui fait écrire. Si l'on ne peut s'en rapporter aux pancartes, quels autres documens officiels serviront de base aux recherches de la commission d'enquête ? La commission ne saurait vérifier l'état de 1394 individus compris dans la statistique de M. Guérin ; avec la meilleure volonté du monde, elle ne pourrait parvenir à retrouver 1394 individus disséminés depuis trois ans dans Paris et la province ; elle est donc dans l'impossibilité matérielle de s'assurer de l'exactitude des chiffres fournis par M. Guérin dans le tableau qu'il a présenté au conseil général des hôpitaux. La commission se trouve nécessairement réduite à borner ses investigations à un nombre restreint de malades. Dès lors son travail ne peut être que celui-ci : constater si l'état actuel de ces malades est en rapport avec l'état déterminé par M. Guérin à leur sortie de l'hôpital. Or, où trouver l'indication de ce dernier état si on ne la trouve sur les pancartes ! Sur les observations particulières de M. Guérin peut-être? Mais cette indication n'aurait aucune valeur sérieuse ; car de deux choses l'une : ou M. Guérin désignerait lui-même à la commission les sujets à examiner ; et alors on pourrait croire qu'il ne lui montre que des sujets dont il est sûr ; ou la commission demanderait à M. Guérin les observations de sujets qu'elle aurait elle-même retrouvés, et alors on pourrait croire que M. Guérin a *immédiatement modifié ses notes pour les rendre conformes à la vérité.* Par où l'on voit que, les pancartes, sauf quelques documens officiels que possède l'administration, étant déclarées inexactes, l'enquête ne signifie plus rien et n'aboutit qu'à une mystification (1).

Au surplus, *la main invisible* qui enregistre capricieusement le résultat qui lui plaît sur les pancartes du service de M. Guérin n'explique pas toutes les contradictions découvertes par M. Malgaigne : elle n'explique pas, par exemple, comment le sujet de la 3e observation, atteint d'abcès par congestion, est sorti de l'hôpital dans un *état pitoyable*, et pour mourir huit jours après, quand tous les abcès par congestion traités dans le service de

---

(1) Toutes les suppositions de l'auteur sont dignes de ses habitudes. On verra plus loin qu'il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des altérations, à des faux pour mettre la commission à même de déclarer que M. Guérin n'a rien annoncé qui ne soit *possible* et *réel.*

M. Guérin auraient été, selon son témoignage et celui de ses collaborateurs, ou *guéris*, ou *améliorés* (1) (le mot appartient à l'école de M. Guérin); elle n'explique pas non plus comment le sujet de la 9e observation, atteint de contracture de la mâchoire, est encore aujourd'hui traité par M. Guérin, quand M. Guérin, qui n'a reçu dans son service que ce seul cas de contracture de la mâchoire, l'a néanmoins porté dans la catégorie des *guérisons complètes* de sa statistique. Ces deux faits nécessitent un supplément d'explication: espérons que la sœur Bertin nous aidera à les comprendre.

M. Guérin ne se défend point d'avoir fait payer des appareils et des moulages par les malades admis dans son service.

Pendant les premiers temps, dit-il, *il n'y avait pas de difficulté, de prétexte, de mauvais vouloir qu'on n'opposât à la demande des appareils; souvent les malades les attendaient inutilement pendant des trois et quatre mois; et si j'avais le malheur de les ordonner avant que le bon ne revînt avec l'approbation de l'administrateur, ces appareils restaient à ma charge. C'est alors que j'ai pris le parti de conseiller aux parens qui avaient le moyen de payer leurs appareils, d'en faire les frais pour ne pas attendre; tandis que de mon coté, j'en ai payé parfois de mes propres deniers. Je me rappelle, d'ailleurs, qu'à une certaine époque on s'était avisé de m'interdire toute demande d'appareils pour qui ne présenterait pas un certificat d'indigence. Force était bien aux parens non indigens de faire eux-mêmes les frais des machines, à moins qu'on n'eût voulu que je les supportasse moi-même. En fait de difformité, l'appareil c'est le médicament; et je ne sache pas qu'un chef de service soit tenu d'en faire les frais.*

A ce sujet, nous devons prévenir qu'il se trouve, dans notre dernière chronique, une omission typographique qui a complètement dénaturé la pensée que nous voulions exprimer sur ces paiements d'appareils dans un asile exclusivement ouvert à l'indigence; un *bourdon*, c'est le terme consacré dans l'imprimerie, nous a fait représenter M. Guérin comme tenant boutique d'appareils qu'il vend aux pauvres traités à l'hôpital. La simple réflexion que M. Guérin n'est point un fabricant d'appareils, et qu'il se trouve tout à fait étranger à cette branche d'industrie, a dû faire sentir tout de suite que ce n'était point à lui, pur chirurgien orthopédiste, que pouvaient s'appliquer nos remarques sur les bénéfices résultant de la vente considérable qui a dû avoir lieu dans un service orthopédique où l'on a traité plus de 1,300 individus dans l'espace de trois ans. Nous ne doutons point que l'intelligence de la plupart de ceux qui nous lisent n'ait suppléé à ce que l'inadvertance d'un compositeur a retranché de notre première phrase; cependant, pour éviter sûrement qu'on n'attribue à nos paroles un sens qu'il n'est jamais entré dans notre esprit de leur donner, nous prions de placer, p. 128, col. 2e, lig. 26, les mots suivants: *le mécanicien de*, entre les mots *ce que* et *cet orthopédiste.* Alors nous dirons bien ce que nous avons voulu dire, savoir : que le service orthopédique de l'hôpital des Enfans est un précieux débou-

(1) Ceci est d'une audace incroyable. Voici ce que dit le relevé à la division des abcès par congestion. Sur 11 cas, 4 guérisons, 2 améliorations, 5 *morts.* Il faut le voir pour le croire.

ché pour les produits du mécanicien de M. Guérin, lequel, à en juger par ce que rapporte M. Malgaigne, fait payer fort cher d'assez mauvaise marchandise (1).

Ainsi donc, si des malheureux, qui vont réclamer les secours orthopédiques du service gratuit créé par l'administration des hôpitaux, sont entraînés à des dépenses souvent considérables pour leur condition, la faute en est tout entière à cette administration qui, par ses lenteurs, ses formalités, compromet le traitement des malades. Elle mérite à cet égard de graves reproches, car, puisqu'elle a tant fait que d'organiser un service orthopédique, il faut au moins que ce service ne manque d'aucun des objets nécessaires.

Quant au moulage, nous avions toujours cru qu'il ne servait qu'à orner de plâtres, plus ou moins intéressans, le cabinet de l'orthopédiste; nous ne pensions pas qu'il fît partie si essentielle du traitement qu'on ne pût en dispenser le pauvre (2); mais il paraît que telle n'est point la manière de voir de M. Guérin; pour lui, le moulage est indispensable *afin d'assurer l'exacte fabrication des appareils;* de sorte qu'*il a prié, à défaut de l'administration qui s'y refuse, les parens capables de supporter cette dépense, de la supporter, faisant faire, à ses frais, le moulage des véritables indigens.*

Voilà les termes principaux de la réponse principale de M. Guérin.

Il nous resterait à parler maintenant du procès que M. Guérin nous annonce dans le dernier numéro de sa *Gazette;* car M. Guérin nous déclare que, lassé des *attaques injurieuses et diffamatoires périodiquement dirigées contre lui, il vient*, PAR RESPECT POUR LA PROFESSION (!!!), *de déférer aux tribunaux la longue suite de calomnies dont nous n'aurions cessé de l'abreuver depuis plus d'une année.* Nous attendrons la signification de M. Guérin pour faire un examen de conscience approfondi, détaillé, tel, en un mot, qu'il convient à un pécheur qui veut sincèrement se repentir. Nous regretterions infiniment, nous devons le dire, d'avoir *abreuvé M. Guérin d'une longue suite de calomnies, de l'avoir accablé d'attaques injurieuses et diffamatoires*; mais nous ne pensons pas avoir été jusque-là d'oublier, vis-à-vis de M. Guérin, tous les égards de confraternité, tous les devoirs de bonne compagnie; nous croyons qu'un excès de susceptibilité lui fait prendre pour de l'injure, pour de la calomnie, pour de la diffamation, des remarques, importunes sans doute, mais permises par les lois et les bienséances. Du reste, M. Guérin possède à sa disposition un moyen de se débarrasser de nos critiques, de nous imposer si-

---

(1) On connaît l'origine de ce subterfuge. M. Guérin venait d'annoncer dans la *Gazette Médicale* sa résolution de poursuivre M. Henroz. Voici l'expédient du *bourdon* qui n'a pas fait fortune. Pour réduire à zéro ce grossier subterfuge, on a fait dans l'article où M. Guérin est accusé de prélever des bénéfices sur les malades de son service, l'intercallation demandée par M. Henroz; elle donne lieu à une suite de non sens qu'il est inutile de reproduire ici (voyez page 129).

(2) On l'a déjà dit, M. Guérin croit pouvoir se dispenser de payer le moulage et les appareils pour les consultans qui peuvent faire cette dépense. Quant aux pauvres, il paie pour eux. On fera d'ailleurs remarquer ici que les personnes qui viennent consulter M. Guérin à l'Hôpital des Enfans sont loin d'être toujours des pauvres. Beaucoup de personnes de la classe aisée profitent de cette occasion d'avoir des conseils et des soins gratuits. Ce sont celles-là surtout qui paient le moulage et les appareils. Il n'y aurait aucun motif pour que M. Guérin fît don de sa science, de son temps et encore de son argent. L'appareil, a-t-il dit ailleurs, c'est le médicament; jusqu'ici le médecin qui donne ses soins gratuits n'avait pas été tenu de payer lui-même le médicament

*

ence, *d'obtenir la paix* qu'il est venu *un jour solliciter* (1), un moyen, dirons-nous, bien plus sûr qu'un procès; ce serait, *par respect pour la profession* : 1° de ne plus faire d'annonces dans les journaux de province; 2° de ne plus écrire de statistiques pareilles à celle qui fait tant de bruit actuellement; 3° de ne plus parler de section des muscles du dos; 4° de ne plus opposer d'obstacles à l'examen des malades qu'il présente comme guéris. A ces conditions, nous lui promettons solennellement de ne plus l'*abreuver* de quoi que ce soit. Nous n'en voulons point à la personne; nous ne nous occupons que des seuls actes scientifiques et médicaux.

(L'EXPÉRIENCE, 31 août 1843, page 143.)

Ce document constate deux choses : 1° Que M. Henroz, après s'être permis contre M. Guérin la plus grave des imputations, n'a pas eu le courage de la soutenir; 2° que pour dissimuler cette rétractation, qu'on s'abstient de qualifier, il a, sur d'autres points, injurié et diffamé de nouveau M. Guérin. Deux mots sur le premier point.

Ici M. Henroz se défend d'avoir voulu appliquer à M. Guérin l'imputation qu'il réserve pour son mécanicien. Plus tard, on verra qu'il déclare spontanément qu'il n'a jamais *cru* que M. Guérin eût retiré de bénéfices des fournitures d'appareils faites aux malades du service (document n° 48). L'aveu est doublement précieux. Il prouve que M. Guérin, même dans l'esprit de M. Henroz, n'a jamais été méconnu au point où celui-ci a voulu le faire croire : c'est autant de moins dans les effets nécessaires de la calomnie; il prouve, en outre, que M. Henroz, en portant cette accusation contre M. Guérin, n'en croyait pas un mot. La moralité de M. Henroz perd à cet éclaircissement ce qu'y gagne celle de M. Guérin; car il est bien entendu que si M. Henroz a pu ne pas penser ce qu'il a dit et écrit, ce dont on ne fait aucun doute pour le cas particulier comme pour le cas général, il a dit et écrit très positivement ce dont il se défend aujourd'hui. Il suffit de lire son article, sans, ou avec l'intercallation demandée, pour ne conserver aucun doute à cet égard. Mais, on le répète, la crainte du procès et le mépris public, qui n'a pas manqué à son odieuse imputation, ont fait les frais de sa rétractation.

Mais revenons à M. Malgaigne.

---

(1) Nouvelle calomnie digne de toutes les autres. M. Guérin n'a jamais eu occasion en aucun temps de se présenter chez M. Henroz, et jamais en aucun lieu il ne lui a demandé la paix.

N° 32.

MALGAIGNE. — RÉPLIQUE A LA PREMIÈRE LETTRE DE M. GUÉRIN A LA GAZETTE DES HOPITAUX.

Monsieur le Rédacteur,

A la lecture de l'incroyable réplique dont M. Guérin vous a gratifié, je ne saurais dire de quel profond sentiment de douleur et de pitié j'ai été saisi en voyant cet homme d'un si beau talent, d'un esprit si distingué, descendre à de si tristes moyens pour une justification probablement impossible. Ce n'est pas là le résultat qu'il espérait, sans doute; tout était calculé pour produire une impression tout autre; pour me pousser, par une irritation presque inévitable, hors du calme et de la modération que je me suis imposés; M. Guérin sera déçu dans son espérance. Je n'irai pas faire descendre le débat de la *hauteur* à laquelle je l'ai placé (1), aux mesquines proportions d'une querelle personnelle. Quant aux petites personnalités dont j'ai été l'objet, j'ai trouvé, comme vous le verrez tout à l'heure, un allié tout à fait inattendu, et qui répondra pour moi.

M. Guérin se plaint qu'on l'a calomnié. J'ai écrit, en ce qui me concerne, *qu'il était question dans le public de revers graves dont il n'est fait aucune mention dans le relevé;* et je citais comme exemple un fait qui m'avait été communiqué par M. Velpeau. Qui ne sait la façon dont M. Guérin a traité à cette occasion M. Velpeau? A l'entendre crier au mensonge, à la calomnie, qui n'eût cru que le récit de M. Velpeau était une fable? *Or, le récit était vrai* (2)*; l'opéré avait perdu la vue sous le couteau de M. Guérin*; et maintenant, que le sujet a été retrouvé, que j'ai recueilli l'observation, que j'ai proposé à M. Guérin de la publier, il ne songe plus à la nier; tous ces grands bruits de mensonge et de calomnie se sont évanouis; seulement il triomphe parce que l'œil a été perdu dans sa pratique particulière, et non à sa consultation : circonstance tout à fait consolante et pour l'opérateur et pour l'opéré (3).

---

(1) On connaît maintenant cette hauteur. Tout cela donne l'idée de l'inimitable aplomb de M. Malgaigne.

(2) Mais non, il n'était pas vrai.

(3) Avec quelle perfidie ce fait est dénaturé! Il ne s'agissait pas de la dextérité ni de la pratique de M. Guérin; il s'agissait de savoir si ce cas invoqué comme donnant un démenti à M. Guérin était réel, en tant que donnant ce démenti. Or, il est manifeste que ce cas n'avait aucun rapport avec le relevé. C'est à ce point de vue que l imputation était et qu'elle est restée une calomnie. Quant à la vue que le malade a perdue *sous le couteau* de l'opérateur, on sait maintenant à quoi s'en tenir sur cette incroyable exagération. Il s'agit d'un œil qui n'était *d'aucun* usage pour le sujet avant l'opération, et qui a cessé de voir depuis, en même temps que celui du côté opposé a gagné en position et en force visuelle : voilà comment l'opéré a *perdu la vue*. D'ailleurs l'accident n'est pas le fait de M. Guérin : cinq muscles ont dû être divisés; aucune autre circonstance de l'opération n'a rendu compte de l'abolition de la vision de ce côté.

Ainsi donc, ce premier bruit me venait d'assez bonne source : M. Guérin s'en tient aujourd'hui pour satisfait; mais il veut savoir d'où viennent les autres. Est-il possible qu'il ignore à ce point ce qui se dit dans Paris? Pour moi, *j'ai reçu de toutes parts de ces sortes de communications : élèves, médecins français et étrangers, professeurs de la Faculté ;* et si M. Guérin veut savoir pourquoi je n'ai cité qu'un seul fait, je vais le lui dire. C'est que craignant de commettre quelque erreur involontaire, je ne voulais citer que sur autorité; c'est que je n'ai trouvé qu'un seul homme qui ait eu le courage de m'autoriser à le nommer; c'est que les autres ont reculé devant la terreur au petit-pied que fait M. Guérin avec son journal, et qu'en voyant les indignités adressées par la GAZETTE MÉDICALE à M. Velpeau ils se sont félicités devant moi de leur réserve. Et après tout, c'est que la vraie question n'était pas de constater de *nouveaux* revers (1). La question, que M. Guérin cherche vainement à déplacer, était de constater la véracité de son tableau, l'authenticité de ses guérisons; elle est encore là tout entière; je ne m'en laisserai point détourner; je ne permettrai pas qu'on en détourne le public; et toujours, et sans relâche, tant que la vérité ne sera point satisfaite, je ramènerai M. Guérin à ces deux questions fondamentales : Le relevé est-il exact? Les guérisons sont-elles réelles?

Sans doute, la première question est jusqu'à un certain point renfermée dans la seconde; car si les guérisons annoncées ne sont pas réelles, le relevé n'est point exact. Mais ce n'est pas seulement en ce point que pèche le relevé. J'ai dit qu'il tenait compte de malades qui n'ont point existé, qu'il n'avait point été fait d'après des observations, mais d'après un récolement très superficiel des registres de l'hôpital. A quoi M. Guérin répond que les malades ont existé, et qu'il en possède les observations. M. Guérin ne s'aperçoit-il pas qu'il ne fait que répéter ses premières assertions, qui étaient précisément en question, et qu'il n'aborde pas la preuve? S'il veut prouver quelque chose (2), qu'il publie les noms des 134 malades de l'hôpital; ou seulement, puisque j'ai donné le mouvement de son service année par année, qu'il indique à quelle année appartiennent les trois malades qu'il s'attribue. Je vérifierai et tout sera dit. Mais je le prédis en toute assurance, la preuve ne sera pas faite; le tableau ne sera pas publié; des assertions et des injures, nous en aurons à pleines mains; ce que nous n'aurons pas, c'est la preuve (3).

Une autre preuve que M. Guérin ne paraît nullement disposé à nous donner, c'est celle de la réalité de ses guérisons. J'ai cherché avec le soin le plus scrupuleux à me mettre sur

---

(1) Mais non, ce n'était pas là la vraie question. La vraie question était de savoir si M. Malgaigne et M. Velpeau avaient été fondés à accuser la véracité de M. Guérin, et si enfin ils parviendraient à fournir la moindre preuve de leurs accusations. Or, on a surabondamment démontré qu'il n'en a rien été. On n'en voudrait d'autre preuve que les efforts de M. Malgaigne pour porter la question sur un autre terrain. C'est ce que M. Guérin n'a pas voulu et n'a pas dû vouloir accepter.

(2) M. Guérin n'avait qu'une chose à prouver : c'est que M. Malgaigne l'avait calomnié sans fondement, sans le moindre fondement, voilà tout. C'est ce qui a été mis hors de doute.

(3) M. Guérin n'avait garde de livrer ses tableaux et ses observations. On connaît le système d'interprétation et d'appréciation qu'on leur eût appliqué. Témoin les trois versions de MM. Malgaigne, Vidal et Henroz concernant les neuf cas cités par M. Malgaigne.

la voie de ces malades guéris, que M. Guérin cache au monde avec une modestie bien surprenante; je me suis adressé à lui trois fois; et en désespoir de cause j'ai recouru à ses pancartes. Quoi donc! s'écrie-t-il, ajouter foi à des pancartes! — Pas tout à fait, et j'ai pris soin de le dire. Mais, cherchant à voir des guérisons, et n'ayant d'autres ressources que ces pancartes, que pouvais-je faire? Fallait-il choisir les sujets déclarés morts ou non guéris? J'en ai trouvé des morts, j'en ai vu des non guéris; j'ai bien vu que ce n'était pas à ces portes-là qu'il fallait frapper. Alors, et avec toute réserve, *je me suis acheminé vers ceux que les pancartes déclaraient guéris: de guérison, je n'en ai vu aucune.* Maintenant expliquons-nous, et sur les 131 ou 134 malades traités à l'hôpital, qu'on nous dise où sont les guérisons. Que l'on en montre une d'abord, je dis *une seule!* Oui, nous avons blâmé M. Maisonabe parce qu'il les niait en masse et *à priori;* et moi, maintenant, après un travail *inconcevable*, comme dit M. Guérin, et j'accepte le mot, *j'ai cherché par tout Paris, et je n'en ai pas trouvé une seule. Praticiens qui m'écoutez et qui êtes juges, auriez-vous pensé que sur 131 malades, devant donner dans la proportion du relevé au moins* 35 *guérisons*, IL SERAIT IMPOSSIBLE D'EN DÉCOUVRIR UNE (1)?

Cependant je n'ai pas eu la main constamment malheureuse; il y a deux malades que M. Guérin reconnaît; deux guérisons, deux guérisons complètes. Or, le lecteur sait déjà que ces deux guérisons complètes ne sont pas des guérisons; M. Guérin en fait l'aveu; mais comment! mais avec quels ambages! — « Dans l'une comme dans l'autre, dit il, les rédacteurs de notre relevé avaient vu une guérison de la difformité. » M. Guérin ne doute pas de la portée de cet aveu. Si ses rédacteurs ont pris des améliorations aussi imparfaites pour des guérisons complètes, quelle foi méritent de pareils témoignages? Qui nous répond qu'ils n'auront pas été, comment dirai-je? aussi faciles, aussi complaisans pour toutes les autres guérisons? « Nous pourrions maintenir leur appréciation, dit M. Guérin, et cela par de très bonnes raisons. » Triste et fatal expédient! Mais non, Monsieur, vous ne le pouvez pas, sans donner un démenti aux malades, aux parents, aux voisins, à tous ceux qui ont vu la première malade *revenir de votre hôpital avec son torticolis.* Vous le pouvez encore bien moins pour l'autre, puisque vous, vous-même, vous la traitiez encore quand vous avez publié votre relevé, puisque vous la traitez encore en ce moment, puisque vous ne la guérirez jamais; je vous en porte le défi solennel! Vous ne le pouvez ni pour l'une ni pour l'autre, puisque vous déclarez que pour simplifier les choses, vous préférez m'accorder qu'il n'y avait qu'une forte amélioration. Or, d'abord pour la dernière, je n'admets point cette *forte* amélioration; et ensuite, Monsieur, avec cette manière expéditive de simplifier les choses, que devient donc la réalité de l'art (2)?

---

(1) On sait maintenant comment M. Malgaigne entend ses vérifications! On sait ce qu'il veut dire quand il annonce qu'il a cherché *par tout* Paris, et qu'il n'a pas rencontré une *guérison* (Voir page 227 et 228).

(2) On ne peut se dispenser de reproduire ici le paragraphe de la lettre de M. Guérin (document n° 38) qui répond à ce passage :

« J'ai réuni à dessein ces deux observations parce qu'elles peuvent être appréciées de la même
» manière. Dans l'une comme dans l'autre, les rédacteurs du relevé avaient vu une guérison de la
» difformité. Je pourrais maintenir leur appréciation et vous contester qu'il n'y eût qu'une *forte*

Au total cependant, je commence par prendre acte de la concession; et si, toujours pour simplifier les choses, M. Guérin m'en accorde autant à l'occasion de chacune de ses 377 guérisons, je me déclarerai satisfait, et la vraisemblance de son relevé deviendra pour moi tout à fait hors de doute.

Assez sur ce point; mais entre M. Guérin et moi, il en reste un autre à débattre.

J'avais dit en commençant mon article, que je remplissais *un triste et rigoureux devoir, et ces paroles ont trouvé de l'écho dans le public et dans la presse.* Sans passion, sans colère, sans intérêt autre que celui de *la dignité et de la moralité de l'art*, je me suis vu accusé de *calomnie*, de *mauvaise action*, de *persécution;* quels mots, grands dieux! et sous quelle plume!

Mais en vérité, sommes-nous donc venus jusqu'à cette heure sans que le droit sacré d'une juste critique ait été reconnu, sans que la nécessité d'user de ce droit dans toute son étendue ait frappé *des esprits honnêtes et courageux; sans que quelque grand exemple de justice scientifique ait vengé la science et* LA VÉRITÉ OUTRAGÉES? Il n'y a pas vingt ans qu'un homme de génie, emporté par de trop fortes illusions, annonça, en preuve de la

---

» *amélioration* dans un cas et une *simple amélioration* dans l'autre, et cela par de très bonnes
» raisons. Je vous dirais, par exemple, qu'à l'époque où ces deux enfans ont quitté le service, ils
» étaient dans un état qui pouvait être regardé comme la guérison de la difformité, d'après les idées
» qu'on se forme communément de ce mot, et j'ajouterais, ce qui est un fait réel, que par suite d'un
» défaut de précautions, le retrait des cicatrices a diminué graduellement, et jusqu'à un certain
» point, le bénéfice du traitement. Mais pour simplifier les choses, et quoique vous ayez étrangement
» abusé de cette concession en la dénaturant, je préfère vous accorder qu'il n'y avait qu'une *forte*
» *amélioration* dans un cas, et une *amélioration* dans l'autre. Mais cela suffisait-il pour justifier
» votre accusation? Sont-ce là les *revers graves* en contradiction avec les succès du relevé? car c'est
» toujours là qu'il faut en venir; c'est toujours à ces termes que la discussion doit être ramenée. Vous
» avez cherché, on le sait, à tourner contre moi cet aveu! Vous avez affirmé qu'il m'était fatal! mais
» vous ne le pensez pas, Monsieur; la bonne foi ne fait jamais tort à personne, et si vous avez cru,
» en tirant des conséquences iniques de mon excès de sincérité, dissimuler le fâcheux état de votre
» position, vous vous êtes étrangement trompé. A travers tous les artifices de langage, stériles res-
» sources des causes perdues, la vérité se montre plus forte que tout, parce qu'elle est supérieure à
» tout, parce qu'elle s'exprime malgré tout, parce qu'elle se sent autant qu'elle se comprend. Aussi,
» je me dispense de relever, à propos de ces deux derniers cas, toutes les assertions à l'aide desquelles
» vous avez espéré leur donner la signification qu'ils n'ont pas. Je me bornerai à deux simples
» remarques sur la malade affectée de contracture de la mâchoire. Cette enfant avait les deux mâ-
» choires resserrées l'une contre l'autre; les dents se croisaient et nul écartement n'était possible.
» Elle ne pouvait prendre que des alimens liquides et à travers l'espace laissé par une dent enlevée.
» Je l'ai opérée sans intéresser la joue, lui ai procuré un écartement qui était, à sa sortie de l'hôpital,
» de 3 centimètres, et qui est encore de près de 2 maintenant, le tout avec rétablissement du mouve-
» ment de la mâchoire inférieure. Pour moi, je n'hésite pas, avec mes trois collaborateurs, à voir
» dans ce résultat un immense service rendu à la malade et un très beau succès pour l'art; libre à
» vous de contester, à cause d'un peu de retrait de la cicatrice, la réalité de la guérison; je vous en
» laisse parfaitement le maître; vos lecteurs jugeront entre nous; et pour vous retourner l'induction
» que vous m'avez appliquée, j'ajouterai qu'ils apprécieront, d'après la manière dont vous avez su
» travestir ce seul fait, la justice que vous auriez rendue à mes autres guérisons, si j'avais eu la fai-
» blesse de vous appeler à les certifier. »

supériorité de sa doctrine, des résultats à peu près comparables à ceux que M. Guérin *n'a pas craint de publier* (1). Il se refusait à toute vérification; malgré lui, et à travers des obstacles bien plus grands que ceux que j'ai eu à vaincre, ses cahiers de visite furent fouillés, l'erreur fut démasquée, la réalité mise au grand jour; et dès cette heure, c'en fut fait de l'école physiologique.

Toute la médecine française applaudit alors; M. Guérin lui-même, un peu trop oublieux aujourd'hui de ses précédens, battit des mains à ce grand exemple, et plus tard il eut l'insigne honneur de l'imiter. Broussais, dans un aveuglement inconcevable, prétendait qu'il guérissait 5 cholériques sur 6. M. Guérin se procura l'état officiel du mouvement des cholériques au Val-de-Grâce, et jusqu'au mouvement particulier de chaque service; et il apporta tout triomphant dans la discussion les chiffres victorieux que lui avaient fournis ses recherches.

Il fallait voir alors comment l'habile, mais encore bien jeune créateur de la GAZETTE MÉDICALE, traitait le vieil athlète du Val-de-Grâce. « Nous le disons hautement, s'écriait-il, sans le respect qu'on doit au nom d'un homme qui a rempli l'Europe du bruit de ses travaux, nous ne saurions comment qualifier les moyens qu'il a employés pour tromper le public.... S'il s'était borné à dire à son auditoire ce qu'il a fait répéter par tous les journaux de Paris, nous aurions laissé à chacun le soin d'apprécier au lit du malade l'exactitude de ses assertions. Mais il a répandu dans toute la France les assurances les plus positives de succès qu'il n'avait pas obtenus. Nous avons cru, pour l'honneur de nos confrères, et dans l'intérêt de la science et de l'humanité, devoir protester contre de semblables assertions, afin d'éclairer les praticiens sur la valeur d'une méthode que nous regardons comme pernicieuse.... Nous savons que nous avons pleinement réussi dans cette LOUABLE ENTREPRISE QUI N'ÉTAIT QU'UN ACTE DE JUSTICE; et loin de nous en repentir, nous serons prêts à recommencer toutes les fois que l'occasion s'en présentera. »

C'était là un langage hautain et superbe, qu'il n'est pas donné à tous d'imiter; pour moi je n'ai pas pensé que la vérité eût besoin de grands éclats, et je veux espérer encore qu'il n'y aura pas lieu de retourner contre M. Guérin ses cruelles paroles.

Que répondait cependant M. Broussais? Il criait à la calomnie, à la persécution; il accusait son adversaire d'indignes insinuations et de mauvaise action. Le langage des passions irritées est partout le même. M. Guérin lui renvoya une petite phrase très juste, très nette, très correcte, et que cette fois nous nous croyons parfaitement en droit de prendre à notre usage.

« Nous ne devons pas exiger de M. Broussais des remercîmens pour cette dissertation *ad hominem;* mais la modération, qui convient à ceux qui ont tort, et surtout la justice, qui est un devoir pour tout le monde. »

(GAZETTE DES HOPITAUX, 31 *août*, 1843.)

Agréez, etc. MALGAIGNE.

Il est inutile de s'arrêter aux arguties dont cet article abonde. Il y a

(1) On verra plus loin, dans la réplique de M. Guérin, ce qu'il faut penser de cette comparaison.

un fait moral bien autrement important à signaler. Un simple rapprochement entre deux passages du même auteur, écrits à quelques jours de distance, montrera ce qu'il faut penser de ce raffinement de calomnies.

A la fin de son grand article sur le relevé de M. Guérin, après avoir commenté les neuf observations en contradiction avec les *guérisons* des pancartes, M. Malgaigne écrivait : « Ces guérisons indiquées et signées sur les pan- » cartes, ne comptent-elles point parmi les guérisons du tableau? La » chose, après tout, est possible. » Plus loin : « Toutefois, nous le décla- » rons, nous ne voulons pas nous prononcer encore... ; peut-être ne s'a- » git-il même, en cette occasion, que de quelques éclaircissemens qui nous » ont manqué (Doc. n° 25). » Telles étaient les convictions réelles de M. Malgaigne au 20 août, quoique au début du même article il eût annoncé, on s'en souvient, qu'il remplissait un *triste* et *rigoureux* devoir, au nom de la *dignité* et de la *moralité* de l'art. Eh bien! ces doutes qu'il exprimait sur la validité des pancartes, on les a levés; ces éclaircissemens dont il avait besoin, on les lui a donnés! Les erreurs dans lesquelles il est tombé, on les a rectifiées! En un mot, on lui a montré que ses allégations étaient dépourvues de tout fondement. Il ne lui manquait donc plus rien, et l'on devait logiquement s'attendre à ce qu'il ferait amende honorable! Au lieu de cela, qu'a-t-il dit? Écoutez : « Mais, en vérité, sommes-nous » donc venus jusqu'à cette heure sans que le droit sacré d'une juste cri- » tique ait été reconnu, sans que la nécessité d'user de ce droit dans toute » son étendue ait frappé des esprits honnêtes et courageux, sans que quel- » que grand exemple de *justice* scientifique ait vengé la science et la vérité » *outragées!* » Voilà le fruit des rectifications données par M. Guérin. On était au 31 août, M. Malgaigne n'avait pas d'autres faits, d'autres élémens qu'au 20 du même mois : il n'avait vu ni les observations, ni les tableaux, ni les malades de M. Guérin. Il n'avait donc aucun prétexte nouveau pour changer ses doutes en convictions, ses réticences en déclarations explicites. Mais on se trompe; il avait vu la lettre de M. Guérin à laquelle il prétendait répondre; et cette lettre ruinait les prétextes des pancartes, démolissait ses observations particulières; elle le convain-

quait, en un mot, d'avoir outragé, lui, indignement la science et la vérité. Voilà tous les secrets du changement subit de ses convictions. Qu'on juge maintenant de leur moralité.

Voici, en outre, la réponse faite immédiatement par M. Guérin à cette lettre :

N° 33.

GUÉRIN.— DEUXIÈME RÉPLIQUE A MALGAIGNE. — GAZETTE DES HOPITAUX.

Monsieur le Rédacteur,

La lettre de M. Malgaigne insérée dans votre dernier numéro, pourrait se passer de réponse. Elle ne change rien, en effet, à ce que je crois avoir établi par ma première réplique, à savoir, que M. Malgaigne n'a pu produire aucun fait, aucune preuve à l'appui de son imputation.

Mais, fidèle à la tactique qui est le fond de sa manière habituelle, M. Malgaigne s'est efforcé de substituer une question nouvelle à la question en litige, et il a espéré donner ainsi le change à vos lecteurs. Vous me permettrez donc, après avoir rappelé les véritables termes de la discussion, d'indiquer à l'aide de quel subterfuge on espère en changer le caractère.

M. Malgaigne avait accusé le relevé de mon service d'inexactitude et d'infidélité. En preuve, il avait cité le cas particulier suggéré par M. Velpeau, et il avait allégué, d'une manière générale, de prétendus *revers graves* dont il était question *dans le public*. J'ai prouvé sans réplique que ni le cas particulier, ni l'allégation générale n'avaient le moindre fondement. En effet, le strabique cité n'appartenait pas à ma pratique de l'hôpital, et l'allégation de revers graves s'est trouvée ne reposer sur *aucun fait*. Je ne parle pas des pancartes que M. Malgaigne a eu le bon esprit de ne plus remettre en jeu, et il me permettra de ne pas regarder comme plus sérieuses « les *prétendues révélations qui lui auraient été faites par* » *des élèves*, *des médecins*, *des professeurs* qui, au dire de M. Malgaigne, *n'ont pas eu* » *le courage de se laisser nommer.* » Ici, je ne puis m'empêcher de faire une simple remarque. Pourquoi ces personnes n'ont-elles pas indiqué à M. Malgaigne *les faits* sur lesquels reposaient leurs assertions? Nous n'aurions pas eu besoin de savoir comment et par qui ces revers graves fussent venus à sa connaissance, mais si ces revers existaient et où ils étaient. Cela aurait mieux valu que des allégations vagues et ténébreuses, et mon adversaire n'en eût pas été réduit aux malencontreuses ressources des pancartes. Voilà donc à quoi ont abouti tous les efforts de M. Malgaigne, c'est-à-dire à une imputation restée sans le moindre fondement ni preuve.

J'ai dit que M. Malgaigne, n'ayant pu soutenir la discussion sur le terrain où il l'avait

placée, a cherché à la porter ailleurs, et à en changer le caractère. Voici, en effet, comment M. Malgaigne parle et raisonne.

J'ai avancé que votre relevé n'est pas exact, qu'il est contredit par des revers graves; je n'ai pas pu prouver cette assertion, mais vous, vous n'avez pas prouvé non plus l'exactitude de votre relevé; donc, j'ai eu raison de dire que ce relevé n'est pas exact.

Pareille objection m'avait été faite déjà par un autre adversaire; M. Malgaigne n'en a même pas la priorité. J'y ai répondu par de simples raisons qui, pour avoir servi, n'en conservent pas moins toute leur autorité.

1° Ce n'est pas moi qui ai rédigé le relevé; les trois médecins qui ont bien voulu, dans cette circonstance, me prêter le concours de leur talent, ont maintenu la parfaite exactitude de ce document. On n'a opposé à leur déclaration que des dénégations sans fondement.

2° Je ne me suis pas cru obligé de me mettre en frais de démonstration pour me défendre des calomnies du premier venu; c'était à ceux qui ont accusé mon relevé d'inexactitude ou de mensonge, à prouver la vérité de leur imputation. Avec une doctrine contraire, toute science serait impossible; ainsi, dans l'espèce, comment aurais-je pu *démontrer* l'exactitude d'un revelé portant sur 1394 malades? et comment cette exactitude, parfaitement établie aux yeux de la vérité, aurait-elle pu se défendre contre les dénégations intéressées? cela ne s'est-il pas vu dans une circonstance analogue?

Je le dis et le proclame hautement, la vérification des résultats scientifiques ne s'établit point par des enquêtes passionnées; le temps et l'expérience en sont les seuls et vrais juges. Ce principe, je le sais, révoltera les hommes qui ne veulent pas à toute condition que l'on franchisse le cercle où la nature les a parqués, et qui sont toujours disposés à crier au mensonge, quand on fait ce qu'ils n'ont pu faire. Mais la science et la vérité ne tiennent aucun compte de ces prétentions intéressées. Pour ce qui me concerne, je ne trouve à M. Malgaigne, ni à qui que ce soit, mission ni caractère pour m'obliger, sous peine d'être mis au pilori de la science, de consumer ma vie en démonstrations qui ne parviendraient jamais à les convaincre.

M. Malgaigne termine sa lettre en rappelant un mémorable exemple de critique qu'il n'a pas compris, sans doute, mais qu'il aurait bien fait de suivre. En effet, lorsque mes amis et moi sommes parvenus à convaincre une certaine doctrine d'inexactitude et d'infidélité, nous ne nous sommes pas bornés à des allégations gratuites; ce n'est pas sur des ouï-dire ou des bruits de carrefours que nous nous sommes crus autorisés à accuser les fauteurs de cette doctrine de mensonge; et, à défaut de preuves, nous n'avons pas d t: *Vous mentez; prouvez-nous que vous ne mentez pas.* Nous leur avons opposé des preuves authentiques, des documens officiels, irrécusables et non récusés. Je ne sache pas que l'allégation de M. Velpeau et les pancartes de M. Malgaigne, que les prétendues assertions des élèves et des médecins qui ont eu peur d'être nommés aient le moins du monde ce caractère.

Agréez, etc.

Signé Jules Guérin.

Paris, 1er septembre 1843.

(*Gazette des Hôpitaux* du 5 septembre 1843.)

Cette lettre est restée sans réponse de la part de M. Malgaigne.

Dans les articles qui vont suivre on va retrouver les imputations de M. Malgaigne, grossies, corrigées, augmentées suivant le système de progression déjà signalé.

Et d'abord ces quelques lignes du journal *l'Expérience :*

N° 34.

HENROZ. — REPRODUCTION DE L'ALLÉGATION MALGAIGNE, DÉCLARANT N'AVOIR PAS TROUVÉ UNE SEULE GUÉRISON.

— Sur les 131 ou 134 malades traités à l'hôpital, qu'on nous dise où sont les guérisons. Que l'on en montre une d'abord, je dis *une seule!...* Après un travail *inconcevable*, comme dit M. Guérin, et j'accepte le mot, j'ai cherché par tout Paris, et je n'en ai pas trouvé une seule. (*Réplique de M. Malgaigne à la réponse de M. Guérin.*)

(L'EXPÉRIENCE, septembre 1843.)

Puis cet article autrement nourri, autrement explicite de M. Vidal.

N° 35.

VIDAL. — CHRONIQUE DES CHIRURGIENS : SUR LE RELEVÉ ET LA COMMISSION.

De tristes débats ont lieu depuis quelque temps dans la presse médicale. Nous ne les reproduirons pas tous, car il en est qui vont descendre jusqu'en police correctionnelle. Nous nous bornerons à quelques remarques que nous désirons livrer au jugement des hommes qui s'intéressent encore à notre profession.

Le principe du concours est accepté et appliqué depuis fort longtemps au choix des chirurgiens des hôpitaux de Paris. Les Dupuytren, les Sanson, les Roux, les Marjolin, etc., sont entrés dans les hôpitaux par le concours. C'est dire ce qu'il faut de talent pour parvenir par cette voie, et les garanties que donne à l'administration et aux pauvres malades ce mode de nomination. Aussi, dans sa sagesse, l'administration avait-elle écrit d'une manière définitive dans ses réglemens : *Point de chirurgiens des hôpitaux sans concours.* Mais la voie suivie par Dupuytren est longue et difficile; elle exige des études sérieuses et une grande habitude des malades. Alors des esprits impatiens et peu habitués aux fortes études ont imaginé de suivre une voie plus facile, plus courte, mais, selon nous, moins honorable. Au lieu d'entrer dans une lice où ils pouvaient rencontrer une foule de rivaux qui se disputent vivement mais loyalement la place, ils ont jugé plus commode de se trouver seuls dans l'anti-

chambre d'un homme puissant pour lui persuader que les chirurgiens qui avaient étudié *toute* la chirurgie devaient nécessairement en ignorer *une partie*, car cette partie, eux l'avaient inventée; donc son application leur revenait de droit.

Nous ne dirons pas ici comment, d'une antichambre, le besoin d'une nouvelle chirurgie s'est fait sentir dans l'administration. Nous n'avons pas le moins du monde le goût des personnalités offensantes (1). Toujours est-il que l'administration a cru, de très bonne foi, à l'existence d'un véritable progrès dans une partie de la chirurgie; elle a été persuadée que ce progrès était dû aux inspirations des hommes qu'on lui présentait comme naturellement appelés à faire jouir les malades des hôpitaux des bénéfices de leur nouvelle chirurgie. Alors le conseil d'administration, ne voyant que le bien des malades, oubliant le réglement et les droits qu'il consacre, a imprudemment introduit, sans concours, dans les hôpitaux, ce que nous appellerons encore des spécialités, quoique le nom soit fort compromis et fort compromettant. Il est évident que le Conseil a manqué ici de lumières. On le conçoit parfaitement: la plupart des questions qui se rattachent aux hôpitaux sont, en même temps, administratives et scientifiques. Dans la partie scientifique de ces questions, les hommes du monde sont incompétens, et si les médecins ne les éclairent pas, les administrateurs peuvent, avec les meilleures intentions du monde, arriver à des résultats qui compromettent les services, la santé des malades, et augmentent les causes de désharmonie parmi les médecins. Si, dans cette circonstance, des chirurgiens indépendans et au niveau de la science avaient été consultés par l'administration, elle aurait appris d'eux que les progrès qui peuvent avoir eu lieu dans quelques branches de la chirurgie sont le fruit des travaux d'une foule d'hommes; que ces hommes ne sont pas seulement en France, mais à l'étranger; non-seulement hors des hôpitaux de Paris, mais dans ces hôpitaux même. Dans tous les cas, d'ailleurs, les praticiens qui dirigent le service chirurgical des hôpitaux de Paris ont assez le goût des découvertes pour les adopter même quand ils ne les ont pas faites, et pour ne pas perdre l'occasion de les appliquer, ce à quoi ils doivent mieux réussir que des hommes qui n'ont donné aucune preuve publique et authentique du vrai talent chirurgical.

Ceux qui connaissent la chirurgie et les hommes qui l'exercent, ceux qui savent le mal que peut produire la violation d'un règlement, auraient averti l'administration de tous les abus qui naîtraient d'un seul abus, des embarras, des ennuis que se créait le conseil en accordant une faveur quand il ne croyait faire qu'un acte d'humanité.

Ce qui n'a pas été dit à l'administration avant l'accomplissement *de la plus grande illégalité*, on vient de l'écrire, et toute la presse a été unanime pour *condamner ceux qui ont* TROMPÉ *l'administration* (2); mais, en même temps, la presse et les chirurgiens qui s'en sont servis ont reconnu que le Conseil n'a pas tardé à reconnaître les vrais intérêts des malades et les droits des chirurgiens des hôpitaux légalement institués.

La presse n'attaquait personne; elle défendait surtout le concours et cherchait, en même

---

(1) Cela est incroyable. M. Vidal qui n'a pas de goût pour les personnalités offensantes!

(2) Seconde édition de la diffamation de la lettre au *Siècle*.

temps, à éclairer l'administration sur un point scientifique. Eh bien! *un seul* des hommes introduits illégalement dans les hôpitaux s'est fait l'honneur et la *douleur de s'appliquer tout ce qui a été doucement ou vivement* écrit sur ces deux questions. Il s'est mis à remplir le Conseil de ses plaintes, à l'importuner de ses tourmens, de ses persécutions. L'administration n'a dû être que médiocrement touchée de ces airs de victime, car elle n'est sensible qu'à une chose et ne demande qu'une chose, la guérison *des malades des hôpitaux* qu'elle nous confie. *On a compris cela et, à la hâte, des chiffres* ONT ÉTÉ GROUPÉS, des guérisons *ont été multipliées*. Mais toutes les statistiques sont difficiles à juger, les statistiques médicales plus que les autres. L'administration ne pouvait donc apprécier convenablement celle qu'on lui présentait. Alors des hommes dévoués, *quelques chirurgiens des hôpitaux*, ont eu le soin de jeter sur les chiffres *offerts à l'administration un jour qui a changé complètement leur valeur*. Un chirurgien des hôpitaux, plus dévoué et plus actif que les autres, *est allé frapper à la porte de* TOUS *les malades qu'on* DISAIT *guéris*, et PAS UN n'a répondu : « Je suis guéri (1).»

Quant à nous, nous croyons qu'une pareille enquête a dû être bien pénible pour celui qui s'y est livré et pour celui contre lequel *elle dépose d'une manière si écrasante*. Mais, hâtons-nous de le dire, ce moyen violent n'a été exécuté qu'après sommations convenables. *Le commissaire extraordinaire* avait, en effet, demandé au chirurgien *illégal* des enfans les moyens d'une constatation régulière des faits, et ils lui ont été refusés. Ainsi on a vu un praticien, disant au public :« J'ai guéri des maladies que les autres chirurgiens n'ont jamais pu guérir ; mais je ne fournirai les moyens de constater d'une manière complète ces faits qu'aux hommes auxquels je reconnaîtrai un caractère convenable pour cela, c'est-à-dire un caractère qui me conviendra.» On apprend ensuite que le même praticien considère les abcès par congestion fistuleux comme des abcès améliorés (2) !

Comme il faut parler à toutes les convictions leur langage, il est bon qu'on ait procédé à une enquête. Mais nous, au lieu d'une enquête, faisons un raisonnement, dont voici les termes :

1° *Un praticien se flatte d'abord d'avoir guéri une maladie considérée comme incurable depuis que l'art de guérir existe.* (Doute qui n'est pas une négation.)

---

(1) Seconde édition, considérablement augmentée, de l'imputation de M. Malgaigne.—M. Malgaigne, quoiqu'il en imposât déjà, a dit d'abord qu'il avait vu les sujets de l'hôpital déclarés guéris par les pancartes, en tout 39; puis, dans sa réplique, il a parlé des 131 sur lesquels il n'avait pas trouvé une guérison. Voici M. Vidal qui atteste bravement qu'un chirurgien a frappé à la porte de *tous* les malades qu'on disait guéris (c'est-à-dire à la porte des 377 guéris du relevé), et pas un n'a répondu, je *suis guéri* ; voyez la progression :

9 au plus vus réellement ;

39 suivant la première déclaration de M. Malgaigne ;

131 suivant la deuxième déclaration du même ;

377 d'après la même version reproduite par M. Vidal.

(2) Plus tard, M. Vidal apprendra sans doute ce que c'est qu'une fistule sous-cutanée qui établit une amélioration pour les abcès par congestion : alors on sera bien forcé de voir que l'ignorance n'était pas du côté de celui qui savait au moins ce qu'il inventait.

2° *Ce même praticien ne veut permettre la constatation complète de pareilles guérisons qu'à des hommes choisis par lui ; il cache ses succès.* (Négation.)

3° *Ce même praticien considère des abcès par congestion fistuleux comme des abcès améliorés.* (La négation se renforce, mais un certain degré d'ignorance du praticien, décelée par cette dernière proposition, détruit, en partie, la fâcheuse impression de la proposition seconde.)

Conclusion. — Ces succès n'existent pas. Ainsi, pour imiter le langage du susdit praticien, l'enquête et le raisonnement sont parallèles.

Nous ne craignons pas de le dire, ce raisonnement porte avec lui un caractère de la plus complète évidence. Pour nous, c'est une démonstration aussi indestructible que l'enquête à laquelle nous avons fait allusion. Mais, nous le répétons, il a fallu parler à toutes les consciences, et il en est pour lesquelles l'enquête est beaucoup plus éloquente que tous les raisonnemens possibles.

On a vu, par notre dernière proposition, que nous voulons encore attribuer à une erreur, à un manque d'études sérieuses, cette inconcevable statistique, qui a failli tromper une administration trop souvent exposée à ces sortes d'erreurs. On s'est trompé avant de tromper les autres.

Ainsi, pour nous, qui croyons aux progrès, et qui les aimons, il ne nous répugne pas d'admettre qu'un chirurgien fasse un jour ce que les autres n'ont jamais pu faire, c'est-à-dire des merveilles. Mais dès qu'on cache à qui que ce soit ces merveilles, nous ne les appelons plus ainsi, *nous laissons au lecteur le soin de choisir le nom qu'elles méritent.* Dupuytren fit un jour ce que les autres chirurgiens n'avaient jamais pu faire ; il amputa le maxillaire inférieur dans des cas où les autres praticiens laissaient périr le malade, jugeant le mal *comme étant au-dessus des ressources de l'art.* Un malheureux, affecté d'une pareille maladie, se présenta à la consultation d'un rival de Dupuytren, rival que celui-ci considérait comme son ennemi. « Va, dit le rival, va *à cet autre* de l'Hôtel-Dieu; celui-là fait des miracles; moi, je m'abstiens de pareilles choses. » Le malade s'achemina effectivement vers l'Hôtel-Dieu. Là, *cet autre* lui fit l'opération avec un plein succès. Savez-vous à qui Dupuytren adressa d'abord le malade pour constater son miracle? A celui précisément qu'il considérait comme son ennemi. Croyez-le bien, ce premier mouvement de Dupuytren fut un mouvement instinctivement chirurgical, et, sous ce rapport, nous sommes plus ou moins directement de la famille de Dupuytren (1). Quand il nous arrive de faire des

---

(1) Un jour aussi, une opérée de M. Guérin s'avisa d'aller, sans le prévenir, à la clinique d'un grand chirurgien de la capitale pour y faire constater les résultats, déclarés impossibles, d'une opération de strabisme consécutif, opération qui, comme on sait, a pour but de redresser un œil trop redressé par une première opération, et de lui rendre le mouvement aboli.

Le grand chirurgien, qui avait vu la malade avant qu'elle fut réopérée, la reconnut ; mais il ne voulut pas lui donner le temps de s'expliquer; il la fit mettre à la porte. Le dit chirurgien avait déclaré, quelques jours auparavant, le résultat impossible.

merveilles, c'est surtout de nos ennemis que nous désirons être vus. Si vous voyez un praticien s'entourer, au contraire, de ceux qu'il croit ses amis, et qui ne sont quelquefois que des *commensaux plus ou moins affamés* (1), c'est qu'il n'a pas fait merveille. Il y a des oubliettes chirurgicales et des mystères chirurgicaux. Il y en a dans des lieux que nous désignerons un jour, et là ne se trouvent pas des miracles.

On dit que l'administration a nommé sérieusement une commission pour *surveiller* les *miracles chirurgicaux qui doivent s'opérer pendant un an;* on dit, ce qui est plus fort, que des hommes réellement sérieux ont accepté une pareille mission. Toutes les commissions extraordinaires ont reçu déjà un nom extraordinaire. Celle-ci étant la plus extraordinaire et par la manière dont elle a été choisie et par la mission qu'on lui donne, nous l'appellerons la *commission des miracles.* Il est possible que plus tard elle mérite un autre nom ; il est possible aussi que nous sachions déjà ce nom : mais, comme elle ne peut pas en avoir deux à la fois, il faut attendre avant de procéder au second baptême.

Nous pouvons déjà rassurer la partie paresseuse de la *commission des miracles ;* nous pouvons lui prédire qu'elle ne fonctionnera pas souvent et pour cause. C'est même cette circonstance qui nécessitera un second baptême. D'ailleurs nous reviendrons sur cette commission.

(Annales de chirurgie, n° 33, p. 139, sept. 1843.)

On n'a rien de nouveau à constater dans cet article ; l'assignation en a fait justice.

Passons à un autre document plus important.

N° 36.

DEUXIÈME LETTRE SIGNÉE : PLUSIEURS CHIRURGIENS DES HÔPITAUX.

A M. le rédacteur en chef de la Gazette des Hôpitaux.

Monsieur,

M. Guérin qui a besoin de se défendre contre les attaques auxquelles l'exposent depuis quelque temps, et la position exceptionnelle qu'il occupe dans le service des hôpitaux, et l'*inconcevable* statistique qu'il a rendue publique, M. Guérin qui est propriétaire d'un journal et qui sait si bien faire ouvrir à ses articles les colonnes des autres journaux, n'a qu'un tort dans la polémique qu'il soutient, c'est de ne pas employer envers ses adversaires la justice qu'il réclame pour lui ; déplaçant les questions, s'appliquant ce qui ne s'adresse nullement à sa personne (2), il se pose en victime et réclame la récompense de son

(1) Il fut un temps où l'auteur de l'article avait sa place parmi ces *commensaux affamés* ; mais à coup sûr on ne le confondait pas avec les amis dont il parle.

(2) On a fait voir qu'il n'y a dans les hôpitaux que deux services spéciaux, et par conséquent deux

martyre. Il ne nous est pas possible de lui laisser prendre la position qu'il cherche à se faire dans la lettre qu'il a écrite au Conseil général des hospices le 16 août dernier, et dans le feuilleton de son journal de samedi ; nous allons donc livrer à une discussion sérieuse cette lettre qui, selon nous, porte atteinte aux droits le plus légitimement acquis, et qui tend à étouffer la liberté d'examen qui est non-seulement un droit, mais aussi un devoir pour quiconque s'occupe de pratique et d'enseignement, et veut, dans l'intérêt de la science, connaître toute la vérité.

Dans cette discussion, nous ne prenons que la responsabilité de nos actes; mais nous la prenons tout entière. Nous sommes de ceux qui, dans la presse politique, avons élevé la voix contre la création *illégale* de services de chirurgie confiés à des hommes qui ne sont pas chirurgiens des hôpitaux ; *qui avons dévoilé les prétentions incessantes de ces mêmes hommes à un envahissement devenu scandaleux*; qui avons signalé l'*illégalité*, l'*injustice*, l'*immoralité* de ces intrusions, et une partie des abus nombreux qu'elles amènent après elles. Personne, que nous sachions, n'a répondu à cette partie de nos justes réclamations. M. Guérin, lui-même, nous paraît avoir mis de côté les droits acquis des autres, pour ne s'occuper que de ses intérêts personnels, affectant, dans sa lettre au Conseil, de ne voir, dans l'opposition que l'on fait à ses prétentions extra-réglementaires, que des inductions offensantes, des imputations odieuses ou calomnieuses, venant d'ennemis intéressés. Mais en réalité, qu'avons-nous dit qui fût plus particulièrement personnel à M. Guérin qu'à tout autre entré par la même porte que lui dans le service des hôpitaux (2) ? Dans les journaux politiques comme dans ceux de médecine, c'est un principe que nous avons défendu contre ceux qui l'attaquent. Hommes du concours, nous veillons à maintenir les droits que nous tenons du concours, et nous le ferons tant qu'il sera inscrit dans le réglement des hôpitaux, « que nul ne peut être admis comme chirurgien d'hôpital sans avoir appartenu au bureau central, et que nul ne peut être admis au bureau central sans concours. » Après tout, c'est notre droit; car, pour arriver dans les hôpitaux, nous avons suivi la voie légale tracée par les réglemens; car nous croyons plus que jamais qu'un concours dans lequel un médecin ou un chirurgien fait ses preuves par-devant un

---

chirurgiens privilégiés. De plus, on a fait voir que tout l'article du *Siècle* était dirigé spécialement contre M. Guérin. Et l'on trouve qu'il prend ce qui ne lui appartient pas. Ce bien ne devait pourtant faire envie à personne.

(1) On demande ce qu'on a dit de personnel qui s'adresse particulièrement à M. Guérin ? — D'abord tout ce qui s'adressait aux chirurgiens des services spéciaux, puisqu'il n'y en a que deux, et qu'il est l'un des deux : *l'illégalité*, *l'immoralité* de leur intrusion, leurs envahissemens *scandaleux*. — Ensuite les allégations diffamatoires relatives à son relevé, qu'on appelle l'*inconcevable*, la *trop fameuse* statistique, dont il aurait *décliné la responsabilité devant le public*, après en avoir *accepté le bénéfice* auprès du conseil des hôpitaux. —Puis enfin cette allégation, qui couronne toutes les autres, d'avoir cherché à *égarer la religion* du conseil des hôpitaux, en lui faisant présenter, par un homme qui s'est fait le *complaisant* d'une pareille *intrigue*, un compte-rendu pompeux, mais incapable de soutenir un sérieux examen.

jury non choisi, mais tiré au sort parmi un grand nombre d'hommes compétens, est la seule garantie suffisante pour l'aspirant, pour l'administration qui nomme, et pour le pauvre malade qui n'a pas le choix de son médecin. Est-ce notre faute à nous si M. Guérin se trouve placé dans les hôpitaux, non pas en vertu, mais en dehors du réglement? Y a-t-il imputations odieuses ou calomnieuses à défendre contre des prétentions et des *envahissemens sans pudeur*, nos droits ou ceux de nos collègues, quand ces droits sont consacrés par la justice, la légalité et les intérêts bien entendus de la science et de l'humanité?

Voilà en partie ce que nous avons dit déjà et ce que nous sommes encore disposés à dire tout haut et partout de manière à être entendus de tout le monde. Nous savons bien que cette publicité n'est pas du goût de M. Guérin, et qu'il voudrait bien garder pour son usage personnel des moyens qu'il semble blâmer chez les autres; c'est du moins ce qui nous paraît ressortir d'une phrase de sa lettre où il dit « que les attaques dirigées contre lui se sont fait jour par toutes les voies de la presse. » Comme si le rapport de M. Guérin ne s'était pas fait jour par toutes ces mêmes voies et par d'autres encore! (Voy. *Journal des Débats*, *Constitutionnel*, *Courrier français*, *Gazette médicale*, etc.)

Serait-ce dans la critique que nous avons faite de la *trop fameuse statistique du service orthopédique de l'hôpital des Enfans*, que nous aurions commis quelqu'une de ces énormités qui, dans le vocabulaire de M. Guérin, mériteraient d'être qualifiées d'imputations odieuses et calomnieuses? Mais, s'il nous en souvient bien, *la responsabilité de cette pièce fut réclamée par MM. Kuhn, Dechambre et Brochin, et M. Guérin n'a pas pu être atteint par nos coups; car, il faut qu'on le sache, M. Guérin veut bien accepter le bénéfice de son rapport près du Conseil des hospices, mais lorsque dans la presse médicale ce rapport a été mis en discussion, d'autres en ont revendiqué la responsabilité. C'est là une façon d'agir que chacun peut apprécier à son gré* (1). Au reste, en lisant la lettre de ces messieurs et nos observations, on verra de quel côté sont les imputations, si imputations il y a.

Nous savons bien de quoi nous sommes coupables aux yeux de M. Guérin, c'est de n'avoir pas accepté sur parole tout ce qu'il a avancé dans son rapport. Mais en présence de faits si extraordinaires, ce n'est point seulement un droit, c'est un devoir pour tous les chirurgiens d'examiner les faits sous toutes leurs faces et dans tout leur jour avant que de les admettre, surtout quand parmi ces faits il s'en trouve qui sont en opposition flagrante avec la pratique de tout le monde, comme ceux qui ont *trait aux abcès par congestion*, *au redressement des cals vicieux* (2), etc. Maintenant, qu'au lieu de répondre nos objections, et qu'au lieu de nous mettre à même de connaître la vérité, M. Guérin se pose en victime et crie qu'il est en butte à des imputations calomnieuses, il peut le faire,

---

(1) Oui, sans doute, c'est pour cela que M. Guérin en a fait le texte d'un des motifs de son assignation.

(2) C'est toujours la même et la seule objection. Les résultats annoncés par M. Guérin sont en opposition avec la pratique de tout le monde. On est au 9 septembre; on a cherché depuis le mois de

car cela lui est sans doute plus facile que de répondre; mais cela n'est pas juste.

Arrivons à la conclusion de la lettre écrite au Conseil des hospices. M. Guérin y provoque la nomination d'une commission; et, séance tenante, une commission lui a été nommée. Disons ici toute notre pensée sur cette mesure que nous déclarons irrégulière. *Il n'est pas encore arrivé, à notre connaissance du moins, que l'administration ait été* OBLIGÉE(1) *de nommer une commission spéciale pour examiner les résultats et* VÉRIFIER *les faits publiés par un de ses médecins ou chirurgiens institués selon les formes légales. Il est des renommées, nous le savons, qui font surtout leur chemin à coup de commission; il leur en faut partout et de bon choix.* Celle que le Conseil général des hôpitaux vient de nommer à M. Guérin ne se compose que de noms honorables, car il serait difficile, nous le croyons, d'en trouver dans le personnel médical des hôpitaux qui ne le fussent pas. Cette commission est composée de six membres et d'un président, qui est M. le doyen de l'École de Médecine. C'est par inadvertance sans doute, mais par une inadvertance qu'il faut signaler, qu'on ne voit figurer dans cette commission aucun des chefs de service de l'hôpital des Enfans, hôpital où M. Guérin a pratiqué ses opérations; c'est cependant dans les salles de quelques-uns de ces médecins qu'ont dû succomber à des scarlatines ou à d'autres affections intercurrentes, ainsi que nous l'a appris M. Guérin, quelques-uns des malades confiés à ses soins chirurgicaux, et sur lesquels on n'aura pas laissé échapper l'occasion de constater des faits d'anatomie pathologique importans. C'est de plus à l'hôpital des Enfans que la commission devra se rendre pendant un an pour suivre les opérations que pratiquera M. Guérin. Or, il n'échappe à personne que nul ne se trouve dans des conditions aussi favorables pour tout voir, pour suivre quotidiennement et ne laisser passer aucune occasion propre à mettre en relief la vérité, que les chefs de service de l'hôpital des Enfans, puisqu'ils passent chaque jour plusieurs heures dans cet établissement (2).

Nous venons de signaler une omission qui nous paraît grave dans la composition de la commission; il ne nous appartient pas de connaître quel a été son mode de nomination et nous devons croire qu'elle a été faite par le sort); mais nous pouvons jeter un coup-d'œil rapide sur ses attributions et sur l'importance que veut lui donner M. Guérin.

Est-ce de la valeur de l'orthopédie qu'elle s'occupera, et cette branche de la chirurgie serait-elle tout entière en cause dans la personne de M. Guérin? Une phrase quelque peu

---

juillet *des faits* propres à justifier les accusations dirigées contre la véracité du relevé, et on en est réduit aux argumens du premier jour, à savoir, que M. Guérin n'a pas pu produire les résultats qu'il a annoncés, parce que ces résultats, personne ne les produisait avant lui.

(1) On sait ce qu'il faut croire de cette allégation.

(2) Ceci passe toute permission: M. Guersant fils est un des signataires de la lettre au *Siècle*, et de celle-ci même; M. Guersant est le même qui a dénoncé M. Guérin au Conseil des hôpitaux, comme empiétant sur le domaine de la chirurgie, comme se permettant de faire des opérations qu'il n'a pas le droit de faire; c'est lui qui, depuis la création du service orthopédique, ne perd aucune occasion de susciter à M. Guérin, des contrariétés, des ennuis de toute espèce; et c'est lui ou M. Guersant père, ou ses autres collègues qui ont demandé la suppression du service des difformités, qu'on aurait voulu charger de juger M. Guérin!

prétentieuse de la lettre de ce médecin au Conseil peut faire supposer que c'est là le but qu'il se propose ; mais personne ne s'y laissera prendre. Le Conseil des hôpitaux lui-même sait parfaitement à quoi s'en tenir sur ce point, lui qui, cédant à des demandes que nous regardons comme irrégulières aussi, a créé, pour faire un contrepoids à M. Guérin, deux services d'orthopédie (1), l'un pour M. Duval et l'autre pour M. Bouvier, déjà pourvu, mais régulièrement, d'un service de médecine dans les hôpitaux. Ce même Conseil sait en outre qu'il a accordé des appareils orthopédiques à un grand nombre d'établissemens et que des opérations ont été faites par les chirurgiens de ces établissemens, qui lui en ont fait connaître les résultats. L'orthopédie n'est donc point en cause dans la personne de M. Guérin, et, à ce point de vue, la commission devient tout à fait inutile.

Sera-ce l'homme scientifique que la commission aura à examiner pour régulariser dans les hôpitaux sa position extra-réglementaire ? La chose n'est pas possible ; car c'est après un concours que l'administration nomme ses chirurgiens. Pour cela, elle institue un jury d'après les formes prescrites par ses réglemens ; ce jury lui désigne le plus digne, et elle le nomme. La commission ne peut pas être un jury.

Aura-t-elle enfin le caractère d'une commission d'enquete ? Alors elle devra s'occuper de deux ordres de faits ; d'abord de ceux dont les résultats ont été rendus publics. Eh bien! pour ceux-là, tout médecin a, comme la commission, le droit de connaître, d'examiner, de juger ; car ces faits sont aujourd'hui dans le domaine public, et il ne dépend pas de M. Guérin de n'en livrer l'examen qu'à une commission dont il a provoqué la nomination ; aujourd'hui surtout que ces faits ont soulevé des doutes et des contradictions. La commission pourra peut-être ajouter au jugement du public médical, mais elle ne pourra lui servir de règle. Dans ce sens donc, l'action de la commission est, sinon inutile, du moins très limitée.

Pour les faits du second ordre, ceux qu'il s'agit de suivre et de surveiller dans le courant de l'année prochaine, nous croyons que, dans l'intéret de tout le monde, il eût été préférable que l'administration ne dérogeât pas à son habitude si sage de renvoyer cette surveillance à la commission qu'elle a établie en permanence pour l'examen de ces sortes de questions ; cette commission est depuis longtemps nommée, et par conséquent en dehors de toute passion, et elle a déjà examiné les prétentions et les titres d'ophthalmologistes et d'accoucheurs qui étaient dans le même cas que M. Guérin. Pourquoi cet orthopédiste échapperait-il à la règle ordinaire du Conseil ? Pourquoi nommera-t-on pour lui seul une commission, quand on ne l'a pas fait pour d'autres ? Nous le déclarons franchement à nos collègues, à ce point de vue, la nouvelle commission qu'ils forment ne nous paraît être qu'une superfétation.

Plusieurs chirurgiens des hôpitaux de Paris.

(Gazette des Hôpitaux du samedi 9 septembre.)

---

(1) Le fait est inexact ; M. Duval n'a point de service : il se borne à donner des consultations au bureau central des hôpitaux. Quant à M. Bouvier, son service n'en est pas un à proprement parler : il est chargé de traiter à l'Hospice des Orphelins *les sujets de l'hospice*, quand il s'en trouve ayant des difformités. Le total des cas traités par M. Bouvier pendant les quatre premières annéees s'élève à une douzaine environ.

Cette lettre a la prétention de répondre à l'article de la Gazette médicale, inséré au n° 19 bis des documens. Ce sont les auteurs de la lettre au Siècle, c'est-à-dire MM. Malgaigne, Vidal et consorts qui, sous le prétexte de se défendre, reproduisent leurs premières imputations, auxquelles ils ajoutent un résumé de toutes celles qu'ils ont alléguées depuis. C'est toujours l'*inconcevable*, la *trop fameuse* statistique de M. Guérin ; l'*illégalité*, l'*immoralité* de son intrusion ; l'*impudeur* de ses envahissemens. Et puis c'est M. Guérin qui s'applique *à tort* ce qui ne s'adresse qu'aux chirurgiens pourvus de services spéciaux, c'est-à-dire à MM. Civiale et Guérin ; c'est M. Guérin qui crie injustement à la diffamation, à la calomnie, parce qu'on l'accuse, sans le moindre fondement, de publier des faits mensongers, de décliner devant le public la responsabilité du relevé dont il a accepté le bénéfice près du conseil des hôpitaux ! On a dit tout ce qu'on avait à dire de ces misérables subterfuges. Mais voici un point nouveau à examiner : le mandat de la commission.

On ne peut se le dissimuler : cette mesure n'est pas du goût de ces messieurs ; elle a dû même les contrarier beaucoup, si l'on en juge par le soin qu'ils ont mis à signaler ses défauts, à décliner sa compétence, à prouver son inutilité. Mais comme elle n'a pas été instituée absolument pour leur plaire, et encore moins, comme ils l'ont dit et fait dire, pour surveiller les miracles de M. Guérin, elle ne devait et ne pouvait pas obtenir leur approbation. N'importe : son mandat, ses attributions, son caractère, son autorité sont tels que M. Guérin n'a qu'à se féliciter de sa nomination, parce qu'elle répondra à tous les prétextes. M. Guérin la mettra à même, non seulement de vérifier la *possibilité* et la *réalité* des résultats qu'il a annoncés, mais il reproduira sous ses yeux les *mêmes* résultats, dans les rapports et proportions numériques indiqués au relevé. On n'aura pas besoin pour cela des pancartes, et encore moins des prétendus documens fournis par M. Malgaigne.

N° 37.

MALGAIGNE. — TROISIÈME ATTAQUE DANS SON JOURNAL : SUR LES GUÉRISONS ORTHOPÉDIQUES DE M. GUÉRIN.

Après avoir tant de fois déclaré qu'il ne répondrait point, M. Guérin a compris cependant que le sentiment public ne s'accommodait point de ce silence absolu, et il s'est décidé à le rompre. D'abord il a adressé une lettre assez longue à la *Gazette des Hôpitaux* qui avait analysé notre article ; et il a reproduit cette même lettre dans sa *Gazette médicale*. Puis, comme nous avions fait une réplique à sa lettre, il a répliqué derechef. Puis (1) il a écrit au Conseil des hôpitaux pour demander une commission chargée de s'enquérir des résultats par lui annoncés, et de suivre son service pendant un certain temps, afin de lui décerner une éclatante réparation. Puis enfin il a bien voulu nous adresser une longue paraphrase de sa lettre à la *Gazette des Hôpitaux*, en 19 pages in-4°, se rendant d'ailleurs à lui-même cette justice, « qu'il est loin d'avoir usé du bénéfice de la loi, qui accorde à la défense le double de l'étendue de l'attaque. » C'est un système d'une invention assez heureuse, et qui empêcherait à l'avenir toute discussion scientifique un peu étendue sur les œuvres de M. Guérin : car un article de 10 pages se prêtant ainsi à 20 pages de réponse, le journal tout entier s'y absorberait. Le malheur est que nous ne sommes nullement disposés à nous y prêter (2). Quand M. Guérin voudra nous adresser une réponse scientifique (3), nous lui laisserons volontiers tout l'espace nécessaire, et, comme il le disait lui-même dans une occasion que nous lui avons déjà rappelée : « On insèrera quand il voudra six colonnes de réclamations, pourvu qu'il s'abstienne de personnalités exprimées en mauvais termes. Nous n'avons pas accoutumé nos lecteurs à ce langage. »

Toutefois, comme il importe que le public soit édifié sur tous les points, nous allons exactement (4) reproduire toutes les parties de sa réponse ; nos réflexions viendront après :

---

(1) Ceci est un anachronisme parfaitement en rapport avec les habitudes de M. Malgaigne. Ce n'est pas après toutes les attaques qu'il rappelle, que M. Guérin a demandé au Conseil des hôpitaux la nomination d'une commission : c'est le 9 août, onze jours avant que M. Malgaigne publiât son factum principal. Cette rectification est importante ; on l'a déjà dit, la nomination d'une commission ôtait tout prétexte à M. Malgaigne ; elle rendait parfaitement inutiles ses conjectures sur les pancartes, et ses perquisitions au domicile des malades de M. Guérin. C'est sans doute pour cela qu'il déplace la date de la nomination de la commission.

(2) On verra ce que la justice décidera.

(3) C'est-à-dire du goût de M. Malgaigne.

(4) Exactitude admirable que celle qui consiste à supprimer les points les plus importans d'une défense. Que l'on compare, avec l'extrait qu'en a donné M. Malgaigne, la lettre qui suit, de M. Guérin, et l'on aura une idée de cette exactitude.

1° M. Guérin remonte à notre premier article, puis à la réponse qu'il y a faite (voir notre dernier numéro), et dans laquelle il nous demandait la preuve de nos imputations. C'est dit-il, parce que ces preuves nous manquaient que nous nous sommes mis en campagne. Le seul fait précisé n'appartenait pas à la consultation. Il insiste sur cette circonstance, *que nous n'avions aucune espèce de preuves par devers nous lorsque nous l'avons accusé ;* et notre seul but en reprenant la plume n'a été que de *justifier à tout prix une accusation qui avait tous les caractères d'une calomnie.*

2° En conséquence, *notre caractère étant celui d'un homme qui ne cherche pas la vérité, mais qui veut trouver des revers graves à tout prix,* M. Guérin a dû nous refuser la communication de ses observations et de ses tableaux ; et ce ne sont pas là des prétextes derrière lesquels il chercherait à s'abriter ; car il a fait nommer lui-même une commission par le Conseil des hôpitaux, *et il mettra cette commission à même de voir que sur aucun point ni ses collaborateurs ni lui ne se sont trop avancés.*

3° M. Guérin soutient que le relevé a été fait d'après des observations qu'il possède, et que le nombre des malades est en effet de 134 et non de 131, comme nous l'avions dit.

4° En nous adressant aux pancartes pour avoir quelques lumières sur les guérisons, nous avons été *victimes de la plus lourde, de la plus grosse mystification.* Jamais M. Guérin n'a écrit sur les pancartes le résultat du traitement ; il l'affirme sur l'honneur ; et l'on trouve de ces erreurs sur les pancartes de tous les services de l'hôpital des Enfans.

5° Sur le fait du paiement des appareils par quelques malades, M. Guérin donne les éclaircissemens qui suivent :

« Pendant les premiers temps du service, il n'y avait pas de difficulté, de prétexte, de mauvais vouloir qu'on n'apportât à la demande des appareils. Souvent les malades les attendaient inutilement pendant des trois et quatre mois. Et si j'avais le malheur de les ordonner avant que le *bon* revînt avec l'ordre de l'administrateur, ces appareils restaient à ma charge. C'est alors que j'ai pris le parti de conseiller aux parens qui avaient le moyen de payer leurs appareils, d'en faire les frais pour ne pas les attendre ; tandis que, de mon côté, j'en ai parfois payé de mes propres deniers pour des malheureux qui n'auraient pu faire cette dépense. Je me rappelle d'ailleurs qu'à une certaine époque on s'était avisé de m'interdire toute demande d'appareils pour qui ne présenterait pas un certificat d'*indigence.* Force était bien aux parens non indigens de faire eux-mêmes les frais des machines, à moins qu'on n'eût voulu que je les supportasse moi-même. En fait de difformités, l'appareil c'est le médicament ; et je ne sache pas qu'un chef de service soit tenu d'en faire les frais (1). »

Nous renvoyons ces éclaircissemens au Conseil des hôpitaux, qui en sera certainement édifié.

---

(1) M. Malgaigne supprime le passsage relatif aux commentaires du sieur Henroz sur ses insinuations, et la déclaration qu'il a adressée à ce sujet à M. Guérin. C'était pourtant la partie la plus importante de la réplique de M. Guérin.

6° A l'occasion du moulage payé par les parens :

« Ici, dit M. Guérin, nouvelle remarque de votre part, où vous dites vous devoir et devoir à vos collègues, de déclarer que cela ne se fait à votre connaissance dans aucun des services de chirurgie des hôpitaux de Paris. Je le crois bien, vous ai-je dit ; on n'a pas besoin de faire mouler une carie, une fracture, un bec-de-lièvre, un ulcère, une hernie. Mais nous, qui dans une seule année avons été obligés de faire exécuter pour près de 300 fr. de moulage, afin d'assurer l'exacte fabrication des appareils, nous avons prié, à défaut de l'administration qui s'y refuse, les parens capables de supporter cette dépense de la supporter, et nous avons fait faire à nos frais le moulage des véritables indigens. Cette charge du service nous a coûté jusqu'ici plus de 500 fr. »

M. Guérin commet ici une petite erreur. Il n'est pas un chirurgien des hôpitaux qui n'ait eu à mouler des luxations, d'anciennes fractures, des difformités de tout genre ; et nous déclarons de nouveau que jamais les malades n'ont été mis à contribution à cet effet.

7° Arrive enfin la discussion des observations : M. Guérin n'en nie aucune : mais il déclare que nous avons été trompés par les pancartes. Il faut en excepter cependant la 8ᵉ et la 9ᵉ ; M. Guérin fait à cet égard les réflexions suivantes :

« J'ai réuni à dessein ces deux observations, parce qu'elles peuvent être appréciées de la même manière. Dans l'une, comme dans l'autre, les rédacteurs du relevé avaient vu une guérison de la difformité. Je pourrais maintenir leur appréciation, et vous contester qu'il n'y ait eu qu'une *forte* amélioration dans un cas et une *simple* amélioration dans l'autre ; et cela par de très bonnes raisons. Je vous dirais, par exemple, qu'à l'époque où ces deux enfans ont quitté le service, ils étaient dans un état qui pouvait être regardé comme la guérison de la difformité, d'après les idées que l'on se forme communément de ce mot ; et j'ajouterais, ce qui est un fait réel, que, par suite d'un défaut de précaution, le retrait des cicatrices a réduit insensiblement jusqu'à un certain degré le bénéfice des opérations. Mais, pour simplifier les choses, je préfère vous accorder qu'il n'y avait qu'une *forte amélioration* dans un cas et une *amélioration* dans l'autre. »

Voilà le résumé de cette incroyable défense. Que d'habileté mal employée, que de peine tristement perdue, que de pauvres et déplorables ressources pour éviter une toute petite réponse directe à ces deux questions ; *Le relevé est-il exact ? Les guérisons sont-elles réelles* (1) ? Et cependant, à travers toutes ses divagations et ses dénégations, alors qu'enfin nous avons mis la main sûrement sur deux de ces *prétendues guérisons*, il se débat vainement ; il avoue, il confesse que ce ne sont pas là des guérisons ; il nous accorde, pour

---

(1) On est obligé de répéter, avec une insistance égale à celle de M. Malgaigne, que le débat n'était pas du tout ce qu'il a voulu en faire depuis. Il s'agissait, au contraire, de la part de MM. Malgaigne et consorts, de prouver par des faits leur accusation portée contre la véracité de M. Guérin. Quant à prouver l'exactitude et la réalité des résultats qu'il a annoncés, M. Guérin l'établira devant la commission nommée *ad hoc*, mais il n'a pas voulu et n'a pas dû l'établir devant ceux qui l'avaient calomnié sans fondement ni pudeur.

simplifier les choses, qu'il n'y avait qu'une amélioration. Générosité rare! et pourtant nous eussions été ravis de connaître les très bonnes raisons à l'aide desquelles, s'il n'avait préféré simplifier les choses, il eût fait passer ces améliorations pour des guérisons complètes. Que dis-je? nous les avons ces raisons; l'état de ces deux enfans pouvait être regardé comme la guérison de la difformité, d'après les idées qu'on se forme communément de ce mot. QU'ON SE FORME COMMUNÉMENT! Et dans quelle étrange école de chirurgie se fait-on communément l'idée que l'on a guéri complètement des sujets qui ne sont pas guéris (1)?

Nous attacherons-nous maintenant à riposter aux injures, aux sarcasmes, aux gentillesses de toute sorte, dont M. Guérin s'est montré si libéral à notre égard? A Dieu ne plaise! nous avons été dirigés dans tout ce débat par une trop haute ambition pour nous en laisser détourner par d'aussi frivoles diversions. Avec tous les chirurgiens dignes de ce nom, nous voulons maintenir *la réalité dans la science, la moralité dans l'art;* quiconque ne marchera pas sous cette bannière peut s'attendre à nous trouver sur son chemin. M. Guérin annonce qu'il a fait nommer une commission pour vérifier *ses cures miraculeuses;* soit, nous verrons bien ce que la commission saura en dire, et nous déclarons que nous sommes tout prêts à lui soumettre notre relevé du service de M. Guérin, afin qu'elle puisse le comparer avec l'autre, et décider de prime abord cette question assez délicate : *si l'on n'a pas fait figurer 134 malades là où il n'en est entré que* 131. Il ne faut pas que la commission se le dissimule, elle a un grand devoir à remplir : c'est à elle à dire aux praticiens *si ces merveilles orthopédiques sont réelles ou imaginaires; si ces annonces fastueuses tiennent vraiment tout ce qu'elles promettent; et si l'orthopédie est maintenant une industrie ou un art.*

Nous ne finirons point sans rappeler à M. Guérin une négligence dont il s'est rendu coupable envers l'Académie royale de Médecine. Le 18 juillet il présentait à cette compagnie un sujet par lui myotomisé le 15, et il promettait de ramener le sujet dans trois semaines ou un mois, espérant (nous copions la *Gazette médicale*) qu'il serait complètement guéri. Deux mois se sont écoulés depuis; M. Guérin prétend-il aussi cacher cette guérison (2)?

Au moment de mettre sous presse, M. Guérin nous fait prier de lui communiquer les épreuves de sa réponse; et sur notre refus, il nous déclare qu'il s'oppose à son insertion dans notre journal. Nous approuvons pleinement une détermination aussi sage, et nous nous félicitons d'avoir si heureusement prévenu les désirs de M. Guérin.

(JOURNAL DE CHIRURGIE, n° de septembre 1843.)

On se dispense de relever de nouveau toutes les allégations reproduites dans cet article. On en a fait tant de fois justice, qu'il est inutile d'y revenir. La lettre qui suit est d'ailleurs un résumé rapide de ce que

---

(1) La lettre qui suit répond à toutes ces arguties.

(2) On a répondu page 195 à cette question.

M. Guérin avait cru devoir répondre aux différentes allégations de M. Malgaigne.

Il convient de constater que, par cet article, c'est-à-dire par son refus d'insérer la réponse de M. Guérin, M. Malgaigne détruisait la réparation qu'il lui avait donnée précédemment au sujet de ses insinuations sur le paiement des appareils et plâtres par les malades de l'hôpital. Jusque-là M. Guérin s'était abstenu de comprendre M. Malgaigne dans le procès intenté au sieur Henroz. L'arbitraire avec lequel sa défense a été supprimée, joint à la persistance que M. Malgaigne a mise postérieurement à sa déclaration sur les plâtres et appareils, à rechercher si M. Guérin avait reçu des honoraires de ses malades de l'hôpital, n'ont pas permis de tolérer plus longtemps ce système de persécutions diffamatoires. De là le procès. La déclaration collective des auteurs des lettres signées *Plusieurs chirurgiens* en a été l'occasion; mais la cause est dans les motifs qui viennent d'être indiqués.

N° 38.

GUÉRIN. — RÉPONSE GÉNÉRALE A M. MALGAIGNE POUR LE JOURNAL DE CHIRURGIE (1).

Monsieur,

Bon nombre de vos lecteurs savent déjà sans doute à quoi s'en tenir sur le débat que vous avez provoqué à l'occasion de mon *relevé*. La GAZETTE DES HÔPITAUX et la GAZETTE MÉDICALE leur ont donné une première ébauche de la réponse que je devais à l'article inséré dans l'avant-dernier numéro de votre journal, sur ce que vous appelez *mes illusions orthopédiques*. Je viens reproduire cette réponse pour ceux qui ne l'auraient pas lue, et y ajouter les développemens qu'exigent votre lettre adressée à la GAZETTE DES HÔPITAUX et les nouvelles attaques insérées dans votre dernier numéro.

Un premier point important à rappeler et à établir, c'est l'origine et le caractère moral de ce débat.

J'ai publié dans la GAZETTE MÉDICALE un relevé numérique de mon service orthopédique depuis sa création. Quelques jours après vous avez imprimé dans votre journal (nº du 20 juillet) *qu'il était question dans le public de revers graves dont il n'était fait aucune mention dans le relevé*. A l'appui de cette allégation, vous avez cité, d'après M. Velpeau, un strabique opéré à

---

(1) Lettre dont M. Malgaigne a refusé l'insertion et pour laquelle une sommation judiciaire lui a été faite.

ma consultation de l'hôpital des Enfans, lequel aurait perdu la vue par l'opération; tandis que pour le strabisme le relevé ne parle que de guérisons complètes et d'améliorations. Je vous ai répondu que ces imputations ressemblaient à de la calomnie et que vous seriez fort en peine de les prouver. Il ne suffisait pas, ai-je dit, d'alléguer à la légère le témoignage d'un homme dont les assertions ne passent pas pour bien sévères ni bien exactes. Il fallait des *preuves*, des *faits*, qui justifiassent votre accusation. Or, ces preuves et ces faits vous manquaient jusque-là; vous vous êtes efforcé de les trouver. C'est donc pour étayer une allégation dépourvue de tout fondement que vous vous êtes mis en campagne. Or, il résulte de vos recherches cette première conséquence utile à signaler, c'est qu'au moment où vous imprimiez votre attaque du 20 juillet, au moment où vous déclariez au public médical que des revers graves déposaient contre la véracité de mon relevé, vous n'aviez par devers vous aucune espèce de preuves de ce que vous avanciez. Ces revers graves allégués si légèrement n'étaient qu'en présomption ; vous les induisiez de la seule impossibilité supposée des résultats annoncés ; et le fait, le seul fait invoqué par vous était étranger à mon service, ainsi que vous l'avez reconnu vous-même depuis. A propos de ce fait, je suis obligé d'entrer dans quelques détails, car je ne veux pas vous laisser le bénéfice des charitables réticences sous lesquelles vous l'avez dissimulé à vos lecteurs. Vous remarquerez en premier lieu que fût-il tel que vous l'avez rapporté, ce que nous allons voir, votre allégation, en ce qui le concerne, n'en resterait pas moins ce qu'elle était, car il ne s'agissait que de ma pratique de l'hôpital et de la véracité de mon relevé, et non de ma pratique générale et de ma dextérité. Ainsi donc l'insistance que vous avez mise à faire ressortir l'accident dont il s'agit n'a pu abuser personne sur la légèreté de votre allégation, et sur la malveillance de celui qui vous l'avait suggérée. Disons deux mots maintenant de ce malade qui, suivant vos expressions (lettre à la GAZETTE DES HÔPITAUX), *aurait perdu la vue sous le couteau de l'opérateur*. Ce malade n'a d'abord pas perdu la vue ; il continue à voir et à mieux voir d'un côté qu'avant l'opération. Voici l'état dans lequel je l'ai trouvé : il avait un strabisme double énorme, oblique en haut et en dehors ; les deux yeux immobiles étaient en partie cachés sous les paupières supérieures à demi paralysées. Une première opération eut pour effet un redressement partiel des deux yeux, et surtout de l'œil gauche qui était le moins mauvais. En ce qui concerne l'œil droit dont le malade ne voit plus, voici ce que je trouve dans l'observation recueillie par MM. Dechambre et Kuhn : « Si le malade après avoir fermé les yeux les ouvre tous deux à la fois, il voit double pendant un instant, puis l'*œil droit* se ferme malgré lui, et la diplopie disparaît... » (Plus loin) : « De l'*œil droit* les petits caractères sont vus un peu confusément. .; mais le malade ne peut lire » de cet œil ; s'il essaie de le faire, il exprime la sensation qu'il éprouve en disant que la tête lui » tourne. » Une première opération n'ayant amené qu'une très faible amélioration, je divisai de ce côté tous les muscles, à l'exception du droit interne, c'est-à-dire les deux droits supérieur et inférieur, le droit externe et les deux obliques. Cette opération très laborieuse a été pratiquée en présence de MM. les docteurs Boinet, Lebatard et Kuhn, et rien n'a pu rendre compte de l'abolition de la vision. Tel est, monsieur, le fait que vous avez indiqué avec tant d'exagération, après l'avoir fait malencontreusement servir de témoignage erroné à l'appui de votre accusation générale. Vous avez pu espérer donner le change au public en dénaturant le véritable caractère de votre allégation. Mais, je le répète, il ne s'agissait pas de savoir si ce malade avait eu ou non un accident quelconque, mais si, *en sa qualité d'opéré de ma consultation, il déposait contre l'exactitude de mon relevé*. Or, on sait maintenant qu'il n'avait rien de commun avec ce relevé ; et on sait aussi qu'il ne s'agit point d'un sujet qui aurait *perdu la vue* sous le couteau de l'opérateur, mais d'*un œil seul*, très dévié et presque amaurotique, qui n'était d'*aucun usage* pour le malade.

Je reviens à notre discussion générale, et je maintiens comme parfaitement établi ce premier point, à savoir : que toutes les découvertes que vous prétendez avoir faites sur *mes illusions orthopédiques*, vous les avez faites postérieurement à la publication de votre attaque ; vous les avez faites au moyen de l'inqualifiable enquête à laquelle vous vous êtes livré, dans le but unique de

trouver les revers graves que vous aviez dit exister, mais que vous ne connaissiez pas quand vous les avez allégués. Je vous demande pardon d'insister autant sur cette circonstance que vous n'aviez *aucune espèce de preuve par devers vous lorsque vous m'avez accusé*, car elle domine toute la discussion ; ainsi que je vous l'ai déjà dit, elle en donne la moralité. En effet, s'il reste parfaitement établi tout d'abord que votre but, en reprenant la plume et en vous mettant à la *recherche de revers graves après m'avoir attaqué*, n'a été que de justifier votre attaque, et de la justifier à tout prix, comme un homme pris en flagrant délit de calomnie, vos lecteurs comprendront à demi-mots la moralité de votre mission. Ils sauront que ce n'est point, comme vous l'avez imprimé en tête de votre article, *pour remplir un devoir triste et rigoureux, pour défendre la dignité et la moralité de l'art, que vous avez pris la plume ;* mais bien pour défendre votre moralité propre, gravement compromise par une accusation qui avait tous les caractères d'une calomnie.

Voilà votre but : voyons vos moyens et les résultats auxquels vous êtes arrivé.

Vos moyens sont dignes de votre but. Ils consistent dans un ensemble d'allégations sans preuves, d'insinuations perfides qui n'ont fait qu'aggraver votre première imputation, sans lui donner le moindre fondement. Je vais les examiner soigneusement une à une.

1° Vous m'aviez demandé mes observations et mes tableaux, et je vous les ai refusés, quoique *j'eusse fait annoncer que je me mettrais à la disposition de quiconque se présenterait dans un but et avec un caractère scientifiques*. Est-ce que par hasard vous étiez dans ces conditions ? Votre but, on le sait, était de vous défendre de m'avoir gratuitement calomnié. Votre caractère, celui d'un homme qui ne cherche pas la vérité, mais qui veut trouver des *revers graves* à tout prix. Et moi, que vous aviez ainsi calomnié, je me serais mis à votre disposition pour vous aider à sortir du mauvais pas où vous vous étiez mis si légèrement? Non, Monsieur ; j'ai refusé et je refuserai toujours en pareil cas, parce que, ainsi que je vous l'ai écrit particulièrement, je ne veux subir l'inquisition de qui que ce soit, et parce que je ne m'abaisserai jamais à me justifier devant quiconque commencera par m'accuser de faux, comme vous l'avez fait, sans aucune espèce de fondement. Je ne réponds plus depuis longtemps à ces sortes d'accusations ni à ces sortes d'accusateurs, comme je ne réponds plus aux critiques quotidiennes de mes idées, débitées par l'ignorance et la mauvaise foi, et dénuées de faits et de raison. Cela suffirait, je pense, pour justifier mon refus aux yeux de vos lecteurs. Mais depuis la publication de votre première attaque, où vous m'avez fait un crime de mon refus de vous communiquer mes observations et de vous laisser voir mes malades, vous en avez publié une seconde où vous me portez le défi de vous montrer une guérison. Or, je n'ai pas tenu plus compte de cette seconde injonction que je n'avais tenu compte de la première. Cela peut donc demander quelques explications supplémentaires : car on pourrait croire au premier abord que c'eût été là un moyen bien simple de vous fermer la bouche. Mais en homme qui sent sa dignité, et en homme qui a un peu d'expérience, je suis resté sourd à votre défi, pour des motifs que vos lecteurs apprécieront.

Je rappellerai d'abord que, dans une circonstance non moins importante, lors du débat académique sur la ténotomie, je n'ai pas cédé non plus aux injonctions des personnes qui me sommaient de ramener mes malades et de les soumettre à une commission de l'Académie. La résolution que j'ai su montrer dans cette circonstance aurait pu vous dispenser de toute sommation analogue. Car, alors comme aujourd'hui, les âmes charitables concluaient que, si je refusais de soumettre mes opérés à l'examen et au jugement d'une commission de l'Académie, c'est que les preuves n'existaient pas. C'était un dilemme assez semblable à celui que posent certaines gens qui vous demandent *la bourse ou la vie*. Je n'ai pas donné la bourse et j'ai conservé la vie. Vous avez essayé du même moyen : vous me dites, *montrez vos guérisons, ou je conclus qu'elles n'existent pas*. Je ne vous les ai pas montrées, et elles n'en existent pas moins. A ce propos, je vous ai dit ce que je vais vous répéter : je ne vous trouve, et je ne trouve à qui que ce soit, mission, ni caractère, pour m'obliger, sous peine d'être mis au pilori de la science, de consumer ma vie en démonstrations qui ne parviendraient jamais à vous convaincre. En veut-on un exemple concluant? J'avais présenté deux malades à l'A-

cadémie, comme deux succès de la ténotomie; ils avaient été regardés comme tels par la généralité de l'assemblée ; eh bien ! ils ont été examinés par un membre qui, lui aussi, avait besoin de *revers graves* et non de guérisons ; et il est venu les qualifier de malheur en face de l'Académie. Il a fallu que cinq membres réexaminassent les mêmes malades après lui, et quoiqu'ils aient trouvé à l'unanimité qu'il y avait succès, progrès de l'art, on n'en a pas moins persisté à soutenir que *c'était des demi-malheurs ou malheurs tout entiers*. A défaut de cet exemple, Monsieur, je vous aurais cité vous-même : j'aurais cité mon malade qui a perdu *la vue sous le couteau de l'opérateur*, et qui en est réduit tout simplement à ne plus se servir d'un œil dont il ne se servait pas. J'avais donc raison de dire que ma dignité et mon expérience m'avaient fait un devoir de ne tenir aucun compte de vos sommations. J'ajouterai immédiatement que ces motifs ne peuvent être pris pour des prétextes derrière lesquels je chercherais à m'abriter ; sur ma demande formelle, une commission a été nommée par le conseil-général des hôpitaux, et je mettrai cette commission à même de voir que, sur aucun point, mes collaborateurs ni moi ne nous sommes trop avancés. Vous déciderez alors si *ces progrès gigantesques, tels que la science permet à peine de les espérer* (c'est vous qui parlez ainsi), ne sont pas de tout point réalisés.

2° « A voir, dites-vous, comme les collaborateurs de M. Guérin annonçaient que des observations » détaillées seraient publiées par le chef du service en temps convenable, avec le nom et l'adresse des » sujets, nous avions cru, en effet, que le relevé avait été fait d'après les observations recueillies; *il » n'en est rien*. L'auteur est venu tranquillement feuilleter les registres, prenant les nom, âge » et domicile des sujets; et c'est ainsi qu'a été bâti le relevé, maintenu par M. Guérin comme par- » faitement exact. » Mais ceci est monstrueux! Quelle preuve à l'appui de cette nouvelle allégation? De ce que M. Kuhn est allé relever les noms des sujets admis dans le service, vous en inférez que c'est ainsi qu'*a été bâti le résumé*. Eh bien! non; sans m'émouvoir davantage d'une accusation que je regarde comme plus légère que blessante, je vous dirai que je possède en effet les observations qui ont servi de base au résumé, mais que voulant avoir exactement les époques d'entrées, les durées du séjour, et craignant surtout d'avoir égaré quelques observations ou confondu des sujets traités à l'hôpital avec ceux traités à la consultation, j'ai prié M. Kuhn de s'assurer de nouveau du nombre des sujets entrés et traités à l'hôpital, ce qu'il a fait avec une grande précision et exactitude. Car, ne vous en déplaise, nous maintenons que le chiffre de 131 annoncé par nous est le chiffre exact, et votre méprise en ce point tient à ce que quelques-uns des sujets admis dans mon service sont venus d'autres services de l'hôpital où ils étaient et où ils sont restés inscrits.

3° Voulant enfin trouver des *revers graves* en contradiction avec les guérisons du relevé, après maints calculs et maintes recherches stériles, vous vous êtes jeté sur les *pancartes* qu'on affiche à la tête ou au pied du lit des malades. Or, vous avez vu que sur ces pancartes, revêtues pour la plupart de ma signature, se trouvait le mot *guéri*. Nous le tenons, cette fois, avez-vous dit : voilà les guérisons annoncées;et, en effet, vous avez trouvé des *revers graves* en place des guérisons portées sur les pancartes, et des revers si graves qu'un des sujets annoncés comme guéri était allé mourir dans sa famille quelques jours après sa sortie. Ceci était fait pour vous apitoyer sur mon sort, et j'en fais honneur à votre générosité. Vous n'avez pas tiré de votre découverte de ce *mort guéri* tout le parti que vous auriez pu. Mais ne plaisantons pas dans une matière aussi grave et aussi sérieuse. Hélas! Monsieur, vous ne le savez que trop maintenant, vous avez été victime de la plus lourde, de la plus grosse mystification. Je n'ai jamais pris sur aucune des pancartes du service le résultat du traitement. Ces pancartes sont signées à la sortie du malade par le chef du service, ce que j'ai fait moi-même plus ou moins exactement, mais j'affirme sur l'honneur, et la preuve suivra du reste, qu'il ne m'est pas arrivé une fois d'écrire sur la pancarte *guéri* ou tout résultat quelconque. Ce mot a été ajouté par une personne chargée du relevé des pancartes, par une religieuse, m'a-t-on dit. Il est en effet fort aisé de se convaincre que l'écriture ne ressemble pas à la mienne. Et d'ailleurs, mes malades morts ou non guéris ne sont pas les seuls qui aient eu le privilége de cette guérison inattendue. Tous mes collègues de l'hôpital des Enfans ont eu le même avantage. Si vous voulez bien vous don-

ner la peine de compléter votre enquête sur ce point, vous vous assurerez, par exemple, que M. Baudelocque a *guéri* en deux jours, du 14 au 16 avril 1840, le nommé Thomas Stanislas, d'une péritonite tuberculeuse; que M. Jadelot a *guéri*, toujours au dire de la pancarte, d'une phthisie pulmonaire, en un peu plus d'un mois, du 4 mai au 18 juin 1840, le nommé Henri Duprat; que dans la salle Saint-Jean le nommé Thomas, déjà guéri une première fois par M. Baudelocque en deux jours, l'a été une seconde fois du 25 au 28 mai 1840, et cette fois quoiqu'il y eût un supplément de maladies tuberculeuses locales et générales. Et pour que rien ne manque à votre satisfaction, vous trouverez une pancarte relative à une coxalgie conçue comme il suit : « *Weber (Louise), âgée de* » *6 ans, entrée le 21 avril et sortie guérie le 22 du même mois*, signé Paul Guersant, avec » cette apostille : *cette malade est une scrofuleuse, je n'en veux pas dans mon service.* » En sorte que la malade refusée s'est trouvée guérie comme par miracle. Vous pourrez vous assurer d'ailleurs que la main qui guérissait si facilement les tuberculeux de MM. Baudelocque et Jadelot, qui renvoyait guéris les malades refusés par M. Guersant fils, est précisément la même qui a guéri les miens.

Vous avez donc mis la main, Monsieur, sur une trouvaille qui n'a pas entièrement répondu à votre attente. Ces contradictions graves qui vous faisaient tant faute, vous ne les avez donc trouvées que sur les pancartes annotées par une main invisible. Vous avez bien laissé voir, je le confesse, que vous aviez quelque soupçon de la méprise où vous tombiez. Vous aviez vu une malade guérie sur la pancarte et morte chez ses parens : vous aviez vu plus loin une courbure rachitique guérie en dix-sept jours; plus loin encore, un pied-bot guéri en onze jours. Cela vous avait donné à réfléchir; je vous en sais beaucoup de gré. « Dans la crainte de commettre quelque erreur, dites-vous, nous » nous adressâmes derechef à M. Guérin, pour le prier de nous permettre de confronter nos notes » avec les siennes, et de nous *aider* d'une façon quelconque à arriver à la vérité. » Et j'ai refusé de vous *aider!* et vous ajoutez : « *Force nous a bien été de nous fier aux pancartes.* » — Quelle nécessité à cela, s'il vous plait! qui vous forçait d'appuyer vos nouvelles accusations sur d'aussi pitoyables moyens? Hélas! le besoin que vous aviez de vous justifier et vous avez essayé de le faire en étayant votre première allégation sur une foule d'allégations du même genre. Et voilà ce que vous appelez prendre la défense de la dignité de l'art et de la profession! Pauvre et misérable subterfuge qui n'abusera personne parce qu'il ne vous a pas abusé vous-même.

4° Mais venons-en aux faits de détails, c'est-à-dire à l'enquête elle-même.

Guidé et éclairé par les pancartes, vous êtes parvenu à rassembler neuf observations sur 1,394, montant du relevé. C'est sur ces neuf observations, c'est-à-dire sur les résultats relatifs à ces observations, déclarés et certifiés par les pancartes, que vous avez constitué la partie clinique, expérimentale, démonstrative de votre inconcevable réquisitoire.

Obs. I. — Pied-Bot. — A l'occasion du premier fait vous avez deviné, avec une sagacité rare, que le mot *guéri* n'avait pu être mis que par inadvertance, puisque quelques jours après la sortie de l'enfant, je l'avais opéré à la consultation. Cette observation ne prouve donc rien jusqu'ici comme *revers grave*. Mais vous l'avez citée comme révélant un « *premier exemple d'une étrange anomalie qui ne se rencontre que dans les services orthopédiques, de malades traités dans un* » *hôpital, obligés de payer les appareils dont ils ont besoin;* » et vous ajoutez avec une extrême obligeance « que vous ne savez comment vous en rendre compte. » Ceci, vous disais-je dans ma réponse publiée par la Gazette des hôpitaux, pourrait être pris pour une insinuation d'un nouveau genre. Je vous en laisse la responsabilité Et vous l'avez supportée en effet; car, à vos lecteurs qui ne connaîtraient pas la conséquence inouïe de cette insinuation, j'apprendrai qu'un commentateur de ce passage s'est avisé d'y trouver que j'avais perçu 26,000 francs sur les pauvres de mon service; ce à quoi j'ai répondu par un procès en diffamation. Vous avez rejeté loin de votre pensée une telle infamie (1), je vous en félicite, mais vous n'en avez pas moins fourni le prétexte. Ce n'est

(1) Voir la lettre qui a été adressée à cette occasion à M. Guérin par M. Malgaigne, Gazette médicale du 26 août 1843, p. 552.

pas sans motifs que j'insiste là-dessus. En effet, Monsieur, s'il était vrai que votre prise d'armes contre moi eût été inspirée par un sentiment noble et élevé, vous apprendriez par là que ce n'est pas quand un homme est en butte à l'injure et à la calomnie qu'on vient lui chercher querelle au nom de la science et de l'art. Le moment est mal choisi; on devient de toute nécessité le complice des violences et des infamies qui se commettent avec les armes qu'on a fournies; et il n'est pas de désaveu qui parvienne complètement à vous absoudre de cette complicité. Je vous demande pardon de la morale ; vous m'en avez tant fait dans votre réquisitoire que je suis peut être excusable d'user de représailles dans une circonstance où le fait justifie si bien le principe.

Quels que soient l'opinion et le but que vous avez eus en signalant le fait du paiement des appareils par quelques malades de mon service, voici les éclaircissemens que je me suis plu à vous donner et que je crois devoir remettre sous les yeux de vos lecteurs.

Pendant les premiers temps du service, il n'y avait pas de difficulté, de prétexte, de mauvais vouloir, qu'on n'opposât à la demande des appareils. Souvent les malades les attendaient inutilement pendant des trois et quatre mois. Et si j'avais le malheur de les ordonner avant que le *bon* revînt avec l'approbation de l'administrateur, ces appareils restaient à ma charge. C'est alors que j'ai pris le parti de conseiller aux parens qui avaient le moyen de payer leurs appareils d'en faire les frais pour ne pas attendre, tandis que, de mon côté, j'en ai parfois payé de mes propres deniers pour des malheureux qui n'auraient pu faire cette dépense. Je me rappelle d'ailleurs qu'à une certaine époque on s'était avisé de m'interdire toute demande d'appareils pour qui ne présenterait pas un certificat d'*indigence*. Force était bien aux parens non indigens de faire eux-mêmes les frais des machines, à moins qu'on n'eût voulu que je les supportasse moi-même. En fait de difformités, l'appareil c'est le médicament; et je ne sache pas qu'un chef de service soit tenu d'en faire les frais.

Je dirai à cette occasion que, quels que soient les frais nécessités à l'administration par le service des difformités, ils n'égalent pas ceux de toute espèce auxquels j'ai paré moi-même, et qui s'élèvent à plus de 3,000 francs. Dans ce chiffre ne sont pas compris la plupart des plâtres que je suis obligé de faire mouler pour chaque sujet, et dont aucun ne m'a été remboursé jusqu'ici par l'administration.

Obs. II. — Pied-bot valgus. — La pancarte qui se rapporte à la seconde observation ne dit rien. Elle n'est donc pas encore invoquée comme un *revers grave*. Mais vous la citez à cause du *moulage payé par la mère*. Ici nouvelle remarque de votre part, où vous dites vous devoir et devoir à vos collègues de déclarer que cela ne se fait, à votre connaissance, dans aucun des services de chirurgie des hôpitaux de Paris. Je le crois bien, vous ai-je dit, on n'a pas besoin de faire mouler une carie, une fracture, un bec-de-lièvre, un ulcère, une hernie. Mais nous qui, dans une seule année, avons été obligé de faire exécuter pour près de 300 fr. de moulage, afin d'assurer l'exacte fabrication des appareils, nous avons prié, à défaut de l'administration qui s'y refuse, les parens capables de supporter cette dépense de la supporter, et nous avons fait faire à nos frais le moulage des véritables indigens. Cette charge du service nous a coûté jusqu'ici plus de 500 fr.

Obs. III. — Courbure rachitique de la jambe, *guérie* sur la pancarte après *dix-sept* jours de traitement. Vous vous êtes assuré chez *les voisins* de la petite malade qu'elle n'avait jamais marché et qu'elle était morte. La rapidité de la guérison annoncée par la pancarte aurait pu vous dispenser du certificat fourni par *les voisins*. Jusqu'ici point encore de revers graves.

Obs. IV. — Déviation essentielle des genoux. — La pancarte porte encore *guéri*; mais la *mère* vous a dit que l'enfant est toujours *un peu bancal*. Nous n'avons rien à objecter à cela, si ce n'est qu'à propos de *déviations essentielles des genoux*, vous auriez pu aisément citer d'autres exemples de guérisons venus à votre connaissance. Mais ce ne sont pas des guérisons que vous cherchiez, c'étaient des *revers graves* : il vous en fallait à tout prix, et jusqu'ici vous n'en avez pas encore trouvé. Dans votre réplique à la Gazette des hôpitaux, vous affirmez, il est vrai, que vous avez cherché par tout Paris des *guérisons* et que vous n'en *avez pas trouvé une seule*. Mais, Monsieur, le ridicule de votre exagération en fait suffisamment justice. C'est pourquoi je me borne à y

répondre par ma première remarque : on ne trouve que ce qu'on cherche, et ce n'est pas précisément pour trouver les sujets guéris que vous vous êtes donné tant de peine. Vous aurez beau affirmer le contraire, personne ne vous croira.

Obs. V. Difformité de la hanche ; abcès par congestion. C'est le cas de cette petite fille *guérie* sur la pancarte, et *morte* huit jours après dans sa famille. Rien à dire là-dessus.

Obs. VI. — Luxations congénitales des fémurs. — Ceci commence à devenir plus délicat. La pancarte porte encore *guéri*. Vous avez eu le déboire de ne pouvoir vous assurer s'il y avait guérison ou non. Vous avez parlé de toutes choses à l'occasion de cette malade, excepté de la réduction de la luxation. On ne vous a pas permis, dites-vous, de vous assurer qu'elle existait, et cela *sur ma recommandation*. Vous vous trompez, Monsieur, M. X..., envoyé par vous, s'est présenté une première fois de *ma part* auprès de la jeune personne, âgée de 14 ans, qu'il a trouvée seule ; et soit pudeur ou autre motif, il s'est abstenu d'examiner les articulations. La mère est venue me rendre compte de cette visite, et c'est alors que je lui ai dit qu'on avait *abusé de mon nom*, et qu'elle pouvait se dispenser à l'avenir d'exhiber sa jeune fille au premier-venu. A ces motifs, que tout le monde appréciera, j'ajouterai les suivans. Quand on a absolument besoin de *revers graves*, on les trouve aisément dans une luxation congénitale réduite, chose toujours assez obscure à décider. On se rappelle, en effet, la discussion dont un cas pareil a été l'objet, il y a deux ou trois ans, à l'Académie. Il y a eu des voix *pour*, des voix *contre*, et la question de *fait* est restée, pour certains, complètement irrésolue. Pouvais-je m'attendre à autre chose de votre part, Monsieur, vous qui vouliez absolument des *revers*, et qui, dans ce cas, n'avez pas précisément trouvé ce que vous cherchiez.

Complètement désappointé à l'occasion de ce fait, vous vous êtes écrié que vous n'opposeriez jamais d'aussi cruels obstacles à la vérification des résultats chirurgicaux publiés par vous, et vous affirmez que pas un de vos collègues ne ferait autrement que vous. Eh bien ! l'expérience m'a appris qu'il est quelquefois très prudent de ne pas avoir la même confiance ni déférence. La discussion sur Clémence Delamain et Clémentine Mouchy a prouvé que la prétendue vérification sur des malades des résultats annoncés, était un excellent prétexte pour donner un démenti, sauf à recevoir plus tard le démenti du démenti. Il n'y avait, vous vous en souvenez, entre les contradicteurs, d'autre différence que celle d'un *succès* à un *malheur ;* comme qui dirait d'une *guérison* à un *revers grave*.

Obs. VII. — Déviation de l'épine, *guérie* suivant la pancarte, et *aggravée* d'après ce que vous aurait dit la mère de la malade. Nous sommes fermement persuadés que ni la pancarte, ni la mère de la malade, ni vous, n'êtes dans le vrai. A ce propos, je me permettrai une simple remarque sur la facilité avec laquelle un critique de votre force se contente du témoignage des *mères* et des *voisins*. Avouez, Monsieur, que si ces braves gens vous avaient parlé de mes cures merveilleuses, comme quelques-uns les appellent, vous vous seriez bien gardé de tenir compte de leurs certificats, et vous auriez bien fait. Mais ceux qui ont eu quelques paroles sympathiques pour vos *revers graves* ont mérité toute votre confiance. Ce fait a une grande signification ; il caractérise notre époque ; généralisé, il constitue la vraie méthode critique du siècle. Pour celui qui travaille, qui annonce des résultats nouveaux, il n'y a pas de statistique assez sûre, pas de preuves assez authentiques, pas de témoignages assez éclairés. Pour la critique, les moindres assertions, les ouï-dire, les commérages, l'opinion du premier venu, l'accusation anonyme, le mensonge, la calomnie, tout est bon et concluant. C'est la méthode de Bazile en grand : il avait raison le professeur moraliste ; *il en reste toujours quelque chose* ; c'est pour cela qu'on en fait tant usage de nos jours.

Obs. VIII. — Torticolis ancien *guéri* au dire de la pancarte, et fort *amélioré* suivant vous.

Obs. IX. — Contracture de la machoire, *guérie* suivant le relevé, et *améliorée* seulement suivant vous.

J'ai réuni à dessein ces deux observations parce qu'elles peuvent être appréciées de la même manière. Dans l'une comme dans l'autre, les rédacteurs du relevé avaient vu une guérison de la difformité. Je pourrais maintenir leur appréciation et vous contester qu'il n'y ait eu qu'une *forte*

amélioration dans un cas et une *simple amélioration* dans l'autre, et cela par de très bonnes raisons. Je vous dirais, par exemple, qu'à l'époque où ces deux enfans ont quitté le service, ils étaient dans un état qui pouvait être regardé comme la guérison de la difformité, d'après les idées qu'on se forme communément de ce mot, et j'ajouterais, ce qui est un fait réel, que, par suite d'un défaut de précautions, le retrait des cicatrices a diminué graduellement, et jusqu'à un certain point, le bénéfice du traitement. Mais pour simplifier les choses, et quoique vous ayez étrangement abusé de cette concession en la dénaturant, je préfère vous accorder qu'il n'y avait qu'une *forte amélioration* dans un cas, et une *amélioration* dans l'autre. Mais cela suffisait-il pour justifier votre accusation? Sont-ce là les *revers graves* en contradiction avec les succès du relevé; car c'est toujours là qu'il faut en venir; c'est toujours à ces termes que la discussion doit être remenée. Vous avez cherché, on le sait, à tourner contre moi cet aveu! Vous avez affirmé qu'il m'était fatal! mais vous ne le pensez pas, Monsieur; la bonne foi ne fait jamais tort à personne, et si vous avez cru, en tirant des conséquences iniques de mon excès de sincérité, dissimuler le fâcheux état de votre position, vous vous êtes étrangement trompé. A travers tous les artifices de langage, stériles ressources des causes perdues, la vérité se montre plus forte que tout, parce qu'elle est supérieure à tout, parce qu'elle s'exprime malgré tout, parce qu'elle se sent autant qu'elle se comprend. Aussi, je me dispense de relever à propos de ces deux derniers cas, toutes les assertions à l'aide desquelles vous avez espéré leur donner la signification qu'ils n'ont pas. Je me bornerai à deux simples remarques sur la malade affectée de contracture de la mâchoire. Cette enfant avait les deux mâchoires resserrées l'une contre l'autre; les dents se croisaient et nul écartement n'était possible. Elle ne pouvait prendre que des alimens liquides et à travers l'espace laissé par une dent enlevée. Je l'ai opérée sans intéresser la joue, lui ai procuré un écartement qui était à sa sortie de l'hôpital de 3 centimètres, et qui est encore de près de 2 maintenant, le tout avec rétablissement du mouvement de la mâchoire inférieure. Pour moi, je n'hésite pas, avec mes trois collaborateurs, à voir dans ce résultat, un immense service rendu à la malade et un très beau succès pour l'art; libre à vous de contester, à cause d'un peu de retrait de la cicatrice, la réalité de la guérison; je vous en laisse parfaitement le maître; vos lecteurs jugeront entre nous; et pour vous retourner l'induction que vous m'avez appliquée, j'ajouterai qu'ils apprécieront d'après la manière dont vous avez su travestir ce seul fait, la justice que vous auriez rendue à mes autres guérisons, si j'avais eu la faiblesse de vous appeler à les certifier.

On voit donc, par ce qui précède, que des 9 observations sur 1394 venant déposer, *sous l'autorité des pancartes*, contre la déclaration grave et consciencieuse de quatre médecins, deux seulement, les deux dernières, ont mérité qu'on s'y arrêtât un instant; et l'on sait maintenant à quoi s'en tenir à leur égard.

Depuis que la plus grande partie de cette lettre a été adressée à la Gazette des hôpitaux, vous avez cherché à en détruire l'autorité par des allégations nouvelles et une tactique à vous très familière, que vous ne manquerez pas sans doute de rappeler à votre secours, pour paralyser l'effet de cette réponse sur l'esprit de vos lecteurs. Vous trouverez donc convenable et équitable que j'ajoute ici, en guise de *post-scriptum* et de résumé, ce que j'ai cru devoir répliquer à votre seconde attaque, et ce qu'au besoin je devrais à celles que vous avez réitérées dans votre dernier numéro.

1° Vous avez accusé d'inexactitude et d'infidélité le relevé de mon service publié par mes trois collaborateurs, et vous avez allégué le cas particulier suggéré par M. Velpeau et les revers graves dont il était question dans le public. J'ai prouvé sans réplique, je crois, que ni le cas particulier, ni l'allégation générale, n'ont le moindre fondement: que ni l'un ni l'autre ne reposait sur aucun fait.

2° Vous avez insisté et vous avez parlé, à défaut de faits précis, des révélations qui vous auraient été faites par des élèves, des médecins, des professeurs, qui, selon votre dire, n'auraient pas eu le courage de se laisser nommer. Je vous ai répondu par cette simple remarque: que les personnes qui ont eu peur d'être nommées pouvaient se borner à indiquer les *faits* sur lesquels reposaient leurs

assertions ; nous n'avions pas besoin de savoir comment et par qui ces *revers graves* fussent venus à votre connaissance, mais si ces revers existaient et où ils existaient. Cela eût mieux valu, ai-je dit, que les malencontreuses ressources des pancartes.

3° N'ayant pu soutenir la discussion sur le terrain où vous l'avez placée, c'est-à-dire que, n'étant pas parvenu à prouver l'imputation que vous vous êtes permise contre mes collaborateurs et moi, vous avez cherché à donner le change au public en me défiant à mon tour de *prouver* l'exactitude et la véracité de mon relevé. J'ai répondu que je ne me croyais nullement obligé de me mettre en frais de démonstrations pour me défendre des calomnies du premier-venu; c'était à ceux qui ont accusé mon relevé d'inexactitude et de mensonge à prouver la vérité de leur imputation; avec une doctrine contraire, toute science serait impossible. Il serait, par exemple, impossible de démontrer à des intéressés comme vous, l'exactitude d'un relevé portant sur 1394 malades, et surtout de le mettre à l'abri de vos dénégations systématiques : comme cela s'est vu à l'occasion de Clémence Delamain et Clémentine Mouchy. J'ai ajouté, en principe, que la vérification des résultats scientifiques ne peut s'établir par des enquêtes passionnées; le temps et l'expérience en sont les seuls et vrais juges. Ce principe, ai-je dit, révoltera les hommes qui ne veulent pas à toute condition que l'on franchisse les cercle où la nature les a parqués, et qui sont toujours disposés à crier au mensonge, toutefois que l'on fait ce qu'ils n'ont pu faire. Mais la science et la vérité ne tiennent aucun compte de ces prétentions intéressées.

4° En terminant votre seconde attaque, vous avez rappelé et vous rappellerez peut-être encore un mémorable exemple de critique que vous avez supposé parler haut contre moi. Il s'agit de l'opposition que mes amis et moi avons faite à M. Broussais. Je vous ai dit, et je crois pouvoir vous répéter que vous n'avez pas bien compris sans doute cet exemple, et que vous eussiez aussi bien fait de le suivre. En effet, lorsque mes amis et moi sommes parvenus à convaincre la doctrine du Val-de-Grâce d'inexactitude et d'infidélité, nous ne nous sommes pas bornés à des allégations gratuites ; ce n'est pas sur des ouï-dire et des bruits de carrefour que nous nous sommes crus autorisés à accuser le chef de cette doctrine de mensonge, et, à défaut de preuves, nous ne lui avons pas dit : *Vous mentez, prouvez-nous que vous ne mentez pas.* Nous lui avons opposé des preuves authentiques, des documens officiels, irrécusables et non récusés. Je ne sache pas, ai-je dit, que l'allégation de M. Velpeau, que les pancartes de M. Malgaigne, que les prétendues assertions des élèves et des médecins qui ont eu peur d'être nommés, aient le moins du monde ce caractère.

Tel est, Monsieur, l'ensemble des faits, éclaircissemens et rectifications que j'ai cru pouvoir opposer à la longue attaque insérée contre moi dans l'avant-dernier numéro de votre journal. Cette défense pourra paraître un peu longue aux personnes qui n'auraient plus votre réquisitoire présent à l'esprit. Mais pour celles qui voudront bien se le rappeler, elles auront la justice de reconnaître que je suis loin d'avoir usé du bénéfice de la loi, qui accorde à la défense le double d'étendue de l'attaque. Ma cause ne me paraît pas avoir eu besoin de toute cette latitude. Je n'en userai plus que pour reproduire les propositions suivantes, qui sont les conclusions de ma défense.

1° Vous aviez à vous justifier d'une imputation calomnieuse que vous vous étiez permise contre mes collaborateurs et moi, sans le moindre fondement.

2° Votre enquête n'est qu'un effort stérile et sans exemple pour arriver à cette justification.

3° Les contradictions signalées entre certains faits et les guérisons des pancartes ne reposent que sur une grossière méprise.

4° Les allégations relatives aux appareils et plâtres payés par certains malades ne sont que des auxiliaires aussi impuissans et non moins malheureux que l'allégation principale.

5° Aucun des neuf faits récueillis à grand'peine pendant votre enquête, parmi les 1394 du relevé, n'établit l'existence d'un revers grave en contradiction avec les succès du relevé.

6° J'ai pu et j'ai dû me dispenser de répondre au défi que vous m'avez adressé de vous démontrer l'exactitude de mon relevé, et de vous faire voir les résultats de mes traitemens, ce défi venant après

une accusation, et de la part d'un accusateur qui n'avait fourni aucune preuve à l'appui de ses imputations.

7° Finalement, cette accusation toute gratuite dirigée par vous, contre mes collaborateurs et moi, reste ce qu'elle était à son origine, si ce n'est qu'elle s'est étayée et grossie d'une foule d'autres accusations du même genre, que je laisse au bon sens et à la sagacité du public médical d'apprécier, de la part d'un homme dont j'avais quelque droit d'attendre un peu plus de sentimens élevés et un peu moins de persécutions.

Veuillez agréer, Monsieur, mes civilités très humbles.

Paris, le 27 septembre 1843. JULES GUÉRIN.

Cette lettre, comme on l'a vu, a été supprimée par M. Malgaigne. Elle n'a pas été publiée par M. Guérin : il l'a jugée inutile pour ses lecteurs. Ce qu'il voulait, c'est qu'elle passât sous les yeux des lecteurs du journal de M. Malgaigne. Il ne perd pas l'espoir de l'y faire arriver.

Voici la seule réponse que M. Guérin ait faite publiquement à la dernière attaque de M. Malgaigne :

N° 39.

GUÉRIN. — DERNIÈRE RÉPLIQUE A M. MALGAIGNE.

Nous avons publié, il y a quelques semaines (n° du 26 août), une lettre adressée à la GAZETTE DES HÔPITAUX, en réponse à l'extrait que ce journal avait donné de la longue attaque de M. Malgaigne. Nos lecteurs ont vu, par cette lettre, que nous nous proposions d'user de notre droit de répondre directement dans le journal de ce dernier. Nous lui avons en effet adressé notre réponse ; mais, au mépris de toute espèce de justice, et, nous ne craignons pas de le dire, au mépris de tout souvenir de critique loyale, dont il avait constamment eu l'exemple sous les yeux pendant sa collaboration à la GAZETTE MÉDICALE, il n'a pas craint de refuser l'insertion de notre défense, après nous avoir attaqué de la manière la plus odieuse et la plus démesurée. Il s'est borné à extraire de notre lettre quelques passages tronqués qu'il a accompagnés de commentaires non moins offensans et non moins perfides que sa première attaque. M. Malgaigne a prétexté que notre réponse était trop étendue, et qu'elle renfermait des injures et des sarcasmes. Quant à l'étendue, nous croyons que c'était notre droit, et nous sommes même loin d'en avoir usé avec toute la latitude que la loi nous accorde ; quant aux injures, nos lecteurs ont pu en juger par notre lettre adressée à la GAZETTE DES HÔPITAUX, et ils savent d'ailleurs s'il entre dans nos habitudes d'injurier nos adversaires. Au reste, tout le monde, nous l'espérons, sera à même d'apprécier ces allégations. Nous allons requérir l'insertion de notre lettre, aux termes de

la loi du 25 mars 1822, et user de toutes les ressources que la justice offre en pareil cas. Pour donner une dernière idée des étranges procédés de M. Malgaigne, nous dirons que, non content d'écarter notre réponse de son journal, il a refusé formellement de nous en remettre le manuscrit. De pareils faits n'ont pas besoin de commentaires.

GAZETTE MÉDICALE du 23 septembre 1843.

Les choses en étaient à ce point, lorsque M. Guérin, dans l'espoir d'amener les auteurs des lettres anonymes du *Siècle* et de la *Gazette des Hôpitaux* à se faire connaître, publia, à huit jours d'intervalle, dans la GAZETTE MÉDICALE, les deux petites notes qu'on va lire.

N° 39 bis.

— Il a été publié, dans l'un des derniers numéros de la *Gazette des hôpitaux*, une lettre signée, *Plusieurs chirurgiens des hôpitaux.* Cette lettre renferme des allégations auxquelles le rédacteur en chef de la GAZETTE MÉDICALE devrait une réponse, s'il savait à qui il a affaire. Il ne doute pas que les auteurs de la lettre ne s'empressent, sur cette simple remarque, de se faire connaître, d'autant plus qu'il ont annoncé *vouloir porter toute la responsabilité de leurs assertions et de leurs actes.*

Cet avertissement n'ayant été suivi d'aucune réponse, M. Guérin le réitéra dans des termes encore plus pressans.

— Le dernier numéro de la GAZETTE MÉDICALE exprimait le désir que les auteurs des lettres signées : *Plusieurs chirurgiens des hôpitaux*, voulussent bien se faire connaître autrement que par cette désignation anonyme ou pseudonyme. Cet avertissement est resté sans réponse. Cependant, nous le ferons remarquer une seconde fois, les auteurs de la lettre ont déclaré vouloir porter *toute la responsabilité de leurs actes.* Une telle déclaration donnait aux personnes attaquées l'espoir fondé qu'elles sauraient à qui répondre. Au lieu d'nne manifestation franche et ouverte, au lieu d'adversaires honorables et dignes, ne s'agirait-il que d'une nouvelle espèce de calomniateurs, qui n'attaqueraient que sous le bénéfice des ténèbres dans lesquelles ils se cachent ? Leur silence obstiné autoriserait à le penser, d'autant plus que quelques-uns des auteurs présumés des lettres en question paraîtraient vouloir décliner et rejeter la responsabilité qu'ils avaient annoncé vouloir porter tout entière. Nous attendrons, pour dissiper nos doutes, le résultat de ce second avertissement. Les attaques dont le rédacteur en chef de la GAZETTE MÉDICALE recherche les auteurs, entraînant des responsabilités de plus d'un genre, il persiste à espérer que ceux-ci ne se retrancheront pas plus long-temps derrière le rempart où ils s'abritent.

Cette fois M. Guérin obtint la déclaration suivante :

N° 40.

DÉCLARATION DE PLUSIEURS CHIRURGIENS, INSÉRÉE DANS LE N° DU 28 SEPTEMBRE DE LA GAZETTE DES HOPITAUX.

Paris, 27 septembre 1843.

On nous prie d'insérer la déclaration suivante :

Il a été publié dans les journaux, *Le Siècle* et la *Gazette des Hôpitaux*, des articles au nom de plusieurs chirurgiens des hôpitaux.

Ces articles défendent le principe du concours et le réglement des hôpitaux de Paris ; ils s'élèvent contre l'instrusion faite dans les services de chirurgie, de quelques hommes qui n'ont pas suivi la voie du concours, tracée par ces réglemens.

Les chirurgiens qui prennent la responsabilité des articles indiqués ont signé la présente déclaration.

Bérard (Auguste), Monod, Robert, Michon, Guersant fils, *Vidal* (*de Cassis*), Danyau, Lenoir, *Malgaigne*, Huguier, Nélaton, Denonvilliers, Maisonneuve, Chassaignac, Cullerier, Marjolin fils.

(*Gazette des Hôpitaux*, tom. V, n° 115, 2e série ; jeudi 28 septembre 1843.)

C'est à la suite de cette déclaration, et à cette époque seulement, que M. Guérin a compris MM. Malgaigne et Vidal dans les poursuites dirigées contre le sieur Henroz ; non pas, ainsi qu'on l'a dit, simplement comme auteurs des lettres au *Siècle* et à la *Gazette des Hôpitaux*, mais comme auteurs de ces lettres d'abord, puis comme auteurs de tous les articles qu'on connaît, et comme principaux instigateurs des diffamations auxquelles le sieur Henroz n'a fait que s'associer.

PARTIE ADDITIONNELLE.

REMISE DU PROCÈS.—DOCUMENS NOUVEAUX.

Le procès devait être jugé le 11 octobre. Par des motifs indépendans de la volonté du plaignant et des inculpés, la cause a été remise au 14 novembre. On aurait pu croire que, durant cet intervalle, MM. Malgaigne, Vidal et Henroz se seraient abstenus de nouvelles attaques. Ils ont, au contraire, persisté de plus en plus dans leur système. Aux procédés déjà connus, ils en ont ajouté de nouveaux entièrement de leur invention. Les pièces qui vont suivre montreront d'elles-mêmes ce qu'il en est, et donneront l'occasion de dire ce qu'il faut en penser.

On doit répéter, en commençant cette nouvelle phase du débat, qu'on n'a omis aucun des articles publiés soit *pour*, soit *contre*. Fidèle à l'exactitude scrupuleuse qu'il s'est imposée, M. Guérin a continué jusqu'au bout d'enregistrer toutes les pièces du procès. Quelles que soient leur perfidie et leur violence, quelque dégoût qu'il doive éprouver à se faire l'historien de toutes ces diffamations, il n'a pas reculé devant sa tâche; il a voulu mettre sous les yeux de ses juges tous les faits; il n'en a dissimulé aucun, convaincu qu'il n'avait qu'à gagner à ce que la vérité fût connue.

On procédera comme dans l'exposé des documens qui précèdent, suivant l'ordre chronologique.

N° 41.

GAZETTE DES HOPITAUX. — ARTICLE SUR LE PROCÈS.

10 octobre 1843.

Nous avons appris avec étonnement et, disons-le, avec peine, la nouvelle du procès en diffamation intenté par M. J. Guérin contre deux chirurgiens des hôpitaux de Paris, nos confrères en journalisme, MM. Vidal (de Cassis) et Malgaigne. Nous disons avec peine, non pas que l'issue de ce procès nous inquiète pour nos deux honorables confrères, mais parce qu'il est inouï et sans exemple que l'on ait déféré devant les tribunaux, à moins de recourir aux traditions burlesques des procès sur l'antimoine, *une question de science et de principe.* Tout d'abord pour l'honneur, la dignité et la liberté de penser et d'écrire, nous devons hautement protester contre cette malheureuse et déplorable tentative pour étouffer toute discussion gênante. Le procédé serait commode s'il était praticable ; nous espérons bien que les juges réduiront à leur valeur des prétentions aussi malheureusement exorbitantes.

La loi nous défend d'entrer dans le fond même du procès, et sous le feu de la passion nouvelle de M. Guérin pour le papier timbré, nous nous garderons bien de lui donner un nouvel aliment contre nous-mêmes. Nous nous bornerons à quelques courtes remarques, qui mettront l'affaire dans son véritable jour.

Deux lettres ont été publiées : l'une dans le *Siècle*, l'autre dans la *Gazette des Hôpitaux*, signées *plusieurs chirurgiens des hôpitaux ;* M. Guérin a crié à l'injure et à la calomnie, et par deux fois, dans son journal, sommé de par l'honneur et à cause de la *responsabilité de plus d'un genre qui peut en résulter*, les signataires de se faire connaître. Seize chirurgiens des hôpitaux de Paris répondent à cet appel, acceptent tous les genres de responsabilité de ces deux lettres, et leur déclaration est corroborée par l'adhésion de presque tous les autres chirurgiens, jeunes et anciens, par les hommes les plus éminens et les plus recommandables. Que fait M. Guérin ? *Il choisit deux noms* dans cette longue liste, deux noms qui peuvent fort bien n'être pas ceux des rédacteurs véritables de ces deux lettres (1), et il les traduit en police correctionnelle, leur demandant à chacun, pour ce fait, aggravé, dit-il, de quelques articles publiés dans les journaux de ces chirurgiens, VINGT MILLE FRANCS de dommages et intérêts !

---

(1) S'il était indispensable que MM. Malgaigne et Vidal eussent rédigé eux-mêmes la lettre dont ils ont accepté la responsabilité, on pourrait aisément prouver qu'un des deux au moins remplit complètement cette condition. Mais la chose est parfaitement inutile : toute prétention contraire rendrait vaine et illusoire la responsabilité qu'ils ont annoncé vouloir porter. Du reste, leur bagage diffamatoire est assez lourd pour n'avoir pas besoin de cet appoint.

Cependant, M. Guérin est un homme intelligent; il a un journal dans lequel il ne s'est pas fait faute, et il en avait le droit, de répondre ce qu'il a cru convenable à sa défense. La *Gazette des Hôpitaux*, en outre, lui a libéralement en toute occasion ouvert ses colonnes ; il a souvent et largement usé de notre libéralité, et c'est quand on possède des élémens aussi riches de publicité qu'on s'adresse à la police correctionnelle ! C'est alors qu'au lieu de se défendre ou de combattre au grand jour, on va s'envelopper des mystères d'un procès en diffamation dont il est défendu de rendre compte (1) !

A voir l'impression générale, nous pourrions dire unanime, que la détermination de M. Guérin a produite sur les esprits, on peut prévoir les tristes résultats qu'il en retirera. D'abord, ce n'est pas seulement deux adversaires que M. Guérin trouvera devant les juges, mais bien les seize signataires qui l'ont mis en émoi. Ils y viendront réclamer leur part de solidarité et de responsabilité dans l'inqualifiable action que M. Guérin intente à deux de leurs collègues. Ils y viendront appuyés de l'adhésion des noms les plus considérables, des hommes les plus éminens dans la chirurgie parisienne. Bon gré, mal gré, le débat sortira des vulgaires limites d'un procès en diffamation ; il s'élèvera à la hauteur d'une question de principes aux proportions d'une question de principes (2).

Certes, il sera beau de voir seize jeunes chirurgiens, assistés de leurs anciens, venir réclamer le droit de libre discussion contre un homme de la presse, et démontrer clairement par leur parfaite union, dans cette circonstance, qu'il ne s'agit pas ici d'une mesquine question de personnes, bien que M. Guérin ait cru pouvoir demander la somme énorme de soixante mille francs, *à cause du tort occasionné à son établissement de la Muette.*

La science doit planer au-dessus de ces considérations d'intérêt particulier, et la justice, assurons-le, respectera les limites d'une libre discussion.

Au milieu de ce concours général, que presque tous les professeurs de la Faculté de Paris prêtent ostensiblement aux défenseurs de la liberté d'écrire, il était naturel de se demander quel rôle jouait M. le doyen. Il est difficile de le dire ; en toute occasion défenseur officieux et chaleureux de M. J. Guérin, lui prêtera-t-il son influence et son secours? On ne peut l'affirmer ; tout ce que l'on sait, c'est qu'il n'a pris aucune part aux démonstrations faites par ses collègues en faveur des chirurgiens des hôpitaux ; c'est qu'il s'est isolé dans cette levée de boucliers pour le principe du concours ; c'est qu'il se trouve à peu près seul dans cette position qu'il s'est imprudemment faite de souteneur de l'admission sans concours aux places de chirurgien des hôpitaux (3).

---

(1) C'est pour cela sans doute qu'on a continué à en dénaturer le caractère, en alléguant que c'est au droit de critique qu'on a fait le procès.

(2) On l'acceptera sous toutes ses faces, dans toutes ses proportions, sur les principes comme sur les applications.

(3) Cette nouvelle insulte faite à M. Orfila, comme toutes les autres, n'est pas arrivée jusqu'à lui. Si M. Orfila avait besoin qu'on répondît pour lui, on dirait qu'il n'a pas eu de principe à défendre, parce qu'il n'y a pas eu de principe attaqué.

Pour nous, donc, il y a imprudence, faute et maladresse à avoir intenté un semblable procès. Il y a plus, et cela seulement nous touche, il y a mépris du droit de la critique et de la liberté d'écrire ; nous devions le dire et nous le disons (1).

(Gazette des Hôpitaux, 10 octobre 1843.)

Cet article a été publié la veille du jour du procès, La remise de la cause a détruit tout son effet. Avant qu'on sût la position de M. Vidal dans le journal, on pouvait donner l'article comme quelque reflet de l'opinion publique : cela ne se peut plus aujourd'hui. Cet article servira tout au plus à prouver que les adversaires de M. Guérin et leurs adhérens ne sont pas très difficiles sur le choix des moyens. Le lendemain de la remise du procès, le même journal a publié l'article qui suit :

N° 42.

GAZETTE DES HOPITAUX. — SUR LA REMISE DU PROCÈS.

Paris, 11 octobre 1843.

Le procès intenté par M. Jules Guérin à MM. Vidal (de Cassis) et Malgaigne n'a pas été plaidé aujourd'hui. Un juge, M. Cazenave, gendre de M. le professeur Fouquier, s'est récusé sur ce motif, dit-on, que le nom de son beau-père se trouve sur la couverture du *Journal de médecine*, qui est cependant bien distinct du *Journal de chirurgie* publié par M. Malgaigne (2).

Nous ne pouvons que respecter cette susceptibilité, alors même qu'elle nous paraîtrait exagérée, et les parties intéressées partageront notre regret de voir cette cause privée des lumières et de la haute impartialité de M. Cazenave.

Mais nous ne pouvons nous dispenser de faire remarquer que la cause avait été indiquée à un délai des plus brefs, que les articles incriminés avaient plus d'un mois de date, que l'assignation avait été faite le 3 octobre pour le 11 ; délai tout à fait hors des usages du palais, et que les inculpés avaient été obligés de faire des diligences extraordinaires pour être prêts au jour de l'audience.

Cependant ils l'étaient : pièces justificatives, discours, plaidoyers, tout était disposé, et au moment où l'on croyait être jugé, on annonce une remise au 14 novembre, basée sur le motif que nous avons fait connaître.

---

(1) On se borne à rappeler que M. Vidal est collaborateur de la *Gazette des Hôpitaux*.

(2) Le *Journal de Médecine* est la seconde moitié du *Journal de Chirurgie*. Ces deux journaux n'en font qu'un, et paraissent sous deux titres différens pour éviter le timbre.

Nous avions annoncé de l'imprévu, il y en aurait eu en effet, et les nombreux médecins qu'avait attirés au palais le bruit de ce procès regardaient avec étonnement une cohorte impotente de bossus, de rachitiques, de pieds-bots, etc., amenée par M. Guérin et gisant dans la salle des Pas-Perdus. Quelle exhibition M. Guérin voulait-il en faire? Dans quel but et pour quels motifs voulait-il montrer ces pauvres gens à ses juges? Chacun se perdait en conjectures (1). Plus les choses vont, plus elles s'embrouillent, et ce procès est destiné à de singulières péripéties.

On avait annoncé, de plus, que M. Guérin devait se présenter devant ses juges appuyé sur le bras de M. Orfila; cette annonce ne s'est pas réalisée.

Signalons enfin, comme un des faits les plus remarquables de tous les incidens que suscite ce procès, l'empressement des médecins de Paris et même des départemens à signer la protestation en faveur du droit de libre discussion. M. Guérin ne s'attendait qu'à une défense, il se trouve en face d'une manifestation.

M. Gendrin a refusé d'apposer sa signature au bas de la protestation.

(*Gazette des Hôpitaux* du 12 octobre 1843.)

L'article qui suit répond aux deux qui précèdent : il dispense de tout autre commentaire :

N° 43.

GAZETTE MÉDICALE. — SUR LE PROCÈS. — RÉPONSE A LA GAZETTE DES HOPITAUX.

Paris, le 13 octobre 1843.

On aurait désiré ne pas entretenir les lecteurs de la GAZETTE MÉDICALE du procès en diffamation intenté à MM. Henroz, Malgaigne et Vidal. On s'était même abstenu d'indiquer

---

(1) Cette cohorte était surtout composée de ces guéris qui sont introuvables pour MM. Malgaigne et consorts. C'étaient de ces cas qui sont destinés à marquer les *progrès gigantesques* (expressions de M. Malgaigne) que M. Guérin a fait faire à la chirurgie. C'étaient de ces *abcès par congestion*, de ces *excurvations tuberculeuses et rachitiques*, de ces *déviations de l'épine*, de ces *luxations*, etc., qui ne sont incurables que pour les adversaires de M. Guérin. Il ne les avait pas appelés précisément pour prouver tout cela, mais cela d'abord, et autre chose ensuite. Ces malheureux auraient prouvé au besoin que M. Guérin n'a retiré de leur guérison que le triste bénéfice des calomnies auxquelles elles ont donné lieu. Ils auraient témoigné, en outre, que M. Malgaigne n'a pas eu honte de leur demander s'ils avaient donné des honoraires à M. Guérin; enfin, bon nombre d'autres, parfaitement guéris, auraient déclaré n'avoir pas eu l'honneur de recevoir la visite de M. Malgaigne. Mais on suppléera à cette présentation par des preuves qui auront la même valeur, et n'offriront aucun prétexte à ridiculiser ce qui est très sérieux.

que ces deux derniers avaient été compris ultérieurement dans les poursuites dirigées contre le rédacteur de l'EXPÉRIENCE. Il n'est personne, sans doute, qui n'ait apprécié les motifs de cette réserve, mais il en est qui n'ont pas jugé à propos de l'imiter. Une fois devant les tribunaux, on aurait pu croire aussi que les adversaires de M. Guérin auraient, par respect pour les lois, fait trève à leurs attaques : il n'en a pas été ainsi. L'un d'eux a continué son système d'injures et de diffamations. A celui-là, dont les imputations sont claires et directes, on n'a rien à répondre. La justice et la vérité auront leur tour. Mais il en est un second qui, sous le couvert d'un journal qui ne paraît pas sous son nom, mais dont il est un des collaborateurs habituels, adresse ou fait adresser à M. J. Guérin la suite de ses attaques. Il importe que l'opinion publique soit éclairée sur la véritable origine et le motif de ces dernières ; on croit donc devoir présenter quelques courtes remarques à cet égard.

Le journal dont on veut parler est la GAZETTE DES HÔPITAUX, et l'inculpé dont il s'agit, M. Vidal (de Cassis), l'un de ses rédacteurs. Or, le procès intenté solidairement à ce dernier et à MM. Henroz et Malgaigne devait être jugé le 11 de ce mois, et il a été renvoyé au 14 novembre prochain, En attendant que justice soit rendue à qui de droit, on se croit obligé de maintenir les faits ce qu'ils sont, afin d'empêcher qu'il ne s'établisse des préventions d'après une idée fausse ou inexacte des choses. On n'a d'ailleurs à rassurer les lecteurs de la GAZETTE MÉDICALE, ni sur l'étendue ni sur la forme de ces explications indispensables; elles seront aussi courtes et aussi rares que la situation le permettra ; elles ne sortiront jamais des bornes de la convenance et de la modération auxquelles ils ont été habitués, et qui seraient encore rehaussées, s'il était possible, par une égale confiance dans la bonté de la cause et l'impartialité des juges.

En annonçant le procès, la GAZETTE DES HÔPITAUX s'exprime comme il suit :

« Il est inouï qu'on ait déféré devant les tribunaux une *question de science et de prin-* » *cipe;* tout d'abord pour *l'honneur, la dignité et la liberté de penser et d'écrire*, nous » devons hautement protester contre cette malheureuse et déplorable tentative pour étouffer » toute discussion gênante. »

A notre tour, nous nous appliquerons ces phrases, et nous dirons :

« Pour l'honneur, la dignité, la liberté de penser et d'écrire, nous devons hautement » protester contre cette malheureuse et déplorable tentative à l'aide de laquelle on espère » donner le change à l'opinion. »

Ce système, en effet, est bien propre à dissimuler les véritables causes qui ont forcé M. J. Guérin à réclamer la protection des lois ; mais, tout en laissant de côté les faits qu'il se dispense de reproduire ici, il ne permet pas, il ne veut pas permettre qu'on travestisse ses actes, qu'on le calomnie à ce point. S'il attend avec calme et confiance la justice des tribunaux, il ne lui importe pas moins de l'obtenir de l'opinion publique.

On prétend qu'il traduit un principe, une question de science devant les tribunaux. Non, non ! il traduit des injures, des diffamations, des calomnies. Pendant plus de dix années, il a donné l'exemple de son respect pour les droits de critique ; il a laissé à quiconque a voulu pleine et entière liberté de travestir ses idées, de nier sa science, de livrer ses travaux à la risée, de les bafouer, de les amoindrir, de les annihiler, de l'en dépouiller même pour en doter ceux

qui n'y prétendaient pas : c'est à peine s'il s'est plaint. En tout temps, il s'est incliné devant cette liberté, allât-elle jusqu'à la licence, mais à la condition qu'elle n'atteignît jamais son caractère, son honneur, sa probité, sa moralité. Là est la ligne de démarcation, ligne tracée par les lois, par les convenances, et, disons-le, par la véritable liberté de la science. Cette ligne on l'a franchie cent fois contre M. Guérin. Ne pouvant ruiner ses idées, on s'est jeté sur sa personne : il est bien plus facile, en effet, d'injurier, de diffamer un homme que d'arrêter l'essor de son esprit ; on a plus vite fait de dire qu'il ment à la science et à sa conscience, que de démontrer la fausseté de ses théories ou la stérilité de ses méthodes. Eh bien ! non ; défenseur des droits de tous, protecteur de la vérité, il n'a pas voulu fléchir devant la tyrannie de ces inquisiteurs sans mission ni droit ; il a résisté à leur violence, et c'est là ce qu'on appelle déférer une question de science aux tribunaux.

Derrière ce fait particulier, tout personnel en apparence, il y a une question de principe qu'il faudra bien examiner quelque jour. Les adversaires de M. Guérin colportent en ce moment une protestation en faveur du libre droit de critique, feignant de croire et de faire croire que ce droit est menacé. Et il y a une foule de personnes qui se prêtent à ces petites machinations sans s'en douter ! On verra bien quels sont ces principes quand ils seront mis au grand jour ! Si, comme tout porte à le penser, ils sont tout à fait pacifiques, M. Guérin les signera lui-même et leur donnera asile ; mais s'il arrivait, chose difficile à croire, qu'on voulût consacrer le principe de la liberté de l'injure et de la diffamation, oh ! alors, il protestera à son tour, et il appellera au secours de l'indépendance de la science et des savans, et les bonnes raisons de l'une, et les suffrages des autres. Jusque-là, il se bornera à dévoiler tous ces petits manéges à l'aide desquels on espère en imposer à l'opinion publique, et, par elle, réagir sur l'esprit des juges, dont les hautes lumières et la rare expérience seraient à l'abri d'aussi misérables fascinations. Voici, du reste, ce qui se fait, pour qu'on sache bien de quoi il est question.

Sous le prétexte que les droits et l'indépendance de la critique sont menacés dans la personne de MM. Henroz, Malgaigne et Vidal, on présente à la signature des hommes de bonne volonté une série d'aphorismes aussi vieux et pour le moins aussi incontestables que ceux d'Hippocrate. On se garde bien la plupart du temps de dire l'usage qu'on veut faire de ces signatures. Les listes sont colportées partout : aux académies, dans les écoles, les cours, et jusque dans la rue. Puis on annonce dans la Gazette des hôpitaux, comme un des faits les plus *remarquables* de ce procès ; l'*empressement* des médecins de Paris et *même des départemens*, à signer la protestation en faveur du droit de libre discussion. On ajoute : « M. Guérin ne s'attendait qu'à une défense, il s'est trouvé en face d'une manifestation ! » Ceci pourrait passer pour une plaisanterie, si la chose était moins grave. Mais voici un moyen de donner du sérieux à cette comédie. On propose de mettre en tête d'une liste *les motifs textuels des trois assignations données à MM. Henroz, Malgaigne et Vidal.* On verra si c'est en faveur du système de critique employé par ces messieurs que la protestation est faite, et l'on verra combien il se présentera d'honnêtes gens pour la signer. Jusque-là nous plaindrons ceux qui se prêteront à ces démonstrations innocentes, sinon ridicules,

et nous attendrons avec sécurité l'usage qu'on en veut faire, avec le désir sincère qu'on en fasse un grand usage.

A propos de solidarité et de signatures, on continue à parler beaucoup de la responsabilité réclamée par *plusieurs chirurgiens*. Voici une petite question que la GAZETTE DES HÔPITAUX voudra bien soumettre à ces messieurs avec prière de la résoudre très explicitement et dans le plus bref délai. Outre la dissertation très peu compromettante sous tous les rapports, sur les avantages du concours pour les places dans les hôpitaux, il y a dans la lettre au SIÈCLE deux petites phrases que voici :

« Nous aurions pu montrer par de nombreux détails combien il importe que ces prétentions toujours croissantes à un envahissement *devenu scandaleux*, soient vigoureusement réprimées sous peine de porter le trouble dans l'organisation des hôpitaux ; cela importe *d'autant plus que l'on cherche encore* A ÉGARER LA RELIGION DU CONSEIL DES HOSPICES, *en lui faisant présenter par l'entremise d'hommes qui se font les* COMPLAISANS *d'une pareille* INTRIGUE, *des comptes-rendus* POMPEUX. *mais* INCAPABLES DE SOUTENIR UN SÉRIEUX EXAMEN. »

Puis cet autre :

« Les médecins n'ont pas vu, sans un vif regret, que *la seule voix* en opposition avec la décision du conseil *fût précisément celle sur laquelle ils devaient le plus compter quand il s'agit du maintien de leurs droits*. On conçoit que des obligations particulières puissent nous rendre indulgens pour les prétentions mal fondées de nos amis ; mais ce serait une doctrine déplorable que celle qui consisterait *à s'acquitter par des faveurs administratives* de ce que l'on croit *devoir pour des services personnels*. Les places dont dispose une administration publique sont une partie du bien public. *Les convertir en une monnaie à l'usage de l'intérêt personnel*, c'est comprendre de la manière la plus étroite et la *moins honorable* les devoirs de l'homme revêtu de hautes fonctions administratives. » (LETTRE au SIÈCLE, n° du 6 août.)

Est-il vrai que plusieurs des signataires n'avaient pas connaissance de ces passages quand la lettre leur a été présentée ? Est-il vrai qu'aujourd'hui même plusieurs refuseraient d'accepter spécialement la responsabilité de ces phrases ? Cela aurait besoin d'être éclairci. A moins de déclarations très explicites sur ces points, on a des raisons de croire qu'il en est des seize signataires comme de bon nombre de ceux qui ont apposé leur nom sur la protestation en faveur du droit de libre critique, sans avoir eu le temps de se rendre compte, ni du motif pour lequel ils ont signé, ni de l'usage qu'on voulait faire de leur signature.

Enfin, la GAZETTE DES HÔPITAUX a annoncé que M. Guérin réclamait *soixante mille* francs de dommages-intérêts ; elle a oublié de dire que cette somme serait applicable à l'amélioration du service orthopédique de l'hôpital des Enfans.

On a dit en commençant que c'était pour l'honneur, la dignité et liberté de penser et d'écrire que M. Jules Guérin avait agi. Il veut, en effet, purger la critique scientifique de ses allures insolentes, de ses habitudes de violence et de mauvaise foi ; il veut qu'elle soit digne de la science elle-même. Il ne se le dissimule pas, c'est une croisade pleine d'écueils et

d'amertume ! Les hommes qui réfléchissent comprendront qu'il a fallu quelque courage pour l'entreprendre. Le premier pas est fait ; quelque coalition qu'il rencontre, quelque impopularité qu'on parvienne à jeter sur sa cause, il n'y faillira pas. En adversaire loyal et décidé, il prévient cependant tous ceux qui ont participé de près ou de loin au système de diffamations et d'injures, déféré aux tribunaux, qu'ils seront surveillés de près désormais : petits et grands, diffamations publiques ou privées, nul ne sera laissé de côté, la défense comme l'attaque formera système.

On n'a rien à jouter à cet article. On peut juger de sa valeur et de l'effet qu'il a produit par la réplique de la *Gazette des Hôpitaux*. La voici :

N° 44.

GAZETTE DES HOPITAUX. — SUR LE PROCÈS. — RÉPLIQUE A L'ARTICLE DE LA GAZETTE MÉDICALE.

PARIS, 16 OCTOBRE 1843.

M. Jules Guérin a publié sur son procès, dans le dernier numéro de son journal, un article auquel nous sommes obligés de faire une réponse. Elle sera, nous l'espérons, aussi courte que nette ; et pour que M. Guérin ne nous accuse pas d'inexactitude ou d'altération, nous citerons le texte des passages auxquels nous voulons répondre.

« Mais il en est un second (inculpé) qui, sous le couvert d'un journal qui n'est pas sous son nom, mais dont il est un des collaborateurs habituels, adresse ou fait adresser à M. J. Guérin la suite de ses attaques... Le journal dont on veut parler est la *Gazette des Hôpitaux*, et l'inculpé dont il s'agit, M. Vidal (de Cassis). »

C'est une très ancienne prétention de M. Guérin, de vouloir parfaitement connaître ce qui se passe chez les autres ; mais cette prétention est fort malheureuse, et ce n'est pas la première fois qu'elle lui fait commettre les erreurs les plus étranges. Dans le cas actuel, M. Guérin commet plus qu'une erreur ; car évidemment son assertion aurait pour effet d'aggraver la position de son adversaire, en faisant peser sur lui la responsabilité morale de tous les articles qui ont été publiés dans la *Gazette des Hôpitaux*. C'est une sorte de procès de tendance qu'on voudrait ajouter à l'accusation directe qu'on a déférée aux tribunaux. Pour notre compte, nous protestons contre cette prétention, et nous déclarons ici hautement, et avec la plus complète sincérité, que M. Vidal n'a ni rédigé, ni inspiré les articles dont se plaint M. Guérin (1). Nous voyons avec surprise un homme de la presse oublier

---

(1) C'est ce qu'on ne peut savoir ; mais ce qu'on sait, ce qui n'est pas contesté dans l'article c'est que M. Vidal collabore habituellement au journal : voilà l'important.

à ce point les principes et les antécédens de la presse périodique. Quand un journal possède un rédacteur en chef responsable, il est contre tous les principes de s'adresser à droite ou à gauche pour rechercher les auteurs d'un article. Rien n'est anonyme dans un journal ; la responsabilité du rédacteur en chef est toujours présente, visible, attaquable. Il est du plus mauvais goût de la chercher ailleurs, et dans la circonstance présente, c'est une grave *erreur* (1).

Acceptant donc pour la rédaction générale de ce journal, et pour elle seule, la responsabilité des articles auxquels répond M. Guérin, suivons-le dans ses réflexions.

« On n'a d'ailleurs, dit-il, à rassurer les lecteurs de la *Gazette Médicale* ni sur l'étendue, ni sur la forme de ces explications indispensables; elles ne sortiront jamais des bornes de la convenance et de modération auxquelles ils ont été habitués. »

Voici comment M. Guérin fait preuve de cette convenance, de cette modération :

« Il veut purger la critique scientifique de ses allures *insolentes*, des habitudes de violence et de *mauvaise foi ;* il n'a pas voulu fléchir devant ces *inquisiteurs* sans mission ni droit. »

Nous avons lu les articles incriminés de MM. Malgaigne et Vidal, et certes, nous le déclarons, nous n'y avons rien vu qui légitime ce ton de violence et de colère que M. Guérin appelle convenance et modération (2).

« On prétend qu'il traduit un principe, une question de science devant les tribunaux. Non, non ! il traduit des injures, des diffamations, des calomnies. »

Là est toute la question. Nous avons été les premiers, M. Guérin devrait se le rappeler, à approuver d'abord les poursuites qu'il avait dirigées contre un journal que nous ne voulons pas nommer. Mais le tort qu'à eu M. Guérin à nos yeux, et aux yeux de tous les hommes de sens, c'est de rendre une critique solidaire de l'injure (3); c'est d'avoir imprudemment confondu le droit d'examen avec la diffamation, c'est d'avoir établi un délit de connexité entre un homme qui vous insulte et deux savans qui vous jugent (4). C'est là ce qui nous a fait écrire cette phrase contre laquelle M. Guérin se révolte, mais que nous reproduisons parce qu'elle est l'expression sincère et loyale de notre pensée et de l'opinion générale : « Oui, il est inoui qu'on ait déféré devant les tribunaux une question de science et de principe ; tout d'abord pour l'honneur, la dignité et la liberté de penser et d'écrire, nous devons hautement protester contre cette malheureuse et déplorable tentative pour étouffer toute discussion gênante (5). » M. Guérin sait bien que cela ne s'adresse pas à l'injure dont il se plaint légitime-

(1) C'est ce que l'on appréciera.

(2) Le lecteur sait maintenant à quoi s'en tenir.

(3) Cela veut dire : « M. Guérin a bien fait de poursuivre M. Henroz qu'un de nos collaborateurs a déjà fait condamner en police correctionnelle. Mais il a eu tort de poursuivre M. Vidal qui est notre collaborateur. » Comme si les injures de M. Vidal ne valaient pas celles de M. Henroz.

(4) Cette distinction a porté ses fruits. C'est par elle qu'on est parvenu a faire croire à bon nombre de médecins que le procès était une atteinte aux droits de la critique. Or, on sait la différence qu'il y a entre MM. Malgaigne, Vidal et Henroz.

(5) M. Guérin a prouvé depuis quinze ans si la discussion le gêne.

ment, mais bien à l'examen scientifique et parfaitement légitime aussi qui a été fait de ses résultats orthopédiques imprimés, vantés, jusque dans les journaux politiques. Oui, nous déplorons, et dans l'intérêt même de M. Guérin, contre lequel nous n'éprouvons aucun sentiment d'amertume, que, loin d'être incités par quelque passion haineuse ou de rivavité, nous voudrions tirer du mauvais pas où il s'est engagé, oui nous déplorons qu'il ait déféré aux tribunaux une question que la presse seule peut résoudre. Nul ne croit, nul ne croira jamais que deux honorables praticiens, occupés de travaux sérieux qui les ont placés dans une position éminente, aient insulté ou diffamé M. Guérin (1) pour avoir trouvé sa statistique inexacte ou illusoire. La presse lui faisait-elle défaut pour qu'il se soit adressé aux juges? Non, assurément; outre son journal, M. Guérin, pouvait disposer encore, et le plus largement possible, de la *Gazette des Hôpitaux*, qui accueillait avec la même impartialité (2) l'attaque et la défense. Oui, nous persistons plus que jamais à croire que c'est une grande faute que commet M. Guérin, et son nouvel article ne peut que nous confirmer dans cette opinion.

« Derrière ce fait particulier, tout personnel en apparence, il y a une question de principe qu'il faudra bien examiner quelque jour. »

Ceci ressemble fort à une mystification. C'est précisément cette question de principe que MM. Malgaigne et Vidal ont voulu examiner (3), et c'est pour l'avoir fait que vous les traduisez devant les tribuuaux.

« Sous le prétexte que les droits et l'indépendance de la critique sont menacés dans la personne de MM. Malgaigne et Vidal, on présente à la signature des hommes de bonne volonté une série d'aphorismes aussi vieux et pour le moins aussi incontestables que ceux d'Hippocrate.

M. Guérin n'en est que plus impardonnable de les avoir oubliés (4).

« On propose de mettre en tête d'une liste les motifs textuels de trois assignations. On verra si c'est en faveur du système de critique employé par ces messieurs que la protestation est faite, et l'on verra combien il se présentera d'HONNÊTES GENS pour la signer. »

Nous faisons, nous, une autre proposition : Que M. Guérin propose à l'adhésion et à la signature du corps médical l'exactitude de sa statistique, et nous verrons le nombre des signataires (5).

---

(1) Cela est peu croyable en effet, et c'est pour cela que leurs diffamations sont plus coupables et plus répréhensibles.

(2) Belle impartialité vraiment que celle qui consiste à faire, à un article diffamatoire, des suppressions qui le rendent plus diffamatoire encore! Qu'on se rappelle les extraits qu'a donnés la *Gazette des Hôpitaux*, des attaques de M. Malgaigne (document n° 26 et pages 230 et 231).

(3) Le principe à examiner n'est pas de savoir si MM. Malgaigne et Vidal ont diffamé ; c'est là un *fait* qui sera décidé bientôt. Mais la question qui domine le débat et qu'on examinera plus loin, est de savoir jusqu'où la critique scientifique peut aller, et à quels procédés elle doit s'arrêter.

(4) Il ne les a jamais oubliés, ni transgressés.

(5) Cette proposition est une nouvelle diffamation, mais elle n'est que ridicule.

M. Guérin nous propose encore de présenter aux signataires de la protestation deux passages de la lettre publiée dans le *Siècle*, et qui sont relatifs aux hommes qui introduisent par faveurs et sans concours des chirurgiens dans les hôpitaux.

Nous n'avons rien à proposer aux signataires, qui sont gens d'assez de sens et de perspicacité pour avoir vu ce dont il s'agit (1). D'ailleurs, M. Guérin a déféré ces passages aux tribunaux; que demande-t-il d'autres juges?

M. Guérin nous reproche d'avoir annoncé qu'il demandait *soixante mille francs* de dommages et intérêts, et d'avoir oublié de dire que cette somme serait applicable à l'*amélioration* du service orthopédique de l'hôpital des Enfans.

Nous réparons très volontiers cet oubli, qui vient de ce que nous n'avions pas l'assignation sous les yeux, en convenant qu'en effet ce service a besoin de grandes *améliorations*, mais que nous ne trouvons pas tout à fait juste qu'elles soient obtenues aux dépens de nos confrères.

« Il ne se le dissimule pas; c'est une croisade pleine d'écueils et d'amertume!.... Le premier pas est fait; quelque coalition qu'il rencontre, *quelque impopularité* qu'on parvienne à jeter sur sa cause, il ne faillira pas. »

Nous doutons que, malgré cet aveu, M. Guérin ait clairement aperçu toute l'étendue de l'*impopularité* qu'il assumait sur sa tête. Quant à la *croisade* pour laquelle il s'arme bravement, en vérité c'est grandir au delà de toutes proportions une simple affaire de police correctionnelle. Malgré nous, et quoique rien ne soit risible en cette affaire, l'idée des moulins à vent nous revient souvent à l'esprit, et c'est une triste manie de voir partout des ennemis coalisés. Ce n'est pas d'ailleurs, comment M. Guérin peut-il l'oublier? à la *Gazette des Hôpitaux* qu'il devrait adresser ce langage, nous qui, en toutes circonstances, lui avons prêté si libéralement notre publicité, et qui avons si chaudement appuyé sa candidature à l'Académie de médecine (2).

« En adversaire loyal et décidé, il prévient cependant tous ceux qui ont participé de près ou de loin au système de diffamation et d'injures déféré aux tribunaux, qu'ils seront surveillés de près désormais; petits et grands, diffamations publiques ou privées, nul ne sera laissé de côté; la défense, comme l'attaque, formera système. »

En vérité, ce ton de bravade nous semble mal placé. Il n'intimidera personne parmi ceux qui portent au cœur un sentiment élevé de la liberté d'écrire. De plus puissans que M. Guérin ont voulu étouffer le droit de libre examen scientifique; toutes leurs colères ont

---

(1) Réponse qui équivaut à celle faite à la question: « M. Vidal est-il ou non rédacteur habituel de la *Gazette des Hôpitaux*?

(2) Et si indignement traité sa candidature à l'Académie des sciences! C'est étrangement abuser de la permission de se moquer du public. Depuis plus d'une année, ledit journal reçoit les inspirations de M. Vidal; depuis plus d'une année il diffame lui-même M. Guérin, ou accueille et perfectionne les attaques de ses diffamateurs; et il ose parler de ses bons sentimens.

échoué devant la fermeté de ses défenseurs, et certes ils ne s'étaient pas fait, plus que lui, faute d'assignations et de papier timbré.

On se bornera à insister sur trois points :

1° M. Guérin avait demandé s'il était convenable que M. Vidal, *collaborateur de la Gazette des Hôpitaux*, dirigeât ou fît diriger, sous le couvert de ce journal, de nouvelles attaques contre M. Guérin. On répond que l'éditeur responsable de la *Gazette des Hôpitaux* n'est pas M. Vidal, mais on ne nie pas sa collaboration habituelle au journal. On certifie qu'il n'est pour rien dans les articles dont M. Guérin croit devoir se plaindre, mais on ne nie pas que ce dernier n'ait à s'en plaindre, et on convient même que ces articles tendraient à aggraver la position de M. Vidal. Tout cela est parfaitement clair, et sera apprécié, sans doute, comme doit.

2° M. Guérin avait proposé de représenter, à l'approbation des quatorze co-signataires de MM. Vidal et Malgaigne, les passages de la lettre au *Siècle* qu'on prétendait n'être que de la critique scientifique, qu'une dissertation innocente sur le principe du concours; on réplique qu'ils ont dû voir ces passages avec le reste; mais on s'abstient, pour de bonnes raisons sans doute, de répondre catégoriquement à la question.

3° M. Guérin demandait qu'au lieu de chercher à donner le change à l'opinion sur les véritables motifs du procès, en prétextant la mise en cause des droits de libre critique, on voulût bien placer en tête d'une déclaration de principes les *motifs textuels* des trois assignations. Au lieu d'une réponse catégorique à cette proposition, on lui envoie une nouvelle injure, et l'on continue à battre la caisse au nom de la liberté de discussion.

Ce serait le lieu de s'arrêter à ces protestations banales en faveur d'un droit qui n'est pas et ne peut pas être contesté par personne. Mais il convient, avant tout, d'achever de faire connaître les manœuvres à l'aide desquelles on est parvenu à créer un nouveau système de diffamation.

N° 45.

HENROZ. — SUR LE PROCÈS. — ATTAQUE POSTÉRIEURE A L'OFFRE DE RÉTRACTATION.

12 octobre.

La polémique soulevée par l'étrange statistique de l'honorable directeur de l'industrie orthopédique de la *Muette* est loin de toucher à sa fin. Elle se porte maintenant sur un terrain nouveau. Elle quitte l'arène scientifique de la presse médicale pour paraître devant MM. les juges du tribunal de police correctionnelle. Ceci n'est point une plaisanterie : la chose est sérieuse et très sérieuse, comme on va le voir.

On se rappelle la lettre publiée par *plusieurs chirurgiens des hopitaux de Paris*, et que nous avons insérée dans notre numéro du 14 septembre dernier. Cette lettre exigeait une réponse; mais, sentant qu'une réponse était fort difficile, l'honorable industriel a cru pouvoir l'éviter en prétextant qu'il ne savait à qui il avait affaire et qu'il ignorait les véritables auteurs de la lettre en question. Comptant sans doute sur l'espèce de terreur qu'il exerce au moyen de son journal, il s'est mis en tête que les chirurgiens qui avaient écrit cette lettre n'oseraient jamais se nommer, qu'ils n'auraient point le courage de se poser ouvertement contre lui et de braver en face les injures de la *Gazette médicale* (1). En conséquence de cette conviction, il les a sommés, dans la *Gazette* du 16 et du 23 septembre, d'avoir à décliner leurs noms, faute de quoi il se dispenserait de répliquer à leur missive. Mais, dans ce calcul, l'honorable industriel avait oublié de tenir compte d'une circonstance importante; il n'avait pas songé qu'il est singulièrement déchu de la position qu'il occupait il y a quelques années, qu'on ne craint pas de rompre avec un homme qui se trouve dans la situation où il s'est placé, et qu'on se moque assez généralement aujourd'hui des attaques de son journal : contre son attente, les signataires de la lettre n'ont point eu peur de ses menaces, ils ont publié une déclaration dans laquelle ils obtempèrent sans hésiter (2) à la sommation qui leur était adressée. Il ne se serait agi, selon l'honorable industriel, que, *d'une nouvelle forme de calomnie et d'une nouvelle espèce de calomniateurs attaquant* un honnête orthopédiste *sous le bénéfice des ténèbres dans lesquelles ils se cachent*. Eh bien ! *cette nouvelle espèce de calomniateurs* se compose de tout ce qu'il y a de plus distingué et de plus honorable dans la chirurgie parisienne ; ces misérables qui *n'attaqueraient que sous le bénéfice des ténèbres*, ce sont : MM. Bérard aîné et jeune, Marjolin père et fils, Velpeau,

---

(1) C'est précisément pour n'être pas obligé de rendre injure pour injure qu'on s'est déterminé à faire ce procès. Le sieur Henroz devait le savoir mieux que personne : en aucun temps M. Guérin n'a répondu à ses invectives ni à ses diffamations. Elles étaient pourtant assez fréquentes et duraient depuis assez longtemps.

(2) Sans hésiter ! il a fallu près de deux mois pour y arriver : la lettre au *Siècle* est du 6 août; la déclaration des auteurs est du 28 septembre.

Laugier, Ricord, Lisfranc, Monod, Robert, Michon, Guersant fils, Vidal, Danyau, Lenoir, Malgaigne, Huguier, Nélaton, Denonvilliers, Maisonneuve, Chassaignac, Cullerier ; en un mot, *tous* les chirurgiens des hôpitaux de Paris, à l'exception de MM. Gerdy, Cloquet, Roux, absens, et de MM. Blandin, Breschet et Jobert, qui se sont abstenus, probablement parce qu'ils font partie de la commission dite des *miracles* (1).

Voilà les hommes qui dénoncent la *trop fameuse*, l'*inconcevable* statistique comme pleine de faits *qui sont en opposition flagrante avec la pratique de tout le monde*, etc. (Voir la lettre, p. 175) (2).

Et quelle est l'attitude de l'honorable industriel depuis que les signataires de cette lettre se sont publiquement nommés? Il se tait. Son journal garde le plus profond silence (3). Mais ses huissiers parlent. C'est à ces messieurs que l'honorable industriel a confié le soin de fermer la bouche à ceux qui ne veulent point admettre sur parole ses cures miraculeuses. Les assignations pleuvent sur la presse médicale ; des procès en diffamation sont intentés aux journaux, tels que l'*Expérience*, les *Annales* et le *Journal de chirurgie*, qui se sont permis de révoquer en doute différens cas de guérison notés dans la célèbre statistique ; il y a plus, la lettre signée *Plusieurs chirurgiens des hôpitaux*, et dont nous venons de parler, est incriminée, de même qu'une autre lettre analogue émanée des mêmes auteurs et publiée antérieurement dans le *Siècle*; les rédacteurs des *Annales* et le *Journal de chirurgie*, cosignataires de ces deux lettres, sont cités à la fois pour ces lettres et pour les articles de leurs recueils. Cependant l'honorable industriel a bien voulu épargner ses assignations aux autres chirurgiens qui ont accepté la responsabilité des deux lettres en question : parmi tous ces diffamateurs, il s'est contenté d'offrir à son honneur attaqué deux victimes en holocauste, tout juste une pour chaque lettre ; cette réparation lui a paru suffisante. Pourquoi les rédacteurs des *Annales* et du *Journal de chirurgie* ont-ils mérité d'être choisis préférablement à d'autres? C'est ce qu'il serait difficile de dire, à moins de supposer que l'honorable industriel n'ait voulu économiser les frais d'assignation pour le cas assez probable où il serait condamné à les payer lui-même. Mais MM. les chirurgiens des hôpitaux qui ont pris part à la rédaction de ces deux lettres ont voulu aussi prendre leur part de l'accusation dirigée contre leurs collègues; ils les suivent sur les bancs de la police correctionnelle. De sorte que ce procès est celui de l'honorable industriel contre tout le monde, ou celui de tout le

---

(1) Nouvelle espèce de calomnie. Les auteurs de la lettre au *Siècle* ont fait présenter à la signature de leurs collègues une manifestation en faveur du *concours*, comme mode de recrutement pour les places de chirurgiens dans les hôpitaux. Beaucoup ont adhéré ; voilà l'usage auquel on fait aujourd'hui servir leurs signatures. On verra bientôt le même système se dérouler sur une plus grande échelle. Ce ne sera plus le *principe du concours*, ce sera le *droit de libre critique* ; et quand on aura obtenu bon nombre de signatures en faveur du principe, on fera comme le sieur Henroz, on dira qu'elles auront été obtenues contre M. Guérin.

(2) Si ces messieurs n'avaient dit que cela, ils n'auraient fait que dire vrai.

(3) Cette remarque est bonne à relever. Oui, la *Gazette Médicale* s'est tue alors que son rédacteur en chef était diffamé de toute part ; non qu'elle n'eût à répondre tout ce qu'on a répondu dans cet écrit.

monde contre l'honorable industriel; car en réalité il paraît plutôt là comme accusé que comme accusateur. Que nous reproche-t-il? d'avoir dit que sa statistique renfermait des erreurs, des faits mensongers. Voilà, selon lui, de la diffamation au premier chef; car de pareilles allégations sont de nature à porter atteinte à sa considération; or, c'est ce que la loi qualifie de diffamation, et comme « on est d'autant plus diffamateur qu'on est plus près de la vérité (Guérin, *Mémoire sur les déviations simulées*, p. 12 de la préface), » nous sommes évidemment archi-coupables. C'est-à-dire que la critique n'est plus permise en médecine; c'est-à-dire que nous ne pourrons plus répondre au magnétiseur qui affirmera qu'on voit par le front, par la nuque, par l'estomac, qu'il sait ce qui se passe aux îles Marquises, comme il sait ce qui a lieu dans sa chambre; à l'homœopathe qui soutiendra qu'un médicament a d'autant plus d'énergie, de puissance, qu'il est donné à plus faible dose; c'est-à-dire que nous ne pourrons plus répondre à cette tourbe de sots et d'imposteurs qu'ils se trompent ou veulent nous tromper; c'est-à-dire que l'ignorance et la mauvaise foi pourront encombrer la science tout à leur aise, sans qu'il nous soit permis de les démasquer; c'est-à-dire enfin qu'il n'y a plus de journalisme médical possible; car en interprétant cette *admirable législation* (Guérin, *ibid.*) à la manière de l'honorable industriel, nos journaux font de la diffamation depuis la première jusqu'à la dernière ligne. Mais cette thèse est insensée; la loi ne peut s'appliquer à nos discussions, l'appréciation des actes scientifiques est libre, la loi n'interdit que l'appréciation des actes de la vie privée; celle-ci a été murée (1). Une protestation contre cette interprétation abusive de la loi vient d'être signée par la plupart des professeurs de la Faculté, des médecins d'hôpitaux, et des membres de l'Académie de médecine. On ne peut qu'approuver une telle démonstration; cependant elle n'était point nécessaire; les juges sont des hommes de bon sens, plus disposés en général à restreindre qu'à étendre la portée d'une loi qui sert plus souvent de mauvaises passions que l'intérêt général de la société (2).

Enfin, comme si ce procès, qui tiendra certainement une place considérable dans l'histoire des misères orthopédiques de notre temps, n'était déjà pas assez extraordinaire par le nombre des accusés et le sujet de l'accusation; comme si l'honorable industriel avait voulu mettre le comble à l'inouï, il a élevé cette affaire à la hauteur d'un vaste complot, d'une immense conspiration contre ses doctrines et son établissement. A l'instar de ce qui s'est fait dans un grand procès politique jugé récemment par la cour des pairs, il a groupé autour de nous, comme *complices moraux*, les rédacteurs des *Annales* et du *Journal de chirurgie*; de sorte que ces messieurs sont accusés, d'abord à raison de leurs articles, puis à raison des lettres signées *Plusieurs chirurgiens*, et, en troisième lieu, à raison de nos propres articles.

P.-S. L'affaire était appelée aujourd'hui mercredi devant la sixième chambre; mais le

---

(1) On peut voir au document 48 que l'auteur ne garde même plus cette limite. N'ayant plus rien à dire de la vie publique de M. Guérin, il est entré dans sa vie privée, jusqu'à son foyer domestique.

(2) Il faut espérer, en effet, que les juges feront comprendre la différence qu'il y a entre la critique scientifique et la diffamation.

tribunal, considérant d'une part que cette affaire était trop importante pour être jugée pendant les vacations, et d'autre part que l'un des juges présens devait se récuser, a remis la cause au 14 novembre prochain.

On remarquait dans la salle des Pas Perdus un grand nombre de pauvres malheureux atteints de difformités de tout genre, amenés dans plusieurs fiacres par le directeur de la *Muette* pour témoigner dans cette affaire. L'honorable industriel s'imagine-t-il faire décider en justice qu'il guérit les abcès par congestion, les courbures de membres par cal vicieux, et autres maladies jusqu'ici réputées incurables?

(*Expérience*, 12 octobre 1843.)

Ce n'est pas seulement parce qu'on s'est fait une loi de tout reproduire, que cet article est ici rapporté, c'est surtout à cause d'une circonstance que le ton de l'article est loin de faire prévoir.

Quelques jours auparavant, en effet, le sieur Henroz avait fait faire des démarches auprès de M. Guérin dans le but d'obtenir son désistement. Il offrait une rétractation. On verra plus loin les détails de sa démarche. Elle n'a pas été accueillie. Quoiqu'il ait cherché depuis à la nier, ou à en amoindrir la portée, toujours est-il qu'il l'a faite, et qu'il l'a faite aussi complète qu'eût pu le désirer M. Guérin. Ce n'est pas dans un but de vanité mal placée qu'on la consigne ici ; c'est pour qu'elle serve à faire apprécier, comme elles doivent l'être, les convictions et la moralité des attaques du sieur Henroz. L'homme qui diffame M. Guérin dans cet article est le même qui, huit jours auparavant, lui faisait offrir une rétractation ! Cet incident a été rapporté comme il suit dans la *Gazette Médicale* du 20 octobre : on remarquera que M. Guérin ne l'a porté à la connaissance du public qu'après la réitération des attaques du sieur Henroz, postérieures à la proposition de rétractation :

N° 46.

HENROZ. — OFFRE DE RÉTRACTATION.

21 octobre.

Voici un fait qu'on livre sans commentaire à l'appréciation du public médical.

Le 5 de ce mois, M. le docteur Raciborski est venu, au nom de M. Henroz, demander à

M. J. de se désister de ses poursuites, et lui offrir en échange une rétractation complète de tous les articles qui ont motivé le procès en diffamation. Par des raisons qu'on appréciera, M. J. Guérin n'a pas cru pouvoir accepter ce mode de réparation. Cependant, M. Henroz a publié contre M. J. Guérin, dans le numéro suivant de l'Expérience (12 octobre), une nouvelle attaque diffamatoire, qui ne le cède en rien à aucune de celles pour lesquelles il a été poursuivi.

Pour qu'il ne reste aucun doute, ni sur la réalité, ni sur le caractère de la démarche de M. Henroz, M. le docteur Raciborski a été prié de l'attester, ce qu'il a fait dans les termes suivans :

« Il est vrai, en effet, que je me suis présenté chez vous le 5 de ce mois, envoyé par » M. Henroz, et muni de ses pleins pouvoirs, pour vous offrir une rétractation des articles qui » ont motivé le procès que vous lui avez intenté. C'est sur votre refus que l'affaire n'a pu » être arrangée par ce moyen.

» Signé : Raciborski. »

(Gazette Médicale, samedi 21 octobre 1843.)

M. Guérin croyait s'être mis à l'abri de toute réclamation et dénégation, par la note de M. Raciborski ; le fait était clair et l'attestation qui vient après ne l'était pas moins. Cependant, on a si bien entouré, circonvenu M. Raciborski, on l'a tellement et si malignement blâmé, qu'il n'a pas résisté à vouloir modifier le caractère de sa démarche. C'est dans ce but qu'il adressa la lettre ci-après à M. Guérin, lequel s'empressa de la publier dans la *Gazette médicale*, avec les remarques et les pièces qui la suivent.

N° 47.

RACIBORSKI. — LETTRE SUR L'OFFRE DE RÉTRACTATION D'HENROZ. — RÉPLIQUE DE M. GUÉRIN, ET DÉCLARATION DE M. ACHILLE COMTE.

« Monsieur le rédacteur,

» Vous avez demandé à ma loyauté de vous attester la démarche que j'ai faite auprès de vous pour vous offrir la rétractation de M. Henroz. Permettez-moi à mon tour de réclamer de la vôtre l'insertion de ces quelques lignes qui, tout en confirmant ma première déposition à cet égard, sont destinées à rectifier une erreur qui s'est glissée probablement à votre insu dans la note que vous m'avez demandé de signer et qui pourrait devenir très préjudiciable pour le caractère de M. Henroz et pour ma probité.

» Vivant en très bons rapports avec les deux adversaires, je regrette sincèrement de ne pas avoir pu réussir à opérer la réconciliation comme je l'aurais désiré ; mais, par ce motif

même, j'ai besoin aujourd'hui plus que jamais de garder ma neutralité. Aussi je m'empresse de déclarer que jamais je n'ai entendu attester d'autre proposition de rétractation de la part de M. Henroz que celle relative à l'article de l'*Expérience* où M. Guérin était accusé d'une manière fort inconvenante de tirer des profits de la vente des appareils orthopédiques qu'il prescrivait pour les malades de l'hôpital des Enfans. M. Henroz s'empressa déjà lui-même de rétracter cette assertion injurieuse en l'attribuant à une erreur de l'imprimeur ; mais, voyant plus tard que M. Guérin ne paraissait pas disposé à en être satisfait, il se rendit à mes sollicitations et m'autorisa à offrir une rétractation qui lui paraîtrait la plus convenable. L'article en question était le seul qui ait été compris dans la proposition de M. Henroz et le seul pour lequel il m'ait donné ses pleins pouvoirs.

» Dans la note que vous m'avez donné à signer, j'ai cru lire : « de l'article qui a motivé le procès, » et non : « des articles qui ont motivé le procès. » La note ayant été écrite au crayon, mes yeux ont pu, à la rigueur, m'induire en erreur ; mais je déclare sur l'honneur que ma loyauté, ainsi que le désir de continuer ma neutralité dans ces débats, ne m'auraient jamais permis de donner ma signature, si ma conscience ne m'avait pas fait lire indifféremment.

» Agréez, etc.

» RACIBORSKI.

» Ce 24 octobre 1843. »

Pour toute réponse à la lettre qu'on vient de lire, on croit devoir se borner à relater les faits tels qu'ils se sont passés.

Le mardi, 3 de ce mois, M. le docteur Raciborski s'est présenté à M. J. Guérin, au sortir de la séance de l'Académie de médecine. Il lui annonça qu'il venait en qualité de conciliateur, et au nom de M. Henroz, lui proposer une transaction. Prié de s'expliquer, M. Raciborski annonça que si M. J. Guérin consentait à se désister, M. Henroz lui offrirait une rétractation qui porterait explicitement sur les imputations relatives aux appareils payés par les malades du service de M. J. Guérin. Sur la remarque qu'une rétractation de cette nature avait été rendue inutile par le prétexte déjà invoqué par M. Henroz pour mettre sur le compte du mécanicien de M. J. Guérin l'imputation dont il s'agit, M. Raciborski répondit qu'il ne doutait pas que M. Henroz étendrait sa rétractation à tous les articles qui ont motivé le procès; que dans toutes ses attaques il avait été plus poussé par d'autres que par ses propres convictions, et que par conséquent il pourrait revenir aisément sur ce qu'il avait dit, et rendrait justice aux travaux de M. J. Guérin. M. J. Guérin répondit que, pour le moment, il ne repoussait ni n'acceptait la proposition de M. Henroz, qu'il croyait devoir en référer à son conseil, et il ajouta que, quelle que fût l'opinion de ce dernier, M. Raciborski *ne devait se représenter* que muni de pleins pouvoirs écrits et signés, et à la condition que M. Henroz se *mettrait complètement à la discrétion* de M. J. Guérin. La seconde entrevue avait été fixée pour le jeudi à midi.

M. Raciborski s'est représenté au jour et à l'heure fixés. Il était porteur d'une lettre à lui adressée par M. Henroz, dans laquelle il n'y avait pas *un mot de restriction* sur le sens à donner à la rétractation, et il était dit explicitement dans la lettre que M. Raciborski était à cet égard muni de pleins pouvoirs. L'auteur de la lettre ajoutait simplement qu'il espérait

que la rétractation serait *honorable* pour les deux adversaires. M. Guérin ayant fait remarquer que cette condition serait fort difficile à remplir, et ayant rappelé à M. Raciborski qu'il n'avait dû se représenter que si M. Henroz se mettait complètement à la *discrétion* de M. J. Guérin, M. Raciborski répondit qu'étant muni des pleins pouvoirs de M. Henroz, il ferait en sorte que la rétractation donnât à M. Guérin satisfaction complète. C'est alors seulement, et *seulement alors* que M. J. Guérin fit connaître à M. Raciborski qu'il ne pouvait accepter ce mode de réparation, quelque étendu qu'il fût ; et il n'y eut dans la négociation tentée par M. Raciborski aucune difficulté soulevée par lui, aucune espèce d'obstacle ressemblant à une restriction dans les termes et l'expression de la rétractation offerte.

Cependant le numéro suivant de *l'Expérience* (jeudi, 12 octobre) publia une nouvelle et violente attaque contre M. Guérin. Le lundi suivant, M. Raciborski étant venu s'asseoir auprès de M. Guérin, à la séance de l'Académie des sciences, il blâma énergiquement le procédé de M. Henroz, et il ajouta qu'il venait de lui en dire sa pensée. M. J. Guérin prévint alors M. Raciborski de l'intention où il était de rendre publique la proposition de rétractation faite par M. Henroz, et il rédigea, séance tenante, la déclaration signée par M. Raciborski ; il la lui lut avant de la lui donner à signer, et M. Raciborski ne la signa qu'après l'avoir relue. Ces faits se sont passés sous les yeux et à la connaissance de MM. les docteurs Comte et Poisseuille, prévenus de la nature et du contenu de la déclaration. M. Raciborski ne fit d'autre remarque que celle-ci : qu'il allait informer M. Henroz de ce qui venait de se passer.

La déclaration signée par M. Raciborski est parfaitement lisible, et le passage : les *articles qui ont motivé le procès* ne pourrait, pas plus pour le *sens* que pour la *lettre*, être suppléé par : l'*article qui a motivé le procès*. M. Raciborski savait très bien qu'il n'y avait pas qu'un article qui eût motivé le procès, mais une série d'articles ; il aurait donc fallu que la déclaration portât, non pas : l'*article*, mais l'*un* des *articles*, et ensuite que l'article dont on veut parler fût spécifié d'une manière quelconque. Or, cela n'a été l'objet d'aucune remarque de la part de M. Raciborski : on en atteste les souvenirs de MM. Poisseuille et Comte. Du reste, immédiatement après le départ de M. Raciborski, MM. Comte et Poisseuille se sont assurés et de la teneur et de la parfaite lisibilité de la déclaration.

Enfin, la *Gazette Médicale* a paru samedi. M. Raciborski l'a reçue le même jour, et ce n'est que le mercredi soir que sa lettre est parvenue par la poste à M. J. Guérin ; c'est-à-dire alors qu'il était trop tard pour demander à M. Raciborski la rectification de sa lettre et de celles déjà envoyées à plusieurs journaux, la *Gazette des Hôpitaux* et *l'Expérience*.

Pour ne pas être contredit dans cette exposition des faits, M. J. Guérin s'est transporté chez M. Raciborski, accompagné de M. le docteur Achille Comte. Voici la déclaration qui a été rédigée et signée par cet honorable confrère.

DÉCLARATION DE M. ACHILLE COMTE.

« Je soussigné déclare qu'ayant accompagné M. J. Guérin chez M. le docteur Raciborski,

pour assister à l'entretien qui devait avoir lieu entre eux, à l'occasion de la lettre qu'on vient de lire et des remarques qui la suivent, j'ai été témoin des faits qui suivent.

» M. Guérin a donné lecture entière d'une réponse *imprimée à l'état d'épreuve*, qu'il se proposait de publier à la suite de la lettre de M. Raciborski. Après cette première lecture, il a repris phrase à phrase tout son article ; les termes en ont été discutés contradictoirement. Après quelques modifications de détail réclamées par M. Raciborski, et concédées par M. Guérin, M. Raciborski a fait lui-même une troisième lecture de l'article, et a reconnu l'exactitude des faits qui y sont relatés. Avant de quitter M. Raciborski, je l'ai prévenu que, sur la demande de M. Guérin, j'allais signer la déclaration de ces faits, et je lui ai en même temps fait connaître, de vive voix, les termes dans lesquels je la rédigerais.

» Avant de signer cette déclaration, j'ai paraphé et signé *l'épreuve imprimée* qui avait été reconnue par M. Raciborski comme contenant une exacte relation des faits.

» ACHILLE COMTE.

» Paris, ce 26 octobre 1843. »

La déclaration qui précède n'a été demandée que sur le refus de M. Raciborski d'attester publiquement, en la signant, l'exposition des faits dont il venait de reconnaître l'exactitude.

Enfin, pour que le public sût à quoi s'en tenir sur l'allégation relative à la lisibilité de la déclaration précédemment signée par M. Raciborski, elle a été représentée à ce dernier, lequel, après l'avoir lue et relue, a rédigé lui même et signé la note suivante :

« Après avoir relu de nouveau la note que M. Guérin m'avait donné à signer à l'Académie des sciences, j'ai vu qu'effectivement on lit assez facilement les mots *ont motivé*, ce qui fait de suite supposer que les deux précédens étaient *des articles* et non *de l'article*. Par conséquent, en lisant de sang-froid et en analysant la phrase, on ne peut pas y supposer de l'*article*, mais bien des *articles*. »

» RACIBORSKI. »

Les différentes pièces qu'on vient de lire dispensent de répondre aux allégations relatives aux mêmes incidens, qui ont été ou seront produites dans d'autres journaux. Elles font surtout justice des imputations d'un homme qui est assez compromis pour n'avoir pas à craindre de l'être davantage.

(GAZETTE MÉDICALE du samedi 28 octobre, p. 700.)

On pouvait croire cet incident terminé. M. Henroz ne se trouva pas

sans doute suffisamment justifié par les nouvelles lettres et déclarations de son représentant; il adressa à M. Guérin une sommation d'insérer dans la *Gazette médicale* le démenti qu'on va lire, et qui fut en outre publié dans *l'Expérience*.

N° 48.

HENROZ. — DÉNÉGATION DE L'OFFRE DE RÉTRACTATION, — NOUVELLE DIFFAMATION.

A MONSIEUR J. GUÉRIN, RÉDACTEUR EN CHEF DE LA *Gazette médicale*.

Monsieur,

1° Il est faux que j'aie autorisé M. Raciborski à faire *d'abord* aucune démarche près de vous. Celle qu'il a faite, il l'a faite spontanément et sans m'avoir consulté.

2° Il est faux que je lui aie permis de vous offrir *une rétractation complète de tous mes articles*, ainsi que vous persistez à le soutenir malgré ses dénégations : quand, à la suite d'une conversation qu'il avait eue avec vous à l'Académie de médecine, il m'a parlé de l'espoir qu'il avait d'une conciliation, je lui ai déclaré que jamais je ne rétracterais rien de mes articles sur votre statistique et vos annonces; mais que j'étais prêt à répéter ce que j'avais écrit dans le numéro du 31 août dernier de l'EXPÉRIENCE, et ce que je pense aujourd'hui comme alors, savoir, que je ne crois point que vous ayez eu part aux bénéfices résultant de la vente d'appareils effectuée dans votre service de l'hôpital des Enfans.

Voilà, monsieur, la seule réponse que j'aie à faire à vos allégations sur les prétendues démarches que j'aurais fait faire auprès de vous.

Dr J.-A. HENROZ.

La monomanie du papier timbré devient tellement grave chez M. G..., qu'il est, nous assure-t-on, sur le point d'intenter un nouveau procès. Il ne s'agirait plus cette fois d'un de nos confrères; le papier timbré ne franchirait pas les murs du parc de la *Muette*, et comme certain personnage des *Plaideurs*, ce serait dans l'intérieur même de sa maison que M. G. aurait trouvé l'occasion de satisfaire sa nouvelle passion.

On remarquera d'abord le petit article qui suit la lettre. C'est, comme

on l'a dit, la diffamation pénétrant au foyer domestique. Mais revenons au démenti donné par le sieur Henroz.

Ce démenti n'est pas tel qu'on ne puisse y lire encore le fait principal qu'il a la prétention de dénier. On voit à la première ligne qu'il est faux que M. Raciborski ait été autorisé *d'abord* à faire aucune démarche, il l'a donc été ensuite, ce qu'on ne nie pas du reste. Quant à la seconde dénégation, le récit des faits reconnus vrais par M. Raciborski, et la déclaration qu'il avait signée et qu'il a certifiée de nouveau parfaitement telle qu'elle a été imprimée, dispensent de toute autre réponse.

Mais il est un point important de cette pièce à faire ressortir. M. Guérin n'a pas voulu de la rétractation du sieur Henroz, il n'en a voulu d'aucune espèce, à aucun prix; et voilà qu'on la lui envoie, malgré lui, par huissier. En effet, le sieur Henroz déclare qu'aujourd'hui comme au 31 août « il ne croit point que M. Guérin ait eu part aux béné» fices résultant de la vente des appareils. » Ainsi qu'on l'a déjà dit, c'est toujours bon à prendre, c'est autant de moins dans le contingent nécessaire de la calomnie. Donc le sieur Henroz n'a jamais *pensé* que M. Guérin fît l'abominable trafic dont M. Malgaigne et lui l'ont accusé. Mais cette déclaration porte avec elle une autre conséquence : le sieur Henroz n'a jamais pensé, dit-il, ce qu'il a écrit ; mais s'il ne l'a pas pensé, il l'a écrit, cela n'est plus contestable ni douteux, on l'a établi vingt fois; donc il a écrit ce qu'il ne pensait pas. On n'avait pas absolument besoin de sa déclaration pour le savoir, mais elle ne nuit pas quand elle vient corroborer ce que tout le monde pense.

En résumé, le sieur Henroz a continué à diffamer M. Guérin depuis le procès; il l'a diffamé derechef après lui avoir fait offrir une rétractation. Finalement, cette rétractation, il l'a envoyée quoiqu'on n'en voulût pas, et il y a joint une déclaration en bonne forme, portant qu'il ne pense pas, qu'il n'a jamais pensé ce qu'il a écrit.

Ici se termine ce qu'on avait à dire du sieur Henroz; on revient à M. Malgaigne.

On a déjà vu que deux des inculpés, M. Vidal, sous le couvert de la *Gazette des Hôpitaux*, et le sieur Henroz ouvertement dans son journal,

ont renouvelé leurs attaques contre M. Guérin. M. Malgaigne ne pouvait rester en retard. Tel qu'on l'a vu précédemment, tel il se représente, c'est-à-dire avec un système et des procédés qui donnent à ses attaques un caractère tout particulier. Ainsi, dans les pièces qui vont suivre, dans toutes celles qu'il a provoquées directement ou indirectement, on reconnaîtra le même homme, les mêmes intentions, les mêmes manœuvres; c'est l'homme aux pancartes, aux enquêtes ténébreuses, aux déclarations impudentes; c'est le mandataire de la science et de l'art; c'est le représentant des principes; et, de même qu'il s'est efforcé de faire voir qu'il n'avait calomnié M. Guérin qu'au nom de la science et de la vérité outragées, il va chercher à faire croire que c'est la liberté de discussion que M. Guérin attaque dans sa personne, le droit de critique qu'il poursuit dans ses diffamations. Ceci est conséquent; et cette conséquence même, entre les deux parties d'un même système, aidera à les éclairer l'une par l'autre.

Ainsi donc, dans tout ce qui va suivre, M. Malgaigne aura pour but non plus de prouver, ce qu'il regarde comme parfaitement prouvé, qu'il a eu raison de diffamer, de calomnier M. Guérin; mais il aura pour but d'établir que l'action dirigée contre lui est une atteinte portée aux droits de la critique, un crime de lèse-liberté scientifique. Comme il n'avait fait que parler au nom de la science et de la vérité outragées, c'est au représentant de la science et de la vérité, c'est à la science et à la vérité elles-mêmes que M. Guérin intente un procès. Hélas! il faut bien le reconnaître, quel que grossier que soit ce subterfuge, il a eu déjà autant de succès que le procédé diffamatoire dont il est la conséquence et la continuation. Pour certaines personnes, M. Malgaigne est parvenu à convaincre M. Guérin d'inexactitude et de mensonge; il a eu un but parfaitement désintéressé en publiant un factum diffamatoire pour justifier une accusation calomnieuse; ses pancartes ont été des documens réels et sérieux; ses perquisitions ténébreuses au domicile des malades d'un confrère, *à son insu* et *sous son nom,* sont choses parfaitement probantes et légitimes; ses déclarations et affirmations concernant les 134 ou 131 malades qu'il a cherchés par tout Paris, sans trouver une seule guérison, ont été sincères; tout cela a été accepté, comme de la critique scientifi-

que, morale dans son but, légitime dans ses moyens, certaine et véridique dans ses résultats : buts, moyens, résultats vont se retrouver de même dans la nouvelle machination destinée à couvrir de confusion l'homme qui a osé défendre sa science et son honneur. Mais voyons les faits :

Voici l'article publié par M. Malgaigne dans son propre journal, depuis la remise du procès :

N° 49.

MALGAIGNE. — ARTICLE DU JOURNAL DE CHIRURGIE SUR LE PROCÈS.

Dans la discussion que nous soutenons depuis quelque temps au sujet du Relevé statistique de M. J. Guérin, les praticiens consciencieux avaient été particulièrement frappés de cette curieuse défense de notre antagoniste, lequel, *pour simplifier les choses* (1), voulait bien confesser que deux de ses *guérisons complètes* n'étaient pas des guérisons. Il paraît que les remarques dont cette simplification a été l'objet n'ont pas été du goût de M. Guérin ; nous lui avions également demandé comment son malade présenté à l'Académie, qui devait être *complètement guéri dans trois semaines ou un mois,* ne l'était pas encore au bout de deux mois (il y a aujourd'hui trois mois révolus). Pour mettre un terme à cette fatigante curiosité, pour couper court à ces discussions désagréables, en un mot, pour simplifier les choses, M. Guérin nous a intenté un procès en police correctionnelle.

Nous devons le confesser ; une pareille façon de répondre ne nous a pas médiocrement surpris. Nous ne sachons pas qu'elle soit d'usage en aucun pays du monde ; mais, dans le nôtre particulièrement, il est difficile de dire ce que M. Guérin a cru pouvoir en espérer. Bien qu'il *soit étranger*, M. Guérin a vécu assez longtemps parmi nous pour prendre une idée plus exacte de notre caractère ; nous sommes un peuple *douteur* par nature, qui ne croyons pas facilement aux miracles ; et de tous les principes de Descartes, le doute philosophique est celui que nous avons le plus scrupuleusement conservé. Que l'on nous admi-

---

(1) Les hommes sérieux décideront si c'est bien là le ton et le caractère d'une critique qui prétend venger la science et la vérité outragées. Ils diront si, dans un débat où l'honneur et la considération d'un homme sont engagés, c'est avec de telles arguties qu'il est permis de le poursuivre. On le répète, non à cause de cette misérable insistance à faire dire à M. Guérin ce qu'il n'a pas dit, mais pour prouver la stérilité et l'inanité de cette insistance, — il faut qu'un adversaire soit réduit à des preuves bien vaines pour se servir de pareils moyens. On peut faire la même remarque sur les insinuations relatives à l'opéré de M. Guérin. Qu'est-ce que cela prouve en faveur de vos calomnies ? De ce qu'il faut, pour guérir un malade, plus de temps qu'on n'avait cru, cela donne-t-il à vos diffamations le fondement qu'elles n'ont jamais eu et qu'elles n'auront jamais ?

nistre une démonstration péremptoire, à la bonne heure, nous ne résistons point à la preuve ; mais si, sans preuve, sans démonstration, on veut nous imposer la foi, comme qui dirait par un jugement de police correctionnelle, nous passons volontiers à la révolte et ne croyons plus rien du tout.

M. Guérin nous paraît donc avoir ici manqué de tact. Il s'est trompé d'époque et de pays; et, à part l'opinion publique, qui mérite bien un peu d'égard, il y a aussi quelque chose de trop exorbitant à s'en aller demander à des juges un brevet d'infaillibilité.

Voilà certes le côté le moins sérieux de l'affaire; nous ne saurions cependant dissimuler qu'elle en a un autre infiniment plus grave. C'est la libre discussion en matière scientifique qui est en cause; c'est le droit le plus sacré de la science que M. Guérin n'a pas craint d'attaquer. Et c'est un critique de profession qui, dans un intérêt si misérable que notre plume répugne à l'exprimer, a eu l'idée de bâillonner la critique! Et c'est un homme de science qui prétend confisquer à son profit la liberté de discussion, sans laquelle il n'y a pas de science! Du moins, nous le répétons avec orgueil, nul de nous ne portera la responsabilité d'un dessein aussi insensé, et nous dirions presque aussi impie; c'est un médecin étranger, c'est un orthopédiste belge qui, après avoir reçu de la chirurgie française une si libérale hospitalité, lui paie ainsi sa dette de reconnaissance (1).

Cependant, devant cette triste et honteuse et déplorable attaque, qu'a fait la chirurgie française? La chirurgie française a fait son devoir, et la médecine française n'a pas manqué au sien. Une protestation, une véritable déclaration de principes a été aussitôt rédigée et couverte de signatures : membres de l'Institut, membres de l'Académie royale de médecine, professeurs de la Faculté, médecins et chirurgiens des hôpitaux, praticiens de la ville, tous ont tenu à honneur d'y apposer leur nom. Le mouvement ne s'est point arrêté à Paris; il va s'étendre dans les provinces : et déjà même, avec les adhésions isolées, viennent des adhésions délibérées par les sociétés savantes; manifestation jusqu'ici sans exemple dans la médecine, et véritablement *nationale* (2).

Un semblable mouvement, réalisé en quelques jours, atteste hautement l'esprit de l'é-

---

(1) Quel pitoyable argument : M. Guérin n'est pas français, et quand cela serait, sa science et ses faits en vaudraient-ils moins? C'est toujours le même système. On cherche à jeter de la défaveur sur l'homme, pour en faire rejaillir sur ses travaux. Mais à qui viendrait-il à l'esprit que la qualité d'étranger, de belge, ôte quoique ce soit à la réalité de certains faits? M. Guérin n'est point belge, il est français : il le déclare, non qu'il soit moins honorable, à ses yeux, d'être belge que français ou allemand, mais parce que cela est, et qu'il tient à prouver le ridicule et la fausseté de cette allégation, comme de toutes les autres. Pour détruire tout prétexte de ce genre, M. Guérin a publié la déclaration suivante dans la *Gazette médicale*.

« A défaut d'allégations plus sérieuses et mieux fondées, les adversaires de M. J. Guérin publient *qu'il n'est pas Français*, et ils l'appellent l'*orthopédiste belge*. M. J. Guérin est né en France, d'un père Français qui n'a pas cessé d'habiter la France; il est domicilié en France et n'a pas d'autre domicile qu'en France. Il est docteur en médecine de la Faculté de Paris, n'a jamais pratiqué qu'à Paris, et il jouit de tous les droits civils et politiques attachés au titre de citoyen français. »

(GAZETTE MÉDICALE du samedi 28 octobre, page 700.)

(2) Ceci passe toute permission : on verra combien M. Malgaigne parviendra à abuser de personnes pour réaliser ce mouvement *national!*

poque, et répond de reste à ceux qui l'accusent de tiédeur pour les intérêts de la science. Heureusement, nous ne serons pas cette fois appelés à de plus grandes luttes; les magistrats qui, pour la première fois, auront à juger cette question inouïe, sont aussi de leur temps; ils savent que la libre discussion dans les arts et dans les sciences a fait une partie de la gloire et de la grandeur de la France; et c'est un intérêt qui vaut bien celui d'un orthopédiste embarrassé de prouver la réalité de ses guérisons.

Pour nous, à qui M. Guérin a fait l'honneur de nous choisir pour champion d'une si belle cause, nous n'en marcherons pas moins *ferme à la découverte de la vérité*, méprisant les injures, souriant aux menaces, trop sûr de nous pour nous écarter jamais de notre modération accoutumée, et n'écoutant que l'intérêt de la science. On a voulu bâillonner la critique, elle n'en élèvera qu'une voix plus forte. Si les choses eussent suivi leur cours, nous avions dessein de donner à nos lecteurs, dans ce numéro, un *Mémoire sur la valeur réelle de l'orthopédie et spécialement de la myotomie rachidienne dans le traitement des déviations de l'épine;* les praticiens auraient jugé en silence, et *tout eût été dit sur ce point* (1). Mais puisque M. Guérin a jugé convenable d'appeler à son secours les tribunaux extrà-scientifiques, nous prétendons avoir aussi nos tribunaux légitimes; et c'est à l'Académie royale des sciences, c'est à l'Académie royale de médecine que nous irons demander des juges compétens (2).

Ce n'est pas là le seul procès que nous aurons à soutenir. M. Guérin nous a fait intimer par huissier d'avoir à insérer sa réponse; nous ne l'insérerons pas. Ferme dans notre droit, nous offrons pour la seconde fois d'insérer une réponse décente, qui ne soit point chargée d'injures contre nous et contre d'autres; et nous nous féliciterons, après avoir soutenu la liberté de la discussion scientifique, d'avoir à la défendre contre une licence (3) devenue intolérable pour tous les honnêtes gens.

(ANNALES DE CHIRURGIE, octobre 1843.)

Quelque ridicule qu'il soit par le fond comme par la forme, cet article

---

(1) Tout eût été dit! Quelle outrecuidance! M. Malgaigne, venant après 8 jours, après 24 heures d'examen, faire le procès à la myotomie rachidienne! Voilà quatre années qu'elle supporte les coups d'une opposition qui sait au moins de quoi elle parle, et à propos de quoi elle parle, et son existence est encore assez solide pour que M. Malgaigne se croie obligé de venir au secours de l'armee ennemie! Les adversaires de M. Guérin, en fait de myotomie, doivent être singulièrement flattés du secours que M. Malgagne veut leur porter : il va faire en 8 jours, et définitivement, ce qu'ils n'ont pu faire en des années! C'est qu'il a, en effet, un système de critique expéditif : la calomnie.

(2) La science de M. Malgaigne aura la même origine, la même gravité, la même moralité que sa critique. M. Malgaigne, attaquant la méthode de M. Guérin, sera M. Malgaigne attaquant sa statistique, et attaquant l'une et l'autre pour justifier des imputations gratuites. Aujourd'hui la myotomie rachidienne est accusée et jugée par M. Malgaigne comme il avait accusé et jugé le relevé de M. Guérin, c'est-à-dire sans fondemens ni preuves; quand il s'agira de justifier sa nouvelle imputation, à défaut de preuves sérieuses, il prendra des pancartes, il s'introduira clandestinement dans les familles, il déclarera n'avoir pas trouvé les guérisons qu'il n'aura pas cherchées, et tout sera dit sur la myotomie rachidienne! Pauvre myotomie!

(3) Lecteur qui connaissez la lettre dont parle M. Malgaigne, et qui connaissez aussi sa polémique, que dites-vous de la licence intolérable de M. Guérin, et de la vertueuse indignation de M. Mal-

était fait pour en imposer à l'opinion. Le relevé de M. Guérin n'est plus en question, c'est une chose jugée. Ce que veut maintenant M. Malgaigne, c'est soulever contre l'homme qu'il a diffamé le corps des médedecins, c'est donner à ses calomnies une sanction qui les garantisse d'avance de la flétrissure qui les attend. Le moyen choisi est excellent. Ce n'est pas lui qui est en cause, c'est le droit de discussion; ce n'est pas le diffamateur qu'on poursuit, c'est la liberté de critique, c'est ce qu'il y a de plus sacré, de plus élevé, de plus respecté dans la classe si libérale et si éclairée des médecins. En sorte que ceux qui ne connaissent pas encore M. Malgaigne ni son système de diffamation, se laisseront aller à cet appât. Les 14 co-signataires des lettres au *Siècle* et à la *Gazette des Hôpitaux* donneront l'exemple : ils ouvriront la liste. Puis d'autres qui ont de bonnes raisons pour n'y regarder pas de si près quand il s'agit de nuire à M. Guérin, profiteront du prétexte; d'autres encore dont on surprendra la signature parce qu'ils sont trop occupés ou trop indifférens, signeront, sauf à le regretter ensuite, et le noyau sera formé. C'est tout ce qu'il faut. M. Malgaigne a le texte d'un appel déclamatoire : cet appel sera répété par tous les échos de la calomnie. par les sieurs Vidal et Henroz, et voilà M. Guérin mis une seconde fois au pilori de l'opinion, non plus pour avoir publié une statistique fausse, mensongère, mais pour avoir voulu bâillonner la critique, pour avoir voulu faire violence au droit sacré de libre discussion. Ainsi, après avoir diffamé M. Guérin pour sa science, on le diffame pour son procès. On ne dit pas pour le moment tout ce qu'il y aurait à dire là-dessus; on parlera au fur et à mesure des événemens.

Voici un premier document bien propre à justifier ce qu'on vient de

---

gaigne? Si la chose était moins sérieuse, on serait tenté de faire un rapprochement. Il a manqué jusqu'ici dans la carrière protéiforme d'un contemporain très connu un type qui n'y manquera plus désormais. Ce critique qui venge la science et la vérité outragées ! qui invente le système des pancartes ! qui allocutionne les praticiens ! qui parcourt tout Paris presque sans sortir de chez lui, qui visite 131 malades en envoyant ses obscurs émissaires chez quelques-uns d'entre eux ! qui se proclame le Messie de la critique ! le martyr de la liberté de discussion ! qui invente un mouvement national ! qui harangue la médecine et la chirurgie françaises, les académies, les facultés, les sociétés savantes, tout l'univers de la science, comme un escadron de cavalerie ! ce critique complètera, comme critique, l galerie célèbre du personnage qui résume en lui tous les types de l'époque.

lire. C'est un article des *Archives de médecine*, journal qui compte parm ses collaborateurs habituels et avoués plusieurs des auteurs et signa taires des lettres au *Siècle* et à la *Gazette des Hôpitaux*.

N° 50.

ARCHIVES DE MÉDECINE. — SUR LE PROCÈS.

Il n'est bruit depuis quelques jours que d'un procès intenté à trois journaux de médecine parisiens. Leurs principaux rédacteurs sont traduits en police correctionnelle pour répondre de luers dédains à l'encontre de la science et de l'habileté orthopédique de M. J. Guérin. On sait que les doctrines et la pratique de M. Guérin, aussi bien que sa position exceptionnelle dans les hôpitaux, ont soulevé de toutes parts une vive opposition. Pour repousser à la fois les attaques des assaillans sur ces deux objets, M. Guérin a eu la malheureuse idée de publier une statistique des succès nombreux par lui obtenus à l'hôpital des Enfans. Cette statistique, il faut bien l'avouer, dépassait tout ce que la crédulité la plus bienveillante pouvait admettre, et, pour notre compte, nous avions laissé au bon sens public le *soin d'en faire justice*. Mais tous les critiques ne sont pas aussi confians et aussi inoffensifs que nous : la statistique fut vivement attaquée. L'un d'eux, M. Vidal, la considérant comme un prospectus plutôt que comme un document scientifique, en fit un sujet de peu révérentes railleries. Un autre, M. Malgaigne, la prit un instant au sérieux ; il s'adressa même à son auteur pour obtenir les moyens de la vérifier. Mais la plupart des malades de M. Guérin étaient introuvables, une autre partie était sequestrée, et ceux dont il fut possible d'examiner la guérison parurent à M. Malgaigne n'être pas guéris le moins du monde (1). Alors, avec l'indignation d'un savant *honnête* et toute la verve d'un critique qui se croit *dupé* (2), il dit la chose hautement. Mais il en advint bien mal à nos deux critiques : les voilà l'un et l'autre appelés aujourd'hui à rendre compte de leurs paroles devant la police correctionnelle.

Qu'attend M. Guérin d'un pareil procès? Pense-t-il imposer à tous les médecins la foi en *sa fabuleuse statistique?* Et cela de par le roi et la loi, Qu'est-ce donc que le tribunal est appelé à juger ? A savoir si MM. Vidal et Malgaigne ont dépassé les bornes de la critique permise, s'ils se sont servis d'expressions (3) portant atteinte à la considération d'un individu, et rien autre chose. Il s'agit de la forme et non du fond de la discussion (4). Le tribunal n'aura pas à apprécier les faits eux-mêmes, car on n'est pas admis à fournir des preuves en ma-

---

(1) On voit que c'est bien là l'inspiration de M. Malgaigne.

(2) On sait maintenant ce qu'il faut penser de ce savant honnête et de son indignation.

(3) On veut faire croire que la justice ne réprimera que les *expressions*, c'est-à-dire les injures, qu'elle n'examinera pas les imputations de *faits*, c'est-à-dire les diffamations.

(4) Et c'est ainsi qu'on parvient à légitimer les plus odieuses calomnies et à frapper d'avance de nullité, dans l'opinion, la répression qui les attend.

tière de diffamation, mais si ces faits ont été exposés avec la forme permise. Ainsi MM. Vidal et Malgaigne pourraient être condamnés, ce que nous sommes loin de croire, que les *faits avancés par eux n'en subsisteraient pas moins* (1) : ils seraient seulement coupables d'avoir tiré de *faits* PATENS (2) *des inductions que la loi ne permet pas de tirer ou du moins d'exprimer*. Ce que nous disons ici, M. Guérin le sait aussi bien que nous. Mais ce procès n'est qu'un moyen d'éviter toute discussion, et de donner le change aux esprits (3). Tout le monde ne connaît pas la loi, et pour beaucoup de personnes la conclusion d'une condamnation serait celle-ci : Le tribunal a déclaré que MM. Malgaigne et Vidal avaient diffamé M. Guérin, *donc M. Guérin avait raison* (4). Cependant rien n'est plus faux qu'un pareil raisonnement; car la question *de moralité* et de science reste en dehors des décisions de la police correctionnelle. C'est devant la presse et devant la conscience publique que ces questions se jugent, et, en pareilles matières, nous ne reconnaissons pas d'autre tribunal.

Quand nous disions dans notre dernier numéro que l'introduction des spécialités dans les hôpitaux avait compromis la dignité de l'administration et du corps médical, nous ne nous attendions pas à voir notre opinion sitôt justifiée par les scandales d'un procès devant la police correctionnelle !

(ARCHIVES GÉNÉRALES DE MÉDECINE, tom. III, octobre 1843.)

La conclusion de cet article se tire d'elle-même : « MM. les médecins qui nous lirez, soyez-en convaincus, M. Guérin a menti, comme MM. Malgaigne et Vidal l'ont parfaitement établi; il a trompé le conseil des hôpitaux comme nous l'avons tous dit dans la lettre au *Siècle*. Mais il n'est pas permis de dire ces choses quoiqu'elles soient vraies : ceux qui ont eu le courage de les imprimer pourront être condamnés, mais ils avaient raison; croyez-moi, M. Guérin avait menti. » Voilà le résumé et la conclusion de cet article. Et, en effet, avec de semblables moniteurs, le public médical croira difficilement, quels que soient les jugemens intervenu et à intervenir, que MM. Malgaigne, Vidal et Henroz aient calomnié M. Guérin : il aura été injurié, voilà tout; et les faits qu'on lui a imputés, c'est-à-dire d'avoir publié des guérisons *fausses*, d'avoir *trompé* le conseil des hôpitaux, d'avoir *inventé* et *pratiqué* des opérations comme moyen de ruse industrielle, d'avoir prélevé des bénéfices immoraux sur

---

(1) On prenait soin d'avertir le tribunal de l'interprétation qu'on préparait à son jugement : on est heureux qu'il l'ait motivé en conséquence.

(2) Des faits *patens* ? Ainsi quelque réparation que M. Guérin obtienne, les imputations de tromperie, de mensonge, dont il a été l'objet, sont et resteront *patentes !*

(3) Écho de M. Malgaigne.

(4) On prend soin d'établir la doctrine et le fait contraires.

les malades pauvres, resteront *patens;* c'est du moins l'opinion du co-signataire de MM. Malgaigne et Vidal.

Voici un renfort à cette doctrine : il est extrait des *Annales de Chirurgie*, c'est-à-dire du journal de M. Vidal, et signé du nom d'un de ses collaborateurs habituels.

N° 51.

ANNALES DE CHIRURGIE. — SUR LE PROCÈS; PAR M. MARCHAL (DE CALVI), COLLABORATEURS DE M. VIDAL.

octobre 1843.

On n'aura à nous reprocher ni haine ni passion. De la haine, nous n'en avons pas; bien loin de là, nous plaignons avec sincérité (1) l'homme assez malheureux pour avoir engagé la lutte déplorable qui occupe aujourd'hui si vivement le public médical. Oui, nous pouvons le dire, car c'est là ce que nous sentons; nous le plaignons d'avoir compromis, dans cette lutte, et l'avenir scientifique que des travaux convenablement dirigés lui auraient peut-être assuré, et la position industrielle qu'il était parvenu à se créer. Nous le plaignons de ne pas avoir eu de véritables amis qui aient préféré au triste avantage de lui plaire, en le perdant, le mérite de le servir en lui déplaisant. Nous le plaignons de n'avoir eu, comme précisément on le disait dans ce journal, que des admirateurs (2), incapables de lui faire entendre la vérité et de l'arrêter d'un bras ferme au bord de l'abîme; car, quelle que soit l'issue, et, pour notre compte, nous ne la redoutons pas, l'effet de ce procès sera funeste pour celui qui l'a provoqué, funeste s'il le perd, et plus funeste encore si, par impossible, il le gagne : triste lutte que celle où l'un des champions a plus à craindre encore la victoire (3) que la défaite ! On voit que nous ne saurions, dans les courtes remarques que nous allons présenter, être influencés par un sentiment haineux. Quant à la passion, en général, plus nous sommes personnellement engagés, plus nous devons rester maîtres de nous, et nous en garantir. Nous allons donc, sans plus nous occuper des individus, attaquer immédiatement le grand côté de la question, celui des principes (4).

---

(1) On va juger de cette sincérité.

(2) La citation n'est pas exacte : il y a, dans le texte de M. Vidal, des admirateurs à *des prix modérés*, des *commensaux affamés !*

(3) Cela n'est que trop vrai : ces messieurs ont si bien fait leurs affaires, ils ont tant et si bien calomnié, qu'il en restera toujours beaucoup de choses.

(4) On va voir que les principes de l'auteur sont d'accord avec sa bienveillante pitié.

Quel est l'homme du gouvernement (1) qui n'ait été accablé d'attaques personnelles et d'injures depuis 1830 ? Celui-ci a été accusé de trahison, celui-là de concussion, cet autre de bassesse, tous de corruption. En est-il un qui se soit avisé de déférer les journalistes incriminateurs aux tribunaux ? C'est que tout homme ayant autorité sur ses semblables est justiciable de l'opinion publique, et doit être surveillé, d'un œil jaloux, dans le bien qu'il ne fait pas, et surtout dans le mal qu'il peut faire. Un exemple frappant et actuel vient à l'appui de ce que nous avançons. Une minorité restreinte, mais audacieuse et remuante, a cru ou supposé que l'éducation publique était mal placée entre les mains de ceux qui la dirigent, et des livres et des pamphlets, des articles de journaux ont été écrits contre l'*Université* (2). Les grands noms n'ont pas été ménagés. On a accusé des hommes considérables et ont les a accusés publiquement, du crime le plus affreux, celui de corrompre la jeunesse, et d'empoisonner la nation dans ses sources. La discussion s'est engagée alors, mais non pas au Palais de Justice. Et pourtant, les offensés auraient eu beau jeu contre les assaillans. Ceux-ci portent un nom qui les condamnait d'avance, au moins dans l'opinion de la majorité, et leurs adversaires auraient pu compter sur de vieilles haines qui n'ont pas eu le temps de s'éteindre depuis treize ans. Ils ne l'ont pas fait. Ce sont des écrivains, des professeurs, des journalistes. Ils ont écrit, ils ont parlé, ils ont discuté. Ils ont compris qu'étant hommes publics, et ayant charge d'âmes, ils devaient compte de leur conduite, en ce qui touche le grand intérêt qui leur est confié, et que plus cet intérêt est grand et sacré, plus il est naturel, et même nécessaire que les attaques soient multipliées et pressantes. Tant mieux pour eux si, en leur fournissant l'occasion de se défendre souvent, on leur donne le moyen de triompher toujours.

Et vous, donc, et nous, médecins, qui n'avons de juges que nous-mêmes, n'avons-nous

---

(1) La transition est un peu brusque; mais n'importe.

(2) Ceci mérite à peine d'être relevé. Comparer un particulier au gouvernement, à l'Université, l'homme à l'institution, la critique politique à la diffamation personnelle! c'est n'avoir aucune notion des choses! c'est confondre à plaisir ce qui ne se ressemble pas. Dites si vous voulez de l'École de médecine de Paris, qu'elle a de fausses doctrines, qu'elle enseigne une médecine malfaisante; ajoutez, si bon vous semble, que tous ses professeurs, comme chacun d'eux individuellement, professent des doctrines pernicieuses et pour la science et pour les malades, et la critique seule sera juge de vos allégations! Appliquez à M. Guérin le même système de critique; dites qu'il a les idées les plus erronées, les plus rétrogrades; qu'il a des doctrines fausses et des pratiques absurdes, mauvaises, nuisibles, dangereuses même, mais arrêtez-vous là : ne dites pas qu'il *trompe sciemment* ses confrères et le public; n'articulez pas surtout de *fait* de tromperie déterminée, alors surtout que ce fait n'existe pas, qu'il n'est qu'un odieux prétexte! Ne lui imputez pas de faire *sciemment* des opérations inutiles ou dangereuses, parce que, s'il est excusable de se tromper, il ne le serait pas de tromper, encore moins de nuire au malade dans un but d'intérêt particulier. L'erreur n'est justiciable que de la science; le mensonge l'est de la morale : alléguer l'une, même sans fondement, c'est de la critique; imputer l'autre, c'est diffamer, et diffamer surtout quand l'imputation est toute gratuite. On s'abstiendrait de ces distinctions vulgaires et usuelles, si elles n'étaient destinées qu'aux hommes sérieux et éclairés chargés de les apprécier; mais on répond à des prétentions aussi dépourvues de lumières que d'expérience; c'est une nécessité de position.

pas aussi en main un intérêt grand et sacré? Ces enfans que les professeurs peuvent corrompre, est-ce que nous ne pouvons pas les tuer, nous? Est-ce que, sous l'égide de notre diplôme, nous serons libres de porter au sein de la société, par cupidité, par témérité, ou par orgueil, les pratiques les plus meurtrières? Où donc, grand Dieu! la liberté d'examen et la critiques sont-elles plus nécessaires que dans ce qui touche la santé publique? Assurément, nous ne prétendons pas qu'il en soit des médecins comme des capitaines de la marine royale, et qu'à chaque malade perdu, ils aient à se présenter devant un conseil d'enquête. Mais nous prétendons que tout homme publiant des doctrines médicales (1) dans lesquelles il préconise une certaine classe de moyens, appartient tout entier, dans les faits sur lesquels il fonde ses doctrines, à l'opinion et à la critique. Cet homme devient essentiellement un homme public; il n'a pas charge d'âmes : il a charge de vies; et il est doublement responsable, responsable envers ceux qu'il enseigne, et responsable envers ceux sur lesquels on expérimentera.

La question est plus grande qu'on ne pense, et elle n'est pas moins simple. Il s'agit de savoir s'il y aura une critique médicale. Première question à résoudre : la critique médicale est-elle nécessaire? Supprimez-la, et vous aurez demain des guérisseurs de hernies qui, à l'exemple de cet opérateur ambulant dont parle l'histoire, nourriront de petits chiens avec des testicules humains. Supprimez-la, et vous verrez ce que l'on n'a pas vu dans ces derniers temps, si fameux cependant par la témérité des opérateurs : vous verrez des opérations inouïes; Dieu sait où le couteau s'arrêtera. On a mis des individus en pièces sous prétexte de redressement. On ouvrira le ventre des femmes pour leur extirper des tumeurs ovariques ou autres. Supprimez la critique médicale, et demain on guérira tous les cancers, et pour les guérir, on plongera dans le bassin plus haut qu'on ne l'a fait encore, si bien que, parodiant un mot célèbre, les chirurgiens pourront s'écrier : il n'y a plus de péritoine (2).

Mais c'est trop insister sur une vérité patente (3); car, d'un autre côté, supprimer la critique, ce serait supprimer la science même. Il faut donc une critique médicale. Et comment voulez-vous qu'elle s'exerce, si vous lui interdisez de porter son contrôle sur les faits. Les propositions doctrinales n'étant jamais qu'une déduction des faits, c'est à ceux ci qu'on est nécessairement obligé de remonter pour établir la vérité ou la fausseté de celles-là.

S'il faut une critique médicale, et si elle est impossible à moins de s'exercer sur les faits, quelle logique y a-t-il dans les poursuites étranges qui nous inspirent ces réflexions?

On parle d'insolence : à supposer qu'il y en ait eu, les tribunaux peuvent-ils l'ériger en diffamation? On ne diffame pas pour des faits scientifiques (4). M. D'Arcet s'est-il cru diffamé pour les violences auxquelles on s'est emporté contre lui, relativement à la gélatine? Un fait scientifique ne change pas de nature par ce qu'il se trouve compliqué d'un intérêt indus

---

(1) Ceci n'est pas contestable : la critique peut et doit surveiller l'erreur; mais elle n'a pas le droit d'accuser de mensonge, d'imposture, et encore moins de le dire quand cela n'est pas.

(2) Le fond eut pu être rajeuni par la forme.

(3) C'est vrai.

(4) Mais on diffame à l'occasion des faits scientifiques.

triel. Vainement direz-vous : En niant mes faits scientifiques, on nuit à mon commerce (1)! On vous répondra : Tant pis pour le commerce s'il est fondé sur une erreur scientifique. Il n'y a pas de différence entre la négation qui porte sur un prétendu succès de la ténotomie, et celle qui porte, par exemple, sur la propriété qu'auraient ou que n'auraient pas les animaux de produire de la graisse. On ne peut pas faire une arche sainte d'une partie de la science parce qu'il a plu à quelqu'un d'y établir son industrie. On ne peut pas dire aux libres esprits qui s'occupent d'études scientifiques : Vous irez partout, excepté là, parce que monsieur un tel y a mis son enseigne. On n'achète pas une partie du domaine de la science comme on achète un terrain pour y faire une maison de santé (2).

Il y eut un temps (et ici nous sommes obligés, malgré nous, de revenir aux personnes), il y eut un temps où M. Guérin comprenait autrement les devoirs et les droits de la critique médicale. C'était l'époque du choléra ; un homme de génie proclamait des succès auxquels M. Guérin ne croyait pas. Que fit M. Guérin ? Précisément ce qu'a fait M. Malgaigne. Il rechercha les faits (et si nous disions de quelle manière (3), puis il les nia. Quel tort ne pouvait-il pas faire à son adversaire ? M. Guérin, journaliste, homme de science, ne s'arrêta pas devant ces considérations extra-scientifiques; et, à son point de vue, il eut une raison. Il sera curieux de reproduire, au tribunal, quelques fragmens de la polémique de M. Guérin (4), et de la comparer aux articles dans lesquels il a voulu voir une diffamation.

Au reste, une déclaration, revêtue des plus honorables signatures, vient de paraître, et a reçu de nouvelles et nombreuses adhésions. Elle a pour effet de protester contre l'atteinte portée au droit de discussion dans les matières scientifiques (et qui aurait jamais pensé qu'en 1843, on aurait été obligé d'en venir là !). Cette déclaration dit ce que nous venons de dire ; elle le dit plus brièvement et avec plus d'autorité (5).

MARCHAL (de Calvi).

Cet article est l'inspiration de M. Malgaigne, moins l'adresse. C'est M. Vidal mitigé. On ne l'a signalé, du reste, que pour montrer l'ac-

---

(1) Toujours la même confusion : on aurait pu les nier de cent façons, parce qu'ils pouvaient être entachés de cent erreurs ; mais on ne les a pas niés comme *erreurs*, on les a stigmatisés comme *mensonges !* Et tout cela, il faut bien le répéter toujours, sans le moindre fondement.

(2) Pitoyable déclamation !

(3) Ceci est de la critique scientifique pour l'auteur ! Mais on doit suppléer à son silence. La *manière* dont M. Guérin s'est procuré ses *documens* ne ressemble, il est vrai, en aucune façon, à la manière dont M. Malgaigne s'est procuré les siens. Il n'a point fait fond sur des pancartes, et n'a pas fait semblant d'aller visiter les malades de son adversaire, et pénétré furtivement sous son nom chez quelques-uns d'entre eux : il s'est adressé aux Administrations, aux Ministères : il en a obtenu des relevés officiels, et c'est avec ces documens qu'il a établi des conclusions incontestables et incontestées.

(4) Cette comparaison sera, en effet, très édifiante.

(5) Ceci est parfaitement juste.

cord unanime qui existe entre ces Messieurs! Ils s'entendent à merveille sur les moyens et le but. Ils veulent faire croire à toute force que la critique médicale est en cause! Que M. Guérin veut l'abolir, la tuer! A force de l'entendre dire, on finit par en croire quelque chose. Aussi le nombre des défenseurs du droit de libre discussion va grossissant. Aux catégories déjà indiquées s'en joignent de nouvelles; c'est, entre autres, le corps des internes des hôpitaux, cette jeunesse ardente et libérale, toujours prête à répondre quand on fait appel à ses sentimens généreux! On leur dit qu'ils n'auront plus de journaux, plus de liberté d'écrire, plus de droit de poursuivre l'erreur, de démasquer l'imposture; ils le croient, sans s'enquérir si tout cela n'est pas une couverture hypocrite de la diffamation, et ils signent. Et voilà comment s'organise le mouvement dit *national!*

L'article suivant du *Journal de Médecine*, c'est-à-dire de l'autre moitié du journal de M. Malgaigne, renchérit sur le précédent.

N° 52.

JOURNAL DE MEDECINE. — SUR LE PROCES, PAR M. BEAU, ASSOCIÉ DE M. MALGAIGNE.

Une affaire des plus graves excite en ce moment une vive agitation dans le monde médical, et exige que nous en disions quelques mots. Un orthopédiste fort connu, M. J. Guérin, ayant publié il y a quatre mois un relevé statistique de son service à l'hôpital des Enfans, les succès annoncés dans ce document se trouvèrent d'une nature telle, qu'ils furent accueillis tout d'abord avec la plus complète incrédulité (1). Une controverse assez prolongée eut lieu; et entre autres les deux journaux les plus compétens en pareille matière, le *Journal de Chirurgie* et les *Annales de Chirurgie*, après avoir discuté la question, conclurent que, pour *quelques-unes au moins* de ses guérisons, M. Guérin s'*était trompé* (2). Rien de

---

(1) Tous ces articles se copient : on les dirait de la même plume.

(2) Pour *quelques-uns* seulement M. Guérin *s'était trompé* : *rien de plus* ni de *moins!* Cela est en effet des plus *modestes*, et M. Guérin est un homme bien blâmable et surtout bien absurde d'avoir intenté un procès pour si peu. Voilà pourtant ce qu'on écrit, c'est-à-dire ce que M. Malgaigue fait écrire. Et les adhésions, les protestations d'arriver en foule! La semence porte ses fruits!

plus, rien de *moins ;* et comme on le voit, cela était des plus *modestes*. Ainsi n'en a pas jugé M. Guérin, qui a poursuivi les deux rédacteurs en police correctionnelle.

Nous n'avons pas à juger la question de la réalité de ces cures orthopédiques ; mais il nous appartient de juger la façon d'agir de M. Guérin. Or, nous le dirons nettement et sans réserve ; jamais rien de pareil n'avait été tenté jusqu'ici contre le droit de libre discussion ; et si par impossible la plainte de M. Guérin était admise, c'en serait fait de toute critique ; pas un journal sérieux ne pourrait subsister. Aussi il est difficile de rendre l'impression causée par ces tristes poursuites. Une déclaration de principes tendant à défendre la liberté de discussion a été en quelques jours couverte de signatures ; à Paris, seulement, on en compte déjà plusieurs centaines, et chaque jour en amène de nouvelles de la province ; la *société de chirurgie de Paris* (1) a adopté la déclaration et a fait appel à toutes les sociétés savantes ; la presse médicale parisienne, représentée par les rédacteurs en che de quinze journaux, non compris les journaux attaqués, a publié sa protestation spéciale ; enfin, les internes des hôpitaux de Paris, pépinière féconde de praticiens distingués, ont protesté à leur tour, *et pour le présent et pour l'avenir*. C'est en quelque sorte une levée *en masse*, et dont l'histoire de la médecine n'offrirait peut-être pas d'autre exemple (2).

(Journal de médecine, novembre 1834.)

Cet article répète les précédens, cela devait être ; mais il va plus loin ; c'est le dernier mot du système. Jusque là M. Malgaigne et ses adhérens s'étaient bornés à dire que la critique médicale était en cause dans leur personne : le *Journal de Médecine*, c'est-à-dire, l'autre moitié du journal de M. Malgaigne (3) fait mieux que de l'affirmer, il le prouve

---

(1) C'est-à-dire la société qui a rédigé et fait publier la lettre au *Siècle*; car, il faut qu'on le répète, cette société, ce sont MM. Malgaigne, Vidal et consorts ; ce sont tous les personnages accessoires du drame dont MM. Malgaigne, Vidal et Henroz sont les acteurs. Mais le public ne sait pas cela, ou il n'y prend pas garde. La *société de chirurgie* proteste ou adhère, et d'autres sociétés ne voudront pas rester en arrière.

(2) L'histoire, en effet, n'offre pas d'exemple d'une pareille persécution. Elle en tiendra compte, il faut l'espérer.

(3) Pour l'intelligence et l'appréciation de cet article, on est obligé d'entrer dans quelques détails sur les rapports qui existent entre le *Journal de Médecine* dont cet article est extrait, et le *Journal de Chirurgie* de M. Malgaigne. Ces deux journaux n'en font qu'un, quoiqu'ils paraissent à des époques différentes et sous des titres différens. C'est le même journal divisé en deux parties ; une partie médicale et une partie chirurgicale. Par ce moyen on a évité l'impôt du timbre. On n'articule là aucun fait qui puisse être contesté. C'est la même forme, le même caractère, le même imprimeur, le même bureau, la même administration; et l'abonnement aux deux journaux réunis, ne coûte que douze francs, tandis qu'à un seul le prix est de 8 francs.

à sa manière. « Le *Journal de Chirurgie*, dit-il, et les *Annales de Chirurgie*, » après avoir discuté la question, conclurent que, pour *quelques-unes* » au moins de ces guérisons, M. Guérin *s'était trompé;* rien de *plus*, » rien de *moins.* » Et cet homme arbitraire et inique n'a pas craint, pour une critique aussi innocente, aussi loyale, aussi digne, aussi dépourvue de personnalités, aussi fondée, d'intenter à MM. Vidal et Malgaigne, un procès en diffamation! — Ce système de preuves n'est pas fort, mais il a réussi, c'était là l'important. Il a réussi comme avait réussi le système des pancartes, des perquisitions aux domiciles des malades, des déclarations de visites qu'on n'avait pas faites; c'est la même école, le même procédé, peut-être aussi la même main! Quand on se permet ou permet à ses amis, à ses co-intéressés de parler ainsi de ce qui vous touche, on est bien près de faire soi-même ce qu'on leur fait faire, et on met en droit, du moins, de le supposer. Voyez la différence des sentimens et des procédés. Un des juges appelé d'abord à connaître de l'affaire (1), s'est récusé uniquement parce qu'il est le gendre d'un médecin dont le nom se trouve sur la couverture du *Journal de Médecine* (2). Son intégrité de magistrat l'a fait s'arrêter devant cette circonstance, et il s'est abstenu. Le journal n'a pas imité la retenue du magistrat. Il s'est chargé de juger l'affaire et il l'a fait lestement en peu de mots, et surtout avec une sincérité et une impartialité au-dessus de tout scrupule.

On parlait, en outre, dans cet article, de déclarations de principes rédigées et signées en faveur du droit de libre discussion. On citait, en particulier, la *Société de chirurgie de Paris* qui venait, dit-on, de donner l'exemple aux sociétés savantes.

---

(1) M. Cazenave. On saisit cette occasion de lui témoigner le regret de n'avoir pu profiter de ses hautes lumières, et de sa trop délicate impartialité.

(2) Le nom de M. Fouquier, beau-père à M. Cazenave, est en effet sur la couverture du *Journal de Médecine* associé du *Journal de Chirurgie*. Il n'y a pas lieu de croire cependant que cet honorable praticien ait le moindre intérêt dans l'entreprise; il la patrone, voilà tout. Cependant M. Cazenave n'a pas voulu connaître d'une affaire qui regardait un journal, associé d'un autre journal qui compte M. son beau-père au nombre de ses collaborateurs honoraires.

★

Le moment est venu de faire connaître à fond cet autre et dernier procédé du système diffamatoire de M. Malgaigne. En attendant qu'on l'examine par son côté sérieux, il est permis de le montrer par celui qui l'est moins.

On sait que 16 chirurgiens du bureau central des hôpitaux ont formé une société particulière qu'ils ont modestement appelée *Société de chirurgie de Paris*. Un des principaux actes de cette compagnie savante, et le seul qui ait jusqu'ici frappé l'attention, est la lettre au *Siècle*, que l'on connaît. Les mêmes chirurgiens, c'est-à-dire MM. Malgaigne, Vidal et leurs collègues, venaient de publier, en outre, un manifeste sur le droit de libre discussion, tendant à faire adopter le système de critique qu'ils ont appliqué dans leur lettre. Cela est très conséquent. Mais ce qui l'est moins, c'est qu'après avoir annoncé et fait annoncer partout qu'il se faisait en faveur de leurs principes et méthode un *mouvement national*, ils se soient cités eux-mêmes comme exemple. Ce fait particulier donne une idée des moyens employés, mais non encore des résultats obtenus. Or, c'est sur ces derniers qu'il reste à appeler l'attention.

On le sait donc, dès le jour où MM. Malgaigne et Vidal ont été compris dans les poursuites dirigées contre le sieur Henroz, ils ont organisé un mouvement *national* en faveur de la liberté de discussion. Une déclaration, en forme, qu'on lira ci-après, formulait les droits que ces Messieurs prétendaient menacés dans leur personne. Cependant, ils avaient mis en tête de leurs considérans que les signataires *n'entendaient pas s'immiscer dans le fond ni dans les détails* du procès. Quoi qu'il en soit, ce manifeste a circulé partout pendant trois mois. Dans le commencement, on le présentait aux Académies, aux écoles, dans les cours, dans les hôpitaux, dans les sociétés savantes : plus tard il s'est montré dans les cafés, les estaminets, il a couru les rues ; cinquante commissionnaires le portaient à domicile. C'est une ombre qui vous suivait partout, qui prenait tous les tons, se montrait sous toutes les formes ; qui priait, menaçait, suppliait, s'amoindrissait, s'agrandissait selon les circonstances et les personnes. Quel qu'il fût pour la forme

et le fond, ce procédé n'en a pas moins réussi, et on ne savait trop au commencement où il devait s'arrêter ; d'autant plus que les directeurs du mouvement avaient adopté un système de manœuvres, qui pouvait en faire le mouvement perpétuel. Ainsi, après avoir fait signer un certain nombre de personnes, et avoir signé eux-mêmes, comme simples particuliers, ils faisaient reparaître ces signatures au bas des protestations des journalistes ou de la Société de chirurgie, par exemple, et *vice versa*.

Ces évolutions étaient très bien entendues : mais elles rappelaient, sans le vouloir, celles qu'on fait en certains lieux avec le moins de monde possible. Toutefois, qu'on se garde de croire que nous changions rien aux faits : ils sont tels que nous venons de les rapporter ; on en aura bientôt la preuve. Elle n'étonnera point; mais, ce qui pourra étonner, c'est que, parmi une foule de noms dont la présence pouvait s'expliquer à la rigueur par toute autre considération que celle de la gravité et de la dignité scientifiques, il s'est trouvé des signatures d'hommes respectables et respectés, et que jusqu'ici M. Guérin avait dû compter parmi ses propres amis. Quelques-uns même ont été fort étonnés d'apprendre le motif et le but de ces déclarations qu'ils ont signées sans les lire ; d'autres ignoraient jusqu'à l'existence du procès ; d'autres encore, après avoir signé, sont venus demander des explications à M. Guérin : d'où il suit qu'au fond, et par elle-même, cette pièce est insignifiante, n'était le sens qu'on lui a donné et l'usage qu'on en a fait. Or, c'est à ce sens et à cet usage qu'il est de notre devoir de nous arrêter. Voici d'abord la pièce, avec toutes ses dépendances et accessoires.

N° 53.

DÉCLARATION EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ DE DISCUSSION EN MATIÈRE SCIENTIFIQUE. — GAZETTE DES HOPITAUX, 8 OCTOBRE.

Nous soussignés, professeurs de la Faculté de médecine de Paris, membres de l'Académie royale des sciences, membres de l'Académie royale de médecine ou d'autres Sociétés savantes, docteurs en médecine et en chirurgie des trois Facultés du Royaume ;

Consultés par deux de nos confrères, MM. Malgaigne et Vidal (de Cassis), présentemen poursuivis en police correctionnelle pour des articles de critique médicale; sans prétendre nous immiscer dans le fond ni dans les détails du procès, déclarons adhérer pleinement, et sans réserve, aux principes suivans:

La liberté de discussion en matière scientifique est le droit le plus sacré et l'une des bases fondamentales de toute science.

La discussion peut et doit s'exercer sur les doctrines et sur les faits.

La discussion des faits porte essentiellement sur leur valeur, sur leur degré d'exactitude, et entraîne nécessairement le droit de les nier, lorsque leur fausseté a été découverte.

En médecine et en chirurgie particulièrement, il est du droit de discuter toute méthode et toute opération nouvelles; de rechercher la valeur des succès annoncés, de les nier lorsqu'on a la preuve qu'ils ne sont pas réels.

Hors de ces principes, il n'y a plus ni discussion, ni art, ni enseignement possibles, ni garantie pour la santé publique; et la science serait livrée sans défense à la merci de tous les charlatans.

Paris, 8 octobre 1843.

Marjolin, professeur de pathologie chirurgicale à la Faculté, membre de l'Académie de médecine; Velpeau, prof. de clinique chir. à la Faculté, membre de l'Acad. des sciences et de l'Acad. royale de méd.; Fouquier, prof. de clinique méd., premier médecin du roi, membre de l'Académie royale de méd.; Cruveilhier, prof. d'anatomie pathologique à la Faculté, membre de l'Académie royale de méd.; Moreau, prof. d'accouchemens à la Faculté, membre de l'Académie royale de méd.; A. Bérard, prof. de clinique chir. à la Faculté, membre de l'Acad. de méd.: Trousseau, prof. de thérapeutique à la Faculté; Villermé, membre de l'Institut et de l'Acad. de méd.; Laugier, chirurgien de l'hôpital Beaujon; Chassaignac, chir. du bureau central; Dr Félix d'Arcet; Dr Henry Blatin; Dr Richelot; Dr Homolle; Dr Dobigny; Dr Bourdin; Dr A. Tessereau; Dr Jacques; Dr Aubrun; Dr Bonnassies; Dr Compérat; Dr Labarraque; Dr Belhomme; D^r V, Szokalski; Dr Larraine; Dr Kunz; Dr Smith; Dr Hubert Valleroux; Dr Dronzart; Baron, médecin de l'hôpital desEnfans, membre de l'Académie de médecine; Baffos, médecin de l'hospice de Larochefoucauld, membre de l'Acad. de méd.; Husson, médecin de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de méd.; Patissier, membre de l'Acad. de méd.; Conamy; Bourdon Bouchardat, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu; Valleix, médecin des hôpitaux; Denonvilliers, chirurgien des hôpitaux, agrégé en chef des travaux anatomiques de la Faculté; Robert, chirurgien de l'hôpital Beaujon, agrégé de la Faculté; Renauldin, médecin de l'hôpital Beaujon, membre de l'Acad. de médecine.; Gimelle, médecin de l'hôpital du Gros-Caillou, membre de l'Acad. de méd.; Ollivier (d'Angers), membre de l'Acad. de méd.; Bricheteau, méd. de l'hôpital Necker, membre de l'Académie de méd.; Collineau, membre de l'Acad. de médecine; Dr Dupré; Dr Martin; Dr Colombat (de l'Isère); Dr Lucien Boyer; Dr Cazeaux, ex-chef de clinique de la

Faculté; Depaul; Dr Laborie; Dr Marchal; Dr Aubert-Roche; Dr Danyau, membre de l'Académie de médecine; Dr Puel; Girardin, médecin de la Maternité, membre de l'Académie de médecine; Guéneau de Mussy, médecin de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Acad. de méd.; Maissiat, agrégé de la Faculté; Guérard, médecin de l'hôpital Saint Antoine; Kapeler, médecin de l'hôpital Saint-Antoine; Manec, chirurgien de l'hospice de la Vieillesse (femmes); Natalis Guillot, médecin de l'hospice de la Vieillesse (hommes), agrégé à la Faculté de Paris; Devergie, médecin de l'hôpital Saint Louis; Marotte, médecin du Bureau central; Guersant, médecin de l'hôpital des Enfans, et membre de l'Acad. de méd; A. Pasquier, chirurgien du roi, chirurgien en chef des Invalides, etc; Voillemier, D.-M.-P.; Bouneau, médecin de l'hôpital des Enfans; Hardy, médecin du Bureau central; G. Monod, chirurgien de la Maison royale de Santé; H. Roger, médecin du Bureau central; P. Guersant, chirurgien de l'hôpital des Enfants; V. Gerdy, agrégé à la Faculté de médecine de Paris; Raige-Delorme, D.-M.; Michon, chirurgien à l'hôpital Cochin, agrégé à la Faculté; G. Blache, médecin de l'hôpital Cochin, médecin du prince royal; R. Marjolin, chirurgien du Bureau central; Dr L. Gontier; Al. Cazenave, médecin de l'hôpital St-Louis, agrégé à la Faculté; Ph. Boyer, chirurgien de l'hôpital St-Louis; Beau, médecin des hôpitaux; F. Dubois, membre de l'Acad. de méd.; Dr A. Dumont; Barth, médecin des hôpitaux, agrégé à la Faculté; Nélaton, chirurgien de l'hospice de la Vieillesse (hommes), agrégé à la Faculté; Monneret, médecin du Bureau central, agrégé à la Faculté; Legroux, méd. des hôpitaux, agrégé à la Faculté; Dr Breton; Nonat, médecin des hôpitaux, agrégé à la Faculté; Maisonneuve, chirurgien du Bureau central; Emery, médecin de l'hôpital Saint-Louis, membre de l'Acad. de méd.; Dr Bonamy; Dr Cardeilhac; Lenoir, chirurg. de l'hôpital Necker, agrégé de la Faculté; B. Horteloup, médecin de l'institution de Sainte-Périne, médecin du roi par quartier; A. Danyau, chirurgien profess.-adjoint à l'hospice de la Maternité; Huguier, chirurgien de l'hôpital de Lourcine, agrégé à la Faculté de méd.; Jolly, membre de l'Académie de méd.; Mialhe, agrégé à la Faculté; Sestier, agrégé à la Faculté; Martins, agrégé à la Faculté; Bouchut; B. de Larroque, médecin à l'hôpital Necker; Roche, memb. de l'Acad. de méd.; Dr Pidoux; Cullerier, chirurgien du Bureau central; Piedagnel, médecin des hôpitaux; Cornac, médecin en chef des Invalides, membre de l'Acad. de méd.; Dr Foy; Gillette, méd. du Bur. central; Dr A. Roustan; Dr Desequibes; Bouvier, médecin des hôpitaux, membre de l'Acad. de méd.; Allibert; Rochoux, médecin de l'hospice de Bicêtre, membre de l'Ac de méd.; Dr Bayle; Amussat, memb. de l'Ac. de Méd.; Dr Lachèze; Devilliers, memb. de l'Ac. de méd.; Dr Beaugrand; Baron, médecin du Bureau central; Grisolle, médecin du Bur. central; Dr Pounut; Fauvel, chef de clinique de la Faculté; Poirson, membre de l'Acad. de méd.; Ch. Londe, membre de l'Acad. de méd.; Lagneau, membre de l'Acad. de méd.; Dr Caffe; Dr Thirial; Dr Andrieux de Brioude; Dr Masson de Saint-Félix; Prus, médecin de l'hospice de la Vieillesse (femmes);

Dr Cerise; Dr Janin; Balmette, membre de la Société medico-pratique; Duval, membre de l'Acad. de méd.; Bégin, membre du Conseil de santé des armées et de l'Acad. de méd.; baron H. Larrey, chirurgien au Val-de-Grâce, agrégé à la Faculté; Dr Fabre.

Nota. On peut signer cette déclaration :

Au Bureau de la *Gazette des Hôpitaux*, rue Dauphine, 22-24.

Au Bureau du *Journal de Chirurgie*, chez M. Malgaigne, rue de l'Arbre-Sec, 22;

Au Bureau des *Annales de Chirurgie*, chez M. J.-B. Baillière, rue de l'Ecole-de-Médecine, 13.

ADHÉSION DE LA SOCIÉTÉ DE CHIRURGIE DE PARIS ET DES RÉDACTEURS DES JOURNAUX, 20 OCTOBRE.

La *Société de chirurgie de Paris* vient de prendre la délibération suivante :

« La Société de chirurgie de Paris, séant à l'Hôtel-de-Ville, le 18 octobre 1843, sous la présidence de M. Auguste Bérard,

» Considérant :

» Que son institution a pour but l'étude et les progrès de la chirurgie;

» Que la libre discussion des faits est une condition indispensable à cet objet;

» Que le droit de libre discussion en matière chirurgicale a été mis en question dans un procès pendant devant les tribunaux, et que déjà une déclaration de principes, formulée à cet égard, a été signée par un grand nombre de médecins et de chirurgiens de Paris; mais qu'il est digne de cette grande manifestation d'être corroborée par les adhésions des sociétés savantes, et que la Société de chirurgie ne saurait mieux remplir le but de son institution qu'en provoquant elle-même ces adhésions dans tout le royaume, a délibéré et arrêté ce qui suit :

» Art. 1er. La Société de chirurgie de Paris adopte, pleinement et sans réserve, la déclaration de principes, et invite toutes les sociétés savantes de France à y donner leur adhésion.

» Art. 2. A cet effet, un exemplaire de ladite déclaration sera adressé à toutes les sociétés savantes, avec une copie de la présente délibération.

» Art. 3. Toutes les adhésions réunies seront imprimées en tête du premier volume des *Mémoires de la Société de chirurgie*, et les originaux déposés dans les archives de la Société. »

ADHÉSION DES RÉDACTEURS DES JOURNAUX.

« Nous, soussignés, rédacteurs en chef des journaux de médecine et de chirurgie de Paris, et rédacteurs de journaux consacrés aux sciences;

» Vu la déclaration des principes ci-après, déjà signée par un grand nombre de notabilités médicales; vu les circonstances qui l'ont nécessitée;

» Considérant que si la liberté de discussion est en effet le droit le plus sacré de la science, il importe principalement à la presse qu'elle n'en reçoive aucun dommage; considérant que sans la libre critique aucun journal sérieux ne pourrait exister;

» Déclarons adhérer pleinement, et sans réserve, au nom des journaux que nous rédigeons, à ladite déclaration, ainsi conçue :

» *Suit le texte de la déclaration.* (*Voir* le n° du 26 octobre.) »

Paris, ce 20 octobre 1843.

« Pour la *Gazette des hôpitaux*, FABRE, rédacteur en chef. Pour les *Archives générales de médecine*, RAIGE DELORME, rédacteur principal. Pour le *Bulletin de thérapeutique*, MIQUEL, rédacteur en chef. Pour les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, OLLIVIER (d'Angers), rédacteur principal. Pour les *Annales médico-psychologiques*, CERISE, rédacteur principal. Pour la *Clinique des hôpitaux des enfans*, VANIER (du Havre), rédacteur en chef. Pour les *Annales de thérapeutique et de toxicologie*, ROGNETTA, rédacteur en chef. Pour le *Journal des découvertes en médecine, chirurgie, pharmacie, etc.*, PLISSON, rédacteur en chef. Pour les *Annales d'obstétrique et des maladies des femmes et des enfans*, ANDRIEUX, de Brioude, et LUBANSKI, rédacteurs en chef. Pour l'*Encyclographie médicale*, ALF. LARTIGUE, rédacteur en chef. Pour le *Journal des connaissances médicales*, TAVERNIER, l'un des rédacteurs-propriétaires. Pour le *Journal de chimie médicale*, A. CHEVALLIER, l'un des rédacteurs. Pour les *Journaux de médecine*, BEAU, rédacteur en chef. Pour la *Revue médico-chirurgicale* de la *Revue scientifique*, BEAUGRAND, D.-M.-P. Pour la *Revue des spécialités*, DUVAL, rédacteur en chef. Je me joins à regret à mes confrères, GENEST, rédacteur de la partie médicale de la *Gazette médicale.* »

MM. CAYOL, rédacteur en chef de la *Revue médicale*, et LUCAS CHAMPIONNIÈRE, rédacteur en chef du *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, ne sont pas à Paris (1).

Nota. Nous ne doutons pas que nos confrères de province ne se réunissent à la presse médicale de Paris, et nous publierons toutes les adhésions qui nous seront adressées.

ADHÉSIONS. — DEUXIÈME LISTE. — GAZETTE DES HOPITAUX, 31 OCTOBRE.

Le Hâvre, 20 octobre 1843.

Nous soussignés, docteurs en médecine des trois Facultés du royaume, résidant au Hâvre,

Consultés par deux de nos confrères de Paris, présentement poursuivis en police correctionnelle pour des articles de critique médicale;

---

(1) La plupart des noms de cette seconde liste figurent déjà dans la première. MM. Fabre, Raige-Delorme, Ollivier (d'Angers), Beau, Beaugrand, etc.

Sans prétendre nous immiscer dans le fond ni dans les détails du procès, déclarons adhérer pleinement et sans réserve aux principes suivans, formulés par les médecins de Paris.

(*Suit le texte de la déclaration.*)

Marchesseaux, D.-M.-P., ancien journaliste; Desjardins, D.-M.; H. Langevin, D.-M.-P.; Dr Desnouette; Marie, D.-M.-P.; Hébert, D.-M.-P.; N. Cousture, D.-M.-P.; Falize, D.-M.-P.; A. Duchesne, D.-M.-P.; le chirurgien en chef de l'hôpital, Huet, D.-M.-P.; Pihorel, D.-M.-P., chirurgien-adjoint de l'hôpital; Docteur Bourgneuf, médecin en chef de l'hôpital; Deverre, D.-M.-P.

Saint-Malo, 21 octobre 1843.

A M. le rédacteur du *Journal de chirurgie*.

Monsieur le rédacteur,

Je viens à l'instant d'ouvrir votre journal, et ce n'est pas sans un étonnement inouï que j'ai lu les quelques lignes où il est question d'un procès en police correctionnelle qui vous est intenté par M. J. Guérin, pour avoir critiqué justement et avec un ton parfaitement convenable les miracles orthopédiques du rédacteur en chef de la *Gazette Médicale*.

Mes confrères de Saint-Malo et moi, déclarons donc avec les médecins et chirurgiens de France, que la liberté de discussion en matière scientifique est le droit le plus sacré, que sans elle la science ne pourrait exister, et que nous réprouvons tout acte attentatoire à cette liberté que tout médecin ami du progrès et des lumières doit défendre et respecter.

Vos confrères : Chapel fils, D.-M.-P.; Chapel père, D.-M.-P.; Béhier, D.-M.-P.; E. Léchelle, D.-M.; Eguisier, D.-M.-P.

Bordeaux, 22 octobre 1843.

Monsieur et honoré confrère,

Je vous prie de signer en mon nom la déclaration contenue dans votre journal d'octobre, qui commence par :

« La liberté de discussion en matière scientifique est le droit le plus sacré et l'une des bases fondamentales de toute science. »

Emile Gaubric, médecin et chirurgien du dépôt de mendicité.

Gaillac, le 22 octobre 1843.

A M. le rédacteur de la *Gazette des hôpitaux*.

Monsieur et très honorable confrère,

Le no du 19 octobre courant de votre excellent journal m'apporte une *Déclaration en faveur de la liberté de discussion en matière scientifique*. Veuillez enregistrer dans vos colonnes mon adhésion pleine et entière aux principes qui y sont formulés.

Personne au monde ne professe plus d'estime que moi pour le talent de M. Guérin, par cela même je déplore plus que personne la voie malheureuse dans laquelle il vient d'entrer. Si par impossible MM. Malgaigne et Vidal (de Cassis) étaient reconnus coupables judiciairement parlant, l'exemple du propriétaire de l'*Etablissement orthopédique*, — je me trompe, — de l'*Institut orthopédique du château de la Muette*, n'en resterait pas moins pour prouver à quels expédiens sont condamnés les meilleurs esprits quand des intérêts matériels se mettent forcément pour eux à la place des intérêts de la science, quand l'art est obligé de descendre au niveau d'une industrie.

Agréez, etc.

Rigal, D.-M., chirurgien de l'hôpital Saint-André-de-Gaillac, membre correspondant de l'Académie de médecine.

Saint-Malo, 24 octobre 1833.

A M. le rédacteur du *Journal de chirurgie*.

Monsieur,

J'adhère pleinement et sans réserve à la déclaration des principes des médecins et chirurgiens de France. Le procédé de M. J. Guérin est si étrange, que tous les vrais amis de la chirurgie vous assureront, je n'en doute pas, de leur sympathie en cette circonstance.

Mon illustre compatriote, Broussais, n'a pas agi de la sorte envers M. Guérin ; lorsque ce dernier attaquait si vivement l'auteur de la doctrine physiologique, Broussais a-t-il appelé le rédacteur de la *Gazette médicale* devant les tribunaux ? Une pareille démarche eût paru dénuée de toute dignité à l'homme qui, toute sa vie, fut sur la brèche de la polémique et respecta constamment la liberté de discussion en matière scientifique.

Veuillez agréer, je vous prie, l'expression des vœux que je forme pour le triomphe du droit que vous défendez avec tant de courage et de talent, etc.

CABARET, D.-M.-P.

Vimoutiers (Orne), ce 24 octobre 1843.

La liberté de penser, de parler et d'écrire est un droit tellement acquis à l'homme qu'il faut une appréciation bien superficielle des choses et des principes pour vouloir empêcher la libre discussion en matière scientifique.... C'est pourquoi je déclare, en dehors de toute arrière-pensée de parti, acquiescer à la déclaration indiquée à la page 133 du *Journal de Chirurgie*. Cette vigoureuse protestation ne peut manquer d'être accueillie par le public médical, toujours prêt à défendre ses droits et à désapprouver toute atteinte portée à la liberté de discussion en fait de médecine et de chirurgie.

Dr DELAPORTE, correspondant de l'Académie de médecine.

Strasbourg, 26 octobre 1843.

Ont adhéré à la déclaration (première liste) :

Arronssohn, agrégé à la Faculté de médecine, médecin consultant du roi ; Bach, agrégé à la Faculté de médecine ; Eug. Boeckel, D.-M.-P. ; Boyer, professeur de physiologie à la Faculté ; D'Eggs, D.-M. ; Deybec, D.-M. ; Fée, professeur d'histoire naturelle médicale à la Faculté ; Forget, professeur de clinique médicale à la Faculté ; Godelier, professeur à l'hôpital militaire ; Rigaud, professeur de chirurgie et de pathologie chirurgicale à la Faculté ; Ubersaal, D.-M.

ADHÉSIONS. — TROISIÈME LISTE. — GAZETTE DES HOPITAUX, 4 NOVEMBRE.

Ont adhéré à la *Déclaration en faveur de la liberté de discussion en matière scientifique*, publiée dans le numéro du 19 octobre de la *Gazette des Hôpitaux :*

MM. Piorry, professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine ; Capuron, membre de l'Acad. de médecine ; Ségalas, membre de l'Acad. de médecine ; Pauly, D.-M. ; Noël Guéneau de Mussy, D.-M. ; Ribail, D.-M.-P. ; Guery, D.-M. ; P. Puche, médecin de l'hôpital du Midi ; Emmanuel Rousseau, D.-M.-P. ; Bernast, D.-M. ; Aimé Grimaud, D.-M.-P. ; L. Bassereau, D.-M.-P. ; Carrère, D.-M.-P. ; Tournié, D.-M.-P. ; Giraldès, D.-M.-P. ; A. Brière de Boismont, D.-M.-P. ; Mojon, professeur honoraire de l'Université royale de Gênes, correspondant de l'Académie de médecine ; Sévestre, D.-M.-P. ; L. Fleury, D.-M.-P. ; Godier, D.-M.-P. ; Chailly, D.-M.-P. ; Genest, D.-M.-P. ; Duval, D.-M.-P. ; Andrieux, D.-M.-P. ; Deschamps, D.-M.-P. ; Dieuhem Chotomski, D.-M.-P ; Tanquerel des Planches, D.-M.-P. ; J. Snowden, D.-M.-P. ; Tavernier, D.-M.-P. ; Ricord, chirurgien de l'hôpital du Midi ;

Sandras, médecin de l'Hôtel-Dieu annexe; Sellière, D.-M.-P.; Félix Legros, D.-M.-P.; Dr Dancel; Dr P anté de Mengelle; Dr Mai-onabe, agrégé à la Faculté; Fleurus Léger, vice-président de la Société Médico-Pratique; Prosper Basile, D.-M.-P.; Dr Schuster; Jean-Baptiste Maurial, D.-M.-P.; Dr Amedée Latour; Dr Ducros (de Marseille); Dr Rampon; Dr Josse; Plisson, D.-M.-P.; Miquel, D.-M.-P.: Vanier, D.-M.-P.; Lubanski, D.-M.-P.; Dr Cahen; Dr Lalanne; Quévenne, pharmacien en chef de l'hôpital de la Charité, A. Putel, D.-M. à Neuilly; Max. Vernois, D.-M.-P.; A. Paulin, D.-M.-P.; Blanchard, D.-M.-P.; Raciborski, ancien chef de clinique; Ch. Flandin, D.-M.-P.; Pellarin, D.-M.-P.; Dr Jallat; Dr Morel-Lavallée; Pariset, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine; Gerdy, professeur de pathologie chirurgicale à la Faculté de Paris, membre de l'Acad. de médecine; Dr Souberbielle; Dr Dumas; F.-V. Mérat, membre de l'Acad. de méd.; Sichel, D.-M.-P.; P.-J. Roux, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, prof. à la Faculté, membre de l'Institut; Delasiauve, D.-M.-P.; Dr Leon Husson; Falone, D.-M.-P.; Pédelaborde, D.-M.-P.; Regnart, D.-M.-P.; Alexandre Dupuis; Charruau, D.-M.-P; Desprez, prosecteur de la Faculté; F. Hillairet, D.-M.-P.; E. Lacroix, ex prosecteur à la Faculté; Vigla, chef de clinique de la Faculté; Dr P. Delamotte; Lélut, médecin de la Salpêtrière; D'Astros, chef de clinique médicale de la Faculté; Baude, membre du Conseil de salubrité; Dr A. Pointis; Dr J. Fau; Dr Drache; Dr J. Sterlin; Dr Pailloux; Dr Taupin; Dr Serré; Dr J. Loir; Laccournère, membre de l'Acad. de méd.; Dr Cherest; Dr Riembault; Dr Deramond; Dr Magne; Gosselin, prosecteur de la Faculté; Honoré, médecin de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Acad. de méd.; P. Bérard, professeur de physiologie à la Faculté, chirurgien de l'hôpital Saint-Antoine; Breschet, professeur à la Faculté, membre de l'Institut et de l'Acad. de méd.

M. Vincent Duval, rédacteur en chef de la *Revue des Spécialités*, nous a adressé son adhésion à la protestation de la presse médicale (1).

Nous soussignés, docteurs en médecine de la Faculté de Paris, médecins et chirurgiens des hôpitaux et de l'asile départemental des aliénés de la ville d'Alençon (Orne), consultés par deux de nos confrères, etc.,

Déclarons adhérer pleinement et sans réserves aux principes suivans :

(Suit le texte de la déclaration.)

A. Rotureau, D.-M.-P.; A. Chevallier, D.-M.-P.; Chamblay, D.-M.-P.; Clérambault, D.-M.-P.; Marchant, D.-M.-P.; Dr Letaillinet; Dr L. Laveille; Caugrain, D.-M.-P.; Léger, D.-M.-P.; Dr Renault; Dr L. Boislambert; Dr Poullain.

(GAZETTE DES HÔPITAUX, jeudi 2, et samedi 4 novembre 1843.)

ADHÉSIONS. — QUATRIÈME LISTE. — GAZETTE DES HOPITAUX. — 7 NOVEMBRE.

Nous soussignés, internes en médecine et en chirurgie des hôpitaux de Paris ;

Convaincus de la nécessité de donner aux discussions scientifiques le plus de publicité possible ;

---

(1) Beaucoup de noms de cette troisième liste se trouvent déjà dans la précédente, tels que MM. Genest, Tavernier, Miquel, Duval. A propos de ce dernier, on l'avait fait figurer le 20 octobre dans la catégorie des journalistes, et voilà qu'on annonce le 4 novembre qu'il a envoyé son adhésion. Est-ce qu'il avait été inscrit provisoirement ? En serait-il de même pour d'autres ?

Considérant que le contrôle de la presse médicale, exercé sans entraves, est le plus sûr garant de l'authenticité des faits annoncés et l'obstacle le plus sérieux aux envahissemens du charlatanisme ;

Déclarons adhérer pleinement, pour le présent et pour l'avenir, à la récente manifestation de principes des médecins et chirurgiens de France.

Paris, 6 novembre 1843.

Aubry, Bodinier, Bodart, Bourguignon, Boucher, Bergeron, Bidault, Bernutz, Bigot, Bonnefous, Bartoli, Cloquet, Clerc, J. Caron, Chauffer, Cahen, Chavel, Delpech, Damoiseau, Dequevauvillers, Desruelles, Deville, Desayvre, Dupont, J. De Lonjon, Decroissant, Dafresns, D'Acrebey, Faget, Ferra, Fiaux, Gaubric, Guéneau de Mussy, Gougeon, Gros, Hérard, Houel, Jamain, Jousset, Laroche, Lacanal, Lagout, Levasseur, Leroy, Lafaurie, Mayer, Michard, M. Martin, Marquels, Neucourt, Oulmont, Potier, Peste, Piégu, Râcle, Richet, Roussel, Routier, Rouiland, Serré, Sée, Salmon, Thibault, Tavignot, Tonné, Veyne, Vaussin, Valude.

MM. de Castelnau et Cossy ont déjà signé comme membres de la Société médicale d'observation.

Paris, Hôtel royal de Invalides, le 4 novembre 1843.

Nous soussignés, docteurs en médecine, déclarons adhérer pleinement et sans réserve aux principes contenus dans la déclaration en faveur de la liberté de discussion en matière scientifique ;

Nous vous prions, Monsieur le rédacteur, de vouloir bien insérer notre adhésion dans le plus prochain numéro de votre estimable journal.

A. Pasquier, D.-M.-P.; L. Bezu, D.-M.-P.; Lallemand, D.-M.-P.; Doquin, D.-M.-M.; B. Borel D.-M.-M.; J.-B. Huart, D.-M.-M.; Barudel, D.-M.-M.; Aron, D.-M.-S.; Valette, D.-M.; Gerrier, D.-M.

Monsieur et très honoré confrère,

C'est par de-là les mers que nous arrive la déclaration des principes des médecins et chirurgiens de France en faveur de la liberté de discussion en matière scientifique, insérée dans le numéro 124 de votre journal (19 octobre 1843), et j'ai hâte de vous prier de joindre mon nom à ceux qui figurent sur la liste que vous avez publiée ; trop heureux de trouver l'occasion de déclarer que, hors ces principes, la science serait à la merci de tous les charlatans.

Agréez, je vous prie, etc.,

MALLE,

Chirurgien en chef de l'hôpital de Mustapha-Pacha, professeur-agrégé à la faculté de médecine de Strasbourg, de l'Académie de médecine de Paris, etc.

Alger, 30 octobre 1843.

Hagueneau, 1er novembre 1843.

Monsieur et très honoré confrère,

L'*inimaginable* procès intenté à la presse scientifique a fait bruit jusque dans ma petite garnison.

Veuillez m'ajouter, je vous prie, au nombre des signataires à la déclaration de principes formulée dans votre estimable journal. Au milieu de si bonne compagnie, mon nom perdra de son obscurité.

J. Poyer, D.-M.-P.,
Ex-aide-major de la garde municipale,
chirurgien-major du 3e lanciers.

—M. le docteur Od. Chevillon, de Vitry-le-Français, nous écrit également pour nous prier de faire connaître son adhésion à la déclaration.

La Société médicale du département d'Indre-et-Loire, à messieurs les membres de la Société de Chirurgie.

Messieurs,

Nous nous empressons de vous faire savoir que, dans sa séance ordinaire du 2 novembre 1843, la Société médicale du département d'Indre-et-Loire, déférant à votre invitation, a, unanimement, donné son adhésion aux principes formulés dans la déclaration rédigée et signée le 8 octobre dernier, par un grand nombre de médecins.

Nous avons l'honneur, etc.

Hulin-Origet, D.-M.-P., président. Anglada, D.-M.-P., secrétaire-général.

Adhèrent à la déclaration, les soussignés docteurs en médecine à Mayenne :

Godefroy, Guyard, Gondais, Ponthault.

ADHÉSION. — CINQUIÈME LISTE. — GAZETTE DES HOPITAUX, 9 NOVEMBRE.

La Société de médecine du département de la Seine, séant à l'Hôtel-de-Ville, a décidé, dans sa séance du 3 novembre 1843, que le bureau adhérait, au nom de la Société, à la déclaration des principes des médecins et des chirurgiens de France.

Paris, le 3 novembre 1843.

Deville, président de la Société; Bouvier, vice-président ; Boys de Loury, secrétaire annuel ; Nonat, secrétaire annuel ; Prus, secrétaire-général.

Société médicale du Temple.

La Société médicale du Temple, dans sa séance du 7 novembre courant, a donné son ad-

hésion à l'exposition des principes contenus dans la présente déclaration qui lui a été adressée par la Société de chirurgie de Paris.

(Suit le texte de la déclaration.)

Paris, le 7 novembre 1843.

Alp. Toirac, D.-M.-P. président ; Belhomme, vice-président ; Edouard Louis, D.-M.-P., secrétaire-général ; Félix Legros, secrétaire, Bertot, trésorier.

Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie de Toulouse.

La Société de médecine, chirurgie, et pharmacie, dans sa séance du 2 novembre 1843, a délibéré qu'elle adhérait à la déclaration des principes ci-dessus, et ont signé :

Dr Latour, Dr Bessières, Duclos, C. Magnes, Dr G. Cany, Popis, A. Dassier, Causerand, pharmacien, Cayrel père, Cayrel fils, Aug. Larrey, Fourquet, Bernard, vétérinaire, Magne Lepère, Roque d'Orbcastel fils, Mondouï, archiviste, Desbarreaux Bernard, président, Dumanoir, secrétaire-général.

Département de la Somme. — Société royale d'Emulation.

Abbeville, le 28 octobre 1843.

Le président de la Société royale d'Emulation à M. Monod, secrétaire de la Société de chirurgie.

Monsieur,

J'ai communiqué à la Société royale d'Emulation, dans sa séance d'hier, votre circulaire du 19 octobre, concernant la déclaration des principes des médecins et chirurgiens de France. Après une délibération qui a été inscrite au procès-verbal de la séance, la Société a adhéré pleinement à ladite déclaration.

J. Boucher de Perthes, président de la Société royale d'Émulation de la Somme.

Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure.

La Rochelle, 30 octobre 1843.

A M. le secrétaire de la Société de chirurgie de Paris.

La Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, que vous avez invitée à émettre son opinion sur la déclaration des principes des médecins et chirurgiens de France sur la liberté de discussion en matière scientifique, annoncée par votre lettre du 19 de ce mois, s'empresse de déclarer qu'elle y adhère complètement.

Les membres constituant le bureau de la Société :

Fleuriau de Bellevue, président ; Blutel, vice-président ; C. d'Orbigny père, archiviste ; Hubert ; Fauré, secrétaire.

Société philomatique de Verdun (Meuse).

Conformément à la demande faite à la Société philomatique de Verdun-sur-Meuse par la Société de chirurgie de Paris, de donner son adhésion à la déclaration des principes ci-dessus exprimés, la Société philomatique réunie en séance le 2 novembre 1843, sans connaître la cause qui a provoqué ladite déclaration, juge néanmoins ces principes tellement incontestables que les révoquer en doute serait aussi absurde que de nier la lumière du soleil. En conséquence, elle ne peut que donner son assentiment à cette déclaration, ainsi que le désire la Société de chirurgie.

Pour extrait conforme au registre des délibérations :

Le secrétaire perpétuel, F. CLOUET.

— MM. les docteurs *Cambray*, chirurgien en chef de l'hôpital civil de Cambrai (Nord); *Moreau*, à Saulieu, près Semur (Côte-d'Or), et *Neuville*, à Bernay (Eure), nous prient de joindre leurs noms à ceux des signataires de la protestation.

Voilà le fait dans toute sa nudité, tel qu'il s'est produit, développé, accompli : on n'y a rien changé ni supprimé. On a respecté jusqu'aux injures qui viennent on ne sait de qui et on ne sait d'où. Il convient cependant d'examiner rapidement chaque article de ce code, sous le rapport de ses principes, de ses applications et de ses résultats.

Pour abréger, disons d'abord et par anticipation, que M. Guérin accepte pleinement et entièrement les principes de la déclaration comme les *signataires* les ont entendus et acceptés. Mais il ne les accepte pas comme leurs auteurs les ont compris et appliqués. Voilà toute la dissidence qu'il y a entre M. Guérin et ses adversaires, et la seule restriction qu'il apporte à son adhésion. Elle ressortira parfaitement de l'examen de chaque article.

ART. Ier.

« *La liberté de discussion en matière scientifique est le droit le plus sacré et l'une des bases fondamentales de toute science.* »

Comme les signataires, M. Guérin regarde cette axiome comme in-

contestable, à la condition que cela ne veuille pas dire : la liberté de discussion c'est la liberté de l'injure et de la diffamation ; la matière scientifique : c'est la personne, son caractère, sa considération, son honneur, sa moralité, offerts en holocauste aux calomnies du premier venu.

Art, II.

« *La discussion peut et doit s'exercer sur les doctrines et sur les faits.* »

Pour M. Guérin, de même que pour les signataires, cela est également incontestable, à la condition que les faits ne soient pas des prétextes à des calomnies, à des allégations injurieuses et diffamatoires ; comme celle-ci, par exemple : M. Guérin invente et pratique des opérations auxquelles il ne croit pas, et dans l'unique but de faire du bruit ; et cette autre : M. Guérin perçoit de l'argent sur les malades pauvres de son service d'hôpital ; celle-ci même : M. Guérin a trompé le Conseil des hôpitaux, à l'aide d'une statistique fausse ; le tout imputé gratuitement et sans la moindre apparence de fondement.

Art. III.

« *La discussion des faits porte essentiellement sur leur valeur, sur leur degré d'exactitude, et entraîne nécessairement le droit de les nier lorsque leur fausseté a été découverte.* »

Ce principe est grave : mais avec le sens et les conditions que lui ont supposés les *signataires*, M. Guérin l'accepte. Comme lui, sans doute, ils n'ont pas compris que des faits faux fussent des faits vrais ; que le droit de les nier quand ils sont faux, fût le droit de les calomnier quand ils sont vrais ; ils n'ont pas entendu que la fausseté d'un fait fût réelle, par cela seul qu'on le croit ou ne le croit pas, et qu'elle fût découverte parce qu'on le dit. Ils n'ont pas dû penser qu'il suffisait d'alléguer des revers graves pour qu'ils existassent. Enfin, ils n'ont pas supposé que pour donner un démenti public à un savant honorable, il suffit du plus

grossier prétexte, (les pancartes); du plus odieux moyen (les visites au domicile des malades d'un confrère), de la plus impudente déclaration (les annonces de visites qu'on n'a pas faites); enfin l'absence de tout prétexte (neuf observations sur 1,394, dont aucune ne contredit le relevé auquel on les oppose).

Art. IV.

« *En médecine et en chirurgie particulièrement, il est de droit de discuter toute méthode et toute opération nouvelles ; de rechercher la valeur des succès annoncés ; de les nier lorsqu'on a la preuve qu'ils ne sont pas réels.* »

Cet article est un peu la reproduction du précédent : cependant, les mots n'étant pas absolument les mêmes, les rédacteurs peuvent et doivent avoir eu leurs raisons pour le reproduire. Quelles que soient ces raisons, M. Guérin accepte l'article, à la condition, comme les signataires sans doute, que le droit de discuter une méthode ou une opération n'emporte pas le droit de dire, quand on sait et pense le contraire, que cette méthode et cette opération sont des spéculations industrielles, qu'on ne s'inquiète pas qu'elles soient inutiles ou dangereuses, pourvu qu'elles fassent du bruit et attirent le chaland ; à la condition encore qu'on ne dise pas, dans le but de répandre l'alarme, que la mortalité par une opération dépasse celle de la taille, par exemple, alors qu'on sait pertinemment qu'elle n'occasionne et n'a jamais occasionné la mort d'un seul malade. Comme M. Guérin, les signataires auront compris aussi sans doute que rechercher la valeur de succès annoncés n'est pas le droit de dresser des enquêtes ténébreuses, de pénétrer au domicile des malades d'un confrère, de l'accuser sans contrôle ni contradiction. Ils admettront probablement que la méthode de recherche ne consiste pas à s'en rapporter uniquement aux déclarations des *mères*, des *voisins*, des *passants*, aux *bruits de la rue ;* que ces déclarations, ces bruits, pas plus que les renseignemens des *pancartes*, ne sont des *preuves* réelles. Enfin, ils ne reconnaîtront pas à des adversaires passionnés, à des accusateurs

compromis par de précédentes imputations sans preuves, de se servir de ces grossiers et vains prétextes pour mettre un médecin honorable au pilori de l'opinion, pour l'accuser de faux et de mensonge, pour le livrer à la risée et au mépris publics.

Art. V.

« *Hors ces principes, il n'y a plus ni discussion, ni art, ni enseignement possibles, ni garantie pour la santé publique; et la science serait livrée sans défense à la merci des charlatans.* »

Les signataires ont entendu sans doute les conclusions comme les prémisses; ils les admettent aux mêmes conditions, et M. Guérin les admet avec eux.

Telle est cette déclaration et tel est le sens que lui donnent les signataires et M. Guérin d'une part, et de l'autre MM. Malgaigne, Vidal, Henroz et leurs co-diffamateurs. La différence entre les deux systèmes peut se résumer comme il suit : d'un côté critique libre, mais convenable, mais honnête, mais consciencieuse, mais digne; de l'autre liberté de l'injure, de la calomnie, prétextes iniques, enquêtes diffamatoires, en un mot, immortalité du but et des moyens, de la forme et du fond, et impunité de résultat : et ce résultat, on le sait, c'est la considération atteinte, la réputation flétrie, l'honneur immolé, c'est l'assassinat moral.

Après avoir examiné le sens de cette déclaration, voyons-en le but et les résultats.

1° Les inculpés ont voulu se soustraire à la répression qui les menaçait; 2° Pour le cas où cette répression intervînt, ils ont voulu que le public n'y vît qu'une répression *légale* et non *morale*.

La loi invoquée contre les inculpés est la loi sur la diffamation. Cette loi atteint toute allégation de fait portant atteinte à la considération d'autrui. Or, celles que MM. Malgaigne, Vidal et Henroz se sont permises contre M. Guérin, rentrent parfaitement dans la loi. Cependant comme ils ont cherché et sont parvenus jusqu'à un certain point

à faire croire que ces allégations sont vraies, et comme la loi atteint également celles qui sont vraies comme celles qui sont fausses, ils se sont fait passer pour des victimes anticipées de l'application *légale* de la loi, et non de son application *morale*, ils ont demandé au libéralisme de leurs confrères une protestation contre cette application. Ils ont invoqué un sentiment élevé qui aurait pour but de donner à la critique scientifique la plus grande liberté possible, de la laisser aller même jusqu'à la diffamation, pourvu que les faits allégués soient vrais, et ce, dans l'intérêt très général de la science et de la vérité. C'est ainsi que MM. Malgaigne, Vidal et Henroz ont espéré détourner la condamnation qui les menaçait. Or, on sait à quelle classe de diffamateurs ils appartiennent, et de quel genre de diffamation ils se sont rendus coupables.

En cas de défaite, ces messieurs ont voulu se ménager une retraite. S'ils ne peuvent se soustraire à la condamnation judiciaire, dont on n'a pas lieu encore de désespérer pour l'un, et qu'on espère rendre plus complète pour les deux autres, ils veulent pouvoir faire appel à l'opinion. Les prétextes employés sont les mêmes, mais les résultats seront différens. S'il est possible, s'il est facile de détruire devant la justice des prétextes sans valeur ni fondement, de démasquer l'hypocrisie et l'imposture, il n'en est pas de même devant le public. L'opinion qui se forme lentement, les préventions qu'on nourrit tous les jours, ne se détruisent pas en une heure : c'est ce que les adversaires de M. Guérin ont parfaitement compris. Pendant des mois, ils l'ont diffamé, calomnié; pendant des mois, ils ont affirmé et fait répéter que leurs diffamations n'étaient que de la critique scientifique, le jugement intervenu et le jugement à intervenir ne détruiront pas toutes ces semences, ces moissons de mensonges et de calomnies. Elles sont fortes, elles sont vivaces : elles serviront longtemps de couvert et de protection à ceux qui lesont semées.

Pour M. Guérin les résultats de cette manifestation ne sont pas moins faciles à déduire. Qu'il obtienne définitivement justice ou non, il n'obtiendra jamais réparation. Si ses adversaires succombent devant les tribunaux, ils se réfugieront devant l'opinion ; ils l'ont si bien préparée qu'elle viendra à leur secours ; elle ne verra dans leur condamnation que la

répression légale du délit, et moralement, ce sera la critique vaincue, le droit de discussion atteint; ils l'ont dit d'avance, ils l'ont répété après, et ils ont mis à le répéter la même insistance, la même persévérance, la même perfidie qu'ils avaient mises à l'établir. Mais n'anticipons pas.

L'article qui suit prouve cependant qu'au milieu de ces clameurs de la persécution, une voix s'est élevée avec l'accent d'une conviction indépendante et généreuse. C'est celle d'un homme que M. Guérin n'avait jamais rencontré ni vu avant ces tristes débats; le sentiment seul d'une haute impartialité l'y a fait intervenir.

N° 54.

ÉCHO DU MONDE SAVANT. — LIBERTÉ DE DISCUSSION SCIENTIFIQUE.

Il n'est bruit dans le monde médical que d'un procès en diffamation, intenté par le rédacteur en chef de *la Gazette Médicale*, aux rédacteurs de trois autres journaux de médecine. Cette affaire préoccupe vivement l'attention. Cependant nous nous serions abstenu d'en faire mention, s'il ne s'était agi que d'une question de personnes; mais, à tort ou à raison, on y a vu une question de science, une question de presse, une question de principes en matière de critique scientifique. A ce titre, c'est notre droit, c'est notre devoir d'intervenir. Une circonstance toute particulière nous y oblige même. On a présenté, ces jours derniers, à notre signature, une protestation rédigée pour la circonstance, et dans laquelle on proclame la liberté d'opinion et de discussion en matière de science. Pour des motifs que nous dirons tout à l'heure, nous avons refusé de signer cette protestation, et de l'insérer dans ce journal, bien qu'elle ne nous parût exprimer que des principes parfaitement orthodoxes, et bien que bon nombre de personnes y eussent adhéré. Notre refus a étonné, il a été mal accueilli : on nous a prié de dire nos raisons; nous les avons dites ouvertement, parce qu'elles sont dictées par un sentiment d'ordre, de convenance, d'équité et de dignité scientifiques, et uniquement par ce sentiment.

Un mot d'abord des faits.

Un médecin, honorablement connu, a cru devoir déférer aux tribunaux des imputations dirigées contre sa personne par trois autres médecins, dont deux occupent un rang distingué dans la hiérarchie médicale. Le plaignant et les inculpés exercent en outre, depuis plusieurs années, la profession de critique. Cette circonstance a fait d'abord penser qu'entre gens du même métier, les choses auraient dû se passer uniquement avec la plume. Cette idée a conduit

à une autre. De ce qu'il s'agit d'un délit commis à l'occasion d'une discussion scientifique, on en a conclu que toute action judiciaire avait nécessairement pour but une restriction aux droits de la critique, et que le procès était une atteinte à la liberté de discussion. Voilà les choses vues par l'extérieur. A l'intérieur, elles ne nous ont pas absolument paru telles.

Et d'abord, nous ne croyons pas que personne puisse remettre en question la première de nos libertés. En matière de science comme en politique, en matière d'art comme en littérature, tout le monde a le droit d'émettre son opinion en se conformant aux lois Point n'est donc besoin de protestation pour obtenir ou maintenir ce droit. Il est inscrit partout, observé partout; il est dans nos mœurs comme dans nos lois; personne ne le conteste. Pourquoi donc en avoir fait l'objet d'un manifeste? Pourquoi! C'est ici le point délicat.

Lorsqu'on nous a présenté la protestation à signer, on ne nous a point fait mystère du but dans lequel elle était rédigée, ni de l'usage qu'on en voulait faire. Il y est même question du procès, mais pour dire que les signataires n'entendent pas s'immiscer *en quoi que ce soit* aux faits qui s'y rapportent. Ceci nous a d'abord paru étrange et difficile à concilier. On prétend ne pas s'immiscer aux faits d'un procès, et on rédige et signe une protestation à l'occasion de ce procès, destinée à jouer un rôle dans ce procès. Ceci est une distinction que n'auraient pas dédaignée les adversaires de l'auteur des *Provinciales*. Quoi qu'il en soit, nous avons demandé s'il n'y avait en cause que ceux en faveur de qui on faisait signer la protestation : et il a bien fallu reconnaître qu'il y avait une partie adverse, et que ce n'était pas précisément pour la servir et lui être agréable qu'on recueillait des signatures. Dès lors, cela nous a paru être une question de personne se dissimulant tant bien que mal, ou plutôt ne se dissimulant pas du tout, sous une question de principe, et nous avons répondu que le principe de libre discussion n'avait que faire de notre approbation, et que, quant aux personnes, il n'était ni dans notre goût, ni dans nos habitudes, de prendre parti pour ou contre qui que ce fût, surtout quand nous ne savions pas au juste si les principes avaient le moins du monde à intervenir. Bien nous a pris de nous tenir sur la réserve, car pressés de plus en plus par des obsessions réitérées, nous avons voulu savoir d'un peu plus près de quoi il était question. Or, voici ce que nous avons appris :

Un médecin, connu par des travaux importans et originaux, se présente comme candidat à l'Académie des sciences : on imprime « qu'il demande ce titre pour *achalander* son » établissement; qu'il veut s'en servir comme d'une *enseigne*, afin de mieux *tromper* les » malheureuses familles qui croient encore à la guérison de certaines infirmités *incu-* » *rables*. »

Le même médecin envoie à l'appui de sa candidature un très beau rapport fait à l'Académie sur ses travaux inédits. On imprime : « qu'on a vu des rapports académiques qui » avaient servi de prospectus à des *boutiques* pour des guérisons *impossibles*, être trans- » formés en titres académiques pour arriver à ces mêmes Académies. »

Le même médecin invente une méthode à l'aide de laquelle il pratique des centaines d'opérations sans le moindre accident; on écrit : « qu'il fait des essais immoraux sur la » classe pauvre, et que la mortalité, à la suite de ses opérations, dépasse celle des opé- » rations les plus graves de la chirurgie, de la taille, par exemple; » ou bien « qu'il *in-*

» *vente* et *pratique* des opérations chirurgicales, uniquement comme moyen de *ruse* » *industrielle*, comme moyen de se mettre en évidence et d'*attirer les chalands*, s'in- » quiétant fort peu que ces opérations soient impossibles, inutiles ou dangereuses, pourvu » qu'elles fassent du bruit et attirent l'attention publique. »

Le même médecin présente au conseil des hôpitaux un relevé numérique de son service, relevé remarquable par le nombre, la nouveauté et la variété des résultats. On publie : « qu'il a *inventé* une statistique phénoménale; qu'il a *groupé* des chiffres, qu'il a *multi-* » *plié* des guérisons, qu'il a *outragé* la science et la vérité, et tout cela pour *tromper* la » religion du conseil des hôpitaux. »

Le même médecin proteste contre ces allégations; il demande des preuves; il se trouve qu'on n'en a aucune; mais pour y suppléer, on va voir quelques-uns de ses malades à son insu; on pénètre sous *son nom* dans le sein des familles; et on y surprend des résultats que l'on dénature et dont on fausse la signification, et puis on les proclame hautement comme des preuves de mensonge et d'immoralité scientifiques, alors qu'en réalité ces imputations ne reposent sur rien, ou n'allèguent que les plus grossiers prétextes.

Le même médecin, sommé par ceux qui n'avaient pu justifier aucune de leurs imputations, de donner à son tour la preuve de ses résultats, résiste aux sommations de gens qui le calomnient, mais il offre de se soumettre à une commission composée de personnes dignes et capables, et il en sollicite la nomination du conseil général des hôpitaux. Cette commission lui est *accordée* — et on imprime : « que le conseil des hôpitaux a été *obligé* de nommer » une commission pour *vérifier* l'exactitude des chiffres de ce médecin, pour *surveiller* » ses *miracles*, » et l'on ajoute « que c'est la première fois que le conseil des hôpitaux » est *obligé de prendre* cette *grave mesure* à l'égard d'un de ses chirurgiens. »

Enfin, le même médecin consacre une partie de sa vie et de sa fortune à soigner gratuitement les pauvres infirmes; — on publie : « qu'il perçoit sur les malades *indigens* des *som-* » *mes considérables*, qu'il parvient à se faire un *joli revenu* avec une *clientelle d'hôpital*, » etc., etc., » Le tout assaisonné d'injures, d'outrages, c'est-à-dire avec une forme en rapport avec le fond.

Voilà le résultat de notre enquête. Nous déclarons que c'est nous, et nous seuls qui l'avons provoquée (1), animés d'un vif désir de savoir pourquoi et dans quel but on voulait protéger si ardemment le droit de libre critique. Nous l'avouerons dans toute la sincérité de notre ame, nous ne connaissions pas jusque-là de critique scientifique de cette sorte; nous ne savions pas qu'il existât une science et des savans qui eussent à leur usage des méthodes de discussion et un langage pareils; et nous sommes maintenant parfaitement convaincus que pour les faire adopter par le tribunal chargé d'en connaître, il n'est pas de trop de toutes les signatures et adhésions destinées à leur servir d'escorte : elles seront d'une utilité incontestable.

---

(1) Avant d'écrire cet article, nous avons voulu que notre conviction fût complète. C'est aux faits et aux faits seuls que nous en avons demandé les élémens; la matière nous a paru trop grave pour que nous puissions nous fier à ce qu'on dit de part et d'autre; et libre de toute prévention, nous n'avons pas voulu nous soumettre à celle d'autrui. (*Note de l'auteur de l'article.*)

Cependant nous ne sommes pas très certains qu'après s'être édifiés, comme nous avons eu la curiosité de le faire, à l'endroit des vrais motifs du procès, les signataires des protestations se félicitent de leur empressement à protéger le droit de libre discussion. C'est un simple doute que nous émettons. Quant à ceux qui n'ont pas encore signé, ils y regarderont peut-être à deux fois avant de donner droit de cité à un système de critique qu'ils ne seraient pas absolument flattés de se voir appliquer un jour.

Nous avons intitulé cet article : *Liberté de discussion scientifique;* nous n'avons peut-être pas tenu tout ce que ce titre promettait : ce n'est pas tout à fait notre faute, nous avons été obligés de prendre les choses avec le sens que nous leur avons trouvé. Dans un prochain numéro, nous chercherons à leur en donner un autre, c'est-à-dire à rendre et à conserver à la véritable critique scientifique son caractère et ses droits.

C.-B. Fraysse.

(L'Écho du monde savant, dimanche, 5 novembre 1843.)

N° 55.

JUGEMENT RENDU PAR LE TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

Cinq audiences ont été consacrées aux débats. Dans la première, Me Crémieux a exposé et discuté les faits du procès; M. Malgaigne a présenté ensuite des explications personnelles. Dans la seconde audience, Me Bethmont, avocat de M. Malgaigne, a continué la défence de ce dernier, et a parlé au nom des signataires des lettres insérées au Siècle et à la Gazette des hôpitaux; le même jour, Me Plocque a présenté la défense de M. Vidal. Dans la troisième audience, on a entendu Me J. Fabre pour M. Henroz; et M. J. Guérin a résumé les chefs de sa plainte. La quatrième audience a été entièrement remplie par le réquisitoire de M. l'avocat du roi, lequel, après une discussion aussi lumineuse qu'approfondie, a conclu à la condamnation des trois inculpés, comme coupables du délit de diffamation. Dans la dernière audience, les défenseurs des trois inculpés ont répliqué, et M. Malgaigne a terminé par quelques nouvelles explications. Tel est le sommaire des débats.

Voici le jugement :

« En ce qui concerne les poursuites de Jules Guérin contre Malgaigne, Vidal (de Cassis) et Henroz :

» Attendu que Jules Guérin, en insérant dans la feuille du 1er juillet 1843 du journal la Gazette Médicale, dont il est rédacteur en chef, un tableau statistique, intitulé : Relevé général du service orthopédique de l'Hôpital des Enfans, service dont il est chargé, s'est par cela même soumis à l'examen et au contrôle du public, et surtout des personnes ayant intérêt à vérifier et discuter l'exactitude et la valeur des succès annoncés;

» Attendu que les inculpés ont tous trois cet intérêt, en leur double qualité de docteurs en médecine et de rédacteurs de journaux de chirurgie et de médecine; mais qu'il y a lieu toutefois de rechercher si la discussion à laquelle ils se sont livrés a dépassé les limites d'une critique scientifique et sincère, et présente les caractères de diffamation et d'injure envers Jules Guérin;

» En ce qui concerne Malgaigne particulièrement :

» Attendu, quant aux articles publiés dans le journal le Siècle du 6 août 1843 et dans le numéro de la Gazette des hôpitaux du 9 septembre de la même année, qu'il n'est nullement justifié qu'il ait participé d'une façon quelconque à leur rédaction ou à leur publication ; et que si, dans une lettre signée de lui et de quinze autres chirurgiens, et qui a été publiée dans la Gazette des hôpitaux le 28 septembre, il a déclaré en prendre la responsabilité, cette déclaration, *dans les termes où elle est conçue* et dans les circonstances où elle a été faite, ne saurait cependant le rendre responsable vis-à-vis de la loi du fait de cette publication ;

» Attendu, sur les articles publiés dans le Journal de chirurgie de juillet, août et septembre dernier, que s'il résulte des débats que sur certains points il *s'en est rapporté trop facilement* à des documens *sans valeur* et a *légèrement* accueilli et publié des renseignemens à lui transmis; et s'il est d'ailleurs *constant* qu'il est *sorti d'une discussion sage et modérée*, que lui commandaient particulièrement le rang qu'il occupe dans la science, l'importance et la publicité de son journal, il est néanmoins *suffisamment* établi qu'il n'a pas agi dans des *vues d'intérêt privé*, et que sa critique a été sérieuse et sincère ;

» Attendu, quant à l'inculpation d'avoir participé dans un but coupable aux publications faites par Vidal (de Cassis) et Henroz, qu'il n'existe contre lui aucun indice de culpabilité;

» En ce qui concerne Vidal (de Cassis) :

» Attendu, sur les articles déjà énoncés du journal le Siècle et de la Gazette des hôpitaux, que s'il reconnaît avoir donné son avis sur quelques points qui ont dû servir de base à ces articles, il n'est cependant pas établi qu'il ait agi dans une intention mauvaise, ou qu'il ait approuvé ou même connu la publication de ces articles avant leur publication, et que le fait d'avoir signé, lui seizième, la lettre du 28 septembre déjà mentionnée, ne peut être incriminé à son égard, non plus qu'à celui de Malgaigne ;

» Attendu, sur l'inculpation d'avoir, avec intention coupable, pris part aux publications faites par Malgaigne et Henroz, que la plainte n'est sur ce point nullement justifiée;

» Attendu, quant à la lettre publiée en septembre 1842 dans le Journal de chirurgie française et étrangère, qu'il s'est écoulé plus de six mois entre le fait de la publication et la poursuite, et qu'ainsi l'action publique est éteinte;

» Attendu, sur les trois autres articles publiés dans les feuilles du même journal en juin, juillet et septembre dernier, dont l'un commence par ces mots : « Nous signalons, » et finissant par ceux-ci : « On fera le tour ; « l'autre commençant par ceux-ci : « Le temps est au certificat, » finissant par ceux-ci : « A des prix très modérés ; » le troisième commençant par ceux-ci : « De tristes débats, » et finissant par ceux-ci : « De tristes commissions. »

» Que Vidal (de Cassis), qui s'est reconnu l'auteur de ces articles, ne s'y est point renfermés dans les limites d'une critique légitime ; qu'il a employé à l'égard de Jules Guérin des *termes de mépris et des expressions outrageantes*, mais ne renfermant l'imputation d'aucun fait précis, notamment dans le paragraphe du premier article, commençant par ces mots : « Si les faiblesses des sociétés savantes, » et finissant par ceux-ci : « Dont il faudra surveiller la lignée ; » dans celui du même article, commençant par ces mots : « Puisque la GAZETTE espère, » et finissant par ceux-ci : « Quand ils seront trouvés, on fera le tour ; » dans le passage du second article commençant par ces mots : « Le temps est au certificat, » et finissant par ceux-ci : « M. Guérin a donc compris qu'il fallait sortir de la spécialité pour réaliser ses désirs ; »

» Dans celui du même article commençant par ces mots : « Ce sont là des airs qu'on se donne mal à propos, » et finissant par ceux-ci : « M. Guérin n'a que des admirateurs, et cela, dit-on, à des prix très modérés ; » et dans le paragraphe du troisième article commençant par ces mots : « Quand il nous arrive de faire des merveilles, » et finissant par ceux-ci : « Là ne se trouvent pas des miracles ; »

» Attendu que ce fait que Vidal (de Cassis) avait à se plaindre d'une allégation de Jules Guérin dans la GAZETTE MÉDICALE du 10 juin dernier, ne saurait, dans les circonstances de la cause, être considéré comme une excuse, et que dès-lors il est coupable, non point du délit de diffamation, mais bien du délit d'injures publiques envers Jules Guérin ;

» Attendu, relativement à la demande en dommages-intérêts, que les articles injurieux dont il est question ont porté à Jules Guérin un préjudice dont il a droit de demander réparation ;

» En ce qui concerne Henroz ;

» Attendu, quant à l'inculpation d'avoir, avec mauvaise foi et dans le but de nuire, participé aux publications faites par Malgaigne et Vidal (de Cassis), qu'il n'existe contre lui aucune charge à cet égard ;

» Attendu, quant aux articles qui ont été publiés dans les feuilles des 27 juillet, 3, 17 et 24 août dernier du journal médical L'EXPÉRIENCE, dont il est rédacteur, l'un commençant par ces mots : « La lutte dont nous parlions, » et finissant par ceux-ci : « Cette question préalable n'a été posée par personne ; » l'autre commençant par ces mots : « Le bruit court, » et finissant par ceux-ci : « Il y a certains hommes qui ne reculent pas devant certaines choses ; » le troisième commençant par ces mots : « Il n'est plus question, » et finissant par ceux-ci : « Inconcevables documens ; » le quatrième commençant par ces mots : « Nous ne pensions pas revenir sur la statistique, » et finissant par ceux-ci : « Pour porter la lumière au fond de tous ces mystères d'orthopédie ; »

» Que dans trois desdits articles, ceux publiés les 27 juillet, 17 et 24 août, Henroz ne s'est point borné à signaler et discuter dans un but scientifique les actes de Jules Guérin ;

mais que les commentant et *altérant* avec *l'intention mauvaise* d'exposer celui-ci au discrédit et au mépris public, il lui a imputé des faits de nature à porter une atteinte grave à son honneur et à sa considération, notamment dans le paragraphe du premier article commençant par ces mots : « Vous savez que. » et finissant par ceux-ci : « Mais il a fait fortune ; » dans celui du même article commençant par ces mots : « Tant de merveilles, » finissant par ceux-ci : « Tout le profit qu'elle espérait ; » dans le passage d'un article publié le 17 août, commençant par ces mots : « Nous le demandons, quelle conséquence, » finissant par ceux-ci : « Ah ! tant de faiblesse est presque de la complicité ;

» Et à la fin de l'article publié le 24 août, à compter du passage commençant par ces mots : « La simple exposition des faits dispense de tout commentaire.... »

» Attendu qu'il a inséré dans les mêmes articles, et dans celui publié le 3 août, des expressions outrageantes pour Jules Guérin, notamment dans le paragraphe du premier article, commençant par ces mots : « Nous n'en avons pas fini avec l'orthopédie »; finissant par ceux-ci : « Cette question préalable n'a été posée par personne ; » et dans l'article publié le 3 août, qu'il n'y a pas lieu de lui tenir compte de cette circonstance qu'il s'est rétracté relativement à l'imputation du fait dont il est question à la fin de l'article publié le 24 août, la rétractation ayant eu lieu, non pas de suite et spontanément, mais tardivement, et seulement sur l'annonce et la crainte des poursuites, et n'ayant pas d'ailleurs fait disparaître entièrement le dommage souffert, et que dès-lors il est coupable des délits de diffamation et d'injures publiques ;

» Attendu, quant à la demande en dommages-intérêts, que les articles diffamatoires et injurieux dont il s'agit ont été dommageables à Jules Guérin, et qu'il lui est dû réparation par Henroz ;

» Le Tribunal, par tous ces motifs, vu les art. 13, 18 et 19 de la loi du 17 mai 1819 ; vu aussi l'art. 365 du Code d'instruction criminelle, aux termes duquel, en cas de conviction de plusieurs délits, la peine la plus forte doit être seule prononcée ;

» Faisant application de l'art. 18 précité de la loi du 17 mai 1819 ;

» Renvoie Malgaigne de la plainte contre lui portée, et condamne Guérin, en ce qui le concerne, aux dépens ; »

» Déclare l'action publique éteinte quant à l'article publié dans le numéro du JOURNAL DE LA CHIRURGIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE de septembre 1842 ;

» Renvoie Vidal (de Cassis) des fins des poursuites quant aux articles publiés par Malgaigne et Henroz, quant à ceux publiés dans le SIÈCLE et la GAZETTE DES HÔPITAUX, et quant à l'inculpation de diffamation dirigée contre lui relativement à ses propres publications, et le condamne à 100 francs d'amende à raison du délit d'injures publiques dont il est reconnu coupable ;

» Le condamne par corps à payer à Jules Guérin la somme de 500 fr. à titre de dommages-intérêts ;

» Renvoie Henroz des fins de la plainte relativement aux publications faites par Malgaigne et Vidal (de Cassis) ;

» Le condamne à 200 fr. d'amende à raison des délits d'injures publiques et de diffamation dont il s'est rendu coupable par ses propres publications ;

» Le condamne par corps à payer à Jules Guérin la somme de 500 fr. à titre de dommages-intérêts ;

» Ordonne la suppression des feuilles du JOURNAL DE LA CHIRURGIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE et des feuilles du journal L'EXPÉRIENCE, qui ont été publiés, les unes en juin, juillet et septembre 1843, et les autres les 27 juillet, 3, 17 et 24 août de la même année, qui pourront être saisies ;

» Ordonne que le présent jugement sera rendu public dans les mêmes formes que ceux portant la déclaration d'absence ;

» Ordonne qu'il sera de plus inséré dans le JOURNAL LA CHIRURGIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE, dans le journal L'EXPÉRIENCE, et dans trois journaux quotidiens au choix du sieur Jules Guérin, et le tout aux frais des sieurs Vidal (de Cassis), et Henroz, chacun par moitié ; fixe à une année la contrainte par corps qui pourra être exercée ;

» Condamne Vidal (de Cassis) et Henroz aux dépens en ce qui les concerne. »

Tel est le jugement. Avant de le discuter résumons une dernière fois les faits du procès.

De quoi s'agissait-il entre M. Guérin et M. Malgaigne?

M. Malgaigne avait accusé M. Guérin d'avoir publié une *statistique fausse;* d'avoir annoncé *sciemment* des résultats qui *n'existaient pas*. Voilà la base du procès. On a cherché à faire croire que M. Guérin voulait ôter à M. Malgaigne le droit de porter cette accusation contre lui. Il n'en est rien. M. Guérin a reconnu et reconnaît à tout le monde ce droit; il ne l'a jamais contesté ; c'est pour cela qu'il a trouvé la déclaration des principes de libre discussion un lieu commun, à l'aide duquel on a espéré donner le change sur le véritable caractère du procès. Or, ce caractère le voici :

M. Guérin reconnaissait donc à M. Malgaigne le droit de contrôler sa statistique d'*établir* qu'elle fût fausse. Mais ce qu'il lui contestait et ce qu'il lui contestera toujours, c'est le droit de faire cette déclaration *sans fondement*; c'est le droit de faire reposer cette accusation sur des allégations *fausses*, sur des documens qu'il *savait* n'avoir *aucune valeur*; sur de grossiers *prétextes*. En un mot, ce que M. Guérin contestait à M. Malgaigne, au nom de la science, de la morale et des lois, c'est le droit de l'accuser publiquement d'imposture, sans le moindre fondement, ni preuves; et, en l'absence de toute preuve réelle, d'y suppléer par des prétextes *sans valeur* et des déclarations *mensongères*.

Voilà la formule du procès; voici les faits :

Dans un premier article du 20 août, M. Malgaigne, venant à la suite d'autres personnes qui avaient déclaré d'emblée et *a priori*, que la statistique de M. Guérin était *fausse et imaginaire*, avait imprimé : qu'il existait en effet des revers graves dont il n'était fait aucune mention dans le relevé, et il citait un cas de strabisme d'après M. Velpeau, Or, il est aujourd'hui notoire, incontestable et incontesté que ni l'allégation générale, ni l'allégation particulière ne reposaient sur le moindre fondement. Le fait cité par M. Velpeau a été reconnu erroné; des autres revers graves allégués d'une manière générale, M. Malgaigne n'en avait aucun à produire et il n'en a produit aucun.

C'était donc jusque-là une imputation toute gratuite dont M. Malgaigne a été sommé de fournir les preuves.

Qu'a-t-il fait pour sortir de là?

Il demanda à M. Guérin ses tableaux, ses observations, ses documens, en un mot il pria M. Guérin de l'*aider* à trouver les revers graves qu'il n'avait pas. Celui-ci refusa parce qu'on les lui demandait *après* l'avoir accusé, au lieu de l'avoir fait *avant*, parce qu'on les lui demandait pour justifier cette *accusation*. N'ayant donc aucune preuve, aucun document sérieux à alléguer contre la véracité du relevé de M. Guérin, M. Malgaigne chercha à y suppléer par un autre genre de démonstration.

Il déclara d'abord que le résumé avait été *bâti* de toutes pièces, non d'après des observations réelles, mais uniquement sur les registres d'entrée et de sortie de l'hôpital. Il est inutile de rappeler que M. Malgaigne n'a fourni aucune espèce de preuve à l'appui de cette première allégation.

Mais le relevé comprend 1394 cas, distribués en 17 catégories, lesquelles sont elles-mêmes sous-divisées en guérisons, améliorations, pas d'amélioration, morts, non traités, non revus, etc., le tout indiqué par des chiffres seulement. D'autre part, M. Malgaigne n'avait que 131 noms et adresses; il fallait appliquer ces 131 noms aux chiffres du relevé. Comment faire pour dégager ces 131 inconnues?

M. Malgaigne interrogea les *pancartes* du service de M. Guérin. Tous les

médecins savent ce qu'il faut entendre par là. Ces pancartes étaient au nombre de 97 : il y en avait 60 qui ne portaient aucune indication de résultats ou qui n'étaient pas signées, ou qui étaient signées d'autres médecins; celles-ci ne pouvaient servir à aucun prétexte. Mais il y en avait 37 (1) qui portaient la signature de M. Guérin avec le mot *guéri* écrit par une main étrangère, et par une main qui avait écrit le même mot sur les pancartes des autres services, et sur des pancartes ayant appartenu à des phthisiques qui n'étaient restés que quelques jours à l'hôpital, ou même à des malades que les médecins n'avaient pas voulu recevoir. Or, toutes ces pancartes portant ce mot de la *même* écriture et d'une écriture *autre* que celle de M. Guérin, étaient mêlées ensemble : M. Malgaigne, en les *triant* pour rassembler celles du service de M. Guérin, avait donc *vu* que le mot *guéri*, mis indistinctement par la *même* main sur certaines pancartes de *tous* les services, et par une écriture autre que celle de M. Guérin, ne signifiait rien et ne pouvait rien signifier. N'importe, il prit et donna cette indication comme émanant de M. Guérin, et contrôla, à l'aide de ce mot *guéri* des pancartes, un certain nombre de malades dont il avait l'adresse. Il ne fit pas même cette enquête lui-même, il la fit faire en partie par un M. X... ou d'autres émissaires, s'en rapportant à leurs déclarations ou à celles des *mères*, des *voisins*, sur l'état des malades; et finalement il produisit le résultat de cette enquête comme un témoignage écrasant contre la moralité et la véracité de M. Guérin.

Cependant M. Guérin avait aisément fait justice de ce système. Pressé de fournir des preuves plus *sérieuses* que les *pancartes*, M. Malgaigne allégua que les cas rapportés par lui avaient été pris parmi beaucoup d'autres. Il affirma que, sur les 131 malades du service de M. Guérin qu'il avait cherchés *par tout* Paris, il n'avait pas trouvé une *seule guérison*. « Praticiens qui m'écoutez, avait-il dit, eussiez-vous pensé que sur » 131 malades devant donner, dans la proportion du relevé, au moins 35 » guérisons, il ne serait pas possible d'en découvrir *une?* » Eh bien! cette enquête ténébreuse dont M. Malgaigne s'était vanté, il ne l'avait

(1) Et non 39, comme M. Malgaigne l'a dit : à cause de deux doubles emplois.

pas faite; ces malades qu'il prétendait avoir cherchés par tout Paris, il ne les avait pas cherchés. M. Guérin lui en a donné le démenti le plus formel; il lui a porté le défi d'établir qu'il eût vu au 31 août, époque de sa déclaration, plus de 9 de ces 131 malades qu'il prétendait avoir tous visités; et ce démenti, et ce défi, accompagnés des déclarations écrites de *tous* les malades retrouvés à Paris, est resté sans réponse, sans aucune réponse de la part de M. Malgaigne. Le tableau desdits malades, au nombre de 61, et les déclarations certifiées, au nombre de 52, ont été déposés entre les mains du président du Tribunal comme un témoignage irréfragable de la sincérité de M. Malgaigne; et nul fait contraire n'a été allégué.

Voilà donc le système de critique *scientifique* mis en œuvre par M. Malgaigne pour prouver que M. Guérin avait publié une statistique fausse, pour prouver qu'il avait annoncé des résultats qui n'existaient pas. Ce système peut se résumer ainsi :

1° Une première allégation sans fondement (les revers graves allégués, et le cas cité par M. Velpeau);

2° Une imputation toute gratuite (le relevé *bâti*, *fabriqué* sans observations, d'après les registres d'entrée et de sortie de l'hôpital;

3° Une démonstration fallacieuse (les pancartes et l'enquête simulée au domicile des malades);

4° Une déclaration fausse (la déclaration de visites qui n'avaient pas été faites);

C'est-à-dire une série d'imputations et de déclarations gratuites venant les unes au secours des autres, et toutes pour établir finalement que quatre médecins ont publié sciemment des faits *faux*, c'est-à-dire qu'ils sont des imposteurs.

M. Malgaigne a cherché à donner le change d'abord devant l'opinion publique, ensuite devant le Tribunal, sur le caractère moral des poursuites de M. Guérin; mais on le rappelle une dernière fois :

M. Guérin ne contestait ni à M. Malgaigne ni à qui que ce fût le droit de citer des faits contre l'exactitude ou la véracité de son relevé; mais il fallait que ces faits existassent et prouver qu'ils existaient.

M. Guérin ne contestait pas à M. Malgaigne le droit de dire que le relevé avait été *bâti* de toutes pièces ; mais il fallait que cela fût, et qu'on prouvât que cela était.

M. Guérin ne contestait pas à M. Malgaigne le droit d'interroger les pancartes et de dresser son enquête ; mais il fallait qu'il fût *possible* de croire aux pancartes, que les pancartes *pussent* prouver quelque chose, que l'enquête eût *réellement* été faite, qu'elle fût et pût être une preuve sérieuse et non un pur prétexte à l'appui d'une accusation sans fondement.

M. Guérin ne contestait pas à M. Malgaigne le droit de chercher par tout Paris des guérisons et de dire qu'il n'en avait pas trouvé *une seule* ; mais il fallait qu'il eût fait cette recherche, il fallait qu'il eût visité les malades, il fallait qu'il n'eût pas trouvé de guérison ; en un mot, il fallait que sa déclaration fût vraie.

Or, c'est contre l'immoralité, c'est contre l'intention coupable de ce système d'attaques, que M. Guérin s'est cru en droit de demander justice ; et c'est pour l'atteinte grave portée à sa considération par ces attaques, qu'il l'a demandée.

Tel a donc été le procès. Voyons le jugement.

Il résulte d'abord de ce jugement que, contrairement aux conclusions du ministère public, M. Malgaigne a été renvoyé de la plainte, non toutefois, sans une *censure* qui équivaut à une condamnation *morale* de son système de critique, soit pour le fond, soit pour la forme. En effet, pour le *fond*, le Tribunal reconnaît que M. Malgaigne s'en est rapporté *trop facilement* à des documens *sans valeur*, et a publié *légèrement* des renseignemens à lui transmis ; c'est-à-dire qu'il a fait *trop facilement* reposer tout l'échafaudage de son attaque sur les *pancartes* (documens sans valeur), et s'en est rapporté *légèrement* aux dires de M. Velpeau, des *mères*, des *voisins*, de M. X, et autres émissaires. Pour la *forme*, il est *constant*, dit le Tribunal, que M. Malgaigne est sorti d'une critique *sage* et *modérée*, c'est-à-dire qu'il a attaqué avec emportement et passion. Jusque-là le Tribunal et le plaignant sont parfaitement d'accord, et les paroles dignes et mesurées de la justice ne pouvaient exprimer et qualifier autrement les accusations *légères*, les *prétextes*, les allégations *sans fondement* que s'était

permis M. Malgaigne contre M. Guérin. Le Tribunal et le plaignant n'ont été en désaccord que sur un seul point, sur la question de sincérité. Les juges ont pensé que M. Malgaigne avait eu recours de bonne foi aux pancartes, qu'il s'était trompé et avait trompé le public de bonne foi avec ces documens sans valeur; qu'il avait été sincère et sérieux en opposant légèrement les *on dit* de la rue aux déclarations d'hommes graves et consciencieux; qu'il avait allégué de bonne foi, quoique sans le moindre fondement, que les collaborateurs de M. Guérin avaient *bâti* leur résumé sur les registres d'entrée et de sortie de l'hôpital..... et bien d'autres choses. M. l'avocat du roi ne l'a pas cru, et M. Guérin ne l'avait pu croire; d'autant plus que tout cela était corroboré par un fait d'une gravité telle, que M. Guérin avait cru pouvoir regarder comme superflue toute autre preuve à l'appui de son opinion. Ce fait, établi bien antérieurement aux débats : c'est la déclaration finale de M. Malgaigne portant que sur 131 malades, recherchés par tout Paris, il n'avait pu trouver une seule guérison, alors qu'il ne les avait pas recherchés, alors que de ces 131 malades, il n'en avait vu réellement que 9. Or, à ce fait si décisif, si péremptoire, il n'a rien été opposé. Nous nous trompons : on a opposé une fin de non recevoir tout-à-fait propre à changer le caractère moral des attaques de M. Malgaigne. On va en juger.

La déclaration des visites qu'il n'avait pas faites était contenue dans la lettre à la Gazette des Hôpitaux du 31 août, laquelle lettre, par inadvertance de l'huissier, a été omise dans l'assignation. Or, pour ce vice de forme, pour cette omission faite dans une pièce de la procédure, il en est résulté que la critique de M. Malgaigne a été sincère et sérieuse; à moins qu'on ne l'eût encore trouvée telle, en y comprenant les déclarations de visites qu'il n'avait pas faites. M. l'avocat du roi et M. Guérin n'ont pu admettre cette distinction. Et cependant le Tribunal, qui, dans cette affaire, n'a cessé de donner des preuves de sa haute et judicieuse impartialité, n'a pas cru devoir tenir compte des *déclarations* des malades que M. Malgaigne n'avait pas vus et qu'il avait dit avoir vus. Le jugement est complètement muet sur ce point. Cependant il est impossible de ne pas le faire remarquer une dernière fois : le prétexte des pancartes une fois réduit à sa parfaite nullité, toute l'accusation dirigée par

M. Malgaigne contre la véracité de M. Guérin reposait sur cette déclaration : à savoir, *que sur 131 malades qu'il disait avoir cherchés par tout Paris il n'avait pas trouvé une seule guérison.* — Et de ces 131 malades, il n'en avait vu réellement que 9 au plus (1). A supposer donc que, par vice de forme, cette déclaration n'eût pas à être prise en considération comme *fait à inculper,* ne pouvait-elle pas, ne devait-elle pas l'être comme *éclaircissement* sur la *moralité des intentions* et des *actes* de M. Malgaigne?

On insiste sur ce point, parce que si par des raisons de *droit* le Tribunal de première instance a cru pouvoir se dispenser d'y avoir égard, il n'en a pas été de même de M. l'avocat du roi ; et l'on peut espérer que la Cour, se laissant plutôt diriger par des considérations de *morale,* écartera l'interprétation des premiers juges, pour adopter celle du ministère public. On est d'autant plus fondé à le croire que, pour arriver à conclure que la critique de M. Malgaigne avait été sérieuse et sincère, le Tribunal de première instance a été obligé de passer sous silence l'imputation relative aux plâtres et appareils. Or, cette imputation seule ne suffisait-elle pas pour mettre à nu les véritables mobiles de M. Malgaigne? Le ministère public en a jugé ainsi. Pour ce second point, comme pour le point précédent, il y a lieu d'espérer qu'il continuera à appuyer M. Guérin devant la Cour, et qu'il contribuera à faire infirmer l'opinion des premiers juges.

En résumé donc, pour ce qui concerne particulièrement M. Malgaigne :

Le Tribunal a annihilé le *fond* de ses attaques, c'est-à-dire les a réduites à la valeur *nulle* des documens et déclarations sur lesquels il les a fait *légèrement* reposer ; quant à la *forme* il l'a blâmée, comme sortant des limites d'une critique sage et modérée ; et, n'était la croyance où il a été que M. Malgaigne n'avait pas agi dans des vues d'intérêt privé, il l'aurait condamné. Cela ne revient-il pas à dire que M. Malgaigne a été condamné moralement pour le fond et la forme de sa critique, et que l'intention seule, la bonne foi et la sincérité présumées de sa critique l'on affranchi d'une condamnation matérielle.

---

(1) On dit au plus, car on n'est sûr que de 7 qu'il ait vus avant le 31 août. Les deux autres sont douteux.

La question de fait, ainsi résolue par le Tribunal de première instance, restera à réexaminer pour la Cour, la question d'intention, de sincérité et de bonne foi.

Quant à M. Vidal, il a été condamné pour *outrages, termes de mépris, injures publiques,* toutes choses qui constituent un point de départ net et tranché. Mais le Tribunal a écarté le délit de diffamation. En cela encore, M. l'avocat du roi a différé d'opinion avec le Tribunal : outre des termes injurieux et outrageans, il a vu, dans les articles de M. Vidal, des *imputations de faits précis.* N'y trouve-t-on pas, en effet, à côté de vingt autres allégations pareilles : « que M. Guérin a *trompé* le conseil des hôpitaux, qu'il a *groupé des chiffres, multiplié des guérisons* ? » — Et tout cela à propos de son relevé statistique, N'est-ce pas là l'imputation *précise* d'un fait *précis*, dans des circonstances *précises* ? Il est à espérer qu'en appel comme en première instance, le ministère public partagera l'opinion de M. Guérin, et que la Cour adoptera les conclusions du ministère public.

En ce qui concerne M. Henroz, on n'a rien à dire du jugement si ce n'est que par la modération de l'amende, il laisse, entre des mains qui continuent et continueront à s'en servir, un instrument d'injures, d'outrages et de diffamation.

Cette crainte n'a rien de prématuré. Depuis le jugement en première instance, les trois inculpés n'ont pas manqué, soit dans leurs propres journaux, soit dans ceux de leurs adhérens, de continuer leur système d'attaques. Témoin l'extrait suivant d'un article publié par la GAZETTE DES HÔPITAUX, et reproduit textuellement dans le journal de M. Henroz.

N° 56.

EXTRAIT D'UN ARTICLE DE LA GAZETTE DES HOPITAUX SUR LE JUGEMENT RENDU EN PREMIÈRE INSTANCE.

Paris, 29 novembre 1843.

Les principes de la liberté de discussion triomphent ; le jugement qui vient d'intervenir dans le procès intenté par M. Guérin a donné satisfaction aux désirs, aux espérances du

corps médical. Sa protestation en faveur du droit d'examen et de critique sort saine et sauve de ce grand conflit. La raison, le bon sens et la liberté d'écrire ont obtenu justice. M. Malgaigne a été acquitté, M. Vidal (de Cassis) n'a point diffamé M. Guérin, comme nous l'avions toujours dit ; enfin, si la victoire n'est pas complète, elle est suffisante pour légitimer notre satisfaction du résultat.

Quelques mots d'explication :

Le fait capital, le fait immense de cette affaire est l'acquittement de M. Malgaigne. Si l'on veut se rappeler, en effet, que M. Malgaigne est l'auteur de l'article intitulé *Illusions orthopédiques*, que c'est lui qui, pour vérifier l'exactitude de la *statistique* de M. Guérin, a été consulter les registres et les pancartes de l'hôpital, est allé à la recherche des malades qu'il a pu trouver dans Paris, et est arrivé aux conclusions que vous savez; si l'on se souvient que c'est sur l'article de M. Malgaigne que pivotait le système entier de l'accusation; que cet article d'examen sérieux, de critique scientifique aussi courageuse que légitime avait été le plus vigoureusement, le plus opiniâtrément incriminé; si l'on se souvient que c'est principalement et surtout *en vue de cet article que la grande manifestation du corps médical s'est produite*; que c'était pour savoir si la critique des faits et des opinions en médecine pouvait être frappée par les rigueurs de la loi, que nous vivions tous dans une anxieuse impatience; si l'on se rappelle enfin toutes les circonstances de ce procès, n'est-il pas évident, irrécusable que M. Guérin a perdu sa cause?

Oui, cette cause est perdue moralement, scientifiquement, et, ajoutons aujourd'hui, judiciairement. Oui, cet article de M. Malgaigne qu'on voulait assimiler à une diffamation scientifique, nouveau genre de délit que la loi protectrice n'a pu reconnaître, oui, cet article *était légitime*, était dans *les droits et les devoirs du critique*. Oui, ce grand principe de la liberté de discussion que nous avons ardemment soutenu, en faveur duquel tous les médecins de France ont si *énergiquement protesté*, oui, ce grand principe si imprudemment attaqué sort victorieux de cette lutte impie. Oui, l'acquittement de M. Malgaigne est la consécration du droit sacrée de libre examen, est la réalisation de nos désirs et de nos espérances; oui, cet acquittement sera pour ceux qui l'ont provoqué le sujet d'une durable et amère confusion.

(Gazette des Hôpitaux. Jeudi 30 novembre 1843.)

On sait maintenant si les attaques de M. Malgaigne étaient de la critique scientifique, on sait si c'est en faveur de ces articles que le *corps médical* a protesté; on sait enfin si le jugement a consacré le système de critique de M. Malgaigne.

Les adversaires de M. Guérin n'en sont pas restés là. L'article qui suit montre avec quel acharnement ils cherchent à perpétuer dans le public les préventions qu'ils ont soulevées contre lui.

N° 57.

GAZETTE DES HOPITAUX. — APPEL DU JUGEMENT.

Paris, 12 décembre 1843.

Nous apprenons avec une surprise qui sera généralement partagée, que M. Guérin a interjeté appel du jugement de la sixième chambre. Nous disons que c'est avec surprise; car quiconque a lu les commentaires dont M. Guérin avait accompagné ce jugement pouvait croire qu'il comblait tous ses désirs et lui faisait éprouver une satisfaction vive. Il n'en était rien, cependant ! M. Guérin chantait victoire alors même qu'il allait fournir un témoignage irrécusable de sa défaite; dans son journal, il écrivait : voyez, je suis vainqueur; tandis qu'au greffe, il protestait contre la décision des juges. Etrange contradiction, que l'inexorable opinion publique a déjà qualifiée ! Et n'avons-nous pas eu mille fois raison de dire que ce jugement était la consécration solennelle des principes que nous avons soutenus ? Aujourd'hui n'est-il pas évident comme le soleil que M. Guérin avait perdu sa cause devant les premiers juges ? Que chacun interroge son bon sens; appelle t-on d'un jugement qui donne satisfaction complète ?

Puisqu'on nous attire encore une fois sur le terrain dangereux et émouvant de cette polémique, nous y redescendrons sans hésiter. *avec le même calme*, la *même modération*, le *même désintéressement dont nous avons fait preuve jusqu'ici, et auxquels on a rendu justice.* Nous l'avons déjà souvent dit, et nous avons besoin de le répéter encore, notre position, dans cette affaire, *est parfaitement nette. Nous ne sommes*, *nous n'avons jamais été l'ennemi de M. Guérin;* tous nos antécédens à son égard le prouvent. Jusqu'à cette époque malheureuse, plusieurs occasions se sont présentées de lui être utile, et il ne peut pas, il ne doit pas avoir perdu le souvenir des services que nous lui avons rendus. Le 30 avril 1842, quelques jours avant sa nomination à l'Académie de médecine, nomination qui, on se le rappelle, souleva une vive opposition, nous écrivions ceci : « Il arrive cependant que l'une des candidatures est très chaudement disputée. Nous ne rapporterons pas toutes les objections qu'on élève contre elle, celles surtout qui appartiennent à un ordre d'idées que la discussion ne peut aborder, et dont d'ailleurs M. J. Guérin, mieux que tout autre, a fait déjà ou fera probablement justice.... Mais ce n'est pas dans cet ordre d'idées seulement que les adversaires de M. Guérin vont chercher leurs armes. » (Ici nous indiquions la répugnance que le candidat inspirait à quelques membres à cause de son titre de journaliste, et nous la combattions avec vivacité.) Nous ajoutions : « Nous n'aurions pas d'autres motifs de désirer le succès de la candidature de M. Guérin, que nous ferions des vœux pour lui à cause même de cette répugnance qu'il inspire comme journaliste à quelques hommes fort injustement prévenus contre la presse. Depuis douze ans, M. Guérin dirige avec succès un journal honorable et estimé..... En fait comme en droit, en justice comme en sens commun, la candidature de M. Guérin nous paraît sérieuse et légitime....., Nous ne sommes ni en communauté de vues, ni en communauté d'intérêts avec le journal que dirige M. Guérin ; mais nos dissidences, quelque graves qu'elles puissent être, n'étouffent pas en nous la justice, et ne nou permettent de donner accès, dans notre cœur, à aucun sentiment d'envie ou de rivalité. »

Ces citations que nous pourrions multiplier, que nous pourrions puiser dans des numéros plus rapprochés de l'époque où nous sommes, sont néanmoins suffisantes pour prouver que notre opposition actuelle ne prend sa source ni dans une inimitié personnelle, ni dans un sentiment d'envie, ni dans un intérêt de rivalité. Aujourd'hui d'ailleurs, et sous quelque point de vue que nous envisagions M. Guérin et la GAZETTE MÉDICALE, nous n'avons rien, absolument rien à envier à son journal ou à lui.

Notre opposition est incitée par un mobile plus élevé, plus noble, plus respectable. Nous défendons le principe sacré du libre examen. Ce principe, dans une inconcevable témérité, M. Guérin a osé le mettre en cause; alors nos sympathies pour lui se sont éteintes. Nous n'avons vu que le danger de la position, et nous avons couru à la défense de ce qui nous paraissait menacé. Nous avons fermement et résolument arboré le drapeau de l'indépendance scientifique en disant : tant pis pour ceux qui la combattent, tant pis pour ceux qui ne sont pas dans nos rangs. On a jeté le gant aux défenseurs de la liberté d'écrire, et nous l'avons relevé. Ce n'est pas à une sentimentalité douteuse et stérile que nous avons demandé nos inspirations, mais aux éternels principes du juste et de l'honnête. Nous n'avons pas consulté notre intérêt propre, mais l'intérêt de tous, et, mu par ces idées, nous avons hardiment et loyalement marché dans la voie qui nous était ouverte.

Maintenant, que veut-on encore? Nous ramener à des discussions périlleuses où l'écrivain, sans cesse menacé par une loi draconienne, est obligé d'envelopper sa pensée sous une cauteleuse prudence? On ne lassera ni notre patience, ni nos forces. On ne mettra en danger ni notre réserve, ni notre prudence. Nous sommes fort par cela même que nous sommes prudent. Nous serons calme et modéré par cela même que nous sommes fort, fort de notre conviction, de la grandeur de notre cause, de la légitimité de nos droits, fort surtout de l'adhésion *unanime* du corps médical dont nous ne sommes que l'interprète et l'écho.

Que veut-on encore? Traîner de nouveau devant les tribunaux la science *courageuse* et *loyale*, la critique *sérieuse et sincère?* Mais que peut-on espérer de cette nouvelle action? La cause n'est-elle pas solennellement, irrévocablement jugée au tribunal redoutable de l'opinion publique? C'est quelque chose de profondément surprenant de voir un homme absolument seul se poser en lutte avec les sentimens, les convictions, les répugnances de ses contemporains, répondre à la foule qui lui crie : Vous vous perdez, vous courez vers l'abîme : Non, je cours au triomphe!...

En vérité, si nous ne voyions pas là des juges, une cour souveraine, un arrêt à intervenir, qui peut être grave pour nos libertés et l'indépendance de la critique, d'honorables confrères dont cet arrêt peut troubler l'existence, un grand principe enfin à défendre, en vérité nous nous laisserions aller à un sentiment d'indicible pitié pour l'auteur de choses si étranges, si anormales, si incompréhensibles. Notre raison s'égare et se perd dans la recherche des motifs secrets qui font courir après ce bruit, ce retentissement, cet éclat, ces plaidoiries cruelles, ces émotions de l'audience, ces innombrables adhésions du corps médical, ces témoignages de sympathie donnés aux inculpés, cette universelle répulsion contre l'accusateur!

Mais enfin, on le veut, on nous y force, on remet encore en nos mains l'arme défensive de la liberté de la pensée; encore une fois, tant pis pour ceux qui nous provoquent.

Et pour qu'il soit bien entendu pour tous que les principes que nous défendons sont ceux

auxquels le corps médical en masse a donné son adhésion, nous posons nettement la question en disant que nous n'avons jamais soutenu, que nous ne soutiendrons jamais la critique véritablement diffamatoire; que nous tenons véritablement et sincèrement compte de la ligne de démarcation tracée par les premiers juges; que la diffamation calomnieuse dont nous avons été nous-mêmes si souvent victimes, et dont nous avons dédaigné la réparation, est, à nos yeux, la plus méprisable et la plus lâche des critiques. C'est ainsi, du reste, que la Société de Chirurgie de Paris et tous les médecins de France l'ont compris.

(Gazette des Hôpitaux, 12 décembre 1843.)

Pour tout commentaire à cet article, on va reproduire la réponse que M. Guérin a adressée à la Gazette des hôpitaux. Elle fixe beaucoup de points restés litigieux entre M. Guérin et ses adversaires, elle résume une dernière fois tous les faits du procès, et se termine par une déclaration bien propre à éclairer la Cour sur le véritable caractère des persécutions dirigées contre M. Guérin.

N° 58.

RÉPONSE DE M. GUÉRIN.

Monsieur,

La longanimité avec laquelle j'ai supporté vos attaques depuis six mois témoigne assez du sentiment qui me fait vous écrire cette lettre aujourd'hui. Ce n'est ni la haine, ni la colère, ni quoi que ce soit qui y ressemble, mais l'unique désir de rétablir une fois dans votre journal, et une fois seulement, les faits qui me concernent et les motifs qui me dirigent. Les sentimens élevés au nom desquels vous avez déclaré me combattre ne vous empêcheront pas sans doute de mettre les explications suivantes sous les yeux de vos lecteurs.

Vous m'accusez, depuis le commencement du procès, d'avoir voulu porter atteinte au droit de libre examen; je proteste contre cette accusation. Que dit le jugement intervenu?

Que sur trois inculpés, l'un, M. Henroz, a été condamné pour *injures, outrages, termes de mépris et diffamation;* le second, votre collaborateur, M. Vidal, a été condamné pour *injures, outrages, termes de mépris;* le troisième, M. Malgaigne, a été renvoyé des fins de la plainte avec une *condamnation morale de son système de critique;* d'une critique qui, suivant les termes mêmes du jugement, s'en rapporte *trop facilement* à des documens *sans valeur*, accueille *légèrement* les renseignemens qu'on lui transmet, et sort d'une discussion *sage et modérée.*

Ce n'est donc pas le droit de libre critique que j'ai mis en cause; mais en m'en tenant rigoureusement aux termes du jugement, l'*injure*, l'*outrage*, les *termes de mépris*, la *diffamation*; et, à l'égard de M. Malgaigne, la critique qui, pour attaquer la moralité et détruire la réputation d'un confrère, sort d'une discussion *sage et modérée*, s'en rapporte

trop facilement à des documens *sans valeur*, accueille et publie *légèrement* les renseignemens faux qu'on lui transmet; toutes choses qui peuvent se tolérer quand il ne s'agit que de théories, de doctrines, d'idées, de travaux; mais qui sont intolérables quand il s'agit de la considération de l'homme.

Vous avez toujours cherché, il est vrai, à séparer la cause de MM. Vidal et Malgaigne de celle de M. Henroz; mais je n'admets pas cette distinction; le Tribunal ne l'a pas admise non plus, et vos lecteurs, mieux instruits, ne l'admettront pas davantage. M. Vidal n'a-t-il pas été reconnu coupable d'*outrages*, d'*injures*, de *termes de mépris?* C'était pour lui cependant, comme pour M. Malgaigne, que vous réclamiez les franchises de la critique, et c'est pour leur faire un abri que vous avez sollicité avec tant d'ardeur les adhésions du corps medical en faveur du prétendu droit de libre discussion. Maintenant qu'on sait à n'en plus douter ce que vous entendez par là, il est permis de croire que les honorables confrères qui ont adhéré au principe n'adhéreraient pas à l'application. M. Vidal, pas plus que M. Henroz, n'a donc pas été mis en cause pour avoir exercé le droit de libre examen, mais pour m'avoir *outragé*, *injurié*, et pour s'être permis à mon égard des *termes de mépris*. Avant le jugement du Tribunal, vous avez pu faire croire le contraire; maintenant vous n'y parviendrez plus.

Reste M. Malgaigne. A l'occasion de ce dernier, vous essayez encore de donner le change à vos lecteurs, et sur les faits du procès, et sur les motifs qui m'ont dirigé. Je proteste hautement contre vos allégations. J'ai poursuivi M. Malgaigne parce qu'il avait accusé ma véracité *sans fondement*, parce qu'il s'était fait un jeu de détruire ma *réputation* avec des *prétextes*, des documens *sans valeur*, des *allégations légères*, et j'ajouterai avec des déclarations *mensongères*. Vos lecteurs le savent maintenant, le Tribunal et moi sommes restés d'accord jusqu'à l'intention qui a dirigé M. Malgaigne. Comme moi, il n'a trouvé la critique de M. Malgaigne ni *sage*, ni *modérée;* comme moi il a trouvé ses allégations *légères*, ses documens *sans valeur*, ses imputations *sans fondement*; d'accord sur le fait, nous avons cessé de l'être sur l'intention. Pour le Tribunal, M. Malgaigne s'est trompé et a trompé les autres de bonne foi; sa critique a été sérieuse; pour moi, il a trompé avec mauvaise foi, sa critique a été perfide et calomnieuse. A supposer donc que j'aie pu m'abuser sur les intentions de M, Malgaigne, (que je connais beaucoup mieux que le Tribunal), je n'aurais toujours pas voulu faire et je n'aurais pas fait un procès au droit de libre critique. Au pis-aller, en croyant poursuivre le mensonge et la calomnie, j'aurais poursuivi la légèreté, l'inconséquence, l'emportement, une critique manquant de modération et de gravité, s'attaquant à ma personne et non à mes travaux, à ma moralité et non à ma science. Mais dans aucun cas je n'aurais agi contre une critique loyale exerçant son droit de légitime contrôle avec convenance, preuve et conviction. En me trompant donc, même au point de vue du jugement qui a acquitté M. Malgaigne, je n'aurais pas dû être accusé de vouloir bâillonner la critique.

Mais me serais-je abusé réellement? M. Malgaigne aurait-il fait de la critique *sincère* et *sérieuse?* Se serait-il trompé de bonne foi en annonçant qu'il y avait des revers graves en opposition avec mon relevé, alors qu'il n'en connaissait pas? Aurait-il été sérieux en prenant des pancartes d'hôpital pour des documens scientifiques? Aurait-il été loyal en m'attribuant les mots *guéri* mis sur ces pancartes par une écriture qu'il *savait* n'être pas la mienne, et en se servant de ces prétextes pour accuser ma véracité? Aurait-il été de bonne

foi en affirmant, sans aucune espèce de preuve, que mon relevé avait été *bâti*, fabriqué de toutes pièces sur les simples registres d'entrée et de sortie de l'hôpital ? Aurait-il été *moral* en s'introduisant à mon insu et sous mon nom chez mes malades? Enfin aurait-il été *sincère* en déclarant qu'il avait visité 131 de mes malades, alors qu'il n'en avait vu que 9, et en prétextant ces visites qu'il n'avait pas faites pour m'accuser d'avoir outragé la science et la vérité? Je ne l'avais pas cru, et, vous vous en souvenez, le ministère public ne l'avait pas cru plus que moi. Dans tous les cas et sous aucun point de vue donc, ce n'était, et ce ne pouvait être du droit de libre critique; les faits sont maintenant sous les yeux de vos lecteurs, ils jugeront. Et quant à vous, Monsieur, vous continuerez, si vous le jugez convenable, à faire de la propagande en faveur de cette méthode. Pour moi, je n'y ai vu, je n'y vois, et je n'y verrai toujours que de la diffamation; et c'est dans cette conviction que j'ai demandé justice.

Relativement à l'appel que j'ai interjeté, vous rapportez encore les faits d'une manière inexacte, et vous m'attribuez des intentions que je n'ai pas eues. Voici les faits d'abord.

Ce n'est pas moi qui ai interjeté appel le premier. Bien que je crusse avoir droit à une justice plus complète et plus explicite, je m'en serais tenu à celle que j'avais obtenue. Elle ne punissait pas suffisamment le délit, mais elle le caractérisait matériellement et moralement, cela me suffisait. Car, je l'ai dit, je tenais beaucoup moins à une répression qu'à une réparation. Cependant M. Henroz en a appelé. M. Vidal avait laissé savoir son intention d'en appeler aussi, et vous avez annoncé vous-même qu'il avait interjeté appel. De son côté, le ministère public en appelait contre M. Malgaigne; j'ai donc cru pouvoir prendre mes mesures pour maintenir les choses telles qu'elles s'étaient présentées en première instance, résolu de profiter des nouvelles démarches de mes adversaires pour chercher à obtenir une justice plus complète. Voilà les faits, voilà mes motifs. Pour être aussi explicite que je le dois, j'ajouterai, Monsieur, que vous et les vôtres n'êtes pas étrangers à ma résolution. Dès le premier jour, vous avez dénaturé le jugement : vous l'avez présenté comme conservant aux imputations de M. Malgaigne leur portée morale qu'il détruisait au contraire. Vous avez persisté dans votre système d'insinuations diffamatoires. Je n'ai donc pas cru devoir vous laisser plus longtemps le prétexte et l'occasion de m'immoler à vos persécutions.

Je viens d'écrire un mot qui, d'après les déclarations de votre dernier article, paraîtrait avoir besoin d'être justifié. On y lit en effet que vous n'êtes pas et que vous n'avez jamais été mon ennemi; on y lit encore que vous reprendrez votre polémique contre moi avec le même *calme*, la même *modération*, le même *désintéressement* dont vous avez fait preuve jusqu'ici. La seconde partie de cette déclaration expliquerait suffisamment la première: mais à une pareille allégation qui tendrait à donner à votre censure l'autorité que je lui refuse, je me dois d'opposer une dénégation formelle. Il n'est pas vrai, Monsieur, que vous soyez désintéressé dans la question : M. Vidal, tout le monde le sait, est votre collaborateur. Bien qu'en certain endroit (1) on ait eu la hardiesse de nier ce fait, il est notoire, authentique, péremptoire.

(1) Devant le tribunal de première instance. — Pour prouver que M. Vidal n'est pas un des collaborateurs de la GAZETTE DES HÔPITAUX, on a répondu : « Quand un journal possède un rédacteur » en chef responsable, il est contre tous les principes de s'adresser à droite ou à gauche pour re- » chercher les auteurs d'un article. » (RÉPONSE de la GAZETTE DES HÔPITAUX. Voy. pag. 292.)

Lorsque je l'ai annoncé, il y a deux mois, dans la *Gazette Médicale*, pour démasquer le véritable caractère de vos attaques, après la remise du procès, vous ne l'avez pas contesté, parce qu'en effet il n'est pas contestable. Cette circonstance vous ôte donc le droit de dire comme vous l'avez dit que votre position est parfaitement nette. Non, Monsieur, elle n'est pas nette, et je n'en voudrais d'autre preuve que l'acharnement avec lequel vous m'avez poursuivi et fait poursuivre sous toutes les formes et sur tous les tons. Mais allons plus loin. Vous rappelez pour la vingtième fois un certain article dont je connais beaucoup mieux l'histoire que vous ne le supposez, publié par la *Gazette des Hôpitaux*, à l'occasion de ma candidature à l'Académie de médecine. Mais vous le savez bien, cette justice que vous m'auriez rendue une fois exceptionnellement, en l'honneur du journalisme, mais que vous ne m'avez même pas rendue, n'anéantirait pas vos injustices habituelles. Qu'a fait, qu'a dit votre journal, lors de la discussion sur la ténotomie, lors de ma candidature à l'Académie des sciences, et en vingt autres occasions? Je n'ai pas besoin de le rappeler, mais à coup sûr ce n'était pas de la justice et encore moins de la beinveillance. Vous remarquerez, Monsieur, que je ne me plains pas, mais je ne veux pas que vous prétextiez à mon égard des sentimens et des services qui n'ont jamais existé (et que j'aurais d'ailleurs payés au centuple) pour donner à vos persécutions actuelles un semblant de modération. Vous êtes mon ennemi, et mon ennemi implacable. Ayez au moins le courage de l'être ouvertement, et ne cachez pas sous le manteau d'un faux libéralisme les armes déloyales avec lesquelles vous m'attaquez.

Voilà, Monsieur, ce que je me crois en droit de répondre à toutes vos attaques. Pour mettre le public médical à même d'apprécier ma conduite dans cette affaire, je terminerai par la déclaration suivante:

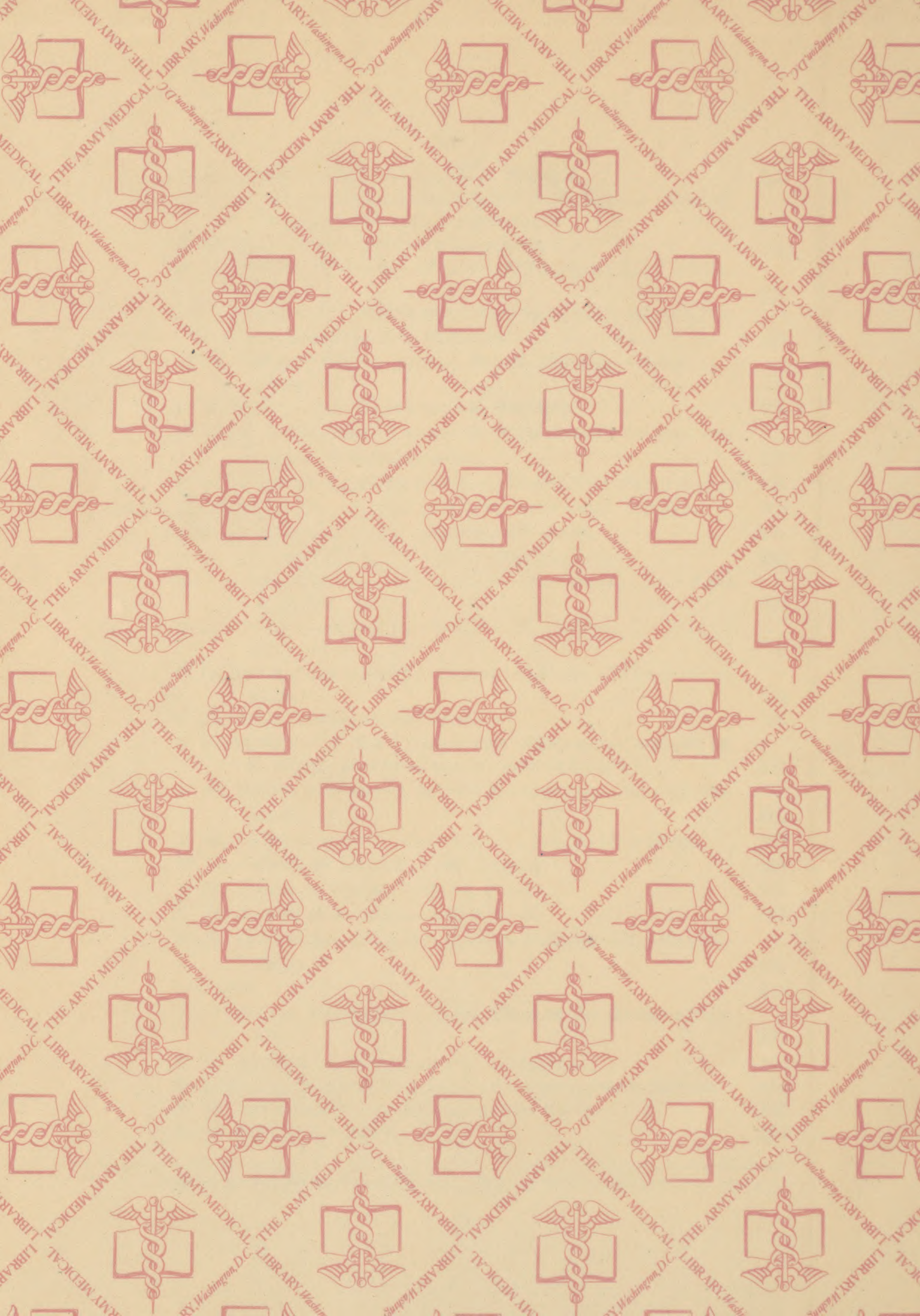
Que votre journal, que mes trois adversaires, que leurs adhérens s'engagent loyalement à respecter le jugement intervenu entre eux et moi; qu'ils cessent de m'injurier et de me diffamer, et je renoncerai, en ce qui me concerne, à toute poursuite. D'un autre côté, je me mettrai en mesure de justifier *sur tous les points*, par le témoignage de la commission nommée *ad hoc*, ce que mon relevé statistique a promis en fait et en proportions. Au cas contraire, le vrai public médical, les vrais amis de la science, comprendront les nécessités auxquelles j'ai été réduit, et ils m'excuseront de défendre ma réputation et mes travaux contre les haines acharnées qui cherchent à les engloutir.

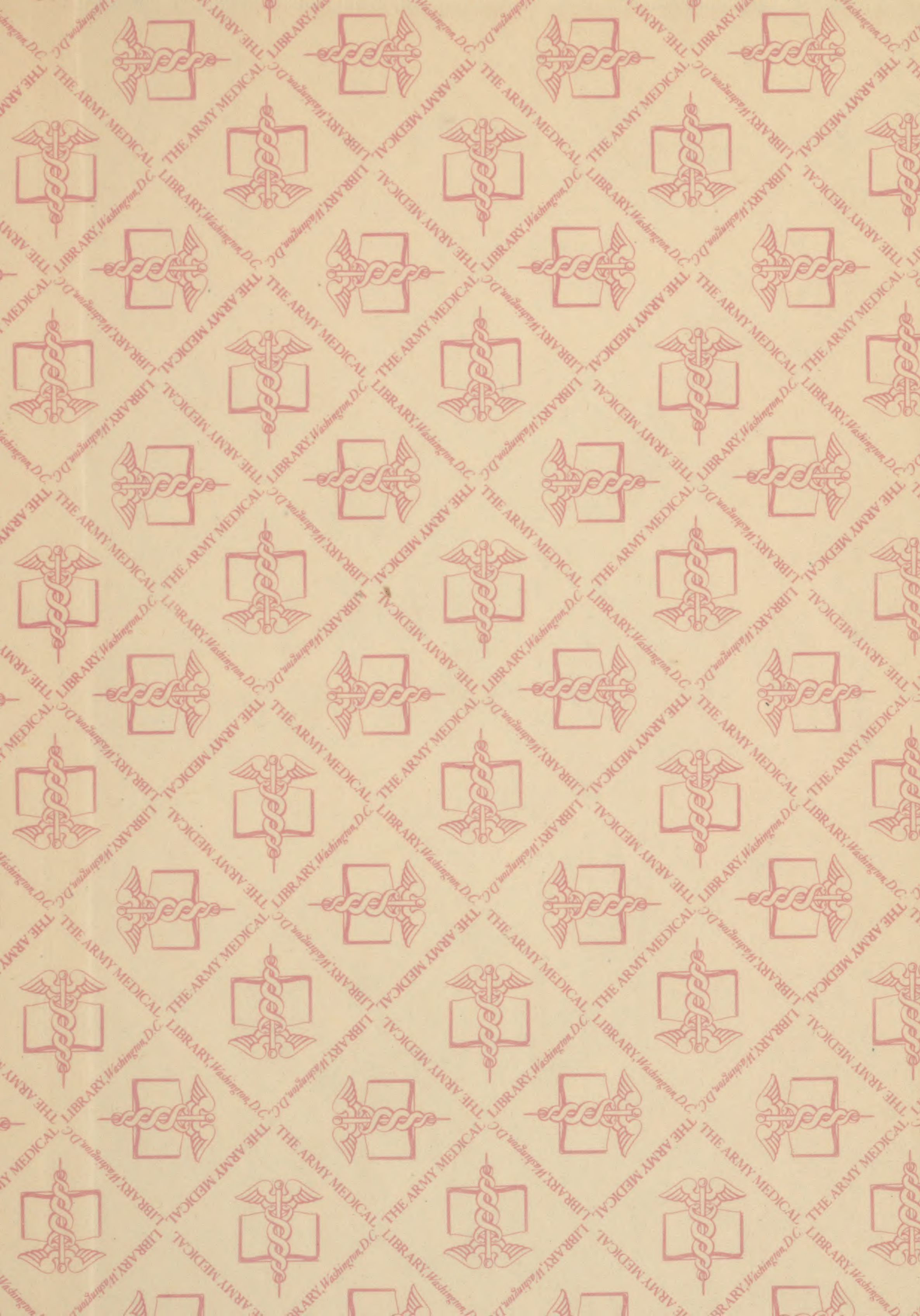
Agréez, etc.

JULES GUÉRIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Imprimerie et lithographie de Félix MALTESTE et Ce., rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, 18


THE ARMY MEDICAL LIBRARY, Washington, D.C.


THE ARMY MEDICAL LIBRARY, Washington, D.C.